

# LVMH

EXERCICE 2023  
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

HISTORIQUE	1
CHIFFRES CLÉS	2
ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	5
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023	6
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE</b>	<b>9</b>
MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LVMH	9
PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS, FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	13
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS	35
ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ	49
ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ	75
TALENTS ET ATTRACTIVITÉ	119
SOLIDARITÉ ET MÉCÉNAT	139
GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS, CONTRÔLE INTERNE	147
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LA SOCIÉTÉ LVMH</b>	<b>165</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>177</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>237</b>
COMPTE CONSOLIDÉS	237
COMPTE DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	315
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>347</b>
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL ; BOURSE	347
RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET POLITIQUE D'INFORMATION	359
TABLES DE CONCORDANCE	363

*Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.*

# HISTORIQUE

Si l'histoire du groupe LVMH commence en 1987 lors du rapprochement de Moët Hennessy et Louis Vuitton, c'est au dix-huitième siècle, en Champagne, qu'il faut remonter pour retrouver ses racines, à l'époque où un certain Claude Moët décida de poursuivre l'œuvre de Dom Pérignon, contemporain de Louis XIV. Ou encore au dix-neuvième siècle, dans le Paris des fêtes impériales, quand Louis Vuitton, artisan malletier, inventa les bagages modernes. Aujourd'hui leader mondial du luxe, le groupe LVMH est le fruit d'alliances successives entre des entreprises qui, de génération en génération, ont su marier tradition d'excellence, passion créative, ouverture au monde et esprit de conquête. Désormais, ensemble, elles composent un Groupe puissant de dimension mondiale, mettent leur expertise au service de marques plus jeunes et continuent à cultiver l'art de grandir et de traverser le temps sans perdre leur âme et leur image d'exception.

## Du XIV<sup>e</sup> siècle à nos jours

XIV <sup>e</sup> siècle	1365	Le Clos des Lambrays		1947	Parfums Christian Dior
XVI <sup>e</sup> siècle	1593	Château d'Yquem		1952	Emilio Pucci
XVIII <sup>e</sup> siècle	1729	Ruinart		1955	Givenchy
	1743	Moët & Chandon		1957	Connaissance des Arts
	1765	Hennessy		1959	Château Galoupet
	1772	Veuve Clicquot		1960	Parfums Givenchy
	1780	Chaumet		1969	Repossi
XIX <sup>e</sup> siècle	1803	Officine Universelle Buly		1970	Vuarnet
	1815	Ardbeg		1972	Chandon
	1817	Cova		1973	DFS
	1828	Guerlain		1974	Sephora
	1832	Château Cheval Blanc		1975	Kenzo
	1837	Tiffany & Co.		1977	Perfumes Loewe
	1843	Krug		1978	Joseph Phelps
		Glenmorangie		1979	Investir-Le Journal des Finances
	1846	Loewe		1980	Ole Henriksen
	1849	Royal Van Lent		1983	Benefit Cosmetics
	1852	Le Bon Marché		1984	Belmond
	1854	Louis Vuitton		1985	Newton vineyard
	1858	Mercier		1988	Hublot
	1860	TAG Heuer		1989	Radio Classique
		Jardin d'Acclimatation		1991	Marc Jacobs
	1865	Zenith		1992	Make Up For Ever
	1870	La Samaritaine		1993	Cloudy Bay
	1884	Bulgari		1996	Kenzo Parfums
	1895	Berluti		1998	Fresh
	1898	Rimowa		1999	Colgin Cellars
XX <sup>e</sup> siècle	1908	Les Echos	XXI <sup>e</sup> siècle	2006	Belvedere
	1914	Patou		2007	Terrasas de los Andes
	1916	Acqua di Parma		2009	Bodega Numanthia
	1923	La Grande Épicerie de Paris		2010	Cheval des Andes
	1924	Loro Piana		2013	Armand de Brignac
	1925	Fendi		2017	Château d'Esclans
	1936	Dom Pérignon		2008	Maisons Cheval Blanc
		Fred		2009	Barton Perreira
		Minuty		2010	KVD Vegan Beauty
	1944	Le Parisien-Aujourd'hui en France		2013	Maison Francis Kurkdjian
	1945	Celine		2017	Woodinville
	1946	Christian Dior Couture		2020	Ao Yun
				2017	Fenty Beauty by Rihanna
				2020	Volcán de mi Tierra
				2022	Eminente
				2022	Stella by Stella McCartney

# CHIFFRES CLÉS

## Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Ventes	86 153	79 184	64 215
Résultat opérationnel courant	22 802	21 055	17 151
Résultat net	15 952	14 751	12 698
Résultat net, part du Groupe	15 174	14 084	12 036
Capacité d'autofinancement	29 520	26 770	22 621
Investissements d'exploitation	7 478	4 969	2 664
Cash flow disponible d'exploitation <sup>(a)</sup>	8 104	10 113	13 531
Capitaux propres <sup>(b)</sup>	62 701	56 604	48 909
Dette financière nette <sup>(c)</sup>	10 746	9 201	9 607
Ratio Dette financière nette ajustée/Capitaux propres	17,1%	16,3%	19,6%

(a) Voir définition du cash flow disponible d'exploitation dans les comptes consolidés, au niveau du tableau de variation de la trésorerie consolidée.

(b) Y compris intérêts minoritaires.

(c) Hors Dettes locatives et Engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants.

## Informations par groupe d'activités

Ventes par groupe d'activités (en millions d'euros)	2023	2022	2021
Vins et Spiritueux	6 602	7 099	5 974
Mode et Maroquinerie	42 169	38 648	30 896
Parfums et Cosmétiques	8 271	7 722	6 608
Montres et Joaillerie	10 902	10 581	8 964
Distribution sélective	17 885	14 852	11 754
Autres activités et éliminations	324	281	19
<b>Total</b>	<b>86 153</b>	<b>79 184</b>	<b>64 215</b>

Variation des ventes par groupe d'activités (en millions d'euros et en pourcentage)	2023	2022	Variation 2023-2022		2021
			Publiée	Organique <sup>(a)</sup>	
Vins et Spiritueux	6 602	7 099	-7 %	-4 %	5 974
Mode et Maroquinerie	42 169	38 648	9 %	14 %	30 896
Parfums et Cosmétiques	8 271	7 722	7 %	11 %	6 608
Montres et Joaillerie	10 902	10 581	3 %	7 %	8 964
Distribution sélective	17 885	14 852	20 %	25 %	11 754
Autres activités et éliminations	324	281	-	-	19
<b>Total</b>	<b>86 153</b>	<b>79 184</b>	<b>9 %</b>	<b>13 %</b>	<b>64 215</b>

(a) À périmètre et taux de change comparables. L'effet de l'évolution des parités monétaires sur les ventes du Groupe est de - 4 % et l'effet des variations de périmètre est négligeable. Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 39.

Résultat opérationnel courant par groupe d'activités (en millions d'euros)	2023	2022	2021
Vins et Spiritueux	2 109	2 155	1 863
Mode et Maroquinerie	16 836	15 709	12 842
Parfums et Cosmétiques	713	660	684
Montres et Joaillerie	2 162	2 017	1 679
Distribution sélective	1 391	788	534
Autres activités et éliminations	(409)	(274)	(451)
<b>Total</b>	<b>22 802</b>	<b>21 055</b>	<b>17 151</b>

## Informations par zone géographique

Ventes par zone géographique de destination (en pourcentage)	2023	2022	2021
France	8	8	6
Europe (hors France)	17	16	15
États-Unis	25	27	26
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	31	30	35
Autres marchés	12	12	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ventes par devise (en pourcentage)	2023	2022	2021
Euro	20	19	17
Dollar US	28	30	28
Yen Japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	3	2	3
Autres devises	42	42	45
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Nombre de boutiques	2023	2022	2021
France	550	518	522
Europe (hors France)	1 213	1 108	1 203
États-Unis	1 128	1 054	1 014
Japon	497	496	477
Asie (hors Japon)	2 003	1 829	1 746
Autres marchés	706	659	594
<b>Total</b>	<b>6 097</b>	<b>5 664</b>	<b>5 556</b>

## Données par action

(en euros)	2023	2022	2021
<b>Résultats consolidés par action</b>			
Résultat net, part du Groupe	30,34	28,05	23,90
Résultat net, part du Groupe après dilution	30,33	28,03	23,89
<b>Dividende par action</b>			
Acompte	5,50	5,00	3,00
Solde	7,50	7,00	7,00
Montant brut global versé au titre de l'exercice <sup>(a)(b)</sup>	13,00	12,00	10,00

(a) Pour l'exercice 2023, montant proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

(b) Montant global versé au titre de l'exercice, avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.



# ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

## Conseil d'administration

Bernard Arnault  
*Président-directeur général*  
Antonio Belloni<sup>(a)</sup>  
*Directeur général délégué*  
Antoine Arnault<sup>(b)</sup>  
Delphine Arnault  
Dominique Aumont  
*Administrateur représentant les salariés*  
Nicolas Bazire<sup>(c)</sup>  
Marie-Véronique Belloeil-Melkin  
*Administratrice représentant les salariés*  
Sophie Chassat<sup>(d)</sup>  
Charles de Croisset<sup>(c) (d)</sup>  
*Administrateur référent*  
Clara Gaymard<sup>(d)</sup>  
Marie-Josée Kravis<sup>(d)</sup>  
Laurent Mignon<sup>(d)</sup>  
Marie-Laure Sauty de Chalon<sup>(d)</sup>  
Yves-Thibault de Silguy<sup>(c) (d)</sup>  
Natacha Valla<sup>(d)</sup>  
Hubert Védrine<sup>(d)</sup>

## Censeurs

Yann Arthus-Bertrand  
Diego Della Valle  
Lord Powell of Bayswater

## Nominations proposées à l'Assemblée générale du 18 avril 2024

## Conseil d'administration

Henri de Castries<sup>(d)</sup>  
Alexandre Arnault  
Frédéric Arnault

## Comité exécutif

Bernard Arnault  
*Président-directeur général*  
Antonio Belloni<sup>(a)</sup>  
*Directeur général délégué*  
Delphine Arnault  
*Christian Dior Couture*  
Nicolas Bazire  
*Développement et Acquisitions*  
Pietro Beccari  
*Louis Vuitton*  
Stéphane Bianchi  
*Montres & Joaillerie*  
Michael Burke  
*Fashion Group*  
Chantal Gaemperle  
*Ressources Humaines et Synergies*  
Jean-Jacques Guiony  
*Finances*  
Christopher de Lapuente  
*Distribution sélective*  
Stéphane Rinderknech  
*Hôtellerie d'excellence & Beauté*  
Philippe Schaus  
*Vins & Spiritueux*  
Jérôme Sibille  
*Administration Générale & Affaires Juridiques*  
Jean-Baptiste Voisin  
*Stratégie*

## Secrétariat général

Marc-Antoine Jamet

## Comité d'audit de la performance<sup>(e)</sup>

Clara Gaymard<sup>(d)</sup>  
*Présidente*  
Charles de Croisset<sup>(c) (d)</sup>  
Marie-Laure Sauty de Chalon<sup>(d)</sup>  
Yves-Thibault de Silguy<sup>(c) (d)</sup>

## Comité de la gouvernance et des rémunérations<sup>(e)</sup>

Natacha Valla<sup>(d)</sup>  
*Présidente*  
Sophie Chassat<sup>(d)</sup>  
Charles de Croisset<sup>(c) (d)</sup>  
Marie-Josée Kravis<sup>(d)</sup>

## Comité d'éthique et du développement durable<sup>(e)</sup>

Yves-Thibault de Silguy<sup>(c) (d)</sup>  
*Président*  
Delphine Arnault  
Marie-Laure Sauty de Chalon<sup>(d)</sup>  
Hubert Védrine<sup>(d)</sup>

## Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés  
*représenté par Guillaume Troussicot et Bénédicte Sabadie*  
Mazars  
*représenté par Isabelle Sapet et Simon Beillevaire*

## Nomination proposée à l'Assemblée générale du 18 avril 2024

## Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

Deloitte & Associés  
*représenté par Guillaume Troussicot et Olivier Jan*

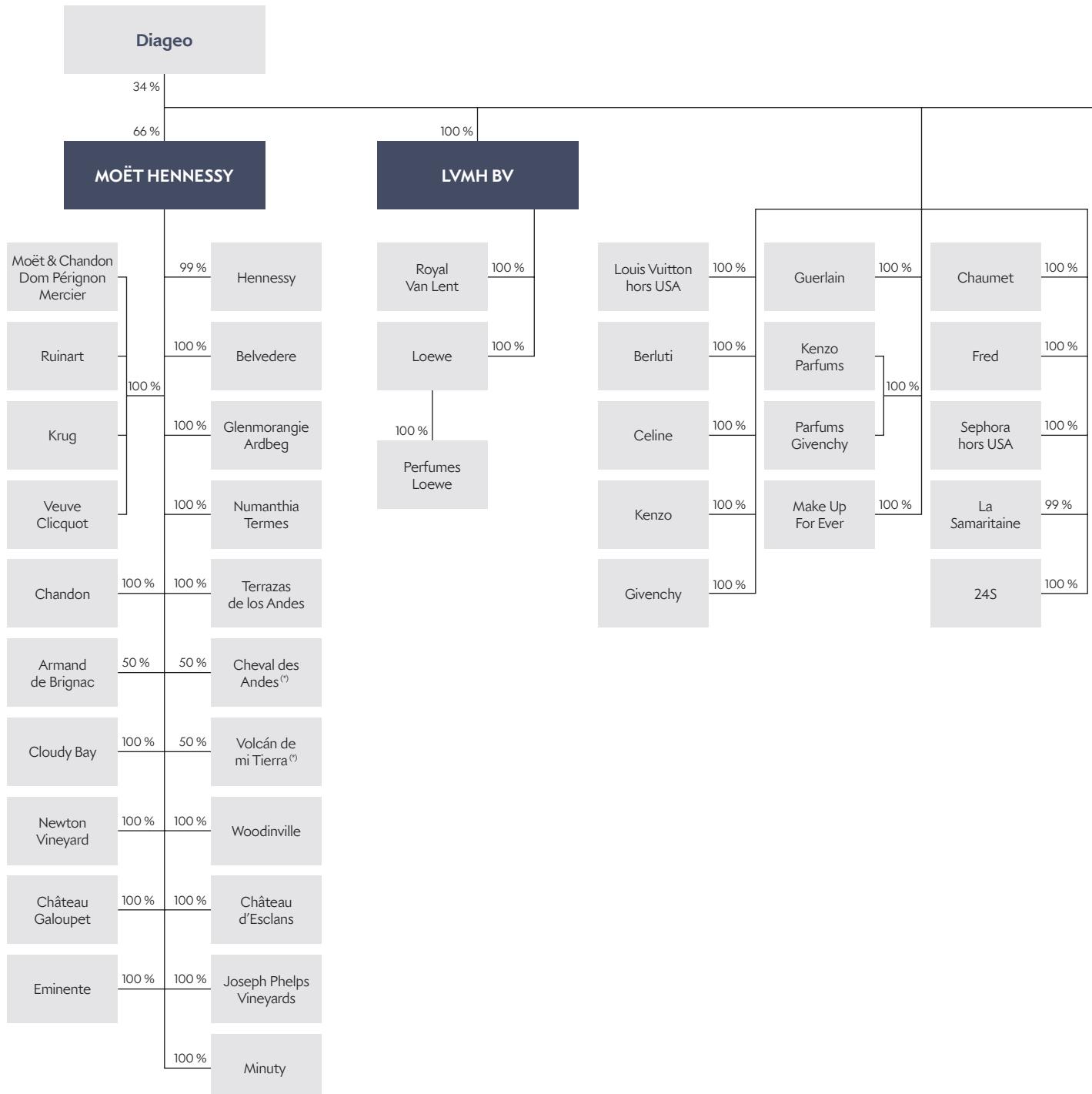
(a) Monsieur Antonio Belloni exercera ces mandats ou fonctions jusqu'au 18 avril 2024.  
(b) Renouvellement du mandat d'Administrateur proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

(c) Jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

(d) Personnalité indépendante.

(e) Comité appelé à être modifié par décision du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

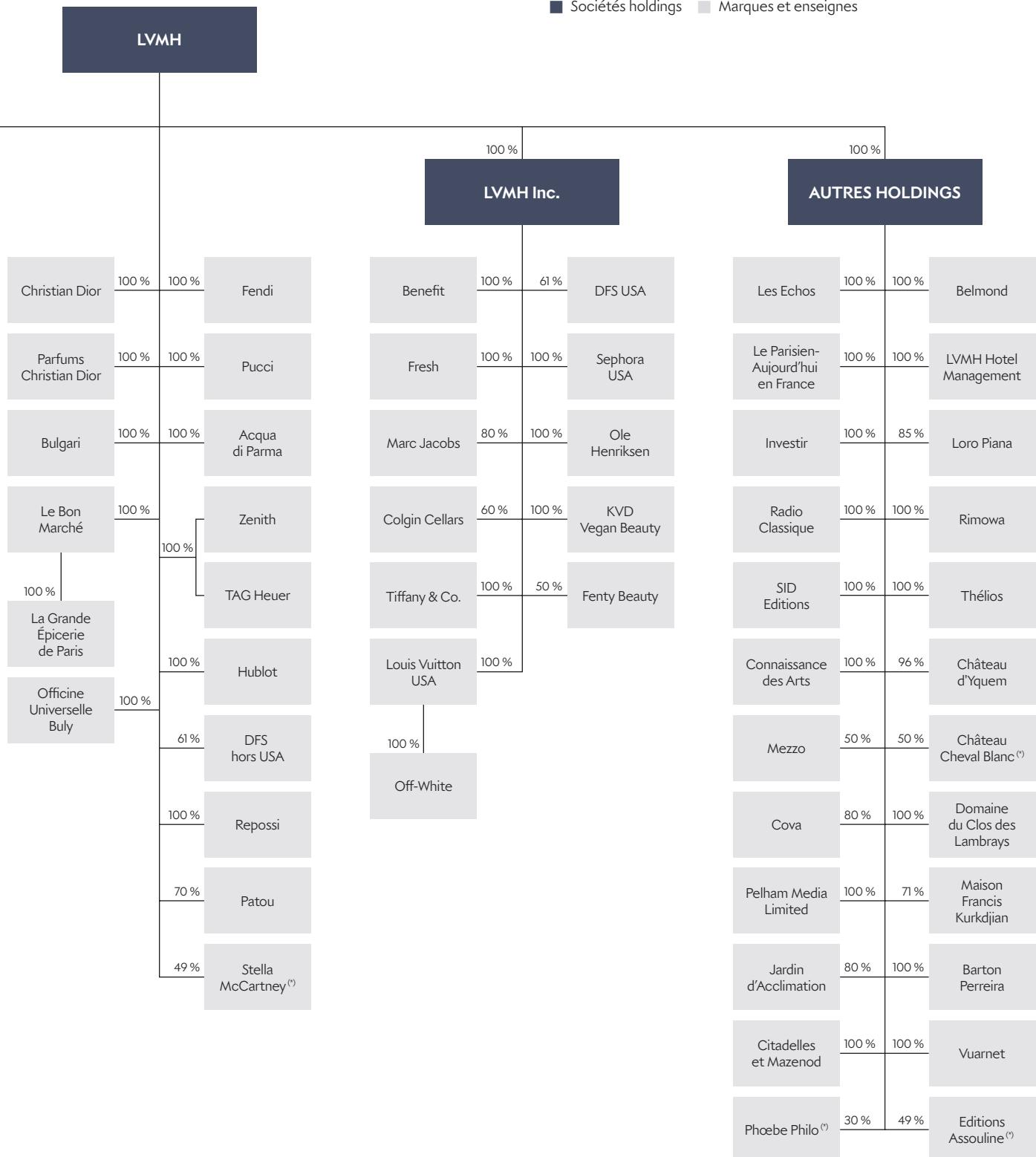
# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023



(\*) Consolidation par mise en équivalence.

L'organigramme ci-dessous est « simplifié » dans la mesure où l'objectif retenu est de présenter le contrôle, direct et/ou indirect, des marques et enseignes par les principales sociétés holdings, et non le détail exhaustif des filiations juridiques au sein du Groupe.

■ Sociétés holdings ■ Marques et enseignes





# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Modèle économique de LVMH

1. PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS	10
2. LES VALEURS D'UN GROUPE ENGAGÉ	12
3. MODÈLE OPÉRATIONNEL	12

Le groupe LVMH a été créé en 1987 par la fusion de Moët Hennessy et Louis Vuitton. C'est en 1989 que Bernard Arnault en devient l'actionnaire principal et le Président-directeur général avec l'ambition de faire de LVMH le leader mondial du luxe.

Aujourd'hui, le groupe LVMH fonde sa position de leader sur un patrimoine unique constitué de 75 Maisons d'exception réparties dans six secteurs d'activités. Chacune d'entre elles crée des produits porteurs d'un savoir-faire maîtrisé, d'un héritage préservé, et puise son dynamisme dans son esprit d'innovation et d'ouverture au monde.

Le Groupe développe ses Maisons sur le long terme, dans le respect de leur force et de leur singularité mais aussi selon des valeurs et un modèle commun. LVMH met à leur disposition

toutes les ressources nécessaires à leur développement en matière de création, de fabrication et de distribution sélective de leurs produits et services.

LVMH est un groupe engagé. Au-delà de la responsabilité qui incombe à LVMH en tant qu'entreprise de mener de façon la plus vertueuse ses activités, le Groupe a décidé, en coordination avec les Maisons, de mettre en place de nombreuses actions non directement liées à l'exercice de celles-ci en faveur de la société, de l'environnement et de la culture. Menés de longue date, ces engagements s'inscrivent dans la durée et apportent une réponse forte à la place et à la contribution qu'un groupe tel que LVMH se doit d'apporter à la société.

## 1. PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au travers de ses Maisons, le groupe LVMH est le seul acteur simultanément présent dans les secteurs majeurs du luxe suivants :

**Vins et Spiritueux** : situées en Champagne, dans le Bordelais ou dans les régions viticoles les plus renommées, les Maisons du groupe LVMH, souvent séculaires, cultivent un caractère unique et partagent une forte culture de l'excellence. Les activités de LVMH dans les Vins et Spiritueux se répartissent entre la branche Champagne et Vins et la branche Cognac et Spiritueux. S'appuyant sur un réseau de distribution international agile et puissant, ce groupe d'activités axe son développement sur les segments haut de gamme du marché. Numéro un mondial du cognac avec Hennessy et du champagne avec le premier portefeuille de marques rassemblant des gammes complémentaires, LVMH détient également une activité de vins pétillants et tranquilles haut de gamme implantée à travers le monde.

**Mode et Maroquinerie** : LVMH réunit à la fois des Maisons à l'héritage unique et des marques plus récentes. Maisons de Haute Couture ou de mode de luxe, les Maisons de LVMH fondent leur réussite sur la qualité, l'authenticité et l'originalité de leurs créations, portées par des créateurs au talent reconnu. Les Maisons du Groupe se concentrent sur la créativité de leurs collections, le développement de produits iconiques et intemporels, l'excellence de leur distribution et le renforcement de leur présence en ligne, tout en préservant leur identité.

**Parfums et Cosmétiques** : acteur majeur du secteur des parfums, du maquillage et des soins, LVMH regroupe des Maisons mondialement établies et des jeunes marques à l'avenir prometteur. L'activité Parfums et Cosmétiques de LVMH bénéficie d'une dynamique exceptionnelle qui repose aussi bien sur la pérennisation et le développement de lignes phares que sur l'audace de nouvelles créations. Les Maisons entretiennent ce qui

fait leur singularité, gage de différenciation pour leurs adeptes sur un marché mondial très concurrentiel. Toutes sont animées par les mêmes valeurs : quête d'excellence, créativité, innovation et parfaite maîtrise de leur image.

**Montres et Joaillerie** : au sein de ce groupe d'activités le plus récemment mis en place, les Maisons du Groupe opèrent dans l'horlogerie haut de gamme, la joaillerie et la Haute Joaillerie. LVMH rassemble des marques aux positionnements complémentaires. Fortes d'un savoir-faire parfaitement maîtrisé, ces Maisons déploient créativité et innovation pour surprendre leurs clients à travers le monde et répondre à leurs désirs.

**Distribution sélective** : les enseignes de distribution sélective du Groupe poursuivent un seul et même objectif : transformer le shopping en une expérience unique. Architecture d'intérieur élégante, sélection pointue de produits et services avec une personnalisation de la relation : les clients sont au cœur de leurs attentions au quotidien. Opérant aux quatre coins du monde, les Maisons sont présentes à travers deux concepts, la distribution sélective et la vente de produits de luxe à la clientèle des voyageurs internationaux (travel retail).

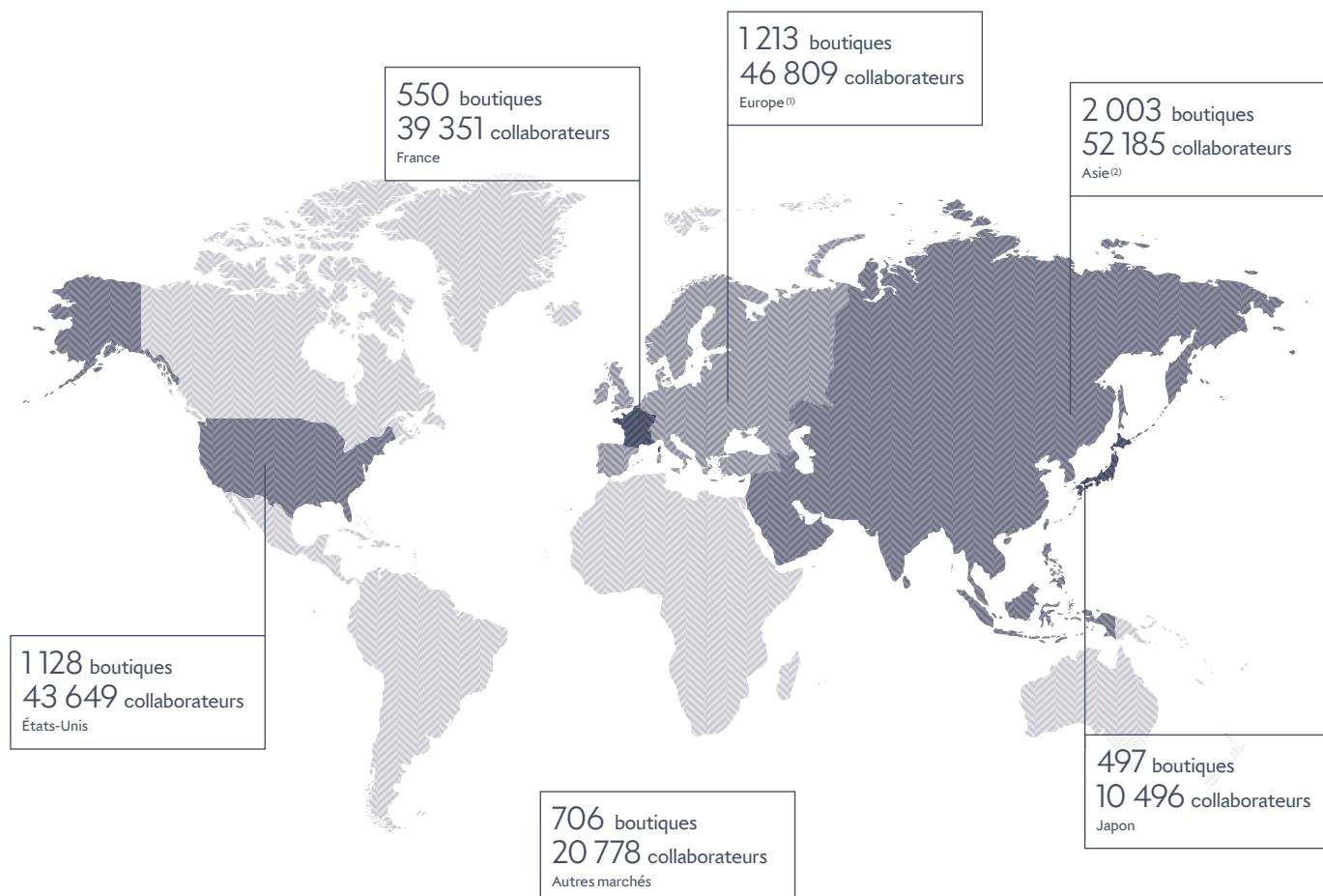
**Autres activités** : les Maisons de ce groupe d'activités ont en commun d'être les ambassadeurs de la culture et d'un art de vivre cher à LVMH. Cette approche est notamment partagée par le groupe Les Echos qui, outre *Les Echos* – premier quotidien économique français – réunit plusieurs titres de la presse économique et culturelle, le chantier naval Royal Van Lent – qui construit et commercialise des yachts sur-mesure sous la prestigieuse bannière Feadship, Belmond – qui dispose d'un large portefeuille d'hôtels, trains, croisières et safaris, conciliant héritage, savoir-faire, authenticité et sens du service, et les hôtels d'exception Cheval Blanc qui opèrent à travers le monde.

**Chiffres clés**

(au 31 décembre 2023)

**Présence géographique**

(au 31 décembre 2023)

<sup>(1)</sup> Hors France.<sup>(2)</sup> Hors Japon.

## 2. LES VALEURS D'UN GROUPE ENGAGÉ

Portée par la mission de LVMH et de ses Maisons, celle de savoir-faire rêver, l'âme de notre Groupe s'exprime dans tout ce que nous entreprenons. Elle repose sur les valeurs fondamentales qui l'irriguent et qui sont partagées par tous.

**Être créatifs et innovants :** la créativité et l'innovation sont inscrites dans les gènes de LVMH et ont, au fil du temps, assuré le succès des Maisons et assis leur légitimité. Socle des Maisons qui composent le Groupe, ce tandem créativité-innovation est au cœur d'une délicate équation : renouveler l'offre proposée par les Maisons et être résolument tournés vers l'avenir, tout en s'inscrivant dans le respect de leur patrimoine.

**Offrir l'excellence :** au sein du Groupe, aucun compromis n'est possible sur la qualité. Parce que les Maisons incarnent l'univers de l'artisanat en ce qu'il a de plus noble et de plus abouti, une attention minutieuse est portée aux détails et à la perfection : du produit au service, c'est dans cette quête d'excellence que le Groupe cultive sa différence.

**Cultiver l'esprit d'entreprise :** agile, l'organisation décentralisée du Groupe favorise l'efficacité et la réactivité. Elle stimule les initiatives individuelles en confiant des responsabilités importantes à chacun. L'esprit d'entreprise promu par le Groupe facilite la prise de risque et encourage la persévérance ; il nécessite un esprit pragmatique et une capacité à mobiliser des équipes en les entraînant vers des objectifs ambitieux.

**S'engager pour un impact positif :** chacune des actions du Groupe et de ses collaborateurs est porteuse de nos engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement. Ils sont le fondement de la performance et de la pérennité de nos Maisons. Convaincus qu'il n'y a pas de produit désirables sans société durable, nous avons à cœur d'assurer que nos produits et la façon dont ils sont fabriqués impactent positivement l'ensemble de notre écosystème et les territoires dans lesquels nous sommes implantés, et que notre Groupe contribue activement à un avenir meilleur.

## 3. MODÈLE OPÉRATIONNEL

LVMH a mis en place un modèle opérationnel unique qui repose sur six piliers et qui contribue à la réussite à long terme du Groupe en conjuguant croissance rentable, durabilité et engagement en faveur de l'excellence :

**Une organisation décentralisée :** le mode de fonctionnement adopté par LVMH garantit autonomie et forte réactivité aux Maisons. Cela leur permet d'être au plus près des clients, d'assurer une prise de décision rapide, efficace, juste et de motiver durablement les collaborateurs du Groupe en les incitant à exercer leur esprit entrepreneurial.

**La croissance interne :** le groupe LVMH donne la priorité à la croissance interne et s'attache à tout mettre en œuvre pour développer ses Maisons et y encourager et protéger la créativité. Les collaborateurs sont clefs dans un tel modèle et les accompagner dans leur carrière, les inciter à toujours se dépasser est primordial.

**L'intégration verticale :** pour cultiver l'excellence d'amont en aval, l'intégration verticale permet de maîtriser tous les aspects de la chaîne de valeur, depuis les sources d'approvisionnement

jusqu'à la distribution selective, en passant par l'outil de fabrication. Cette maîtrise garantit le contrôle rigoureux de l'image des Maisons.

**La mise en place de synergies :** la mise en commun à l'échelle du Groupe de moyens pour créer des synergies intelligentes se fait dans le respect de l'identité et de l'autonomie des Maisons. La puissance mutualisée que représente LVMH en tant que Groupe doit pouvoir bénéficier à chacune d'entre elles.

**La pérennisation des savoir-faire :** les Maisons composant le Groupe s'inscrivent dans un temps long. Pour préserver leur identité et leur excellence, LVMH et ses Maisons ont mis en place de nombreux dispositifs de transmission de savoir-faire et de valorisation des métiers de l'artisanat et de la création auprès des jeunes générations.

**Un équilibre des activités et des implantations géographiques :** le groupe LVMH s'est donné les moyens de progresser régulièrement grâce à l'équilibre entre ses activités et une présence répartie géographiquement. Cet équilibre permet au Groupe de mieux résister aux aléas de l'économie.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Présentation des activités, faits marquants et perspectives

<b>1.</b>	<b>VINS ET SPIRITUEUX</b>	<b>14</b>
1.1	Champagne et Vins	14
1.2	Cognac et Spiritueux	16
1.3	La distribution des Vins et Spiritueux	18
1.4	Faits marquants 2023 et perspectives 2024	18
<b>2.</b>	<b>MODE ET MAROQUINERIE</b>	<b>19</b>
2.1	Les marques du groupe Mode et Maroquinerie	19
2.2	Position concurrentielle	20
2.3	La création	20
2.4	La distribution	21
2.5	Sources d'approvisionnement et sous-traitance	21
2.6	Faits marquants 2023 et perspectives 2024	22
<b>3.</b>	<b>PARFUMS ET COSMÉTIQUES</b>	<b>24</b>
3.1	Les marques du groupe Parfums et Cosmétiques	24
3.2	Position concurrentielle	24
3.3	La recherche	25
3.4	Production, sources d'approvisionnement et sous-traitance	25
3.5	Distribution et communication	25
3.6	Faits marquants 2023 et perspectives 2024	26
<b>4.</b>	<b>MONTRES ET JOAILLERIE</b>	<b>27</b>
4.1	Les marques du groupe Montres et Joaillerie	27
4.2	Position concurrentielle	28
4.3	La distribution	28
4.4	Sources d'approvisionnement et sous-traitance	28
4.5	Faits marquants 2023 et perspectives 2024	29
<b>5.</b>	<b>DISTRIBUTION SÉLECTIVE</b>	<b>30</b>
5.1	L'activité « travel retail »	30
5.2	L'activité « selective retail »	31
5.3	Position concurrentielle	31
5.4	Faits marquants 2023 et perspectives 2024	32
<b>6.</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>33</b>

# 1. VINS ET SPIRITUEUX

En 2023, les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux représentent 8% des ventes totales du groupe LVMH. La part des champagnes et vins est de 52%, celle des cognacs et spiritueux de 48%.

## 1.1 Champagne et Vins

### 1.1.1 Les marques de champagne et vins

LVMH produit et commercialise une gamme de marques très étendue de vins de champagne de haute qualité. En dehors de la Champagne, le Groupe élaboré et distribue un ensemble de vins pétillants et tranquilles haut de gamme produits dans neuf pays et sur quatre continents : France, Espagne, États-Unis (Californie), Argentine, Brésil, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde et Chine.

**Moët & Chandon** a été fondé en 1743 par Claude Moët et élevé à une renommée internationale par son descendant, Jean-Rémy Moët, qui rêvait de « partager l'effervescence du champagne avec le monde ». De la cour royale au tapis rouge, du Studio 54 au Grand Chelem, Moët & Chandon rassemble autour de moments palpitants et extraordinaires. Avec les vignobles les plus vastes et les plus diversifiés de la région, la Maison propose un portefeuille universel et polyvalent de champagnes pour toutes les occasions et tous les palais. Facile à aimer, chaque création – de l'emblématique *Moët Impérial* à la délicate Collection *Grand Vintage*, de l'innovant *Moët Ice Impérial* au doux *Nectar Impérial*, en passant par la *Collection Impériale* multifacette, nouvelle expression du savoir-faire de la Haute Cœnologie de la Maison – étonne par un large spectre de saveurs et d'arômes en capturant toute l'étendue de son terroir. Grâce à Natura Nostra, le programme de développement durable à long terme de Moët & Chandon, la Maison œuvre à la protection de la biodiversité dans la région et, depuis 2009, Moët & Chandon soutient également des initiatives philanthropiques par le biais de Toast for a Cause. Depuis près de trois siècles, Moët & Chandon est le champagne de prédilection pour marquer les événements importants de l'histoire et les célébrations personnelles, rehaussant chaque toast de l'étincelle de l'effervescence.

**Dom Pérignon** porte une ambition créatrice, celle d'une quête sans cesse renouvelée, la quête d'une harmonie. Cette vision guide Dom Pérignon depuis ses origines : en 1668 Dom Pierre Pérignon moine bénédictin du XVII<sup>e</sup> siècle se donne l'ambition de faire « le meilleur vin du monde ». Aujourd'hui, Vincent Chaperon, Chef de Cave, perpétue cette ambition créatrice à chaque champagne millésimé qu'il élabore. Dom Pérignon s'exprime pleinement sur ses trois dimensions : celle de l'année et du caractère des saisons, celle des *Plénitudes*, ces fenêtres successives dans le temps long de la maturation et celle de la couleur, le blanc ou le rosé.

**Veuve Clicquot**, fondée en 1772, fait rayonner sa culture solaire à travers le monde, toujours empreinte d'audace, de créativité et d'innovation depuis 250 ans. En 1805, Madame Clicquot prend les rênes de la Maison et devient l'une des premières femmes d'affaires des temps modernes. Fidèle à sa devise : « Une seule

qualité, la toute première. », la grande dame de la Champagne va progressivement révolutionner l'élaboration et créer la première table de remuage, le premier millésime, ainsi que le premier champagne rosé d'assemblage connu, procédés encore utilisés aujourd'hui. Dans cette quête d'excellence, la Maison inscrit encore aujourd'hui son expertise autour du Pinot Noir et de l'art du vieillissement. Cette constance de style perpétue ainsi deux siècles de savoir-faire pour concevoir la cuvée iconique *Brut Carte Jaune* ou encore *La Grande Dame*, cuvée de prestige éponyme, signature de la précision œnologique Veuve Clicquot. La couleur jaune, présente sur ses étiquettes depuis 1877, est aussi celle du soleil levant, symbole d'un patrimoine unique, d'une vision solaire, d'un état d'esprit optimiste. En hommage à son histoire et au destin d'une femme d'exception, la Maison a créé en 1972 le prix BOLD, aujourd'hui construit comme programme international pensé pour plus d'impact et de soutien concret, tout au long de l'année, aux femmes entrepreneures.

**Ruinart**, fondée en 1729, est la plus ancienne des Maisons de Champagne. Chacune des cuvées porte la signature distinctive du chardonnay, cépage emblématique de la Maison. Née en 1843 du rêve d'un homme visionnaire, la Maison **Krug** se caractérise par l'excellence indiscutable de son savoir-faire et sa quête permanente d'expériences sensorielles et poétiques. Le rêve de Joseph Krug visait à offrir chaque année l'expression la plus généreuse du Champagne, indépendamment des aléas climatiques. *Krug Grande Cuvée* incarne cette raison d'être : une nouvelle Édition de cette cuvée est recréée chaque année et ce depuis six générations de la famille Krug. **Mercier**, fondée en 1858 propose une expérience de dégustation en toute simplicité. Il est le reflet de son époque, et fait évoluer la façon traditionnelle de le déguster, en privilégiant les moments spontanés aux grandes cérémonies, tout en restant fidèle à la vision qualitative de son fondateur Eugène Mercier.

**Armand de Brignac** incarne la plus récente intégration au sein des Maisons de Champagne, apportant une innovation et une énergie sans précédent à cette catégorie depuis 2006. Également connu sous le nom d'Ace of Spades, reflétant la vision de Shawn Jay-Z Carter, Armand de Brignac bouleverse les conventions et reflète le luxe contemporain, tout en préservant les traditions des terroirs champenois. Détenue par LVMH et Shawn Jay-Z Carter en partenariat depuis 2021, la marque poursuit son développement en réaffirmant son positionnement très haut de gamme.

Le portefeuille de vins hors Champagne de LVMH regroupe des appellations prestigieuses, en France, en Espagne, en Amérique, en Asie et en Océanie.

Hors de France, les domaines de LVMH sont les suivants : **Cloudy Bay** en Nouvelle-Zélande, l'emblématique **Colgin Cellars** fondé par Ann Colgin il y a 30 ans et acquis par LVMH en 2017, **Joseph Phelps** l'une des propriétés viticoles les plus réputées de la Napa Valley et acquise par LVMH en 2022 et **Newton Vineyard** en Californie, **Terrazas de los Andes** et **Cheval des Andes** en Argentine, **Ao Yun** en Chine et **Bodega Numanthia** en Espagne. Le domaine **Cape Mentelle** en Australie a été cédé en 2023. La marque **Chandon**, créée en 1959 en Argentine, regroupe les vins pétillants (« sparkling ») de Moët Hennessy élaborés en Californie, en Argentine, au Brésil, en Australie, en Inde et en Chine par Chandon Estates.

En France, LVMH détient depuis 1999 **Château d'Yquem**, le plus prestigieux des vins de Sauternes, unique Premier Cru Supérieur du classement de 1855. Depuis 2009, le Groupe détient 50 % du prestigieux Château Cheval Blanc, premier Grand Cru classé A Saint-Émilion, consolidé par mise en équivalence. En 2014,

LVMH a acquis le **Domaine du Clos des Lambrays**, l'un des plus anciens et prestigieux domaines viticoles de la Bourgogne et Grand Cru de la côte de Nuits. **Château Galoupet**, Cru classé des Côtes-de-Provence depuis 1955 et **Château d'Esclans**, le leader des vins de Rosé de Provence sur le marché américain ont rejoint le portefeuille de vins en 2019. Enfin, LVMH a acquis **Château Minuty** en 2023, connu à travers le monde pour son vin rosé, également Cru Classé des Côtes-de-Provence depuis 1955 et situé à Gassin sur la presqu'île de Saint-Tropez.

### 1.1.2 Position concurrentielle

En 2023, les expéditions en volume des marques de champagne de LVMH sont en baisse de -6,8 % par rapport à 2022, tandis que les expéditions de la région Champagne baissent de -8,2 % (source : CIVC). La part de marché de LVMH progresse ainsi à 22,9 % du total des expéditions, contre 22,5 % en 2022.

Les expéditions de champagne, pour la totalité de la région Champagne, se répartissent ainsi :

(en millions de bouteilles et pourcentage)	2023			2022			2021		
	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)
	Région	LVMH		Région	LVMH		Région	LVMH	
France	127	9,0	7,1	138,4	9,1	6,6	140,8	8,6	6,1
Export	172	59,4	34,6	187,5	64,4	34,3	180,0	60,4	33,6
<b>Total</b>	<b>299</b>	<b>68,4</b>	<b>22,9</b>	<b>325,9</b>	<b>73,4</b>	<b>22,5</b>	<b>320,8</b>	<b>69,0</b>	<b>21,5</b>

(Source : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne – CIVC).

La ventilation géographique des ventes de champagne de LVMH, en pourcentage des ventes totales exprimées en nombre de bouteilles, est la suivante :

(en pourcentage)	2023	2022	2021
Allemagne	5	5	5
Royaume-Uni	7	7	7
États-Unis	20	23	25
Italie	4	4	4
Japon	10	10	9
Australie	5	5	5
Autres	36	34	32
<b>Total export</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>87</b>
France	13	12	13
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 1.1.3 Mode d'élaboration du champagne

L'appellation Champagne recouvre une zone géographique délimitée classée en A.O.C. qui s'étend sur les 34 000 hectares légalement utilisables pour sa production. Trois variétés de cépages sont très largement majoritaires pour la production du champagne : le chardonnay, le pinot noir et le meunier.

Outre son effervescence, la caractéristique du champagne est de résulter de l'assemblage de vins d'années différentes et/ou de différents cépages et parcelles de récolte. C'est par la maîtrise de l'assemblage et la constance de leur qualité dues au talent de leurs œnologues, que se distinguent les meilleures marques.

Les conditions climatiques influencent très sensiblement la récolte du raisin d'année en année. L'élaboration du champagne requiert en outre un vieillissement en cave d'environ deux années et davantage pour les cuvées « premium », millésimées et/ou de prestige. Pour se prémunir des irrégularités de vendanges et gérer les fluctuations de la demande, mais aussi pour maintenir une qualité constante au fil des années, les Maisons de Champagne de LVMH ajustent les quantités disponibles à la vente et conservent en stock, principalement en cuves, des vins de réserve. Compte tenu des temps de vieillissement, le Groupe maintient en permanence des stocks de champagne importants dans ses caves. À fin 2023, le nombre de bouteilles stockées en Champagne dans les caves de LVMH représente 241 millions de bouteilles, soit l'équivalent de 3 années de ventes environ ; à ce stock de bouteilles s'ajoutent les vins en attente de tirage en cuves (équivalent à 100 millions de bouteilles) dont la réserve qualitative bloquée suivant les règles applicables à la profession (pour l'équivalent de 10 millions de bouteilles).

La fabrication du champagne implique des processus d'une rigueur extrême, pour garder au fil des ans une qualité d'une constance absolue. Moët et Chandon exploite pleinement son site de Mont Aigu dont la cuverie, les installations de tirage, de vieillissement (caves), de dégorgement et d'habillage complètent les capacités de production des sites historiques d'Épernay, dont la rénovation se poursuit. Les sites de production historiques de Veuve Clicquot, Ruinart et Krug se situent à Reims. Veuve Clicquot poursuit la construction de son nouveau site de production «Comète» situé sur la commune de Saint Léonard, à proximité de Reims, alors que Krug finalise la construction d'un site de vinification à Ambonnay.

Soucieux d'innover et d'accroître la maîtrise de ses processus de production, le Groupe a inauguré en 2021 son centre de Recherche & Développement commun à l'ensemble de ses Maisons sur la commune de Oiry.

#### **1.1.4 Sources d'approvisionnement en raisins et sous-traitance**

Le Groupe possède 1 650 hectares en production, qui fournissent 21% des besoins annuels. Au-delà, les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisins et vins auprès de vignerons et de coopératives, sur la base d'accords pluriannuels ; le premier fournisseur de raisins et de vins représente moins de 10% du total des approvisionnements des Maisons du Groupe.

Les Maisons de Champagne de LVMH, ainsi que leurs partenaires livreurs, développent leur engagement en faveur de la Viticulture Durable en Champagne.

## **1.2 Cognac et Spiritueux**

### **1.2.1 Les marques de cognac et spiritueux**

Avec **Hennessy**, LVMH détient la marque la plus puissante dans le secteur du cognac. La société a été fondée par Richard Hennessy en 1765. Historiquement, les premiers marchés de la marque sont irlandais et britanniques, mais rapidement Hennessy augmente sa présence en Asie qui représente déjà près de 30% des expéditions en 1925. La marque devient le leader mondial du cognac dès 1890. Hennessy est le créateur du *XO (Extra Old)* en 1870 et développe depuis une gamme de cognac haut de gamme qui fait sa renommée.

LVMH a acquis **Glenmorangie** en 2005, qui détient les whiskies single malt Glenmorangie, issu des plus hauts alambics d'Europe au nord-est de l'Écosse et **Ardbeg**, élaboré sur l'île d'Islay située au sud de l'archipel des Hébrides.

Depuis 2007, LVMH détient la vodka de luxe **Belvedere**, créée en 1993 dans le but d'apporter au marché américain une vodka de luxe pour connaisseurs. Celle-ci est élaborée dans la distillerie Polmos Zyradow située en Pologne, créée en 1910.

Depuis 2017, les flacons du tequila **Volcán de mi Tierra**, créé avec l'entrepreneur mexicain Juan Gallardo Thurlow, sont principalement commercialisés aux États-Unis et au Mexique.

Depuis 1996, des accords interprofessionnels ont instauré une réserve qualitative afin de faire face aux irrégularités des récoltes, les stocks excédentaires ainsi «bloqués» pouvant être mis en bouteilles pour future commercialisation les années de faible récolte. Chaque année, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) fixe, d'une part, le niveau de récolte maximum pouvant être vinifié et commercialisé en appellation Champagne, et d'autre part, le «plafond limite de classement (PLC)», correspondant à la quantité qu'il est possible de récolter au-delà du rendement commercialisable. Pour la récolte 2023, le rendement disponible de l'appellation Champagne a été fixé à 11 400 kg/ha. Le niveau maximum de la réserve bloquée a été revu lors de la vendange 2023 et est désormais fixé à 10 000 kg/ha (précédemment à 8 000 kg/ha).

Le prix payé par kilo de raisin de la vendange 2023 s'établit entre 6,25 euros et 7,35 euros suivant les crus, en augmentation moyenne de 7,5% par rapport à celui de la vendange 2022. À ce prix de base peuvent s'ajouter des primes en fonction des conditions particulières à chaque partenariat, notamment le niveau d'effort réalisé à la mise en œuvre de la Viticulture Durable en Champagne.

Les matières sèches, c'est-à-dire les bouteilles, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe.

En 2023, les Maisons de Champagne ont également eu recours à des sous-traitants pour un montant de 42 millions d'euros ; ces prestations portent notamment sur les opérations de pressurage, de packaging (co-packing), de manipulation ou d'entreposage des bouteilles.

Volcán de mi Tierra est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Acquis en 2017, **Woodinville Whiskey Company**, fondée en 2010 par Orlin Sorensen et Brett Carlile et plus grande distillerie artisanale de l'État de Washington, a finalisé en 2022 les derniers éléments de son important programme d'extension de ses capacités de production.

En 2020, le Groupe enrichit son portefeuille de spiritueux avec le lancement d'**Eminente**, un rhum cubain d'exception principalement à destination du marché européen.

### **1.2.2 Position concurrentielle**

En 2023, les volumes d'expédition de la région de Cognac sont en baisse de -22,3% par rapport à 2022 (source : BNIC), tandis que les expéditions en volume de Hennessy baissent de -20,9%. La part de marché volumes expéditions départ Cognac de Hennessy est en hausse de 0,9 point à 49% en 2023, contre 48% en 2022. La société est leader mondial du cognac et des spiritueux premiums internationaux, ses positions étant particulièrement fortes aux États-Unis, en Chine et sur les autres marchés clefs du cognac (Afrique du Sud, Nigeria, Royaume-Uni...).

Les principaux marchés géographiques du cognac pour la profession et pour LVMH, sur la base des expéditions en nombre de bouteilles hors vrac, sont les suivants :

(en millions de bouteilles et pourcentage)	2023			2022			2021		
	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)
	Région	LVMH		Région	LVMH		Région	LVMH	
France	4,4	1,6	36,8	5,1	2,3	45,2	5,3	2,4	45,4
Europe (hors France)	26,8	7,3	27,1	27,7	7,4	26,7	28,9	6,6	22,8
États-Unis	58,1	38,1	65,6	110,6	63,5	57,4	114,5	62,6	54,7
Asie	57,4	21,3	37,0	50,1	17,3	34,5	57,2	19,2	33,6
Autres marchés	15,4	10,8	69,6	15,2	9,3	61,6	12,9	8,0	62,0
<b>Total</b>	<b>162,2</b>	<b>79,0</b>	<b>48,7</b>	<b>208,7</b>	<b>99,8</b>	<b>47,8</b>	<b>218,9</b>	<b>98,9</b>	<b>45,2</b>

(Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac – BNIC).

La ventilation géographique des ventes de cognac de LVMH, en pourcentage des ventes totales exprimées en nombre de bouteilles, est la suivante :

(en pourcentage)	2023	2022	2021
États-Unis	54	60	65
Japon	1	1	-
Asie (hors Japon)	22	19	18
Europe (hors France)	9	8	7
Autres	13	12	10
<b>Total export</b>	<b>99</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
France	1	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 1.2.3 Mode d'élaboration du cognac

La région délimitée de Cognac se situe autour du bassin de la Charente. Le vignoble, qui s'étend actuellement sur plus de 83 000 hectares, est composé presque exclusivement du cépage ugni blanc qui donne un vin produisant les meilleures eaux-de-vie. La région est découpée en six crus ayant chacun ses qualités propres : la Grande Champagne, la Petite Champagne, les Borderies, les Fins Bois, les Bons Bois et les Bois Ordinaires. Hennessy sélectionne ses eaux-de-vie essentiellement parmi les quatre premiers crus, où la qualité des vins est la plus adaptée à l'élaboration de ses cognacs.

La distillation charentaise présente la particularité de se dérouler en deux temps appelés première et seconde chauffe. Les eaux-de-vie ainsi obtenues vieillissent en barriques de chêne. Le cognac résulte de l'assemblage progressif d'eaux-de-vie sélectionnées en fonction de leurs crus, de leurs origines et de leur âge.

Hennessy, dont la production est intégralement basée à Cognac, a inauguré en 2017 une nouvelle plateforme logistique et unité de conditionnement, baptisée « Pont Neuf ». Avec l'inauguration en 2021 d'une deuxième ligne de production sur le site de « Pont Neuf », les capacités de production de la Maison sont portées à 10 millions de caisses par an. La conception de cette plateforme de 26 000 m<sup>2</sup> répond à des standards environnementaux et de qualité de vie jusqu'ici inégalés.

### 1.2.4 Sources d'approvisionnement en vins et eaux-de-vie de cognac et sous-traitance

L'essentiel des eaux-de-vie de cognac nécessaires à Hennessy pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 1 600 producteurs indépendants, avec lesquels la société veille au maintien d'une extrême qualité, dans le cadre d'une politique ambitieuse de viticulture durable. Hennessy exploite en propre près de 180 hectares, soit moins de 1% de ses besoins en eaux-de-vie.

Les prix d'achat des eaux-de-vie sont agréés entre la société et chaque producteur selon l'offre et la demande et le niveau qualitatif des eaux-de-vie. Après des augmentations de 3,5% en 2021, puis 6% en 2022, Hennessy a pris la décision de ne pas augmenter ses prix d'achat des eaux-de-vie en 2023.

Grâce à un stock optimisé d'eaux-de-vie, la Maison peut gérer les effets des évolutions de prix, en adaptant ses achats d'une année sur l'autre, dans le cadre contractuel établi avec les partenaires. Hennessy poursuit la maîtrise de ses engagements d'achats et la diversification de ses partenariats, pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Comme pour les activités de Champagne et Vins, Hennessy s'approvisionne en matières sèches (bouteilles, bouchons et autres constituants d'emballage) auprès de fournisseurs hors Groupe. Les barriques et foudres utilisés pour le vieillissement du cognac proviennent également de fournisseurs hors Groupe. Hennessy a peu recours à la sous-traitance pour ce qui concerne son cœur de métier : le vieillissement, l'assemblage et le conditionnement des eaux-de-vie.

### 1.2.5 Mode d'élaboration de la vodka, sources d'approvisionnement et sous-traitance

La vodka Belvedere est fabriquée uniquement à base de seigle polonais et d'eau pure et est produite dans l'une des plus anciennes distilleries polonaises produisant de la vodka depuis 1910. Belvedere ne contient aucun additif, et est produite conformément à la législation polonaise de production de la vodka qui édicte que rien ne peut y être ajouté. Belvedere, experte dans la distillation à base de seigle, puise dans une tradition polonaise de plus de 600 ans pour fabriquer une vodka extraordinaire, distincte en goût et caractère. Globalement,

Belvedere se fournit auprès de trois fournisseurs historiques en eau-de-vie brute, représentant chacun environ 30 % des approvisionnements de la société. Depuis 2023, Belvedere convertit sa référence phare *Pure* en bio/organique, avec l'objectif de produire intégralement en Bio/Organique d'ici 2025.

### 1.2.6 Mode d'élaboration du Scotch whisky

Conformément aux critères définis pour bénéficier de l'appellation Scotch Whisky, les whiskies single malt Glenmorangie et Ardbeg sont produits en Écosse à partir d'eau et d'orge malté, dont on

obtient la fermentation au moyen de levures ; ils sont distillés et mis à vieillir sur le territoire écossais pour une durée d'au moins 3 années, dans des fûts de chêne d'une capacité n'excédant pas 700 litres. S'agissant de whiskies single malt, ils proviennent d'une seule distillerie. Les alambics de Glenmorangie, les plus hauts d'Écosse, s'élèvent à 5,14 mètres de hauteur, ne laissant se dégager et se condenser que les émanations les plus subtiles. Chez Ardbeg, les alambics sont équipés d'un purificateur unique en son genre. Les whiskies Glenmorangie sont habituellement vieillis au moins 10 années dans des fûts de très grande qualité ; ceux d'Ardbeg peuvent être commercialisés plus tôt pour mieux exprimer leur caractère tourbé singulier.

## 1.3 La distribution des Vins et Spiritueux

Moët Hennessy dispose d'un réseau de distribution mondial puissant et agile, grâce auquel le groupe d'activités Vins et Spiritueux poursuit le déploiement géographique équilibré de son portefeuille de marques. Une partie de ce réseau est constituée de joint-ventures avec le groupe de spiritueux Diageo<sup>(1)</sup>, en vertu d'accords conclus depuis 1987 afin de répondre

à l'objectif de renforcer les positions des deux groupes de mieux contrôler leur distribution, d'améliorer le service rendu à leur clientèle et d'accroître leur rentabilité par un partage des coûts de distribution. Ceci concerne principalement le Japon, la Chine, et la France. En 2023, 26 % des ventes de champagne et de cognac ont été réalisées par ce canal.

## 1.4 Faits marquants 2023 et perspectives 2024

	2023	2022	2021
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>6 602</b>	<b>7 099</b>	<b>5 974</b>
Dont : Champagne et vins	3 461	3 474	2 793
Cognac et spiritueux	3 141	3 625	3 181
<b>Ventes en volume</b> (en millions de bouteilles)			
Champagne	66,5	70,9	66,8
Cognac	83,2	94,3	102,6
Autres spiritueux	21,5	23,9	20,8
Vins tranquilles et pétillants	52,7	56,5	51,5
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	7	6	6
Europe (hors France)	20	18	18
États-Unis	32	37	38
Japon	6	6	5
Asie (hors Japon)	21	20	21
Autres marchés	14	13	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b> (en millions d'euros)	<b>2 109</b>	<b>2 155</b>	<b>1 863</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>31,9</b>	<b>30,4</b>	<b>31,2</b>

### Faits marquants

Après une année 2022 exceptionnelle, l'année 2023 a été caractérisée par des tendances contrastées sur les marchés. La demande des consommateurs est en baisse aux États-Unis et

en Chine, l'Europe fait preuve d'une résilience notable tandis que se poursuit une dynamique soutenue en Asie-Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes, notamment pour les ventes privées et le « travel retail ». Dans ce contexte, Moët Hennessy a poursuivi sa stratégie axée sur la création de valeur en renforçant l'attrait de ses marques et en diversifiant son portefeuille grâce à l'innovation produit et à l'intégration de Château Minuty, confirmant son leadership dans le domaine des Rosés de Provence. La volonté de se rapprocher du consommateur final s'est traduite par l'ouverture de points de vente tels que la première boutique Hennessy en Chine continentale ou encore le bar à cocktails Cravan au cœur de Paris. En renforçant son engagement environnemental, Moët Hennessy a présenté les pratiques respectueuses de ses Maisons lors du sommet « ChangeNOW », le plus grand événement mondial dédié au partage de solutions pour la planète.

Alors qu'une politique ferme de prix a été poursuivie dans le cadre de leur stratégie de valeur, les Maisons de Champagne ont maintenu leurs volumes à des niveaux élevés, atteignant une part de marché record des expéditions de l'appellation Champagne. **Moët & Chandon** a bénéficié ainsi du lancement réussi du *Grand Vintage 2015* au premier semestre, célébrant les 280 ans de savoir-faire de la Maison et a dévoilé en octobre la *Collection Impériale Création No 1*, première cuvée de Haute Cœnologie, inspirant une collaboration avec l'artiste américain Daniel Arsham. **Dom Pérignon** a réalisé une année record, marquée par deux nouveaux millésimes et des collaborations artistiques, tandis que **Veuve Clicquot** a connu une performance exceptionnelle, soutenue par le lancement de *La Grande Dame 2015*, et a proposé des expériences inoubliables comme la dégustation de bouteilles immergées en mer Baltique. Par ailleurs, tout en

(1) Diageo détient une participation de 34 % dans Moët Hennessy, société holding des activités Vins et Spiritueux du groupe LVMH.

continuant de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, la Maison a confirmé son engagement dans le luxe durable via une collaboration avec Stella McCartney. **Krug** a enregistré une forte croissance avec de nouvelles éditions à travers ses territoires d'expression, la gastronomie et la musique. **Ruinart** a dévoilé une collaboration importante avec l'artiste Eva Jospin et lancé une nouvelle cuvée *Blanc Singulier*, illustrant les impacts du changement climatique. **Armand de Brignac** a poursuivi son intégration au sein du portefeuille de Moët Hennessy et a élargi sa distribution dans les marchés stratégiques, au Japon en premier lieu.

Les Maisons de vins tranquilles ont continué à se renforcer, dans un contexte de normalisation de la demande aux États-Unis après l'expansion consécutive à la sortie de la pandémie. **Château d'Esclans** a renforcé son leadership en Côtes-de-Provence, **Château Galoupet** a obtenu la certification biologique, et **Château Minuty** a rejoint le portefeuille de Moët Hennessy. **Chandon** a enregistré un léger recul des volumes en 2023 malgré le succès de son apéritif 100 % naturel *Chandon Garden Spritz*.

**Hennessy** a connu, dans la première partie de 2023, un ralentissement important de ses ventes aux États-Unis, qui s'est estompé en fin d'année. Par ailleurs, la Maison a été affectée en début d'année par les effets de la pandémie de Covid sur les célébrations du Nouvel An chinois. Elle a néanmoins su développer son leadership international de la catégorie des Spiritueux. La marque a renforcé son engagement environnemental avec des projets tels que la décarbonation de la distillerie de Cognac et le programme « Living Landscapes » visant à planter des haies dans le territoire cognacais.

Les ventes des whiskies **Glenmorangie** et **Ardbeg** ont été impactées par le contexte des marchés américain et chinois, mais restent nettement supérieures aux niveaux pré-Covid grâce aux performances réalisées en « travel retail » et sur certains marchés dynamiques comme le Japon. Les deux Maisons continuent de s'appuyer sur l'innovation. Ardbeg dévoile ainsi des coffrets témoins de son histoire mythique. La vodka **Belvedere** a confirmé sa stratégie de montée en gamme avec le lancement

de *Belvedere 10*, une vodka d'exception pour la nuit. La Maison a obtenu la certification « agriculture biologique » en 2023. **Woodinville** a élargi sa distribution aux États-Unis, présent désormais dans 35 États. **Volcán de mi Tierra** a poursuivi le développement de son expression ultra premium, en s'associant à la Formule 1 à Las Vegas. La Maison cubaine **Eminente** a ouvert une Maison éphémère « Casa Eminente » à Paris.

## Perspectives

Dans un environnement toujours incertain, notamment aux États-Unis et en Chine, et avec l'évolution des modes de consommation, le groupe d'activités aborde l'année 2024 avec prudence et pragmatisme. Il continuera de s'appuyer sur ses équipes réactives et sur ses fondamentaux solides, tels qu'une couverture géographique équilibrée et un portefeuille de marques prestigieuses et diversifiées. Les Maisons continueront de renforcer leur désirabilité grâce à des initiatives fortes en termes de produits en lançant la cuvée *Blanc de Noirs* d'Armand de Brignac ou de nouveaux flacons pour Hennessy, mais aussi par des projets de communication comme le partenariat de Veuve Clicquot avec le mythique Venice Simplon-Orient-Express et une nouvelle collaboration artistique pour Dom Pérignon. Conscientes de la valeur de leur patrimoine et de leur responsabilité environnementale, elles poursuivront leur feuille de route axée sur la durabilité, visant à préserver la biodiversité et à réduire leur empreinte carbone. Au second semestre, Moët Hennessy accueillera les spécialistes mondiaux de la microbiologie des sols et du développement durable en viticulture lors de son deuxième sommet « World Living Soils Forum », en octobre à Arles, afin de contribuer aux échanges et à l'accélération des progrès scientifiques dans ces domaines. Excellence, authenticité, innovation et durabilité guideront les Maisons du groupe Vins et Spiritueux, dans la continuité de leur mission « Crafting Experiences » et de la vision de Moët Hennessy d'être le leader des vins et spiritueux de luxe.

## 2. MODE ET MAROQUINERIE

En 2023, les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie ont représenté 49 % des ventes totales de LVMH.

### 2.1 Les marques du groupe Mode et Maroquinerie

LVMH réunit dans le secteur de la mode et de la maroquinerie de luxe un ensemble de marques d'origine française dans leur majorité, mais également italienne, espagnole, britannique, allemande et américaine.

Depuis 1854, **Louis Vuitton** a bâti sa réussite sur l'exécution sans faille de son métier de malletier, la maîtrise totale de sa distribution et son exceptionnelle liberté créative, source de renouvellement et d'invention permanente. En veillant au juste équilibre entre nouveautés et lignes de maroquinerie iconiques, entre le perfectionnement constant d'un savoir-faire artisanal unique et la dynamique d'une mode conçue en parfaite osmose

avec l'univers de la marque, la Maison s'attache à surprendre ses clients, et à faire de ses boutiques des lieux inspirants. Depuis plus de 150 ans, sa gamme de produits s'enrichit ainsi continuellement de nouveaux modèles pour le voyage ou pour la ville et de nouvelles matières, formes et couleurs. Réputée pour l'originalité et la grande qualité de ses créations, Louis Vuitton est aujourd'hui la première marque mondiale de produits de luxe et propose une offre globale : maroquinerie et haute maroquinerie, prêt-à-porter féminin et masculin, souliers et accessoires, montres, joaillerie, lunettes et, depuis 2017, une collection de fragrances féminines et masculines.

**Christian Dior** a été fondée en 1946. Depuis son premier défilé, baptisé New Look, la Maison n'a cessé d'imposer sa vision à travers des lignes élégantes architecturales et féminines, jusqu'à devenir dans le monde entier synonyme de luxe à la française. La vision de Christian Dior se transmet aujourd'hui avec audace et inventivité à travers toute l'offre de la Maison, que ce soit la Haute Couture, la maroquinerie, le prêt-à-porter, les souliers et accessoires féminins et masculins ainsi que les montres et la joaillerie. Les Parfums Christian Dior sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Créée à Rome par Adele et Edoardo **Fendi** en 1925, Fendi a d'abord séduit les élégantes italiennes avant de conquérir le reste du monde. Fendi fait partie du Groupe depuis 2000. Particulièrement connue pour son savoir-faire et sa créativité dans le travail de la fourrure, la marque est présente dans les accessoires, avec, notamment, le mythique sac *Baguette* et l'intemporel *Peekaboo*, le prêt-à-porter et les souliers, qu'elle décline pour la Femme et l'Homme.

**Loewe**, Maison espagnole créée en 1846 et acquise par LVMH en 1996, s'est spécialisée à l'origine dans le travail de cuirs de très haute qualité. Elle est aujourd'hui présente dans la maroquinerie, le prêt-à-porter et les souliers. L'activité des Perfumes Loewe est intégrée au sein des Parfums et Cosmétiques.

**Marc Jacobs**, créée à New York en 1984, est la marque éponyme de son fondateur, et fait partie de LVMH depuis 1997. Elle se veut, à travers ses collections de prêt-à-porter homme et femme, de maroquinerie et de souliers, le symbole d'une mode urbaine et irrévérencieuse, culturelle mais aussi engagée.

**Celine**, fondée en 1945 par Céline Vipiana, et détenue par LVMH depuis 1996, développe une offre féminine et masculine de prêt-à-porter, maroquinerie, souliers, accessoires et fragrances féminins et masculins.

## 2.2 Position concurrentielle

Le marché du Luxe, dans le secteur de la Mode et Maroquinerie, est très fragmenté et se compose à la fois de quelques grands acteurs internationaux mais également de nombreuses marques indépendantes de plus petite taille. LVMH, dont les marques

## 2.3 La création

S'assurer la collaboration des meilleurs créateurs, en accord avec l'esprit de chaque marque, est une priorité stratégique : les directeurs artistiques font rayonner l'identité des Maisons, sont les artisans de leur excellence créative et de leur capacité à se réinventer. Afin de renouveler continuellement cette richesse, LVMH a toujours eu à cœur de soutenir la jeune création et d'accompagner les talents de demain, notamment à travers le Prix LVMH pour les Jeunes créateurs de Mode dont chaque édition récompense un talent créatif particulièrement remarquable.

LVMH considère comme un atout essentiel d'avoir su attirer au sein de ses Maisons un grand nombre de créateurs au talent mondialement reconnu.

**Kenzo**, créée en 1970, a rejoint le Groupe en 1993. Célèbre pour ses imprimés foisonnants et ses couleurs vibrantes, la Maison exerce ses activités dans le prêt-à-porter féminin et masculin, les accessoires de mode, les souliers et la maroquinerie. Son activité dans le domaine des parfums est intégrée dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

**Givenchy**, fondée en 1952 par Hubert de Givenchy et dans le Groupe depuis 1988, est ancrée dans les traditions d'excellence de la Haute Couture et est également reconnue pour ses collections de prêt-à-porter féminin et masculin et ses accessoires de mode. Les Parfums Givenchy sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

**Emilio Pucci**, marque italienne fondée en 1947, est, dans le domaine du prêt-à-porter de luxe, le symbole d'une mode sans contrainte, synonyme d'évasion et de loisirs raffinés. Emilio Pucci a rejoint LVMH en 2000.

**Berluti**, artisan bottier depuis 1895, marque détenue par LVMH depuis 1993, crée et commercialise des souliers pour homme de très haute qualité, ainsi qu'une ligne de maroquinerie et de prêt-à-porter pour homme.

**Loro Piana**, Maison italienne fondée en 1924 et détenue par LVMH depuis 2013, crée des produits et des tissus exceptionnels, en particulier à partir du cachemire, dont elle est le premier transformateur au monde. La Maison est célèbre pour sa dévotion à la qualité et aux matières premières les plus nobles, pour ses standards incomparables dans le design et son savoir-faire artisanal.

**Rimowa**, fondée à Cologne en 1898, est la première marque allemande détenue par LVMH depuis 2016. Emblème des bagages haut-de gamme, elle propose des produits combinant design iconique et quête permanente d'excellence.

sont présentes dans le monde entier, se positionne comme un des groupes les plus internationaux. L'ensemble de ces acteurs est en concurrence à la fois sur les différentes catégories de produits et sur les différentes régions géographiques.

En 2023, Pharrell Williams devient le Directeur Créatif Homme de Louis Vuitton. Il succède ainsi à Virgil Abloh, à la tête de la Direction artistique des collections Homme de la Maison depuis 2018 et disparu tragiquement fin 2021. Chez Givenchy, après trois années passées à la conception des collections féminines et masculines, Matthew M. Williams quitte la Direction artistique de la Marque. En 2021, Tomoaki Nagao, « Nigo », prend la tête de la Direction artistique de Kenzo occupée depuis 2019 par Felipe Oliveira Baptista, Camille Miceli devient la première femme à la tête des collections de la Maison Emilio Pucci, tandis que Kris Van Assche quitte la Direction artistique de Berluti. En 2020, Kim Jones succède à Karl Lagerfeld pour continuer de porter, avec Silvia Fendi, le succès de la Maison romaine. Depuis 2018,

Kim Jones est Directeur artistique des collections Homme chez Christian Dior et Hedi Slimane est Directeur de la Création artistique et de l'Image de Celine. Depuis 2016, Maria Grazia Chiuri est la première femme Directrice artistique des collections Femme de Dior. Chez Louis Vuitton, Nicolas Ghesquière conçoit

## 2.4 La distribution

La maîtrise de la distribution de ses produits est un axe stratégique essentiel pour LVMH, particulièrement dans le domaine de la mode et de la maroquinerie de luxe. Cette maîtrise permet de conserver, dans le Groupe, les marges de distribution, garantit le contrôle rigoureux de l'image des marques, l'accueil et l'environnement commercial qui doit leur correspondre ; elle permet aussi de resserrer la proximité avec chaque clientèle, de

## 2.5 Sources d'approvisionnement et sous-traitance

Louis Vuitton compte vingt-huit ateliers de fabrication de Maroquinerie en 2023, dont dix-neuf en France, quatre en Espagne, trois aux États-Unis et deux en Italie ; ils assurent l'essentiel de la fabrication des articles de Maroquinerie de la Maison Louis Vuitton. En Italie, outre l'activité de fabrication et de maquettage de Maroquinerie, les ateliers Louis Vuitton regroupent l'ensemble des savoir-faire, du développement à la fabrication, pour toutes les catégories de souliers, ainsi que le développement d'une partie de l'activité Accessoires (textiles, bijoux, lunettes). En Espagne, les ateliers Louis Vuitton, en plus de la fabrication de Maroquinerie, concentrent également l'ensemble de l'activité Accessoires Cuir (ceintures, bracelets). Louis Vuitton ne recourt à des fabricants externes que pour compléter ses fabrications.

Louis Vuitton achète ses matières auprès de fournisseurs localisés dans le monde entier et avec lesquels la Maison a établi des relations durables de partenariat. La stratégie fournisseurs ainsi mise en œuvre depuis quelques années permet de répondre aux besoins tant en termes de volumes que de qualité et d'innovation tout en inscrivant ces fournisseurs dans une démarche RSE. Cette stratégie résulte d'une politique de concentration et d'accompagnement des meilleurs fournisseurs tout en limitant la dépendance de Louis Vuitton vis à vis de ces derniers. Ainsi, le premier fournisseur de chacun des marchés du cuir et des pièces métalliques pèse environ 20 % des approvisionnements de Louis Vuitton respectivement en cuir et pièces métalliques.

Chez Christian Dior, les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les produits concernés. Dans le domaine de la Maroquinerie, Christian Dior fait appel à des entreprises tierces pour compléter ses fabrications et lui assurer une grande flexibilité de production. Dans le domaine du prêt-à-porter et de la Joaillerie, elle s'approvisionne principalement auprès d'entreprises extérieures.

Fendi et Loewe disposent d'ateliers de maroquinerie dans leur pays d'origine, et en Italie pour Celine et Berluti, qui ne couvrent qu'une part de leurs besoins de production. Rimowa assure une grande partie de la fabrication de ses produits en Allemagne.

depuis 2013 une mode en parfaite osmose avec l'univers de la marque sur les collections féminines. Jonathan Anderson est en charge de la Direction artistique de Loewe depuis 2013. Marc Jacobs continue de porter la création de la marque qu'il a fondée en 1984.

mieux anticiper ses attentes et de lui offrir ainsi des expériences d'achat uniques.

Pour répondre à ces objectifs, LVMH dispose du premier réseau mondial de boutiques exclusives à l'enseigne de ses marques de Mode et Maroquinerie. Ce réseau comprend plus de 2 200 boutiques au 31 décembre 2023.

De façon générale, la sous-traitance à laquelle a recours le groupe d'activités est diversifiée en termes de nombre de sous-traitants, et située pour une large part dans le pays d'origine de la marque, France, Italie et Espagne.

Loro Piana gère toutes les étapes de la fabrication de ses collections de prêt-à-porter, de la collecte des fibres naturelles à la livraison du produit fini en boutique. Loro Piana se procure ses matières uniques (« Baby Cashmere » du nord de la Chine et de Mongolie, vigogne des Andes, laine Merino extra-fine d'Australie et de Nouvelle-Zélande) dans le cadre de partenariats exclusifs noués avec des fournisseurs du monde entier. Les textiles et produits d'exception de la marque sont ensuite fabriqués en Italie.

En outre, afin de protéger et développer l'accès des Maisons de Mode et Maroquinerie aux matières premières et aux savoir-faire d'excellence qui leur sont indispensables, LVMH Métiers d'Art, secteur d'activités créé en 2015, investit et accompagne dans la durée les meilleurs de ses fournisseurs. Ainsi, dans les métiers du cuir, LVMH est présent au travers de la tannerie Heng Long, à Singapour depuis 2011 et en Italie depuis 2022. Crée en 1950, elle est aujourd'hui leader dans le tannage des peaux de crocodilien. En 2012, LVMH a acquis les Tanneries Roux, fondées en 1803, l'une des dernières tanneries françaises spécialisées dans le tannage des peaux de veau. Plus récemment, LVMH a investi dans la production de pièces métalliques, et notamment dans le fabricant de bijoux et d'accessoires métalliques Jade Group, doté d'ateliers en France et au Portugal, qui a rejoint LVMH en 2021.

En 2017, LVMH a lancé Thélios, une co-entreprise regroupant les expertises de LVMH et de Marcolin sur la lunetterie. Fin 2021, LVMH rachète la participation de Marcolin, et devient l'unique propriétaire de Thélios.

Enfin, pour les différentes Maisons, les fournisseurs de tissu sont très souvent italiens, sans qu'il y ait toutefois d'exclusivité. Les créateurs et les bureaux de style de chacune des Maisons permettent, de façon générale, de ne pas dépendre, pour la fabrication, de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

## 2.6 Faits marquants 2023 et perspectives 2024

	2023	2022	2021
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>42 169</b>	<b>38 648</b>	<b>30 896</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	7	7	5
Europe (hors France)	18	17	16
États-Unis	17	21	21
Japon	10	9	9
Asie (hors Japon)	39	36	41
Autres marchés	9	10	8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nature des ventes</b> (en % du total des ventes)			
Ventes au détail	95	95	94
Ventes de gros	5	5	6
Licences	-	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b> (en millions d'euros)	<b>16 836</b>	<b>15 709</b>	<b>12 842</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>39,9</b>	<b>40,6</b>	<b>41,6</b>

### Faits marquants

L'activité Mode et Maroquinerie poursuit sa forte croissance. La faculté de réinvention permanente de ses Maisons, le talent des créateurs, le savoir-faire des artisans, le développement qualitatif des boutiques et la quête d'excellence des équipes dédiées à l'expérience client sont autant de contributeurs à cette dynamique.

**Louis Vuitton** réalise à nouveau une excellente année, portée par sa créativité exceptionnelle, son excellence artisanale et sa dimension culturelle. Défilés fascinants, quête esthétique singulière, la vision et l'audace de Nicolas Ghesquière, dont le contrat est renouvelé pour cinq ans, continuent de porter au plus haut la désirabilité des collections féminines. Entre romantisme ultra-contemporain et esprit sportswear, sa Croisière défile à Isola Bella sur le Lac Majeur, dans un écrin d'art baroque et de jardins, tandis que sa collection printemps-été 2024 se dévoile en octobre à Paris au cœur du chantier de la future adresse de la Maison au 103 avenue des Champs-Élysées. L'arrivée de Pharrell Williams en qualité de Directeur créatif Homme ouvre un nouveau chapitre passionnant. Avec pour podium le Pont-Neuf à Paris, son premier défilé suscite un immense enthousiasme avec plus de 1,1 milliard de vues sur les réseaux sociaux, un niveau jamais atteint dans le secteur de la mode. Imaginés par les deux créateurs, les défilés Voyageurs, pour femmes sur l'emblématique pont Jamsugyo de Séoul, puis pour hommes sous le ciel étoilé de l'Avenue des Stars à Hong Kong, exaltent l'esprit du voyage de Louis Vuitton. La Maison continue d'innover dans tous ses métiers et de tisser

des liens avec l'art et les artistes. Le *Malletage*, création inspirée par l'intérieur des malles, habille la ligne de maroquinerie *GO-14*; la montre *Tambour*, portée par son ambassadeur Bradley Cooper, se réinvente avec un mouvement créé par la manufacture de la Maison. Tandis que la cinquième édition d'*Artycapucines* revisite le sac iconique à travers le regard de cinq artistes internationaux, l'architecte de renom Frank Gehry prête également sa vision unique à une collection capsule exclusive du *Capucines* à l'occasion de Art Basel Miami Beach. La Maison rencontre un grand succès pour les expositions « LV Dream », hommage aux partenariats artistiques jalonnant son histoire, et « Malle Courier », qui met à l'honneur l'une des pièces emblématiques de son savoir-faire au sein même de la Maison de famille d'Asnières. En accord avec sa feuille de route « Notre Voyage Engagé », Louis Vuitton s'associe à l'organisation australienne People For Wildlife pour la préservation de la biodiversité au sein d'une zone naturelle de 400 000 hectares.

**Christian Dior** poursuit sa croissance remarquable dans toutes ses catégories de produits. Saison après saison, ses défilés réinventent la magie du nom Dior. Maria Grazia Chiuri poursuit les échanges tissés avec les cultures et les artisanats du monde : la collection Automne-Hiver défile à Mumbai, exaltant l'art de la broderie à travers une collaboration avec les ateliers indiens Chanakya ; la Croisière 2024 célèbre la culture mexicaine et Frida Kahlo, l'une de ses figures emblématiques. Perpétuant son dialogue avec les artistes, la créatrice confie le décor du défilé Haute Couture Hiver 2023 à Marta Roberti, et à Joana Vasconcelos la scénographie de son défilé prêt-à-porter à Paris. Reproduit à Shenzhen en Chine, celui-ci suscite plus de 200 millions de vues en direct. À l'École Militaire de Paris, Kim Jones célèbre ses cinq années à la Direction artistique de Dior Homme au cours d'un défilé à la mise en scène inédite en hommage à l'héritage de la Maison. Autre temps fort, sur les rives du lac de Côme, Victoire de Castellane présente sa nouvelle collection de Haute Joaillerie, *Les Jardins de la Couture*, inspirée par la rencontre de deux univers chers à Christian Dior, celui de la Couture et celui des fleurs. Parmi les nouveautés de l'année, le nouveau motif *Plan de Paris*, décliné sur plusieurs catégories de produits, habille la façade du grand magasin Harrods de Londres durant l'été. Une animation spectaculaire des vitrines du réseau de boutiques marque la fin d'année avec, en particulier, une présence majeure chez Saks à New York et la façade féérique « Dior Carrousel des Rêves », soulignant la relation historique entre la Maison et New York.

**Celine** réalise une nouvelle année record avec de belles progressions sur ses marchés historiques et la reprise en direct de sa distribution en Corée. Grâce à la vision fortement créative d'Hedi Slimane, la Maison continue d'élever sa désirabilité. La croissance est nourrie par le succès de la maroquinerie, la ligne iconique *Triomphe* en particulier, les avancées continues du prêt-à-porter et la montée en puissance des accessoires. Celine poursuit l'extension et la rénovation de son réseau de boutiques dans des lieux stratégiques comme Tokyo Omotesando et Miami Design District.

**Fendi** orchestre à Séoul et Tokyo l'ouverture de ses « Palazzos », proposant tout l'univers de la marque. Lors de son défilé Haute Couture en juillet, la Maison présente la première collection Haute Joaillerie dessinée par Delfina Delettrez-Fendi. En maroquinerie, de nouveaux modèles sont dévoilés, dont les sacs *C'mon* et *Origami*. Les expositions « Hand in Hand », rappelant l'attachement de Fendi à l'artisanat, suscitent un grand intérêt. La Maison s'engage en faveur de l'art italien à travers une collaboration avec la Galerie Borghèse et une exposition dédiée à l'artiste Arnaldo Pomodoro.

**Loro Piana** confirme son excellente dynamique et gagne des parts de marché. Capitalisant sur ses matières premières d'excellence et son savoir-faire unique, la Maison bénéficie du développement de la maroquinerie et continue d'innover à travers les nouvelles capsules comme *Loro*, la première ligne faite en cachemire 100% recyclé. Un nouveau service de certification numérique avec The Aura Blockchain Consortium est créé pour sa laine mérinos *The Gift of Kings®*. Engageant la montée en gamme de son concept de boutiques, elle rénove et étend son réseau, avec pour temps fort la réouverture de sa boutique phare à Dubai et un nouveau flagship en Thaïlande.

La très forte croissance de **Loewe** est portée par l'alliance de la créativité audacieuse de JW Anderson, d'un artisanat authentique et d'une montée en gamme illustrée par le lancement du sac *Squeeze*. La Maison gagne en notoriété, habillant des personnalités comme Beyoncé ou Rihanna lors d'événements de portée mondiale, et bénéficie du succès de ses collaborations avec le studio d'animation Ghibli et le céramiste Suna Fujita. L'expansion des boutiques est poursuivie, avec notamment l'ouverture de nouvelles Casa Loewe à Tokyo Omotesando et à Dubaï.

**Marc Jacobs** maintient la belle dynamique démontrée en 2022. Parallèlement à un développement soutenu aux États-Unis dans ses boutiques en propre et en Europe pour son activité wholesale, ses ventes en ligne poursuivent leur croissance. La Maison bénéficie d'un fort impact sur les réseaux sociaux. Les lignes phares, tout particulièrement le *Tote Bag* dans sa version cuir, portent la croissance.

La progression de **Givenchy** est assurée par ses boutiques en propre tandis que la sélectivité de sa distribution se poursuit. L'année est marquée par le lancement du sac *Voyou* et la croissance continue des bottes iconiques *Shark Lock*. La présentation conjointe avec Tiffany & Co. des collections Haute Couture Haute Joaillerie constitue un temps fort de l'année.

**Kenzo** construit et affirme son nouveau positionnement. Marquant le lien des collections entre Orient et Occident, le défilé printemps-été 2024 de Nigo se déroule à Paris entre la Tour Eiffel et le Palais de Tokyo, avant de faire escale à Shanghai.

La croissance soutenue de **Berluti** est nourrie à la fois par ses collections intemporelles et par les lancements opérés au fil des mois. La *Lorenzo Drive* réinterprète le soulier de conduite traditionnel ; la *Toile Marbeuf*, hommage au riche héritage de la Maison, habille une nouvelle ligne de sacs de voyage ; une

collection d'objets exceptionnels, les *Passe-Temps*, est lancée en fin d'année. L'expansion du réseau de boutiques se poursuit en Chine, en Corée et au Japon.

Dans un contexte de reprise des voyages, l'accélération de l'activité de **Rimowa** est portée par le renforcement de sa notoriété et de son positionnement iconique, à travers une communication soulignant la durabilité de ses produits et la garantie à vie inconditionnelle de ses valises. Une exposition itinérante célèbre le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Maison. L'année est marquée par le lancement d'une nouvelle matière, le cuir, qui habille la valise cabine *Distinct*.

Chez **Pucci**, le premier défilé de Camille Miceli se déroule sous les arcades du Ponte Vecchio à Florence, berceau de la Maison.

## Perspectives

Les Maisons de Mode et Maroquinerie abordent le futur avec l'ambition inchangée d'élever encore leur désirabilité et de progresser dans leur stratégie de croissance responsable. **Louis Vuitton** a de très belles perspectives pour les années à venir, avec la poursuite de son exceptionnelle dynamique créative et sa réinvention permanente autour de l'univers du voyage. Nicolas Ghesquière continuera d'imaginer les collections et les modèles iconiques qui amplifient le succès de la Maison. Artiste aux multiples univers créatifs, Pharrell Williams ouvre un nouveau chapitre, extrêmement porteur, pour l'univers masculin. Avec sa perpétuelle volonté de surprendre et d'explorer des voies nouvelles, la Maison porte de nombreux projets d'innovation et de développement. Au nombre de ceux-ci, l'ouverture à terme de son nouvel écrin au 103 Champs-Élysées, annoncée par la malle *Monogram* géante qui recouvre et abritera le bâtiment pendant toute la durée des travaux. **Christian Dior** continuera de mettre en lumière son éternelle modernité tout en rappelant son héritage d'exception. Sa progression continue sera soutenue par des initiatives fortes – inaugurations de boutiques, espaces éphémères, événements à fort impact. La Galerie Dior du 30 Montaigne à Paris présente ainsi, jusqu'en mai 2024, une exposition riche et poétique, dédiée aux collaborations avec des femmes artistes, telles Niki de Saint Phalle, Sarah Moon, Judy Chicago... **Celine** se concentrera sur l'élévation de la marque en maintenant son esprit unique de sophistication décontractée et sur l'expansion de ses boutiques. **Fendi** a d'importants projets d'ouvertures en 2024, notamment de boutiques phares à Miami Design District et à Cannes, et renforcera sa ligne cuir *Selleria*. **Loro Piana** célébrera son centième anniversaire, l'occasion de rappeler son histoire et de communiquer sur ses matières et savoir-faire d'exception. **Loewe** mettra en valeur son origine espagnole et sa créativité à l'occasion de sa première exposition hors d'Espagne, au Centre d'Exposition de Shanghai. **Marc Jacobs** se concentrera en priorité sur l'expansion de ses boutiques en propre aux États-Unis et sur le développement de ses ventes en ligne. **Berluti** habillera l'Équipe de France pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### 3. PARFUMS ET COSMÉTIQUES

En 2023, les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques se sont élevées à 8 271 millions d'euros, soit 9 % des ventes totales de LVMH.

#### 3.1 Les marques du groupe Parfums et Cosmétiques

La société **Parfums Christian Dior** est née en 1947, année du premier défilé de Christian Dior, qui a créé le concept révolutionnaire de beauté globale avec le lancement du parfum *Miss Dior*, suivi du maquillage avec le rouge à lèvres *Rouge Dior* lancé en 1953 et du soin, lancé en 1973. Aujourd'hui, Parfums Christian Dior, qui consacre à la recherche 1,4 % de ses ventes, se situe à l'avant-garde en matière d'innovation. Francis Kurkdjian succédant à François Demachy, parfumeur-créateur, et Peter Philips, Directeur artistique du maquillage, perpétuent aujourd'hui l'héritage de Christian Dior, mêlant esprit d'audace et savoir-faire, en symbiose avec les collections de la Maison de couture.

**Guerlain**, fondée en 1828 par Pierre-François-Pascal Guerlain, a créé plus de 700 parfums depuis son origine. La marque jouit d'une image exceptionnelle dans l'univers du parfum. Aujourd'hui, héritier d'un catalogue olfactif de plus de 1 100 fragrances, Thierry Wasser, Parfumeur Maison, explore le monde à la recherche des matières premières les plus exclusives. Violette, Directrice de la création Maquillage, œuvre quant à elle à révéler et sublimer la beauté des femmes. Parmi les parfums emblématiques de la Maison figurent *Aqua Allegoria*, *l'Art et la Matière*, *La Petite Robe Noire*, et *Shalimar*.

**Parfums Givenchy**, fondée en 1957, perpétue les valeurs portées par son fondateur, Hubert de Givenchy, dans l'univers des parfums, du maquillage et des soins. De *L'Interdit* à *Givenchy Gentleman*, les parfums de la Maison incarnent la vision de la marque inspirée par l'esprit avant-gardiste et la sensualité des créations Couture.

La première fragrance féminine de **Kenzo Parfums** a vu le jour en 1988. Kenzo Parfums s'est ensuite développé avec des créations dont l'identité unique et décalée pose une empreinte sur le monde de la parfumerie, comme *Flower by Kenzo*, *Kenzo Homme* et *L'eau Kenzo*.

**Benefit Cosmetics**, créée en 1976 à San Francisco par les jumelles Jean et Jane Ford, a rejoint LVMH fin 1999. Benefit s'est façonné un statut résolument à part dans le paysage des marques de cosmétiques avec la pertinence et l'efficacité de ses produits aux noms audacieux teintés d'humour, ses packagings créatifs et ses services sur mesure.

**Fresh**, simple boutique d'apothicaire ouverte en 1991 à l'origine, a rejoint LVMH en septembre 2000. Fidèle à son usage d'ingrédients naturels, la Maison continue de développer son

approche unique associant ingrédients innovants et rituels de beauté ancestraux pour créer une expérience sensorielle totale.

**Perfumes Loewe** lance son premier parfum en 1972. Perfumes Loewe incarne l'esprit espagnol : élégant, raffiné, lumineux, fort et imprévisible avec des essences fleuries, boisées et citronnées.

**Make Up For Ever**, créée en 1984, et qui a rejoint LVMH en 1999, est une marque de maquillage professionnel offrant une ligne de produits innovants et d'une qualité exceptionnelle pour les artistes de la scène, les makeup artists et les passionnés de maquillage dans le monde entier.

**Acqua di Parma** a été fondée en 1916 à Parme et acquise par LVMH en 2001. À travers des fragrances et des produits de beauté empreints d'élégance, Acqua di Parma, symbole du savoir-faire et du savoir-vivre italiens, incarne un luxe discret.

**Kendo** est un incubateur de marques cosmétiques créé en 2010, qui regroupe aujourd'hui six marques : KVD Vegan Beauty, Ole Henriksen, Fenty Beauty by Rihanna lancée en 2017, Fenty Skin, Fenty Fragrance, et Lip Lab. Elles sont principalement distribuées par Sephora et de plus en plus sur les sites en propres des Marques.

**Maison Francis Kurkdjian**, fondée en 2009 par Francis Kurkdjian, créateur de parfums renommé qui offre de nouveaux territoires d'expression au parfum à travers la création de son atelier de parfum sur-mesure, ses collaborations artistiques et ses installations éphémères. Cette acquisition, réalisée en 2017, permet au groupe LVMH de se positionner dans le domaine des parfums de niche en pleine expansion actuellement.

**L'Officine Universelle Buly** transmet et fait évoluer chaque jour le patrimoine de la beauté en s'inspirant de l'excellence du passé et en offrant le meilleur du présent. L'audace et la précision se mêlent à la curiosité pour réunir des produits précieux, respectueux et légendaires puisés dans l'Histoire et les voyages. Cette Maison, attachée au savoir-faire français et à l'excellence du service, a été acquise par LVMH en 2021.

**STELLA**, lancée en 2022, est une gamme de soin développée en partenariat avec la designer Stella McCartney, pionnière d'une mode engagée. L'ambition de STELLA est de proposer une alternative responsable sur le marché du soin sélectif, au travers d'une gamme essentielle de 3 produits. La marque a été lancée en Angleterre chez Space NK, dans le flagship de la designer et est aussi disponible à l'international sur le site internet de la marque.

#### 3.2 Position concurrentielle

Au niveau mondial, la Division LVMH Beauté parvient à maintenir ses positions grâce au succès de ses parfums particulièrement en Europe et aux États-Unis, le rebond du Maquillage aux

États-Unis, et malgré un marché du soin toujours impacté par le contexte sanitaire en Chine.

### 3.3 La recherche

Créé en 1981, le GIE LVMH Recherche est le centre de Recherche et d’Innovation des Marques qui créent les Parfums et Cosmétiques du groupe LVMH, telles que Parfums Christian Dior, Guerlain, Givenchy, Kenzo, Make Up For Ever, Fresh, etc.

L’ambition de LVMH Recherche est d’inventer la beauté durable et digitale de demain en travaillant sur des dimensions aussi variées que le bien-être, les impacts sociaux et environnementaux, la personnalisation des propositions, des performances produits inégalées, de nouvelles expériences sensorielles inédites ou de nouveaux usages. Il n’y a donc pas « un » mais de multiples nouveaux territoires passionnantes que LVMH Recherche investit.

Grâce à une organisation internationale répartie sur 5 sites (Hélios -Saint-Jean-de-Braye, Kosmo -Paris, les Centres d’Innovation Asie -Tokyo, Shanghai, Séoul), les 670 collaborateurs de LVMH Recherche (chercheurs, chimistes, biologistes, toxicologues, pharmaciens notamment) délivrent chaque année plus de 1000 produits d’exception dans les catégories du soin, du maquillage et du parfum. Ces produits de très haute qualité, sont développés dans le plus grand respect de l’environnement, de la signature sensorielle et de l’identité unique de chacune des Maisons.

L’innovation et l’ouverture sur le monde sont au cœur de la stratégie de LVMH Recherche (400 familles de brevets), qui est engagé auprès de nombreux acteurs publics (Universités, CNRS, INSERM notamment) et privés (start-up, PME, PMI notamment)

en France et à l’international. LVMH Recherche a progressivement mis en place un véritable écosystème d’innovation, dont l’objectif est de détecter les meilleures avancées technologiques et d’accélérer leur mise au point, en construisant des partenariats stratégiques sur des nouveaux territoires scientifiques aussi variés que l’agroécologie, les biotechnologies, la biologie cellulaire, les matériaux avancés, les nouveaux procédés, le big data et l’intelligence artificielle, etc.

Ainsi, par cette stratégie d’*open innovation* dans de multiples domaines, LVMH Recherche a pour ambition d’être à la pointe de l’innovation sur des enjeux de performance et de soutenabilité :

- avec des ingrédients actifs issus d’une agriculture régénérative et de nouveaux procédés de transformations à faible impact environnemental (extractions, biotechnologies);
- avec des packaging utilisant des matières recyclées, recyclables et/ou biosourcées ;
- avec de nouvelles approches biologiques permettant d’aller encore plus loin dans la compréhension des mécanismes de longévité cellulaire et l’identification de nouvelles voies pour repousser le vieillissement cutané;
- avec l’utilisation de diagnostics avancés permettant d’aller plus loin dans la personnalisation.

### 3.4 Production, sources d’approvisionnement et sous-traitance

Les six centres de production français de Guerlain, Parfums Christian Dior et LVMH Fragrances Brands assurent la quasi-totalité de la production des quatre grandes marques françaises, y compris Kenzo Parfums, tant dans le domaine des produits parfumants que dans ceux du maquillage ou des produits de soin. Les marques Make Up For Ever, Maison Francis Kurkdjian, Aqua Di Parma, Benefit, Perfumes Loewe, et Fresh confient la fabrication de leurs produits pour partie aux autres marques du Groupe, le solde étant sous-traité à l’extérieur du Groupe.

Les matières sèches, c’est-à-dire les flaconnages, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l’emballage, sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe, ainsi que les matières premières entrant dans l’élaboration des produits finis. Dans certains cas, ces matières ne sont disponibles qu’aujourd’hui d’un nombre limité de fournisseurs français ou étrangers.

Les formules des produits sont développées majoritairement dans les laboratoires de LVMH Recherche à Saint-Jean-de-Braye en France, le Groupe pouvant également acquérir ou développer des formules auprès de sociétés spécialisées, notamment dans le domaine des jus de parfums.

### 3.5 Distribution et communication

La présence d’un large éventail de marques au sein du groupe d’activités génère des synergies et constitue une force sur le marché. L’effet de volume permet notamment l’achat d’espaces publicitaires à des tarifs compétitifs et la négociation de meilleurs emplacements dans les grands magasins. L’utilisation de services partagés par les filiales augmente l’efficacité des fonctions de support de distribution dans le monde et facilite l’expansion des marques les plus récentes et leur accès à de nouveaux marchés. Ces économies d’échelle permettent d’investir davantage dans la création et la communication, qui sont deux facteurs clés de succès dans le groupe d’activités des Parfums et Cosmétiques.

L’excellence de la distribution est un axe clé pour les Maisons de Parfums et Cosmétiques. Elle passe par l’expertise et l’attention des conseillers, et par l’innovation dans les points de vente. Les

produits des marques de Parfums et Cosmétiques du Groupe sont commercialisés principalement dans les circuits dits de « distribution sélective », par opposition à la grande distribution et à la parapharmacie, et également pour certaines marques dans leurs propres boutiques et sur leurs propres sites de E-commerce.

Les produits de Parfums Christian Dior sont principalement distribués dans les enseignes de distribution sélective, telles Sephora, les grands magasins et de plus en plus dans son réseau de boutiques et ses sites E-commerce en propre.

Les produits Guerlain sont principalement distribués à travers son réseau de boutiques en propre, permettant la mise en valeur de son savoir-faire unique, et également à travers un réseau de points de vente partenaires. Outre les ventes réalisées par ses boutiques

exclusives à travers le monde, Benefit est actuellement distribuée dans une cinquantaine de pays à travers le monde. Les produits Make Up For Ever sont distribués dans des boutiques exclusives à travers le monde et dans différents circuits de distribution sélective, notamment en France, en Europe, aux États-Unis, marchés développés en partenariat avec Sephora, mais aussi en Chine, en Corée du Sud et au Moyen-Orient. Aujourd’hui basée à Milan, Acqua di Parma s’appuie sur un réseau de distribution exclusif, dont ses boutiques en propre. Les marques de Kendo sont principalement distribuées par Sephora et de plus en

plus sur leurs sites en propres. Maison Francis Kurkdjian est principalement présent aux États-Unis en Department Store et en Europe à travers un réseau de Department stores et de Boutiques.

En réponse aux attentes des jeunes générations, à la recherche de singularité et à la demande d’une expérience physique et virtuelle unifiées, toutes les marques accélèrent la mise en œuvre de leurs dispositifs de vente en ligne en particulier sur leurs sites propres et renforcent leurs initiatives et contenus digitaux. L’intégration d’outils digitaux se poursuit activement dans le but d’élèver l’expérience client et de séduire de nouveaux consommateurs.

### 3.6 Faits marquants 2023 et perspectives 2024

	2023	2022	2021
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>8 271</b>	<b>7 722</b>	<b>6 608</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	9	9	9
Europe (hors France)	21	20	19
États-Unis	19	19	16
Japon	5	5	4
Asie (hors Japon)	33	35	42
Autres marchés	13	12	10
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)</b>	<b>713</b>	<b>660</b>	<b>684</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>8,6</b>	<b>8,5</b>	<b>10,3</b>

#### Faits marquants

Dans un environnement de marché très concurrentiel, la croissance du groupe Parfums et Cosmétiques repose sur une forte dynamique d’innovation, adossée à l’excellence scientifique du Centre de Recherche LVMH, et sur le maintien d’une distribution très sélective.

**Parfums Christian Dior** accomplit une performance remarquable, confortant ses positions de leader en Europe, au Japon et au Moyen-Orient, confirmant sa forte dynamique en Asie du Sud-Est et poursuivant ses avancées dans des pays clés comme les États-Unis et la Corée du Sud. L’activité Parfums est portée par la politique soutenue d’innovation et le succès continu des lignes iconiques : *Sauvage* affirme son leadership mondial en parfum toutes catégories confondues. *J’adore* et *Miss Dior* bénéficient d’un plan d’innovation de très grande qualité, illustré par *J’adore Parfum d’Eau*, premier parfum sans alcool offrant une longue tenue olfactive, *J’adore l’Or*, lancé en fin d’année, et *Miss Dior Blooming Bouquet*, aux excellents résultats, en Asie notamment. L’essor de *La Collection Privée Christian Dior*, important vecteur d’élévation de l’offre de la Maison, est amplifié par le lancement d’une nouvelle variation olfactive au cours de l’été, *Dioriviera*, succès s’ajoutant aux performances de la fragrance star *Gris Dior*. La progression du maquillage est alimentée notamment par les nouveautés *Dior Addict Lip Maximizer* et *Forever Skin Correct*. Le soin réalise de bonnes performances sur le segment premium en Asie avec la gamme *Prestige* et bénéficie du lancement de la

crème multiusage dans un format nomade *Dior Le Baume*. Parfums Christian Dior accélère le développement de son activité spa en inaugurant plusieurs lieux dédiés, en renouvelant l’expérience « Dior Spa Cheval Blanc Cruise » sur la Seine à Paris et en ouvrant de nouveaux espaces éphémères comme le Splendido à Portofino et Timeo à Taormina. Fort d’une stratégie omnicanale intégrant l’ensemble des canaux traditionnels et digitaux afin de se classer parmi les marques de beauté les plus désirables, Dior connaît une progression rapide de ses ventes en ligne. Le développement de ses boutiques en propre permet d’exprimer toute la richesse de son offre et de proposer des produits exclusifs, comme les pièces d’exception créées par l’artiste Jean-Michel Othoniel pour *J’adore l’Or* et par la cristallerie Baccarat pour *Sauvage Elixir*. La Maison s’engage aux côtés du WWF – première organisation mondiale de protection de la nature – avec pour objectif de contribuer à la préservation et la restauration de 15 000 hectares de grands espaces et corridors naturels, en France et en Amérique du Nord.

**Guerlain** poursuit sa croissance, soutenue en particulier par la bonne dynamique du parfum et du maquillage. La collection engagée des *Aqua Allegoria* développe son offre avec les *Aqua Allegoria Forte* aux notes intenses. *L’Art et la Matière* s’enrichit d’une nouvelle fragrance, *Jasmin Bonheur*, déclinée dans une édition d’art en collaboration avec Maison Matisse. Cette collection, figure de proue de la Maison en parfumerie haut de gamme, double ses ventes en deux ans. Les avancées du maquillage sont liées notamment au lancement du fond de teint à la texture innovante *Terracotta Le Teint*, beau succès en Europe. L’activité soin est soutenue par la progression de la ligne *Abeille Royale* au second semestre grâce au lancement des crèmes de jour et de nuit. Guerlain affirme son engagement en développant au Mexique et au Rwanda son programme « Women for Bees » en partenariat avec l’Unesco et plusieurs ONG locales. Des initiatives fortes d’éco-conception sur ses produits sont également entreprises.

**Parfums Givenchy** réalise de belles avancées dans le domaine du parfum. *L’Interdit*, fragrance star de la marque, confirme son excellent potentiel et entraîne des gains de parts de marché. La Maison bénéficie également du relancement réussi de *Gentleman*, autre ligne emblématique, avec sa nouvelle déclinaison *Gentleman Society* et de la forte progression d’*Irresistible* grâce à sa déclinaison *Rose Velvet*. **Benefit** affirme son leadership dans le domaine des sourcils et dans celui du mascara avec les nouveautés *Fluff Up* et *Fan Fest*, et poursuit avec succès le déploiement de son service de lamination des sourcils. La Maison innove avec *The Porefessional Pore Care*, une collection inédite de six produits de soin pour réduire l’apparence des pores. **Fresh** lance *Black Tea Age Renewal*

*Cream* et développe sa ligne premium *Crème Ancienne* avec un nouveau sérum à la truffe blanche. Entre autres initiatives, **Make Up For Ever** renforce sa gamme star *HD Skin* en lançant la version compacte de son fond de teint, créée avec le collectif de make-up artists de la Maison. La croissance de **Kenzo Parfums** est portée par son programme d'innovation pour *Flower by Kenzo*, sa fragrance phare, illustré en particulier par la nouvelle création *Ikebana*, inspirée de l'art floral japonais, et par la réinvention de *Kenzo Homme*. **Maison Francis Kurkdjian** poursuit son développement ultra-sélectif sur de nouveaux marchés à fort potentiel. Le lancement réussi de l'eau de parfum *Aqua Media* vient enrichir un vestiaire olfactif déjà porté par le succès de *Baccarat Rouge 540*, *Gentle Fluidity*, *Grand Soir* ou encore *Oud satin mood*. La Maison inaugure le « Jardin du parfumeur » au Château de Versailles dans le cadre d'un mécénat sur le long terme. **Acqua di Parma** rencontre un franc succès avec sa fragrance *Zafferano*, association originale des notes chaudes du safran et de touches d'agrumes lumineuses. La Maison célèbre l'artisanat italien d'exception avec son édition limitée *Arancia La Spugnatura*. **Loewe Perfumes** réalise un record de ventes tout en mettant en œuvre une stratégie d'élévation de la marque, d'internationalisation et de contrôle de sa distribution. **Fenty Beauty** est en forte progression portée par le succès de ses lancements, notamment le mascara volumateur *Hella Thicc*, tandis que sa distribution poursuit son extension. **Officine Universelle Buly** place 2023 sous le signe de l'inventivité olfactive avec le lancement d'une collection de parfums à l'eau aux senteurs inspirées des saveurs du potager. La Maison ouvre une nouvelle Officine à Dubaï et un café Buly à Kobe (Japon).

## Perspectives

Tout en maintenant la vigilance requise dans le contexte actuel, les Maisons de LVMH continueront d'investir sélectivement dans leurs lignes de force : excellence et désirabilité des produits, accélération de l'innovation, sélectivité de la distribution. **Parfums Christian Dior** reste animé par ses valeurs de créativité et d'excellence, ainsi que par sa volonté d'entretenir le rêve en transformant chaque expérience de la marque en un moment mémorable. La Maison continuera d'innover avec passion, audace et raffinement au profit de ses icônes, en parfum avec *Miss Dior*, *J'adore* et *Sauvage*, en maquillage avec *Rouge Dior*, *Addict* et *Forever* ainsi qu'en soin premium avec sa ligne phare *Prestige*. Au plan de la distribution, le maintien d'une grande sélectivité ira de pair avec l'élévation continue de l'expérience client en termes de produits et de services. L'activité de **Guerlain** sera soutenue dès le début de 2024 par des innovations au sein de ses lignes de soin *Abeille Royale* et *Orchidée Impériale*. **Parfums Givenchy** a pour objectif d'amplifier le succès de ses parfums. Plusieurs innovations soutiendront l'activité de **Kenzo Parfums**. **Acqua di Parma** renforcera son positionnement de marque vibrante et sophistiquée, proposant senteurs, objets et services d'exception. **Maison Francis Kurkdjian** continuera de miser sur sa capacité à imaginer des expériences olfactives inédites. **Fresh** célébrera les 20 ans de sa ligne premium *Crème Ancienne*. **Benefit** continuera d'innover, notamment sur son territoire de prédilection, les sourcils, avec de nouveaux outils d'extrême précision. **Make Up For Ever** renforcera encore son expertise teint. **Loewe Perfumes** renforcera sa conquête du marché américain.

## 4. MONTRES ET JOAILLERIE

En 2023, les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie ont représenté 13 % des ventes totales de LVMH.

### 4.1 Les marques du groupe Montres et Joaillerie

**TAG Heuer**, pionnier de l'horlogerie suisse depuis 1860, acquise par LVMH en novembre 1999, conjugue innovations technologiques, chronométrage de précision et designs avant-gardistes pour donner naissance à des produits à la précision extrême. Les séries les plus réputées pour les montres et chronographes classiques et automatiques sont *Carrera*, *Aquaracer*, *Formula 1*, *Link* et *Monaco*. TAG Heuer a lancé en 2010 son premier mouvement développé et fabriqué dans sa manufacture et, en 2015, une montre connectée.

**Hublot**, marque fondée en 1980 et faisant partie de LVMH depuis 2008, a innové dès son origine en créant la première montre dotée d'un bracelet en caoutchouc naturel. Dotée d'un savoir-faire horloger de premier plan, la marque est reconnue pour son concept original de fusion de matériaux nobles et technologiques et pour son modèle icône *Big Bang* né en 2005. En parallèle aux nombreuses déclinaisons de ce modèle, Hublot a lancé les gammes *Classic Fusion* et, plus récemment, *Spirit of Big Bang*.

**Zenith**, fondée en 1865 et implantée au Locle près du Jura suisse, a rejoint LVMH en novembre 1999. Zenith appartient au cercle très restreint des manufactures horlogères. Le terme manufacture désigne, dans le monde de l'horlogerie, une entreprise qui assure intégralement la conception et la fabrication des mouvements mécaniques. Les deux mouvements phares de Zenith, le chronographe *El Primero* et le mouvement *Elite*, références absolues de l'horlogerie helvétique, équipent les montres vendues sous sa marque.

**Tiffany & Co.**, fondée en 1837 à New York et acquise par LVMH en 2021, est une icône internationale du luxe, célèbre pour ses créations joaillières innovantes, son extraordinaire savoir-faire et sa créativité inégalée. L'optimisme, l'humour légendaire et l'énergie typiquement new-yorkaise de la marque inspirent un rêve qui commence à l'ouverture de chacune de ses précieuses Blue Box. Charles Lewis crée en 1886 le *Tiffany® Setting*, la bague de fiançailles la plus emblématique au monde. Cette innovation a fait de Tiffany & Co. bien plus qu'une Maison de joaillerie : elle est devenue une référence en matière de créations intemporelles et de savoir-faire inégalé.

**Bulgari**, fondée en 1884, synonyme de créativité et d'excellence dans le monde entier, est unanimement reconnue comme l'un des acteurs majeurs de son secteur. La célèbre Maison italienne tient une place prééminente dans les domaines de la joaillerie, avec une réputation exceptionnelle pour son savoir-faire dans la combinaison des pierres de couleur et de l'horlogerie, de même qu'un rang significatif dans celui des parfums et des accessoires. Ses lignes iconiques comprennent *Serpenti*, *B.Zero1*, *Diva* et *Octo*. LVMH a acquis Bulgari en 2011.

**Chaumet**, joaillier depuis 1780, maintient un savoir-faire prestigieux qui se reflète dans toutes ses créations, qu'il s'agisse

#### 4.2 Position concurrentielle

Le marché de la Joaillerie est très fragmenté et se compose à la fois de quelques grands acteurs internationaux mais également de nombreuses marques indépendantes de tailles et de nationalités

#### 4.3 La distribution

Le groupe d'activités, désormais largement déployé à l'international, bénéficie de la coordination et de la mise en commun de moyens administratifs, commerciaux et marketing. Un réseau de services après-vente multimarque afin d'améliorer la satisfaction de sa clientèle a été progressivement mis en place à travers le monde. LVMH Montres et Joaillerie dispose d'une organisation territoriale couvrant tous les marchés européens, le continent américain, le Nord de l'Asie, le Japon et la région Asie-Pacifique.

Le pôle d'activités met l'accent sur la qualité et la productivité des réseaux de distribution ainsi que le développement des ventes en ligne. Dans le domaine de la distribution multimarques, cet

#### 4.4 Sources d'approvisionnement et sous-traitance

Pour l'horlogerie, une coordination industrielle a été mise en place par l'utilisation de ressources communes, en particulier pour la conception de prototypes, et par un partage des meilleures méthodes en matière d'investissements, d'amélioration de la productivité et de négociation des conditions d'achat auprès des fournisseurs. Pour la joaillerie un contrôle centralisé des diamants a été introduit ainsi qu'une coopération technique entre Maisons pour le développement de nouveaux produits.

Grâce à ses ateliers et manufactures suisses, situés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, à Cornol, à Tramelan, au Sentier, à Chevenez et à Nyon, le Groupe assure une grande partie de l'assemblage des montres et chronographes vendus sous les marques TAG Heuer, Hublot, Zenith, Bulgari, Montres Dior, Chaumet et Fred, la conception et fabrication de mouvements mécaniques notamment *El Primero* et *Elite* de Zenith, le *Heuer 01* de TAG Heuer, l'*UNICO* de Hublot et le *Solotempo* de Bulgari ainsi que la fabrication d'une partie des composants critiques

de pièces de Haute Joaillerie, de collections de bijoux ou de montres. Ses lignes majeures sont *Joséphine* et *Liens*. Le groupe LVMH a acquis Chaumet en 1999.

**Fred**, fondée en 1936 et faisant partie de LVMH depuis 1995, est présente dans la Haute Joaillerie, la joaillerie et l'horlogerie. Depuis son arrivée au sein du Groupe, Fred a entrepris un renouvellement complet de sa création, de son image et de sa distribution. Ce renouveau se traduit dans un style audacieux et contemporain porté en particulier par sa ligne iconique, *Force 10*.

très variées. LVMH, dont les marques sont présentes dans le monde entier, se positionne parmi les premiers groupes internationaux.

objectif se traduit par une grande sélectivité dans le choix des détaillants et la construction de relations de partenariat pour qu'ils soient d'excellents ambassadeurs des marques auprès du client final. Tout aussi sélectif, le développement des boutiques en propre, rénovations et nouvelles ouvertures, se poursuit sur les marchés porteurs, dans des villes clés.

Le réseau de boutiques des marques de Montres et Joaillerie compte 920 boutiques en propre fin 2023, situées dans des emplacements prestigieux des plus grandes villes du monde. Le groupe Montres et Joaillerie a également développé un réseau de franchises.

que sont les cadrans, les boîtes et les bracelets. La Manufacture de Zenith au Locle a fait l'objet d'une rénovation majeure en 2012. En 2013, TAG Heuer a inauguré une nouvelle manufacture de mouvements à Chevenez et en 2015 Hublot s'est doté d'une deuxième manufacture sur son site de Nyon.

Bulgari a ouvert, fin 2016, une manufacture joaillière en Italie, à Valenza et a inauguré en 2019, une nouvelle manufacture d'habillage dans le Jura suisse. La Maison exploite également un atelier de Haute Joaillerie à Rome.

Tiffany opère plusieurs manufactures de joaillerie aux États-Unis, et des manufactures de traitement des diamants en Belgique, au Botswana, au Cambodge, à l'Île Maurice et au Vietnam.

Bien que le groupe Montres et Joaillerie ait parfois recours à des tiers pour le dessin de ses modèles, ceux-ci sont le plus souvent élaborés dans ses propres bureaux d'études.

## 4.5 Faits marquants 2023 et perspectives 2024

	2023	2022	2021
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>10 902</b>	<b>10 581</b>	<b>8 964</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	3	3	2
Europe (hors France)	15	15	15
États-Unis	23	26	25
Japon	11	11	11
Asie (hors Japon)	34	32	36
Autres marchés	14	13	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)</b>	<b>2 162</b>	<b>2 017</b>	<b>1 679</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>19,8</b>	<b>19,1</b>	<b>18,7</b>

### Faits marquants

Le groupe Montres et Joaillerie confirme sa dynamique de croissance, portée par une politique d'innovation audacieuse et un savoir-faire parfaitement maîtrisé. Les Maisons de LVMH s'appuient sur le développement sélectif de leurs réseaux de distribution, l'animation événementielle et les partenariats artistiques ou sportifs autour de leurs collections. Le renforcement des actions liées à leurs engagements sociétaux est tout aussi activement poursuivi.

**Tiffany & Co.** aborde un nouveau chapitre de son histoire longue de 187 années avec la réouverture de sa Maison iconique de New York, entièrement rénovée, désormais connue sous le nom de «The Landmark». Cette réalisation remarquable offre une expérience inédite d'immersion dans l'univers de la marque et reçoit un accueil enthousiaste. Déployé sur 10 étages, The Landmark repousse les standards non seulement pour Tiffany mais aussi pour l'ensemble de la présentation des produits de luxe. Il inspire un nouveau concept esthétique dont la Maison entame le déploiement mondial en commençant par des lieux emblématiques comme Dubaï Mall, Tokyo Omotesando, Palo Alto en Californie. Le lancement de *Out of the Blue*, première collection de Haute Joaillerie *Blue Book* créée par Nathalie Verdeille, nouvelle Directrice artistique, renforce la position mondiale prééminente de Tiffany dans le domaine des diamants et pierres précieuses les plus recherchés. La campagne pour cette collection exceptionnelle dévoile une série de pièces inspirées des créations du premier designer de la Maison, Jean Schlumberger, portées par l'actrice Anya Taylor-Joy. La Maison déploie à travers le monde sa nouvelle collection *Lock*, symbole moderne de l'amour et de ses liens, qui s'enrichit de nouveaux modèles et renouvelle sa communication. Tiffany continue d'honorer avec audace sa tradition de collaborations avec des marques, personnalités et institutions qui partagent ses valeurs d'artisanat, de créativité, d'intégrité et d'excellence. L'édition limitée de bagages *Rimowa x Tiffany*, dont le design s'inspire du diamant, et la collaboration avec l'artiste Daniel Arsham, pour des

pièces de joaillerie et des sculptures, sont quelques exemples de cette volonté de s'associer pour créer du beau sans jamais cesser de surprendre.

**Bulgari** réalise une excellente année avec une croissance particulièrement élevée en Haute Joaillerie et Haute Horlogerie. Présentée à Venise, la nouvelle collection joaillère et horlogère *Mediterranea*, inspirée par un voyage imaginaire entre les multiples beautés, cultures et traditions de la Méditerranée, établit un nouveau record de ventes. La célébration des 75 ans de sa ligne iconique *Serpenti* au cours d'événements prestigieux dans plusieurs villes à travers le monde poursuit l'élévation de l'image de la Maison. Bulgari introduit *Cabochon*, une nouvelle collection joaillière très contemporaine et organique, inspirée directement de la joaillerie antique romaine avec un très bon démarrage durant les fêtes de fin d'année. En horlogerie, Bulgari élargit la collection *Octo Finissimo* et relance *Octo Roma*, destinée à une clientèle plus jeune et urbaine. Pour renforcer sa désirabilité auprès des jeunes millennials, la Maison s'associe avec le célèbre jeu de simulation de course automobile *Gran Turismo* pour de nouvelles éditions de sa *Bulgari Aluminum*. *Serpenti* continue sa forte progression pour entrer dans les montres féminines iconiques, de la plus quotidienne *Serpenti Tubogas* ou *Seduttori*, à la plus exclusive avec *Serpenti Misteriosi Cleopatra*, qui s'adjuge le prestigieux Grand Prix d'Horlogerie de Genève dans la très convoitée catégorie «Montres Joaillères». Une nouvelle communication incarnée par Anne Hathaway, Zendaya, Lisa, YiFei et Priyanka Chopra est lancée au cours de l'année. Une boutique phare ouvre à Hong Kong sur One Peking Road à laquelle s'ajoutent plusieurs autres ouvertures ou rénovations, dont Ginza 6 et Omotesando à Tokyo et Costa Mesa en Californie. La Maison renforce sa présence dans l'hôtellerie d'exception avec de nouveaux hôtels à Tokyo et Rome.

**TAG Heuer** célèbre les 60 ans de la collection *Carrera*, lançant à cette occasion la *Carrera Glassbox* et une campagne média autour du film «The Chase for Carrera», tourné avec Ryan Gosling. Deux nouveaux modèles enrichissent la ligne *Carrera Plasma*, fusion de l'horlogerie et des diamants de synthèse, et des références en 42 mm viennent compléter la collection de montres connectées. La *Chronosprint*, en versions or et acier, est lancée dans le cadre du partenariat avec Porsche. La Maison relocalise sa boutique de la 5<sup>e</sup> Avenue à New York et signe un nouveau partenariat avec le voilier de compétition avant-gardiste Flying Nikka.

Pour **Hublot**, l'année est marquée par une collaboration avec l'artiste Takashi Murakami avec une collection de 13 NFT uniques, permettant d'acquérir 13 montres *Classic Fusion Takashi Murakami*, et le lancement de la *Masterpiece MP-15 Takashi Murakami*. La Maison enrichit ses collections avec des montres de Haute Horlogerie et de haute technologie innovante, telles la *Big Bang Tourbillon Automatic Yellow Neon SAXEM*, première mondiale en jaune fluo, ou la *Masterpiece MP-13 Tourbillon Bi-Axis Retrograde* et la *Big Bang Tourbillon SR-A by Samuel Ross*. Hublot est le chronométrleur officiel de la Coupe du monde féminine de football. Les travaux de sa nouvelle manufacture démarrent en fin d'année.

Présentation des activités, faits marquants et perspectives

**Zenith** enrichit sa collection *Defy* avec la *Defy Skyline Skeleton* et une nouvelle *Defy Extreme*, conçue dans le cadre de son partenariat avec le championnat de course automobile électrique Extreme E. Autres temps forts de l'année : le lancement de la nouvelle ligne *Pilot* et une nouvelle communication pour son best-seller *Chronomaster Sport*. Poursuivant son programme RSE « Horizon », la Maison crée une nouvelle pièce en soutien de la lutte contre le cancer du sein et annonce un projet de mentoring dédié aux femmes.

**Chaumet** poursuit ses avancées significatives. Reflétant l'amour de la Maison pour la nature entre des végétaux iconiques comme le blé ou des créations contemporaines autour de l'écorce, la nouvelle collection de Haute Joaillerie *Le Jardin de Chaumet* génère des ventes record. Déclinée de multiples façons, la collection *Bee My Love* accélère son développement, séduisant notamment une clientèle jeune. Au 12 Vendôme, « L'Âge d'Or », exposition des créations des années 60 et 70, rencontre un grand succès. La Maison renforce son engagement : la première édition des prix Chaumet Echo Culture Awards célèbre les femmes « passeuses de culture » ; un partenariat avec le Mobilier National a pour objectif d'initier les enfants à des métiers de la main et savoir-faire ancestraux à travers la rencontre avec des artisans.

**Fred** réalise une nouvelle année de forte croissance. Parmi les temps forts de 2023, une première collaboration avec Roland Garros et la présentation de l'exposition « Fred Joaillier Créeur » à Séoul. La Maison soutient en juin les Jeux mondiaux de Berlin de Special Olympics, organisation dédiée à l'épanouissement par le sport des personnes vivant avec un handicap mental.

**Repossi** est porté par l'animation de ses collections iconiques, *Antifer*, *Serti sur Vide* et *Berbère*. La nouvelle collection *La Ligne* confirme sa place parmi les créations de Haute Joaillerie de la Maison.

## Perspectives

En 2024, le groupe d'activités Montres et Joaillerie a l'ambition de poursuivre son développement et ses gains de parts de marché. Face aux tensions et incertitudes actuelles, les Maisons horlogères et joaillières maintiennent rigueur de gestion et sélectivité de leurs investissements. Les axes prioritaires demeurent innovation et désirabilité des collections, développement et rénovation des boutiques en propre, renforcement des capacités de fabrication pour accompagner la croissance des marques. Durabilité et responsabilité restent au centre des stratégies. **Tiffany & Co.** accélérera le programme de rénovation de son réseau de boutiques en poursuivant le déploiement mondial de son nouveau concept inspiré du Landmark. En s'appuyant sur ses futures campagnes de communication et la création d'expériences client inspirantes, la Maison maintiendra sa stratégie visant à éléver ses collections phares au statut d'icônes et à célébrer la créativité unique de ses pièces de Haute Joaillerie. **Bulgari** fêtera ses 140 ans. Une nouvelle collection de Haute Joaillerie et Horlogerie sera dévoilée. La Maison continuera de célébrer la ligne *Serpenti*, tout en relançant *B.zero1* et en élargissant sa nouvelle collection *Cabochon*. 2024 verra également le renouvellement du partenariat de Bulgari avec Save The Children, qui a aidé plus de 2,5 millions d'enfants défavorisés depuis 2009 grâce à un financement de la Maison de plus de 100 millions d'euros sur la période. **TAG Heuer** développera son offre autour du partenariat avec Porsche tout en continuant d'animer ses collections *Carrera* et *Aquaracer*. La Maison poursuivra sa stratégie d'ouvertures de boutiques en propre tout en opérant la reprise progressive de sa distribution en Corée. Chronométreur officiel de l'UEFA EURO 2024, **Hublot** lancera une campagne de communication avec son ambassadeur Kylian Mbappé. Seront dévoilés tout au long de l'année de nouveaux modèles, notamment dans la collection *Big Bang*. Parallèlement aux innovations dans ses lignes *Chronomaster* et *Defy*, **Zenith** développera sa collection de seconde main *Icons* avec le lancement d'un nouveau thème autour des montres *Pilot*. **Chaumet** continuera de mettre en avant son histoire et son riche patrimoine créatif et de soutenir ses collections iconiques.

## 5. DISTRIBUTION SÉLECTIVE

En 2023, les ventes du groupe d'activités Distribution sélective ont représenté 21% des ventes totales de LVMH.

### 5.1 L'activité « travel retail »

**Duty Free Shoppers** (« DFS »), qui a rejoint LVMH en 1997, est le pionnier et un leader mondial de la vente de produits de luxe aux voyageurs internationaux. Son activité est très liée aux cycles du tourisme.

Depuis son origine en 1960 en qualité de concessionnaire de produits hors taxes au sein de l'aéroport de Kai Tak à Hong Kong, DFS a acquis une connaissance approfondie des besoins

de la clientèle des voyageurs, a bâti de solides partenariats avec les tour-opérateurs internationaux ainsi qu'avec les plus grandes marques de luxe et a considérablement développé son activité, tout particulièrement au sein des destinations touristiques situées dans la région Asie-Pacifique.

En lien avec le « travel retail », DFS a également développé ses boutiques *Gallerias* de centre-ville, qui assurent aujourd’hui les deux tiers de ses ventes. D’une superficie de 6 000 à 12 000 mètres carrés environ, les vingt *Gallerias* de DFS sont implantées dans les centres-villes d’importantes destinations aériennes en Asie-Pacifique, aux États-Unis (Hawaï), au Japon, et en Europe. Chaque *Galleria* associe en un même lieu, à proximité des hôtels où séjournent les voyageurs, deux espaces commerciaux différents et complémentaires : une offre généraliste de produits de luxe (parfums et cosmétiques, mode et accessoires...) et une galerie de boutiques de grandes marques appartenant ou non au groupe LVMH (Louis Vuitton, Hermès, Bulgari, Tiffany, Christian Dior, Chanel, Prada, Fendi, Celine...).

Tout en poursuivant le développement de ses *Gallerias*, DFS maintient son intérêt stratégique pour les concessions d’aéroports si celles-ci sont remportées ou renouvelées dans de bonnes conditions économiques. DFS est actuellement présent dans une douzaine d’aéroports internationaux situés en Asie-Pacifique, aux États-Unis, au Japon, à Abu Dhabi, et en Chine continentale avec une première inauguration en 2023 au sein de l’aéroport de Chongqing.

**Starboard Cruise Services**, un des leaders mondiaux de la vente de produits de luxe hors taxes à bord des navires de croisière, fournit ses services à environ 80 bateaux représentant plusieurs compagnies maritimes. Elle édite, en outre, des revues touristiques, des catalogues et fiches publicitaires disponibles à bord des navires. Cette activité a été cédée fin 2023, LVMH conservant une part minoritaire.

## 5.2 L’activité « selective retail »

L’enseigne **Sephora**, fondée en 1969, a développé au fil du temps un concept de parfumerie alliant le libre accès, les services et le conseil. Ce concept a donné naissance à une nouvelle génération de boutiques à l’architecture sobre et luxueuse, structurées en espaces principalement dédiés au parfum, au maquillage et au soin. Grâce à la qualité de ce concept, Sephora a su conquérir la confiance des marques sélectives de parfums et cosmétiques. L’enseigne propose en outre depuis 1995 des produits vendus sous sa propre marque et a développé une offre de produits exclusifs grâce à son association avec des marques sélectionnées pour leur audace et leur créativité.

Depuis son acquisition par LVMH en juillet 1997, Sephora a connu une expansion rapide en Europe en ouvrant de nouvelles boutiques et en réalisant l’acquisition de sociétés exploitant des chaînes de parfumerie. En Europe, Sephora est implantée dans 15 pays. Le concept de Sephora a traversé l’Atlantique en 1998, avec une forte présence aux États-Unis, un site internet, sephora.com, et un réseau au Canada. Sephora est implantée en Chine depuis 2005. L’enseigne est également présente au Moyen-Orient, en Amérique latine (Brésil et Mexique), et en Asie du Sud-Est. Sephora a pénétré le Royaume-Uni via l’acquisition en 2021 du site internet Feelunique, transformé en site sephora.co.uk en octobre 2022, et y a ouvert ses 2 premières boutiques en 2023.

Sephora se situe à l’avant-garde de la transformation qui s’opère en distribution avec l’inexorable montée en puissance de la digitalisation. S’appuyant sur la complémentarité entre commerce

physique et digital et sur sa présence forte sur les réseaux sociaux, l’enseigne multiplie les points de contact et les occasions de complicité avec ses clients. Avec ses sites internet, ses boutiques digitalisées, les applications mobiles au service de ses clients et de ses conseillers, la Maison conçoit une expérience de la beauté omnicanale, toujours plus innovante et personnalisée, offrant interactivité, fluidité et flexibilité dans le parcours d’achat.

**Le Bon Marché Rive Gauche**, premier grand magasin au monde à avoir vu le jour, ouvre ses portes en 1852, sous l’impulsion d’Aristide Boucicaut. À la fois précurseur et prescripteur, Le Bon Marché Rive Gauche présente une sélection de marques pointue et exclusive, au cœur d’un concept architectural fort. Les clients internationaux à la recherche d’une véritable expérience parisienne y côtoient une clientèle française attachée à l’esprit singulier du lieu et à la qualité du service. Unique grand magasin de la rive gauche à Paris, il a été acquis par LVMH en 1998.

**La nouvelle Grande Épicerie de Paris**, inaugurée fin 2013, est un concept d’épicerie très ambitieux. La Grande Épicerie de Paris propose à ses clients une expérience gourmande unique, servie par le savoir-faire de ses artisans, de ses architectes et des artistes choisis pour ce projet, afin de devenir un lieu incontournable de la gastronomie. La Grande Épicerie de Paris, historiquement installée au rez-de-chaussée du Bon Marché, est également présente depuis 2017 rue de Passy dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## 5.3 Position concurrentielle

En 2023, Sephora continue de gagner des parts de marché sur les pays clés : notamment aux USA, en France, au Canada, en Italie, en Espagne.

## 5.4 Faits marquants 2023 et perspectives 2024

	2023	2022	2021
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>17 885</b>	<b>14 852</b>	<b>11 754</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	11	12	12
Europe (hors France)	9	9	9
États-Unis	46	44	39
Japon	1	1	-
Asie (hors Japon)	15	16	24
Autres marchés	18	18	16
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)</b>	<b>1 391</b>	<b>788</b>	<b>534</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>7,8</b>	<b>5,3</b>	<b>4,5</b>

### Faits marquants

La forte croissance du groupe d'activités Distribution sélective est portée principalement par la dynamique exceptionnelle de Sephora et le retour progressif des voyageurs dans plusieurs destinations phares de DFS.

Sephora réalise une nouvelle année record en termes de ventes et de résultats, poursuivant ses gains de parts de marché. Les performances sont exceptionnelles dans la plupart des pays, avec des progressions à deux chiffres en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et sur des marchés émergents comme l'Amérique latine. Le maquillage est le premier vecteur de croissance, suivi par le soin des cheveux et celui de la peau, ainsi que par le parfum. Parallèlement à une dynamique toujours excellente du e-commerce, le réseau de boutiques tire la croissance grâce à la hausse de fréquentation, aux nouvelles ouvertures et rénovations et à l'élévation de l'expérience client. La Maison continue d'investir dans sa stratégie omnicanale et poursuit l'expansion de son réseau de boutiques avec plus d'une centaine d'ouvertures en 2023. Aux États-Unis, le succès de la collaboration avec Kohl's, très bénéfique pour les deux partenaires, dépasse largement les espérances. Le concept expérientiel Sephora se développe en Asie, avec la transformation des boutiques de Shanghai et Wuhan en Chine. Autre événement majeur, la réouverture de la boutique phare des Champs-Élysées à Paris, qui achève sa première rénovation complète et reflète tout particulièrement l'engagement de la Maison en faveur du développement durable à travers la réduction de sa consommation d'énergie. Sephora continue d'investir sur de nouveaux marchés. Au Royaume-Uni, deux boutiques sont ouvertes, à Westfield White City et à Westfield Stratford City, avec des résultats dépassant très largement les

objectifs. En Inde, un partenariat exclusif est conclu avec Reliance pour l'exploitation de plusieurs boutiques, avec pour ambition d'impulser la transformation du secteur de la beauté de prestige, très prometteur dans ce pays. Sephora conçoit les expériences les plus innovantes pour sa communauté de passionnés de beauté, représentant plus de 160 millions de clients fidèles. L'événement « Sephoria », né aux États-Unis, devient un rendez-vous mondial avec le succès des éditions de New York, Paris et Shanghai. L'innovation technologique et digitale est également à l'honneur avec des initiatives permettant d'améliorer encore la pertinence du conseil aux clients, afin de les aider, par exemple, à identifier la couleur parfaite pour leur fond de teint. Son engagement se poursuit en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion, avec notamment le soutien aux États-Unis de jeunes entreprises fondées par des personnes de couleur via le référencement accru de leurs marques au sein de l'offre de Sephora. Pour la première fois, la Maison s'associe à la marque Rare Beauty, fondée par Selena Gomez, pour aider les personnes à faire face à des défis de santé mentale, en reversant au Rare Impact Fund 100% du montant des ventes de la marque réalisées lors de la Journée mondiale de la santé mentale. L'exposition immersive « Woman », dérivée du film d'Anastasia Mikova et Yann Arthus-Bertrand, qui fait entendre la voix de milliers de femmes à travers le monde, reçoit aussi son soutien.

DFS concentre ses efforts sur le retour progressif des voyageurs en provenance de Chine continentale suite à la réouverture post-Covid des frontières. La reprise s'est manifestée rapidement sur les destinations proches, Hong Kong et Macao, et s'est opérée plus graduellement sur les autres destinations asiatiques. Anticipant la pleine reprise attendue sur ses marchés clés, la Maison a renforcé ses équipes et ses actions de communication. Plusieurs temps forts jalonnent l'année : la célébration de réouverture de l'icône Galleria de Waikiki à Hawaï, où DFS est présent depuis 60 ans ; la nouvelle initiative beauté « Explore New Dimensions », dévoilant notamment des expériences inédites de consultation interactive, s'appuyant sur l'intelligence artificielle ; l'inauguration de sa concession dans l'aéroport de Chongqing Jiangbei, première implantation en Chine continentale ; l'annonce, à l'horizon 2026, du projet le plus ambitieux de son histoire à Yalong Bay (Sanya) sur l'île de Hainan en Chine, site où DFS proposera plus de 1 000 marques de luxe au sein de boutiques réparties sur une surface de 128 000 m<sup>2</sup>. À noter également, le renouvellement des expositions annuelles « Masters of Wines and Spirits » et « Masters of Time », respectivement à Macao City of Dreams et à Macao Four Seasons. À Paris, La Samaritaine fête les deux ans de sa renaissance et confirme son attractivité dans un contexte de hausse de la fréquentation des voyageurs en provenance d'Asie. Dans le cadre de sa stratégie digitale, DFS lance un nouveau programme de fidélisation baptisé DFS Circle.

**Le Bon Marché** voit affluer, outre la clientèle parisienne toujours aussi fidèle, une clientèle nationale et internationale en augmentation. Le grand magasin voit ainsi ses ventes progresser à un niveau jamais atteint. L'année est marquée par l'ouverture d'un nouvel espace Bijoux, la belle progression du département Beauté et le renforcement de son offre engagée sur l'ensemble des catégories de produits. Ouvert en 2022, l'Institut, pour des soins exclusifs en cabine, connaît de très beaux résultats. Une riche programmation culturelle soutient l'activité. L'exposition «Sangam» de l'artiste indien Subodh Gupta est le temps fort du début d'année. La pièce de théâtre immersive «Au Bonheur des Dames», qui affichait complet depuis plusieurs mois, est prolongée jusqu'à fin avril. À l'occasion de ses dix ans, la marque de mode française Sézane, invitée d'honneur du grand magasin, propose une offre exclusive à l'occasion de l'exposition «Les Bons Marchés de l'Été». À partir de septembre, Le Bon Marché accueille Rossy de Palma et son univers haut en couleur dans le cadre de l'exposition «Olé Olé Le Bon Marché». Puis, à la nuit tombée, c'est un nouveau spectacle exclusif à vivre au cœur du magasin qui est proposé : «Entre Chiens et Louves», coproduit avec la compagnie Cirque Le Roux, mêle avec virtuosité et poésie les arts du théâtre, de la danse et du cirque. Véritable hommage à la gastronomie française, au savoir-faire et aux produits nés du terroir, La Grande Épicerie célèbre son 100<sup>e</sup> anniversaire avec de nombreuses collaborations et une programmation événementielle riche en surprises.

LVMH a annoncé en décembre avoir conclu un accord stratégique pour la vente d'une participation majoritaire dans Cruise Line Holdings Co. (la société de contrôle de l'activité Starboard & Onboard Cruise Services). LVMH demeure un actionnaire minoritaire important dans cette nouvelle société.

### Perspectives

Les Maisons de Distribution sélective abordent 2024 avec l'ambition d'affirmer leur différence et de continuer à offrir les meilleures expériences de shopping, innovantes et fidélisantes,

quel qu'en soit le canal. **Sephora** continuera de s'appuyer sur ses lignes de force : sa communauté de collaborateurs passionnés et de clients fidèles, son savoir-faire exceptionnel en matière de sélection des marques et des produits, son excellence en distribution physique et omnicanale. La Maison poursuivra le déploiement mondial des marques et produits les plus désirables tout en accélérant son engagement en faveur de la beauté responsable avec la mise en œuvre à travers le monde d'un nouveau programme dédié. De nouvelles boutiques ouvriront en Amérique du Nord, en Chine, en Europe et en Amérique latine tandis qu'un important programme de rénovation des boutiques aux États-Unis permettra de mieux répondre à l'évolution des attentes de la clientèle américaine. Les investissements technologiques et digitaux seront poursuivis avec pour ambition de proposer à ses clients la meilleure application du secteur de la beauté de prestige. 2024 sera en outre une année exceptionnelle pour Sephora, partenaire du Relais de la Flamme dans le cadre du partenariat de LVMH avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En multipliant les initiatives en direction de ses équipes et de ses communautés, la Maison entend aussi accentuer son engagement pour la diversité, l'égalité et l'inclusion. Tout en maintenant vigilance et rigueur dans l'allocation de ses ressources, **DFS** entend poursuivre son développement sur ses implantations phares de Hong Kong et Macao. Louverture d'une nouvelle boutique sur le Senado Square au cœur de Macao et la rénovation de ses boutiques de Hong Kong contribueront à cet objectif. Tout en continuant à investir pour l'élévation constante de son offre, de ses services et de ses espaces de vente, la Maison poursuivra l'expansion de son réseau, notamment au sein des nouveaux espaces de l'aéroport International de Los Angeles. **Le Bon Marché** continuera de renforcer la qualité de son offre et de son accueil, et de mettre en valeur son profil de grand magasin prescripteur ainsi que sa dimension culturelle unique. L'exposition «Aux Beaux Carrés : travaux in situ» de l'artiste français Daniel Buren constitue le temps fort du début de l'année 2024.

## 6. AUTRES ACTIVITÉS

### Groupe Les Echos

LVMH a acquis le groupe **Les Echos** en 2007. Le groupe Les Echos comprend *Les Echos*, premier quotidien économique en France, *LesEchos.fr*, premier site internet économique en France, le magazine *Enjeux-Les Echos*, ainsi que d'autres services économiques spécialisés. En outre, le groupe Les Echos réunit plusieurs titres de la presse économique et culturelle antérieurement détenus directement par LVMH : *Investir – Le Journal des finances*, né de la fusion en 2011 des titres *Investir* et *Le journal des finances*, *Connaissance des Arts*, ainsi que la station de radio française *Radio Classique*. Le groupe Les Echos est également présent dans le domaine de la presse professionnelle, avec les titres édités par SID Presse, et du service aux entreprises, avec notamment *Les Echos Formation*, *Les Echos Conférences*, *Le Salon des Entrepreneurs*, et les études *Eurostaf*. Depuis fin 2015, Les Echos intègre également le quotidien *Le Parisien* ainsi que son magazine *Aujourd'hui en France*.

### La Samaritaine

**La Samaritaine** est un ensemble immobilier situé au cœur de Paris, en bordure de Seine. À l'issue d'un chantier de réhabilitation et rénovation hors norme s'étendant sur 70 000 m<sup>2</sup> et respectueux des plus exigeantes normes environnementales, La Samaritaine a rouvert ses portes en juin 2021. Plaçant la mixité au cœur de sa raison d'être, les bâtiments abritent une crèche de 80 berceaux, ainsi que 96 logements sociaux (opérés par Paris Habitat). Conçu et opéré par DFS, le grand magasin «La Samaritaine Paris Pont-Neuf» promet un rêve audacieux : mêler expériences et émerveillement, authenticité et modernité. Autre projet de La Samaritaine, Cheval Blanc Paris, premier hôtel urbain de la Maison, accueille ses clients depuis septembre 2021.

**Royal Van Lent**

Fondée en 1849, **Royal Van Lent** est spécialisée dans la conception et la construction sur mesure de yachts de luxe commercialisés sous la marque Feadship, l'une des plus prestigieuses au monde pour les bateaux de plus de 50 mètres.

**LVMH Hotel Management**

**LVMH Hotel Management** porte le développement des activités hôtelières du groupe LVMH, sous l'enseigne Cheval Blanc. L'approche Cheval Blanc, dont les valeurs fondatrices sont le sens de l'artisanat, l'exclusivité, la créativité et l'art de recevoir, est déclinée dans tous ses hôtels, qu'ils soient détenus en propre ou qu'ils fassent l'objet d'un mandat de gestion. Cheval Blanc accueille ses hôtes à Courchevel (France), à Saint-Barthélemy (Antilles françaises), dans l'hôtel acquis en 2013, ainsi qu'aux Maldives et à Saint-Tropez. En 2021, Cheval Blanc a ouvert son nouveau palace parisien sur le site de La Samaritaine.

**Belmond**

Fondé en 1976, avec l'acquisition de l'hôtel Cipriani à Venise, **Belmond** a été précurseur dans le tourisme de luxe. Depuis plus de 40 ans, la Maison s'attache à proposer à ses clients des escapades et expériences uniques, dans des lieux inspirants. Belmond dispose d'un large portefeuille d'hôtels, trains, croisières et safaris, conciliant héritage, savoir-faire, authenticité et sens du service.

**Le Jardin d'Acclimatation**

Symbole du Paris moderne imaginé par l'Empereur Napoléon III et inauguré en 1860, le **Jardin d'Acclimatation** est le premier parc d'attractions et de loisirs créé en France. LVMH en détient la concession depuis 1984. Suite au renouvellement de cette concession en 2016, un ambitieux projet de modernisation a été entrepris, conduisant à la réouverture d'un Jardin entièrement rénové en juin 2018.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Commentaires sur les résultats et la situation financière consolidés

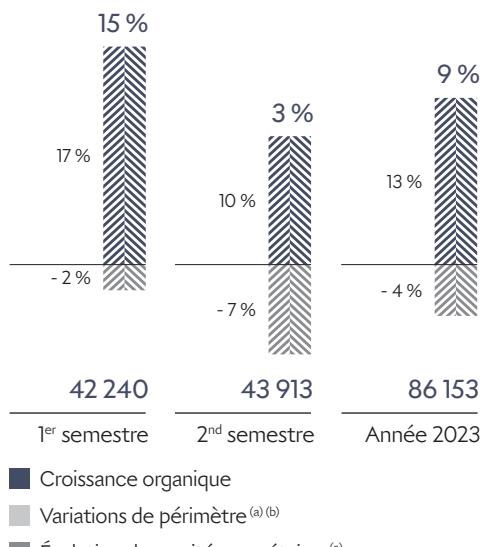
<b>1.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>36</b>
1.1	Analyse des ventes	36
1.2	Résultat opérationnel courant	37
1.3	Autres éléments du compte de résultat	39
<b>2.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>40</b>
<b>3.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE</b>	<b>41</b>
<b>4.</b>	<b>ÉLÉMENTS DE POLITIQUE FINANCIÈRE</b>	<b>43</b>
<b>5.</b>	<b>INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>44</b>
5.1	Dépenses de communication et promotion	44
5.2	Frais de recherche et développement	44
5.3	Investissements industriels et dans les réseaux de distribution	44
<b>6.</b>	<b>PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES</b>	<b>45</b>
6.1	Production	45
6.2	Distribution	46
6.3	Établissements administratifs et immeubles locatifs	47
<b>7.</b>	<b>PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR DES FILIALES</b>	<b>47</b>
<b>8.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>47</b>
<b>9.</b>	<b>ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES</b>	<b>47</b>

# 1. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

## 1.1 Analyse des ventes

### Évolution des ventes par semestre

(en millions d'euros et en pourcentage)



(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 39.  
(b) 0 % sur l'année 2023.

Les ventes de l'exercice 2023 s'élèvent à 86 153 millions d'euros, en croissance de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Elles ont été impactées négativement de 4 points par la baisse moyenne de nombreuses devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment celle du renminbi chinois, du yen japonais et du dollar US.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le périmètre des activités consolidées a enregistré les évolutions suivantes : dans le groupe d'activités Vins et Spiritueux, consolidation en août 2022 de Joseph Phelps Vineyards et février 2023 de Château Minuty; dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de Officine Universelle Buly; dans le groupe d'activités Distribution sélective, cession de Starboard en décembre 2023. Ces évolutions du périmètre de consolidation ont un effet négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

À taux de change et périmètre comparables, la hausse des ventes est de 13 %.

### Ventes par devise de facturation

(en pourcentage)	2023	2022	2021
Euro	20	19	17
Dollar US	28	30	28
Yen Japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	3	2	3
Autres devises	42	42	45
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La répartition des ventes entre les différentes devises de facturation varie dans les proportions suivantes par rapport à l'exercice précédent : le poids du dollar US baisse de 2 points pour s'établir à 28 %, tandis que les poids de l'euro et du Hong Kong dollar augmentent de 1 point chacun pour s'établir respectivement à 20 % et 3 %. Les poids du yen japonais et des autres devises restent stables à respectivement 7 % et 42 %.

### Ventes par zone géographique de destination

(en pourcentage)	2023	2022	2021
France	8	8	6
Europe (hors France)	17	16	15
États-Unis	25	27	26
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	31	30	35
Autres marchés	12	12	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Par zone géographique, on constate une hausse de 1 point des poids relatifs dans les ventes du Groupe de la zone Europe (hors France) et de la zone Asie (hors Japon), qui s'établissent à respectivement 17 % et 31 %, tandis que celui des États-Unis baisse de 2 points pour s'établir à 25 %. Les poids de la France, du Japon et des autres marchés restent stables à respectivement 8 %, 7 % et 12 %.

### Ventes par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Vins et Spiritueux	6 602	7 099	5 974
Mode et Maroquinerie	42 169	38 648	30 896
Parfums et Cosmétiques	8 271	7 722	6 608
Montres et Joaillerie	10 902	10 581	8 964
Distribution sélective	17 885	14 852	11 754
Autres activités et éliminations	324	281	19
<b>Total</b>	<b>86 153</b>	<b>79 184</b>	<b>64 215</b>

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe varie comme suit : les poids des Vins et Spiritueux et des Parfums et Cosmétiques baissent chacun de 1 point à respectivement 8 % et 9 % tandis que celui de la Distribution sélective augmente de 2 points et s'établit à 21 %. Les poids de la Mode et Maroquinerie et des Montres et Joaillerie restent stables à respectivement 49 % et 13 %.

Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux sont en baisse de 7 % en données publiées. Impactées par un effet de change négatif de 5 points, partiellement compensé par l'effet périmètre lié à l'intégration de Joseph Phelps Vineyards et de Château Minuty, les ventes de ce groupe d'activités ressortent en baisse de 4 % à taux de change et périmètre comparables. Les ventes des champagnes et vins sont stables en données

publiées et progressent de 2% à taux de change et périmètre comparables tandis que les ventes des cognacs et spiritueux enregistrent une baisse de 13% en données publiées et de 10% à taux de change et périmètre comparables. Les États-Unis et la Chine sont les pays les plus impactés par la baisse de la demande des consommateurs.

Les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie sont en hausse de 14% en données organiques et de 9% en données publiées. L'Europe, le Japon et l'Asie réalisent d'excellentes performances, tandis que les États-Unis enregistrent une baisse des ventes. La quasi-totalité des marques réalisent des performances remarquables.

Les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques sont en hausse de 11% en données organiques et de 7% en données

publiées. Les États-Unis, le Japon, l'Europe et le Moyen-Orient sont les régions où la hausse des ventes est la plus forte.

Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie sont en hausse de 7% en données organiques et de 3% en données publiées. Les Maisons joaillères enregistrent de bonnes progressions. L'Europe, l'Asie, le Moyen-Orient et le Japon sont les zones les plus dynamiques.

Les ventes des activités de Distribution sélective sont en hausse de 25% en données organiques et de 20% en données publiées. Sephora réalise d'excellentes performances dans la plupart des régions, notamment en Europe et aux États-Unis, tandis que DFS bénéficie de la reprise des voyages internationaux.

## 1.2 Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Ventes	86 153	79 184	64 215
Coût des ventes	(26 876)	(24 988)	(20 355)
Marge brute	59 277	54 196	43 860
Charges commerciales	(30 768)	(28 151)	(22 308)
Charges administratives	(5 714)	(5 027)	(4 414)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	37	13
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>22 802</b>	<b>21 055</b>	<b>17 151</b>
Taux de marge opérationnelle (en %)	26,5	26,6	26,7

La marge brute du Groupe s'élève à 59 277 millions d'euros, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent ; le taux de marge brute sur les ventes s'élève à 68,8%, en hausse de 0,4 point par rapport à 2022.

Les charges commerciales, qui s'élèvent à 30 768 millions d'euros, sont en hausse de 9% en données publiées et de 13% à taux de change et périmètre comparables. Le niveau de ces charges exprimé en pourcentage des ventes, à 35,7%, est stable par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des charges commerciales provient principalement du renforcement des investissements en communication mais aussi du développement des réseaux de distribution. Parmi ces charges commerciales, les frais de publicité et de promotion représentent 12% des ventes et sont en hausse de 10% à taux de change et périmètre comparables.

L'implantation géographique des boutiques évolue comme présenté ci-après :

(en nombre)	2023	2022	2021
France	550	518	522
Europe (hors France)	1 213	1 108	1 203
États-Unis	1 128	1 054	1 014
Japon	497	496	477
Asie (hors Japon)	2 003	1 829	1 746
Autres marchés	706	659	594
<b>Total</b>	<b>6 097</b>	<b>5 664</b>	<b>5 556</b>

Les charges administratives s'élèvent à 5 714 millions d'euros, en hausse de 14% en données publiées et 15% à taux de change et périmètre comparables. Elles représentent 6,6% des ventes.

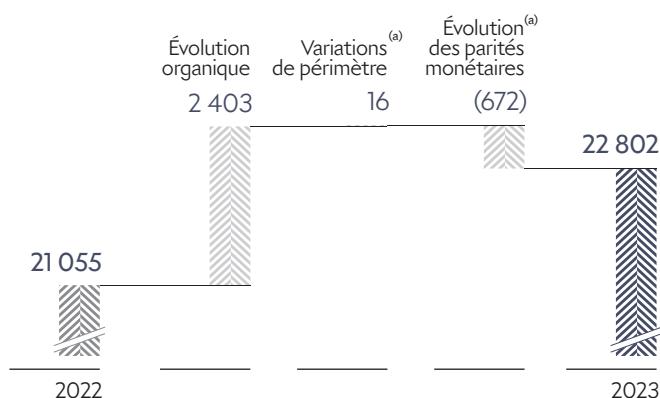
### Résultat opérationnel courant par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Vins et Spiritueux	2 109	2 155	1 863
Mode et Maroquinerie	16 836	15 709	12 842
Parfums et Cosmétiques	713	660	684
Montres et Joaillerie	2 162	2 017	1 679
Distribution sélective	1 391	788	534
Autres activités et éliminations	(409)	(274)	(451)
<b>Total</b>	<b>22 802</b>	<b>21 055</b>	<b>17 151</b>

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 22 802 millions d'euros, en hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du Groupe s'élève à 26,5%, sans évolution notable par rapport à l'exercice précédent.

**Évolution du résultat opérationnel courant**

(en millions d'euros)



(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur le résultat opérationnel courant des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 39.

L'effet total de l'évolution des parités monétaires sur le résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent est négatif de 672 millions d'euros. Ce chiffre intègre les trois éléments suivants : (i) l'effet des variations des parités monétaires sur les ventes et les achats des sociétés du Groupe exportatrices et importatrices, (ii) la variation du résultat de la politique de couverture de l'exposition commerciale du Groupe aux différentes devises, (iii) l'effet des variations des devises sur la consolidation des résultats opérationnels courants des filiales hors zone euro.

**Vins et Spiritueux**

	2023	2022	2021
Ventes (en millions d'euros)	6 602	7 099	5 974
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	2 109	2 155	1 863
Taux de marge opérationnelle (en %)	31,9	30,4	31,2

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'établit à 2 109 millions d'euros, en baisse de 2% par rapport au 31 décembre 2022. La part des champagnes et vins représente 1 095 millions d'euros et celle des cognacs et spiritueux 1 014 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités est de 31,9%.

**Mode et Maroquinerie**

	2023	2022	2021
Ventes (en millions d'euros)	42 169	38 648	30 896
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	16 836	15 709	12 842
Taux de marge opérationnelle (en %)	39,9	40,6	41,6

Les activités Mode et Maroquinerie présentent un résultat opérationnel courant de 16 836 millions d'euros, en hausse

de 7% par rapport à l'exercice précédent. Louis Vuitton et Christian Dior Couture maintiennent un niveau de profitabilité exceptionnel. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 39,9%.

**Parfums et Cosmétiques**

	2023	2022	2021
Ventes (en millions d'euros)	8 271	7 722	6 608
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	713	660	684
Taux de marge opérationnelle (en %)	8,6	8,5	10,4

Le résultat opérationnel courant des activités Parfums et Cosmétiques, en hausse de 8% sous l'effet d'une politique très selective de distribution, s'élève à 713 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités atteint 8,6%.

**Montres et Joaillerie**

	2023	2022	2021
Ventes (en millions d'euros)	10 902	10 581	8 964
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	2 162	2 017	1 679
Taux de marge opérationnelle (en %)	19,8	19,1	18,7

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Montres et Joaillerie s'élève à 2 162 millions d'euros, en hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2022. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 19,8%.

**Distribution sélective**

	2023	2022	2021
Ventes (en millions d'euros)	17 885	14 852	11 754
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	1 391	788	534
Taux de marge opérationnelle (en %)	7,8	5,3	4,5

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Distribution sélective est en hausse de 76% par rapport au 31 décembre 2022, à 1 391 millions d'euros, reflet des performances exceptionnelles de Sephora partout dans le monde et de la reprise des voyages internationaux favorable à DFS. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités atteint 7,8%.

**Autres activités**

Le résultat opérationnel courant lié aux Autres activités et éliminations est négatif de 409 millions d'euros, à comparer à un montant négatif de 274 millions d'euros sur l'exercice 2022. Outre les frais de siège, cette rubrique intègre les pôles hôtelier et média, les yachts Royal Van Lent ainsi que les activités immobilières du Groupe.

### 1.3 Autres éléments du compte de résultat

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel courant	22 802	21 055	17 151
Autres produits et charges opérationnels	(242)	(54)	4
Résultat opérationnel	22 560	21 001	17 155
Résultat financier	(935)	(888)	53
Impôts sur les bénéfices	(5 673)	(5 362)	(4 510)
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>	<b>15 952</b>	<b>14 751</b>	<b>12 698</b>
Part des minoritaires	(778)	(667)	(662)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>15 174</b>	<b>14 084</b>	<b>12 036</b>

Les Autres produits et charges opérationnels représentent une charge nette de 242 millions d'euros, contre 54 millions d'euros en 2022. Au 31 décembre 2023, ils résultent principalement des amortissements et dépréciations de marques, écarts d'acquisition et titres mis en équivalence, et des résultats de cession, essentiellement celle de Starboard réalisée en décembre 2023.

Le résultat opérationnel du Groupe, à 22 560 millions d'euros, est en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 935 millions au 31 décembre 2023; il était négatif de 888 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il est constitué :

- du coût global de la dette financière nette qui constitue une charge de 367 millions d'euros, contre 17 millions d'euros lors de l'exercice précédent, soit une détérioration de 349 millions d'euros, résultant essentiellement de la forte et rapide augmentation des taux d'intérêt;

- des intérêts financiers sur dettes locatives enregistrés dans le cadre de la norme IFRS 16, en hausse notamment du fait de l'évolution des taux d'intérêt, qui représentent une charge de 393 millions d'euros, contre une charge de 254 millions d'euros un an auparavant;
- des autres produits et charges financiers qui représentent une charge de 175 millions d'euros, contre 618 millions d'euros au titre de l'exercice 2022. Au sein de ceux-ci, la charge liée au coût des dérivés de change se monte à 399 millions d'euros, contre 358 millions d'euros un an auparavant. Par ailleurs, les effets des réévaluations des investissements et placements financiers sont positifs de 263 millions d'euros, contre un montant négatif de 225 millions d'euros en 2022.

Le taux effectif d'impôt du Groupe au 31 décembre 2023 s'établit à 26,2%, en baisse de 0,5 point par rapport au 31 décembre 2022. Par ailleurs, les conséquences de la réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE relative à l'impôt mondial minimum, dite « Pilier 2 », applicable en France à compter de 2024 ne sont pas significatives.

La part du résultat net revenant aux minoritaires atteint 778 millions d'euros contre 667 millions d'euros au cours de l'exercice précédent; il s'agit principalement des minoritaires de Moët Hennessy.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 15 174 millions d'euros, en hausse de 8% par rapport à 2022 où il s'élevait à 14 084 millions d'euros. Il représente 18% des ventes, niveau stable par rapport à l'exercice 2022.

#### Commentaires sur la détermination des effets de l'évolution des parités monétaires et des variations de périmètre

Les effets de l'évolution des parités monétaires sont déterminés par conversion des comptes de l'exercice des entités ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro aux taux de change de l'exercice précédent, à l'exclusion de tout autre retraitement.

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de l'exercice, en déduisant des ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées durant l'exercice par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation;
- pour les acquisitions de l'exercice précédent, en déduisant des ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de l'exercice précédent;
- pour les cessions de l'exercice, en ajoutant aux ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées par les entités cédées l'exercice précédent, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur l'exercice en cours;
- pour les cessions de l'exercice précédent, en ajoutant aux ventes de l'exercice les ventes réalisées durant l'exercice précédent par les entités cédées.

Le retraitement du résultat opérationnel courant s'effectue selon les mêmes principes.

## 2. COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation
Immobilisations incorporelles	49 611	50 213	(602)
Immobilisations corporelles	27 331	23 055	4 275
Droits d'utilisation	15 679	14 615	1 064
Autres actifs non courants	7 363	7 022	341
<b>Actifs non courants</b>	<b>99 984</b>	<b>94 906</b>	<b>5 078</b>
Stocks	22 952	20 319	2 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 774	7 300	474
Autres actifs courants	12 983	12 121	863
<b>Actifs courants</b>	<b>43 710</b>	<b>39 740</b>	<b>3 970</b>
<b>Actif</b>	<b>143 694</b>	<b>134 646</b>	<b>9 048</b>

Le total du bilan consolidé de LVMH à fin décembre 2023 s'élève à 143,7 milliards d'euros, en hausse de 9,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

Les immobilisations incorporelles s'établissent à 49,6 milliards d'euros, soit une baisse de 0,6 milliard d'euros par rapport à fin 2022. Les effets négatifs de la revalorisation des engagements d'achat d'intérêts minoritaires, pour 1,2 milliard d'euros, et de la variation des cours de change sur les immobilisations incorporelles des entités hors zone euro pour 0,5 milliard d'euros, sont compensés partiellement par l'impact positif des variations de périmètre, soit 0,8 milliard d'euros, et celui des investissements, nets des dotations aux amortissements et des cessions, pour 0,3 milliard d'euros. L'effet de la variation des cours de change résulte principalement de l'évolution de la parité du dollar US contre euro sur la période. L'effet des variations de périmètre provient pour l'essentiel de la prise de contrôle de Château Minuty et de Platinum Invest intervenues au cours de l'exercice.

Les immobilisations corporelles, en hausse de 4,3 milliards d'euros, s'élèvent à 27,3 milliards d'euros à la clôture. Cette progression est imputable, d'une part, aux investissements, nets des dotations aux amortissements et des cessions, qui s'élèvent à 4,4 milliards d'euros (les investissements sont commentés dans le cadre des analyses de variations de trésorerie) et, d'autre part, aux variations de périmètre de l'exercice qui représentent une hausse additionnelle de 0,2 milliard d'euros. Ces effets sont compensés à hauteur de 0,4 milliard d'euros par la variation négative des cours de change sur la période.

Les droits d'utilisation, à 15,7 milliards d'euros, sont en hausse de 1,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022. L'effet de la variation des cours de change entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, négatif de 0,4 milliard d'euros, est contrebalancé par l'effet de la conclusion de nouveaux contrats et de la mise à jour de la dette locative au cours de la vie des contrats qui est supérieur de 1,6 milliard aux amortissements de l'exercice. Les contrats de

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation
Capitaux propres	62 701	56 604	6 097
Dette financière à plus d'un an	11 227	10 380	848
Dettes locatives à plus d'un an	13 810	12 776	1 034
Autres passifs non courants	22 811	23 343	(532)
<b>Passifs non courants</b>	<b>110 549</b>	<b>103 103</b>	<b>7 447</b>
Dette financière à moins d'un an	10 680	9 359	1 321
Dettes locatives à moins d'un an	2 728	2 632	97
Autres passifs courants	19 737	19 552	184
<b>Passifs courants</b>	<b>33 145</b>	<b>31 543</b>	<b>1 602</b>
<b>Passif</b>	<b>143 694</b>	<b>134 646</b>	<b>9 049</b>

location de boutiques représentent la majeure partie des droits d'utilisation, à savoir 12,2 milliards d'euros.

Les autres actifs non courants progressent de 0,3 milliard d'euros, pour s'établir à 7,4 milliards d'euros, qui s'explique par l'augmentation de la valeur de marché des investissements financiers pour 0,2 milliard d'euros, et par celle des impôts différés actifs pour 0,3 milliard d'euros.

Les stocks sont en augmentation de 2,6 milliards d'euros du fait essentiellement de la progression de l'activité sur l'exercice partiellement compensée, à hauteur de 0,6 milliard d'euros, par l'effet négatif des variations des cours de change. Voir également les Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée.

Les autres actifs courants progressent de 0,9 milliard d'euros, qui s'explique principalement par les variations suivantes : 0,5 milliard d'euros de hausse des créances clients, et 0,4 milliard d'euros de progression des créances fiscales.

Les dettes locatives constatées en application d'IFRS 16 sont en hausse de 1,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte notamment d'une hausse de 1,6 milliard d'euros liée aux conclusions nettes de contrats et d'une baisse de 0,4 milliard d'euros liée à l'évolution des cours de change.

Les autres passifs non courants, à 22,8 milliards d'euros, baissent de 0,5 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 23,3 milliards d'euros fin 2022. Cette variation est imputable, pour 0,6 milliard d'euros, à la baisse de la dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires, qui s'établit à 11,9 milliards d'euros, suite à l'évolution des paramètres sur la base desquels sont établies les valorisations des dits engagements. S'y ajoute la hausse de 0,1 milliard d'euros des impôts différés passifs.

Enfin, les autres passifs courants, en hausse de 0,2 milliard d'euros s'élèvent à 19,7 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des dettes opérationnelles, en lien avec la progression de l'activité du Groupe.

**Dette financière nette et capitaux propres**

(en millions d'euros ou en pourcentage)	2023	2022	Variation
Dette financière à plus d'un an	11 227	10 380	847
Dette financière à moins d'un an et instruments dérivés	10 783	9 673	1 110
<b>Dette financière brute après effet des instruments dérivés</b>	<b>22 010</b>	<b>20 053</b>	<b>1 957</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers	(11 264)	(10 852)	(412)
<b>Dette financière nette</b>	<b>10 746</b>	<b>9 201</b>	<b>1 545</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>62 701</b>	<b>56 604</b>	<b>6 097</b>
<b>Ratio dette financière nette/Capitaux propres</b>	<b>17,1%</b>	<b>16,3%</b>	<b>0,8 pp</b>

Le total des capitaux propres s'élève à 62,7 milliards d'euros à fin décembre 2023, en hausse de 6,1 milliards d'euros par rapport à fin 2022. Le résultat de l'exercice, net des distributions de dividendes, contribue à cette progression pour 9,2 milliards d'euros. À l'inverse, (i) l'effet de l'évolution des parités monétaires, en particulier celle du dollar US, pour 1,1 milliard d'euros, (ii) celui des achats nets d'actions LVMH pour 1,4 milliard d'euros, du fait principalement du programme de rachat d'actions mis en œuvre durant l'exercice, et (iii) la réévaluation des engagements d'achat de titres de minoritaires pour 0,7 milliard d'euros affectent négativement les capitaux propres.

À fin décembre 2023, la dette financière nette s'élève à 10,7 milliards d'euros et représente 17,1% du total des capitaux propres, contre 16,3% à fin 2022, soit une augmentation de 0,8 point.

La dette financière brute après effet des instruments dérivés s'élève à fin décembre 2023 à 22,0 milliards d'euros, en augmentation de 2,0 milliards d'euros par rapport à fin 2022. Cette hausse résulte de deux effets inverses. D'une part, le remboursement, à hauteur de 1,6 milliard d'euros, de deux emprunts obligataires arrivés à échéance au cours du premier semestre 2023 (emprunt de 0,7 milliard d'euros émis en 2019 et emprunt de 0,7 milliard de livres sterling émis en 2020), compensé par l'émission de plusieurs emprunts obligataires sur l'exercice (emprunt de 1 milliard d'euros émis en avril à échéance 2025, emprunt de 1 milliard d'euros émis en septembre à échéance 2025 et un emprunt de 1,5 milliard d'euros en septembre à échéance 2033). D'autre part, l'encours de billets de trésorerie et d'*US Commercial Paper* (USCP) est stable sur la période. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements financiers s'élèvent à 11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023, un niveau proche des 10,8 milliards atteints fin 2022. La dette financière nette augmente ainsi de 1,5 milliard d'euros au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, en complément du montant de 11,3 milliards d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers, le Groupe dispose d'un montant de lignes de crédit confirmées non tirées de 11,1 milliards d'euros. Ce dernier excède l'encours des programmes de billets de trésorerie et d'*USCP*, qui totalise 7,3 milliards d'euros à fin décembre 2023.

### 3. COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation
<b>Capacité d'autofinancement</b>			
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	<b>29 520</b>	<b>26 770</b>	<b>2 749</b>
Dettes locatives : intérêts payés	(457)	(74)	(382)
Impôt payé	(356)	(240)	(117)
Variation du besoin en fonds de roulement	(5 730)	(5 604)	(125)
	(4 577)	(3 019)	(1 558)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>	<b>18 400</b>	<b>17 833</b>	<b>567</b>
Investissements d'exploitation	(7 478)	(4 969)	(2 509)
Remboursements des dettes locatives	(2 818)	(2 751)	(68)
<b>Cash flow disponible d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>8 104</b>	<b>10 113</b>	<b>(2 009)</b>
<b>Investissements financiers et acquisitions et cessions de titres consolidés</b>	<b>(832)</b>	<b>(950)</b>	<b>118</b>
<b>Opérations en capital</b>	<b>(8 745)</b>	<b>(8 729)</b>	<b>(16)</b>
<b>Variation de la trésorerie avant opérations de financement</b>	<b>(1 474)</b>	<b>433</b>	<b>(1 907)</b>

(1) Le cash flow disponible d'exploitation est défini au niveau du tableau de variation de la trésorerie consolidée. Outre la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation, il inclut les investissements d'exploitation et les remboursements de dettes locatives, le Groupe considérant ces deux éléments comme constitutifs de la variation de trésorerie générée par l'exploitation.

La capacité d'autofinancement de l'exercice s'élève à 29 520 millions d'euros, soit une progression de 2 749 millions d'euros par rapport aux 26 770 millions d'euros enregistrés un an plus tôt, essentiellement liée à celle du résultat opérationnel.

Après paiement de l'impôt, des intérêts financiers relatifs à la dette financière nette et aux dettes locatives et variation du besoin en fonds de roulement, la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation atteint 18 400 millions d'euros, contre 17 833 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Les intérêts payés sur la dette financière nette représentent un décaissement net de 457 millions d'euros, à comparer à 74 millions d'euros un an plus tôt, du fait de la hausse significative des taux d'intérêt depuis un an.

L'impôt payé relatif aux opérations d'exploitation atteint 5 730 millions d'euros, en hausse de 125 millions d'euros par rapport aux 5 604 millions décaissés en 2022, en lien avec la progression de l'activité et des résultats.

La variation du besoin en fonds de roulement à fin décembre 2023 représente une consommation de trésorerie de 4 577 millions d'euros, supérieure de 1 558 millions d'euros à celle de 2022. Le niveau élevé de la variation du besoin en fonds de roulement en 2023 résulte essentiellement de la progression des stocks pour 4 230 millions d'euros et de celle des créances clients pour 695 millions d'euros ; ces effets sont partiellement compensés par la progression des dettes fournisseurs à hauteur de 434 millions d'euros. Les groupes d'activités Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie et Vins et Spiritueux sont les principaux contributeurs à ces hausses. Ces évolutions sont principalement en lien avec la forte progression de l'activité durant l'exercice, à l'exception des Vins et Spiritueux, et avec l'anticipation de la croissance future, qui nécessite la constitution de stocks et la sécurisation de certains approvisionnements critiques.

Les investissements d'exploitation, nets des cessions, représentent sur l'exercice 2023 un débours de 7 478 millions d'euros, en progression de 2 509 millions d'euros par rapport aux 4 969 millions d'euros déboursés sur l'exercice 2022. Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Louis Vuitton,

Christian Dior, Tiffany et Sephora. Ils comprennent également des acquisitions d'immeubles à Paris et à Londres notamment, ainsi que les investissements des marques de champagne, de Hennessy et de Louis Vuitton dans leur outil de production.

Les remboursements de dettes locatives se sont élevés à 2 818 millions d'euros en 2023, en hausse de 68 millions d'euros par rapport aux 2 751 millions d'euros en 2022.

Sur l'exercice 2023, le cash flow disponible d'exploitation<sup>(1)</sup> s'élève à 8 104 millions d'euros, en recul par rapport à l'exercice 2022, essentiellement du fait d'importants investissements d'exploitation et de la variation du besoin en fonds de roulement.

En 2023, 832 millions d'euros ont été consacrés aux investissements financiers, dont 721 millions d'euros relatifs aux acquisitions de titres consolidés, essentiellement ceux de Château Minuty et de Platinum Invest.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 8 745 millions d'euros. Ce montant résulte, à hauteur de 6 251 millions d'euros, des dividendes versés au cours de l'exercice par LVMH SE, hors actions auto-détenues, auquel s'ajoutent les impôts relatifs aux dividendes versés entre les sociétés du Groupe, soit 376 millions d'euros, et 532 millions d'euros versés aux minoritaires des filiales consolidées. Les autres opérations en capital ont représenté un débours additionnel de 1 584 millions d'euros, essentiellement dû aux transactions sur actions LVMH dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre durant l'exercice.

Le besoin de trésorerie généré après toutes les opérations d'exploitation, d'investissement et en capital s'élève ainsi à 1 474 millions d'euros. Les opérations de financement relatives aux emprunts et dettes financières, ainsi qu'aux placements financiers, se sont traduites par l'encaissement net de 2 167 millions d'euros sur l'exercice du fait, principalement, des émissions obligataires de la période nettes des remboursements intervenus en 2023. Après l'effet négatif de 273 millions d'euros de la variation des parités monétaires sur les soldes de trésorerie, le niveau de trésorerie en fin de période est en hausse de 420 millions d'euros par rapport à fin 2022. Il atteint ainsi 7 520 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

<sup>(1)</sup> Le cash flow disponible d'exploitation est défini au niveau du tableau de variation de la trésorerie consolidée. Outre la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation, il inclut les investissements d'exploitation et les remboursements de dettes locatives, le Groupe considérant ces deux éléments comme constitutifs de la variation de trésorerie générée par l'exploitation.

## 4. ÉLÉMENTS DE POLITIQUE FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- la préservation de la structure et de la flexibilité financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :
  - un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées de 11,1 milliards d'euros,
  - l'accès à la liquidité du Groupe grâce notamment aux programmes de Billets de Trésorerie, de Titres de Créances Négociables (NEU CP) et d'*US Commercial Paper*, mais aussi la capacité à faire appel aux marchés obligataires sur des maturités moyen/long terme, avec des spreads d'émission globalement stables sur l'année dans un environnement de taux en forte hausse et marqué par une volatilité élevée,
  - les capitaux propres avant affectation du résultat qui sont en progression et atteignent 62,7 milliards d'euros fin 2023, contre 56,6 milliards un an auparavant ;
- la préservation des actifs du Groupe :
  - le maintien d'un volume important de placements de trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de contreparties bancaires diversifiées et de premier rang ou de fonds monétaires et autres actifs court terme de très bonne qualité de crédit. Une attention particulière a été portée à la rémunération de ces placements dans un contexte général de hausse des taux,
  - une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'activité commerciale du Groupe et la couverture de la

dette du Groupe. En matière de change, les couvertures des sociétés exportatrices sous forme d'achat d'options ou de tunnels, qui permettent de se protéger contre l'impact négatif de la baisse d'une devise tout en gardant le bénéfice d'une partie de la hausse, ont continué à être privilégiées,

- la poursuite d'une concentration des liquidités du Groupe grâce aux déploiements de «cash poolings» à travers le monde, qui assurent une fluidité de ces liquidités au sein du Groupe et qui permettent une gestion optimisée des excédents ;
- une politique de distribution dynamique en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux performances de l'année 2023 :
  - paiement d'un acompte sur le dividende 2023 de 5,50 euros en décembre 2023,
  - proposition d'un dividende total par action de 13,00 euros au titre de l'exercice 2023 (soit un solde de 7,50 euros distribuable en avril 2024). La distribution aux actionnaires de la société LVMH est ainsi d'un montant total d'environ 6,5 milliards d'euros au titre de l'année 2023.

Lendettement net s'élève à 10,7 milliards d'euros à fin 2023 contre 9,2 milliards un an auparavant. La dette nette augmente de 1,5 milliard d'euros, conséquence de la progression des investissements d'exploitation et immobiliers, du besoin en fonds de roulement, du coût de la dette nette et de l'impôt payé. En novembre 2023, Moody's a amélioré la note de crédit long terme de LVMH de A1 à Aa3 avec une perspective stable, saluant les excellentes performances opérationnelles et la solidité financière du Groupe.

## 5. INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

### 5.1 Dépenses de communication et promotion

Sur les trois derniers exercices, les investissements en dépenses de communication ont représenté pour le Groupe dans son ensemble les montants suivants, en valeur absolue et en pourcentage des ventes :

Dépenses de communication et promotion :	2023	2022	2021
– En millions d'euros	10 221	9 584	7 291
– En % des ventes	11,9	12,1	11,4

### 5.2 Frais de recherche et développement

En matière de recherche et développement, les investissements sur les trois derniers exercices ont été les suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Frais de recherche et développement	202	172	147

### 5.3 Investissements industriels et dans les réseaux de distribution

Les investissements d'exploitation concernent l'amélioration et le développement des réseaux de distribution ainsi que la mise en œuvre des moyens de production adéquats.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour les trois derniers exercices ont été les suivantes, en valeur absolue et en pourcentage de la capacité d'autofinancement générée par l'activité du Groupe :

Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles :	2023	2022	2021
– En millions d'euros	7 536	4 948	3 071
– En % de la capacité d'autofinancement générée par l'activité	26	18	14

Ces frais englobent essentiellement le coût des campagnes publicitaires, notamment lors de lancements des nouveaux produits, ainsi que le coût des opérations de relations publiques et de promotion, et des équipes de marketing responsables de l'ensemble de ces activités.

Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soins et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

À l'instar des enseignes de la Distribution sélective qui gèrent directement l'ensemble de leurs points de vente, Louis Vuitton assure la distribution de ses produits exclusivement dans ses boutiques. La commercialisation des produits des autres marques du Groupe est assurée par des agents, grossistes ou distributeurs pour les activités de gros, ainsi que par un réseau de boutiques en propre ou de franchises pour les activités de vente au détail.

En 2023, outre les acquisitions d'actifs immobiliers, les investissements d'exploitation ont principalement porté sur les points de vente. Le réseau total de boutiques du Groupe est passé de 5 664 en 2022 à 6 097 boutiques en 2023.

Dans l'activité Vins et Spiritueux, en complément des renouvellements nécessaires de barriques et d'équipements industriels, les investissements de 2023 concernent également la poursuite des investissements en Champagne (initiés en 2012) ainsi que de la construction de chais à barriques principalement chez Hennessy et Glenmorangie.

## 6. PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

### 6.1 Production

#### 6.1.1 Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles en France et à l'international, ayant les superficies suivantes :

(en hectares)	2023		2022	
	Total	Dont en production	Total	Dont en production
<b>France</b>				
Appellation Champagne	1 870	1 650	1 843	1 644
Appellation Cognac	185	162	185	164
Vignobles provençaux	395	310	164	122
Vignobles bordelais	201	150	205	164
Vignobles bourguignons	11	11	13	13
<b>International</b>				
Californie (États-Unis)	623	454	639	455
Argentine	1 714	919	1 714	917
Australie, Nouvelle-Zélande	601	581	724	683
Brésil	198	127	198	127
Espagne	119	74	118	73
Chine	68	60	60	60
Inde	4	2	4	2

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des «wineries» et distilleries, des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques des Vins et Spiritueux ou à ses opérations de production en France, au Royaume-Uni, en Pologne, en Argentine, aux États-Unis, en Australie, en Chine, en Nouvelle-Zélande, au Brésil, en Inde et en Espagne. L'ensemble représente environ 1 127 200 m<sup>2</sup> en France et 363 138 m<sup>2</sup> à l'étranger.

#### 6.1.2 Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses trente-cinq ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers ainsi que de son atelier de création de parfums, qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne, près de Porto au Portugal, à Fiesso en Italie, à San Dimas, Alvarado et Irwindale aux États-Unis. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 243 600 m<sup>2</sup>.

Fendi est propriétaire en Italie de ses sites de production de maroquinerie et de souliers près de Florence et à Fermo en Italie,

ainsi que de l'immeuble Palazzo Fendi à Rome regroupant la boutique historique ainsi qu'une activité hôtelière.

Celine possède également des installations de production et de logistique ainsi que des bureaux situés à Vigoza et dans le Chianti en Italie, à Radda et Greve.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Loro Piana détient plusieurs ateliers de production en Italie ainsi qu'un site à Ulan-Bator en Mongolie.

Rimowa est propriétaire de ses bureaux, ateliers de production et entrepôts en Allemagne, en République Tchèque et au Canada. L'ensemble des biens en propriété représente environ 70 500 m<sup>2</sup>.

Christian Dior possède six ateliers de fabrication (dont quatre en Italie, un en Allemagne et un en France) et un entrepôt en France. Ces biens en propriété représentent près de 53 000 m<sup>2</sup>.

LVMH Métiers d'Art est propriétaire de plusieurs fermes d'une surface d'environ 220 ha, en Australie et aux États-Unis, ainsi que d'une tannerie et d'un atelier de production d'environ 16 000 m<sup>2</sup> en France. Thélios possède un atelier de lunetterie de 20 000 m<sup>2</sup> en Italie.

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location.

### **6.1.3 Parfums et Cosmétiques**

Les installations de Recherche et Développement des activités Parfums et Cosmétiques du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans et à Chartres en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant environ 165 600 m<sup>2</sup>.

Guerlain possède à Chartres un site de production, d'une surface de 20 000 m<sup>2</sup>. Un autre centre de production à Orphin en France, d'une superficie de 10 500 m<sup>2</sup>, est également la propriété de la marque.

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m<sup>2</sup>, cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hersham au Royaume-Uni.

## **6.2 Distribution**

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des boutiques exclusives. Ce réseau de boutiques est le plus souvent en location, le groupe LVMH n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs. Au cours de l'exercice 2023, des acquisitions d'immeubles à Paris et à Londres ont été réalisées par des sociétés holdings du Groupe ou des Maisons, principalement en vue d'y exploiter des boutiques.

### **6.2.1 Mode et Maroquinerie**

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certains de ses magasins de Paris, Tokyo, Osaka, Hawaï, Guam, Séoul, Cannes, Saint-Tropez, Gênes ; l'ensemble représente près de 24 000 m<sup>2</sup>.

Christian Dior est propriétaire des murs de certains de ses magasins en France, en Corée, au Japon, en Angleterre, en Australie, en Suisse et en Espagne ; l'ensemble représente plus de 22 000 m<sup>2</sup>.

Celine, Fendi et Berluti sont également propriétaires de magasins, à Paris et en Italie.

### **6.1.4 Montres et Joaillerie**

TAG Heuer détient deux ateliers en Suisse, l'un à Cornol et l'autre à Chevenez, pour une superficie totale d'environ 4 700 m<sup>2</sup>.

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle (Suisse).

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production en Suisse et de ses bureaux.

Bulgari est propriétaire de ses ateliers de production en Italie et en Suisse, ainsi que de terrains d'une superficie d'environ 54 300 m<sup>2</sup> en Italie.

Chaumet est propriétaire d'un atelier de joaillerie à Valenza en Italie, d'une superficie d'environ 2 900 m<sup>2</sup>.

Tiffany est propriétaire de ses ateliers de production aux États-Unis, en France, au Cambodge, au Vietnam, à l'Île Maurice et au Botswana et d'un entrepôt aux États-Unis. Ces biens en propriété représentent environ 74 500 m<sup>2</sup>.

Pedemonte est propriétaire de quatre ateliers de production en Italie pour une superficie d'environ 8 700 m<sup>2</sup>.

Les installations des autres marques du groupe d'activités (Fred) sont en location.

### **6.2.2 Montres et Joaillerie**

Tiffany est propriétaire des murs d'une de ses Boutiques aux États-Unis.

### **6.2.3 Distribution sélective**

Le Bon Marché est propriétaire de ses magasins, ce qui représente une surface totale d'environ 79 800 m<sup>2</sup>.

La Samaritaine est propriétaire du magasin loué par DFS à Paris pour une surface d'environ 30 700 m<sup>2</sup>.

DFS est propriétaire de ses magasins de Guam, des îles Mariannes et d'Hawaï.

#### 6.2.4 Autres activités

Le Groupe est propriétaire des hôtels Cheval Blanc à Saint-Barthélemy et à Paris et de la Résidence de la Pinède à Saint-Tropez.

Belmond possède 26 hôtels, dont 8 en Italie.

Au 31 décembre 2023, le réseau de boutiques du Groupe est réparti de la façon suivante :

(en nombre)	2023	2022	2021	(en nombre de boutiques)	2023	2022	2021
France	550	518	522	Mode et Maroquinerie	2 271	2 155	2 080
Europe (hors France)	1 213	1 108	1 203	Parfums et Cosmétiques	739	536	469
États-Unis	1 128	1 054	1 014	Montres et Joaillerie	920	865	836
Japon	497	496	477	Distribution sélective	2 145	2 086	2 150
Asie (hors Japon)	2 003	1 829	1 746	<i>Dont : Sephora</i>	2 100	2 037	2 100
Autres marchés	706	659	594	<i>Autres, incluant DFS</i>	45	49	50
<b>Total</b>	<b>6 097</b>	<b>5 664</b>	<b>5 556</b>	Autres	22	22	21
				<b>Total</b>	<b>6 097</b>	<b>5 664</b>	<b>5 556</b>

#### 6.3 Établissements administratifs et immeubles locatifs

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Parfums Christian Dior et Zenith.

Le Groupe est propriétaire de l'immeuble où se trouve son siège social avenue Montaigne à Paris. Il détient également trois immeubles à New York d'une surface d'environ 20 400 m<sup>2</sup> de bureaux et quatre immeubles à Londres d'une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup> de bureaux. Ces ensembles sont occupés par des entités appartenant au Groupe.

Le Groupe est également propriétaire d'immeubles locatifs à vocation de bureaux à Paris, Osaka et Londres dont les surfaces respectives sont d'environ 3 400 m<sup>2</sup>, 3 000 m<sup>2</sup>, 1 400 m<sup>2</sup>. Ces bâtiments sont loués à des tiers.

La Samaritaine et Le Bon Marché sont propriétaires de surfaces de bureaux à Paris pour un total respectif de 31 475 m<sup>2</sup> et 18 800 m<sup>2</sup>.

### 7. PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR DES FILIALES

Néant.

### 8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 25 janvier 2024.

### 9. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Malgré un contexte géopolitique et économique toujours incertain, LVMH est confiant dans la poursuite de la croissance en 2024, dans la différenciation de la qualité et la créativité que ses produits apportent à ses clients, ainsi que dans le professionnalisme de son management, pour faire la différence et gagner des parts de marché. LVMH maintiendra une stratégie centrée sur le développement de ses marques, porté par une politique continue d'innovation et d'investissement ainsi que

par une exigence extrême de qualité de ses produits, de leur désirabilité et de la sélectivité de leur distribution.

Fort de la grande réactivité de ses équipes, de leur esprit entrepreneurial et de la bonne répartition entre ses zones géographiques où se situent ses clients, LVMH aborde donc l'année 2024 avec confiance et se fixe l'objectif d'accentuer encore son avance sur le marché mondial du luxe.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Éthique et responsabilité

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>50</b>
<b>2.</b>	<b>RÉFÉRENTIELS</b>	<b>50</b>
2.1	<u>Instruments internationaux</u>	50
2.2	<u>Normes internes</u>	51
<b>3.</b>	<b>GOUVERNANCE</b>	<b>53</b>
<b>4.</b>	<b>IDENTIFICATION DES RISQUES</b>	<b>54</b>
<b>5.</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>54</b>
5.1	<u>Un programme global de préservation des écosystèmes et ressources naturelles</u>	55
5.2	<u>Une attention constante portée à l'inclusion et à l'épanouissement des collaborateurs</u>	55
5.3	<u>Un souci constant de qualité et de sécurité dans le cadre de nos activités</u>	55
5.4	<u>Une politique d'intégrité dans la conduite des affaires</u>	56
5.5	<u>Une démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs</u>	59
5.6	<u>Une gestion responsable des données personnelles</u>	62
<b>6.</b>	<b>RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	<b>63</b>
<b>7.</b>	<b>TABLES DE CORRESPONDANCE</b>	<b>68</b>
7.1	<u>Déclaration de performance extra-financière</u>	68
7.2	<u>Plan de vigilance</u>	72

## 1. CONTEXTE

Adopter et promouvoir un comportement intègre et éthique dans l'ensemble de ses relations avec tous ses partenaires est un engagement fort du groupe LVMH. Ce principe a conduit le Groupe à définir des règles de conduite et des principes d'action en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement qui guident nos relations avec les collaborateurs, partenaires commerciaux, fournisseurs et autres parties prenantes.

Depuis sa création, LVMH :

- s'assure que ses pratiques reflètent les standards les plus élevés d'intégrité, de responsabilité et de respect de ses partenaires ;
- offre un cadre de travail qui permette à ses collaborateurs la pleine expression de leur talent et la mise en œuvre de leur expertise et de leurs savoir-faire ;
- veille à ce que ses Maisons définissent et adaptent leurs processus de production, leurs habitudes, leurs comportements, pour toujours mieux répondre aux défis environnementaux auxquels elles sont confrontées ;
- participe par ses activités au développement des territoires dans lesquels le Groupe est implanté ;
- mobilise ressources et compétences au service d'initiatives d'intérêt général et de mécénat et promeut l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture.

Acteur responsable et engagé, le Groupe cherche à anticiper et à répondre aux attentes de la société civile en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, parmi lesquelles :

- l'intégration des nouvelles attentes professionnelles et l'accompagnement des collaborateurs dans le respect de leur singularité face aux nouveaux enjeux du travail, aux mutations technologiques et aux nouveaux équilibres démographiques ;
- la prise en compte des défis environnementaux face, en particulier, à l'urgence des transformations qu'appelle la lutte contre le changement climatique ;
- une plus grande transparence dans la gestion des approvisionnements, afin d'assurer des conditions de vie et de travail satisfaisantes et des méthodes de production respectueuses de l'environnement auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ;
- une exigence d'intégrité dans la conduite des affaires, rendue effective par la mise en œuvre de dispositifs de prévention de la corruption, du blanchiment d'argent, des violations des sanctions internationales et des droits humains ;
- une sensibilité quant à l'utilisation des données personnelles, enjeu de protection du droit fondamental au respect de la vie privée.

Les éléments correspondant au Plan de vigilance et à la Déclaration de performance extra-financière du Groupe sont retracés dans les tables de correspondance figurant à la fin de cette partie.

## 2. RÉFÉRENTIELS

Le groupe LVMH cultive sa différence par une recherche permanente de l'excellence. Cette quête implique une exigence d'exemplarité en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement.

### 2.1 Instruments internationaux

Le groupe LVMH a manifesté très tôt sa volonté d'agir en entreprise responsable et d'aligner ses opérations et sa stratégie au soutien de différents textes internationaux de référence, dont :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et économiques, sociaux et culturels ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies, auquel le Groupe a adhéré en 2003, ainsi que l'initiative Caring for Climate ;
- les 17 objectifs du développement durable élaborés et développés par les Nations-Unies ;

Au cours des dernières années, le Groupe a soutenu ou adhéré à plusieurs référentiels internationaux, dont il promeut la mise en œuvre dans sa sphère d'influence, et s'est doté de ses propres normes internes.

- les principes directeurs de l'OCDE ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- la Charte de la Diversité signée par le Groupe en 2007 ;
- la Charte mondiale des Nations Unies sur les « Principes d'autonomisation des femmes », signée par le Groupe en 2013 ;
- la Stratégie nationale de la France pour la biodiversité ;
- le Processus de Kimberley, régime international de certification des diamants bruts ;

- les conventions CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées;
- le programme scientifique intergouvernemental « L'Homme et la biosphère » (MAB) de l'UNESCO dont l'objectif est d'agir en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau mondial;

## 2.2 Normes internes

Le Groupe a élaboré son propre référentiel de normes devant guider le comportement de ses collaborateurs et partenaires. Parmi les codes et chartes Groupe évoqués ci-après, certains sont complétés par des codes, politiques ou procédures existant au sein des Maisons.

### Le Code de conduite de LVMH

Le Code de conduite de LVMH est conçu comme le socle d'éthique commun du Groupe et de ses Maisons rassemblant les règles que les collaborateurs doivent suivre dans l'exercice de leurs fonctions.

En 2023, le Groupe a révisé son Code de conduite – dont la nouvelle version sera publiée au premier trimestre 2024 – afin de refléter le renforcement de ses engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que les initiatives prises en ces matières. Entièrement refondu par rapport à sa précédente version de 2017 (qui restait en vigueur en 2023), le nouveau Code s'articule autour de trois grands chapitres :

- un Groupe engagé;
- un employeur responsable;
- un Groupe intègre.

Ce Code s'adresse directement aux collaborateurs afin de les responsabiliser au regard des règles que chacun doit suivre dans l'exercice de ses fonctions, et sera signé par les membres du Comité exécutif de LVMH et porté par les Présidents de Maisons du Groupe. Il est enrichi de références aux chartes et politiques internes élaborées au sein du Groupe en matière d'éthique, d'environnement et de responsabilité sociale : ensemble, ils forment le cadre dans lequel s'inscrivent toutes les actions menées par LVMH et ses collaborateurs.

Disponible en 10 langues, le Code de conduite est largement diffusé à travers le Groupe et est intégré à la formation des nouveaux collaborateurs, notamment au moment de leur arrivée.

### Le Code de conduite Fournisseurs

Le Code de conduite Fournisseurs matérialise les exigences du Groupe à l'égard de ses partenaires (fournisseurs, prestataires de services, distributeurs, artisans, bailleurs et tous tiers en relation d'affaires avec une entité du Groupe) et leurs sous-traitants dans différents domaines : la responsabilité sociale et le respect des droits humains (interdiction du travail forcé et du travail des enfants, prohibition du travail illégal ou non déclaré, du

- les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises en matière de lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués des Nations Unies;
- la Charte du Réseau mondial de l'Organisation Internationale du Travail sur l'entreprise et le handicap.

harcèlement, des discriminations, dispositions relatives aux salaires, aux horaires, à la liberté syndicale, à l'hygiène et à la sécurité, à la protection des communautés locales), le respect de l'environnement et de l'intégrité dans la conduite des affaires (lutte contre la corruption et le trafic d'influence, lutte contre le blanchiment d'argent, respect de la concurrence, prévention des délits d'initiés, législation douanière, protection des actifs et des informations personnelles).

Ce Code requiert l'engagement des partenaires du Groupe à en respecter les principes et précise que ces derniers veillent également à ce que leurs propres sous-traitants et fournisseurs fassent de même dans l'exercice de leurs activités pour le Groupe. Traduit en 18 langues, ce Code est déployé au sein de l'ensemble des Maisons du Groupe.

Le Code de conduite confère également à chacune des entités du Groupe la capacité de contrôler le respect de ces principes par ses partenaires et sous-traitants.

En cas de violation du Code par un partenaire ou par un sous-traitant de celui-ci, chacune des entités du Groupe en relation d'affaires avec celui-ci se réserve le droit d'exiger la correction des non-conformités, de suspendre la relation d'affaires ou d'y mettre fin, eu égard au degré de sévérité des manquements constatés.

Une nouvelle version du Code rebaptisé « Code de conduite Fournisseurs et Partenaires Commerciaux » sera publiée au premier semestre 2024 afin de promouvoir une démarche responsable auprès du plus grand nombre de nos partenaires.

### La Charte Anticorruption

En 2023, le Groupe a élaboré sa Charte Anticorruption qui sera publiée au premier trimestre 2024. Cette Charte rappelle la politique de « tolérance zéro » appliquée par LVMH vis-à-vis de la corruption et du trafic d'influence et définit un socle de règles communes à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en matière de prévention de la corruption.

LVMH et ses Maisons comptent sur la vigilance et l'engagement de chacun de leurs collaborateurs, dans leurs activités quotidiennes et partout dans le monde. Ainsi, la Charte Anticorruption fait d'eux des acteurs actifs de la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Elle définit et illustre, par des cas concrets, les comportements à proscrire et guide les collaborateurs en leur indiquant la conduite à tenir dans différentes situations.

### **La Charte Vie Privée**

La Charte Vie Privée LVMH – qui sera publiée au premier semestre 2024 – précise les six grands principes édictés par le Code de conduite en matière de respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel : le principe de légalité, le principe de nécessité, le principe de proportionnalité, le principe de sécurité, le principe de transparence et le principe de respect des droits des personnes concernées. Cette Charte précise que chaque collaborateur, quelle que soit sa fonction, veille à ce que toute immixtion dans la vie privée soit conforme à ces six grands principes.

### **La Charte Lobbying Responsable**

LVMH s'engage et contribue aux discussions sur les politiques publiques dans un esprit de dialogue constructif et de coopération avec les parties prenantes concernées. Cette intervention du Groupe dans la sphère publique s'inscrit dans le respect des lois et des règles propres aux institutions et organisations concernées, LVMH est inscrit aux registres des représentants d'intérêts là où son activité le nécessite. L'intégrité, la transparence et l'exactitude constituent les principes clés de l'engagement du Groupe dans la sphère publique. Ces principes sont développés dans la Charte Lobbying Responsable de LVMH qui sera publiée au premier trimestre 2024.

### **La Charte Environnement**

Adoptée en 2001, la Charte Environnement est le document fondateur des cinq grandes ambitions de LVMH dans le domaine environnemental :

- rechercher un haut niveau de performance environnementale;
- susciter un engagement collectif;
- maîtriser les risques environnementaux;
- concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale;
- s'engager au-delà de l'entreprise.

Elle invite les Présidents des Maisons à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes.

Cette charte a été fortement dynamisée par le programme stratégique LIFE (LVMH Initiatives For the Environment), lancé en 2011 et décrit dans la partie « Environnement et durabilité ».

### **Le Code de conduite Recrutement**

Mis en place en 2009, le Code de conduite Recrutement est largement diffusé à l'ensemble des collaborateurs exerçant une activité de recrutement dans le Groupe. Il précise l'éthique du recrutement chez LVMH au travers de quatorze engagements. Un accent particulier y est mis sur la prévention de toute forme de discrimination et sur la promotion de la diversité. Un travail d'actualisation de ce Code de conduite Recrutement a été lancé pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux et contextes du recrutement : la publication de cette nouvelle version a été reportée à 2024 afin de s'inscrire dans le projet de refonte du Code de conduite de LVMH qui sera publié au premier trimestre 2024.

### **La Charte sur les relations de travail avec les mannequins**

En 2017, une Charte sur les relations de travail avec les mannequins a été établie par le Groupe en concertation avec le groupe Kering et des professionnels du secteur, animés du même souci de respect de la dignité, de la santé et du bien-être des mannequins.

Applicable à l'ensemble des Maisons partout dans le monde, cette charte a pour objectif d'insuffler un véritable changement dans l'univers de la mode en faisant disparaître certains comportements et pratiques qui ne correspondent pas aux valeurs du Groupe et de faire prendre conscience aux mannequins qu'ils sont pleinement acteurs de ces changements.

La diffusion des principes de cette charte est soutenue par la mise en place d'un site internet dédié, [wecareformodels.com](http://wecareformodels.com), réalisé par les équipes des groupes LVMH et Kering. Ce site à l'attention des mannequins met notamment à leur disposition des bonnes pratiques et conseils prodigués par des nutritionnistes et coaches indépendants.

### **La Charte Santé et Sécurité**

Signée par le Comité exécutif du Groupe en avril 2021, la Charte Santé et Sécurité encadre une démarche complète sur l'ensemble des opérations du groupe LVMH et vise à développer une culture du « zéro accident ».

Le Groupe et ses Maisons s'engagent sur cinq piliers : identifier leurs enjeux par la structuration d'une démarche ; élaborer un plan d'action à revoir périodiquement ; suivre la démarche en soumettant notamment les résultats du taux de fréquence aux comités de direction de chacune des Maisons ; engager chaque collaborateur et collaboratrice dans la démarche, notamment par la sensibilisation aux gestes de première urgence et maintenir une culture vertueuse par une collaboration entre Groupe et Maisons. À chaque pilier est associé un engagement à atteindre d'ici 2025. Cette Charte fait l'objet d'un *reporting* annuel publié dans ce document.

### **La Charte relative à l'approvisionnement responsable des matières premières animales**

En 2019, le Groupe a déployé la Charte relative à l'approvisionnement responsable des matières premières animales. Ce document est le fruit d'un long processus de recherche scientifique et de collaboration entre les experts environnement de LVMH, les Maisons et leurs fournisseurs. Exhaustif, il aborde le problème de l'approvisionnement de la fourrure, du cuir, du cuir exotique, de la laine et des plumes dans toute sa complexité. Il permet au Groupe de prendre des engagements à long terme pour le progrès dans trois domaines : la traçabilité totale des chaînes d'approvisionnement, les conditions d'élevage et de trappe des animaux et le respect des populations locales, de l'environnement et de la biodiversité. Dans le cadre de la charte, un comité scientifique a été mis en place pour soutenir et superviser chaque année plusieurs projets de recherche destinés à alimenter la démarche.

### **La Charte interne de conformité au droit de la concurrence**

En 2012, le Groupe a formalisé son engagement au respect d'une concurrence libre et non faussée avec l'adoption d'une Charte interne de conformité au droit de la concurrence, dont l'objectif est de contribuer, au sein du Groupe, au développement d'une véritable culture de conformité en ce domaine. Cette Charte présente les principales règles que l'ensemble des collaborateurs doivent connaître dans la conduite des relations

commerciales au quotidien, et définit de manière pragmatique les standards de conduite qui sont attendus de leur part. LVMH interdit notamment tout abus de position dominante, pratique concertée ou entente illicite par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires, les parts de marché ou les clients. Cette charte est notamment accessible via l'Intranet « Éthique et Conformité ».

## **3. GOUVERNANCE**

La mise en œuvre opérationnelle des valeurs et référentiels éthiques du Groupe est portée par une gouvernance dédiée.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'éthique et du développement durable, composé en majorité d'Administrateurs indépendants, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action avec pour missions principales :

- d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale, et de contribuer à la définition des règles de conduite devant inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs ;
- de veiller au respect de ces règles ; et
- d'assurer le suivi des dispositifs mis en place.

Par ailleurs, le Président-directeur général et le Comité exécutif de LVMH portent les engagements du Groupe en matière d'éthique, et de responsabilité sociale et environnementale.

En outre, un Comité ESG Groupe, qui fédère les directions opérationnelles du Groupe, accompagne et coordonne la mise en œuvre des objectifs stratégiques de LVMH en matière d'éthique, de responsabilité sociale et environnementale, et anime le reporting international et la communication consolidée sur les performances. Il s'appuie sur des réseaux de correspondants experts qui contribuent activement au déploiement des initiatives Groupe et à la remontée des informations utiles au reporting consolidé. En 2023, le Comité ESG s'est réuni sept fois.

La Direction « Privacy, Éthique & Compliance » anime et coordonne la démarche de conformité de LVMH en matière de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles, de respect des sanctions internationales et des droits humains, et de lutte contre le blanchiment. Elle est intégrée à la Direction « Administration Générale et Affaires Juridiques » du Groupe, elle-même directement rattachée au Président-directeur général et représentée au Comité exécutif.

Chaque année, la Direction Privacy, Éthique & Compliance rend compte des avancées du Groupe en la matière auprès du Comité d'éthique et du développement durable. En 2023, le Directeur Privacy, Éthique & Compliance du Groupe est intervenu deux fois devant ce Comité afin de présenter les avancées du Groupe en matière de lutte anticorruption, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment, de droits humains et de sanctions internationales.

Au niveau des Maisons, les Présidents assurent la diffusion des principes et normes internes dans leurs périmètres respectifs et veillent à leur bonne application par leurs collaborateurs. Le Comité Éthique & Compliance de chaque Maison, avec à sa tête son Président, veille au bon déploiement du programme de conformité au sein de la Maison.

Dans les Maisons, les correspondants Éthique & Compliance ont pour mission de mettre en œuvre la démarche éthique au sein de leur organisation. Nommés par les Présidents de chaque Maison, ils rendent compte régulièrement de leurs actions à l'occasion des Comités Éthique & Compliance. La communauté Éthique & Compliance est composée de 140 correspondants et *compliances officers* au sein des Maisons et 50 correspondants régionaux (chiffres au 31 décembre 2023). La Direction Privacy, Éthique & Compliance de LVMH anime ce réseau de manière globale mais aussi par le biais d'initiatives locales grâce à la présence d'équipes dédiées aux zones Asie-Pacifique et Amérique.

En outre, différentes communautés ont été structurées pour favoriser la coordination entre les Maisons et porter des initiatives communes dans les domaines de l'éthique et de la responsabilité environnementale, sociale et sociétale, en particulier :

- le réseau de correspondants « responsabilité sociale » désignés au sein des Maisons, qui a pour vocation de structurer leur démarche RSE autour de la feuille de route RSE LVMH 2025, d'échanger les bonnes pratiques, de déployer des actions et les décliner en fonction de leurs enjeux. Les « CSR Wednesdays » réunissent une fois par mois les correspondants internationaux. Ce réseau bénéficie de la mobilisation de correspondants « responsabilité sociale » des grandes régions géographiques ;
- la « Commission Environnement » rassemblant un réseau de correspondants « environnement » issus des Maisons. Cette instance représente un forum de réflexion et de discussion autour des grands objectifs (programme LIFE 360), des opportunités et des enjeux environnementaux ;
- le réseau de correspondants « contrôle interne » animé par la Direction de l'audit et du contrôle interne, qui coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Ces correspondants sont chargés, au sein des Maisons, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers.

## 4. IDENTIFICATION DES RISQUES

Les activités du Groupe impliquent une exposition à différents risques qui font l'objet d'un travail régulier d'identification et de gestion dans le contexte des évolutions notamment réglementaires.

Un exercice d'analyse des risques visant prioritairement ceux découlant de la chaîne d'approvisionnement du Groupe a été mené avec l'appui du prestataire externe Verisk Maplecroft, spécialisé dans l'analyse des risques politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Un nouvel exercice d'analyse globale des risques a été mené en 2022 sur la base des données de 2021.

Cet exercice repose sur le croisement d'indicateurs externes de niveaux de risques, fournis par ce prestataire avec des informations quantitatives fournies par les différentes Maisons du Groupe, en particulier les montants d'achats par catégorie et par fournisseur. Ce travail permet de classer les fournisseurs du Groupe par niveau de criticité (définition d'un fournisseur critique : tout fournisseur jouant un rôle majeur dans la réalisation d'un processus de l'entreprise, c'est-à-dire tout fournisseur dont la carence ou les dysfonctionnements pourraient conduire à une interruption totale ou partielle d'activités de l'entreprise).

Une grande variété de facteurs est analysée dans ce cadre, selon une approche à la fois géographique et sectorielle. Ainsi, notamment :

- sur le pilier droits humains : salaires et temps de travail décents, discrimination sur le lieu de travail, liberté d'association et syndicale, hygiène et sécurité, travail forcé...
- sur le pilier environnement : qualité de l'air, gestion des déchets, stress hydrique, qualité de l'eau, déforestation, changement climatique, risque de sécheresse, indicateur d'émissions de CO<sub>2</sub>...

Sur l'ensemble de ces risques, l'analyse établie permet de rendre compte des niveaux de risques potentiels générés par les activités du Groupe découlant de sa chaîne d'approvisionnement.

## 5. GESTION DES RISQUES

Dans un souci constant d'amélioration continue, le Groupe a mis en place un suivi régulier des risques sur les thématiques de responsabilité éthique, sociale et environnementale.

L'exercice d'analyse globale des risques (décris au point précédent) permet aux Maisons d'identifier les pays et types d'approvisionnements particulièrement à risque en matière de non-respect des droits humains et d'impact sur l'environnement. Cet exercice devient un des éléments constitutifs du programme Convergence du Groupe. Celui-ci a pour but de s'assurer du bon alignement

Au-delà de cet exercice visant la chaîne d'approvisionnement du Groupe, les fonctions Éthique & Compliance des Maisons identifient et hiérarchisent les scénarios de risque de corruption propres aux activités de chaque Maison dans le cadre d'exercices de cartographie spécifiques basés sur des entretiens avec des représentants des différentes fonctions et zones géographiques. Ces cartographies font ressortir leur exposition « brute » et « nette » au risque de corruption (pour tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place) et permettent la définition de plans d'action pour gérer les risques identifiés. Les plans d'action sont présentés aux instances dirigeantes des Maisons avec les résultats des cartographies. Ces exercices sont mis à jour régulièrement. Une consolidation de ces cartographies par secteurs d'activités a été réalisée en 2022.

Par ailleurs, la liste des risques retenus comme « principaux » au titre de la Déclaration de performance extra-financière compte tenu des activités du Groupe par les représentants de différentes fonctions centrales et par la Direction générale demeure inchangée cette année :

- l'impact sur les écosystèmes, le climat et les ressources naturelles;
- l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables;
- la préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités;
- le transfert des savoir-faire et des compétences-clés;
- la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs;
- la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles;
- la défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires.

entre les risques bruts identifiés dans l'exercice de cartographie et les programmes d'audits fournisseurs ainsi que les actions de mitigation des risques.

Les politiques mises en œuvre pour gérer les risques principaux identifiés ci-dessus, ainsi que les résultats de celles-ci, lorsque pertinent, sont présentés dans la présente section. Des renvois aux parties « Talents et attractivité » et « Environnement et durabilité » sont opérés le cas échéant.

## 5.1 Un programme global de préservation des écosystèmes et ressources naturelles

Parce que ses métiers exaltent la nature dans ce qu'elle a de plus pur et de plus beau, la préserver est pour LVMH un impératif stratégique. L'intégration de cette exigence dans l'ensemble des activités du Groupe constitue un levier essentiel de sa stratégie de croissance, permettant de répondre aux attentes des parties prenantes et de stimuler constamment l'innovation.

Construit autour de quatre enjeux clés de la performance environnementale du Groupe, le programme global LIFE (LVMH Initiatives For the Environment) permet de structurer cette démarche écologique, de la conception à la vente des produits. Il fait l'objet d'une présentation détaillée dans la partie « Environnement et durabilité ».

## 5.2 Une attention constante portée à l'inclusion et à l'épanouissement des collaborateurs

LVMH s'efforce en permanence de créer les conditions permettant à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel au service de son succès. Dans un contexte de mutation des attentes professionnelles, favoriser l'épanouissement et les aspirations de nos collaborateurs et valoriser la diversité et la richesse humaine constituent des enjeux importants.

C'est pourquoi le souci de la sécurité et du bien-être au travail, l'accompagnement des parcours de carrières, le respect de la singularité, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, l'intégration des travailleurs en situation de handicap et le maintien dans l'emploi des seniors constituent des priorités de notre politique de ressources humaines, détaillées dans la partie « Talents et attractivité ».

## 5.3 Un souci constant de qualité et de sécurité dans le cadre de nos activités

LVMH s'attache en permanence à proposer des produits de la plus haute qualité par la recherche et l'innovation, par une grande exigence dans la sélection des matières et dans la mise en œuvre des savoir-faire de ses métiers. Le Groupe est animé du souci constant de préserver la santé et la sécurité de ses parties prenantes.

Les Maisons du Groupe mettent à disposition de leurs clients des services de relation clientèle permettant l'analyse de toute réclamation, y compris celles liées aux effets indésirables.

S'agissant de ses propres collaborateurs, LVMH met en œuvre une démarche de santé-sécurité et bien-être au travail, présentée dans la partie « Talents et attractivité ».

S'agissant du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, une équipe dédiée à la cosmétovigilance tient à la disposition des Maisons un réseau européen de professionnels de santé capables d'intervenir rapidement auprès des consommateurs en cas d'effets secondaires indésirables. Le suivi des produits après leur mise sur le marché permet d'explorer de nouvelles pistes de recherche et d'améliorer sans cesse leur qualité et leur bonne tolérance. Les Maisons de ce groupe d'activités respectent les législations internationales les plus sévères en matière de sécurité, dont le règlement européen relatif aux produits cosmétiques. Leurs produits doivent répondre aux exigences internes très strictes de développement, de contraintes de qualité, de traçabilité et de sécurité des produits.

S'agissant de ses clients, le Groupe porte une attention particulière à deux enjeux principaux : l'utilisation avisée de composés chimiques dans les processus de production et la promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux.

Les Maisons des groupes d'activités Mode et Maroquinerie et Montres et Joaillerie se sont dotées d'un standard interne interdisant ou restreignant la présence de certaines substances dans les articles mis sur le marché et leur utilisation par les fournisseurs : la LVMH Restricted Substances List. Ce standard, qui s'applique à toute matière première utilisée par les Maisons, va au-delà des prescriptions réglementaires mondiales et est régulièrement mis à jour grâce à un travail de veille scientifique constant. En 2019, LVMH a rejoint l'organisation professionnelle ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) qui vise à déployer les meilleures pratiques en termes d'utilisation de substances dangereuses et de qualité des rejets d'eaux usées sur les sites de fabrication des filières textile et cuir. Les actions déployées en 2023 par le Groupe et les Maisons de Mode et Maroquinerie sont présentées dans le chapitre 3.3 Pollution de la partie « Environnement et durabilité ».

### Une utilisation avisée de composés chimiques dans les processus de production

Soucieux de prévenir les risques inhérents à l'utilisation de composés chimiques, LVMH respecte les textes réglementaires, recommandations des associations professionnelles et avis des comités scientifiques sur ce sujet. Le Groupe cherche constamment à anticiper ces évolutions en mettant à contribution l'expertise de ses collaborateurs au service de produits plus sûrs.

Les experts du Groupe participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et sont très actifs au sein des organisations professionnelles. Leur travail de veille sur l'évolution des connaissances scientifiques et réglementations conduit régulièrement LVMH à bannir l'utilisation de certaines substances et à travailler à la reformulation de certains produits.

Pour accompagner les fournisseurs dans l'élimination des substances figurant dans cette liste, des guides techniques spécifiques proposant des alternatives ont été élaborés par la Direction de l'Environnement du Groupe. Des formations sont régulièrement organisées sur ce sujet.

Autre outil interne, le LVMH Testing Program renforce le système de contrôle des Maisons du groupe d'activités Mode et Maroquinerie : il leur permet en effet de tester dans neuf laboratoires partenaires les substances jugées les plus à risque en fonction des matières.

#### **Moët Hennessy, ambassadeur d'une consommation responsable de vins et spiritueux**

Les Maisons de vins et spiritueux du Groupe promeuvent l'art de la dégustation et invitent leurs consommateurs à la découverte de leur patrimoine et savoir-faire. Ces Maisons sont également pleinement conscientes du fait que leur première responsabilité sociétale est de prévenir les risques liés à la consommation nocive d'alcool.

Moët Hennessy s'engage à promouvoir une consommation modérée et des choix responsables en matière d'alcool tant auprès de ses collaborateurs que de ses consommateurs.

Dans leurs expériences de dégustation, les Maisons doivent aider les consommateurs en âge de consommer les produits du Groupe à faire des choix responsables. Décider de consommer ou non, choisir ses moments de dégustation et les quantités consommées.

Sensibiliser et éduquer ses consommateurs, clients et salariés sur les comportements à risque tels que la consommation excessive d'alcool est une priorité pour le Groupe.

Certaines personnes ne devraient pas du tout consommer d'alcool. Moët Hennessy adopte une position ferme contre la consommation d'alcool chez les mineurs et estime également que les femmes enceintes devraient être mieux informées des risques liés à la consommation d'alcool pour leur enfant.

Moët Hennessy soutient pleinement l'objectif de l'Organisation mondiale de la santé de réduire de 20% la consommation nocive d'alcool dans le monde d'ici 2030.

Moët Hennessy a rejoint l'IARD (International Alliance for Responsible Drinking) en octobre 2021, groupe rassemblant les leaders de l'industrie des bières, vins et spiritueux, dédié à la

#### **5.4 Une politique d'intégrité dans la conduite des affaires**

Porté depuis toujours par une exigence d'intégrité et de responsabilité, le groupe LVMH s'engage à adopter un comportement éthique dans toutes ses activités et relations d'affaires, et exige de ses collaborateurs et partenaires un comportement exemplaire en la matière.

Fermement déterminé à agir en toutes circonstances conformément à la ligne éthique qu'il a définie et dans le respect des lois

promotion de la consommation responsable. Moët Hennessy s'engage à respecter les standards établis par l'IARD dans ses pratiques de marketing digital, dans les informations partagées avec ses consommateurs (notamment par la voie de l'étiquetage des produits), sur la vente en ligne et les livraisons à domicile. Le Groupe s'engage également à travailler avec l'ensemble de la profession pour aller plus loin sur le sujet de la consommation responsable.

Des plans d'action sont déployés en s'appuyant sur les engagements antérieurs.

Par exemple, Moët Hennessy a développé il y a plus de 15 ans un Code Marketing & Communication responsable. Ce Code a été régulièrement mis à jour et a récemment intégré les principes numériques de l'IARD et les principes destinés aux influenceurs. Les équipes marketing sont formées sur la base de ce Code, qui est également systématiquement partagé avec nos agences externes. Par ailleurs, Moët Hennessy est membre du Pacte sur le Marketing Responsable de la World Federation of Advertisers qui est un standard du secteur visant à prévenir l'exposition des mineurs au marketing des boissons alcoolisées.

La Culture d'entreprise de Moët Hennessy est fondée sur la modération et la dégustation responsable des produits. Les collaborateurs de Moët Hennessy en sont des ambassadeurs responsables et exemplaires.

Conscients de la nécessité de sensibiliser en interne à la consommation responsable, Moët Hennessy a développé des formations spécifiques pour les collaborateurs, ainsi que des consignes particulières pour les événements réalisés au sein des Maisons et sur les Marchés.

Moët Hennessy prend part à des initiatives au niveau de l'industrie et est notamment membre de l'association « Wine in Moderation – Art de vivre » qui rassemble des acteurs du vin du monde entier autour d'un programme de responsabilité sociétale, proposant aux professionnels du vin des informations et des outils pour un service du vin responsable, et incitant les consommateurs à avoir une relation responsable au vin et à sa culture, dans un esprit de partage.

Au niveau local, Moët Hennessy soutient également les initiatives nationales de l'industrie pour une consommation responsable telles que Responsibility.org aux États-Unis, Prévention & Modération en France, et d'autres initiatives à travers le monde.

et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption, de lutte anti-blanchiment, de respect des sanctions internationales et des droits humains, et de protection des données personnelles, le groupe LVMH met en œuvre des programmes de conformité définis et déployés par la Direction Privacy, Éthique & Compliance du Groupe et son réseau de correspondants au sein des Maisons.

Depuis 2022, le renforcement et le déploiement de la fonction Éthique & Compliance a été intégré dans les critères d'attribution de la rémunération du Directeur général délégué. Le Comité de la gouvernance et des rémunérations du Conseil d'administration a recommandé que de tels objectifs soient à nouveau intégrés aux critères qualitatifs applicables à la partie variable de la rémunération du Directeur général délégué au titre de l'année 2023. En outre, depuis 2023, des objectifs en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale ont été intégrés dans les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération du Président-directeur général.

Ainsi, la Direction Privacy, Éthique & Compliance du Groupe développe et coordonne le déploiement d'initiatives transverses visant à renforcer les dispositifs de conformité existant au sein du Groupe et à en assurer la cohérence. Elle met en place des règles et outils communs visant à faciliter la prévention, la détection et la remédiation des comportements prohibés, aussi bien en matière de lutte contre la corruption qu'en matière de lutte anti-blanchiment, de respect des sanctions internationales et des droits humains, et de protection des données personnelles. Compte-tenu de la diversité des secteurs d'activités et du modèle d'organisation décentralisé de LVMH, les Maisons ont développé des politiques, procédures et outils propres à leurs contextes d'activités respectifs dans le respect du cadre fixé par le Groupe.

En outre, le Groupe met en œuvre des actions de communication, de sensibilisation et de formation visant à diffuser une culture d'intégrité et à développer la vigilance de tous les collaborateurs.

### **Identification et maîtrise des risques**

Comme évoqué en section « 4. Identification des risques », les activités du Groupe font l'objet d'exercices réguliers d'analyse de risques permettant la mise en œuvre de mesures de prévention et de détection adaptées, notamment en matière de lutte anticorruption et de droits humains (dans le cadre du plan de vigilance du Groupe, voir section 7.2). Ces cartographies permettent aux Maisons de piloter efficacement, et avec la connaissance appropriée, le déploiement du dispositif éthique et compliance du Groupe.

### **Règles internes et procédures**

LVMH met en œuvre un dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité dans la vie économique et applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et trafic d'influence. Ainsi, le Code de conduite du Groupe traduit les engagements de LVMH en matière de lutte contre la corruption et définit les principes de conduite qui doivent être respectés par les collaborateurs du Groupe.

En complément du Code de conduite LVMH, les Principes directeurs internes constituent un guide de référence pour aider les collaborateurs à adopter les comportements appropriés sur différents sujets liés à l'éthique des affaires :

- la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, en définissant ces notions et en illustrant les comportements proscrits et devant inciter les collaborateurs à la plus grande vigilance ;
- la pratique des cadeaux et invitations, et les règles impératives en la matière ;

- les règles de prévention, signalement et résolution des situations de conflit d'intérêts – à cet égard, chaque année, des campagnes de déclaration des conflits d'intérêts sont conduites au sein du Groupe et des Maisons ;
- la prévention du blanchiment de capitaux, de la fraude financière et des violations de sanctions économiques et commerciales ;
- l'usage des actifs du Groupe et des Maisons, rappelant entre autres le caractère temporaire de la mise à disposition de ces actifs, et l'obligation d'en faire un usage professionnel et consciencieux ;
- les prêts de vêtements et accessoires des Maisons à des collaborateurs ou personnes extérieures au Groupe.

À compter du premier trimestre 2024, la nouvelle Charte Anticorruption LVMH remplace les Principes directeurs relatifs à la lutte anticorruption, aux cadeaux et invitations, ainsi qu'à la gestion des conflits d'intérêts, en définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Cette Charte invite les collaborateurs à se poser les bonnes questions et à faire preuve de leur sens des responsabilités en attirant leur attention sur un certain nombre de points de vigilance clés. Elle comprend des exemples pratiques pour illustrer les types de comportements interdits et guider les collaborateurs du Groupe en leur indiquant la conduite à tenir dans différentes situations qu'ils peuvent rencontrer. La Charte Anticorruption décrit également le programme de conformité anticorruption de LVMH.

Des politiques et lignes directrices élaborées par le Groupe dans les différents domaines de la conformité viennent utilement compléter le Code de conduite, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de respect des sanctions internationales.

Pour aller plus loin et adapter ces règles à leur contexte spécifique, les Maisons ont décliné leurs propres règles et procédures, notamment en matière de cadeaux et invitations et de conflits d'intérêts.

Le non-respect par les collaborateurs des règles fixées par le Code de conduite, la Charte Anticorruption ou les politiques applicables au sein de la Maison qui les emploie, donne lieu aux mesures appropriées visant à mettre fin au manquement constaté, en ce compris toute sanction disciplinaire proportionnée à la gravité de l'atteinte, conformément aux dispositions du Règlement intérieur en vigueur (ou tout document équivalent), et de toute loi ou réglementation applicable.

### **Actions de communication, sensibilisation et formation**

Le Groupe met à disposition de l'ensemble des collaborateurs les règles et politiques du Groupe décrites ci-dessus.

En particulier, le Code de conduite est publié sur le site internet du Groupe et fait également l'objet d'une communication aux collaborateurs, notamment à l'occasion de leur intégration dans le Groupe. Un module de sensibilisation aux principes du Code de conduite sera déployé au sein des Maisons à partir du premier semestre 2024.

## Éthique et responsabilité

En complément des actions de formation et sensibilisation mises en œuvre par les Maisons, un module de formation en ligne spécifiquement dédié à la lutte anticorruption a été développé par le Groupe et mis à la disposition des Maisons à destination de l'ensemble des collaborateurs. Depuis sa mise à disposition fin 2018 et jusqu'à fin 2023, ce module mis à jour en 2021 et disponible en treize langues a été suivi par plus de 40 000 collaborateurs à travers le Groupe (chiffre estimé en 2023). Une nouvelle version de ce module sera déployée au sein des Maisons à partir du premier semestre 2024. Au travers de différents cas pratiques, ce module guide les collaborateurs sur les comportements à adopter face aux principaux scénarios de risque de corruption auxquels ils pourraient être confrontés. Au surplus, il :

- rappelle la politique de « tolérance zéro » de LVMH en matière de corruption ;
- définit et illustre les notions de corruption et de trafic d'influence ;
- précise les sanctions encourues.

Le Groupe et les Maisons développent également des formations dédiées à certaines fonctions les plus exposées aux risques de corruption et de trafic d'influence. Les fonctions les plus exposées à ces risques sont formées par les Maisons sur la base des risques qui leur sont propres. À titre d'exemple, des formations dédiées aux acheteurs ont été déployées par les Maisons en 2023.

Les contrôleurs internes du Groupe sont par ailleurs sensibilisés annuellement au dispositif de conformité et de lutte anticorruption du Groupe, à l'occasion de leur formation continue.

Enfin, les correspondants Éthique & Compliance du Groupe bénéficient d'une formation continue et approfondie lors de sessions de travail dédiées ou d'événements globaux ou régionaux. Depuis 2022, les « Académies Éthique & Compliance » réunissent les correspondants des Maisons au niveau régional lors de journées de formation dédiées au dispositif de lutte anticorruption du Groupe. En 2023, ces Académies ont eu lieu en avril pour les régions Europe et Asie-Pacifique, et en mai pour la région Amérique.

Par ailleurs, chaque année, les « Compliance Days » sont l'occasion pour le Directeur Privacy, Éthique & Compliance de réunir sa communauté Éthique & Compliance, de dresser le bilan de l'année passée et fixer les priorités et objectifs à venir. Lors de cet événement, le Directeur Privacy, Éthique & Compliance invite les Maisons à échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre et fait intervenir des experts du monde de la compliance pour partager leur expérience et leur vision sur les défis et opportunités à venir. En 2023, cet événement a eu lieu à Paris les 9 et 10 novembre et a réuni environ cent trente personnes (correspondants Éthique & Compliance et plus largement représentants des fonctions qui contribuent au déploiement du programme éthique du Groupe), en présence de plusieurs membres du Comité exécutif de LVMH et de deux membres du Conseil d'administration.

En outre, la Direction Privacy, Éthique & Compliance du Groupe communique régulièrement auprès de son réseau de correspondants, notamment lors de sessions de travail organisées

à l'occasion par exemple de la publication de nouvelles lignes directrices ou de nouvelles réglementations impactant l'activité du Groupe.

Enfin, la Direction Privacy, Éthique & Compliance du Groupe partage un ensemble de ressources (documents de synthèse, guides, partages de bonnes pratiques, outils de communication, vidéos de sensibilisation, etc.) via un Intranet « Éthique et Conformité » et un canal de communication dédié.

En complément, différentes initiatives de formation et sensibilisation sont entreprises au sein des Maisons.

**Dispositif d'alerte du Groupe**

LVMH encourage une culture de dialogue et de communication au sein du Groupe. Tout collaborateur ou partie prenante externe ayant des questions sur l'interprétation des règles internes ou des préoccupations d'ordre éthique est invité à en faire part ou à demander conseil.

En complément des canaux d'alerte existant au sein des Maisons du Groupe, LVMH a mis en place un dispositif d'alerte centralisé, sécurisé et garantissant la confidentialité, disponible en quatorze langues : la « LVMH Alert Line ». Cette plateforme en ligne accessible sur le site internet du Groupe (<https://www.lvmh.fr/lvmh-alert-line/>) permet le recueil et le traitement de signalements soumis par tout collaborateur et toute partie prenante externe concernant des situations susceptibles de caractériser une violation des lois ou règlements, du Code de conduite LVMH ou des chartes et politiques du Groupe ou de ses Maisons.

Sont notamment couverts les comportements suivants :

- la corruption et le trafic d'influence ;
- le conflit d'intérêts ;
- le blanchiment d'argent ;
- la fraude, la falsification de livres et registres, le détournement d'actifs ;
- les pratiques anticoncurrentielles ;
- la violation de la protection des données ;
- la discrimination ;
- le harcèlement ;
- les infractions aux normes sociales et au droit du travail ;
- la violation des normes en matière de santé et sécurité ;
- la violation des réglementations sur la protection de l'environnement ;
- la violation des droits humains ;
- les mesures de représailles liées à une précédente alerte ;
- les autres violations du Code de conduite LVMH.

Ce dispositif d'alerte fait l'objet de communications régulières au sein des Maisons du Groupe, notamment à l'occasion de l'accueil des nouveaux collaborateurs. Les collaborateurs sont en particulier informés de la manière dont ils ont accès au dispositif et du fait que le Groupe interdit fermement toute mesure de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte (ou des personnes les ayant aidé ou ayant un lien avec eux) ayant fait usage du dispositif de bonne foi.

En 2023, le dispositif d'alerte du Groupe (LVMH Alert Line) a donné lieu au recueil de 561 signalements, dont 63% concernaient des sujets liés aux ressources humaines. Ces signalements sont traités conformément au droit applicable et donnent lieu à des investigations le cas échéant.

En mars 2023, LVMH a publié la Politique d'Alerte Groupe décrivant les règles de recueil et de traitement des signalements reçus au sein des Maisons et entités du Groupe. Cette politique est publiée sur le site internet du Groupe et communiquée aux collaborateurs des Maisons.

Les alertes traitées permettent, le cas échéant, d'enrichir les processus d'identification et prévention des risques, dans une logique d'amélioration continue.

#### **Contrôle du dispositif de conformité**

Depuis 2019, chaque Maison informe annuellement le Directeur Privacy, Éthique & Compliance du Groupe de l'état d'avancement de son programme de conformité par le biais d'un questionnaire de *reporting* détaillé.

Par ailleurs, le référentiel de contrôle interne de LVMH intègre un socle de contrôles de deuxième niveau en matière d'éthique qui font l'objet d'évaluations en termes de design et d'efficacité par les différentes entités du Groupe (comme précisé dans la partie «Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne»).

Ainsi les points suivants du dispositif anticorruption font l'objet d'un contrôle annuel dans le cadre de la démarche «ERICA» (présentée dans la partie «Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne») :

#### **5.5 Une démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs**

Le groupe LVMH attache une grande importance à ce que ses Maisons et leurs partenaires partagent un ensemble commun de règles, d'usages et de principes en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. La complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales implique un risque d'exposition à des pratiques contraires à ces règles et valeurs.

La démarche de gestion responsable des approvisionnements du Groupe a donc pour objet de mobiliser les fournisseurs et l'ensemble des filières concernées autour du respect des exigences éthiques, sociales et environnementales.

De longue date, LVMH a fait de l'accompagnement de ses fournisseurs un axe stratégique, afin de maintenir avec eux des relations durables mues par une même quête d'excellence. Le Groupe développe une démarche globale visant à s'assurer de l'adoption par ses partenaires de pratiques respectueuses de l'environnement et des droits humains.

- le respect du Code de conduite et sa communication auprès des collaborateurs des Maisons ;
- la désignation d'un correspondant Éthique & Compliance et d'un Comité Éthique & Compliance au niveau des Maisons ;
- l'existence d'une cartographie des risques de corruption et sa validation par les instances dirigeantes des Maisons ;
- le déploiement d'actions de communication sur l'existence et le fonctionnement du dispositif d'alerte interne ;
- l'existence d'un dispositif de déclaration des conflits d'intérêts et des cadeaux et invitations ;
- le suivi d'une formation anticorruption par les collaborateurs identifiés comme particulièrement exposés au risque de corruption ;
- l'existence d'un dispositif d'évaluation des tiers permettant d'appréhender le risque de corruption ;
- l'existence de procédures de contrôles comptables anticorruption.

À cela s'ajoutent des points de contrôles spécifiques et obligatoires sur les mesures mises en œuvre pour prévenir les risques de blanchiment d'argent et de violation de sanctions économiques.

Enfin, la Direction de l'audit interne, en charge du contrôle de troisième niveau, effectue des audits conformité sur certains points du programme éthique et conformité. Des audits spécifiques ont ainsi été réalisés en 2023 afin de s'assurer du déploiement effectif du programme au sein des Maisons et de leurs filiales.

Cette démarche repose sur l'articulation entre :

- l'identification des zones prioritaires, éclairée notamment par l'exercice de multiples cartographies des risques extra-financiers couvrant les activités du Groupe et de ses fournisseurs directs par type d'activités ;
- les audits de sites de nos fournisseurs de rang 1 ou au-delà, permettant de vérifier sur le terrain la correcte mise en œuvre des exigences du Groupe ainsi que le déploiement de programmes de remédiation en cas de non-conformité ;
- les actions d'accompagnement et de formation des fournisseurs ;
- la participation active à des initiatives intersectorielles couvrant les filières à risques.

Dans une large mesure, les actions déployées mêlent à la fois les problématiques liées au respect de l'environnement, au respect des droits humains et au risque de corruption.

## Identification des priorités

L'exercice d'analyse globale des risques extra financiers, décrit au point 4, a vocation à éclairer l'identification des fournisseurs à auditer en priorité. Sont pris en compte les risques relatifs aux pays, aux catégories d'achats et aux montants d'achats considérés.

Dans le cadre du projet Convergence, le Groupe a continué à renforcer en 2023 sa participation à la plateforme EcoVadis. Une fois la cartographie des risques réalisée, les principaux fournisseurs identifiés comme étant à risque peuvent être évalués grâce à la méthodologie EcoVadis. Celle-ci permet d'évaluer leurs performances éthique, sociale et environnementale via la collecte de données documentaires, de veilles externes et de recherches sur internet.

En 2023, plus de 2 000 fournisseurs ont été invités à participer à cette démarche : 77% des fournisseurs ont été réévalués et 69% d'entre eux ont amélioré leur score. La moyenne du portefeuille évalué a progressé depuis la première évaluation et se situe maintenant à 57 pts (vs. 46 pts moyenne EcoVadis global). Après la Direction Achats Groupe, Louis Vuitton, le groupe d'activités Beauty, Sephora, le groupe d'activités Vins et Spiritueux, Bulgari, Fendi, Loewe, Celine, Christian Dior Couture et Chaumet, c'était au tour de la Maison Loro Piana de rejoindre l'initiative en 2023.

## Actions d'évaluation et plans de remédiation

LVMH se singularise par une très forte internalisation dans la fabrication de ses produits, et la sous-traitance de production ne représente qu'une part réduite du coût des ventes. Le Groupe est donc en mesure de veiller directement au respect de conditions de travail sûres et respectueuses des droits humains pour une part conséquente de sa production.

Les Maisons mettent en œuvre des mesures de diligence raisonnable et mènent des audits de vérification auprès de leurs fournisseurs et, au-delà du rang 1, auprès de sous-traitants, afin

Les données ci-dessous sont celles de 2021 :

	Europe	Amérique du Nord	Asie	Autres
Répartition des fournisseurs en volume d'achats (en %)	64	18	17	1
Répartition des fournisseurs en nombre (en %)	78	10	10	2
Répartition des audits (en %)	66	3	30	2

La dernière cartographie de fournisseurs de rang 1 date de 2022 sur les données 2021, et le nouvel exercice sera réalisé en 2024 sur les données 2023.

Certaines Maisons complètent leurs audits en utilisant des solutions permettant de recueillir directement les avis d'employés de fournisseurs sur leurs conditions de travail. Ces enquêtes permettent d'avoir une vision plus précise des conditions de travail sur les sites concernés, telles que travail forcé ou harcèlement, qui peuvent ne pas être détectés lors des audits. Ces enquêtes totalement anonymes et confidentielles sont administrées via une application mobile de messagerie instantanée.

de s'assurer qu'ils répondent bien aux exigences du Code de conduite fournisseur de LVMH.

Une clause est intégrée aux contrats passés avec les fournisseurs de matières premières et composants avec lesquels le Groupe entretient des relations directes, les obligeant à être transparents sur leur chaîne d'approvisionnement en déclarant leurs sous-traitants.

Certaines Maisons, telles que Loewe, ont une démarche de mise en place de questionnaires de pré-référencement.

Les Maisons travaillent avec leurs fournisseurs directs dans une logique collaborative et participative en les accompagnant dans le déploiement des audits et des éventuels plans de remédiation.

Pour mener à bien ces audits, le Groupe fait appel à des entreprises indépendantes spécialisées. En 2023, 2 021 audits (hors évaluations EcoVadis) ont été réalisés chez 1 725 fournisseurs et sous-traitants. Grâce à une amélioration de la situation sanitaire dans les pays où se situent les sites de production, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022 où 1 625 audits avaient été réalisés.

Les audits couvrant à la fois les aspects sociaux (santé-sécurité, travail forcé, travail des enfants, salaires décents, temps de travail, discriminations, liberté d'association et de revendication, droit de grève, anticorruption) et environnementaux (système de management des aspects environnementaux, utilisation et pollution de l'eau, émission de gaz et pollution atmosphérique, gestion des produits chimiques, gestion des déchets, type de matières premières utilisées) ont représenté 76% des audits réalisés. Les audits uniquement sociaux ont représenté 10% et les audits uniquement environnementaux, 14%. Une forte hausse des audits couvrant l'ensemble des aspects environnementaux est à noter, grâce à la mise en place d'une nouvelle grille LVMH en janvier 2022.

En 2023, 6% des fournisseurs audités ne répondaient pas aux exigences définies par le Groupe, selon une échelle de performance à quatre niveaux, tenant compte du nombre et de la gravité des non-conformités jugées critiques. La plupart des non-conformités identifiées concernent des sujets d'hygiène et de sécurité. Des plans d'action correctifs sont systématiquement définis avec les fournisseurs concernés, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par l'acheteur responsable au niveau de la Maison. Certaines Maisons, telles que Berluti, Fendi, Tiffany & Co. ou Parfums Christian Dior, ont réalisé des coachings personnalisés à l'issue d'audits présentant des non-conformités.

En 2023, 17 fournisseurs ont vu leur relation résiliée à la suite d'un résultat d'audit négatif. Par ailleurs, 5 fournisseurs potentiels n'ont pas été référencés à l'issue d'un audit non satisfaisant en amont de référencement.

Suite à un projet mené en 2020 visant à avoir une grille d'audit social commune à l'ensemble des Maisons du Groupe, cette grille, contenant également une partie d'évaluation de risque sur les dimensions Environnement et Anticorruption, a été mise en vigueur en janvier 2021. La grille d'audit environnementale a, quant à elle, été mise à jour en janvier 2022 afin de récolter des données essentielles aux objectifs de LIFE 360.

#### **Actions de formation des fournisseurs et acheteurs**

Dans une logique d'accompagnement et d'amélioration continue, des formations sont régulièrement proposées par le Groupe à ses fournisseurs.

Parallèlement aux formations relatives aux achats responsables qui ont pu avoir lieu au sein de certaines Maisons les années précédentes, il a été décidé en 2021 de construire une formation commune à LVMH sur ce sujet. Cette formation, construite avec l'aide du cabinet Des Enjeux et Des Hommes, a commencé à être délivrée en 2022, et s'est encore renforcée en 2023, avec des sessions animées en France, en Italie, en Amérique du Nord et en Asie.

En outre, les acheteurs des Maisons sont formés à la lutte anticorruption dans le cadre de modules de formation dédiés aux risques liés à cette fonction.

Enfin, avec l'annonce du LIFE 360 Business Partners lors du LIFE 360 Summit en décembre 2023, le Groupe se met en capacité d'accompagner ses fournisseurs dans la réduction de leur empreinte carbone, eau et biodiversité. À partir de 2024, LVMH organisera des Sustainability Business Partners Days, un forum pour écouter leurs besoins et leurs attentes en soutien des ambitions environnementales des différentes filières. Le Groupe partagera également ses connaissances et ses programmes de formation environnementale, ainsi que sa veille réglementaire et favorisera le partage de solutions et d'expertises grâce à une plateforme dédiée.

#### **Participation à des initiatives multipartites dans les filières à risques**

Outre les actions menées auprès de ses fournisseurs directs, LVMH participe à des initiatives visant à renforcer la visibilité sur les chaînes d'approvisionnement et réseaux de sous-traitants, pour être en mesure de mieux évaluer et accompagner l'ensemble des acteurs.

Les enjeux spécifiques aux différents groupes d'activités du Groupe ont conduit à la mise en place de groupes de travail (appelés « coordinations ») et au déploiement de programmes ciblés. De manière générale, les initiatives sectorielles réunissant de nombreux donneurs d'ordres sont privilégiées pour renforcer l'efficacité et la capacité d'influence sur les pratiques des sous-traitants.

S'agissant des Maisons de Montres et Joaillerie, les filières d'extraction minière, très fragmentées, et laissant une large part à l'économie informelle, présentent des risques importants en matière d'atteinte aux droits humains et font l'objet à ce titre d'engagements forts de la part des Maisons, dans le cadre du programme LIFE 360 en matière de garantie d'approvisionnements en or certifié par le « Responsible Jewellery Council (RJC) ».

Le Groupe et ses Maisons participent également à une initiative, le Coloured Gemstones Working Group (CGWG) avec d'autres acteurs du secteur. Le CGWG vise à déployer les meilleures pratiques environnementales et sociales dans la filière pierres de couleur en mettant à disposition, en open source à tous les acteurs de l'industrie, l'ensemble des outils développés par l'initiative et en leur permettant d'évaluer la maturité de leurs pratiques.

Les Maisons de Parfums et Cosmétiques ont rejoint l'initiative « Responsible Beauty Initiative » pilotée par EcoVadis pour développer des plans d'action répondant aux enjeux propres à leurs activités en collaboration avec des acteurs majeurs du secteur. Depuis 2022, le groupe d'activités est par ailleurs engagé dans la « Responsible Mica Initiative », qui a pour objectif de mutualiser les ressources de différents acteurs du secteur pour garantir des conditions de travail acceptables dans ces filières. Un travail de cartographie des filières d'approvisionnements indiennes en mica, engagé en 2015 et suivi d'un programme d'audit jusqu'aux mines, leur permet de couvrir plus de 80 % de leurs approvisionnements.

Le groupe d'activités a également rejoint l'initiative « Action for Sustainable Derivatives », une collaboration cogérée et animée par BSR et Transitions. L'initiative rassemble de grandes sociétés du secteur de la cosmétique ainsi que de l'oléochimie dont les objectifs communs sont d'améliorer la traçabilité de la filière des dérivés de palme et les pratiques et conditions tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

S'agissant des Maisons de Mode et Maroquinerie, les filières cuir et coton font l'objet d'exigences particulières de traçabilité intégrées dans le programme LIFE 360. La traçabilité du cuir est intégrée via le score établi dans le cadre des audits du standard Leather Working Group. La coordination cuir LVMH réunissant toutes les Maisons de Mode et Maroquinerie se tient deux fois par an. Des objectifs de certification des matières premières comme le coton ou le cuir ont été fixés dans le cadre du programme LIFE 360, les résultats sont présentés dans la partie « Environnement et durabilité », §3.1.2 Principaux résultats Biodiversité en 2023.

Pour l'ensemble des Maisons, les achats d'éléments de packaging font l'objet d'une attention particulière en raison de la fragmentation des chaînes de production dans ce secteur. Des outils sont déployés pour évaluer et améliorer la performance environnementale des emballages.

En 2021, LVMH a constitué une équipe dans le but de définir une politique d'équité salariale applicable à tous ses salariés et aux fournisseurs. Ces principes ont été endossés en 2022 par la Direction des ressources humaines.

Depuis 2018, LVMH participe à l'initiative sectorielle UTTHAN, qui regroupe différents grands donneurs d'ordre du secteur du luxe dans l'univers de la broderie. Cette initiative vise à améliorer et renforcer la reconnaissance de l'expertise broderie de luxe à Bombay, où un nombre important des brodeurs partenaires de nos Maisons sont basés. L'initiative contient également un

programme de formations sur sites des brodeurs. En 2021, les grilles d'audit et les niveaux de conformité ont été revus et simplifiés, et mis à jour pour être alignés sur les nouvelles réglementations indiennes. En 2023, l'initiative a mis en place un protocole assurant systématiquement à chaque brodeur un salaire décent ainsi qu'une assurance santé.

## 5.6 Une gestion responsable des données personnelles

Le Groupe accorde une grande importance au respect de la vie privée de ses clients et de ses collaborateurs, et notamment à la protection de leurs données à caractère personnel.

À ce titre, le Groupe va déployer six grands principes, édictés par le Code de conduite et précisés dans la Charte Vie Privée LVMH publiés au premier trimestre 2024. Ces principes sont essentiels pour garantir une protection des droits fondamentaux des personnes concernées lorsque leurs données sont collectées, traitées ou transférées, quel que soit le territoire. Ainsi, chaque Maison du Groupe, où qu'elle se trouve, veille à se conformer à ces six grands principes, sans omettre de respecter les lois et réglementations applicables.

Afin de s'assurer du respect de ces principes et lois applicables, chaque Maison du Groupe a désigné un responsable du respect de la vie privée (« Privacy Leader ») qui pilote la mise en conformité des activités de sa Maison. Ces Privacy Leaders font partie d'une communauté qui se réunit à minima mensuellement afin d'échanger et partager leurs expériences sur des problématiques communes liées à la protection des données à caractère personnel.

Pour accompagner LVMH et ses Maisons, le Groupe met à disposition des Privacy Leader plusieurs outils leur permettant de piloter leur mise en conformité et de la documenter. Ces outils sont un support aux Délégués à la Protection des Données désignés au sein des Maisons afin d'assurer le respect du règlement européen général sur la protection des données.

Afin de surveiller le niveau de conformité du Groupe et de ses Maisons, des points de contrôles facultatifs relatifs à la protection des données à caractère personnel sont présents dans le référentiel ERICA. Il est prévu d'en augmenter le nombre afin de les affiner. En parallèle, une première campagne d'auto-évaluation dédiée à la conformité RGPD a été réalisée en 2023 et les résultats ont été partagés avec le top management du Groupe. Ce procédé d'auto-évaluation sera renouvelé chaque année, sur le RGPD ou toute autre loi applicable au Groupe et ses Maisons.

## 6. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

À l'Assemblée générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (ci-après la « Société ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1886 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de la Société (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de la Société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que certaines informations, sélectionnées par la Société et présentées dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### 1. Conclusion d'assurance modérée sur la déclaration consolidée de performance extra-financière conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### 2. Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations incluses dans la Déclaration

À notre avis, les informations suivantes sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ✓ en Annexe 1 sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

#### Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et sur demande au siège de la Société.

#### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## **Responsabilité de la Société**

Il appartient à la Direction :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de la Société tel que mentionné ci-dessus.

## **Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-31 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de onze personnes et se sont déroulés entre juillet 2023 et janvier 2024 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines environ.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, privacy, éthique et conformité, ressources humaines, développement environnement et achats.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour tous les risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, et dans une sélection d'entités listées ci-après :
    - pour les risques environnementaux : Activité Vins et Spiritueux : MHCS Maison et sites (Epernay, France), Hennessy Maison et sites (Cognac, France), Glenmorangie Maison et site (Ardbeg, Écosse), Chandon Argentina Maison et site (Domaine Chandon Argentine, Argentine); Activité Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior Maison et site (Saint-Jean de-Braye, France), Guerlain Maison et site (Chartres, France); Activité Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton Malletier Maison (France), Christian Dior Couture Maison et site (France), Marc Jacobs Maison (Etats-Unis), Fendi Maison (Italie), LVMH Métiers d'Art site (Tannerie Heng Long, Singapour); Activité Montres et Joaillerie : Tiffany & Co. Maison et sites (Etats-Unis), Bulgari Maison (Italie), Chaumet Maison (France); Activité Distribution sélective : DFS Magasins (Hong Kong), Sephora Europe & Moyen-Orient Magasins (Europe et Moyen-Orient), Sephora North America Magasins (Etats-Unis); Autres activités : Belmond hôtels (La Samanna, France ; Copacabana Palace, Brésil ; Hotel das Cataratas, Brésil), Royal Van Lent site (Amsterdam),
    - pour les risques sociétaux : Approvisionnements responsables : Activité Mode et Maroquinerie : Fendi (Italie), Activité Montres et Joaillerie : Bulgari (Italie),
    - pour les risques sociaux : Activité Vins et Spiritueux : Moët Hennessy (Etats-Unis); Activité Parfums et Cosmétiques : Benefit Cosmetics (Etats-Unis); Activité Mode et Maroquinerie : Christian Dior Inc. (Etats-Unis), Christian Dior Commercial Shanghai Co. Ltd (Chine), Louis Vuitton (Etats-Unis et Japon), Loro Piana Spa (Italie); Activité Montres et Joaillerie : Tiffany and Company (Etats-Unis); Activité Distribution sélective : Sephora (Canada); Autres activités : Le Parisien (France),
    - pour les risques privacy, éthique et conformité : Activité Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton (Maison et Louis Vuitton US); Activité Montres et Joaillerie : Tiffany & Co. (Maison et Tiffany US);
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

## Éthique et responsabilité

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 10 % et 59 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (10 % des effectifs, 25 % des consommations d'énergie, 59 % des approvisionnements certifiés et 21 % du nombre d'alertes reçues sur la ligne LVMH);
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

À la demande de la Société, nous avons mené des travaux complémentaires afin de nous permettre de formuler une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations identifiées par le signe ✓ en Annexe 1.

Les travaux menés ont été de même nature que ceux décrits dans la partie ci-dessus relative à l'assurance modérée, mais plus approfondis, s'agissant en particulier :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
- des tests de détail réalisés sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 25 % et 79 % des informations identifiées par le signe ✓.

Paris-La Défense, le 8 février 2024

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot  
Associé, Audit

Olivier Jan  
Associé, Développement durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

### Informations sociales

#### Informations quantitatives

##### (incluant les indicateurs clé de performance)

- Répartition de l'effectif inscrit au 31 décembre 2023 par sexe et par catégorie professionnelle.
- Recrutements en CDI du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.
- Départs de salariés en CDI du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.
- Taux de turnover global, volontaire et involontaire des salariés en CDI du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.
- Part des salariés en CDI formés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 selon les catégories professionnelles.
- Nombre moyen de jours de formation par salarié en CDI.
- Taux d'absentéisme par motif.
- Taux de fréquence des accidents du travail.
- Taux de gravité des accidents du travail.

#### Informations qualitatives

##### (actions ou résultats)

- Les actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap menées par des Maisons (Sephora USA, MHEA, Louis Vuitton Chine) et le Groupe (réseau de correspondants RSE ; partenariat VETA).
- Le déploiement du programme INSIDE LVMH (plateforme en ligne) pour partager les métiers du groupe aux étudiants et jeunes diplômés.
- Le déploiement, au niveau du Groupe LVMH et des Maisons, de programmes d'accélération de carrières SPRING destinés aux jeunes professionnels recrutés.
- Le développement d'une culture de la donnée RH (plateforme centralisée de collecte et d'analyse des données RH, formation en ligne avec l'ESCP).

### Informations environnementales

#### Informations quantitatives

##### (incluant les indicateurs clés de performance)

- Consommations d'énergie totales (MWh). ✓
- Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie – scope 1 & 2 (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). ✓
- Émissions de gaz à effet de serre générées par le transport aval – scope 3 (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). ✓
- Consommation totale d'eau pour les besoins « process » (m<sup>3</sup>).
- Consommation totale d'eau pour les besoins « agricoles » (m<sup>3</sup>).
- Total de déchets produits (tonnes).
- Total de déchets dangereux produits (tonnes).
- Taux de valorisation des déchets (%).
- Total d'emballages remis aux clients (tonnes). ✓
- Quantité de DCO après traitement (en tonnes).

#### Informations qualitatives

##### (actions ou résultats)

- Suivi du déploiement de l'outil de mesure de l'impact environnemental des emballages, à travers la note IPE (Indice de Performance Environnementale des emballages).
- Prise de connaissance de l'analyse des risques climatiques conduite en 2023.
- Revue du déploiement de l'objectif LED 2026 : pourcentage de boutiques éclairées en LED.
- Résultats Climat en 2023 : revue du fond carbone.

### Informations sociétales

#### Informations quantitatives

##### (incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des approvisionnements en raisins, eaux de vie et vins clairs (en kg), issus des vignobles en propres ou achetés, produits sous certification de viticulture durable (%). ✓
- Part des approvisionnements huile de palme, de palmistes et leurs dérivés (en kg) certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated (%). ✓
- Part des approvisionnements en cuirs ovins et bovins (en m<sup>2</sup>) issus de tanneries certifiées LWG (%). ✓
- Part des approvisionnements en cuirs exotiques (crocodiliens) (en nombre de peaux) issus de tanneries certifiées LWG (%).
- Part des approvisionnements en or (en kg) certifiés RJC CoC. ✓
- Part des approvisionnements en or (en kg) issus de fournisseurs certifiés RJC CoP. ✓
- Part des approvisionnements en diamants (en ct) issus de fournisseurs certifiés RJC CoP. ✓
- Part des approvisionnements en coton (en tonnes) certifié (%). ✓
- Part des approvisionnements en fourrures (vison et renard) (en kg) certifiées (%).
- Part des approvisionnements en laine de moutons (mérinos et autres espèces) et cachemire (en kg) certifiée (%).
- Nombre d'audits sociaux et/ou environnementaux de fournisseurs et sous-traitant réalisés.

#### Informations qualitatives

##### (actions ou résultats)

- La démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs.
- Suivi de l'objectif et des plans d'action dans le cadre de LIFE 360 « Traçabilité et transparence ».
- Objectif LIFE 360 « Biodiversité » : suivi du déploiement de l'objectif de restauration, préservation ou régénération de 5 millions d'hectares d'ici 2030.
- Bientraitance des crocodiliens élevés en ferme : suivi de l'objectif de 100 % de fermes certifiés sous le standard crocodilien LVMH (SRCP) approvisionnant la tannerie Heng Long.

**Informations privacy, éthique et conformité****Informations quantitatives**

(incluant les indicateurs clés de performance)

- Nombre d'alertes reçues via la ligne d'alerte LVMH.
- Nombre de collaborateurs formés au module anticorruption.

**Informations qualitatives**

(actions ou résultats)

- Diffusion du Code de conduite de LVMH (version en vigueur en 2023) aux collaborateurs, notamment à l'occasion de leur intégration dans le Groupe.
- Politique de signature par les Fournisseurs des Maisons du Code de Conduite Fournisseurs (version en vigueur en 2023).
- Existence d'un dispositif d'alerte dans les Maisons.
- Communication large sur le dispositif d'alerte au sein des Maisons.
- Existence de points de contrôles facultatifs concernant la protection des données à caractère personnel dans le référentiel ERICA.
- Formations et sessions de sensibilisation aux problématiques liées à la protection des données personnelles.

## 7. TABLES DE CORRESPONDANCE

### 7.1 Déclaration de performance extra-financière

Comme tout acteur économique, le groupe LVMH est confronté à un ensemble de risques d'ordre extra-financier susceptibles d'affecter ses performances, de porter atteinte à sa réputation et d'impacter ses parties prenantes et/ou l'environnement. Les risques suivants ont été retenus comme « principaux » compte tenu des activités du Groupe par les représentants de différentes fonctions centrales et par la Direction générale (voir « Éthique et responsabilité », §4.) :

- l'impact sur les écosystèmes, le climat et les ressources naturelles ;
- l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables ;
- la préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités ;
- le transfert des savoir-faire et compétences-clés ;
- la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs ;
- la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles ;
- la défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires.

LVMH s'attache à maîtriser chacun de ces risques par la mise en œuvre de politiques adaptées. Les tables de correspondance ci-après regroupent de manière synthétique les informations constitutives de la Déclaration de performance extra-financière du Groupe au titre de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, et leur emplacement au sein du présent Rapport de gestion. Ils incluent des références aux informations requises par ce texte au titre du respect des droits de l'Homme et des luttes contre la corruption, le changement climatique, et les discriminations.

Les autres informations requises par ce texte figurent aux emplacements suivants :

- s'agissant du modèle d'affaires du Groupe, dans les sections intitulées « Modèle économique de LVMH » et « Présentation des activités, faits marquants et perspectives », en introduction de ce rapport ;
- s'agissant de la présentation des effectifs par groupe d'activités et par zone géographique, dans le chapitre « Talents et attractivité », au point 1.3 ;
- s'agissant des accords collectifs conclus dans l'entreprise, dans le chapitre « Talents et attractivité », au point 3.2 ;
- s'agissant des actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, dans le chapitre « Talents et attractivité », au point 3.3 ;
- s'agissant des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et les mesures prises en faveur des personnes handicapées, dans le chapitre « Talents et attractivité », au point 3.3.1 ;
- s'agissant des informations relatives à l'économie circulaire, dans le chapitre « Environnement et durabilité », au point 2.1 ;
- s'agissant des informations relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le chapitre « Environnement et durabilité », au point 2.2.4 ;
- s'agissant des engagements sociétaux en faveur du développement durable, outre les thèmes traités dans les tables de correspondance ci-dessous au titre des conséquences sociales, du respect des droits humains et de l'environnement, dans le chapitre « Solidarité et Mécénat », aux points 1. et 2. ;
- s'agissant du respect du bien-être animal, dans le chapitre « Environnement et durabilité », au point 3.

Enfin, compte tenu de la nature des activités du Groupe, les thèmes de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'alimentation responsable, équitable et durable, ne font pas l'objet de développements dans le présent Rapport de gestion.

### 7.1.1 Conséquences sociales

Risques	Politiques	Résultats
<b>Transfert des savoir-faire et des compétences-clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Partenariats académiques « Talents et attractivité », §2.1)</li> <li>– Institut des Métiers d'Excellence « Talents et attractivité », §2.2)</li> <li>– Formation et accompagnement des collaborateurs « Talents et attractivité », §2.3)</li> <li>– Dispositifs spécifiques pour la formation et l'emploi de personnes en situation de handicap « Talents et attractivité », §4.3)</li> <li>– Accompagnement des talents féminins dans la prise de positions-clés « Talents et attractivité », §4.4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recrutements par groupe d'activités et zone géographique (« Talents et attractivité », §2.1)</li> <li>– Investissement formation « Talents et attractivité », §2.3)</li> <li>– Données relatives à la mobilité interne « Talents et attractivité », §2.3)</li> <li>– Récompenses obtenues aux classements sur l'attractivité des employeurs « Talents et attractivité », §2.1)</li> </ul>
<b>Préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite LVMH « Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>– Dispositif d'alerte « LVMH Alert Line » « Éthique et responsabilité », §5.4)</li> <li>– Charte sur les relations de travail avec les mannequins « Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>– Investissements en hygiène-santé-sécurité « Talents et attractivité », §3.1)</li> <li>– Formations des collaborateurs sur l'hygiène-santé-sécurité « Talents et attractivité », §3.1)</li> <li>– Audits sociaux des fournisseurs et sous-traitants comprenant une dimension santé-sécurité « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Démarche relative à l'utilisation de composés chimiques, cosmétovigilance (« Éthique et responsabilité », §5.3)</li> <li>– Promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux (« Éthique et responsabilité », §5.3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Répartition, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (« Talents et attractivité », §3.1)</li> <li>– Données relatives aux audits sociaux, qui incluent une dimension santé-sécurité « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Formation des salariés et fournisseurs au standard interne « LVMH Restricted Substances List » « Éthique et responsabilité », §5.3)</li> </ul>
<b>Mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs (aspects liés à l'épanouissement au travail)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite LVMH « Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>– Dispositif d'alerte « LVMH Alert Line » « Éthique et responsabilité », §5.4)</li> <li>– LVMH Heart Fund « Talents et attractivité », §3.4)</li> <li>– Formation spécifique des managers « Talents et attractivité », §2.3)</li> <li>– Comité de Groupe et Comité commun des Sociétés européennes « Talents et attractivité », §3.2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de réunions des instances représentatives du personnel en 2023 « Talents et attractivité », §3.2)</li> <li>– Dotation et nombre de demandes de soutien reçues dans le cadre du LVMH Heart Fund « Talents et attractivité », §3.4)</li> </ul>

### 7.1.2 Respect des droits humains

Risques	Politiques	Résultats
<b>Établissement et continuité de chaînes d'approvisionnement responsables (aspects liés au respect des droits humains)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite LVMH (''Éthique et responsabilité'', §2.2)</li> <li>– Code de conduite Fournisseurs (''Éthique et responsabilité'', §2.2)</li> <li>– Charte sur les relations de travail avec les mannequins (''Éthique et responsabilité'', §2.2)</li> <li>– Dispositif d'alerte « LVMH Alert Line » (''Éthique et responsabilité'', §5.4)</li> <li>– Analyse des risques Groupe (''Éthique et responsabilité'', §4.)</li> <li>– Audits sociaux des fournisseurs et sous-traitants (''Éthique et responsabilité'', §5.2)</li> <li>– Collecte d'informations sur la performance sociale et éthique des fournisseurs via la plateforme EcoVadis (''Éthique et responsabilité'', §5.2)</li> <li>– Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Répartition des fournisseurs et audits (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> <li>– Données sur les audits mixtes et audits spécifiquement sociaux réalisés auprès des fournisseurs (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> <li>– Proportion de ré-audits (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> <li>– Taux de fournisseurs ne répondant pas aux exigences du Groupe (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> <li>– Nombre de ruptures suite aux audits (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> <li>– Nombre de relations commerciales non-initierées suite aux audits (''Éthique et responsabilité'', §5.5)</li> </ul>
<b>Mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs (aspects liés à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite LVMH (''Éthique et responsabilité'', §2.2)</li> <li>– Dispositif d'alerte « LVMH Alert Line » (''Éthique et responsabilité'', §5.4)</li> <li>– Code de conduite Recrutement (''Éthique et responsabilité'', §2.2)</li> <li>– Formation spécifique des recruteurs (''Talents et attractivité'', §4.2)</li> <li>– Contrôle indépendant des pratiques de recrutement (''Talents et attractivité'', §4.2)</li> <li>– Dispositifs spécifiques pour la formation et l'emploi de personnes en situation de handicap (''Talents et attractivité'', §4.3)</li> <li>– Accompagnement des talents féminins dans la prise de positions-clés (''Talents et attractivité'', §4.4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (''Talents et attractivité'', §4.3)</li> <li>– Représentation des femmes dans les recrutements et dans les effectifs du Groupe (''Talents et attractivité'', §4.4)</li> </ul>
<b>Faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite LVMH (''Éthique et responsabilité'', §2.2)</li> <li>– Politique de protection des données (''Éthique et responsabilité'', §5.6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Constitution d'une communauté des Data Protection Officers (''Éthique et responsabilité'', §5.6)</li> </ul>

### 7.1.3 Conséquences environnementales

Risques	Politiques	Résultats
<b>Impact sur les écosystèmes, le climat et les ressources naturelles (incluant les aspects liés à la lutte contre le changement climatique)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Charte Environnement LVMH « Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2)</li> <li>— Programme LIFE et objectifs LIFE 360 « Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2)</li> <li>— Lutte contre le changement climatique et fonds carbone LVMH « Environnement et durabilité », §5.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Amélioration de l'Indice de Performance Environnementale des emballages pour les Parfums et Cosmétiques et les Vins et Spiritueux « Environnement et durabilité », §2.2)</li> <li>— Intensification du déploiement de la viticulture durable et biologique « Environnement et durabilité », §3.1)</li> <li>— Certification des matières utilisées pour la conception des produits « Environnement et durabilité », §3.1)</li> <li>— Montants récoltés via le Fonds carbone et tonnes équivalents CO<sub>2</sub> évitées via les projets innovants soutenus (« Environnement et durabilité », §5.2)</li> <li>— Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique « Environnement et durabilité », §5.2)</li> <li>— Déploiement d'un système de management environnemental dans les sites industriels « Environnement et durabilité », §2.1.4 et 2.2.5)</li> </ul>
<b>Établissement et continuité de chaînes d'approvisionnement responsables (aspects liés à l'environnement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Code de conduite LVMH « Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>— Code de conduite Fournisseurs « Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>— Charte Environnement LVMH « Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2)</li> <li>— Programme LIFE et objectifs LIFE 360 « Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2)</li> <li>— Dispositif d'alerte « LVMH Alert Line » « Éthique et responsabilité », §5.4)</li> <li>— Collecte d'informations sur la performance environnementale des fournisseurs via la plateforme EcoVadis « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>— Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Données sur les audits environnementaux réalisés auprès des fournisseurs (audits mixtes et audits spécifiquement environnementaux) « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>— Programme LIFE 360 - Objectif « Biodiversité », notamment pour les filières du raisin, des cuirs et peaux, des pierres et métaux précieux, des dérivés de l'huile de palme et des substances chimiques réglementées « Environnement et durabilité », §3.1)</li> </ul>

#### 7.1.4 Lutte contre la corruption

Risques	Politiques	Résultats
<b>Défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2 et 5.4)</li><li>– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2)</li><li>– Charte Anticorruption LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2 et 5.4)</li><li>– Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Intranet Éthique et Conformité du Groupe (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Cartographies des risques de corruption (« Éthique et responsabilité », §4. et 5.4)</li><li>– Évaluation anticorruption des tierces parties (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Rôle de la Direction, des correspondants, des comités Éthique &amp; Compliance (« Éthique et responsabilité », §3. et 5.4)</li><li>– Principes directeurs internes (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Formation anticorruption (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Règles de conformité intégrées au référentiel d'audit et contrôle interne (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Compte-rendu au Comité d'éthique et du développement durable du Conseil d'administration (« Éthique et responsabilité », §3.)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Nombre de signalements reçus dans le cadre du dispositif LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Nombre de validations du module de formation anti-corruption (« Éthique et responsabilité », §5.4)</li><li>– Nombre de correspondants Éthique &amp; Compliance (« Éthique et responsabilité », §3.)</li></ul>

## 7.2 Plan de vigilance

Le groupe LVMH se distingue par la variété de ses domaines d'activité dans le monde. La gestion des risques est adaptée à la diversité des situations rencontrées. Le Groupe coordonne l'action de ses Maisons de manière à prévenir toute atteinte aux droits humains susceptible d'apparaître tant dans le cadre de leurs activités, que de celle de leurs fournisseurs et sous-traitants.

La démarche de vigilance du Groupe vise ainsi à fixer les cadres d'action et d'engagements communs, à s'assurer de leur mise en œuvre, et à accompagner les Maisons dans l'identification et la gestion de leurs risques. C'est donc une démarche de coordination transversale qui est ici exposée, chaque Maison ayant par ailleurs mis en place des actions propres.

Le présent chapitre vise à exposer de manière synthétique les informations constitutives du Plan de vigilance du Groupe au titre de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce.

### 7.2.1 Organisation et gouvernance

La démarche de vigilance du Groupe repose sur la coordination des directions RSE, Environnement, Achats et Privacy, Éthique & Compliance pour identifier et gérer les risques liés aux différents enjeux de vigilance.

### 7.2.2 L'identification des risques

Une analyse des risques bruts est conduite régulièrement. Elle repose sur le croisement d'indicateurs externes de niveaux de risque (fournis par la société Verisk Maplecroft) avec des informations quantitatives fournies par les différentes Maisons du Groupe (localisation, nombre d'employés, volume d'achats, type de fournisseur etc.).

L'exploitation de ces données permet à chaque Maison de cartographier ses risques bruts en matière de droits humains et d'environnement et donc de prioriser ses actions de maîtrise des risques. L'exercice a été mené une première fois en 2018 et les

données ont été renouvelées en 2020 et en 2022 pour la partie achats. Un nouvel exercice sera mené en 2024 sur les données achats 2023.

En complément et dans le but d'affiner cette analyse, la Direction Privacy Éthique & Conformité a confié en 2021 à un cabinet d'avocats une mission de revue des pratiques existantes au sein du Groupe et de leur conformité aux exigences du devoir de vigilance en matière de droits humains. Depuis 2022, dans la continuité de cette mission, une analyse spécifique est menée auprès d'une sélection de Maisons représentant les secteurs d'activités du Groupe afin de définir une feuille de route opérationnelle pour le Groupe.

En matière environnementale, une matrice complète d'analyse des risques liés aux différentes activités du Groupe a aussi été effectuée en 2023 notamment pour la partie climat (voir « Environnement et durabilité », §1.1.2 Identification des risques).

### **Actions d'atténuation et de prévention des risques**

	<b>Activités du Groupe</b>	<b>Activités des fournisseurs et sous-traitants</b>
<b>Droits humains et libertés fondamentales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Formation spécifique des recruteurs pour prévenir les discriminations (« Talents et attractivité », §4.2)</li> <li>– Contrôle indépendant des pratiques de recrutement (« Talents et attractivité », §4.2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>– Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et responsabilité », §5.4 et 5.5)</li> <li>– Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> </ul>
<b>Santé et sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Standard interne LVMH Restricted Substances List (« Éthique et responsabilité », §5.3)</li> <li>– LVMH Testing Program (« Éthique et responsabilité », §5.3)</li> <li>– Promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux (« Éthique et responsabilité », §5.3)</li> <li>– Assurance responsabilité civile (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3)</li> <li>– Programmes d'assurance spécifiques dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>– Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Guides d'accompagnement des fournisseurs dans l'élimination des substances chimiques dont l'utilisation est restreinte ou prohibée par LVMH (« Éthique et responsabilité », §5.3)</li> <li>– Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et responsabilité », §2.2)</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Objectifs LIFE 360 (« Environnement et durabilité », §2. à 5.)</li> <li>– Assurance couvrant les atteintes à l'environnement (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3 et 2.4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2)</li> <li>– Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>– Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et responsabilité », §5.5)</li> </ul>

## Les dispositifs de suivi et d'évaluation

	<b>Activités du Groupe</b>	<b>Activités des fournisseurs et sous-traitants</b>
<b>Communs à tous les enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Référentiels d'audit et contrôle interne « Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §3.5)</li> <li>— Actualisation régulière de l'analyse des risques</li> <li>— Suivi de l'accidentologie « Talents et attractivité », §3.1)</li> <li>— Système de management environnemental « Environnement et durabilité », §2.1.4 et 2.2.4)</li> <li>— Suivi de l'atteinte des objectifs LIFE 360 « Environnement et durabilité », §2. à 5.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Audits et ré-audits de vérification « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> <li>— Plans d'action correctifs suite aux audits « Éthique et responsabilité », §5.5)</li> </ul>
<b>Spécifique à la santé et sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Suivi de l'accidentologie « Talents et attractivité », §3.1)</li> </ul>	
<b>Spécifique à l'Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Système de management environnemental « Environnement et durabilité », §2.1.4 et 2.2.5)</li> <li>— Suivi de l'atteinte des objectifs LIFE 360 « Environnement et durabilité », §2. à 5.)</li> </ul>	

### 7.2.4 La gestion des alertes

Le groupe LVMH a développé un dispositif d'alerte centralisé, sécurisé et garantissant la confidentialité, la « LVMH Alert Line ». Disponible en quatorze langues et accessible sur le site internet du Groupe (<https://alertline.lvmh.com>), il est ouvert aux collaborateurs comme aux parties prenantes externes du Groupe. En 2023, le dispositif d'alerte du Groupe (« LVMH Alert Line ») a donné lieu au recueil de 561 signalements, dont 63% concernaient des sujets liés aux ressources humaines.

De manière générale et au-delà de ce dispositif, la Direction Privacy, Éthique & Compliance du Groupe accompagne les Maisons dans le traitement de leurs alertes en matière de droits humains et s'assure de la mise en œuvre d'actions de remédiation appropriées.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Environnement et durabilité

<b>1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>	<b>76</b>
1.1 Organisation de la démarche environnementale	76
1.2 Le programme LIFE	79
1.3 Formation et lancement de la LIFE Academy	81
1.4 Périmètre de <i>reporting</i> 2023	82
<b>2. LIFE 360 – CIRCULARITÉ CRÉATIVE</b>	<b>82</b>
2.1 Description de la politique Circularité Créative	82
2.2 Principaux résultats Circularité Créative en 2023	84
<b>3. LIFE 360 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES</b>	<b>88</b>
3.1 Biodiversité	88
3.2 Eau	94
3.3 Pollution	96
<b>4. LIFE 360 – TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE</b>	<b>98</b>
4.1 Description de la politique Traçabilité et Transparence	98
4.2 Principaux résultats Traçabilité et Transparence en 2023	99
<b>5. LIFE 360 – CLIMAT</b>	<b>101</b>
5.1 Description de la politique Climat	101
5.2 Principaux résultats Climat en 2023	102
5.3 Soutien des principes TCFD ( <i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</i> )	107
<b>6. TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>109</b>
6.1 KPI relatifs aux Investissements opérationnels (Capex)	109
6.2 Indicateurs relatifs aux ventes et aux charges de maintenance, R&D et location (Opex)	111

# 1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'année 2023, caractérisée à nouveau par des records de températures provoquant sécheresses, inondations et incendies, a été marquée par l'expression renforcée des attentes des sociétés civiles mondiales à l'égard de la protection de la biodiversité, des ressources naturelles et de la lutte contre le réchauffement climatique. Désormais doté d'une quatrième valeur, celle de l'engagement (en matière d'inclusion et de solidarité, en matière d'environnement), aux côtés de celles de la créativité, la quête d'excellence et l'esprit d'entreprise, le Groupe a dévoilé sa nouvelle boussole environnementale, le 21 avril 2021, lors de son Assemblée générale : LIFE 360, (LVMH Initiatives For the Environment – 360). Il s'agit d'une nouvelle étape de la

politique environnementale du Groupe, initiée dès 1992, et qui s'inscrit dans la suite de LIFE 2020, le programme d'engagements 2016-2020 de LVMH. LIFE 360 a défini des objectifs à horizons 2023, 2026 et 2030, déployés à l'échelle des Maisons pour accélérer les progrès, avec l'ambition de faire émerger un luxe nouveau : celui de l'alliance entre la nature d'une part, et la créativité et l'excellence artisanale d'autre part, sans que l'une ne domine l'autre. À l'occasion du bilan du niveau d'atteinte des objectifs à échéance 2023, LVMH a complété sa stratégie environnementale, avec deux nouveaux programmes, l'un dédié aux ressources en eau, l'autre aux fournisseurs.

## 1.1 Organisation de la démarche environnementale

### 1.1.1 Gouvernance

Rattachée à Antoine Arnault, membre du Conseil d'administration de LVMH, la Direction du Développement Environnement est composée de 12 collaborateurs. Cette Direction a pour objectifs de :

- déployer les quatre plans d'action (Circularité créative, Traçabilité, Biodiversité et Climat) du programme LIFE – LVMH Initiatives For the Environment – à l'échelle des Maisons;
- orienter la politique environnementale des sociétés du Groupe, dans le respect de la Charte Environnement de LVMH;
- rendre compte de la stratégie environnementale du Groupe grâce à un *reporting* dédié et à la construction d'indicateurs d'impact spécifiques;
- identifier les analyses environnementales, outils et méthodologies d'excellence et les proposer aux Maisons;
- inscrire l'environnement dans les processus de créativité et nourrir l'innovation;
- conduire les analyses prospectives pour aider les Maisons à prévenir les risques et à saisir les opportunités pour chacun des principaux groupes d'activités (Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution sélective) ainsi que les activités hôtelières;
- former et sensibiliser les collaborateurs de tout niveau hiérarchique grâce notamment à la LIFE Academy;

- partager les expériences environnementales de LVMH lors des Sommets internationaux et construire les partenariats d'action ;
- contribuer à la réputation du Groupe et à sa performance extra-financière.

Chaque Maison s'appuie également sur des compétences internes en matière environnementale. Ces experts forment un réseau de près de 200 correspondants Environnement issus des Maisons qui se réunissent plusieurs fois par an lors des Commissions Environnement afin notamment d'échanger sur les bonnes pratiques.

En 2003, le Groupe a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies qui promeut la responsabilité civique des entreprises via le respect de dix principes universellement acceptés, dont les trois suivants en matière d'environnement :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

En 2023, le Groupe est sélectionné dans les principaux indices basés sur les critères de l'investissement responsable : FTSE4Good Global 100, Moody's ESG (66/100) et S&P Global ESG (66/100). En 2023, LVMH est membre de la A-List du CDP.

### 1.1.2 Identification des risques

En 2023, LVMH a initié l'analyse en double matérialité des impacts, risques et opportunités Climat pour le Groupe, de manière à affiner l'identification des principaux enjeux environnementaux :

- pour l'impact climat, en 2023, LVMH a conduit une étude permettant d'identifier les risques climatiques principaux sur sa chaîne de valeur. Cette étude suit les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) en évaluant les risques à travers la méthode d'analyse par scénarios incluant des trajectoires de réchauffement de 1,5°C à 4°C. L'analyse couvre d'une part les risques physiques associés à une augmentation en fréquence et en intensité des aléas climatiques (vagues de chaleurs, sécheresses, précipitations extrêmes, cyclones...), d'autre part les risques provoqués par la transition vers une économie bas carbone (prix du carbone, évolutions réglementaires, augmentation des coûts, changement de préférence des consommateurs...). Les enjeux du changement climatique sont abordés dans une logique de double matérialité, en visant à réduire l'impact du Groupe sur le climat tout en améliorant sa résilience face aux risques physiques et de transition. Ces analyses participent à l'alignement du Groupe avec la réglementation européenne (CSRD) en répondant à l'exigence d'évaluation des enjeux de durabilité en double-matérialité et à l'anticipation des implications financières des risques physiques et de transition ainsi que des opportunités liées au climat. À travers cette étude, 200 processus ont été cartographiés et examinés, permettant d'identifier les risques prioritaires sur l'ensemble de la chaîne

de valeur du Groupe. Par ailleurs, LVMH s'est doté d'une plateforme digitale permettant d'évaluer et de visualiser la vulnérabilité de ses sites face à 28 aléas climatiques ;

- LVMH réalise depuis plus de 5 ans des empreintes eau et biodiversité mises à jour chaque année avec les méthodologies les plus avancées. Ces empreintes permettent d'identifier et de quantifier les impacts eau et biodiversité les plus significatifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. Les méthodologies et principaux résultats sont présentés dans les parties 3.1, 3.2 et 3.3. Par ailleurs, LVMH participe aux travaux de la TNFD dont l'objectif est de développer un cadre pour identifier et mesurer les dépendances et impacts financiers des activités sur la nature et la biodiversité.

Les principaux impacts et risques identifiés en matière environnementale au niveau Groupe concernent :

1. les risques liés au changement climatique ;
2. l'impact sur la ressource en eau ;
3. l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes (dont les risques déforestation et désertification ainsi que la dépendance à la bonne santé des écosystèmes) ;
4. l'épuisement des ressources naturelles (dont la production de déchets et les enjeux de circularité) ;
5. la pollution des sols et de l'eau.

Les politiques mises en œuvre, les actions et les résultats qui en découlent sont présentés dans les parties suivantes.

**Synthèse des principaux enjeux environnementaux du Groupe par groupe d'activités**

	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution selective
<b>État des ressources énergétiques et changements climatiques (Risques physiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution ou augmentation du rendement et altération de la qualité des raisins.</li> <li>- Baisse de la productivité du travail en extérieur causée par les vagues de chaleur.</li> <li>- Perturbation des distilleries ou des flux de transport, et stocks de marchandise endommagés par des phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la disponibilité du cuir et de la laine en raison du stress thermique et des sécheresses.</li> <li>- Perturbation des approvisionnements en matières premières, des tanneries, des magasins ou des flux de transport, et stocks de marchandise endommagés par des phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des rendements sur les ingrédients de base (betterave, colza, huile de palme) et iconique de la parfumerie et de la cosmétique.</li> <li>- Perturbation des approvisionnements en matières premières, des tanneries, des magasins ou des flux de transport, et stocks de marchandise endommagés par des phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation de l'extraction de diamants, de pierres précieuses et de métaux en raison d'événements extrêmes.</li> <li>- Perturbation des approvisionnements en matières premières, des tanneries, des magasins, des flux de transport, et stocks de marchandise endommagés par des phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flux de transport perturbés par des phénomènes météorologiques extrêmes.</li> <li>- Perturbation des magasins et stocks de marchandise endommagés par des phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul>
<b>État des ressources énergétiques et changements climatiques (Risques de transition)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence sur les engrains organiques nécessaires à l'agroécologie.</li> <li>- Augmentation des coûts énergétiques, du fret et du verre due à la taxation du carbone et de l'énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stigmatisation des matières premières controversées.</li> <li>- Augmentation des coûts énergétiques, du fret et des matières premières due à la taxation du carbone et de l'énergie et à la concurrence sur les matières premières recyclées (or... ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du coût des produits chimiques due à la réglementation.</li> <li>- Augmentation des coûts énergétiques, du fret et du verre et d'autres matières premières à base de pétrole due à la taxation du carbone et de l'énergie et à la concurrence sur les matières premières agricoles.</li> <li>- Stigmatisation des matières premières controversées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des coûts énergétiques pour l'extraction et la transformation des métaux.</li> <li>- Augmentation des coûts énergétiques, du fret et des matières premières due à la taxation du carbone et de l'énergie et à la concurrence sur les matières premières recyclées (or... ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts du fret affectés par la tarification du carbone et le changement de technologie.</li> <li>- Augmentation des coûts énergétiques opérationnels impactés par la tarification du carbone.</li> </ul>
<b>Impact sur la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau (irrigation des vignes en Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine et Californie).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau pour certaines activités de transformation (fermes de crocodiliens et tanneries) et de matières premières (coton, laines... ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau (production des matières premières et transformation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau lors de l'extraction des ressources minérales nécessaires à la fabrication des produits.</li> </ul>	
<b>Pollution de l'eau et des sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'effluents chargés en matière organique lors de la vinification et de la distillation.</li> <li>- Utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'effluents chargés en matière organique.</li> <li>- Utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants (productions agricoles).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'effluents chargés en matière organique.</li> <li>- Utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants (productions agricoles).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'effluents chargés en matières minérales.</li> </ul>	
<b>Impact sur les écosystèmes (dont déforestation et désertification) et épurement des ressources naturelles (dont production de déchets)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des ressources végétales nécessaires à la production : raisins, orge, seigle...</li> <li>- Production de résidus des processus de vinification/distillation et de déchets d'emballages.</li> <li>- Nouveaux matériaux innovants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des ressources nécessaires à la fabrication des produits (coton, cuir... ).</li> <li>- Pratiques d'élevage et de trappe pour les matières premières d'origine animale.</li> <li>- Matières premières inutilisées, produits obsolètes et invendus, vitrines et événements.</li> <li>- Nouveaux matériaux innovants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des ressources végétales nécessaires à la fabrication des produits (rose, jasmin, palme... ).</li> <li>- PLV (publicité sur les lieux de vente), déchet d'emballages, produits obsolètes et invendus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des ressources nécessaires à la fabrication des produits.</li> <li>- Déchets issus de métaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PLV, déchets d'emballages, produits obsolètes et invendus.</li> </ul>

Source : analyse en double matérialité des impacts, risques et opportunités climat ; résultats des empreintes 2023 Climat, Eau, Biodiversité pour tous les secteurs (à l'exception du secteur hôtelier).

### 1.1.3 Dépenses environnementales

Les postes de dépenses environnementales ont été comptabilisés en suivant les recommandations de l'avis de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les charges d'exploitation et les investissements ont été reportés pour chacun des postes suivants :

- protection de l'air ambiant et du climat;
- gestion des eaux usées;
- gestion des déchets;
- protection et assainissement du sol;
- lutte contre le bruit et les vibrations;
- protection de la biodiversité et autres activités de protection de l'environnement;
- recherche et développement.

En 2023, le montant des dépenses liées à la protection de l'environnement se répartit comme suit :

- charges d'exploitation : 66 millions d'euros (42,5 millions d'euros en 2022);
- investissements : 30 millions d'euros (17,3 millions d'euros en 2022).

Le montant des engagements donnés pour risques environnementaux au 31 décembre 2023 est de 3 millions d'euros. Cette somme correspond aux garanties financières légales pour les installations SEVESO seuil haut.

Par ailleurs, conformément au Règlement européen 2020/852 définissant la soutenabilité environnementale des activités économiques, LVMH a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des six objectifs environnementaux et l'alignement aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (voir §6 « Taxonomie environnementale »).

## 1.2 Le programme LIFE

Signée en 2001 par le Président-directeur général du Groupe, la Charte Environnement est le document fondateur des cinq grandes ambitions environnementales de LVMH :

- rechercher un haut niveau de performance environnementale;
- susciter un engagement collectif;
- maîtriser les risques environnementaux;
- concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale;
- s'engager au-delà de l'entreprise.

La Charte Environnement incite également chaque Président de Maison à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes et engage chaque Maison à mettre en place un système de management de l'environnement efficace, réfléchir collectivement aux enjeux environnementaux liés aux produits, gérer les risques et utiliser les meilleures pratiques environnementales. La Charte Environnement a guidé la démarche d'engagements environnementaux de LVMH et de son programme d'actions.

### 1.2.1 Définition de la démarche LIFE

Lancé en 2011, le programme LIFE – LVMH Initiatives For the Environment – est conçu de façon à renforcer l'intégration de l'environnement dans la stratégie des marques, faciliter le développement de nouveaux outils de pilotage et tenir compte des évolutions et enrichissements découlant des pratiques innovantes des Maisons.

Depuis 2014, les Maisons intègrent le programme LIFE dans leur plan stratégique. Mis en œuvre par le Comité de direction de chaque Maison, le programme LIFE est établi autour de neuf dimensions clés de la performance environnementale :

- prise en compte de l'environnement dans la conception des produits;
- sécurisation de l'accès aux matières premières stratégiques et filières d'approvisionnement;
- traçabilité et conformité des matières;
- responsabilité environnementale et sociale des fournisseurs;
- préservation des savoir-faire critiques;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- excellence environnementale des procédés de fabrication;
- durée de vie et réparabilité des produits;
- informations des clients et autres parties prenantes.

### 1.2.2 Le programme LIFE 360

#### La préparation du nouveau programme

LIFE 2020, première feuille de route issue du programme LIFE et de la cartographie des risques, qui fixait en 2016 quatre objectifs communs aux Maisons, s'est achevée fin 2020. L'analyse du bilan de LIFE 2020 a constitué l'un des éléments préparatoires du nouveau programme d'engagements du Groupe élaboré à partir de novembre 2020 avec la volonté, partagée par les Maisons, d'accélérer encore les progrès.

D'autres travaux ont contribué à cette préparation :

- la définition des enjeux en co-construction avec les Maisons et opérée dans différentes instances de dialogue : le Comité scientifique de LVMH; la Commission Futur du Luxe (crée en juillet 2020 et composée de personnalités externes représentant différentes disciplines); des sessions de travail avec des étudiants et des jeunes collaborateurs;
- la mise à jour de l'analyse des risques;

- l'analyse des engagements développement durable de certaines Maisons. C'est le cas de Louis Vuitton qui s'engage à horizon 2025 sur un approvisionnement responsable pour 100% de ses matières premières, sur le climat avec la définition d'une trajectoire validée Science Based Targets et sur la circularité créative avec des engagements d'éco-conception de 100% de ses produits. Avec son programme Sols Vivants, Moët Hennessy a arrêté fin 2020 l'utilisation d'herbicides dans ses vignobles en propre en Champagne et la projette pour 2028 pour les livreurs de raisin ;
- la réalisation d'une empreinte environnementale de l'ensemble de sa chaîne de valeur incluant les scopes 1, 2 et 3, et abordant les domaines du changement climatique, de la biodiversité et de l'eau ;
- l'analyse de la contribution de la politique environnementale de LVMH aux Objectifs du Développement Durable fixés par les Nations Unies, et notamment aux ODD 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 12 (consommation et production responsables), 15 (vie terrestre), et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) ;
- la validation de la priorisation des objectifs ainsi que celle de leurs modalités de mise en œuvre lors de présentations à chacun des membres du Comité exécutif et de ceux du Comité Éthique et Développement Durable.

### Les objectifs de LIFE 360

Issue de l'ensemble de ces travaux, la nouvelle feuille de route de LVMH, LIFE 360, a été dévoilée lors de l'Assemblée générale 2021 et ses résultats au titre de l'exercice 2022 ont été présentés lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2023. Elle définit des objectifs à horizon 2023, 2026 et 2030 et se fixe le cap de créer des produits qui portent la signature de l'ambition environnementale du Groupe : des produits en harmonie avec la nature, qui ne nuisent pas à la biodiversité et au climat, en mobilisant les parties prenantes. Elle est articulée autour de 4 plans d'action stratégiques :

- **Circularité créative** : l'économie circulaire (éco-conception, réparation, réemploi, surcyclage) et l'innovation (recherche de nouvelles matières) nourrissent la créativité ; l'objectif fixé est d'atteindre 100% de nouveaux produits écoconçus en 2030, avec une empreinte environnementale maîtrisée, de l'extraction des matières jusqu'à leur transformation. La stratégie packaging obéit à la même trajectoire, avec un objectif de zéro plastique vierge d'origine fossile en 2026.
- **Biodiversité et écosystèmes** : les activités de LVMH entretiennent un rapport très étroit avec la nature. Les objectifs de ce plan d'action ont été construits pour limiter les impacts et lui rendre ce qui lui est emprunté : zéro déforestation et conversion d'écosystème au sein de ses opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici 2025; 100% des filières stratégiques d'approvisionnement couvertes par les standards les plus rigoureux d'ici 2026; et mise en œuvre d'un plan d'agriculture régénératrice pour réhabiliter 5 millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore d'ici à 2030. Le

Groupe continue de déployer la Charte sur le bien-être animal publiée en 2019. Le programme Biodiversité a été complété en 2023 par une politique dédiée à la protection des ressources en eau avec l'objectif de réduire de 30% les prélevements en eau du Groupe d'ici à 2030.

- **Traçabilité et Transparence** : le plan d'action vise à déployer des programmes de traçabilité dédiés pour l'ensemble des matières premières stratégiques d'ici 2030 ainsi que des outils de partage d'informations environnementales et/ou sociales à l'échelle du produit (voir §4.2.2).
- **Climat** : la nouvelle trajectoire carbone de LVMH, compatible avec l'Accord de Paris, a été validée par SBTi en décembre 2021. Elle vise à réduire les émissions de GES liées à la consommation énergétique du Groupe (scope 1 et 2) de 50% d'ici 2026 (base 2019) et de 55% celles de son scope 3 d'ici à 2030 par unité de valeur ajoutée. Quatre leviers principaux sont mobilisés pour atteindre cet objectif : 100% d'énergie renouvelable ou bas carbone dans les sites de production, les centres logistiques, les sites administratifs et les boutiques, un plan d'action dédié à l'e-commerce vert, l'augmentation du maritime dans le ratio transport et un plan carbone fournisseurs.

Ces quatre plans d'action stratégiques sont déclinés par secteurs d'activités et à l'échelle de chacune des Maisons. Ils sont accompagnés d'objectifs qui visent à mobiliser les parties prenantes autour des enjeux de LIFE 360 et notamment :

- **les collaborateurs**, avec l'ambition de concevoir des programmes de formation environnementale ajustée aux spécificités des métiers du Groupe ;
- **les clients**, avec l'objectif pour 2026 de doter les nouveaux produits d'un système d'information dédié ;
- **les fournisseurs stratégiques**, en prévoyant des clauses contractuelles RSE et leur vérification pour 100% d'entre eux d'ici 2030. Des objectifs sont fixés pour la certification des matières premières achetées et des sites de production, le management environnemental de l'eau et des substances dangereuses (voir §3.2.3) et pour la transition énergétique ;
- **les chercheurs**, avec un programme de recherche et d'innovation dédié au luxe durable pour 2023.

Le bilan du niveau d'atteinte des objectifs LIFE 360 à échéance 2023 a été présenté le 14 décembre 2023 lors du LIFE 360 Summit qui s'est tenu à l'UNESCO et qui a réuni plus de 500 dirigeants du Groupe ainsi que ses principaux partenaires et acteurs du secteur, en présence de Christophe Béchu (Ministre français de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), Virginijus Sinkevičius (Commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche), Bernard Arnault, Président-directeur général de LVMH et Antoine Arnault, Directeur Image et Environnement de LVMH. À cette occasion, le Groupe a présenté un nouveau programme à destination de son écosystème de fournisseurs, (LIFE 360 Business Partners program) pour les accompagner dans la réduction de leur empreinte carbone, eau et biodiversité.

### 1.3 Formation et lancement de la LIFE Academy

L'amélioration continue de la démarche de LVMH en matière d'environnement est étroitement liée à la capacité du Groupe à faire de ses 213 268 collaborateurs des acteurs de cette ambition. La Direction Développement Environnement s'attache donc à sensibiliser, informer et former les collaborateurs ainsi que les organes de direction sur la préservation des ressources naturelles, la biodiversité et le changement climatique.

En 2023, les Maisons ont poursuivi leurs programmes de sensibilisation et de formation de leurs collaborateurs à l'environnement. À titre d'exemple, Parfums Christian Dior continue le déploiement de la Fresque du Climat avec plus de 3 000 collaborateurs formés, soit près de 90% de l'effectif France incluant le Comité exécutif; Berluti a formé l'ensemble de ses équipes créatives aux enjeux environnementaux, à la connaissance des certifications textile/cuir et à l'écoconception dispensant près de 1 000 heures de formation ; Moët Hennessy

forme aux fondamentaux du développement durable via un e-learning qui a concerné 900 personnes en 2023. Un nombre croissant de Maisons intègre à présent un objectif en matière de formation environnementale dans leur accord d'intérèssement.

Le LIFE 360 SUMMIT qui s'est tenu à l'UNESCO le 14 décembre 2023 a été l'occasion d'ateliers de sensibilisation : environ 200 personnes ont participé à la Fresque de la Biodiversité, à l'Atelier des Sols Vivants (codéveloppé par Moët-Hennessy) ou à des ateliers d'intelligence collective ; tandis que plus de quarante Présidents de Maisons et membres de leurs Comités Exécutifs ont assisté à une Master Class CEOs portant notamment sur les risques et opportunités liés au changement climatique.

Ces actions de formation représentent un volume total de 68 140 heures en 2023, soit un doublement par rapport à 2022 (31 238 heures).

**Tableau de suivi de l'évolution du nombre d'heures de formation et de sensibilisation environnementale**

Indicateurs	2023	2022	Évolution (en %)
Nombre d'heures total de formation et de sensibilisation	68 140	31 238	118

En 2023 et conformément à son objectif LIFE 360 de mettre en place des programmes de formation ajustée aux enjeux environnementaux des principaux métiers du Groupe, LVMH a lancé la LIFE Academy, organe éducatif au niveau du Groupe qui propose un nouveau catalogue de formation, conçu avec les experts des sujets, autour de deux axes :

- les Essentiels : formations généralistes permettant le développement d'une vision globale des enjeux environnementaux (climat, biodiversité, ressources etc.) à destination de l'ensemble des collaborateurs;
- les Expertises : formations spécialisées permettant la montée en compétences et la réinvention des pratiques professionnelles à destination de métiers spécifiques.

Les Expertises comprennent des formations spécialisées telles que : la formation à l'éco-conception des produits et des packagings pour les stylistes, les développeurs et les fonctions marketing ; la formation au sourcing responsable pour

les acheteurs ; la formation au management des produits chimiques pour les équipes qualité et conformité; formation à l'écoconstruction des boutiques pour les architectes etc.

La mise en place de la LIFE Academy permet au Groupe de se fixer un autre objectif à échéance 2026, celui de former 100 % des collaborateurs aux thématiques environnementales essentielles ou expertes.

La singularité de la démarche de la LIFE Academy est de viser, au-delà de l'objectif d'apprentissage, celui du passage à l'action. Cette volonté se traduit par la conception de parcours de formation au sein desquels la réflexion sur des cas concrets en intelligence collective, le partage de bonnes pratiques entre pairs et la préparation de plans d'action ont toute leur place.

Les parcours de formation de la LIFE Academy seront pour partie accueillis dans un lieu propice à l'expérimentation, Vallée de la Millière, association présidée par Yann Arthus-Bertrand et réserve de biodiversité à proximité de Paris.

## 1.4 Pérимètre de reporting 2023

Le périmètre du *reporting* environnemental a été rapproché de celui du *reporting* financier dans la perspective de l'application de la CSRD. Par ailleurs, la couverture des sites de production, entrepôts, hôtels, sites administratifs, ainsi que celle des boutiques a fortement progressé.

Les règles d'intégration des entités (Maisons et sites) sont les suivantes :

- Maisons : une Maison est intégrée dans le *reporting* environnemental si elle est intégrée dans le *reporting* financier. Lors d'une acquisition, le *reporting* est mis en place un an après l'intégration dans le *reporting* financier ;
- sites : les nouveaux sites du Groupe sont intégrés dans le périmètre du *reporting* environnemental l'année suivant leur acquisition ou leur ouverture ;
- entités cédées (Maisons et Sites) : les entités cédées durant l'exercice (entre le 01/01/N et le 31/12/N) sont exclues du périmètre de *reporting* de l'année N.

En 2023, dans le cadre du rapprochement du périmètre de *reporting* financier et environnemental, les Maisons couvertes par le *reporting* environnemental représentent 99% du chiffre d'affaires du Groupe.

### Couvertures des sites de production, entrepôts, hôtels et sites administratifs

Sites de production, entrepôts, hôtels et sites administratifs (en nombre)	2023	2022
Sites couverts <sup>(a)</sup>	402	327
Sites non couverts <sup>(b)</sup>	244	150
<b>Nombre total de sites</b>	<b>646</b>	<b>477</b>

(a) Intégration de certains sites de Belmond, Bulgari, Christian Dior Couture, Guerlain, Loro Piana, Louis Vuitton, Parfums Christian Dior et Tiffany & Co. ainsi que Domaine des Lambrays et Château d'Esclans.

(b) Dont principalement : certains sites administratifs régionaux de Louis Vuitton, Moët Hennessy, Parfums Christian Dior ainsi que les sites administratifs hébergeant moins de 20 personnes.

## 2. LIFE 360 – CIRCULARITÉ CRÉATIVE

### 2.1 Description de la politique Circularité Créative

Les Maisons de LVMH agissent pour limiter l'impact de leurs produits sur le milieu naturel en prenant en compte l'intégralité du cycle de vie. Avec la stratégie LIFE 360, LVMH réunit toutes les Maisons autour de la notion de circularité créative. Elle repose sur 4 convictions :

- l'inventivité : la sélection de nouvelles matières innovantes comme les matières recyclées, biosourcées, certifiées et/ou issues de l'agriculture régénératrice (voir §2.1.1 et §3.1) ;
- la sobriété : la sélection de procédés de transformation et de fabrication les plus exigeants sur les sites des Maisons et des

Les sites de production sont couverts à 96%. Les sites de production, logistiques et administratifs non couverts par le *reporting* environnemental le sont essentiellement pour des raisons opérationnelles et ont un impact environnemental peu significatif. Un plan d'intégration progressif est mis en œuvre.

Les surfaces totales des boutiques prises en compte dans le calcul de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont les suivantes, en pourcentage des surfaces totales des boutiques du Groupe :

% des surfaces totales des boutiques du Groupe prises en compte pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre <sup>(a)</sup>		
	2023	2022
<b>Total Groupe</b>	<b>83</b>	<b>73</b>

(a) Le périmètre de *reporting* n'inclut pas les boutiques exploitées en franchise par les activités Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques ainsi que Montres et Joaillerie.

En 2023, les boutiques de Sephora South East Asia, Rimowa, Maison Francis Kurkdjian, et Parfums Givenchy ont été intégrées au périmètre de *reporting*.

Pour les 17% de boutiques non prises en compte pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les données sont estimées et présentées séparément.

fournisseurs avec réduction des impacts environnementaux (climat, eau, déchets, biodiversité) (voir §2.1.4);

- l'éternité : la garantie de produits à longue durée de vie en assurant une haute qualité grâce à des savoir-faire tels que la réparation et la patine ou à de nouvelles technologies telles que la recharge, le remplissage, le relooking des produits ou bien encore la promotion de nouveaux services (voir §2.1.3) ;
- la renaissance : le soutien au déploiement d'une seconde vie des matières et des produits via le réemploi, réutilisation, le recyclage ou le surcyclage (voir §2.2.2 et §2.2.4).

Ces convictions sont déclinées dans le cadre de plans d'action avec des objectifs concrets :

- 100 % des nouveaux produits éco-conçus d'ici à 2030 ;
- zéro plastique vierge d'origine fossile dans les emballages d'ici 2026 ;
- le déploiement de nouveaux services circulaires ;
- les sites de production des Maisons sont également des leviers majeurs de circularité, ils font l'objet d'objectifs spécifiques comme le déploiement de systèmes de management environnemental certifiés sur la totalité des sites de production et de logistique d'ici 2026. Des politiques ambitieuses de gestion des consommations d'eau, des rejets d'eaux usées et des déchets sont également menées.

### **2.1.1 100 % de produits issus d'une démarche d'éco-conception**

Pour relever ce défi de l'éco-conception, le Groupe et ses Maisons ont défini ensemble des critères qui couvrent à minima les sujets suivants :

- l'utilisation de matières premières certifiées, recyclées ou issues de l'agriculture régénératrice ;
- la traçabilité : la connaissance des fournisseurs et du pays d'origine de la matière première principale ;
- la durée de vie et la fin de vie des produits.

Chaque groupe d'activités a adapté ces critères d'éco-conception au regard de ses enjeux environnementaux spécifiques ; des outils sont en cours de déploiement pour permettre le suivi de ces critères ainsi que l'évaluation de l'empreinte environnementale de chaque produit et emballage associé :

- Parfums et Cosmétiques : les Maisons ont déployé l'IFE (Indice de Performance Environnementale de la Formulation) et l'IPE (Indice de Performance Environnementale des emballages). La note IFE intègre 7 dimensions :
  - origine naturelle : évaluation basée sur une méthode reconnue internationalement (norme ISO 16128) ;
  - traçabilité : connaissance de la chaîne de valeur des ingrédients ;
  - Clean Beauty : intégration des attentes consommateurs et anticipation des restrictions réglementaires potentielles ;
  - smart formulation : calcul permettant d'intégrer le moins d'ingrédients possible dans une formule ;
  - score environnement : catégorisation des impacts selon la méthodologie européenne PEF (Product Environmental Footprint) ;
  - score social : évaluation de l'impact social des opérations via la méthodologie développée par le programme des Nations Unies pour l'Environnement ;

- impact environnemental : biodégradabilité et écotoxicité des ingrédients en fin de vie calculées avec une méthodologie basée sur l'Ecolabel européen et REACH.

L'IPE intègre plusieurs critères comme le poids et le volume de l'emballage, son contenu en matières premières recyclées et biosourcées, sa recyclabilité et sa rechargeabilité. La méthodologie de calcul de l'IPE a été mise à jour afin de l'aligner avec les objectifs LIFE 360 et les différentes réglementations.

- Mode et Maroquinerie : les Maisons de ce groupe d'activités sont soumises à des critères d'écoconception organisés autour de trois piliers : matières premières, traçabilité, fin de vie. Pour le premier pilier, un contenu minimal de 50 % de matières premières certifiées, recyclées ou issues d'agriculture régénératrice est fixé. Le second pilier « traçabilité » a pour objectif l'identification des fournisseurs le long de la chaîne de valeur : ainsi il est requis de connaître ses fournisseurs de rang 1 et 2 pour le composant principal du produit et le pays d'origine de la matière lorsque cette dernière est d'origine végétale ou animale. Enfin le troisième pilier « fin de vie » permet de vérifier et suivre les services proposés par les Maisons aux clients en lien avec l'allongement de la durée de vie et la fin de vie de leurs produits (dont un index de réparabilité). Un outil dédié développé avec un partenaire expert permet le suivi de ces indicateurs et critères. Il assure également la conformité à l'article 13 de la loi AGEC relatif au partage d'informations environnementales et de traçabilité au moment de l'achat des produits ainsi qu'au calcul d'impact environnemental pour l'affichage environnemental à la fois au niveau français (loi Climat et Résilience) et au niveau européen (Product Environmental Footprint).
- Vins et Spiritueux et Montres et Joaillerie : après avoir été définis, les critères d'écoconception font l'objet de tests dans les Maisons. Les Vins et Spiritueux disposent d'un IPE, dont la méthodologie de calcul a été mise à jour en 2023, et ils testent un outil de mesure de l'empreinte environnementale des emballages.

### **2.1.2 0 % de plastique vierge d'origine fossile dans les emballages clients en 2026**

LVMH vise l'arrêt de l'utilisation de plastique vierge d'origine fossile dans les emballages clients d'ici 2026. Pour atteindre cet objectif, les Maisons travaillent à un plan d'action visant :

- l'utilisation de plastiques recyclés ;
- l'utilisation de plastiques biosourcés ;
- la substitution des plastiques par d'autres matériaux.

Cet objectif nécessite un renforcement du plan d'action. Aussi, LVMH a également pour objectif, d'ici à 2030, que 70 % des matériaux d'emballage utilisés par les Maisons (emballages clients) soient d'origine recyclée et que la totalité des emballages clients soient recyclables, compostables ou réutilisables.

### 2.1.3 Nouveaux services circulaires

Les 75 Maisons de LVMH constituent un territoire inégalé pour explorer de nouvelles pistes de circularité intersectorielle : c'est l'un des axes d'action de LIFE 360. Elles se matérialisent par la mise en œuvre de nouveaux services qui s'est accélérée en 2023 :

- de durabilité des produits, comme la réparation ou l'offre de recharge ;
- de revalorisation des invendus, défectueux et des matières stratégiques selon la hiérarchie réglementaire établie :
  - don : toute opération par laquelle des produits ou matières sont dégriffés pour être donnés à un organisme de don,
  - réemploi : toute opération par laquelle des produits ou matières sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus,
  - réutilisation : toute opération par laquelle des produits ou matières qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau,
  - recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les produits et matières sont retraités en produits ou matières aux fins de leur fonction initiale,

– décyclage : toute opération par laquelle on transforme une matière ou un produit inutilisé en un nouveau matériau de qualité ou de valeur moindre ;

- d'échanges de matières et matériaux entre les Maisons dans le cadre de projets innovants (voir §2.2.4).

### 2.1.4 100 % de sites de production et logistiques avec un système de management environnemental certifié en 2026

La fabrication des produits des Maisons du Groupe est essentiellement réalisée dans les 292 sites de production et centres logistiques. Réduire leur impact environnemental et favoriser la circularité est également une source de réduction de l'empreinte environnementale des produits.

Le Groupe s'est fixé de couvrir 100 % de ses sites par une certification environnementale d'ici 2026, outil à la fois dynamique, fédérateur et motivant pour l'amélioration continue des performances dans l'utilisation des bâtiments. Cette démarche de certification n'est pas nouvelle pour les Maisons : la Charte Environnement de LVMH leur impose en effet de mettre en place un système de management environnemental porté au niveau de la direction. Hennessy a joué un rôle pionnier, devenant en 1998 la première entreprise de vins et spiritueux au monde à décrocher la certification ISO 14001.

## 2.2 Principaux résultats Circularité Creative en 2023

### 2.2.1 Éco-conception des produits

Les groupes d'activités déploient des outils afin de vérifier la conformité avec les critères d'éco-conception définis par le Groupe. Les Maisons de Mode et Maroquinerie ont débuté en 2023 le déploiement d'un outil permettant le suivi des critères d'éco-conception, le calcul de la performance environnementale selon les référentiels définis en France et bientôt en Europe (voir §2.1.1). Plus de 300 références ont été évaluées en 2023 dans 5 Maisons du Groupe avec un taux de conformité aux critères d'éco-conception de 61 %. En 2023, Christian Dior Couture a développé la collection « Dior Denim » pour homme, composée de 100 % de coton régénératif certifié RegenAgri. Les processus de lavage et d'ennoblissement de la toile denim ont été réalisés avec des technologies permettant de réduire les consommations d'eau et de substances chimiques de respectivement 83 % et 75 %. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, Dior s'associe également à l'organisation environnementale Parley for the Oceans pour présenter la Beach Capsule, collection Dior Automne 2023, composée de 96 % de tissus recyclés. Dior et Parley ont initié en 2019 un travail de recherche commun qui a donné vie à des matières inédites, fabriquées en Parley Ocean Plastic® – créé avec des débris plastiques et des filets de pêche récoltés sur les côtes de plusieurs pays et îles dans le monde.

Les Maisons de Parfums et Cosmétiques déplacent l'IFE qui permet notamment d'évaluer la performance environnementale des formulations (voir §2.1.1).

### 2.2.2 Éco-conception des emballages

Les Maisons travaillent à l'éco-conception des emballages pour réduire les quantités de matières premières utilisées, faciliter leur recyclage ainsi que contribuer à l'arrêt de l'utilisation de plastique vierge d'origine fossile. Illustration de cet objectif, le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques multiplie les partenariats et les initiatives comme avec Origin Materials (PET biosourcé), le consortium Avantium (PEF biosourcé), Aliplast (PET recyclé), Eastman (copolyester recyclé) ou encore Dow (Surlyn biosourcé et recyclé). Certaines Maisons du Groupe déplacent également des alternatives au plastique comme avec Woola qui produit des emballages à partir de déchets de laine. Les Maisons poursuivent leurs démarches d'éco-conception : à titre d'exemple, chacun des écrins du duo Haute Réparation des crèmes Abeille Royale de la Maison Guerlain est rechargeable.

Les quantités d'emballage consolidées par les Maisons concernent :

- Vins et Spiritueux : bouteilles, cartons, capsules...
- Mode et Maroquinerie : sacs boutique, pochettes, coffrets...
- Parfums et Cosmétiques : flacons, étuis...
- Montres et Joaillerie : étuis, écrins...
- Distribution selective : sacs boutique, pochettes, coffrets...

Les emballages utilisés pour les transports sont exclus de cette analyse.

À l'échelle du Groupe, les quantités d'emballage diminuent de 8 % par rapport à 2022. Cette diminution est liée à l'évolution de l'activité ainsi qu'aux efforts d'éco-conception des emballages.

**Tableau de la note IPE pour les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques et Vins et Spiritueux**

Indicateurs	Baseline	Performance 2023	Nombre de références couvertes
IPE emballages Parfums et Cosmétiques (Nouvelle méthodologie, note sur 100) <sup>(a)</sup>	39,3	39,3	500
IPE emballage Vins et Spiritueux (Nouvelle méthodologie, note sur 100)	80	80	Tous les emballages

(a) Maisons incluses : Guerlain, Parfums Christian Dior, LVMH Fragrance Brand.

Le poids des emballages clients évolue ainsi entre 2022 et 2023 :

(en tonnes)	2023	2023 pro-forma <sup>(a)</sup>	2022	Évolution <sup>(b)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	159 914	150 315	171 156	(12)
Mode et Maroquinerie	20 904	20 904	23 145	(10)
Parfums et Cosmétiques	32 424	32 424	25 966	25
Montres et Joaillerie	4 462	4 462	4 761	(6)
Distribution sélective	4 270	4 270	3 425	25
Autres activités	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>221 975</b>	<b>212 377</b>	<b>228 453</b>	<b>(8)</b>

(a) Valeur et évolution à périmètre comparable.

(b) Évolution liée à l'activité et aux démarches d'éco-conception.

Le poids total d'emballages clients par type de matériau se répartit ainsi en 2023 :

(en tonnes)	Verre	Papier - carton	Plastique	Métal	Textile	Autres matériaux d'emballage <sup>(a)</sup>
Vins et Spiritueux	142 014	14 266	711	1 339	45	1 539
Mode et Maroquinerie	471	17 431	167	143	2 665	27
Parfums et Cosmétiques	17 450	6 780	6 582	1 574	19	20
Montres et Joaillerie	1 443	1 919	858	124	38	81
Distribution sélective	319	2 719	1 178	52	0	3
Autres activités	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>161 696</b>	<b>43 114</b>	<b>9 496</b>	<b>3 232</b>	<b>2 767</b>	<b>1 670</b>

(a) Les autres matériaux d'emballage sont notamment la céramique et le bois.

**2.2.3 Réduction et valorisation des déchets**

Le poids des déchets produits a varié comme suit entre 2022 et 2023 :

(en tonnes)	Déchets produits en 2023 <sup>(a)</sup>	Dont déchets dangereux produits en 2023 <sup>(b)</sup>	Déchets produits en 2023 pro-forma	Déchets produits en 2022 <sup>(c)</sup>	Évolution des déchets produits (en %)
Vins et Spiritueux	86 904	268	85 559	83 629	2
Mode et Maroquinerie	18 136	3 439	17 425	17 171	1
Parfums et Cosmétiques	12 114	2 672	11 614	10 856	7
Montres et Joaillerie	1 604	567	1 250	1 408	(11)
Distribution sélective	265	4	3 042	3 077	(1)
Autres activités	6 070	285	1 541	2 191	(30)
<b>Total</b>	<b>125 095</b>	<b>7 237</b>	<b>120 431</b>	<b>118 332</b>	<b>2</b>

(a) Donnée incluant les sites de production, les centres logistiques et certains bureaux. Les magasins sont exclus.

(b) Déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (cartons, plastiques, papier...).

(c) Données incluant Le Bon Marché et certains DFS.

Les déchets ont été valorisés ainsi en 2023 :

(en % des déchets produits)	Réutilisation	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Total valorisé
Vins et Spiritueux	7	89	3	98
Mode et Maroquinerie	4	47	34	85
Parfums et Cosmétiques	4	73	16	93
Montres et Joaillerie	-	48	11	59
Distribution sélective	-	36	5	41
Autres activités	11	46	13	70
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>78</b>	<b>9</b>	<b>94</b>

Les Maisons travaillent à la réduction et à la valorisation des déchets de production. En ce qui concerne la circularité des déchets, en 2023, 94% des déchets ont été valorisés (95% en 2022). Sont considérés comme déchets valorisés ceux dont la destination finale correspond, par ordre décroissant d'intérêt conformément aux législations européenne et française, à la réutilisation, valorisation matière, (c'est-à-dire recyclage, compostage ou épandage) ou incinération avec valorisation énergétique.

Autre illustration, LVMH s'est fixé l'objectif de 100 % des déchets de chantier recyclés ou réutilisés localement lors de travaux de création ou de rénovation de boutiques d'ici 2026. Pour ce faire, les Maisons complètent le processus de construction des boutiques par un indicateur de recyclage des déchets de chantier.

#### 2.2.4 Résultats pour les nouveaux services circulaires

Depuis 2019, 97% des Maisons (hors Vins et Spiritueux) ont mis en place des nouveaux services circulaires, qu'il s'agisse de services de durabilité ou de revalorisation.

En ce qui concerne les services de durabilité, le groupe de travail Repair and Care réunit quatorze Maisons du Groupe pour définir les standards de leurs services de réparation et d'entretien, et accélérer leur déploiement. Rimowa offre désormais une garantie fabriquant à vie pour les valises achetées à partir de juillet 2022; l'atelier Retouches du Bon Marché est agréé Refashion depuis son lancement en novembre 2023 afin de faciliter la réparation des textiles pour les clients; Loewe a dédié un magasin à la réparation (ReCraft à Osaka).

En ce qui concerne les services de revalorisation, les Maisons de Parfums et Cosmétiques, et Sephora utilisent en France la plateforme CEDRE dédiée au tri, au recyclage et à la valorisation de l'ensemble des matières et produits issus de la fabrication, du conditionnement, de la distribution et de la vente des parfums et des produits cosmétiques. Cette plateforme de déconditionnement accueille plusieurs types de gisements : les articles de conditionnement obsolètes, les produits alcooliques obsolètes, les éléments de publicité, les testeurs utilisés en boutique et les emballages vides rapportés par les clients en boutique. Les différents matériaux (verre, carton, bois, métal, plastique, alcool et cellophane) sont revendus à un réseau de recycleurs spécialisés.

Cette plateforme est désormais utilisée pour le textile des Maisons de mode pour lesquelles elle devient l'épicentre, en coconstruction avec Nona Source et Weturn (start up récompensée d'un LVMH Innovation Award qui produit des tissus 100 % recyclés), d'un nouvel écosystème de filières de valorisation du textile, en boucle fermée ou ouverte, offrant toute une nouvelle gamme de service de revalorisation. Le partenariat avec l'Agence du Don en Nature ainsi que l'intégration et la formation de travailleurs d'un ESAT aux métiers de la couture ont permis d'ajouter des services de dons, de réutilisation et de recyclage pour mieux revaloriser les articles invendus. Cette filière intègre, au fur et à mesure des évolutions technologiques, des nouveaux partenaires pour traiter de plus en plus de matière et pouvoir utiliser les matières surcyclées et recyclées dans la confection de nouveaux produits.

Cet écosystème est la première brique de LVMH Circularity dont la création a été annoncée lors du LIFE 360 Summit et qui vise à organiser l'ensemble des filières de revalorisation des emballages, des produits et de leurs composants ainsi qu'à faciliter leur réintégration dans les lignes de production afin de maximiser la réduction de l'impact environnemental.

LVMH Circularity a permis des réalisations majeures en 2023 à l'instar de Christian Dior Couture et Louis Vuitton qui ont lancé des projets de recyclage de leur matière avec WeTurn, en les transformant en nouveaux fils de qualité et en nouvelle matière, 100 % traçables et européens. Dior lance au premier trimestre 2024 sa première pièce de prêt-à-porter faite à partir de textile recyclé en boucle fermée.

Défaire et refaire, c'est le leitmotiv de Prélude, une collection 100 % upcyclée et réalisée par le Directeur artistique Kevin Germanier à partir d'invendus issus des Maisons de mode de LVMH, de tissus provenant de Nona Source, la plateforme de revente des tissus inutilisés des Maisons du Groupe, et de WeTurn. Un projet résolument disruptif qui illustre la capacité du Groupe à faire rimer écologie, créativité et désirabilité. Les produits invendus ont été entièrement déconstruits, parfois détricotés, parfois coupés en bandes, elles-mêmes mélangées et retissées pour donner naissance à un nouveau tissu. Un défilé lors du LIFE 360 Summit en décembre 2023 a dévoilé cette collection et ces nouveaux savoir-faire que le Groupe entend développer.

En 2023, Nona Source, la plateforme de revente des textiles inutilisés des Maisons de luxe a confirmé son statut d'accélérateur de circularité dans l'univers de la mode, et de soutien très concret à la jeune création en proposant des tissus de grande qualité à des prix très compétitifs. Ce sont plus de 280 000 mètres de tissus (190 000 mètres en 2022) qui ont été upcyclés en 2023 provenant de 12 Maisons de mode.

Dior Couture a converti une ligne de production d'une de ses usines en une ligne de démantèlement et de valorisation pour les souliers et la maroquinerie. Sephora a lancé le projet VM 360 qui permet le recyclage en boucle fermée de trois typologies d'éléments de la PLV : recyclage des modules de présentation des produits en nouveaux modules, transformation des visuels merchandising en boîte cadeau pour les clients et récupération des cartons de transport pour créer des cartons d'expédition du e-commerce.

En 2023, ce sont 3 561 tonnes de matières et produits qui ont été valorisées (3 144 tonnes en 2022) par la plateforme CEDRE.

(en tonnes)	Quantité revalorisée en 2023	Quantité revalorisée en 2022
Parfums et Cosmétiques	2 266	2 503
Distribution sélective	693	641
Mode et Maroquinerie	792	-
<b>Total</b>	<b>3 561</b>	<b>3 144</b>

Sur la lutte contre le gaspillage et les dons alimentaires, La Grande Épicerie de Paris a mis en place un suivi précis des ventes pour adapter sa production. La Croix Rouge récupère chaque jour la production invendue. Dès 2018, un partenariat a été lancé

avec la société Too Good To Go, qui permet aux commerçants de proposer leurs invendus aux utilisateurs de l'application éponyme. Au regard des activités du Groupe, la précarité alimentaire et les actions en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques principaux.

## 2.2.5 Management environnemental

En 2023, les sites de production et centres logistiques du Groupe continuent de déployer des systèmes de management environnemental certifiés. Fin 2023, 75% à périmètre constant (exclusion de Tiffany & Co. et Belmond) des sites industriels et centres logistiques sont certifiés ISO 14001. La préservation de la biodiversité est intégrée à ces systèmes de management. En 2023, Acqua di Parma a passé avec succès la première vérification de la certification ISO 14001 au siège.

Les boutiques sont également concernées par le sujet de l'éco-conception et du management environnemental. Ainsi, le groupe de travail *Sustainable Store Planning* a systématisé l'utilisation de la notation interne « LIFE in Architecture » dont la version 5 a été publiée en mars 2023. Aujourd'hui, la communauté « boutiques » rassemble plus de 800 personnes dans le monde ; elle est pilotée par une quarantaine d'ambassadeurs. Des comités mensuels permettent d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs LIFE 360, et de diffuser au mieux les outils. Afin d'accélérer le déploiement de la certification interne, et d'améliorer la bonne connaissance du référentiel, une plateforme dédiée a été développée en 2023. Cet outil de Gestion Electronique de Documents permet d'échanger les quelques 200 documents de preuves, suivant la structure du référentiel, avec les auditeurs externes.

## 2.2.6 Synthèse des résultats LIFE 360 – Circularité Créative en 2023

Objectifs	Performance 2023	Performance 2022	Objectif
<b>Zéro plastique vierge d'origine fossile dans les emballages clients</b> Quantité de plastique vierge d'origine fossile dans les emballages clients (en tonnes) <sup>(a)</sup>	7 942	7 942	0 (2026)
<b>70 % de matériaux recyclés dans les emballages clients</b> Pourcentage de matériaux recyclés dans les emballages clients pour le verre et le plastique (en poids) <sup>(a)</sup>	43 %	39 %	70 % (2030)
<b>Niveau de déploiement du système de management environnemental ISO 14001</b> (sites de fabrication et centres logistiques) <sup>(a)</sup>	75 %	74 %	100 % (2026)
<b>Éco-conception produits</b> Mode et Maroquinerie (taux de conformité aux critères d'éco-conception LIFE 360 en %) <sup>(a)(b)</sup>	61 %	(c)	100 % (2030)
<b>Nouveaux services circulaires implémentés depuis 2019</b> (en % de nombre de Maisons) <sup>(a)</sup>	97 %	(c)	100 % (2023)

(a) Donnée issue d'un reporting en cours de structuration.

(b) Base = 300 nouvelles références.

(c) Donnée non reportée en 2022.

## 3. LIFE 360 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

### 3.1 Biodiversité

#### 3.1.1 Description de la politique Biodiversité

La protection des écosystèmes naturels est un impératif pour LVMH, dont l'activité dépend très fortement des matières premières naturelles (fleurs, raisins, coton, cuir, pierres, etc.). Elle s'inscrit dans une vision à long terme qui érige en priorité la préservation de la nature, dont les richesses confèrent leur caractère d'exception aux produits des Maisons du Groupe.

Première étape, la mesure de l'impact est un outil puissant de définition de priorités, d'objectifs et d'actions ; elle reste complexe lorsqu'il s'agit de la biodiversité. LVMH s'engage à mettre à jour et améliorer la mesure annuellement ainsi qu'à participer à l'amélioration des méthodes, notamment en partageant ses résultats avec la communauté scientifique. En 2023, LVMH a mis à jour son empreinte biodiversité et son intensité de déforestation en utilisant des indicateurs de pression et de sensibilité spécifiques et reconnus tels que les bases de données EF 3.0.2 and IMPACT 2002 +, les outils Trase, Global Forest Watch, le Biodiversity Integrity Index ainsi que l'outil Dryad. LVMH a également déployé le Global Biodiversity Score.

LVMH inscrit ses engagements et ses actions dans le cadre de référence défini par Science Based Targets for Nature, en cours de développement, et dont l'objectif est d'aligner les actions des entreprises avec les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité. LVMH participe au test officiel de la démarche SBT Nature débuté en 2023 notamment pour la production du cachemire en Mongolie et en Chine et la production de raisin dans la région de Cognac.

Prenant en compte les résultats de ces empreintes, LVMH agit et fait de la protection de la biodiversité et de sa régénération un pilier majeur de sa stratégie environnementale LIFE 360, qui se décline autour de trois objectifs principaux :

- zéro déforestation et conversion d'écosystèmes naturels au sein de ses opérations et chaines d'approvisionnement d'ici 2025 (avec comme référence pour la définition des écosystèmes naturels en 2020, l'état des lieux fourni par le standard Science Based Targets for Nature) ;
- 100 % des matières premières stratégiques certifiées en 2026 ;
- 5 millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore préservés, régénérés ou réhabilités en 2030.

Enfin, LVMH est un membre actif du TNFD forum (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). Ce groupement de plus de 900 partenaires comprend un large éventail d'institutions. Sa mission est de développer un cadre spécifique de gestion des risques en permettant à ses membres de mieux cartographier les actions positives et négatives en lien avec la nature pour les aider à guider leur planification stratégique et leurs décisions d'allocations d'actifs. En rejoignant le forum TNFD, LVMH participe aux développements de standards, et plus particulièrement celui de la catégorie « Consumer Goods » avec un focus textile. LVMH s'est engagé à une première communication alignée avec les recommandations de la TNFD pour l'exercice 2024.

#### 3.1.1.1 Éviter et réduire les impacts sur la biodiversité

##### Zéro déforestation et conversion d'écosystèmes naturels au sein des opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici 2025

Parmi les matières premières considérées comme à risque en matière de déforestation, LVMH est concerné par le bois et les dérivés du bois (papier, carton et viscose), les dérivés d'huile de palme et le cuir. Ces matières ont été identifiées à l'aide des empreintes environnementales de la chaîne de valeur LVMH. En 2023, LVMH a quantifié l'intensité de déforestation potentielle liée à l'approvisionnement de ces trois matières au regard des pays d'origine et des pratiques de production : elle représente 200 hectares par an (incluant l'alimentation animale). Cette quantification permet de prioriser les actions et mesurer les progrès associés.

LVMH continue par ailleurs de déployer des actions concrètes :

- LVMH est partenaire depuis le printemps 2021 de l'ONG Canopy dont le programme vise à éviter toute déforestation dans les filières bois et carton ainsi que viscose ;
- comme de nombreuses Maisons du Groupe, LVMH est adhérent FSC France dont la stratégie vise à certifier la gestion durable des forêts, à transformer les marchés et catalyser le changement ;
- les Maisons du Groupe demandent à leurs partenaires tanneurs de bannir tout approvisionnement en peaux issues du bassin amazonien ;
- LVMH poursuit des projets d'agroforesterie dans la filière palme en Indonésie avec d'autres partenaires industriels. Ce sont plus de 400 000 hectares de forêts qui sont protégées et couverts par le projet.

## 100 % des matières premières stratégiques certifiées en 2026

Le groupe LVMH s'est donc doté d'une stratégie d'approvisionnement et de préservation des matières premières, encadrée par les objectifs LIFE 360. Ceux-ci engagent les Maisons à acheter et produire, d'ici 2026, 100 % de leurs matières premières stratégiques certifiées par les meilleurs standards environnementaux, qu'ils concernent la matière première ou le site de production. Ces standards garantissent une bonne préservation des écosystèmes et des ressources en eau. À l'issue du programme environnemental LIFE 2020, la liste des matières premières stratégiques a été élargie et comprend désormais :

- le raisin, le seigle et l'orge ;
- les cuirs bovins-ovins et les peaux brutes de veaux, agneaux, cuirs exotiques et fourrures ;
- le coton ;
- les laines ;
- les duvets et plumes ;
- la viscose ;
- la soie ;
- les bois, papiers et cartons ;
- les pierres et métaux précieux ;
- l'huile de palme et ses dérivés ;
- le soja et ses dérivés pour un usage cosmétique ;
- l'alcool ;
- les ingrédients iconiques des Maisons de Parfums et Cosmétiques.

Par ailleurs, les Maisons ont mis en place des procédures pour s'assurer que l'ensemble de leurs produits respecte les exigences de la convention internationale CITES. Cette convention, par un système de permis d'importation et d'exportation, lutte contre la surexploitation de certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction. Depuis 2020, en ligne avec la Charte d'engagement sur l'approvisionnement des matières d'origine animale publiée en 2019, les Maisons se sont engagées à ne plus s'approvisionner en matières classées dans l'Annexe I de la CITES ou identifiées comme menacées par l'IUCN.

Le Groupe participe activement à soutenir les programmes de certification via l'achat de matières certifiées mais aussi via la participation aux comités d'experts en collaboration avec d'autres parties prenantes.

## Vins et Spiritueux

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux est activement engagé dans la viticulture durable, biologique ainsi que régénératrice, ce qui permet de réduire de façon drastique son impact sur l'environnement, notamment via la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'intensification du déploiement de la viticulture durable, biologique ou régénératrice dans les vignobles des Maisons et des livreurs de raisins (fournisseurs indépendants de raisins) a donc été retenue comme objectif LIFE 360. Les certifications sont multiples selon la localisation du vignoble : Viticulture Durable en Champagne, Certification Environnementale en Cognac (HVE), biologique pour certains vignobles, Napa Green en Californie... Les objectifs LIFE 360 sont les suivants :

- pour les vignobles en propre : 100 % des volumes de raisin issus de la viticulture durable, biologique ou régénératrice en 2026 ;
- pour les vignobles partenaires/fournisseurs (Champagne, Cognac, Vins) : 50 % des volumes de raisins issus de la viticulture durable, biologique ou régénératrice en 2026.

## Mode et Maroquinerie

Les activités de Mode et Maroquinerie ont retenu neuf objectifs majeurs à l'horizon 2026 :

- l'approvisionnement en cuir de bovins et ovins, en cuir exotique de tanneries de rang 1 certifiées LWG à hauteur de 90 % des volumes achetés ; issu de tanneries de rang 2 et au-delà certifiées LWG ou ISO 14001 à hauteur de 50 % des volumes achetés. La certification LWG est un standard créé par le Leather Working Group pour améliorer la performance environnementale des tanneries (énergie, eau, déchets, traçabilité) ;
- l'approvisionnement en cuir exotique issu d'abattoirs et/ou de fermes certifiées selon des standards de certification qui couvrent le respect de la bientraitance animale, des femmes, des hommes et de l'environnement tels que le Standard for Responsible Crocodilian Production, l'ICFA (International Crocodilian Farmers Association), la South African Business Chamber of Ostriches (SAOBC) et le standard prochainement délivré par la South East Asian Reptile Conservation Alliance (SARCA). Sur ces bases, le Groupe poursuit également la certification SRCP de la totalité des fermes de crocodiles approvisionnant la tannerie du Groupe ;
- l'approvisionnement en peaux issues de fermes certifiées pour la fourrure à hauteur de 100 % des volumes achetés, notamment en déployant les certifications reconnues sous le programme FurMark ;

- l'approvisionnement en coton durable à hauteur de 100 % des volumes achetés. Les coton organiques et régénératifs sont favorisés tout comme le coton recyclé ;
- l'approvisionnement en laine durable à hauteur de 100 % des volumes achetés. La laine durable est soit recyclée, soit provient d'élevages certifiés selon des standards de bientraitance animale et de préservation de l'environnement tels que le Responsible Wool Standard (RWS), le Responsible Mohair Standard (RMS), le Code of Practice de la Sustainable Fibre Alliance (SFA), ou le Global Recycle Standard (GRS) ;
- l'approvisionnement en viscose durable à hauteur de 100 % des volumes achetés, qu'elle soit recyclée ou achetée auprès de fournisseurs classés vert dans le classement Canopy ;
- l'approvisionnement en soie durable (GOTS ou mix GOTS-GRS) à hauteur de 100 % des volumes achetés ;
- l'approvisionnement en plumes et duvet recyclés ou achetés auprès de fournisseurs certifiés Responsible Down standard (RDS) à hauteur de 100 % des volumes achetés ;
- l'intégration dans les relations fournisseurs de la Charte relative à l'approvisionnement des matières premières animales. LVMH partage avec la société civile l'objectif d'amélioration du bien-être animal matérialisé dans la Charte que le Groupe a dévoilée en 2019. Elle est accompagnée d'un Comité Scientifique consultatif qui contribue au soutien de la recherche scientifique. Ce travail est le fruit d'un long processus de recherche et de collaboration entre les experts environnement de LVMH, ses Maisons et ses fournisseurs. Exhaustive, la Charte aborde les enjeux liés à l'approvisionnement de la fourrure, du cuir, du cuir exotique, de la laine et des plumes avec des axes de progrès dans trois domaines : la traçabilité totale des chaînes d'approvisionnement, les conditions d'élevage et de trappe des animaux et le respect des communautés locales, de l'environnement et de la biodiversité.

### Parfums et Cosmétiques

Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques s'est doté de trois objectifs LIFE 360 majeurs à l'horizon 2026 dans le cadre de sa supply chain fournisseurs :

- l'approvisionnement en huile de palme durable à hauteur de 100 % des volumes incluant l'huile de palme certifiée RSPO et l'huile de palme issue d'agriculture régénératrice ;
- l'approvisionnement en alcool durable à hauteur de 100 % des volumes incluant l'alcool de betterave biologique ou issu de l'agriculture régénératrice ainsi que les solutions alternatives et innovantes ;
- la certification UEBT de l'ensemble des ingrédients iconiques des Maisons.

Par ailleurs, le groupe d'activités participe à des initiatives spécifiques traitant de l'approvisionnement en mica (RMI). Le département Recherche & Développement et les Maisons sont

également engagés sur l'ethnobotanique depuis des années. Ils identifient à travers la planète les espèces végétales présentant un intérêt cosmétique particulier tout en participant à la préservation de ces espèces et au développement économique local. Le partenariat peut se concrétiser de différentes manières au travers d'un accompagnement financier, d'une aide technique et scientifique, ou d'un mécénat de compétences en mettant à disposition de ses partenaires des expertises présentes dans les équipes de LVMH. Ainsi, Parfums Christian Dior dispose des Jardins de Dior, un ensemble de parcelles dédiées à la culture d'essences végétales sélectionnées pour leurs propriétés exceptionnelles. Guerlain a également lancé de nombreux partenariats autour de l'orchidée de Chine, du vétiver d'Inde, du miel d'Ouessant, du santal d'Asie ou de la lavande du sud de la France.

### Montres et Joaillerie

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie s'est doté de trois objectifs LIFE 360 majeurs à l'horizon 2026 dans le cadre de sa chaîne d'approvisionnement :

- l'approvisionnement en or responsable à hauteur de 100 % des volumes incluant la certification Responsible Jewellery Council (RJC) de ses fournisseurs (RJC Code of Practices a minima) et des affineurs (RJC Chain of Custody) à l'origine de l'or utilisé par les Maisons. Le Groupe travaille actuellement à la reconnaissance d'autres standards à adopter, spécifiquement sur l'extraction minière tels que le World Gold Council Responsible Mining principles, que IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance), Fairmined, Fairtrade ou les initiatives CRAFT et Swiss Better Gold Association (SBGA) ;
- l'approvisionnement en diamants issus de fournisseurs certifiés RJC COP à hauteur de 100 % des volumes ;
- l'approvisionnement en pierres de couleur issues de fournisseurs certifiés RJC COP ou équivalent, ou vérifiées sur la plateforme du GJCP (Gemstones and Jewellery Community Platform) à hauteur de 100 % des volumes.

Toutes les Maisons de Montres et Joaillerie sont certifiées RJC (Responsible Jewellery Council) CoP (Code of Practice). Dans le cadre des objectifs LIFE 360, elles se sont appuyées sur cette certification, déployée dans les filières d'approvisionnement en or et diamants, pour développer leur approvisionnement responsable. Particulièrement engagée, Bulgari a mis l'accent sur le déploiement de la certification RJC COC à l'ensemble de ses partenaires joailliers et affineurs. Le Groupe et ses Maisons participent également à une initiative, le Coloured Gemstones Working Group (CGWG), avec d'autres acteurs du secteur. Le CGWG vise à déployer les meilleures pratiques environnementales et sociales dans la filière pierres de couleur en mettant à disposition, en open source, à tous les acteurs de l'industrie, l'ensemble des outils développés par l'initiative et en leur permettant d'évaluer la maturité de leurs pratiques.

## Tous groupes d'activités

Substances chimiques réglementées : toutes les Maisons ont intégré les exigences des règlements internationaux, dont REACH, dans leurs documents contractuels afin d'impliquer tous les fournisseurs dans cette démarche. LVMH a également déployé de nombreux outils d'amélioration et de contrôle concernant l'utilisation de substances chimiques :

- dans les produits et les matériaux premiers fournis aux Maisons avec la Product Restricted Substances List (PRSL) qui définit les restrictions pour les substances chimiques (mis à jour au moins deux fois par an);
- dans les chaînes d'approvisionnement, avec le suivi de la conformité des formulations chimiques à la Manufacturer Restricted Substances List (MRSList) gérée par l'organisation ZDHC dont LVMH est membre.

Des informations complémentaires sont fournies en §3.3.

Bois et dérivés du bois : compte-tenu du fort engagement du Groupe pour la lutte contre la déforestation, le Groupe s'est doté d'un objectif complémentaire commun à tous les groupes d'activités. Il concerne l'approvisionnement certifié FSC (incluant FSC mixte et FSC recyclé) de 100% des bois, papiers et cartons à horizon 2026. Ainsi, à titre d'illustration, l'ensemble des bois utilisés pour l'agencement et la décoration des boutiques sera certifié FSC en 2026.

### 3.1.1.2 Protéger et régénérer la biodiversité

Le Groupe s'engage à régénérer, préserver ou restaurer d'ici 2030 l'équivalent de cinq millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore, soit au sein des filières d'approvisionnement via le déploiement de programmes d'agriculture régénératrice pour les matières agricoles stratégiques comme le raisin, le coton, les laines ou le cuir, soit via une contribution à l'effort collectif de régénération et de préservation des écosystèmes et de préservation d'espèces végétales et animales particulièrement en danger.

#### L'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice se définit comme une agriculture capable de régénérer la santé des sols et les fonctions des écosystèmes (biodiversité, cycle de l'eau), en assurant une stabilité socio-économique pour les parties prenantes (agriculteurs, communautés) et la production de matières premières de qualité. LVMH a sélectionné un certain nombre de matières premières pour lesquelles le Groupe souhaite déployer des pratiques d'agriculture régénératrice comme le raisin pour les Vins et Spiritueux, le coton, les laines et le cuir pour la Mode et Maroquinerie, et la palme, la betterave et les ingrédients iconiques pour les Parfums et Cosmétiques. Depuis 2022, LVMH a rejoint l'organisation One Planet Business for Biodiversity (OP2B) dédiée à l'agriculture régénératrice et à la préservation des écosystèmes à forte valeur.

LVMH a développé des guides pratiques de mise en œuvre de l'agriculture régénératrice et s'est entouré d'un réseau d'experts comme Biosphères, Renature, Earthworm, Circular Bioeconomy Alliance, Pour une Agriculture du Vivant et Hectar. Un comité scientifique composé d'experts externes et indépendants valide la démarche et les projets et se réunit annuellement. Des indicateurs de pratiques et de performance ont été définis pour chaque matière première. Enfin, les fournisseurs commencent à déployer des certifications telles RegenAgri et ROC.

#### Préservation et restauration d'écosystèmes

En tant qu'acteur de la société civile et pour viser une contribution nette positive sur la biodiversité, LVMH et ses Maisons s'engagent dans le financement de projets permettant la préservation ou la restauration d'écosystèmes en dehors de ses filières d'approvisionnement. Dans ce cadre, LVMH et l'UNESCO ont lancé un programme pour lutter contre les facteurs de la déforestation en Amazonie doté d'un fonds de cinq millions d'euros sur cinq ans. Il propose de s'attaquer aux origines de la déforestation et de la pollution des eaux du bassin amazonien en associant huit réserves de biosphère en Bolivie (Pilón-Lajas, Beni), en Équateur (Yasuní, Sumaco, Podocarpus-El Cóndor), au Brésil (Amazonie Centrale) et au Pérou (Manu, Oxapampa-Asháninka-Yanesha). D'autres programmes du même type sont menés par le Groupe ou les Maisons en Afrique, en Asie ou en Océanie.

### 3.1.2 Principaux résultats Biodiversité en 2023

LVMH se mobilise depuis plus de dix ans aux côtés de nombreux partenaires en faveur de la préservation de la biodiversité. Le Groupe a été ainsi le premier acteur privé à rejoindre les huit organismes publics de recherche qui siègent au Conseil d'administration de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). En 2019, LVMH a renforcé son engagement avec la signature d'un partenariat de cinq ans avec l'UNESCO pour soutenir le programme scientifique intergouvernemental « L'Homme et la Biosphère ». Cet outil de coopération internationale a pour objectif d'agir en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau mondial. Les Maisons du Groupe s'appuient par exemple sur l'expertise scientifique de l'UNESCO et son réseau de 686 réserves de biosphère pour développer leurs politiques d'approvisionnement durable. LVMH participe activement au dispositif Act4Nature International. En juin 2023, LVMH a partagé ses engagements biodiversité au salon Future Fabrics Expo à Londres. Lors de la 42<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2023, LVMH et l'UNESCO ont organisé une session spéciale sur la protection de la biodiversité dans le bassin amazonien avec Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO et Antoine Arnault, Directeur Image et Environnement de LVMH. Cet événement a été l'occasion de partager les résultats du projet Amazonie et de lancer le portail de l'UNESCO sur la biodiversité, avec le soutien de l'Italie.

### 3.1.2.1 Certification des filières stratégiques

En 2023, le niveau de certification des filières a continué de progresser comme celles des cuirs bovins et ovins (de 91% en 2022 à 96% en 2023) ou du coton (de 71% en 2022 à 75% en 2023). Dans le cadre de LIFE 360, le Groupe s'est fixé des objectifs de certification pour des filières dont les standards peuvent être encore en cours de stabilisation. C'est le cas de la filière laine et cachemire. Dans ce contexte, les Maisons du Groupe travaillent en partenariat avec leurs fournisseurs pour assurer l'achat de laines et cachemire provenant de fermes certifiées sur des critères de bientraitance animale et de respect de l'environnement.

En ce qui concerne la filière fourrure, le Groupe et ses Maisons participent activement à la création de nouveaux standards de certification dans le cadre du Programme FurMark (qui suit les règles de l'ISEAL<sup>(1)</sup>).

En ce qui concerne le cuir exotique, 100% des peaux achetées par la tannerie Heng-Long proviennent désormais de fermes certifiées selon le standard de certification développé par LVMH en 2018 et qui a évolué en 2021 (Standard for Responsible Crocodilian Production) pour prendre en compte les derniers résultats de la recherche en matière de bientraitance des crocodiliens élevés en ferme, rendant ainsi possible l'alignement des exigences avec le standard ICFA (« International Crocodilian Farmers Association »).

LVMH, avec d'autres marques de l'univers du luxe participant à l'initiative collective « Cuir de Veau Français Responsable » (CVFR). La démarche, initiée en 2020, vise à mutualiser et à déployer des audits de vérification du bien-être animal sur l'ensemble de la filière de production de cuir de veaux français en collaboration avec les acteurs de la filière veau (éleveurs, intégrateurs, abatteurs) en France, et à soutenir les acteurs de la filière dans l'amélioration des conditions de vie de l'animal et des personnes avec la mise à disposition de programmes de formation et d'investissement. Le dialogue constructif entre marques et acteurs de la filière, assuré par l'association Imagin'Rural, a permis une adoption progressive de la démarche et l'adhésion de plusieurs intégrateurs représentant près de 60% des élevages de veau français.

En 2023, 280 audits de Tiers Partie ont été réalisés sur la base du Protocole d'audit commun coconstruit par l'ensemble des membres de l'initiative, des experts vétérinaires et l'Idele (Institut de l'Elevage), éllevant le nombre d'exploitants ayant bénéficié d'un audit de Tiers Partie à 400 depuis le début de l'initiative. D'ici 2025, l'objectif de cette initiative collective est de déployer nationalement ce programme d'audit auprès de 1 200 fermes.

Le soutien des intégrateurs adhérents et les efforts de formation déployés en 2023 ont permis d'atteindre un taux d'audits avec résultat satisfaisant de 76%. Les résultats d'audits et les échanges avec les acteurs de la filière permettront de continuellement améliorer le niveau de performance et mieux adapter les moyens mis à disposition en termes de formations dispensées par des experts et d'investissement financier.

LVMH continue de déployer les certifications comme FSC ou PEFC garantissant que les bois et dérivés du bois utilisés par les Maisons ne sont pas liés à de la déforestation illégale.

Le groupe a également mis en œuvre trois comités spécifiquement dédiés aux pratiques de sourcing responsable sur l'or, les diamants et les pierres de couleurs. Ces instances, animées respectivement par les Maisons Chaumet, Tiffany & Co. et Bulgari, réunissent l'ensemble des Maisons LVMH actives sur ces filières, et ont pour objectif de définir et de faire évoluer les critères de sourcing responsable des Maisons, ainsi que de piloter certaines initiatives spécifiquement associées à la traçabilité et au développement de pratiques vertueuses dans les filières. À noter qu'en 2023, les équipes de Tiffany & Co. ont aligné leurs critères de sourcing responsable avec les standards recommandés, ce qui a permis à la Maison d'augmenter sa performance sur les indicateurs de certifications, notamment la certification RJC CoP de ses fournisseurs.

Enfin, en 2023, la boutique Berluti de Mall of the Emirates est la première boutique de luxe « Full Project FSC® certified » au monde (standard FSC-STD-40-006 V2, Licence code : FSC-P001977), garantissant que le bois – et ses dérivés – utilisés dans sa création et son ameublement sont issus de forêts gérées durablement.

(1) Source : Chain of custody models and definitions, ISEAL Alliance, V1.0, Septembre 2016, (p.2).

**Certification des filières stratégiques : résultats LIFE 360 en 2023**

Indicateurs	Performance 2023	Performance 2022	Objectif 2026
<b>Vins et Spiritueux</b>			
Raisins – Certification Viticulture Durable (en pourcentage de tonnage de raisins certifiés, les données intègrent les vins clairs et eaux de vie)	Vignobles LVMH : 96 % Vignobles français : 100 % Reste du monde : 89 % Livreurs de raisin : 26 %	Vignobles LVMH : 94 % Vignobles français : 100 % Reste du monde : 87 % Livreurs de raisin : 20 %	Vignobles LVMH : 100 % Vignobles français : 100 % Reste du monde : 50 %
<b>Mode et Maroquinerie</b>			
Certification LWG des tanneries de cuir ovin/bovin (en pourcentage de tonnage de cuir issu de tanneries certifiées)	96 %	91 %	100 %
Certification LWG des tanneries de cuir de peaux de crocodiliens (en pourcentage de tonnage de peaux de crocodiliens issus de tanneries certifiées)	89 %	86 %	100 %
Coton certifié (en pourcentage de tonnage de coton certifié GOTS, Better Cotton, GRS, OCS et supima)	75 %	71 %	100 %
Papier, carton et bois certifiés <sup>(a)</sup> (en pourcentage de tonnage de papier, carton et bois certifiés FSC ou PEFC)	80 %	82 %	100 %
Fourrure certifiée (vison et renard) (en pourcentage de peaux provenant de fermes certifiées par l'un des standards reconnus par le programme Furmark)	99,5 %	98 %	100 %
Laines de mouton (mérinos et autres races) et cachemire certifiée (en pourcentage de laine provenant de fermes certifiées RWS, ZQ, Authentico, New Merino, Sustainawool, Nativa, SFA)	32 %	29 %	100 %
Certification de la totalité des fermes de crocodiliens approvisionnant la tannerie du Groupe (en pourcentage de peaux de crocodiliens provenant de fermes certifiées SRCP ou ICFA)	100 %	100 %	100 %
<b>Parfums et Cosmétiques</b>			
Dérivés d'huile de palme (en pourcentage de tonnage de dérivés certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated)	95 %	94 %	100 %
<b>Montres et Joaillerie</b>			
Diamant : Certification RJC COP (en pourcentage de carat de diamants issus de fournisseurs directs certifiés COP)	99,6 % <sup>(b)</sup>	99,5 %	100 %
Or : Certification RJC COP Certification RJC COC	95 % 92 %	96 % 81 %	100 %

(a) Il convient de noter que l'indicateur a été reporté par les Maisons avec une incertitude importante, les processus de reporting étant en cours de structuration.

(b) Le périmètre sans Tiffany & Co., soit le même périmètre que 2022. Le taux de certification est de 98 % avec Tiffany & Co.

### 3.1.2.2 Agriculture régénératrice et préservation des écosystèmes

Le Groupe s'est engagé à restaurer, préserver ou régénérer 5 millions d'hectares d'ici 2030 en déployant l'agriculture régénératrice au sein de ses filières ou en contribuant à des programmes de préservation et restauration d'écosystèmes en danger en dehors de sa chaîne de valeur.

En 2023, les Maisons poursuivent le déploiement de projets en Turquie ou au Tchad pour le coton, en Australie pour la laine mérinos, en Indonésie pour la palme, et en France pour certains ingrédients iconiques de parfum. Comme illustration, Parfums Christian Dior s'est fixé l'objectif de déployer l'agriculture régénératrice pour chacune des essences du programme des Jardins de Dior soit neuf essences pour les soins (comme la

rose de Granville, le longoza de Madagascar, l'hibiscus rouge de Koro) et quatre essences pour les parfums (comme la rose, le jasmin ou le neroli de Grasse). La Maison est également partenaire du projet Hectar, un centre de recherche dédié à l'horticulture et aux pratiques régénératrices. Parfums Christian Dior, Givenchy Parfums et Kenzo Parfums, ont annoncé en 2023 leur collaboration avec Cristal Union (coopérative agricole française qui regroupe plus de 9 000 cultivateurs de betteraves) en vue d'améliorer les pratiques agricoles de la filière betterave, à l'origine de l'alcool des parfums du Groupe. Elles financent un projet visant à soutenir la transition agroécologique de 380 hectares de cultures de betterave dans le Grand Est, pour produire l'équivalent de 45 % de leurs besoins en alcool. En 2023, LVMH a également signé un partenariat avec Chargeurs dans le cadre de son programme Nativa visant à accélérer le déploiement

et les approvisionnements en laine régénératrice en provenance d'Australie. LVMH poursuit des projets d'agroforesterie dans la filière palme en Indonésie avec d'autres partenaires industriels. Ce sont plus de 400 000 hectares de forêts qui sont protégées et couverts par le projet.

LVMH, désormais partenaire de la Circular Bioeconomy Alliance créée en 2020 par Sa Majesté le Roi Charles III lorsqu'il était Prince de Galles, soutient un programme de production d'agroforesterie et de production de coton régénératif autour du lac Tchad. Lancé fin 2022, le projet connaît des avancées significatives en 2023 avec plus de 500 agriculteurs formés dans deux régions du lac Tchad et la création d'une pépinière de 12 hectares pour fournir les plantes nécessaires aux agriculteurs.

Enfin, tous les vignobles Moët Hennessy ont également débuté des programmes d'agriculture régénératrice en généralisant par exemple la pratique du couvert végétal. Partenaire de « Pour une Agriculture Du Vivant », certaines Maisons de vins testent notamment « l'indice de régénération » permettant de mesurer et d'accompagner la régénération des sols et de la biodiversité. LVMH collabore également avec Genesis pour mesurer l'impact des programmes d'agriculture régénératrice au sein des filières Mode, Parfums, et Vins sur la qualité environnementale des sols.

En dehors de ses filières, LVMH et ses Maisons s'engagent dans le financement de projets permettant la préservation ou la restauration d'écosystèmes, comme le programme commun de LVMH et de l'UNESCO pour lutter contre les facteurs de la déforestation en Amazonie. Depuis 2021, ce projet a déjà permis de soutenir 42 initiatives visant à restaurer les écosystèmes et à développer des opportunités d'emploi durables pour les communautés locales, et ce en combinant les connaissances autochtones et locales avec les connaissances scientifiques afin de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité et d'améliorer

la résilience au dérèglement climatique. En 2023, le projet Amazonie a connu des avancées significatives avec plus de 480 personnes formées et équipées à la lutte contre les incendies et le développement de l'agroforesterie liées à la production d'huiles essentielles et de cacao bénéficiant à plus de 1 000 familles. Ce projet permet aussi la collecte de données de terrain couvrant 11 thèmes et 48 indicateurs pour améliorer la connaissance scientifique associée à la préservation et régénération des écosystèmes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du lancement du portail sur la biodiversité de l'UNESCO.

En 2023, LVMH a lancé lors de la COP 28 un nouveau projet avec la Foundation for Amazon Sustainability (FAS), qui lutte contre la déforestation en Amazonie. LVMH engage 1 million d'euros dans le partenariat FAS afin de réconcilier protection de l'environnement et développement durable dans le respect des contextes culturels locaux. Ce projet se fonde sur trois axes principaux : la conservation de la biodiversité et de l'écosystème, l'éducation et renforcement des capacités, des chaînes d'approvisionnement durables sur le territoire.

Moët Hennessy poursuit son engagement avec Reforest'Action pour lancer des programmes de reforestation au Kenya, en Chine, aux États-Unis, en Afrique du Sud mais aussi au sein de ses vignobles. Louis Vuitton contribue à préserver les ressources naturelles en signant un partenariat de cinq ans avec l'association People For Wildlife, et auprès des communautés locales, pour maintenir et régénérer la biodiversité au sein d'une zone naturelle australienne de 400 000 hectares.

Au total, ce sont 3,1 millions d'hectares qui ont été régénérés, préservés ou réhabilités en 2023, dont 26 000 hectares couverts par des pratiques d'agriculture régénératrice au sein des chaînes d'approvisionnement du Groupe (objectif LIFE 360).

## 3.2 Eau

### 3.2.1 Description de la politique Eau

Sous la double pression de l'évolution démographique et des conséquences du réchauffement climatique, l'eau est une ressource en tension. Elle fait l'objet de restrictions d'usage et nécessite l'adoption de plans d'action spécifiques, comme celui annoncé par le gouvernement français en mars 2023. Composante essentielle des activités du Groupe, comme les Vins et Spiritueux, l'eau est également primordiale à ses Parfums et Cosmétiques, ainsi qu'aux matières premières de ses articles de Mode et Maroquinerie. Elle est, de fait, une ressource stratégique qui contribue directement à la haute qualité des produits développés par LVMH et il est de la responsabilité du Groupe d'agir pour la préserver. Dans ce cadre, le Groupe a dévoilé en 2023 le premier volet de son plan de préservation de l'eau, à l'échelle mondiale, pour une gestion concertée de cette ressource naturelle précieuse pour ses activités : la réduction de 30% d'ici 2030 des prélèvements d'eau liés aux opérations LVMH ainsi qu'à sa chaîne de valeur (baseline 2019), notamment dans les zones à fort stress hydrique. Certaines Maisons ont déjà réalisé des progrès significatifs comme Hennessy ou Loro Piana qui ont réduit leur prélèvement d'eau de respectivement de 28% et 25% depuis 2019.

Première étape du plan de préservation de l'eau, la mesure de l'impact est un outil puissant de définition de priorités, d'objectifs et d'actions. En 2023, LVMH a mis à jour le calcul de son empreinte eau en utilisant des indicateurs de pression et de sensibilité spécifiques et reconnus tels que les bases de données EF 3.0.2 and IMPACT 2002 + et les méthodologies Aqueduct, WWF Water Risk Filter, Plasteax (Mismanaged waste index), et AWARE. LVMH travaille à l'amélioration continue de la mesure de l'empreinte de consommation d'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, grâce à des indicateurs de pression constamment affinés et à la géolocalisation de plus en plus précises des opérations et approvisionnements. Cette empreinte permet d'identifier les sites et matières premières les plus impactantes et à risque, localisés dans des zones à fort stress hydrique, tant au sein des opérations LVMH que de la chaîne de valeur du Groupe. Les détails sont présentés dans la partie 3.2.2.

Deuxième étape, plusieurs plans d'action sont activés tant au sein des opérations LVMH que de la chaîne de valeur du Groupe pour atteindre l'objectif 2030 de réduction de 30% des prélèvements.

### 3.2.1.1 Réduire les prélevements en eau liés aux opérations LVMH

LVMH déploie un plan d'actions de réduction des prélevements d'eau au sein de ses opérations qui vise notamment :

- la mise en place de procédés de fabrication moins consommateurs d'eau, comme des systèmes de recyclage de l'eau dans nos distilleries et les ateliers de Loro Piana. Les tanneries, les fermes et les hôtels du Groupe déploient également les technologies les plus efficaces ;
- la poursuite du programme d'agriculture régénératrice au sein des vignobles du Groupe initié en 2021, qui vise à améliorer la qualité des sols et donc leur capacité à capter et à retenir l'eau ;
- le déploiement des meilleures pratiques pour limiter le recours à l'irrigation dans les vignobles argentins et californiens notamment.

### 3.2.1.2 Prélèvements en eau liés à la chaîne de valeur de LVMH

La chaîne de valeur du Groupe qui représente 95% de l'empreinte eau du Groupe fait également l'objet d'un plan d'action dédié :

- le recours aux technologies les plus efficientes de réutilisation des eaux usées traitées et de récupération des eaux de pluie dans sa chaîne de valeur, en accompagnant les éleveurs, cultivateurs et viticulteurs partenaires ;
- la poursuite du programme de certification des matières premières et d'agriculture régénératrice du Groupe initié en 2021 dans les filières coton, laine, cuir et betteraves ;

Les prélevements d'eau varient de la manière suivante entre 2022 et 2023 :

(en m <sup>3</sup> )	2023	2023 pro-forma <sup>(a)</sup>	2022	Évolution <sup>(a)</sup> (en %)
Besoins «process»	4 676 915	3 980 020	3 992 223	-
Besoins agricoles (irrigation des vignes)	8 873 236	8 895 161	7 158 488	20 <sup>(b)</sup>

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Augmentation liée à une année de sécheresse pour les vignobles argentins du Groupe ainsi qu'au passage en couverture végétale qui nécessite un plus grand besoin en eau.

Les prélevements d'eau se décomposent ainsi, par groupe d'activités :

(besoins «process», en m <sup>3</sup> )	2023 <sup>(a)</sup>	2023 pro-forma <sup>(c)</sup>	2022 <sup>(b)</sup>	Évolution <sup>(c)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	1 509 318	1 491 081	1 286 010	16 <sup>(e)</sup>
Mode et Maroquinerie	1 431 552	1 798 157	1 956 057	(8) <sup>(d)</sup>
Parfums et Cosmétiques	205 933	199 420	211 961	(6)
Montres et Joaillerie	139 654	74 101	63 752	16
Distribution sélective	18 045	242 615	265 602	(9)
Autres activités	1 372 413	174 646	208 842	(16)
<b>Total</b>	<b>4 676 915<sup>(f)</sup></b>	<b>3 980 020</b>	<b>3 992 223</b>	<b>-</b>

(a) Donnée incluant les sites de production, les centres logistiques et certains bureaux. Les magasins sont exclus.

(b) Données incluant Le Bon Marché et certains DFS.

(c) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(d) Évolution principalement liée à la mise en œuvre de bonnes pratiques et technologies dans certaines fermes et tanneries.

(e) Évolution principalement lié à l'activité de Glenmorangie.

(f) Augmentation principalement liée à l'intégration de nouveaux sites dans le périmètre de reporting (Belmond, Château d'Esclans, site de production Loro Piana en Mongolie, et Tiffany & Co.).

- la sensibilisation des clients grâce à l'affichage environnemental en cours de déploiement sur les produits du Groupe.

Enfin, LVMH a rejoint en 2023 le CEO Water Mandate, une organisation hébergée par les Nations Unies visant au partage et au déploiement des bonnes pratiques au sujet du management de l'eau. Comme pour la biodiversité, LVMH participe en 2023 à la phase de test officielle de la démarche SBT Nature qui inclut la définition d'objectifs spécifiques à certains bassins versants.

### 3.2.2 Principaux résultats Eau en 2023

#### 3.2.2.1 Prélèvements en eau liés aux opérations LVMH

Les prélevements d'eau sont analysés pour les utilisations suivantes :

- besoins «process» : utilisation de l'eau pour les opérations de nettoyage (cuves, produits, appareils, sols), la climatisation, le personnel, la fabrication des produits etc., l'eau ainsi consommée générant des eaux usées ;
- besoins agricoles : utilisation de l'eau à des fins d'irrigation des vignes majoritairement hors de France. Dans ce cadre, l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel pour être utilisée en irrigation ; son niveau d'utilisation d'une année sur l'autre est étroitement lié aux variations climatiques. Il convient toutefois de noter que les prélevements d'eau pour les besoins agricoles sont évalués par les sites avec une incertitude plus importante que les prélevements d'eau pour les besoins de «process».

L'empreinte eau mise à jour en 2023 a mis en exergue que les quatre vignobles avec des prélevements d'eau significatifs à l'échelle du Groupe sont localisés dans des zones avec un stress hydrique proche de 100 %, signifiant que le besoin en eau dans ces régions est proche des ressources disponibles :

- les vignobles de Domaine Chandon Argentina (Agrelo et Terrazas) qui représentent 79% des besoins agricoles en eau du Groupe ;
- les vignobles de Domaine Chandon California et Newton qui représentent 8% des besoins agricoles en eau du Groupe.

L'irrigation des vignes est une pratique autorisée et encadrée en Californie et en Argentine en raison du climat. Cette irrigation est nécessaire au développement des vignes. Pour limiter néanmoins les prélevements d'eau les mesures suivantes sont prises : récupération d'eau de pluie, mise en place de protocoles de mesures et de caractérisation des besoins en eau, pratique généralisée de l'irrigation au goutte-à-goutte en Californie, anticipations météorologiques pour une utilisation optimisée de l'irrigation ou pratique de « l'irrigation à déficit réduit » qui limite l'utilisation de l'eau et améliore la qualité des raisins et la taille de la vigne, permettant en outre une concentration des arômes et de la couleur.

### 3.3 Pollution

#### 3.3.1 Description de la politique Prévention de la pollution de l'eau, des sols et de l'air

LVMH déploie une politique de prévention de la pollution de l'eau, des sols et de l'air qui vise à réduire ou bannir l'usage des substances les plus à risque au sein de ses opérations et de sa chaîne de valeur, ainsi que de réduire au maximum les sources de pollution organiques et inorganiques notamment pour les sujets suivants :

##### 3.3.1.1 Tannage et ennoblement des cuirs et textiles

LVMH a rejoint l'organisation professionnelle ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) qui vise à déployer les meilleures pratiques en termes d'utilisation de substances dangereuses et de qualité des rejets d'eaux usées sur les sites de fabrication des filières textile et cuir, notamment pour les teintures. LVMH a défini une feuille de route précise qui concerne les sites de production de LVMH et les principaux fournisseurs des Maisons de Mode et Maroquinerie. Pour 2026, les objectifs sont les suivants :

- déploiement du programme « Supplier to Zero » qui garantit une gestion responsable des produits chimiques, avec un taux de couverture minimal de 65% (dont 20% au niveau 2 ou Progressive) des volumes certifiés ZDHC pour le cuir et le textile achetés par les Maisons du Groupe ;
- vérification de la conformité des formulations chimique à la MRSZ ZDHC avec un taux de conformité recommandé de 60% ;
- contrôle de la qualité des eaux usées des sites cibles chez les fournisseurs du Groupe avec au minimum un rapport ClearStream ZDHC par an. L'objectif est de couvrir au

L'ensemble des Maisons déploient des bonnes pratiques comme Belvedere qui, en 2023, grâce au déploiement d'un système de filtration et de recyclage des eaux issues des procédés de distillation a permis de réduire de 30% les prélevements d'eau de la Maison.

#### 3.2.2.2 Consommation en eau liée à la chaîne de valeur de LVMH

Le calcul de l'empreinte eau mise à jour en 2023 sur la base des données 2022 évalue la consommation d'eau associée à la chaîne de valeur du Groupe à 129 millions de m<sup>3</sup> dont plus de 95% pour la production des matières premières, principalement les métaux (24%), les laines (18%), le raisin (17%), le coton et autres textiles (10%) et le cuir (7%). Les prélevements désignent la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel tandis que la consommation correspond à une quantité d'eau prélevée puis consommée et absorbée, sans pouvoir être renvoyée directement dans la nature après usage. L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 passe notamment par le programme de certification des matières premières et d'agriculture régénératrice (réduction des prélevements d'eau agricoles) et l'amélioration des procédés industriels dans les processus de transformation et de fabrication des fournisseurs du Groupe comme la certification LWG des tanneries qui approvisionnent le Groupe (voir §3.1.2).

minimum 65% en volume de cuir et de textile acheté par les Maisons du Groupe, avec un taux de conformité à la MRSZ au minimum de 85%.

LVMH a également déployé de nombreux outils d'amélioration et de contrôle concernant l'utilisation de substances chimiques dans les produits et les matériaux premiers fournis aux Maisons avec la Product Restricted Substances List (PRSL) qui définit les restrictions pour les substances chimiques (mis à jour au moins deux fois par an).

##### 3.3.1.2 Vignobles et matières premières agricoles

Moët Hennessy est engagé depuis de nombreuses années vers un usage réduit et optimisé des intrants chimiques dans ses vignobles. Cet engagement se traduit notamment par un objectif d'arrêt total de l'usage d'herbicide pour l'ensemble des vignobles en propre à horizon 2024. Cet objectif a été atteint dans les vignobles des Maisons en Champagne depuis 2020, et à Cognac depuis 2021. En 2022, en moyenne dans le monde, 86% des surfaces des vignobles Moët Hennessy avaient atteint l'objectif. L'ambition est de pouvoir également entraîner les livreurs de raisin dans cette démarche à horizon 2028-2030.

Des efforts importants sont faits pour réduire l'usage d'autres pesticides (insecticides et fongicides), notamment par le recours aux substances de biocontrôle, stimulant notamment les mécanismes naturels de défense des plantes. Des suivis sont réalisés par les Maisons par le calcul de l'Indice de Fréquence de Traitement, pour les produits conventionnels comme de biocontrôle. En 2022, 37% des applications concernant la lutte contre les maladies étaient réalisées par biocontrôle. Des progrès sont également possibles via l'amélioration du matériel de

traitement phytosanitaire. Ainsi, des pulvérisateurs confinés à panneaux récupérateurs permettent d'économiser entre 30 % et 40 % des produits utilisés, tout en permettant un traitement beaucoup plus ciblé.

Concernant la fertilisation, un suivi des unités d'azote utilisées dans les vignobles Maison est également réalisé. En 2022, 163 tonnes d'unité d'azote ont été utilisées au total sur les hectares en propre, les quantités appliquées étant calculées de manière à répondre au plus précis aux besoins de la plante. Les applications sont effectuées en tenant compte des conditions météorologiques de manière à limiter au maximum les écoulements dans les sols et les nappes phréatiques. De plus, des efforts sont faits pour favoriser l'usage d'engrais organiques plutôt que de synthèse, avec un bénéfice sur la structure des sols et aussi sur la qualité des eaux.

Pour les autres matières premières agricoles, LVMH déploie un programme de certification et d'agriculture régénératrice (voir §3.1.1 et 3.1.2) permettant de limiter l'usages des pesticides, herbicides et engrais.

### 3.3.2 Principaux résultats Prévention de la pollution de l'eau, des sols et de l'air 2023

Concernant les rejets aqueux organiques, la DCO après traitement évolue ainsi entre 2022 et 2023 :

DCO après traitement (tonnes/an)	2023	2023 pro-forma <sup>(a)</sup>	2022	Évolution <sup>(a)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	2 160	2 160	1 768	22
Mode et Maroquinerie	26	25	30	(16)
Parfums et Cosmétiques	23	23	23	-
<b>Total</b>	<b>2 209</b>	<b>2 208</b>	<b>1 821</b>	<b>21<sup>(b)</sup></b>

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Évolution liée à la reprise de l'activité et à des nettoyages exceptionnels sur un site de distillation.

La fréquence des mesures des Maisons les plus contributrices est conforme à la réglementation locale mais reste limitée au regard des variations observées sur les quantités rejetées.

En 2023, les Maisons poursuivent le déploiement du programme ZDHC avec les fournisseurs cibles ayant recours à des procédés humides. Les résultats sont présentés ci-dessous :

Déploiement du programme ZDHC	Performance 2023	Performance 2022	Objectif 2023 et 2026
<b>Mode et Maroquinerie</b>			
(en pourcentage des quantités achetées)			
Engagement de la filière cuir	91 %	83 %	80 % (2026)
Engagement de la filière textile	60 %	41 %	80 % (2026)
Quantité de cuirs issus d'un fournisseur certifié	56 % Dont 13 % au niveau 2	19 %	50 % (2023) 65 % (2026)
Quantité de textiles issus d'un fournisseur certifié	29 % Dont 10 % au niveau 2	18 %	50 % (2023) 65 % (2026)
Quantité de cuirs issus d'un fournisseur ayant réalisé des analyses des eaux usées	42 %	20 %	20 % (2023) 65 % (2026)
Quantité de textiles issus d'un fournisseur ayant réalisé des analyses des eaux usées	26 %	18 %	20 % (2023) 65 % (2026)

Trois des quatre objectifs ZDHC définis pour 2023 ont été atteints, notamment pour les quantités de cuirs en provenance de fournisseurs certifiés et les quantités de cuirs et textiles en provenance de fournisseurs ayant réalisé des analyses des eaux usées. Cette performance est due à l'engagement des Maisons de Mode et Maroquinerie qui collaborent avec leurs fournisseurs afin d'accélérer le déploiement de la roadmap ZDHC. C'est essentiellement le très grand nombre de fournisseurs concernés

qui explique le retard de la certification des fournisseurs textile qui sera ratrépé au cours des prochaines années. En 2023, LVMH a accueilli la conférence annuelle du ZDHC, moment clé d'échange et de synthèse des bonnes pratiques.

Les émissions de COV font l'objet de plans de prévention notamment pour les activités de Parfums et Cosmétiques et les tanneries.

## 4. LIFE 360 – TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE

### 4.1 Description de la politique Traçabilité et Transparence

Tracer une matière de son origine au produit final, qu'il s'agisse de l'or, du coton ou du cuir, n'est pas chose aisée. Pourtant, elle est essentielle pour s'assurer du caractère responsable des pratiques. Pour réduire l'impact carbone, pour instaurer des pratiques agricoles bénéfiques pour les écosystèmes, pour assurer des pratiques responsables chez les fournisseurs du Groupe, il faut d'abord connaître de bout en bout les chaînes de valeur des matériaux qui composent les produits exceptionnels façonnés par les artisans et faonniers. La traçabilité est donc un prérequis à l'identification des enjeux et à la mise en place de pratiques responsables, et au partage en toute transparence de ces pratiques aux parties prenantes. C'est ce que LVMH appelle le système de chaîne de responsabilité (ou «Chain of Custody» system) qui se définit comme suit par l'ISEAL<sup>(1)</sup> : «l'ensemble complet des documents et mécanismes utilisés pour vérifier la traçabilité entre l'unité de production vérifiée et l'allégation sur le produit final».

En prenant appui sur sa politique de certification des filières d'approvisionnement formalisée dès 2016, LVMH s'est doté en 2021 des objectifs complémentaires suivants pour parfaire la traçabilité des produits et accentuer la démarche de transparence vis-à-vis des clients :

- 100 % des chaînes d'approvisionnement stratégiques avec un système de traçabilité dédié en 2030 ;
- 100 % des nouveaux produits dotés d'un système d'information client en 2026.

#### 4.1.1 Traçabilité

L'effort de traçabilité pour assurer des pratiques responsables sur l'entièreté de la chaîne de valeur amont dépend des caractéristiques des filières considérées : intégration ou non de la filière (le Groupe a pour particularité de détenir un grand nombre de manufactures ainsi que des fermes pour les matières stratégiques du Groupe, permettant d'assurer la traçabilité et le respect des pratiques responsables via le contrôle direct); degré de maturité de l'organisation de la filière; caractère composite des matériaux qui en sont issus.

Les matières premières stratégiques concernées sont les suivantes :

- le raisin, le seigle et l'orge ;
- les cuirs ovins, bovins et les peaux brutes de veaux, agneaux, cuirs exotiques et fourrures ;
- le coton ;
- les laines ;
- les duvets et plumes ;
- la viscose ;
- la soie ;
- les bois, papiers et cartons ;
- les pierres et métaux précieux ;
- l'huile de palme et ses dérivés ;
- le soja et ses dérivés pour un usage cosmétique ;
- l'alcool ;
- les ingrédients iconiques des Maisons de Parfums et Cosmétiques.

L'assurance de doter 100 % des filières stratégiques d'ici 2030 d'un système de traçabilité dédié permettant une traçabilité totale du produit jusqu'à la matière première repose sur trois sous-objectifs :

- **2023** : l'origine (pays ou compagnie minière) est connue pour 100 % des filières stratégiques ;
- **2026** : 100 % des filières stratégiques sont dotées d'un système de traçabilité dédié ;
- **2030** : 100 % des filières stratégiques sont tracées du produit jusqu'à la matière première avec l'aide du système de traçabilité dédié.

Afin d'atteindre ces objectifs, LVMH met en œuvre un processus de certification ambitieux au regard des standards les plus rigoureux de ses filières stratégiques comme décrit dans la partie §3.1.1, qui font pour la plupart appel à des modèles de Chain of Custody et renforce les processus de traçabilité amont pour les filières les plus complexes. Par ailleurs, l'objectif d'œuvrer pour standardiser les pratiques de traçabilité au sein de l'industrie sera un axe structurant du programme LIFE 360 Business Partners.

(1) Source : Chain of custody models and definitions, ISEAL Alliance, V1.0, Septembre 2016, (p.2).

#### 4.1.2 Transparency

Partager la performance environnementale des produits avec les clients est devenu une exigence pour le Groupe qui se fixe pour objectif de doter chaque produit d'un système d'information d'ici à 2030. À cet effet, LVMH participe aux réflexions en cours sur l'affichage environnemental, tant au niveau français qu'européen, notamment pour les produits de mode pour lesquels les critères de qualité et de durée de vie sont des

### 4.2 Principaux résultats Traçabilité et Transparence en 2023

#### 4.2.1 Adoption de nouveaux outils de traçabilité

Le Groupe poursuit le déploiement d'un système de cartographie de ses filières stratégiques dont les objectifs sont le suivi des flux des matières dans les chaînes de valeur, la collecte d'informations directement auprès des acteurs des filières, ainsi que l'identification et l'atténuation des risques environnementaux, sociaux, d'éthique et de maltraitance animale. À la suite du groupe de travail initié en 2021 sur la traçabilité amont, les Directions Développement Environnement, Achats et IT ont lancé un pilote industriel de traçabilité pour les matières premières cuirs et coton. Fort de cette expérience le Groupe est aujourd'hui prêt à déployer une solution de cartographie fournisseur sur-mesure et spécifique à chaque filière.

En 2023, la sensibilisation aux exigences de la traçabilité et de ses méthodologies s'est poursuivie. Une revue exhaustive des standards existants au regard de l'objectif de renforcer la traçabilité amont a été réalisée notamment pour la filière or.

Tiffany & Co. communique à ses clients les informations relatives à la provenance – région, pays d'origine ou compagnie minière – ainsi que le processus de fabrication, pour chaque diamant nouvellement obtenu et enregistré individuellement que Tiffany & Co. sertit. La totalité des diamants bruts utilisés par Tiffany & Co. sont traçables jusqu'à la mine. Ils proviennent essentiellement du Botswana, du Canada, de Namibie et d'Afrique du Sud. Les pierres qui ne sont pas polies par Tiffany & Co. sont contrôlées grâce au protocole de garantie de source, qui exige des fournisseurs qu'ils partagent une déclaration de garantie spécifiant le pays d'origine et/ou la source minière approuvée pour les diamants. Ce protocole permet à la Maison de fournir des informations sur la provenance des diamants enregistrés individuellement, parallèlement aux autres spécifications de la pierre.

Pour les pierres de couleur, Tiffany & Co. a publié en 2021 le protocole de garantie des pierres de couleur et des perles, un outil opérationnel partagé avec les fournisseurs pour les aider à améliorer leurs pratiques en matière de traçabilité. Par ailleurs, LVMH est un membre du Coloured Gemstones

caractéristiques primordiales. L'ensemble des objectifs est décrit dans la partie §1.2.2. Ces initiatives font partie d'une stratégie plus large du Groupe visant à déployer à terme des Digital Product Passport. Le Digital Product Passport permet d'offrir aux clients des Maisons, une plus grande assurance quant à l'origine des matières premières et composants, l'authenticité des produits, la composition, l'empreinte environnementale, la durabilité ou bien encore les méthodes de recyclage des produits.

Working Group (CGWG), une organisation de parties prenantes de l'industrie engagées dans l'amélioration des pratiques sociales et environnementales des mines et de la transparence sur le sourcing des pierres de couleurs.

En début d'année, un consortium réunissant 15 entreprises de l'industrie cosmétique, marques et fournisseurs, incluant notamment Chanel, Clarins, Dior, Estée Lauder, L'Oréal, Shiseido et Sisley a annoncé l'union de leurs forces pour créer la TRaceability Alliance for Sustainable CosmEtics (TRASCE) afin d'améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des composants clés des formules et des emballages de la filière cosmétique. La FEBEA (Fédération des Entreprises de la Beauté) soutient également le projet en tant que sponsor officiel.

Les membres fondateurs se sont engagés à travailler collectivement à la cartographie de leurs chaînes d'approvisionnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur sur une plateforme digitale commune, Transparency One, avec comme objectif de cartographier les acteurs de la chaîne le plus en amont possible ; tout en visant à accélérer la transformation durable des filières parfums et cosmétiques.

À terme, le consortium a l'ambition de consolider une approche collective de l'analyse des risques RSE liés, pour interpréter les données collectées et définir des plans de progrès communs.

Fendi continue de figurer parmi les entreprises les mieux notés dans le cadre du Fashion Transparency Index 2023 avec la note de 58/100. L'index évalue la performance en termes de transparence, d'exigences environnementales et sociales partagées avec les fournisseurs et de contrôle. Fendi a mené une politique ambitieuse dont les résultats sont communiqués sur son site internet.

En ligne avec la Charte d'approvisionnement des matières animales publiée en 2019, les Maisons du Groupe travaillent à la traçabilité de leurs matières premières et connaissent en 2023 l'origine de leurs matières d'origine animale pour 99,9% des cuirs exotiques, 99,9% des fourrures et 88% des laines.

**Synthèse des résultats LIFE 360 Traçabilité et Transparence en 2023**

Indicateurs Traçabilité	Performance 2023	Performance 2022	Objectif 2023
<b>Mode et Maroquinerie<sup>(a)</sup></b>			
(en pourcentage des quantités achetées)			
Cuir ovins et bovins – connaissance du pays d'origine	96 %	86 %	100 %
Cuir exotiques – connaissance du pays d'abattage	99,9 %	89 %	100 %
Fourrures – connaissance du pays d'élevage ou de la trappe	99,9 %	89 %	100 %
Laines de mouton (mérinos et autres races) et cachemire – connaissance du pays d'élevage	88 %	64 %	100 %
Diamants – connaissance du pays de la mine et/ou de la compagnie minière pour les diamants de plus de 0,2 carat certifiés par un laboratoire gemmologique	96 %	- (b)	100 %

(a) Données déclarées par les fournisseurs.

(b) Donnée non reportée en 2022.

**4.2.2 Nouveaux systèmes d'information**

Le Groupe et ses Maisons ont débuté le déploiement d'outils de mesure de l'impact environnemental des produits ; de suivi de leur éco-conception (voir §2.1.1) ainsi que de consolidation d'information liées à la traçabilité. Ces informations sont partagées au consommateur sur le site internet des Maisons, via un QR code ou directement sur étiquette. En 2023, ce sont déjà plus de 30 000 références (9 500 en 2022) au sein des Maisons du Groupe qui bénéficient d'un système d'information. Ainsi, Patou, dans la cadre de sa démarche Patou Way, a rendu disponible sur son site internet des indicateurs de performance environnementale et de traçabilité pour sa collection « Les Essentiels », soit plus de 64 produits.

Depuis plusieurs années, LVMH participe aux travaux méthodologiques français et européens au sujet de l'affichage environnemental notamment pour le secteur de la Mode. LVMH et ses Maisons de mode ont débuté le déploiement d'un outil permettant le suivi des exigences de l'article 13 de la loi AGEC relatif au partage d'informations environnementales et de traçabilité au moment de l'achat des produits.

Par ailleurs, LVMH fait partie des membres fondateurs du consortium EcoBeautyScore dont l'objet est le développement d'une méthodologie partagée de mesure et de communication de l'empreinte environnementale des produits cosmétiques. Les travaux méthodologiques se sont poursuivis en 2023.

En 2021, LVMH a annoncé, en partenariat avec Prada Group et Cartier la création de l'« Aura Blockchain Consortium », consortium que désormais plus de 40 Maisons de l'industrie ont rejoint. La mission du Consortium est de fournir un standard pour l'industrie du luxe en utilisant des technologies de Blockchain, afin de préserver, sécuriser et rendre immuables les données du cycle de vie des matières et des produits. Cette initiative unique, et ouverte à toutes les marques de luxe dans le monde, permet de s'assurer d'un approvisionnement responsable, de transparence, et d'authentification.

En 2023, certaines Maisons du groupe LVMH ont initié des projets en collaboration avec Aura Blockchain Consortium afin d'incorporer la technologie de la blockchain au sein de leurs activités. Ces projets ont été conçus dans l'objectif de garantir la traçabilité et l'authenticité des matières premières utilisées dans les produits d'exception des Maisons. Par exemple, Loro Piana s'est concentré sur la traçabilité des fibres de laine extrafine de sa gamme *Gift of King*, offrant ainsi une transparence accrue tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. De même, Dior avec la *B33 Sneakers* a visé à assurer la traçabilité et l'authenticité de ses sneakers, offrant à ses clients une visibilité sur l'origine et l'histoire de ces produits emblématiques. Louis Vuitton s'appuie sur ce partenariat pour lancer le certificat LV Diamonds, un certificat digital unique et immuable consolidant les caractéristiques du diamant central et de son parcours, de l'extraction au sertissage final.

## 5. LIFE 360 – CLIMAT

La lutte contre le changement climatique est un axe majeur de la politique environnementale de LVMH. Le Groupe a souvent joué un rôle pionnier dans ce domaine. Il a notamment participé au début des années 2000 à l'expérimentation de la méthode qui

### 5.1 Description de la politique Climat

Sur la base du calcul complet de l'empreinte carbone globale, mise à jour annuellement par un cabinet externe, LVMH a défini une trajectoire carbone alignée sur l'Accord de Paris. Celle-ci a été validée en décembre 2021 par le tiers de référence international qu'est SBTi (Science Based Targets Initiatives), coalition qui regroupe le CDP (Carbon Disclosure Project), l'UNGC (Global Compact), le WRI (World Ressources Institute) et le WWF (World Wildlife Fund). LVMH s'est engagé auprès de SBTi en juillet 2022 à soumettre une trajectoire Net Zero dans les 24 prochains mois, ainsi qu'à produire un objectif au regard des nouveaux standards SBT FLAG et GHG « Land Sector and Removal Guidance » dédiés aux forêts, à l'agriculture et aux écosystèmes.

Au-delà de l'engagement du Groupe dans son ensemble, désormais sept de ses Maisons, Louis Vuitton, Moët Hennessy, Parfums Christian Dior, Guerlain, Make Up For Ever, Tiffany & Co., Stella McCartney ont reçu de SBTi la validation de leurs trajectoires carbone pour leur propre périmètre, confirmant leur ambition, inscrite dans la stratégie de chaque Maison, « Notre voyage engagé » pour Louis Vuitton, « Sols vivants » pour Moët Hennessy, « Beauty as a Legacy » pour Parfums Christian Dior et enfin « Au nom de la beauté » pour Guerlain. En 2023, la Maison Make Up For Ever les a rejoints avec la validation par SBTi de ses objectifs. De son côté, Tiffany & Co. s'est engagé dans une trajectoire Net Zero d'ici 2050 notamment en s'approvisionnant avec 100% d'électricité d'origine renouvelable et évitant tout approvisionnement avec un impact sur la déforestation.

La trajectoire actuelle du Groupe prévoit de :

- réduire de 50% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la consommation énergétique des sites et boutiques en propre, en valeur absolue, d'ici 2026 (base 2019), grâce à une politique de 100% d'énergie renouvelable ou bas carbone ;
- réduire ou éviter les émissions de GES du scope 3 (matières premières, achats, transport, déchets, usage et fin de vie du produit) de 55% par unité de valeur ajoutée d'ici 2030 (base 2019).

#### 5.1.1 Principaux leviers de réduction des émissions liées aux scopes 1 et 2

La diminution de l'impact lié à la consommation énergétique se met en œuvre autour de deux priorités d'action :

- l'amélioration du profil environnemental des boutiques qui sont la principale source de consommation énergétique du Groupe ;

allait devenir le Bilan Carbone. Il fut aussi la première entreprise, dans l'univers du luxe, à mettre en place en 2015 un fonds carbone interne.

- le recours accru aux énergies renouvelables dans les sites de production et logistiques, les sites administratifs et les boutiques.

Afin de réduire de moitié les émissions de GES dues aux activités boutiques ( $\text{CO}_2$  émis par la production d'énergie et gaz réfrigérants des climatisations) le Groupe a établi des objectifs ambitieux et concrets sur les deux premiers jalons de 2023 et 2026.

- **2023** : 100% des sites et des boutiques sont en capacité de reporter leur consommation d'énergie (factures ou compteurs) ;
- **2026** : 100% des boutiques sont éclairées en LED, grâce à la rénovation partielle de l'éclairage, pour les boutiques de plus de sept ans.

Parallèlement aux actions menées pour diminuer sa consommation d'énergies fossiles, LVMH augmente sa consommation d'énergies renouvelables avec un objectif de 100% d'énergie renouvelable et bas carbone d'ici 2026. L'un des principaux leviers de progrès du Groupe est la signature de contrats cadres avec des fournisseurs d'énergie, région par région, pour l'électricité et le gaz depuis 2015.

Par ailleurs, le Groupe fixe un seuil maximal pour la consommation des boutiques. Ce seuil était de  $700 \text{ kWh/m}^2$  en 2020. Fixé à  $600 \text{ kWh/m}^2$  en 2021 et 2022, à  $500 \text{ kWh/m}^2$  en 2023, il sera abaissé à  $400 \text{ kWh/m}^2$  en 2026 et  $300 \text{ kWh/m}^2$  en 2030.

En 2023, l'équipe du *Sustainable Store Planning* (SSP) a renforcé la gestion du changement avec le déploiement d'une politique bâtie sur 5 piliers identifiés :

- l'animation du réseau des acheteurs avec notamment deux événements de coordination à Miami en Juin et à Shanghai en Octobre ;
- la formation : au total, 1 400 heures de formations ont été dispensées en 2023 et 20 modules de formation créés ;
- l'animation du réseau des Partenaires sur la base du déploiement de contrats cadres et reconnaissance de leur titre de « Labeled Partners » ;
- la gestion des données Achats Store Planning des Maisons ;
- l'innovation : mise en avant de matériaux innovants, de technologies spécifiques, de designers et d'architectes convaincus par l'écodesign.

### **5.1.2 Principaux leviers de réduction des émissions liées au scope 3**

En 2022, les émissions de GES du scope 3 (matières premières, achats, transport, déchets, usage et fin de vie du produit) par unité de valeur ajoutée ont été réduites de 15,1% par rapport à l'année 2019. La diminution des émissions liées au scope 3 se met en œuvre autour de 3 priorités :

- la diminution de l'empreinte carbone des matières premières produits et emballages : des politiques dédiées sont mises en œuvre pour chacun des groupes d'activités sur l'éco-conception des produits et emballages (voir §2.1.1) et l'approvisionnement en matières premières certifiées (voir §3.1.1) et associent les fournisseurs, qu'il s'agisse des livreurs de raisins, des éleveurs ou des cultivateurs. Avec l'annonce du LIFE 360 Business Partners lors du LIFE 360 Summit en décembre 2023, le Groupe se met en capacité d'accompagner ses fournisseurs pour réduire les émissions liées au scope 3. À partir de 2024, LVMH organisera des Sustainability Business Partners Days, un forum pour écouter leurs besoins et leurs attentes en soutien des ambitions environnementales des différentes filières. Le Groupe partagera également ses connaissances et ses programmes de formation environnementale, ainsi que sa veille réglementaire et favorisera le partage de solutions et d'expertises grâce à une plateforme dédiée ;
- le transport durable, en mobilisant plusieurs types de moyens : priorité donnée à l'approvisionnement local ; trains et bateaux privilégiés ; optimisation des chaînes logistiques ; recours au biofioul pour le fret aérien et à l'électrique pour les livraisons du dernier kilomètre ;
- la diminution de l'empreinte carbone de l'usage informatique : en alignement avec le programme LIFE 360, le programme Green IT s'est fixé l'ambition de réduire l'empreinte environnementale de l'IT et du Digital du groupe LVMH de -20% à horizon fin 2026 par rapport à 2021. En 2023, 60 Maisons du Groupe ont rejoint le programme en déployant la charte Green IT. En parallèle, un programme d'actions a été lancé sur l'allongement de la durée de vie des équipements, la réduction du nombre d'achats et l'optimisation de la consommation énergétique. Un guide des bonnes pratiques pour les emballages E-commerce a également été partagé avec Les Maisons.

LVMH travaille également sur les sujets suivants : une politique d'e-commerce vert, une position sur ce gaz à fort pouvoir de réchauffement qu'est le méthane avec la filière de l'élevage et la mise en œuvre d'une politique de communication publicitaire responsable.

## **5.2 Principaux résultats Climat en 2023**

À l'heure où la lutte contre le changement climatique est vitale et où les entreprises doivent y prendre une part déterminante, LVMH a participé à la COP 28 pour témoigner de ses actions et dialoguer avec les parties prenantes :

- la signature d'un nouvel accord de lutte contre la déforestation avec la Foundation For Amazon Sustainability (voir §3.2.2) ;

### **5.1.3 Principaux leviers d'adaptation au changement climatique**

Au travers de l'analyse des risques liés au changement climatique et des travaux liés à la taxonomie, le Groupe identifie les sites exposés et établit un plan d'adaptation. Plus globalement, le Groupe conduit également une analyse concernant les différents enjeux de l'adaptation au changement climatique. Elle concerne notamment les activités viticoles. À moyen terme, l'évolution des pratiques de viticulture est la composante majeure de la stratégie d'adaptation du Groupe.

Pour les vignobles européens plusieurs réponses sont possibles selon le scénario climatique, depuis la modification des dates de vendange, l'évolution des modes de conduite des vignes (élargissement des rangs, augmentation de la taille des pieds de vigne, utilisation de l'irrigation dans certains pays...) jusqu'au test de nouveaux cépages. Pour les vignobles localisés en Argentine et en Californie, l'enjeu majeur est la disponibilité en eau (voir §3.2.3).

Plus largement l'innovation, qui est un élément central de la politique d'atténuation, contribue également à la politique d'adaptation de LVMH : les nouvelles pratiques d'agriculture régénératrice (voir §3.1.2), l'utilisation de nouveaux matériaux issus des biotechnologies ou encore le déploiement du biomimétisme sont à la fois des pistes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et des sources de diversification des approvisionnements permettant de réduire l'exposition du Groupe au changement climatique. La matériauthèque « Matières à Penser » et le partenariat Maison/0 avec la Central Saint Martins dédié à l'innovation et à la créativité durable sont des outils d'innovation à la disposition des Maisons du Groupe.

Ces objectifs de réduction et d'adaptation ambitieux ont conduit à s'interroger sur la pertinence de certaines solutions, notamment celle de la compensation. En effet, LVMH s'était jusqu'alors interdit, pour maximiser l'effet de levier de la réduction, d'avoir recours à la compensation carbone à grande échelle (i.e. acheter des crédits carbone issus de projets d'évitement ou de séquestration des émissions pour équilibrer les émissions encore émises par l'entreprise). Pour autant, l'atteinte d'un objectif mondial de zéro émission nette en 2050 pose la question de l'utilisation des crédits carbone, ce que propose d'envisager le standard Net Zero de SBTi, une fois que les objectifs de réduction ont été atteints. C'est dans ce cadre que les Maisons expérimentent différents types de compensation.

- la présentation au sein de la Green Zone de la COP 28, du « Sustainable Market », un pavillon au sein duquel Stella McCartney et LVMH ont exposé les matières premières les plus innovantes issues de l'agriculture régénératrice, des biotechnologies et de l'économie circulaire ;

- la signature d'un nouveau partenariat lié à la gestion environnementale des magasins. Après la signature par LVMH d'un premier partenariat avec un propriétaire de centres commerciaux de 1<sup>er</sup> rang en Chine, Hang Lung Properties (avec des premiers résultats concrets récompensés lors des Green Point Awards 2023), le Groupe a lancé deux nouveaux partenariats avec des bailleurs commerciaux lors de la COP 28 :
  - le premier, avec les cinq principaux bailleurs locaux des Émirats arabes unis. Cette alliance innovante, qui réunit Chalhoub Group, EMAAR Malls Management (L.L.C), Majid Al Futtaim Properties LLC, Aldar Properties PJSC et LVMH, concrétise la mobilisation des principaux acteurs de la distribution sélective aux Émirats pour un engagement commun en faveur des enjeux de durabilité. Des objectifs clairs seront définis pour les centres commerciaux, mettant en place des pratiques ambitieuses et innovantes en matière d'environnement, couvrant la consommation d'eau, l'efficacité de la climatisation, l'utilisation d'énergies propres ainsi que les pratiques de conception et de construction,
  - de la même manière, LVMH et Miami Design District (MDD), le quartier emblématique dédié à la mode innovante, au design, à l'art, à l'architecture et à la gastronomie, ont signé un accord reflétant leur engagement commun en faveur du développement durable. Le partenariat entre le Groupe et MDD concerne les 15 Maisons de LVMH qui louent des espaces commerciaux dans le Miami Design District, notamment Louis Vuitton, Dior, Fendi, Berluti, Tiffany & Co., Bulgari et Hublot. L'accord se concentre sur des actions tangibles et mesurables pour atteindre 100% d'énergie renouvelable dans ces boutiques. Un élément clé sera la participation des Maisons du Groupe et de Miami Design District Associates, le promoteur et l'opérateur du quartier, au programme d'énergie solaire « SolarTogether » de Florida Power & Light (FPL). Les autres locataires des boutiques du MDD sont invités à se joindre à cet accord.

En 2023, LVMH a initié l'analyse en double matérialité des impacts, risques et opportunités Climat pour le Groupe, de manière à affiner l'identification des principaux enjeux environnementaux (voir §1.1.2 Identification des risques).

En 2023, les innovations générées par l'utilisation du Fonds carbone de LVMH, s'élèvent environ à 20 millions d'euros pour 192 projets qui éviteraient plus de 256 000 t eqCO<sub>2</sub>. Enfin, pour mettre la créativité et l'innovation au service de l'adaptation au changement climatique, le *Sustainable Store Planning* a proposé aux Maisons des collaborations avec deux écoles de design : la Central Saint Martins à Londres et Strate à Lyon et Paris. Les ateliers en équipes mixtes ont permis de détailler par exemple un projet de boutique avec seulement 5 watts par m<sup>2</sup> ou des concepts de rafraîchissement de l'air intérieur, sans utilisation de climatisation. Les deux collaborations ont été présentées lors de l'événement interne des « LIFE in Stores Awards ».

### 5.2.1 Consommation d'énergie

La recherche de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables constituent des axes majeurs de la politique menée par LVMH pour réduire son impact carbone, politique impliquant également une meilleure gestion de l'énergie,

indispensable pour faire baisser la consommation d'énergie globale. Des actions sont menées depuis longtemps au sein des sites de production des Maisons. Faisant suite à l'appel du gouvernement français, LVMH avait annoncé en septembre 2022 un plan de sobriété énergétique, afin de contribuer concrètement et sans délai à l'effort national. Trois mesures phares ont pour objectif de baisser de 10% la consommation énergétique entre octobre 2022 et octobre 2023, d'abord en France, puis en Europe et enfin à travers le monde :

- l'extinction de l'éclairage des boutiques des Maisons du Groupe entre 22h et 7h du matin et de celui des sites administratifs à 21h;
- la modification des températures intérieures dans l'ensemble des sites industriels, des sites administratifs et des boutiques : - 1°C en hiver par rapport au réglage des températures actuelles ; + 1°C en été par rapport aux températures actuelles de déclenchement de la climatisation ;
- l'adoption de nouveaux gestes d'économie d'énergie comme la réduction de la luminosité des écrans ou la suppression des documents inutilisés.

Le premier bilan de ce plan de sobriété énergétique est positif. Le Groupe a réduit de 10% les consommations énergétiques de ses boutiques et sites de production en Europe. Certaines Maisons sont allées plus loin comme Sephora qui a réduit la consommation énergétique de ses magasins français de 15 % depuis le lancement du plan.

En 2023, la consommation d'énergie globale s'est élevée à 1 939 763 MWh pour les filiales du Groupe incluses dans le périmètre de *reporting*. Celle-ci correspond à la somme des sources d'énergie primaire (fioul, butane, propane, gaz naturel) et des sources d'énergie secondaire (électricité, vapeur et eau glacée) principalement utilisées pour la mise en œuvre des procédés de fabrication, de la climatisation et du chauffage des bâtiments et des boutiques. La consommation d'électricité des boutiques en propre non couverte par le *reporting* (17% des surfaces de vente totale) ainsi que des bureaux et centres logistiques non couverts par le *reporting*, estimée à partir des données consolidées, s'établit à 167 692 MWh.

L'objectif de mesure des consommations des surfaces de vente a été partiellement atteint en 2023, avec 83% de la surface couverte. Les récents partenariats signés avec les propriétaires de grands magasins ont notamment pour objectif de renforcer la transparence et les échanges de données environnementales.

En 2023, la consommation moyenne des magasins diminue passant de 356 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2022 à 349 kWh/m<sup>2</sup>/an. L'utilisation de la technologie LED pour l'éclairage concerne désormais 79% des surfaces de vente.

Les certifications des boutiques sont un moyen d'objectiver la performance, que ce soit avec le système de notation interne, LIFE in Architecture, ou avec le référentiel LEED qui est un des plus connus dans le monde. Fin 2023, 55 boutiques sont certifiées LIFE in Architecture, dont 7 au niveau Silver, et 142 projets sont certifiés LEED, dont 2 Platinum : Bulgari Shanghai – IFC et les flagships Loewe de Paris et Madrid.

Parallèlement aux actions menées en matière de réduction et d'efficacité énergétique, LVMH a augmenté la part de renouvelable et bas carbone dans le mix énergétique avec 63% d'énergie

renouvelable et bas carbone en 2023, contre 47% en 2022 et 1% en 2013. L'un des principaux leviers de progrès du Groupe est la signature de contrats cadres avec des fournisseurs d'énergie. La première date de 2015 et permet d'alimenter en électricité verte plus de 90% des sites français de LVMH, appartenant à 23 Maisons. Un contrat similaire a été signé en 2016 pour la fourniture de plusieurs Maisons italiennes, tandis que certains sites implantés en Espagne et au Portugal utilisent désormais de l'énergie renouvelable. En 2023, une campagne importante d'achat de Certificats d'Énergie Renouvelable menée de manière coordonnée pour plusieurs Maisons, couvrant plus de 220 000 MWh, contribue également à l'augmentation de la part d'énergie renouvelable du Groupe. Par ailleurs, de nombreux sites sont équipés de panneaux photovoltaïques ou d'installations géothermiques.

L'autre levier est l'utilisation de biogaz, soit produit à partir de résidus de production (Glenmorangie depuis 2017), soit par l'achat de biogaz (biométhane avec garantie d'origine régionale pour Hennessy en 2020 et Guerlain en 2021). LVMH a choisi SAVE Energies, deuxième acheteur de biométhane en France, pour fournir l'ensemble de ses usines et sites français en biométhane à compter de 2023 pour une durée de trois ans permettant ainsi

La consommation d'énergie par groupe d'activités a évolué ainsi entre 2022 et 2023 :

(en MWh)	2023	2023 Périmètre estimé <sup>(a)</sup>	2023 pro-forma <sup>(b)</sup>	2022	Évolution <sup>(b)(c)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	234 359	12	214 680	245 961	(13)
Mode et Maroquinerie	437 221	100 568	395 315	409 896	(4)
Parfums et Cosmétiques	108 958	30 640	99 168	99 760	(1)
Montres et Joaillerie	144 261	12 505	112 764	102 060	10
Distribution sélective	374 289	22 068	339 351	338 092	(13)
Autres activités	640 675	1 900	115 179	150 824	(24)
<b>Total</b>	<b>1 939 763</b>	<b>167 692</b>	<b>1 276 458</b>	<b>1 346 593</b>	<b>(5)</b>

(a) Consommations d'électricité estimées des sites et des boutiques non couverts par le reporting (17% des surfaces totales des boutiques).

(b) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(c) Exclut les consommations d'électricité estimées.

La consommation d'énergie par groupe d'activités et par source d'énergie s'établit ainsi en 2023 :

(en MWh)	Électricité (Réseau hors renouvelable)	Électricité renouvelable	Réseau de chaleur et de froid	Combustibles non renouvelables	Combustibles renouvelables	Énergie renouvelable produite sur site	Total	Part de renouvelable <sup>(a)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	18 206	83 980	-	73 561	56 500	2 112	234 359	61
Mode et Maroquinerie	64 845	235 058	15 784	111 567	3 960	6 007	437 221	56
Parfums et Cosmétiques	5 097	60 741	506	17 200	24 756	658	108 958	79
Montres et Joaillerie	14 676	107 154	11 706	5 940	106	4 678	144 261	78
Distribution sélective	7 363	331 537	15 134	20 254	0	2	374 289	89
Autres activités	104 876	292 603	6 142	233 788	1 588	1 678	640 675	46
<b>Total</b>	<b>215 064</b>	<b>1 111 072</b>	<b>49 272</b>	<b>462 311</b>	<b>86 911</b>	<b>15 134</b>	<b>1 939 763</b>	<b>63</b>

(a) Les données estimées pour les sites non couverts par le reporting ne sont pas incluses.

pour cette première année de doubler l'usage de biogaz au sein du Groupe. Ce gaz produit à partir de déchets organiques réduit de 81% les émissions de gaz à effet de serre sur la consommation de gaz conventionnel. Dans une démarche de dynamisme des territoires, les unités de méthanisation seront choisies au plus proches des sites des Maisons.

En 2023, parmi d'autres, les Maisons de Champagne, Hennessy, Louis Vuitton, Christian Dior Couture et Parfum Christian Dior utilisent 100% de biogaz pour tous les sites administratifs et industriels. De son côté, Belvedere génère désormais l'énergie renouvelable suffisante pour couvrir 98% de ses besoins grâce à son dispositif de captage de la biomasse et les panneaux solaires installés sur le site industriel.

En 2023, et dans l'optique de l'entrée en application de la CSRD, des efforts ont été réalisés pour augmenter le périmètre du reporting de la consommation d'énergie, et ainsi s'aligner au périmètre du reporting financier. En plus de l'augmentation du taux de couverture des boutiques (notamment Sephora), les trains et les bateaux Belmond ont notamment été intégrés dans le bilan énergétique du Groupe ainsi que Domaine Clos des Lambrays et Château d'Esclans.

## 5.2.2 Émissions de gaz à effet de serre

### 5.2.2.1 Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes (scope 2)

Les émissions de scope 1 sont les émissions générées, essentiellement par des combustions de fioul et de gaz naturel ainsi que par les fuites de fluides réfrigérants. Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie,

générées essentiellement par l'électricité consommée dans les boutiques ainsi que dans les sites de production. En 2023, les facteurs d'émission ont été mis à jour selon les bases des dernières données de référence (AIE, Defra, Ecoinvent...).

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie par groupe d'activités ont évolué ainsi entre 2022 et 2023 :

(en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Émissions de CO <sub>2</sub> en 2023 <sup>(a)</sup>	Dont	Émissions de CO <sub>2</sub> en 2023 pérимètre estimé <sup>(b)</sup>	Émissions de CO <sub>2</sub> en 2023 pro-forma <sup>(c)</sup>	Émissions de CO <sub>2</sub> en 2022	Évolution <sup>(a)(c)(d)</sup> (en %)
	Émissions de CO <sub>2</sub> directes	Émissions de CO <sub>2</sub> indirectes				
Vins et Spiritueux	20 769	16 237	4 538	3	28 164	25 939 9
Mode et Maroquinerie	62 810	28 957	33 859	41 215	77 132	97 875 (21)
Parfums et Cosmétiques	6 685	3 647	3 038	18 024	8 973	12 696 (29)
Montres et Joaillerie	10 202	1 509	8 693	9 825	4 985	7 779 (36)
Distribution sélective	36 318	24 144	12 175	19 106	26 711	85 134 (69)
Autres activités	80 300	52 050	28 249	95	31 519	28 020 12
<b>Total</b>	<b>217 083</b>	<b>126 532</b>	<b>90 551</b>	<b>88 269</b>	<b>177 484</b>	<b>257 444 (31)</b>

(a) Exclut les consommations d'électricité estimées.

(b) Émissions de CO<sub>2</sub> liées aux sites non couverts par le reporting (dont 17% des surfaces totales).

(c) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(d) Mise à jour des facteurs d'émission.

### 5.2.2.2 Émissions liées au scope 3

Chaque année, LVMH sollicite un cabinet externe pour mettre à jour l'empreinte carbone de l'ensemble de sa chaîne de valeur ainsi que la base de référence 2019 pour y intégrer des postes d'émissions ou des changements de périmètres conformément au SBTi.

En 2022, les émissions totales de l'empreinte s'élevaient à 6,4 millions de tonnes eqCO<sub>2</sub> dont 6,1 millions de tonnes pour le scope 3 qui se décomposent de la manière suivante :

Catégories du GHG Protocol	Quantité de gaz à effet de serre (en milliers de tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )
Achats de produits et services dont :	
— Laines et laines précieuses	749
— Cuir	377
— Coton	245
— Or	520
— Verre	143
— Raisins et alcool de raisins	112
Immobilisations	1 535
Énergie (hors scopes 1 et 2)	95
Transport amont et distribution	576
Déchets générés	9
Déplacements professionnels	69
Trajets domicile - lieu de travail	171
Utilisation des produits vendus	133
Fin de vie des produits vendus	41
Investissements	137
<b>Total</b>	<b>6 135</b>

Le détail du scope 3 de l'année 2023 dans son intégralité et selon le GHG Protocol est disponible dans le Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale. Ci-dessous sont détaillées les émissions 2023 liées aux transports amont et aval.

**Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport amont** (transport des matières premières et composants vers les sites de production ; seuls les principaux composants et matières premières sont pris en compte) se répartissent ainsi en 2023 :

(en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Route	Air	Maritime	Rail	Total
Vins et Spiritueux	13 307	160	2 640	1	16 109
Mode et Maroquinerie	9 319	5 539	2 183	11	17 052
Parfums et Cosmétiques	1 759	71 793	1 015	-	74 567
Montres et Joaillerie	503	1 179	39	-	1 721
Distribution sélective	-	8 159	3	-	8 162
Autres activités	233	-	-	-	233
<b>Total</b>	<b>25 121</b>	<b>86 830</b>	<b>5 882</b>	<b>12</b>	<b>117 845</b>

**Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport aval** (transport des produits finis depuis les sites de production vers les plateformes de distribution et les points de vente) se répartissent ainsi en 2023 :

(en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Route	Air	Maritime	Rail	Fluvial	Total
Vins et Spiritueux	18 010	8 991	18 403	463	20	45 887
Mode et Maroquinerie	3 413	201 724	2 850	249	-	208 237
Parfums et Cosmétiques	843	153 449	1 923	-	-	156 215
Montres et Joaillerie	170	15 709	200	-	-	16 078
Distribution sélective	213	7 523	174	-	-	7 910
Autres activités	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>22 649</b>	<b>387 395</b>	<b>23 550</b>	<b>712</b>	<b>20</b>	<b>434 326</b>

Les Maisons DFS, Sephora North America, Royal Van Lent et Pucci n'ont pas reporté leurs données pour les indicateurs transport. Le processus de *reporting* pour les transport amont et aval a été intégralement revu en 2023 afin de mieux cartographier les différents flux de transport et améliorer la précision de la mesure.

En ce qui concerne le transport amont chez Hennessy, la totalité de la flotte interne des camions fonctionne au biocarburant ou à l'électricité. Sa part modale du transport ferré en France a progressé de 3% en 2023 par rapport à l'année précédente. Enfin, l'année 2023 marque une avancée majeure dans la collaboration avec Neoline avec le lancement de la construction du premier navire dans les chantiers turc RMK Marine et de Saint-Nazaire. Les 1ers transatlantiques sont attendus à l'été 2025.

Louis Vuitton a signé un partenariat avec SF Group en Chine ciblant tout particulièrement l'impact des transports. Trois projets innovants seront lancés par Louis Vuitton et SF :

- la mise en place d'une plateforme de mesure de l'empreinte carbone de l'ensemble de la chaîne logistique ;
- l'analyse de scénario et le développement d'un portefeuille de solutions visant à accélérer le développement de projets permettant de réduire les émissions ;
- le partage actif d'informations relatives à l'impact carbone entre la Maison et ses transporteurs de manière à optimiser les modes de transport, supporter le déploiement des actions de réduction des émissions ainsi qu'améliorer de la résilience des opérations de logistiques bas carbone.

Ce partenariat est un nouvel exemple de la volonté de Louis Vuitton, qui gère sa chaîne d'approvisionnement de façon durable depuis plus de 10 ans, de mettre en œuvre des objectifs d'amélioration continue avec ses partenaires.

### 5.2.3 Bilan des objectifs LIFE 360 Climat

Avec LIFE 360, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre lié aux consommations d'énergies (Scope 1 & 2) se base sur 2019 comme année de référence. La valeur de référence sera recalculée à chaque changement important de périmètre pour refléter au mieux les évolutions conformément au GHG Protocol.

Entre 2019 et 2023, les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué de 28% et la part des énergies renouvelables est passée de 47%

à 63%. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est principalement due à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de la performance énergétique des boutiques.

La performance énergétique des boutiques a enregistré des progrès continus depuis 2013 grâce à une politique spécifique en matière d'éclairage, d'audit des boutiques les plus énergivores et d'éco-conception (voir §5.1.1). Afin de poursuivre ces bonnes performances, le programme LIFE 360 s'est attaché à définir des objectifs plus ambitieux comme l'éclairage à 100% de toute la surface des boutiques en LED.

#### Synthèse des résultats LIFE 360 Climat en 2023

Indicateurs	Performance 2023	Performance 2022	Objectif 2026
Émissions de CO <sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie (scopes 1 & 2 baseline 2019) <sup>(a)</sup>	- 28,2 %	- 11,3 %	- 50 %
Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Groupe	63 %	47 %	100 %
Part des boutiques éclairées entièrement en LED	79 %	77 %	100 %

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables. Conformément au GHG Protocol, la performance entre 2023 et 2019 se base sur un périmètre recalculé 2019 qui tient compte des évolutions depuis 2023 : ajout des émissions des Maisons ayant intégré le périmètre de reporting LVMH, ajout des émissions relatives aux nouveaux sites ouverts depuis 2019, soustraction des émissions des sites présents en 2019 mais supprimés en 2023, ajout du différentiel de surface des boutiques depuis 2019 auxquelles sont appliquées les émissions moyennes par m<sup>2</sup> de 2019. Pour les entités dont les données 2019 ne sont pas disponibles, les émissions 2020, 2021, 2022 ou 2023 ont été retenues, constituant ainsi une approche plutôt conservatrice.

### 5.3 Soutien des principes TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*)

En juin 2017, le Financial Stability Board, émanation du G20, a publié les recommandations de la « *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) » afin de fournir un cadre clair, comparable et cohérent sur l'évaluation et la communication d'informations liées au climat, tout en permettant aux entreprises de communiquer plus d'informations auprès des parties prenantes. Comportant qu'une information inadéquate peut conduire à une mauvaise évaluation des actifs et des affectations de capital, de plus en plus de décideurs financiers demandent aux entreprises (i) de gérer leur exposition aux risques climat et (ii) d'atténuer leur contribution au changement climatique.

En 2019, LVMH a fait réaliser une étude sur l'alignement des pratiques du Groupe avec les recommandations de la TCFD dans le cadre de son précédent programme LIFE 2020, montrant la robustesse des objectifs fixés et le chemin restant à parcourir sur

la prise en compte du climat dans la gouvernance, la stratégie d'entreprise et la gestion des risques. Ces conclusions ont été intégrées dans la définition du plan d'action LIFE 360.

Fin 2020, LVMH s'est engagé à soutenir les principes TCFD et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour appliquer ces recommandations. En 2022, LVMH complète son analyse avec la mise à jour de l'analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique en s'appuyant sur la méthode d'analyse par scénarios et des conséquences financières associées. Les informations d'ores et déjà disponibles sont présentées dans le présent rapport, dans la réponse publique au questionnaire « *CDP Climate change 2022* » pour lequel LVMH a obtenu la note A (<https://www.cdp.net/en/responses>) ainsi que dans le dernier rapport RSE disponible sur le site internet LVMH.

Le détail des informations correspondantes est indiqué dans le tableau suivant :

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Concordance avec le DEU, la réponse au CDP 2022 et le dernier rapport RSE
<b>Gouvernance</b> Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	a) Décrire la manière dont le Conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique	– DEU : Organisation de la démarche environnementale p. 76 ; Comité d'éthique et développement durable p. 194 – CDP : C1.1b (Details on the board's oversight of climate-related issues) – RRSE : Gouvernance de la responsabilité Sociale et environnementale p. 75 et p. 111
	b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique	– CDP : C1.2.a (Describe where in the organizational structure... and/or committees lie, what... responsibilities are, and how climate-related issues are monitored)
<b>Stratégie</b> Décrire les risques et opportunités climatiques avérés et potentiels sur l'entreprise, sa stratégie et sa planification financière, lorsque cela est pertinent	a) Décrire les risques et opportunités identifiés à court, moyen et long terme	– DEU : Matrice d'analyse des risques, p. 140 ; Risques stratégiques, opérationnels et financiers p. 140 – CDP : C2.3a (details of risks identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business) et C2.4a (details of opportunities identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business)
	b) Décrire l'impact de ces risques et opportunités sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise	– DEU : Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières p. 142 ; Risques liés au changement climatique p. 146 – CDP : C2.3a et C2.4a
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur	– DEU : Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières p. 142 ; Risques liés au changement climatique p. 146 – CDP : 3.2 (details of your organization's use of climate-related scenario analysis)
<b>Gestion des risques</b> Décrire les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques	a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	– DEU : Identification des risques p. 53 ; Matrice d'analyse des risques p. 140 – CDP : C2.2 (Describe your process(es) for identifying, assessing and responding to climate-related risks and opportunities)
	b) Décrire les processus de gestion des risques climatiques	– DEU : Gestion des risques p. 54 – CDP : C2.2 – RRSE : Contribuer à l'effort climatique p. 87
	c) Décrire comment les risques climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'entreprise	– DEU : Risques stratégiques, opérationnels et financiers p. 140 – CDP : C2.2a
<b>Indicateurs et objectifs</b> Publier les indicateurs et objectifs permettant d'évaluer et de gérer les risques et opportunités climatiques pertinents	a) Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques	– CDP : C2.3a (details of risks identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business) et C2.4a (details of opportunities identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business)
	b) Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques associés sur les scopes 1 et 2, et si pertinent, le scope 3	– DEU : Réduire de 50 % des émissions de GES en valeur absolue sur les consommations d'énergies p. 100 ; Réduire de 55 % d'émissions de GES du scope 3 p. 100 – CDP : C6 (Emissions data) ; C7 (Emissions breakdowns) – RRSE : Le Bilan Carbone de LVMH par groupe d'activités p. 91 ; Détail des émissions directes et indirectes par année (scopes 1 et 2), p. 133-134
	c) Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	– DEU : Objectifs climat alignés avec l'Accord de Paris p. 95 ; Principaux résultats Climat en 2022 p. 96 – CDP : C4 (Targets and performance) – RRSE : LIFE 360 p. 68-69 ; Une trajectoire carbone compatible avec l'Accord de Paris p. 88

## 6. TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

Conformément au Règlement européen 2020/852, complété par le Règlement (UE) 2023/2486 (règlement délégué environnement), définissant la durabilité sur plan environnemental des activités économiques (le « Règlement »), LVMH a :

- (i) identifié la part de ses activités éligibles au titre des 6 objectifs environnementaux (les « Objectifs environnementaux »/« Objectifs »);
- (ii) analysé la contribution des activités éligibles à l'atteinte des Objectifs environnementaux tout en s'assurant que cette contribution ne porte pas atteinte significativement aux autres Objectifs environnementaux (« DNSH ») et que l'activité respecte les garanties minimales détaillées ci-après. Cette analyse permet de valider « l'alignement ».

Les activités éligibles au titre des Objectifs environnementaux définies par le Règlement sont notamment celles qui génèrent les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et qui présentent par conséquent le potentiel le plus élevé en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu des activités ciblées à date par ces objectifs, seuls les investissements opérationnels de LVMH dans le secteur de l'immobilier ont été analysés pour les besoins du *reporting* au 31 décembre 2023. Conformément au Règlement, ils correspondent à la somme :

- des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- des loyers fixes capitalisés relatifs aux contrats de location ; et
- des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les loyers fixes capitalisés liés aux variations de périmètre (hors écart d'acquisition).

### 6.1 KPI relatifs aux Investissements opérationnels (Capex)

Afin de mener l'exercice requis par le Règlement, LVMH a retenu une approche prudente dans son interprétation des textes pour respecter au mieux leur esprit et leur niveau d'exigence.

La détermination du montant d'une Capex immobilière et l'analyse d'alignement ont été effectuée à la maille de chaque Capex éligible, prise individuellement. L'analyse d'alignement a consisté en une étude systématique du respect des critères de contribution substantielle ainsi que des DNSH. Aucune extrapolation des conclusions atteintes sur une Capex n'a été effectuée à une autre Capex immobilière.

Le Règlement prévoit notamment la publication de deux indicateurs (« KPI ») établis sur la base d'agrégats financiers et définis comme suit :

- KPI 1 : Capex relatives aux activités éligibles (« Capex éligibles » ou « Capex immobilières ») ;
- KPI 2 : Capex éligibles respectant les critères de contribution significative d'un Objectif environnemental sans porter atteinte aux autres Objectifs et tout en respectant les garanties minimales (« Capex alignées »).

L'atténuation du changement climatique est l'Objectif environnemental principal auquel le Groupe s'est rattaché afin d'effectuer l'analyse d'éligibilité et d'alignement de ses investissements opérationnels. Pour les activités visées par plusieurs Objectifs, le groupe a également mené l'analyse sous l'angle des objectifs d'adaptation au changement climatique et de Transition vers une économie circulaire (voir supra).

Les Capex éligibles et alignées sont présentées ci-dessous, en valeur et en pourcentage des Capex totales et, pour les Capex alignées, en pourcentage des Capex éligibles.

Les actions de LVMH en faveur de l'environnement ne sont reflétées que très partiellement dans les activités et les indicateurs concernés à ce stade par le Règlement et présentés ci-dessous (voir, en particulier, les actions de LVMH en faveur de la circularité de ses produits, et de la biodiversité, comme indiqué aux §2. LIFE 360 – Circularité Créative et 3. LIFE 360 – Biodiversité et écosystèmes).

#### 6.1.1 Synthèse de l'analyse au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique

Conformément aux critères édictés par le Règlement, la contribution des Capex immobilières à l'atténuation du changement climatique a été appréciée sur la base de l'efficacité énergétique des bâtiments concernés par les acquisitions, les contrats de location, les constructions et les rénovations de bâtiments de l'exercice. Pour les bâtiments dont le permis de construire est antérieur au 31 décembre 2020, seuls les locaux acquis, loués ou construits dont l'efficacité énergétique est au moins équivalente à celle des 15% de bâtiments les plus performants du pays de leur localisation et ceux justifiant d'un diagnostic de performance énergétique A sont inclus dans le KPI 2. Pour les bâtiments dont le permis de construire a été

obtenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les « Bâtiments Net Zero – 10 % » sont inclus dans le KPI 2. Pour les rénovations, une amélioration de 30 % de la consommation énergétique doit être justifiée pour que le critère soit considéré comme atteint. Les seuils de la France ont été appliqués pour évaluer l'efficacité énergétique des bâtiments situés dans les pays ne disposant pas de données relatives à l'efficacité énergétique de leur parc immobilier.

Les KPI 1 et KPI 2 relatifs aux Capex immobilières se décomposent ainsi pour l'exercice 2023 :

(en millions d'euros ou en %)	2023						2022					
	Capex totales		Capex immobilières (KPI1 – Capex éligibles) <sup>(a)</sup>		KPI 2 – Capex immobilières jugées efficaces énergétiquement (KPI 2 – Capex alignées) <sup>(a) (b) (c)</sup>		Capex totales		Capex immobilières (KPI1 – Capex éligibles) <sup>(c)</sup>		KPI 2 – Capex immobilières jugées efficaces énergétiquement (KPI 2 – Capex alignées) <sup>(a) (b) (c)</sup>	
	Montant	Montant	en % des Capex totales	Montant	en % des Capex totales	en % des Capex éligibles	Montant	Montant	en % des Capex totales	Montant	en % des Capex totales	en % des Capex éligibles
Acquisitions relatives au secteur immobilier, dont :												
- Acquisitions de bâtiments <sup>(d)</sup>	4 638	4 638	39 %	408	3,4 %	8,8 %	4 604	4 604	50 %	345	3,7 %	7,5 %
- Loyers fixes capitalisés	345	345	3 %	61	0,5 %	1,3 %	420	420	5 %	39	0,4 %	0,8 %
- Constructions	3 763	3 763	32 %	202	1,7 %	4,4 %	3 591	3 591	39 %	185	2,0 %	4,0 %
- Rénovations et initiatives vertes	99	99	1 %	59	0,5 %	1,3 %	156	156	2 %	81	0,9 %	1,8 %
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	430	430	4 %	87	0,7 %	1,9 %	437	437	5 %	40	0,4 %	0,9 %
	6 950	-	0 %	-	0,0 %	-	4 071	-	0 %	-	0,0 %	-
<b>Acquisitions d'immobilisations et loyers fixes capitalisés</b>	<b>11 588</b>	<b>4 638</b>	<b>39 %</b>	<b>408</b>	<b>3,4 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>8 675</b>	<b>4 604</b>	<b>50 %</b>	<b>345</b>	<b>3,7 %</b>	<b>7,5 %</b>
Effet des variations de périmètre	358	-	-	-	-	-	590	-	0 %	-	-	-
<b>Total<sup>(e)</sup></b>	<b>11 945</b>	<b>4 638</b>	<b>39 %</b>	<b>408</b>	<b>3,4 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>9 264</b>	<b>4 604</b>	<b>50 %</b>	<b>345</b>	<b>3,7 %</b>	<b>7,5 %</b>

(a) Le détail des acquisitions d'immobilisations corporelles selon les activités de la taxonomie n'étant pas disponible dans le reporting financier, il n'a été collecté que pour les Maisons contribuant significativement aux acquisitions de la période; celles-ci représentent 88 % des Capex totales du Groupe en 2023 (contre 88 % des Capex total du Groupe en 2022 et 60 % en 2021). Aucune extrapolation n'a été réalisée pour les autres Maisons, dont les acquisitions d'immobilisations ont été considérées comme non éligibles pour les besoins du présent reporting.

(b) L'analyse des Capex immobilières prises en compte dans le KPI 2 a confirmé qu'au-delà du respect d'un seuil de consommation énergétique :

– celles-ci respectent les DNSH applicables à chaque activité éligible;

– celles-ci respectent les prescriptions fixées par le Règlement en termes de Droits humains, Droit du travail, Lutte contre la corruption, Respect de la concurrence et Règles fiscales.

(c) L'analyse de l'efficacité énergétique des locaux loués durant l'exercice n'a été effectuée que pour les Maisons contribuant significativement aux loyers fixes capitalisés, soit 91 % des loyers fixes capitalisés au niveau du Groupe en 2023 (contre 84 % en 2022). Les loyers fixes capitalisés des autres Maisons ont été jugés comme non alignés pour les besoins du présent reporting.

(d) Lors d'une acquisition de bâtiment, le terrain est considéré comme non éligible. Sa valeur d'acquisition est incluse dans les Capex totales.

(e) Voir Notes 3, 6 et 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les montants présentés ci-dessous dans les colonnes « Capex immobilières jugées efficaces énergétiquement », correspondent aux Capex alignées, c'est-à-dire répondant à l'intégralité des critères. En l'absence de documentation probante permettant de justifier l'atteinte des critères techniques, que ce soit pour le critère de contribution substantielle ou ceux du DNSH, la Capex immobilière est considérée comme non-alignée.

La majorité des acquisitions ou locations de LVMH concerne son réseau de boutiques, boutiques qui sont généralement positionnées dans des bâtiments des centres-villes historiques. Or, les normes de construction en vigueur lorsqu'ils ont été bâti n'intégraient pas ou peu l'efficacité énergétique, et ils n'ont généralement pas bénéficié de travaux récents de rénovation thermique, ce qui conduit à un faible taux de conformité avec les niveaux d'efficacité énergétique requis par le Règlement. De ce fait, le KPI 2 pour les acquisitions et locations de bâtiments s'élève respectivement à 0,5% et 1,7% des Capex totales (contre 0,4% et 2,0% en 2022), et 1,3% et 4,4% des Capex immobilières (contre 0,8% et 4,0% en 2022).

Néanmoins, lorsque des bâtiments à l'efficacité énergétique insuffisante sont acquis ou loués, l'objectif de LVMH, dans la mesure du possible, est d'intégrer dans les projets de rénovation de ces bâtiments l'amélioration de leur efficacité énergétique. Cela concerne en particulier les sites de production, les bureaux récents en périphérie de villes, et dans quelques rares cas les ensembles de centre-ville totalement restructurés. Ces efforts devraient se traduire par l'amélioration du KPI 2 relatif aux Rénovations et constructions de bâtiments. En 2023, les constructions et rénovations respectant les seuils d'efficacité énergétique définis par le Règlement s'élèvent au global à 1,2% des Capex totales et 3,1% des Capex éligibles (contre respectivement 1,3% et 2,6% en 2022).

### **6.1.2 Précisions sur l'analyse menée pour les autres Objectifs environnementaux**

#### **Objectif d'adaptation au changement climatique**

Compte tenu de l'absence de définition précise d'une Capex d'adaptation, et afin de mener l'analyse multi-objectifs requise par le Règlement, LVMH a considéré comme éligible les investissements opérationnels logés dans des bâtiments dont le permis de construire a été obtenu après le 31 décembre 2020 (incluant les acquisitions, les constructions et les contrats de location) ainsi que les rénovations majeures en Union européenne et les Équipements d'efficacité énergétique. Les autres investissements sont considérés comme non éligibles pour les besoins du présent *reporting*.

Pour chaque Capex immobilière, l'approche d'analyse de l'alignement pour l'objectif d'adaptation au changement climatique débute par l'analyse des risques physiques climatiques et est suivie de l'analyse de l'efficacité énergétique. L'analyse des autres critères DNSH est similaire à celle détaillée ci-dessus pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

#### **Objectif d'économie circulaire**

Les investissements opérationnels de Rénovation considérés comme éligibles au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique ont également été considérés comme éligibles pour l'analyse menée au titre de l'objectif de Transition vers l'économie circulaire.

Aucune analyse d'alignement n'est requise au titre de cet objectif pour les besoins du présent *reporting*. Elle deviendra obligatoire à compter de 2024.

## **6.2 Indicateurs relatifs aux ventes et aux charges de maintenance, R&D et location (Opex)**

Les activités principales de LVMH n'étant pas visées à ce stade par le Règlement pour l'atteinte des Objectifs environnementaux, les indicateurs relatifs aux ventes sont présentés comme étant nuls pour LVMH au titre des exercices 2023 et 2022.

Les charges de maintenance des actifs immobiliers, de R&D et de location (relatives aux contrats court terme) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du Groupe. À ce titre, LVMH a appliqué l'exemption de matérialité sur les Opex.

Les tableaux requis par le Règlement sont présentés en Annexes ci-après.

**Tableau 1 – Chiffre d'affaires**

**Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2023**

Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Part du chiffre d'affaires, année 2023 %	Critères de contribution substantielle						
				Atténuation du changement climatique O; N; N/EL	Adaptation au changement climatique O; N; N/EL	Eau O; N; N/EL	Pollution O; N; N/EL	Économie circulaire O; N; N/EL	Biodiversité O; N; N/EL	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>				-	-					
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)				-	-					
- Dont habitantes				-	-					
- Dont transitoires				-	-					
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)				-	-					
Chiffre d'affaires total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (A)				-	-					
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		86153	100%							
Total (A + B)		86153	100%							



**Tableau 2 – CAPEX**

**Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2023**

Activités économiques	Code(s)	CapEx	Part des CAPEX, année 2023	Critères de contribution substantielle									
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
				en millions d'euros	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL			
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>													
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>													
Rénovation de bâtiment existant	<b>CCM 7.2</b> CCA 7.2	54	0 %	O	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Rénovation de bâtiment existant	<b>CCM 7.2</b> CCA 7.2	4	0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	<b>CCM 7.3</b> CCA 7.3	22	0 %	O	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	<b>CCM 7.5</b> CCA 7.5	4	0 %	O	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	<b>CCM 7.6</b> CCA 7.6	2	0 %	O	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Acquisition et propriété de bâtiments	<b>CCM 7.7</b> CCA 7.7	144	1 %	O	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Acquisition et propriété de bâtiments	<b>CCM 7.7</b> CCA 7.7	178	1 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
<b>CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)</b>		<b>408</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>	-	-	-	-	-	-			
- Dont habilitantes		28	0 %	0 %	- %	-	-	-	-	-			
- Dont transitoires		58	0 %	0 %	-	-	-	-	-	-			
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>													
Rénovation de bâtiment existant	<b>CCM 7.2</b> CE.3.2	295	2 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL			
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	<b>CCM 7.3</b> CCA 7.3	50	0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	<b>CCM 7.5</b> CCA 7.5	-	0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
Acquisition et propriété de bâtiments	<b>CCM 7.7</b> CCA 7.7	3 885	33 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			
<b>CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)</b>		<b>4 230</b>	<b>35 %</b>	<b>35 %</b>	<b>0 %</b>								
<b>CapEx total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (A)</b>		<b>4 638</b>	<b>39 %</b>	<b>39 %</b>	<b>0 %</b>								
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>													
<b>CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)</b>		<b>7 307</b>	<b>61 %</b>										
<b>Total (A + B)</b>		<b>11 945</b>	<b>100 %</b>										

## Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)

Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
O	O	O	O	O	O	O	0 %		T
O	O	O	O	O	O	O	0 %		T
O	O	O	O	O	O	O	0 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	0 %	H	
O	O	O	O	O	O	O	3 %		
O	O	O	O	O	O	O	0 %		
O	O	O	O	O	O	O	4 %		
O	O	O	O	O	O	O		H	
O	O	O	O	O	O	O			T
							4 %		
							0 %		
							0 %		
							42 %		
							46 %		
							50 %	-	

	Part des CapEx/Total CapEx	
	Part des CapEx alignées par Objectif	Part des CapEx éligibles par Objectif
<b>CCM</b>		
- Rénovation de bâtiment existant	3 %	39 %
- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	0 %	3 %
- Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	0 %	1 %
- Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	0 %	0 %
- Acquisition et propriété de bâtiments	3 %	35 %
<b>CCA</b>		
- Rénovation de bâtiment existant	3 %	5 %
- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	0 %	1 %
- Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	0 %	1 %
- Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	0 %	0 %
- Acquisition et propriété de bâtiments	3 %	3 %
<b>WTR</b>	n.a.	n.a.
<b>CE</b>	n.a.	3 %
<b>PPC</b>	n.a.	n.a.
<b>BIO</b>	n.a.	n.a.

**Tableau 3 - OPEX**

**Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2023**

Activités économiques	Code(s)	OpEx en millions d'euros	Critères de contribution substantielle													
			Part des OpEx, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau		Pollution	Économie circulaire							
						%	O; N; N/EL									
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)																
- Dont habilitantes																
- Dont transitoires																
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)																
OpEx total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (A)																
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>																
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)																
Total (A + B)		1020	100 %													

Cette donnée n'étant pas disponible dans le *reporting* financier, elle a été extrapolée sur la base de l'analyse menée pour l'année 2021 sur un échantillon des principales Maisons.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Talents et attractivité

<b>1. POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>120</b>
1.1 Engagement pour les talents et leur épanouissement	120
1.2 Organisation et qualité du <i>reporting social</i>	120
1.3 Principales données concernant l'effectif	121
1.4 Animer une politique de rémunération attractive et équitable	122
<b>2. UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX DES TALENTS</b>	<b>124</b>
2.1 Déployer une politique employeur attractive	124
2.2 Préparer la relève des savoir-faire et des talents	125
2.3 Développer l'agilité et l'employabilité des collaborateurs	127
<b>3. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ATTENTIF AUX COLLABORATEURS</b>	<b>130</b>
3.1 Une démarche pour garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs	130
3.2 Favoriser le dialogue social	132
3.3 Équilibre de vie et bien-être au travail	132
3.4 Le « LVMH Heart Fund »	134
<b>4. UNE CULTURE DE L'INCLUSION</b>	<b>134</b>
4.1 Promouvoir la diversité et l'inclusion	134
4.2 Être ouvert à tous les talents	135
4.3 Être engagé en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap	136
4.4 Assurer l'équité des genres	136
4.5 Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes Lesbiennes, Gay, Bisexuelles, Trans, Intersexé (LGBTI+)	138
4.6 Accompagner les collaborateurs seniors	138

## 1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Les collaborateurs du Groupe, par leurs talents et leur engagement, créent l’expérience des clients de LVMH et le succès du Groupe et de ses Maisons. Ils préservent et développent des savoir-faire précieux, notamment ceux des métiers de l’artisanat et de la création.

Dans un environnement concurrentiel en évolution permanente, LVMH souhaite attirer les personnes les plus talentueuses, sur tous les continents. Le Groupe veille à accueillir et accompagner

chacun sans autre considération que ses talents et ses compétences, car la diversité est source de la richesse culturelle. Offrir aux talents des perspectives de développement assure la pérennité des savoir-faire. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs est facteur de leur épanouissement et de leur engagement pour la réussite du Groupe. Enfin, encourager le dialogue social participe à créer un environnement porteur par l’écoute et la construction collective.

### 1.1 Engagement pour les talents et leur épanouissement

Les talents des collaborateurs sont un gage de performance et de pérennité pour le Groupe. Leur gestion responsable s’organise autour de quatre piliers, définis à partir d’une concertation avec les parties prenantes et d’une cartographie des enjeux et des risques :

- développer la diversité par le respect de la dignité et la valorisation de la singularité de chacun ;
- accompagner les collaborateurs en agissant pour leur sécurité et leur bien-être ;
- transmettre les savoir-faire du patrimoine de l’Humanité ;
- s’engager pour une société meilleure.

Au sein de ce programme de responsabilité sociale commun, les Maisons déploient chacune leurs propres plans d’action.

L’activité du Groupe s’est maintenue à un haut niveau en 2023, malgré l’impact encore sensible de la crise sanitaire dans certaines zones géographiques et sur le volume des déplacements. LVMH a poursuivi sa politique ambitieuse pour attirer et accompagner les talents sur tous les continents. Celle-ci s’appuie sur les engagements du Groupe et de ses Maisons pour un renforcement des actions pour la diversité et l’inclusion, la reconnaissance des talents notamment par leur rémunération, le développement des savoir-faire et leur transmission, la santé, la sécurité, l’équilibre de vie et le bien-être au travail.

Le Groupe a continué à fédérer ses collaborateurs autour de ses valeurs. La créativité, le goût de l’innovation, la quête de l’excellence, l’esprit d’entreprise et l’engagement sont essentiels à la performance collective.

### 1.2 Organisation et qualité du *reporting social*

LVMH veille à assurer la qualité et l’exhaustivité des données sociales. Au sein de ses Maisons, le Groupe déploie un processus rigoureux de collecte et de contrôle de ces données. Celles-ci couvrent les sociétés consolidées du Groupe et offrent ainsi une vision entière de la gestion des talents.

#### 1.2.1 Collecte et validation des données du *reporting social*

Au sein de chaque Maison, un rapporteur collecte et déclare les données sociales, un contrôleur en vérifie l’exactitude et les valide, et le directeur des ressources humaines de la Maison en assure la validation finale.

Un support didactique accompagne l’ensemble des acteurs du *reporting social*. Il présente les objectifs et les modalités de la démarche et pour chaque indicateur : sa pertinence, la définition de ses données, le mode de recueil de l’information, la méthode de calcul si besoin et les différents contrôles à effectuer lors

du report des données. La vérification de la fiabilité et de la cohérence des informations saisies est renforcée par des contrôles automatiques tout au long de la procédure.

Depuis 2007, une sélection d’indicateurs du *reporting social* annuel du Groupe fait l’objet d’une vérification par un Organisme Tiers Indépendant. Pour l’exercice 2023, les données sociales ont été vérifiées par le cabinet Deloitte, conformément à l’article R. 225-105-2 du Code de commerce<sup>(1)</sup>.

La direction de la Responsabilité Sociale effectue par ailleurs un *reporting social* qualitatif qui permet notamment de suivre le déploiement des objectifs Responsabilité Sociale Groupe. Il recense les avancées des politiques et des plans d’action des Maisons. La grille de *reporting* est envoyée à toutes les directions des ressources humaines des Maisons qui ont la responsabilité des données saisies. Chaque Maison transmet en retour sa grille de *reporting* complétée à la direction de la Responsabilité Sociale qui, après une vérification des données, en effectue une consolidation au niveau Groupe.

<sup>(1)</sup> Article issu de la transposition en droit français de la directive européenne 2014/95/UE sur la publication d’informations non financières et d’informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

### 1.2.2 Précisions sur le périmètre du reporting social

Le rapprochement des entités organisationnelles et des entités légales assure la cohérence du *reporting social* et du *reporting financier*. Le périmètre du *reporting social* couvre ainsi la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale, mais ne comprend pas les effectifs des entités mises en équivalence.

Les effectifs publiés ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés consolidées au 31 décembre 2023, incluant la part de LVMH dans les joint-ventures, à l'exception de certaines sociétés faisant partie du Groupe depuis moins d'un an. Celles-ci sont

généralement intégrées dans le *reporting social* l'année suivant la prise de contrôle. Les autres indicateurs sociaux ont été calculés sur un périmètre de 983 entités légales couvrant plus de 99% de l'effectif mondial et intègrent les collaborateurs présents au cours de l'exercice, y compris dans les joint-ventures, inclus à 100%.

Les collaborateurs de LVMH en Chine et ses régions sont comptabilisés dans les effectifs CDI (30 370 au 31 décembre 2023). En effet, bien que, selon la législation sociale chinoise, de tels contrats comportent une durée légale et ne peuvent être pérennisés qu'après plusieurs années, le Groupe considère ces personnes comme des effectifs en CDI.

### 1.3 Principales données concernant l'effectif

L'effectif total au 31 décembre 2023 est de 213 268 collaborateurs, en augmentation de 9% par rapport à 2022. Il se répartit en 196 686 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI) et 16 582 sous contrat à durée déterminée (CDD), en outre, 32 255 salariés travaillent à temps partiel, soit 15% de l'ensemble

du personnel. Les effectifs hors de France représentent 82% des effectifs mondiaux.

L'effectif moyen total 2023 du Groupe, en équivalent temps plein (ETP), est de 192 287 personnes, en augmentation de 11% par rapport à 2022.

#### 1.3.1 Répartition de l'effectif par groupe d'activités, par région du monde et par catégorie professionnelle

##### Répartition par groupe d'activités

Effectif total au 31 décembre <sup>(a)</sup>	2023	%	2022	%	2021	%
Vins et Spiritueux	8 891	4	8 398	4	7 898	4
Mode et Maroquinerie	75 058	35	67 034	34	57 689	33
Parfums et Cosmétiques	31 937	15	29 549	15	27 774	16
Montres et Joaillerie	28 276	13	26 369	14	24 348	14
Distribution sélective	59 391	28	55 471	28	48 807	28
Autres activités	9 715	5	9 185	5	9 131	5
<b>Total</b>	<b>213 268</b>	<b>100</b>	<b>196 006</b>	<b>100</b>	<b>175 647</b>	<b>100</b>

(a) Effectif total CDI et CDD.

##### Répartition par zone géographique

Effectif total au 31 décembre <sup>(a)</sup>	2023	%	2022	%	2021	%
France	39 351	18	36 346	19	33 887	19
Europe (hors France)	46 809	22	41 846	21	39 343	22
États-Unis	43 649	20	41 936	21	34 930	20
Japon	10 496	5	8 924	5	8 013	5
Asie (hors Japon)	52 185	24	47 860	24	43 705	25
Autres Marchés	20 778	10	19 095	10	15 769	9
<b>Total</b>	<b>213 268</b>	<b>100</b>	<b>196 006</b>	<b>100</b>	<b>175 647</b>	<b>100</b>

(a) Effectif total CDI et CDD.

##### Répartition par catégorie professionnelle

Effectif total au 31 décembre <sup>(a)</sup>	2023	%	2022	%	2021	%
Cadres	47 040	22	41 504	21	36 807	21
Techniciens, responsables d'équipe	17 861	8	17 421	9	16 952	10
Employés administratifs, personnel de vente	113 494	53	105 100	54	91 691	52
Personnel de production	34 873	16	31 981	16	30 197	17
<b>Total</b>	<b>213 268</b>	<b>100</b>	<b>196 006</b>	<b>100</b>	<b>175 647</b>	<b>100</b>

(a) Effectif total CDI et CDD.

### 1.3.2 Âge moyen et répartition par âge

L'âge moyen de l'effectif mondial en CDI est de 37 ans. Les tranches d'âge les plus jeunes sont prédominantes dans le personnel de vente, principalement en Asie, aux États-Unis et dans les Autres marchés.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Âge : moins de 25 ans	11,4	5,7	7,2	20,3	6,4	10,3	18,1
25 – 29 ans	18,4	17,0	14,7	18,0	13,8	23,1	19,5
30 – 34 ans	20,0	18,3	16,9	16,7	16,1	26,4	21,2
35 – 39 ans	16,4	14,7	15,4	12,8	18,0	21,0	16,8
40 – 44 ans	11,7	12,1	13,1	9,8	17,5	10,8	11,0
45 – 49 ans	8,4	10,6	12,1	6,8	15,4	4,6	6,2
50 – 54 ans	6,4	9,6	10,3	5,8	8,9	2,1	3,5
55 – 59 ans	4,7	8,3	7,2	4,7	3,7	1,0	2,2
60 ans et plus	2,7	3,7	3,3	5,1	0,1	0,5	1,4
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Âge moyen</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

### 1.3.3 Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

L'ancienneté moyenne au sein du Groupe est de 9 ans en France et varie de 5 à 8 ans dans les autres zones géographiques. Cette différence s'explique principalement par la prédominance, dans ces zones géographiques, des activités de distribution caractérisées par un taux de turnover plus important.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Ancienneté : moins de 5 ans	61,7	48,6	50,5	73,7	56,0	68,3	71,9
5 – 9 ans	19,1	20,5	23,0	14,3	18,8	19,3	17,3
10 – 14 ans	8,0	9,5	10,3	5,4	7,9	7,9	6,2
15 – 19 ans	5,0	7,2	7,6	3,3	8,7	2,8	2,4
20 – 24 ans	3,2	6,4	4,7	1,8	5,9	0,9	1,1
25 – 29 ans	1,5	3,0	2,3	0,8	1,9	0,5	0,6
30 ans et plus	1,5	4,6	1,7	0,6	0,9	0,2	0,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Ancienneté moyenne</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

## 1.4 Animer une politique de rémunération attractive et équitable

LVMH souhaite attirer, reconnaître et motiver les talents grâce à des rémunérations avantageuses par rapport aux attentes de ses salariés et au marché. Les enquêtes annuelles sur les niveaux de salaire tiennent compte de la spécificité des métiers et des secteurs d'activités. Menées en France et à l'international, elles confirment le bon positionnement des Maisons.

Le Groupe est attentif à rétribuer la performance. Il indexe ainsi les parties variables de la rémunération aux résultats financiers de la société d'appartenance et à la réalisation des objectifs individuels.

En 2021, LVMH a constitué une équipe dans le but de définir une politique d'équité salariale applicable à tous ses salariés et aux fournisseurs. Elaborés avec l'appui de l'expertise de *Fair Wage Network*, les principes d'équité salariale ont été endossés en 2022 par la Direction des ressources humaines. L'ensemble des Maisons du Groupe a été invité à vérifier l'application de ces principes et le pilotage en est assuré à travers les réseaux de correspondants des Ressources Humaines, des Rémunérations & Avantages Sociaux et de la Responsabilité Sociale. En 2023, les premiers audits internes ont été lancés avec des Maisons pilotes en France et en Amérique du Sud afin de vérifier la conformité avec la politique *Fair Wage*.

### 1.4.1 Rémunération moyenne

En France, la répartition de la rémunération brute moyenne mensuelle des salariés sous contrat à durée indéterminée, à temps complet et présents tout au long de l'année, est la suivante :

Effectif concerné (en %)	2023	2022	2021
Moins de 1 500 euros	0,7	0,8	2,0
1 501 à 2 250 euros	5,6	12,1	17,7
2 251 à 3 000 euros	22,8	21,2	20,5
Plus de 3 000 euros	70,9	65,9	59,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 1.4.2 Frais de personnel<sup>(a)</sup>

Au niveau mondial, la répartition des frais de personnel s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Masses salariales brutes - Contrats à durée déterminée ou indéterminée	10 292,8	9 369,2	7 562,4
Charges sociales patronales	2 414,8	2 182,0	1 725,2
Travail temporaire	495,1	409,8	298,7
<b>Total frais de personnel</b>	<b>13 202,6</b>	<b>11 961,0</b>	<b>9 586,4</b>

(a) Les indicateurs sont issus du système de reporting RH, intégrant 983 entités légales. À la différence du reporting financier, le reporting social exclut certains éléments du calcul de la masse salariale, notamment : l'intéressement et la participation, les attributions d'actions gratuites et assimilés, les provisions liées aux bonus.

Le poids des frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire est en légère hausse par rapport à l'année précédente et représente 6,7% du total de la masse salariale dans le monde (6,2% en 2022), charges sociales comprises.

### 1.4.3 Intéressement, participation et épargne salariale

Toutes les sociétés françaises de 50 salariés et plus disposent d'un Plan de Participation, d'Intéressement ou d'Épargne. Ces plans ont représenté en 2023 une charge globale de 471 millions d'euros, versée au titre de l'année 2022, en hausse par rapport à l'année précédente.

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Participation	240,3	183,8	120,8
Intéressement	183,8	164,1	106,1
Abondement aux plans d'épargne	46,9	40,5	39,3
<b>Total</b>	<b>471,0</b>	<b>388,4</b>	<b>266,2</b>

## 2. UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX DES TALENTS

Les talents, par leur excellence et leur diversité, façonnent le succès de LVMH et de ses Maisons. Le Groupe anime sa dynamique de recrutement en faisant valoir les atouts du Groupe : ses valeurs, ses engagements et la richesse des parcours qu'il propose. Aux jeunes générations, le Groupe propose de transmettre ses savoir-faire, et met à disposition d'ambitieux programmes de

### 2.1 Déployer une politique employeur attractive

L'attractivité et la rétention des talents sont essentielles pour pérenniser le succès de l'organisation. Il est clé d'identifier et de recruter les meilleurs talents, en construisant avec eux une relation de confiance, sur le long terme. Pour cela, les équipes Ressources humaines s'attachent à promouvoir la variété des parcours professionnels au sein du Groupe, tout en valorisant ses engagements environnementaux et sociaux.

Les femmes et les hommes font la différence : cette conviction, au cœur de notre politique de ressources humaines, guide le recrutement à tous les niveaux, des jeunes diplômés aux cadres dirigeants. LVMH identifie et valorise tous les talents, particulièrement dans les secteurs les plus innovants, sans parti pris ni considération d'origine, de genre, d'âge, de handicap ou de sexualité. La diversité de ses équipes doit refléter celle de ses clients. Celles et ceux qui partagent les valeurs et la culture du Groupe, qui entretiennent le goût d'entreprendre et d'innover, qui cultivent leur sens de l'excellence et leur créativité, et savent se montrer pragmatiques et persévérants, peuvent trouver leur place chez LVMH.

Dans un contexte géopolitique, économique et social incertain, l'activité s'est focalisée cette année sur tous les métiers à forte tension, notamment ceux du retail. Pour maintenir le niveau d'attractivité de LVMH, le Groupe a renforcé les opportunités de dialogue et les échanges entre les équipes Recrutement des Maisons. Il a aussi mis l'accent sur la professionnalisation des équipes, en s'appuyant sur une veille constante sur l'environnement concurrentiel et, plus largement, sur le marché.

#### Attractivité

En 2023, LVMH a continué à former et à équiper des milliers d'ambassadeurs internes avec la formation en ligne « Craft the Future Ambassador Programme », pour sensibiliser autour de la marque employeur LVMH, valorisant ainsi les opportunités et les perspectives proposées par le Groupe à ses talents.

LVMH a également annoncé son partenariat avec le « Human-Centered Artificial Intelligence Institute » de l'université de Stanford (Stanford HAI), visant à explorer les applications de la technologie IA dans ses activités. Depuis plusieurs années, le Groupe utilise, tout au long de sa chaîne de valeur, l'intelligence artificielle et les technologies de pointe pour améliorer l'expérience client et optimiser les opérations. Les récentes percées en matière d'IA générative ouvrent de nouvelles opportunités (innovation majeure, efficacité accrue), mais présentent également des défis et des risques. Par l'apprentissage et l'expérimentation, l'objectif est d'aider les Maisons et le Groupe à accélérer sur ce sujet.

découverte des métiers du luxe et de son écosystème. À l'écoute de leurs collaborateurs, LVMH et ses Maisons déploient des programmes participatifs, innovants et bien souvent digitaux pour rendre chacun acteur de son parcours de développement et de son évolution professionnelle.

Le Groupe continue à soutenir activement les jeunes et renforce sa politique RH et RSE en leur faveur, notamment sur la formation et l'accès à l'emploi. En novembre 2023, LVMH a signé une charte nationale d'engagement auprès de l'État français, pour accueillir des lycéens en seconde en stage obligatoire, dans nos Maisons et au niveau Groupe, en juin 2024.

Pour la 19<sup>e</sup> année consécutive (Étude Universum 2023), LVMH reste ainsi l'employeur préféré des étudiants en écoles de commerce en France. Le Groupe se classe aussi parmi les employeurs préférés des étudiants dans le monde, avec la 28<sup>e</sup> position (Étude Universum World's Most Attractive Employers 2023).

#### Engagement et opportunités

Les métiers et les compétences ne cessent de se transformer, avec des conséquences directes sur notre organisation. Il est crucial, pour assurer le succès actuel et futur du Groupe, de continuer à repérer, à faire grandir et à fidéliser les talents. Le capital humain, et en particulier le développement des talents, jouent donc un rôle essentiel dans la stratégie Ressources Humaines.

L'accompagnement individuel, la revue des organisations, et la transformation de la culture managériale sont des dispositifs essentiels à la croissance du Groupe et au développement des collaborateurs.

Pour se préparer aux futurs défis et opportunités, les équipes des Ressources Humaines, qui collaborent étroitement avec les dirigeants et les managers du Groupe, placent au cœur de la stratégie de ressources humaines l'« Organization and Management Review » (OMR). Depuis plus d'une dizaine d'années, cette revue est conduite dans la continuité des plans stratégiques des Maisons. Elle met en regard les axes stratégiques de développement des activités du Groupe avec les évolutions requises en matière d'organisation et de talents clés.

L'« Organization and Management Review » évolue chaque année, selon les tendances externes liées à l'activité et aux ressources humaines, et permet de définir le plan stratégique des ressources humaines. Pour améliorer la compréhension de l'environnement Talent et Business et sensibiliser les collaborateurs, une série de vidéos sur les tendances externes (marchés et RH) a été développée cette année.

Chaque année, la communauté Ressources Humaines est conviée à assister au partage des principaux résultats de l'OMR et de la feuille de route RH.

Ce plan stratégique énonce la vision, les ambitions et les engagements du Groupe en matière de Ressources Humaines. Il s'articule notamment autour des structures organisationnelles, des postes clés actuels et futurs, des actions en faveur du développement des compétences et des parcours des talents clés.

Les données analysées mettent également en lumière la gestion dynamique des talents du Groupe. Ainsi, en 2023, près de 78% des postes clés du Groupe bénéficient d'un plan de succession, et 72% des positions les plus stratégiques ont été pourvues en interne.

### Turnover par zone géographique

(en %)	2023	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés	2022	2021
Turnover global <sup>(a)</sup>	22,1	11,8	15,3	37,1	9,7	23,4	28,5	24,1	23,3
Dont : turnover volontaire <sup>(b)</sup>	16,5	5,9	10,8	29,9	8,5	18,8	20,0	18,3	17,2
turnover involontaire <sup>(c)</sup>	5,7	4,9	4,0	6,8	1,0	4,5	8,3	5,2	5,5

(a) Tous motifs. Hors mobilité interne et transferts hors Groupe.

(b) Démissions.

(c) Licenciements/fins de période d'essai.

### Répartition des mouvements<sup>(a)</sup> sous contrat à durée indéterminée par groupe d'activités

(en nombre)	Recrutements			Départs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Vins et Spiritueux	1 202	1 154	902	753	823	615
Mode et Maroquinerie	18 592	19 223	15 431	12 361	12 081	9 992
Parfums et Cosmétiques	7 806	7 418	6 045	5 827	6 109	6 605
Montres et Joaillerie	6 203	7 393	5 246	4 821	5 508	4 102
Distribution sélective	24 126	23 234	15 908	17 995	17 159	14 989
Autres activités	2 450	2 350	1 544	1 606	1 518	1 554
<b>Total</b>	<b>60 379</b>	<b>60 772</b>	<b>45 076</b>	<b>43 363</b>	<b>43 198</b>	<b>37 857</b>

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les titularisations CDD vers CDI et excluant les mobilités au sein du Groupe.

Le nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée, tous motifs confondus, s'élève à 43 363 en 2023, dont près de 41% dans la Distribution sélective, groupe d'activités traditionnellement caractérisé par un taux de renouvellement important.

## 2.2 Préparer la relève des savoir-faire et des talents

### 2.2.1 Pérenniser et transmettre nos savoir-faire à toutes les générations

Au sein de ses six groupes d'activités, LVMH rassemble une grande diversité de savoir-faire, indispensables au succès des Maisons. Le Groupe joue un rôle central pour préserver et pour transmettre ces savoir-faire uniques. Essentiels à la chaîne de valeur du luxe, 280 Métiers d'Excellence ont été recensés dans les domaines de la création, de l'artisanat et de l'expérience client. Ce patrimoine vivant regroupe aujourd'hui plus de 100 000 collaborateurs dans le monde.

#### 2.2.1.1 Transmettre : un cercle vertueux

Les Métiers d'Excellence s'attachent à développer un cercle vertueux de transmission, porté par trois objectifs : transmettre ses savoir-faire uniques ; faire grandir les talents d'apprentis à virtuoses ; et sublimer ses équipes et leurs métiers, qui portent l'excellence et le succès des Maisons.

Dès l'enseignement secondaire, les Métiers d'Excellence sensibilisent les plus jeunes à l'univers du luxe et à ses métiers, puis attirent les étudiants et jeunes professionnels vers des parcours de carrières dans nos filières métier. Au sein du Groupe, la transmission de l'excellence continue grâce à l'Académie des Métiers d'Excellence et aux écoles des Maisons, et à la promotion de la communauté de Virtuoses. Cette communauté est elle-même engagée à transmettre sa passion.

#### Orienter vers nos métiers et recruter plus largement

Pour susciter des vocations et attirer les talents, LVMH s'engage pour faire changer les regards sur ses métiers, dès le plus jeune âge. Le programme « Excellent ! » a ainsi sensibilisé plus de 3 080 collégiens en France, en Italie et aux États-Unis grâce à l'implication des équipes des ressources humaines et des experts métiers des Maisons. Dans le prolongement de cette action, les Métiers d'Excellence sont allés à la rencontre de leurs futurs talents lors d'une tournée « You and ME ». À l'occasion de cette tournée, ils se sont rendus dans quatre villes de France

(Clichy-sous-Bois, Reims, Valence et Paris) et dans trois villes en Italie (Florence, Padoue, Novara), entre février et septembre 2023. Ce salon spécialisé dans l'orientation et le recrutement des métiers de savoir-faire a attiré près de 10 000 visiteurs et donné accès à plus de 4 500 offres de stage, contrats d'alternance, CDD et CDI.

#### **Former nos futurs talents**

La rentrée 2023 a été marquée par un record pour l'Institut des Métiers d'Excellence, qui a accueilli une promotion de plus de 700 nouveaux étudiants, dans sept pays (France, Suisse, Italie, Espagne, Japon, Allemagne et USA).

Cette promotion reflète la diversité des parcours et des profils : elle regroupe des personnes âgées de 15 à 60 ans, dont un tiers sont en reconversion professionnelle. Depuis 2014, plus de 2 700 apprentis ont été formés à 30 métiers à travers 60 programmes de formation, dont 48 sur-mesure. En 2023, 92 % des apprentis ont obtenu leur Brevet d'Excellence LVMH. Leur taux de placement dans les Maisons LVMH et chez leurs partenaires est de 78 %.

#### **Développer les meilleurs talents et incarner l'excellence des savoir-faire**

Au sein de l'Académie des Métiers d'Excellence et des 22 écoles internes des Maisons, les talents internes enrichissent et approfondissent leurs compétences en continu. En 2023, le nombre d'heures de formation consacrées au développement des collaborateurs dans ces métiers a été similaire à celui de 2022 (soit environ 200 000 heures), au moyen de 288 programmes de formation interne.

Créée en 2021, la communauté des Virtuoses LVMH s'élargit encore cette année avec l'arrivée d'une nouvelle promotion de 63 Virtuoses. Cette arrivée a été célébrée, à Paris et à Milan, lors de la troisième édition de l'événement SHOW ME, en présence de Mme Chantal Gaemperle. Chaque Virtuose incarne l'excellence de son savoir-faire et un parcours exemplaire dans les Maisons du Groupe. Ils bénéficient de programmes de développement personnel et sont amenés à transmettre leur passion et leur savoir-faire, notamment auprès des jeunes générations. Ils rebouclent ainsi le Cercle Vertueux de la transmission.

#### **2.2.1.2 Soutenir et promouvoir les savoir-faire externes**

LVMH s'attache à soutenir et à faire rayonner les savoir-faire externes, en lien avec l'expertise de ses Maisons. Tout au long de l'année écoulée, le Groupe a réitéré cet engagement. Le Prix Elle Artisanes en France, dont la troisième édition s'est tenue cette année, continue ainsi à valoriser les talents de femmes exerçant un métier de savoir-faire dans la mode, le design, les arts culinaires et la sauvegarde du patrimoine français.

Autre événement notable, la création du premier prix dédié à l'Artisanat en Italie, «*Premio Maestri d'Eccezzenza*», en collaboration avec *Confartigianato*. Trois artisans ont été récompensés, dans les catégories «savoir-faire emblématique», «savoir-faire lié à l'innovation» et «savoir-faire émergent». La Maison Fendi était cette année partenaire de l'événement.

Enfin, la maquette de la future Maison des Métiers d'Excellence LVMH est le fruit d'une étroite collaboration avec Hannah Levesque, artisan en design papier.

#### **2.2.2 Partager nos métiers auprès des étudiants et des jeunes diplômés avec INSIDE LVMH**

Le groupe LVMH confirme son soutien aux jeunes générations. Le programme INSIDE LVMH a ainsi continué son déploiement en 2023 à travers sa plateforme digitale dédiée aux étudiants et aux professionnels en début de carrière propose une meilleure appréhension du secteur du luxe, de LVMH et de ses 75 Maisons, de ses métiers et carrières. Disponible en anglais, elle est ouverte à tous, quels que soient la localisation ou les parcours.

Cette plateforme, accessible à l'adresse [insidelvmh.com](https://insidelvmh.com), regroupe plus de 100 contenus vidéo, articles et podcasts. Elle prodigue de précieux conseils aux jeunes, grâce à l'engagement de nos équipes LVMH. De nombreux leaders et CEOs, comme Christie Fleischer (Benefit Cosmetics), ainsi que nos jeunes talents et managers, partagent ainsi les coulisses de LVMH.

Fin 2023, la plateforme recensait plus de 260 000 inscrits, provenant de plus de 2 600 écoles dans le monde.

Sur cette plateforme, et deux fois par an sous forme de promotion, LVMH propose à tous le Certificat INSIDE LVMH. Il atteste d'un parcours apprenant unique et certifiant de trente heures, dédié à la découverte des fondamentaux du luxe et de LVMH. Ce certificat aide les jeunes à préparer leur entrée dans le monde professionnel, augmente l'attractivité de leur CV et nourrit la préparation de leurs entretiens d'embauche.

Il propose également sur la plateforme des contenus variés : prises de paroles de professeurs académiques d'écoles renommées, de nos experts LVMH, ou encore cas pratiques.

Depuis son lancement en mai 2021, le certificat rencontre un vif succès international. À fin décembre 2023, plus de 192 000 personnes se sont inscrites aux six premières promotions, et plus de 78 000 personnes ont été certifiées.

#### **2.2.3 Accélérer l'intégration, le développement et la rétention des Jeunes Générations**

En 2023, le Groupe a recruté plus de 39 400 jeunes de moins de 30 ans dans le monde, dont 11 001 en contrats de stage ou d'apprentissage, et 2 650 en CDI en France.

Dans un contexte de forte croissance, LVMH réaffirme son soutien à l'accès à l'emploi des jeunes talents, et met l'accent sur le développement de ces talents, qui assureront l'avenir du Groupe.

LVMH a ainsi renforcé en 2023 son offre de programmes d'accélération de carrières, dédiée exclusivement aux jeunes talents recrutés à travers le monde. Avec 40 programmes, visant à développer les futurs leaders de nos Maisons, les parcours proposés sont multiples. Ils sont directement liés aux enjeux clés d'aujourd'hui et demain : généralistes ou spécifiquement dédiés à une fonction (retail, marketing/produit, omnichannel, opérations, digital, finance, ressources humaines...), au travers de nos 6 secteurs d'activité et de nos 75 Maisons.

En 2023, 8 nouveaux *Graduate Programs* ont été lancés au niveau Groupe, dans nos divisions ou régions, et au sein de nos Maisons : LVMH SPRING Human Resources, LVMH SPRING Singapore, LVMH Retail MT program Korea, SPRING Masterpieces Watches & Jewelry, SPRING Beauty, REVEAL Guerlain, Avenue Loro Piana, Horizons Louis Vuitton. Ce dynamisme traduit notre engagement sans faille aux côtés des Talents en début de carrière.

D'autres programmes continuent à émerger au sein de nos 75 Maisons ; leur lancement prochain viendra consolider cette tendance en 2024.

Ces initiatives sont l'occasion de déployer des parcours de développement spécifiques pour les Talents en début de carrière. Le programme généraliste SPRING Future Leaders qui vise à développer les futurs leaders LVMH a ainsi proposé une expérience agile d'apprentissage de 4 semaines intensives, notamment dédiées au développement du leadership. Elles se sont articulées autour de masterclasses et de rencontres de leaders inspirants, de formations, d'ateliers de connaissance de soi, de visites découvertes au sein de nos Maisons, et de mises en situation exigeantes.

La dynamique de ces programmes d'accélération de carrière nourrit également l'émergence d'une communauté diverse et engagée de Talents. Cette communauté a été réunie pour la première fois en juillet dernier, et accueillie par nos Maisons italiennes (Acqua di Parma, Bulgari, Fendi, Loro Piana), pour une immersion dans le marché du luxe LVMH en Italie.

## **2.2.4 Développer une approche stratégique au niveau Groupe pour les relations académiques**

LVMH a mis en place un comité de pilotage représentatif, pour favoriser les synergies et la collaboration entre ses Maisons et Divisions. Le mandat de ce comité est de développer nos initiatives académiques, dans les domaines d'expertise stratégique à l'échelle mondiale.

En 2023, LVMH conserve sa première place en tant qu'employeur favori des étudiants en école de commerce en France, et se hisse dans le Top 14 des étudiants en écoles d'ingénieurs.

Nous avons également consolidé nos partenariats d'excellence et en avons inspiré de nouveaux, tel qu'avec l'EHL – Hospitality Business School en Suisse ou encore Stanford – Human Centered AI aux États-Unis.

## **2.3 Développer l'agilité et l'employabilité des collaborateurs**

### **2.3.1 Co-construire un futur en apprenant**

Dans un monde marqué par des progrès technologiques fulgurants, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et du General AI, l'apprentissage en entreprise est primordial. Le reskilling et l'upskilling des employés, qui aspirent à un développement personnel et professionnel en phase avec les exigences du marché, font aussi partie de nos priorités.

Face à ces changements significatifs, les employés cherchent à donner du sens à leur travail, à apprendre en continu et à se développer personnellement et professionnellement. Il est donc essentiel de proposer à nos talents des programmes complets d'apprentissage et de développement, clé de voûte du succès de notre organisation.

En 2023, LVMH House a franchi un nouveau palier, en renforçant le programme innovant de leadership lancé début 2022. Ce programme de développement personnel cible les seniors leaders et les Hauts Potentiels de LVMH, et embrasse toutes les Maisons et géographies. Il a été déployé à Londres, ainsi que dans les LVMH Houses régionales situées à des points névralgiques mondiaux comme Hong Kong, New York City et Singapour. Cette initiative témoigne de la vision globale du Groupe, reconnaissant l'importance de la diversité culturelle et de la compréhension interrégionale dans le développement du leadership.

Les objectifs du programme sont clairs et stratégiquement alignés avec les besoins actuels du leadership. Il vise d'une part à développer une conscience de soi approfondie chez les leaders, compétence essentielle pour naviguer efficacement dans des périodes de turbulences. Cette focalisation sur la conscience de soi permet aux participants de mieux comprendre leurs propres motivations, forces et faiblesses, les rendant ainsi plus aptes à diriger avec empathie et clarté.

D'autre part, le programme prépare les leaders à surmonter les obstacles au changement. Il leur donne les outils nécessaires pour anticiper et gérer le changement, non seulement au sein de leurs équipes, mais aussi dans l'ensemble de l'organisation.

En 2023, le programme de développement personnel pour les leaders de LVMH House a donc constitué une réponse stratégique aux défis posés par un environnement d'affaires en mutation. Il a non seulement renforcé les compétences des leaders, mais a également cultivé une culture de résilience, d'adaptabilité et de collaboration au sein du Groupe. Ce programme illustre l'engagement inébranlable de LVMH envers l'excellence en matière de leadership, soulignant son rôle de pionnier dans le domaine du luxe mondial.

Avec la participation de plus de 500 seniors leaders, ce programme a passé un seuil important en fin d'année 2023. Record dans l'histoire des programmes de leadership de LVMH, ce chiffre souligne l'ampleur de l'engagement du Groupe pour le développement de ses collaborateurs.

En 2023, LVMH House a poursuivi le déploiement et l'amélioration de son offre de programmes destinés au middle management. Parmi les nouveautés, deux programmes notables ont été ajoutés au portefeuille. Le premier, « Leading with Presence », vise à développer un style de leadership qui renforce la confiance et la motivation. Ce programme met l'accent sur l'importance d'une présence authentique, d'une communication efficace, de messages personnalisés, d'un récit captivant, ainsi que d'une expression confiante et adaptable. Le second programme, « Manager as Coach », a pour objectif de maintenir une présence et une connexion constantes en tant que leaders, de soutenir la confiance avec les collaborateurs directs, de fournir des retours d'impact et de les accompagner dans la dynamique de croissance du Groupe. Ces initiatives soulignent l'engagement continu de

LVMH House à développer des compétences de leadership au sein de son management intermédiaire.

Au cours de l'année écoulée, LVMH House a organisé plusieurs sessions de son programme emblématique d'intégration, «Discovery», ainsi que du programme «Leadership Foundations» au Moyen-Orient, marquant ainsi son retour dans la région. Ces sessions, conçues pour accueillir et intégrer efficacement les nouveaux membres de notre famille professionnelle, ont mis en lumière notre engagement pour le développement de nos collaborateurs dans cette région stratégique. Ces initiatives illustrent la volonté de LVMH House de tisser des liens solides et durables avec ses équipes, en leur fournissant les outils et les connaissances nécessaires pour exceller dans l'univers du luxe.

En 2023, LVMH House a lancé une nouvelle «Learning Community», le L5, réunissant les directeurs du Learning des cinq grandes Maisons du Groupe : Louis Vuitton, Dior Couture, Parfums Christian Dior, Moët Hennessy et Sephora. Cette communauté vise à renforcer les liens et la collaboration entre ces leaders en matière de formation, et à favoriser l'échange de bonnes pratiques et l'exploration conjointe de nouvelles tendances et technologies dans le secteur de l'apprentissage.

Le L5 illustre ainsi l'engagement de LVMH à améliorer constamment l'efficacité opérationnelle de ses initiatives de formation et à maintenir une culture d'innovation et d'excellence au sein de ses Maisons.

D'abord portées par les Maisons, les actions d'apprentissage dans le domaine du retail restent par ailleurs centrales. En particulier, la «Brand Education Community» est une communauté qui vise à fédérer la diversité des actions d'apprentissage sur les produits, les services, l'expérience client et la désirabilité des marques. Elle regroupe les leaders et les managers de cette activité dans les différentes Maisons. Source d'échanges des meilleures pratiques, cette communauté bénéficie de la richesse, de l'excellence, des capacités d'innovation et de la diversité d'une majorité de Maisons et de tous les secteurs.

La LVMH House déploie également «Think Retail», un programme de développement auprès des managers des boutiques clés du Groupe. Il vise à leur faire prendre conscience de leur importance dans le Groupe, à les inspirer et à les soutenir dans leur développement personnel. Au cours d'une session de six mois, ces managers bénéficient d'un coaching et d'un mentoring individuels, et suivent un parcours de découverte des métiers animé par des talents du Groupe et de ses Maisons. Initialement lancé en Europe et en Chine, le programme sera étendu à toutes les zones géographiques d'ici 2024.

### **2.3.2 Développer une culture de la donnée RH**

LVMH s'efforce de créer un environnement où la culture de la donnée devient essentielle, favorisant une gestion proactive des indicateurs et renforçant la performance globale du Groupe. LVMH porte un engagement significatif en faveur du développement de la culture de la donnée au sein de sa population, notamment des ressources humaines.

En collaboration étroite avec ses Maisons, le Groupe œuvre pour le déploiement d'une unique base de données RH, servant de socle commun à la collecte des données. L'objectif est de piloter plus efficacement les processus RH tels que le recrutement, la mesure de la performance ou encore la planification des effectifs.

En ce sens, le groupe LVMH a lancé en 2023 une plateforme d'analyse interactive permettant la collecte, la visualisation et l'analyse des données RH auprès de ses Maisons. Celle-ci répond aux besoins d'agilité, de précision et de cohérence de la donnée, face aux demandes croissantes des parties prenantes internes et externes sur les critères sociaux.

LVMH met ainsi en place des programmes de formation et de sensibilisation, pour familiariser ses collaborateurs RH aux bonnes pratiques liées à la collecte, à l'analyse et à l'interprétation des données. En 2023, le Groupe s'est par exemple associé avec les professeurs de l'ESCP et a lancé «Mastering the Art of HR Data». Ce parcours en ligne, certifiant, d'une durée de 4h, accélère l'acculturation des collaborateurs sur ce sujet des données.

LVMH continue de développer sa culture de la donnée à travers d'autres initiatives stratégiques, proposant des approches ludiques telles que la gamification, ou des événements spécifiques, au bénéfice des Maisons du Groupe.

### **2.3.3 Rendre chacun acteur de sa mobilité et de son développement**

LVMH donne à ses collaborateurs les moyens d'améliorer leur agilité et leur employabilité au quotidien, ces derniers étant les premiers acteurs de leur développement et de leur carrière.

La singularité de LVMH réside dans un écosystème unique, qui rassemble ses 75 Maisons et ses six groupes d'activités, établis dans près de 80 pays. Cela offre de multiples parcours de carrières et de nombreuses passerelles entre zones géographiques, métiers, domaines et univers : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, et Distribution selective.

Pour encourager ses collaborateurs à être acteurs de leur carrière au sein de cet écosystème, LVMH a mis en place une politique et des processus de mobilité ancrés dans le Groupe. Des comités «carrière» sont organisés à plusieurs niveaux (Maison, division, global, régional, fonctionnel) par les Directeurs Talent Management et les Directeurs des Ressources Humaines.

LVMH dispose aussi d'une plateforme interne, «Voices», et s'engage à renforcer plus encore la publication en interne des postes et des possibilités de mobilité dans les années à venir. Cette année, plus de 100 Leaders des Ressources Humaines se sont réunis afin de co-construire les plans de succession des positions stratégiques et d'échanger sur les profils en mobilité. Les collaborateurs bénéficient également d'entretiens de carrière.

En 2023, près de 18 000 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne, et 78% des collaborateurs clés pour l'organisation ont passé un entretien de carrière.

«Rise», l'expérience du management de la performance et du développement proposée par le Groupe, promeut trois valeurs fondamentales : l'*empowerment*, la coopération et l'agilité. Elle donne au collaborateur l'opportunité de proposer lui-même ses axes de développement et d'évolution, et d'initier des conversations plus régulières autour de sa performance et de ses réalisations.

Ce système de gestion de la performance et du développement valorise une culture de *leadership* basée sur le *feedback* continu et la collaboration. Grâce à son approche innovante, les collaborateurs peuvent prendre l'initiative d'échanger avec leur manager au rythme de leurs besoins et des impératifs professionnels, sans attendre une échéance annuelle.

Aujourd'hui, cette nouvelle approche du management de la performance est déployée auprès de 90 000 collaborateurs, et va continuer à s'étendre dans l'ensemble du Groupe.

### Investissement formation

L'investissement réalisé par les sociétés du Groupe pour la formation a représenté un montant de 178,1 millions d'euros, soit 1,7% de la masse salariale en 2023. En plus de cet investissement et de la formation qui s'effectue tous les jours sur le lieu de travail, LVMH continue de développer de nouvelles formes d'apprentissage. *Digital learning*, webinaires, échanges et expérimentations au sein des communautés apprenantes : la diversité de ces nouveaux formats d'apprentissage accélérés et collaboratifs ne permet pas aujourd'hui leur recensement. LVMH est néanmoins convaincu de leur impact et de leur pertinence.

	2023	2022	2021
Investissement formation (en millions d'euros)	178,1	213,7	129,2
Part de la masse salariale (en %)	1,7	2,3	1,7
Nombre moyen de jours de formation par salarié	1,9	1,8	1,8
Coût moyen de la formation par salarié (en euros)	909,0	1194,0	796,0
Salariés formés au cours de l'année (en %)	52,7	52,2	46,7

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

L'investissement moyen en formation par personne en équivalent temps plein est de 909 euros. Pour l'année 2023, le nombre total de jours de formation s'élève à 381 424 jours, ce qui équivaut à 1 658 personnes en formation à temps complet sur toute l'année. En 2023, 52,7% des salariés ont eu accès à la formation, et le nombre moyen de jours de formation par personne est de

1,9 jour. LVMH a choisi de comptabiliser ici uniquement les formations d'une durée de plus de trois heures. À titre d'exemple, en intégrant les formations réalisées à distance, sous format digital, et d'une durée inférieure à trois heures, LVMH estime son taux de salariés formés à 78%, pour un nombre moyen estimé de 2,3 jours de formation par salarié.

L'investissement formation est réparti entre les catégories professionnelles et les zones géographiques selon le tableau ci-dessous :

	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Investissement formation (en millions d'euros)	50,7	29,9	34,9	8,9	44,2	9,5
Part de la masse salariale (en %)	2,1	1,4	1,3	2,1	2,3	1,4
Salariés formés au cours de l'année (en %)	59,3	54,2	35,7	55,5	59,7	52,1
<i>Dont : Cadres</i>	57,9	65,7	33,4	53,5	58,8	50,1
<i>Techniciens et Responsables d'équipe</i>	67,0	64,7	30,1	66,1	55,2	61,4
<i>Employés administratifs et Personnel de vente</i>	55,6	55,9	37,9	55,2	65,2	48,7
<i>Personnel de production</i>	60,6	39,5	31,3	18,5	26,0	65,8

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

### 3. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ATTENTIF AUX COLLABORATEURS

LVMH s'engage à offrir un environnement de travail de qualité à tous ses collaborateurs. La santé et la sécurité de tous sont une priorité du Groupe, qui veille à l'équilibre et au bien-être

#### 3.1 Une démarche pour garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs

LVMH a décidé de renforcer son action pour protéger l'ensemble de ses collaborateurs. Dès 2020, un groupe de travail dédié composé d'experts Santé et sécurité et de responsables de Ressources Humaines a été formé. Il a posé un diagnostic et proposé un plan d'action qui s'appuie sur la création d'une charte santé et sécurité.

En 2021, la Charte santé et sécurité LVMH, signée par le Comité exécutif du Groupe et par l'ensemble des Présidents de Maisons, a impulsé une démarche complète et ambitieuse pour une culture du « zéro accident » sur l'ensemble des opérations.

Les Maisons s'engagent sur cinq piliers :

- Identifier leurs enjeux par la structuration d'une démarche ;
- Élaborer un plan d'action et le revoir périodiquement ;
- Suivre la démarche en soumettant leurs résultats aux comités de direction de chacune des Maisons ;
- Engager chaque collaborateur et collaboratrice dans la démarche, notamment par la sensibilisation aux gestes de première urgence ;
- Maintenir une culture vertueuse par une collaboration entre Groupe et Maisons.

À chaque engagement sont associés un indicateur de suivi et un objectif à l'horizon 2025. Dans une démarche d'amélioration

au travail de ses collaborateurs. LVMH favorise également un dialogue social constructif.

continue, le Comité exécutif du groupe LVMH en assure un suivi régulier.

Chaque Maison signataire a nommé un Ambassadeur Santé et sécurité auprès du Groupe. Ces Ambassadeurs forment la Communauté santé et sécurité, qui se réunit régulièrement pour échanger et partager les outils afin de déployer la culture du « zéro accident ». Cinq réunions se sont tenues en 2023.

LVMH et son réseau d'Ambassadeurs mettent à disposition de l'ensemble de ses salariés une boîte à outils santé et sécurité sur l'Intranet du Groupe. Elle regroupe toutes les informations permettant de déployer des politiques et des actions vertueuses, notamment le répertoire de bonnes pratiques issues des Maisons.

Pour la première fois en 2023, le Groupe a organisé une semaine de la Santé et Sécurité au travail. Différents temps de sensibilisation ont été proposés à cette occasion, notamment sur les premiers secours, la santé mentale ou le LVMH Heart Fund. Elle a été conclue par la prise de parole de Madame Chantal Gaemperle, Directrice des ressources humaines et synergies Groupe, pour rappeler la primauté de la Santé et Sécurité au cœur des opérations. Cette semaine a permis de dévoiler le triptyque *Staying on the Safe Side*, outil de sensibilisation à la prévention des risques dans trois des principaux univers du Groupe (production, logistique et boutiques).

#### Les indicateurs et objectifs associés aux engagements de la nouvelle Charte santé et sécurité de LVMH

	Résultat 2023 <sup>(a)</sup>	Objectif 2025
<b>Engagement 1</b>	Chaque Maison structure une démarche de santé et sécurité.	86 %
<b>Engagement 2</b>	Chaque Maison revoit périodiquement la démarche de santé et sécurité.	96 %
<b>Engagement 3</b>	Les comités de direction des Maisons analysent annuellement les résultats en matière de santé et de sécurité, en particulier l'évolution du taux de fréquence des accidents.	92 %
<b>Engagement 4</b>	Chaque collaborateur et collaboratrice est sensibilisé à la prévention et aux gestes de première urgence.	42 %
<b>Engagement 5</b>	Le Groupe dédie annuellement une journée à la promotion de la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.	100 %

(a) Taux de couverture des collaborateurs et collaboratrices (nombre de collaborateurs et collaboratrices couverts par l'engagement/nombre total de collaborateurs LVMH).

Encadrées par cette Charte, les Maisons déploient leurs propres démarches pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les accidents. Elles mènent ainsi des actions spécifiques au sein du programme global d'investissement, de certification et de formation du Groupe. Les ateliers, les vignobles, les boutiques et les sièges font l'objet de diagnostics santé, sécurité et ergonomie réguliers. Des plans d'action sont ensuite structurés pour répondre aux besoins identifiés et aux objectifs fixés par la Charte.

Les ateliers et les sites de production mettent en place des dispositifs d'ergonomie et de prévention de la pénibilité pour les postes les plus exposés à des contraintes physiques ou psychiques. Le Groupe porte également une attention particulière aux conditions de travail des collaborateurs âgés de plus de 50 ans, ou en situation de handicap, afin de leur permettre de poursuivre leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

En 2023, LVMH a investi plus de 44,2 millions d'euros pour l'hygiène et la sécurité. Ces montants ont été alloués à la médecine du travail, aux équipements de protection, et à des programmes d'amélioration continue : mise en conformité des nouveaux équipements, signalisations, renouvellement des outils de protection, formation prévention incendie, réduction de l'impact du bruit. Plus généralement, le montant global des

dépenses et investissements relatifs aux conditions de travail s'élève à plus de 189 millions d'euros, soit 1,8 % de la masse salariale brute au niveau mondial.

LVMH a également poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation à la sécurité au travail et à la prévention des risques. Ainsi, en 2023, 86 003 personnes ont suivi une formation sur ces thématiques.

	Nombre d'accidents	Taux de fréquence <sup>(a)(b)</sup>	Taux de gravité <sup>(b)(c)</sup>
<b>Répartition par groupe d'activités</b>			
Vins et Spiritueux	113	7,64	0,17
Mode et Maroquinerie	414	3,25	0,09
Parfums et Cosmétiques	147	2,58	0,11
Montres et Joaillerie	101	1,99	0,08
Distribution sélective	364	3,88	0,18
Autres activités	223	12,79	0,33
<b>Répartition par zone géographique</b>			
France	604	10,52	0,35
Europe (hors France)	321	4,74	0,10
États-Unis	129	1,93	0,18
Japon	18	1,09	0,01
Asie (hors Japon)	143	1,28	0,04
Autres Marchés	147	3,56	0,08
<b>Groupe LVMH 2023</b>	<b>1 362</b>	<b>3,77</b>	<b>0,13</b>
2022	1 384	4,08	0,13
2021	1 298	4,23	0,14

(a) Le Taux de fréquence est égal au nombre d'accidents de travail avec arrêt, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées.

(b) Le calcul des heures travaillées est basé pour la France sur des données réelles et pour les autres pays sur le nombre d'ETP présents au sein du Groupe au 31 décembre de l'exercice et un ratio d'heures travaillées par ETP et par pays issu des bases de l'OCDE.

(c) Le Taux de gravité est égal au nombre de journées perdues résultant d'un accident de travail, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées.

LVMH a fait le choix d'inclure dans le calcul de son taux global d'absentéisme l'ensemble des absences liées à la crise Covid-19, qu'elles relèvent des absences maladie, des absences rémunérées ou des absences non rémunérées. L'incidence de la crise sanitaire porte ainsi le taux d'absentéisme global à 5,1 % en 2023.

Le Groupe a estimé l'effet de la crise sanitaire sur ce taux : 0,1 point sont attribuables aux circonstances exceptionnelles de

la crise sanitaire et de ses impacts (confinements, obligations familiales, maladies ou isolements). Hors motifs imputables à la crise Covid-19, le taux d'absentéisme global est ainsi estimé à 5,0 % en 2023. Ce taux montre l'engagement fort des collaborateurs, leur motivation et la confiance qu'ils témoignent au Groupe et à ses Maisons. En 2022, le taux d'absentéisme était de 6,2 % en prenant en compte l'impact Covid-19, et de 5,1 % en excluant ce dernier.

#### Taux d'absentéisme<sup>(a)</sup> par région et par motif

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Maladie	2,5	4,1	4,0	1,8	0,7	1,4	1,7
Accidents de travail et de trajet	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Maternité/paternité	1,3	1,2	2,4	0,7	1,6	1,1	0,8
Absences rémunérées (événements familiaux, autres absences rémunérées)	0,7	0,4	1,1	0,3	0,5	0,9	0,4
Absences non rémunérées	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Taux global d'absentéisme	5,1	6,5	7,9	3,3	3,2	4,0	3,5
Taux global d'absentéisme estimé hors effet COVID	5,0	6,5	7,9	3,2	3,2	4,0	3,5

(a) Nombre de jours d'absences divisé par le nombre de jours théoriques travaillés.

### 3.2 Favoriser le dialogue social

Au niveau européen, le Comité commun des Sociétés européennes, instance représentative du personnel, est composé de 28 membres issus des 22 pays européens d'implantation des Maisons. Ses règles ont été arrêtées par un accord signé à l'unanimité le 7 juillet 2014 par des représentants du personnel originaires de ces 22 pays, et par la Direction des Groupes LVMH SE et Christian Dior SE. Ce Comité est informé des sujets transnationaux à l'échelle européenne. Cette année, il s'est réuni le 8 juin 2023 en réunion plénière. Sa composition a été renouvelée en janvier 2024 pour un nouveau mandat de 5 ans.

Le Comité de Groupe couvre le périmètre français. Composé à ce jour de 29 membres, il se réunit annuellement en session plénière. Cette instance d'information permet aux élus de dialoguer avec les présidents de toutes les branches d'activités du Groupe. Ils échangent ainsi sur les orientations stratégiques, sur les enjeux économiques et financiers, sur l'évolution de l'emploi au sein du Groupe et sur les perspectives de l'année en cours. Ce Comité s'est réuni le 18 octobre 2023, et sa composition a été renouvelée en 2022 pour un nouveau mandat de quatre ans.

À l'échelle des Maisons, en accord avec la culture de décentralisation du Groupe, les représentants traitent de problématiques sociales propres à leur entité.

En France, les Maisons sont dotées de Comités Sociaux et Économiques (CSE). Les attributions des CSE dépendent des effectifs de l'entreprise. Dans les entreprises de moins de 50 salariés,

ils présentent à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés relatives aux salaires, à l'application du Code du travail, etc. Au sein des entités d'au moins 50 salariés, les CSE assurent l'expression collective de l'intérêt des salariés sur les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

En 2023 en France, les différentes sociétés du Groupe ont consacré au total un budget de plus de 40,3 millions d'euros, soit 1,7% de la masse salariale, à des activités sociales et culturelles, par leur contribution aux CSE.

Au cours de l'année 2023, les représentants du personnel ont participé à 1 025 réunions en France :

Nature des réunions	Nombre
Comité Social et Économique supérieur à 50 salariés	785
Comité Social et Économique inférieur à 50 salariés	240
<b>Total</b>	<b>1 025</b>

Ces réunions ont notamment permis la signature de 201 accords d'entreprise en France.

Dans le monde, 42,7% des effectifs sont couverts par une institution représentative du personnel ou un syndicat et 34,4% sont couverts par une convention collective.

### 3.3 Équilibre de vie et bien-être au travail

L'aménagement des conditions et la flexibilité du temps de travail répondent aux attentes croissantes des collaborateurs pour leur bien-être physique et moral et la gestion de leurs responsabilités personnelles et familiales. Les Maisons du Groupe ont développé un ensemble d'initiatives pour instaurer une bonne qualité de vie au travail.

L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée constitue une des composantes de la qualité de vie au travail. Les horaires de travail individualisés s'inscrivent durablement dans les politiques des Maisons. Ils répondent aux enjeux liés à la parentalité – grossesse, enfants en bas âge, retour de congés maternité ou paternité -, à la fin de carrière, au handicap ou encore aux situations d'aidants familiaux. À titre d'exemple, en France, Berluti a renouvelé sa Charte relative à la Qualité de Vie au Travail et à l'Organisation et l'Efficacité de Travail, en renforçant notamment les dispositions en termes de télétravail. De même, la politique mondiale de Tiffany & Co. encourage toutes les modalités concrètes de flexibilité au travail : le télétravail, le temps partiel, les horaires décalés, le partage d'emploi, les congés sans solde et les semaines de travail aménagées. En Espagne, Perfumes Loewe s'est engagé à améliorer la sécurité, la santé et le bien-être de ses employés grâce au modèle « Your Wellbeing Matters » : promotion d'habitudes saines par le biais de vidéos et infographies, accès à des programmes de remise en forme, organisation d'événements sportifs, promotion du

travail à distance, horaires flexibles et engagement en faveur de la déconnexion numérique. Leurs efforts leur ont valu d'être certifiés par l'AENOR. Les conciergeries d'entreprise et la mise à disposition de places en crèche sont de plus en plus répandues dans le Groupe notamment aux crèches interentreprises. En France, le Groupe met à disposition plus de 250 places en crèche au bénéfice des jeunes parents. Enfin, certaines Maisons comme Louis Vuitton, Parfums Christian Dior et le groupe Les Echos-Le Parisien, ou encore celles relevant du secteur de la distribution selective, proposent des mesures particulières pour accompagner le travail du dimanche et en soirée.

La mise en œuvre du télétravail a été facilitée par des chartes et des accords collectifs relatifs au télétravail et au droit à la déconnexion. Le Groupe a organisé des conférences sur les nouvelles organisations de travail et la gestion du temps afin de sensibiliser les collaborateurs à la connexion et à la déconnexion. Fendi a mis en place un programme « Smart Working » privilégiant les innovations locales en faveur de la flexibilité et du travail à distance. En Espagne, Parfums Christian Dior est doté d'un outil d'analyse des perceptions et des attentes des collaborateurs. Les neuf critères de mesure incluent notamment : le temps de travail, l'autonomie, la charge de travail, le soutien psychologique et social, la variété et le contenu du travail, la participation et la supervision, et la rémunération.

Le Groupe promeut une pratique d'activité physique auprès de ses collaborateurs. Les activités sportives sont encouragées via la prise en charge d'une partie des abonnements sportifs (y compris de cours en ligne). De nombreuses Maisons offrent l'accès à des conférences sur l'importance de prendre soin de sa santé. Les Maisons du Groupe favorisent également la pratique de la course à pied en participant à des courses (souvent solidaires) dans lesquelles ses collaborateurs s'entraînent et concourent en équipe. En complément de ces initiatives, une alimentation saine et équilibrée est favorisée notamment via la présence de paniers de fruits et d'une offre de restauration adaptée.

Autre enjeu de bien-être au travail, la préservation de la santé mentale mobilise les Maisons du Groupe. Elles accompagnent le quotidien de leurs collaborateurs à l'aide de différents outils : cellules d'assistance (notamment à travers le « LVMH Heart Fund »), plateformes de formation, système d'alerte interne. En Chine et en Corée, Chaumet a développé une formation sur la santé mentale pour tous les employés ainsi qu'un webinaire sur le bien-être. Loro Piana a lancé un programme d'aide qui apporte des informations pratiques et des conseils sur une variété de sujets par le biais d'une équipe professionnelle. De son côté, LVMH Fragrance Brands a mis en place six ateliers sur le management personnel. À l'occasion d'Octobre Rose et de la journée internationale de la santé mentale, la Maison a organisé

une conférence sur l'importance de la prévention du cancer du sein avec un médecin cancérologue, un atelier yoga, un atelier de sophrologie, ainsi qu'une conférence sur les enjeux de la santé mentale et la présentation du LVMH Heart Fund. DFS France met une plateforme digitale dédiée à la santé mentale, fonctionnant 24h/24 et 7j/7 à disposition de tous ses employés et une commission des risques sociaux a pour mission d'analyser les cas d'alerte sur le stress ou le harcèlement d'un salarié.

Les Maisons ont nommé, en France, un référent chargé de la lutte contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes. D'autres ont développé des dispositifs d'écoute spécifiques en parallèle du système d'alerte du Groupe notamment au sein de zones géographiques sensibles.

En matière de soutien aux salariés aidants, Loro Piana a lancé une banque d'heures éthique. Cette initiative particulièrement innovante permet de prendre soin de la santé des enfants, des conjoints, des partenaires, des concubins ou des parents au premier degré de personnes atteintes d'une pathologie grave et attestée.

Au niveau mondial, 17% des salariés bénéficient d'horaires variables ou aménagés et 49% travaillent en équipe ou en horaires alternants.

#### **Effectif mondial concerné par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : Répartition par zone géographique**

<b>Effectif concerné<sup>(a)</sup> (en %)</b>	<b>Effectif mondial</b>	<b>France</b>	<b>Europe (hors France)</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Japon</b>	<b>Asie (hors Japon)</b>	<b>Autres marchés</b>
Horaires variables ou aménagés	17 %	26 %	26 %	1 %	17 %	17 %	9 %
Temps partiel	15 %	7 %	16 %	35 %	6 %	4 %	20 %
Travail en équipe ou en horaires alternants	49 %	12 %	34 %	71 %	77 %	63 %	64 %

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) en France. Pour les autres régions, ils sont calculés sur l'effectif CDI à l'exception du Temps partiel où les pourcentages sont calculés sur l'effectif total.

#### **Effectif concerné en France par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : Répartition par catégorie professionnelle**

<b>Effectif concerné<sup>(a)</sup> (en %)</b>	<b>Effectif France</b>	<b>Cadres</b>	<b>Techniciens Responsables d'équipe</b>	<b>Employés administratifs Personnel de vente</b>	<b>Personnel de production</b>
Horaires variables ou aménagés	26 %	17 %	54 %	48 %	3 %
Temps partiel	7 %	2 %	7 %	15 %	7 %
Travail en équipe ou en horaires alternants	12 %	1 %	15 %	14 %	31 %
Effectif ayant bénéficié d'un repos compensateur	9 %	2 %	13 %	17 %	9 %

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD).

La valorisation du volume d'heures supplémentaires représente 174,1 millions d'euros, soit en moyenne 1,7% de la masse salariale mondiale.

#### **Taux d'heures supplémentaires par région**

<b>(en % de la masse salariale)</b>	<b>Effectif mondial</b>	<b>France</b>	<b>Europe (hors France)</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Japon</b>	<b>Asie (hors Japon)</b>	<b>Autres marchés</b>
Heures supplémentaires	1,7%	1,6 %	1,5 %	1,6 %	3,8 %	2,0 %	0,8 %

(1) Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

Malgré un contexte sanitaire et économique parfois difficile, la priorité du Groupe est de préserver la santé de ses collaborateurs en étroite relation avec la médecine du travail, les services d'une assistante sociale et des services innovants tels que des conciergeries médicales.

### 3.4 Le « LVMH Heart Fund »

Pour faire face aux aléas de la vie auxquels peuvent être confrontés les collaborateurs du Groupe, LVMH a mis en place le « LVMH Heart Fund ». Lancé le 8 juin 2021, il manifeste la solidarité et l'engagement dont veut faire preuve LVMH auprès de ses collaborateurs et ce de manière inclusive, en s'adressant à tous.

Ce programme Groupe comprend deux types de services gratuits, anonymes et confidentiels. Le premier est un accompagnement social et psychologique ouvert à tous les collaborateurs, sans critère d'éligibilité, afin de les aider à faire face à tous types de difficultés du quotidien. Le second est une aide financière, conditionnée à une grille d'éligibilité, rapide et ponctuelle pour apporter un soutien aux collaborateurs confrontés à une situation personnelle urgente, inattendue, sérieuse et grave.

En 2023, le « LVMH Heart Fund » a été particulièrement actif, notamment lors des catastrophes naturelles survenues ces derniers

Enfin, LVMH participe à l'engagement civique des réservistes français dans l'armée. Conformément à la loi française, le Groupe permet aux réservistes employés de prendre jusqu'à 10 jours de congé par an pour leurs missions ou formations au sein de la réserve militaire ou de la réserve de la police nationale. Le Groupe autorise ainsi les réservistes à s'engager en tant que citoyens pour contribuer à la protection nationale.

## 4. UNE CULTURE DE L'INCLUSION

### 4.1 Promouvoir la diversité et l'inclusion

À travers son Code de conduite, le Groupe s'engage à ce que chacun de ses collaborateurs puisse jouir de ses droits sans distinction d'origine ethnique, nationale, sociale ou culturelle, de genre, d'orientation sexuelle, de handicap, d'âge, de situation familiale, de religion, de convictions politiques ou d'affiliation syndicale.

LVMH est un Groupe divers par essence, avec 75 Maisons opérant dans près de 80 pays et avec des collaborateurs issus de 190 nationalités différentes. Fort de cette diversité et soucieux de développer une culture inclusive, le Groupe s'assure que tous les collaborateurs se sentent engagés, valorisés et reconnus pour leurs contributions.

LVMH favorise une approche transversale de la diversité et de l'inclusion, pour l'ensemble de ses activités et de ses parties prenantes. L'approche du Groupe s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

- le premier pilier, centré sur les talents, vise à garantir des pratiques inclusives dans l'intégralité du parcours des collaborateurs, du recrutement aux opportunités de développement ;
- le deuxième pilier concerne les relations avec les fournisseurs, s'assurant de leurs pratiques inclusives et encourageant activement les Maisons à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement de façon proactive ;

mois. Il a alors mobilisé des aides financières et un soutien social et psychologique, individuel et collectif.

Chaque collaborateur dans le monde peut solliciter le « LVMH Heart Fund » : en composant le numéro de téléphone par pays en langue locale. Cette ligne d'écoute est accessible 24/7 par tous gratuitement, de manière anonyme et confidentielle. Les deux services sont accessibles également en se connectant sur le site internet géré par le partenaire externe WPO, ou en téléchargeant l'application mobile gratuite iConnectYou.

Le « LVMH Heart Fund » a été le sujet de plusieurs *newsletters* envoyées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de communications régulières par les équipes des Ressources Humaines dans chacune des Maisons.

Le « LVMH Heart Fund » a reçu depuis son lancement près de 7 500 demandes (3 244 en 2023) de soutien psychologique, social ou financier, venant des cinq continents.

- enfin, le dernier pilier repose sur l'image du Groupe et de ses Maisons : des campagnes de publicité à l'expérience en boutique, le Groupe s'efforce de garantir que chacun se sente accueilli, respecté et représenté.

Cette stratégie s'appuie sur des objectifs clairs, qui sont suivis au niveau du Groupe, des Maisons et des régions. En 2023, cette approche a continué à être diffusée auprès des différents comités exécutifs des Maisons et des talents du Groupe, par le biais de conférences, de sessions de sensibilisation et d'actions de communication. Les Maisons et les régions jouent aussi un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie, par la mise en place d'initiatives en faveur de la diversité et l'inclusion.

Plus particulièrement, en 2023, LVMH a célébré la seconde édition de la *LVMH's Voices of Inclusion Week*, la semaine globale de l'inclusion au sein du Groupe, renforçant son engagement dans ce domaine. À cette occasion, le Groupe et ses Maisons ont mis à l'honneur les actions et les initiatives déployées tout au long de l'année en faveur de la diversité et de l'inclusion, pour amplifier les voix de leurs talents à travers le monde. Les initiatives les plus marquantes, recensées chaque année par l'*Inclusion Index*, ont été récompensées lors d'un événement à la Fondation Louis Vuitton, en présence de plus de 250 invités, dont des membres du Comité exécutif du Groupe, des Présidents de Maisons et des talents engagés.

Véritable observatoire de la diversité et de l'inclusion, l’Inclusion Index répertorie les initiatives menées par l’ensemble du Groupe depuis 2018. Initialement créé pour mesurer et stimuler les initiatives soutenant l’équité des genres au sein du Groupe, puis ouvert aux initiatives LGBTI+, l’Inclusion Index prend depuis cette année en compte toutes les initiatives favorisant la diversité et l’inclusion. Ces initiatives sont réparties en 6 catégories : Équité des genres, LGBTI+, Handicap, Origines (nationales et sociales), Générations et Culture inclusive (initiatives transversales visant à améliorer l’expérience globale de nos talents, partenaires et clients).

Cette année, les différentes Maisons et Régions du Groupe ont proposé près de 200 initiatives au total, et l’ensemble des collaborateurs de LVMH a été appelé à voter pour leurs initiatives préférées en juillet 2023, lors d’une campagne interne en ligne. Un jury, composé de membres du Comité exécutif du Groupe (Chantal Gaemperle, Directrice des Ressources Humaines et Synergies ; Jean-Jacques Guiony, Directeur financier ; Chris de Lapuente, Président-directeur général de la Distribution sélective), et de Présidents et Directeurs des Maisons (Frédéric Arnault, Président-directeur général de TAG Heuer ; Pascale Lepoivre, Présidente-directrice générale de Loewe ; Charles Leung, Président-directeur général de Fred ; Sibylle Scherer, Présidente-directrice générale de Moët & Chandon ; et Pharrell Williams, Directeur Créatif Homme de Louis Vuitton), a étudié les initiatives finalistes. Il a décerné sept prix pour les meilleures initiatives dans chaque catégorie :

- Équité des Genres : Louis Vuitton pour son initiative en faveur du recrutement de femmes de milieux défavorisés en partenariat avec des associations locales en Asie ;
- LGBTI+ : Belmond pour l’initiative « Travel with Pride » lancée en 2022 : deux voyages en train organisés pour des voyageurs LGBTI+, dont un voyage spécial à bord du Venise Simplon-Orient-Express en soutien à l’association caritative « Not A Phase » qui milite pour la cause transgenre ;
- Handicap : deux initiatives ex æquo :
  - Loro Piana pour « Polo Circol-Abile » : dans le cadre de ce projet, une équipe de jeunes ayant des troubles cognitifs sévères collecte des vêtements Loro Piana inutilisés pour les recycler ou les donner à des associations caritatives,
  - Guerlain pour « Human », un partenariat avec l’association VETA (Vivre Et Travailleur Autrement), qui accompagne des adultes avec un autisme modéré à sévère vers l’emploi.

## 4.2 Être ouvert à tous les talents

Chaque année, le Groupe suit la progression de ses objectifs liés à la représentation de ses talents et de ses clients à tous les niveaux. LVMH vise ainsi la parité aux postes clés et 2% de salariés en situation de handicap d’ici 2025 au niveau mondial, ainsi que 30% de personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) aux postes de *leadership* aux États-Unis d’ici 2026.

De nombreux programmes de développement professionnel sont déployés au niveau du Groupe, des Maisons et des régions pour accompagner le développement des talents locaux, comme le programme Mentoring & Coaching pour le développement des

Quatre personnes ont été recrutées sur le site de « La Ruche » à Chartres ;

- Origines (nationales et sociales) : Christian Dior Couture pour « Dior Open Day », des journées pendant lesquelles des personnes d’horizons divers à la recherche d’un emploi sont invitées à découvrir l’univers de la Maison et ses métiers, en vue d’identifier des talents et de les recruter. Huit recrutements ont eu lieu en 2022 dans les boutiques des Champs-Élysées et de l’avenue Montaigne ;
- Générations : Moët Hennessy pour « Ageless Conversations », une initiative qui favorise un lieu de travail collaboratif et agile en comblant le fossé entre les différentes générations. L’action consiste à mettre en relation deux collègues de générations différentes et à les inviter à se rencontrer pour partager leurs connaissances et apprendre l’un de l’autre ;
- Culture inclusive : Tiffany & Co. pour « Atrium », une plateforme destinée à favoriser l’impact social par le soutien d’initiatives visant à rendre le secteur plus équitable et inclusif, et ce autour de trois piliers : la créativité, l’éducation et la communauté. Parmi les initiatives figurent des programmes d’apprentissage au sein de HBCU (« Historically Black Colleges and Universities »), un partenariat avec « Harlem’s Fashion Row » et le soutien de fondations en faveur de l’inclusion sociale.

Enfin, un Prix spécial a été créé pour récompenser la Maison ayant les meilleurs indicateurs de performance en matière de diversité et d’inclusion. Cette distinction a été attribuée à Sephora pour ses résultats, notamment pour la représentation des femmes aux postes clés, l’emploi des personnes en situation de handicap et pour ses multiples initiatives en faveur de l’inclusion.

LVMH a poursuivi son engagement à faire progresser la culture inclusive au sein du Groupe, des Maisons et des régions, à travers la sensibilisation et l’information. La formation digitale sur les biais inconscients lancée fin 2022, première formation digitale destinée à tous les employés, des équipes de productions et de vente aux cadres dirigeants, poursuit son déploiement. En étroite collaboration avec les Maisons, LVMH déploie également des formations en magasin, portant spécifiquement sur l’inclusion dans le contexte des lieux de ventes. Par ailleurs, pour renforcer l’accessibilité des documents, courriels et réunions des salariés, le Groupe a lancé en 2023 une séquence de formation destinée à tous les collaborateurs.

carrières des femmes, le Asian Leadership Advancement Program par Moët Hennessy, ou encore un programme en partenariat avec McKinsey & Co aux États-Unis, pour le développement pour les talents de couleur (Noirs, Latinos et Asiatiques), le Connected Leadership Academy.

Enfin, le Groupe soutient l’existence de réseaux de collaborateurs, qui ne cessent de grandir à travers le monde. Parmi eux, les réseaux EllesVMH pour l’égalité des genres, All Pride LVMH pour la lutte contre les discriminations LGBTI+ ou encore LVMH Employees of African Descent (LEAD).

Depuis 2011, le Groupe et ses Maisons forment leurs recruteurs à la prévention des discriminations, de manière régulière et obligatoire. Des formats digitaux ont renforcé les formations dans les régions et Maisons. Entre 2021 et 2023, 82% des recruteurs ont été formés à la non-discrimination. Ils ont suivi des sessions approfondies rappelant les engagements du Code de conduite Groupe, les enjeux de la marque employeur et les risques afférant aux préjugés et aux stéréotypes, dans le cadre du déploiement de politiques d'inclusion et de diversité en phase avec les évolutions de la société.

LVMH s'assure régulièrement que ses pratiques de recrutement sont exemptes de discrimination. Le Groupe fait appel à une association indépendante, ISM Corum, pour réaliser des audits

#### **4.3 Être engagé en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap**

Engagé depuis une quinzaine d'années en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap, LVMH déploie un programme ambitieux pour leur inclusion par le recrutement, le maintien en emploi et l'accessibilité. Membre du Réseau mondial entreprises et handicap de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont il a signé la Charte, le Groupe affirme que le handicap est parfaitement compatible avec l'univers du luxe et qu'il contribue lui aussi à son excellence. Lors de la célébration de l'engagement du Groupe en décembre 2021, Madame Chantal Gaemperle, Directrice des ressources humaines et synergies Groupe, a annoncé l'objectif de LVMH d'atteindre 2% de salariés en situation de handicap d'ici à 2025 au niveau mondial. En 2022, cet objectif a été complété par un objectif d'accessibilité des sites internet du Groupe et des Maisons.

Depuis 2007, la Mission Handicap pilote la démarche et l'ambition du Groupe à l'international. Elle s'appuie sur un réseau de 200 correspondants RSE et handicap en Maisons, qui se réunissent régulièrement.

Dans les régions du monde où LVMH est présent, les Maisons mettent en place de nombreux plans d'action pour favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap (stages, recrutements, formations, aménagements de postes), adaptés aux contextes. Aux États-Unis, Sephora déploie depuis 2017 un programme pour atteindre son objectif de recrutement de 30% de personnes en situation de handicap dans ses cinq centres logistiques. Avec 77 recrutements cette année, ses centres de distribution emploient désormais 10% personnes en situation de handicap. En Chine, le programme Angel de la Maison Louis Vuitton emploie des personnes talentueuses en situation de handicap. Elles sont aujourd'hui 44, réparties sur plusieurs sites et dans différents départements de la Maison.

En France, pour favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap, un programme d'alternance a été lancé.

#### **4.4 Assurer l'équité des genres**

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe, dont 71% des collaborateurs sont des femmes. Engagé en faveur de l'équité entre les femmes et les hommes et de la diversité au plus haut niveau, le Groupe a fait du développement professionnel des femmes une priorité de sa stratégie de ressources

de ses pratiques. Initiés en 2008, ces audits couvrent le périmètre mondial depuis 2014. Ils prennent trois formes majeures : tests de discrimination sur les offres d'emploi publiées lors de campagnes déployées sur de longues périodes et à intervalles réguliers; enquêtes statistiques sur le risque discriminatoire dans le processus de recrutement; analyse de la conformité des offres d'emploi et des évaluations. Les résultats des audits sont présentés aux Directions des ressources humaines du Groupe et des Maisons, aux correspondants RSE ainsi qu'aux responsables de la Diversité et inclusion, et sont suivis de plans d'action adéquats. En 2023, une étude des bases de données de recrutement a permis une analyse spécifique par Maison du processus de recrutement, sur différents critères potentiellement discriminatoires.

Depuis 2014, 126 personnes en situation de handicap ont ainsi bénéficié d'un contrat d'alternance dans les Maisons du Groupe. Depuis 2020, le programme particulier de Sephora a permis, à lui seul, de recruter en alternance 62 personnes en situation de handicap. Lors des campagnes de recrutement, la sélection des candidats se base sur des mises en situation professionnelle, afin de favoriser une évaluation objective des aptitudes, des compétences et du potentiel de chacun, quel que soit son parcours. Certaines Maisons ont signé des accords d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, comme les Maisons Hennessy, Christian Dior Couture, et le groupe Le Parisien-Les Echos.

LVMH accompagne également ses collaborateurs qui déclarent une situation de handicap. Les Maisons proposent des solutions de maintien dans l'emploi adaptées à chaque cas. Lorsque c'est nécessaire, elles aménagent les postes ou accompagnent la personne vers un changement d'activité. Pour maintenir l'emploi de certains collaborateurs en situation de handicap, Moët & Chandon a par exemple créé en 2011 une entreprise adaptée : MHEA. Les salariés concernés peuvent ainsi poursuivre leur activité professionnelle tout en conservant des conditions de travail parfaitement adéquates. Depuis sa création, l'entreprise adaptée a embauché plus de 93 personnes.

LVMH s'intéresse aussi à l'inclusion de profils fortement éloignés de l'emploi en raison de leur handicap. Après l'expérience réussie de recrutement en CDI de 4 salariés en situation d'autisme dit sévère, LVMH a signé un partenariat avec VETA (Vivre et Travailler Autrement) en novembre 2023, qui vise à promouvoir et à développer ce programme inclusif innovant auprès de ses Maisons et de ses partenaires.

En 2023, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap du groupe LVMH au niveau mondial s'élevait à 1,6%. Cela représente 3 492 employés, soit une augmentation de 25% par rapport à 2022.

humaines. LVMH a ainsi pour objectif d'atteindre la parité au niveau des postes clés d'ici 2025. Il s'agit des postes essentiels à la réussite du Groupe et qui ont un impact sur le développement à long terme de LVMH. Le Groupe est engagé pour l'équité salariale, qu'il suit à travers un audit annuel global. Depuis 2013,

il est également signataire des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, se positionnant ainsi comme une entreprise pionnière dans ce domaine.

Avec son programme EllesVMH, qui a fêté ses 16 ans en 2023, LVMH souhaite atteindre son objectif de parité. Le Groupe collabore avec ses Maisons afin de mettre en place des programmes spécifiques, visant à renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'organisation, et à les soutenir à chaque étape de leur carrière. LVMH compte 46% de femmes aux postes clés en 2023 – contre 23% en 2007 – et 18 Maisons et Divisions du Groupe sont désormais dirigées par des femmes. LVMH a obtenu 93,3 points sur 100 à l'Index de l'égalité professionnelle du gouvernement français en 2023.

Le Groupe, à travers EllesVMH, met en place de nombreux programmes et outils de formation pour accompagner et accélérer le développement de carrière des femmes à tous les niveaux. Les initiatives comptent par exemple EllesVMH Mentoring & Coaching à la LVMH House, pour les femmes à haut potentiel, qui accompagne chaque année une trentaine de femmes. Ce programme a permis de former, depuis 2013, 350 femmes. Des programmes spécifiques ont aussi été déployés localement, comme Futur'Elles en Asie-Pacifique, EllesVMH Beyond Women's Career en Espagne et Inspiring Women Leaders en Italie. Outre les programmes dédiés, LVMH a également lancé en 2023 EllesVMH.com, une plateforme digitale interne mondiale, version évolutive de SHERO. Regroupant articles, vidéos, podcasts et des espaces d'échange, cette plateforme accompagne les collaboratrices dans leur carrière. Elle comprend également la SHERO Academy, offrant du coaching en ligne

accessible à tous les talents avec des experts internationaux. Elle propose des modules de formation pour mieux se connaître, développer son esprit entrepreneurial ainsi que des clés pour faire évoluer sa carrière.

Enfin, EllesVMH est porté par un réseau de femmes et d'hommes dans le monde entier, qui œuvrent à être des ambassadeurs de cet engagement du Groupe. Pour cela, ils sensibilisent continuellement les équipes, soutiennent les talents, organisent des moments de partage avec des experts internes ou externes. Les réseaux d'employés EllesVMH, déjà présents en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, au Japon, en France et dernièrement lancés en Ibérie, en Italie, en Suisse et en Chine. Ils contribuent largement à la mise en place d'actions pour favoriser l'équité des genres au sein du Groupe et pour atteindre la parité au niveau des postes clés.

Comme chaque année, le Groupe a célébré la Journée internationale des droits des femmes par une campagne interne, au travers de diverses initiatives locales. Les réseaux EllesVMH se sont mobilisés pour faire résonner les voix des talents du Groupe à travers de nombreux événements autour de la thématique de la transmission. Pour compléter cette démarche et renforcer son impact positif sur la société en dehors du lieu de travail, LVMH a maintenu son partenariat en France avec Make.org, première plateforme citoyenne européenne d'engagement et de collaboration. Le Groupe souhaite ainsi agir concrètement pour transformer la société, en connectant des idées de citoyens à un réseau d'associations et d'acteurs institutionnels. La campagne de Make.org rassemble la société civile autour de nouvelles solutions pour une plus grande équité des genres.

#### Représentativité des femmes dans les recrutements et dans les effectifs du Groupe<sup>(a)</sup>

(% de femmes)	Recrutements			Effectifs Groupe		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<b>Répartition par groupe d'activités</b>						
Vins et Spiritueux	54	51	49	42	40	39
Mode et Maroquinerie	63	63	66	66	66	67
Parfums et Cosmétiques	84	83	85	82	82	82
Montres et Joaillerie	68	61	67	65	64	65
Distribution sélective	85	85	84	84	84	83
Autres activités	47	50	45	48	45	39
<b>Répartition par catégorie professionnelle</b>						
Cadres	65	65	67	65	65	65
Techniciens/Responsables d'équipe	64	65	68	64	65	67
Employés administratifs/Personnel de vente	78	79	78	78	78	78
Personnel de production	62	56	62	63	61	60
<b>Répartition par zone géographique</b>						
France	66	67	65	66	66	64
Europe (hors France)	68	68	72	68	69	70
États-Unis	80	80	77	76	75	74
Japon	70	68	65	72	72	72
Asie (hors Japon)	74	69	74	75	75	76
Autres marchés	73	75	72	70	67	66
<b>Groupe LVMH</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>71</b>

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les mobilités et les titularisations CDD vers CDI.

#### **4.5 Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes Lesbiennes, Gay, Bisexuelles, Trans, Intersexé (LGBTI+)**

LVMH veille à favoriser un environnement de travail respectueux de tous, où chacun a la possibilité de contribuer et de progresser, dans le respect de son identité de genre et son orientation sexuelle. Depuis 2019, le Groupe est signataire des normes mondiales de conduite pour la lutte contre la discrimination à l'égard des LGBTI en entreprise promulguées par les Nations Unies.

En 2023, LVMH a réaffirmé son engagement de longue date en faveur de l'inclusion des personnes LGBTI+ dans le monde du travail. Le 17 mai 2023, à l'occasion de la Journée Internationale contre l'Homophobie et la Transphobie, le Groupe a officialisé son partenariat avec l'association Le Refuge qui œuvre pour la réinsertion, la formation et l'emploi des jeunes LGBTI+. Le Groupe a également renforcé ses actions avec l'association Le Refuge par l'accompagnement de ces jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle, grâce à un dispositif autour des Métiers d'Excellence LVMH.

Pour le lancement du mois des fiertés au mois de juin, l'événement du Groupe « Walk the Talk » a mis en lumière les actions concrètes portées contre les discriminations LGBTI+ au niveau du Groupe, des Maisons et des régions. Un rapport d'activités LGBTI+ a été publié en externe, soulignant l'engagement du Groupe et de ses Maisons, et la diversité d'initiatives mises en place pour promouvoir une culture toujours plus inclusive.

#### **4.6 Accompagner les collaborateurs seniors**

Les collaborateurs les plus expérimentés sont précieux, notamment pour la transmission des savoir-faire et des valeurs du Groupe. Les enjeux liés aux seniors sont abordés de façon spécifique selon les zones géographiques. En 2023, les 50 ans et plus représentent 21,6% de l'effectif en France et 13,8% à l'international.

LVMH veille à maintenir dans l'emploi les talents plus âgés en continuant à leur offrir un environnement de travail épanouissant et motivant. Le Groupe s'engage à proposer une dynamique d'évolution professionnelle par le biais d'initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elles prennent par exemple en compte l'allongement de la vie active, l'aménagement des postes ou des temps de travail, ou encore un suivi médical adapté.

LVMH accompagne également les départs à la retraite. À titre d'exemple, la holding du Groupe poursuit son programme « SWITCH » lancé en 2021 à destination des salariés en fin de

Cet événement a aussi fait rayonner les réseaux de collaborateurs engagés dans ce combat sur le terrain, à l'international. Pour la première fois, le Groupe a soutenu la participation de ses collaborateurs aux marches des fiertés, sous le leadership de ses réseaux All LVMH Pride, dans plusieurs villes du monde (Londres, Los Angeles, Montréal, New York, Paris, Tokyo, Toronto et Wilton Manors). En portant fièrement un t-shirt designé par Jonathan Anderson, Directeur artistique pour la Maison Loewe, les collaborateurs du Groupe ont démontré leur engagement et ont célébré un message commun de respect et d'inclusion pendant ce mois des fiertés. Les réseaux All LVMH Pride ont continué à s'étendre en 2023, avec notamment la création de chapitres pour la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En 2023, le Groupe a également annoncé son soutien à l'adaptation en documentaire du roman autobiographique « Adieu ma honte » de Oussem Belgacem, parrain de la première promotion des Métiers d'Excellence accueillant des bénéficiaires du Refuge. Oussem Belgacem a ainsi témoigné pendant l'événement « Walk the Talk » devant les collaborateurs du Groupe, pour les sensibiliser à son combat pour assumer son homosexualité dans le milieu du sport.

carrière. Ce parcours les informe sur les systèmes de retraite et les accompagne lors de cette transition. Les Maisons Moët et Ruinart organisent un séminaire de préparation à la retraite, « Les clés d'une retraite réussie », pour les salariés de 59 ans et plus. Glenmorangie a mis en place des ateliers autour des thématiques du départ en retraite, pour accompagner ses talents, et propose également la réduction du temps de travail des salariés seniors, tout en maintenant leurs conditions salariales. La Maison Hennessy a mis en place un contrat générationnel qui vise à maintenir dans l'emploi les salariés âgés de 57 ans et plus, ainsi que des aménagements de fin de carrière. En termes d'aménagement de poste, les Maisons Moët et Ruinart sont dotées d'un dispositif de détachement d'ouvriers vigneron-seniors en production pendant la campagne de taille de la vigne, afin de prévenir la pénibilité. Les collaborateurs seniors de la Maison Parfums Christian Dior, notamment dans son site de production, peuvent bénéficier d'un temps partiel et d'une semaine de congés supplémentaires.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Solidarité et mécénat

<b>1.</b>	<b>IMPACT ET IMPLICATION SOCIALE TERRITORIALE</b>	<b>140</b>
1.1	Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement local	140
1.2	Accompagner l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	141
1.3	Faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap	141
<b>2.</b>	<b>UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE AU SOUTIEN DE CAUSES HUMANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>142</b>
2.1	Favoriser l'accès à l'éducation des jeunes	142
2.2	Aider les populations fragilisées	143
<b>3.</b>	<b>UN MÉCÉNAT POUR LA CULTURE, LA CRÉATION ET LA SOLIDARITÉ</b>	<b>143</b>
3.1	Culture, patrimoine et création contemporaine	143
3.2	Initiatives en faveur de l'éducation artistique	145
3.3	Solidarité envers la recherche médicale et certaines causes sociales	145

LVMH a pour ambition d'étendre son impact social positif au-delà du périmètre de son activité et de celle de sa chaîne de valeur. Pour cela, le Groupe et ses Maisons s'engagent sur trois domaines d'action : l'implication sociale territoriale, l'engagement solidaire pour des causes humanitaires et sociales, et le mécénat au service de la culture et de la création. Les Maisons déplient leurs propres démarches en fonction de leurs enjeux et contextes, le Groupe assurant une coordination et une impulsion d'ensemble.

LVMH et ses Maisons participent à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de handicap. Ils soutiennent fidèlement plusieurs

causes humanitaires et sociales, au plus près de leurs territoires d'implantation comme à l'international. Enfin, LVMH et ses Maisons poursuivent leurs actions de mécénat, convaincus de l'impact culturel et sociétal que porte l'accès de tous au patrimoine, à l'art et à la mode et désireux de faire émerger les talents de demain. Tous sont particulièrement attentifs à promouvoir, par ces actions sociétales, l'égalité des chances en faveur des jeunes et le soutien aux populations défavorisées.

En 2023, hors mécénat, les Maisons du Groupe ont réalisé plus de 950 partenariats avec des associations, fondations ou initiatives grâce à la mobilisation de plus de 65 000 collaborateurs, qui se sont activement engagés sur le terrain.

## 1. IMPACT ET IMPLICATION SOCIALE TERRITORIALE

Fidèles à leurs implantations historiques, LVMH et ses Maisons créent des emplois sur leurs territoires. Mobilisés pour l'entrepreneuriat et l'accès équitable à la création d'entreprise, le Groupe et ses Maisons s'associent également à des initiatives reconnues pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

### 1.1 Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement local

LVMH concourt au dynamisme économique et social des territoires d'implantation de son écosystème. Son activité génère une contribution aux recettes publiques des pays et des régions d'implantation de ses propres sites et de ses partenaires, et une croissance soutenue de ses Maisons. Celles-ci créent de nombreux emplois en région, notamment par l'extension du réseau des boutiques en propre.

De nombreuses sociétés du Groupe sont implantées historiquement dans les provinces françaises et sont des acteurs importants du développement de l'emploi local : Hennessy à Cognac, Moët & Chandon et Veuve Clicquot en Champagne, Louis Vuitton et ses 18 ateliers provinciaux, Parfums Christian Dior à Saint-Jean-de-Braye, près d'Orléans, et à Chartres comme Guerlain. En relation avec les collectivités locales, elles participent aux politiques de développement territorial dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'emploi.

Le groupe LVMH est mobilisé de longue date en faveur de l'entrepreneuriat. Dans l'optique de lier *open innovation, business développement* et nouvelles façons d'apprendre, le Groupe anime depuis 2018 La Maison des Startups. Ce programme d'accélération de startups dans l'univers du luxe est hébergé au sein de Station F, le plus grand campus de startups du monde. La Maison des Startups constitue un point d'entrée vers les Maisons du Groupe. Il illustre la vocation entrepreneuriale de LVMH en offrant aux entrepreneurs l'opportunité d'imaginer le futur du luxe et du Groupe en collaboration avec différents acteurs au sein d'un écosystème innovant.

Avec son programme international « BOLD », Veuve Clicquot accompagne et encourage des générations de femmes entrepreneuses. Lors de la 51<sup>e</sup> édition de ce programme, le 22 novembre 2023, deux lauréates ont été mises en lumière, en recevant le « Bold Woman Award » et le « Bold Future Award ».

En plus de 50 ans, ce programme a récompensé et valorisé 450 femmes entrepreneures dans 27 pays. De même, Sephora soutient les femmes entrepreneuses, moins représentées que leurs pairs masculins. La Maison accompagne les femmes créatrices de startups dans tous les domaines du secteur de la beauté et dans différents pays du monde. En 2023, le programme « Sephora Accelerate » a accentué son action auprès de femmes noires en manque de mentorat et de financement.

Certains secteurs traditionnellement plus masculins mettent en place des actions pour attirer les candidatures féminines. Dans celui des vins et spiritueux, un certain nombre d'initiatives visent à faire progresser la parité. Ainsi, en 2023, Hennessy a organisé la 10<sup>e</sup> édition de « Vignoble au féminin », un forum de rencontre et d'échange réunissant 200 viticultrices et visant à encourager les vocations féminines. En novembre 2023, LVMH et les magazines ELLE ont organisé la troisième édition du Prix des Artisanes, avec le soutien de l'Institut National des Métiers d'Art et du réseau Artisans d'Avenir. Ce prix fait rayonner les savoir-faire de femmes exerçant des métiers d'art et d'excellence dans les domaines de la mode, du design et des arts de la table, de la vigne et du vin, et de la sauvegarde du patrimoine français. Sélectionnées parmi plus de 600 candidates, cinq lauréates ont été récompensées par un jury d'exception.

## 1.2 Accompagner l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Acteur économique majeur dans plusieurs bassins d'emploi, LVMH est attentif aux spécificités sociales régionales. Le Groupe et ses Maisons ont développé des partenariats avec des associations et des ONG afin d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées ou minorées dans l'emploi.

En France, le Groupe a noué un partenariat durable avec Nos Quartiers ont des Talents, qui œuvre pour l'égalité vers l'emploi. Il siège au Conseil d'administration de l'association depuis sa création. La mobilisation des collaborateurs en faveur de ce partenariat ne cesse de s'accroître d'année en année. En 2023, 175 cadres ont parrainé et marrainé de jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes. Depuis 2007, 944 jeunes ont trouvé un emploi après avoir été parrainés par un collaborateur du Groupe.

Pour accélérer l'accès à l'emploi, LVMH crée et anime des sessions de « job coaching ». Les recruteurs et les conseillers beauté des Maisons accompagnent les chercheurs d'emploi et les aident à développer leur confiance en eux. Les bénéficiaires sont identifiés par les partenaires du Groupe œuvrant pour l'insertion des publics minorés dans l'emploi.

Créés par Madame Brigitte Macron avec le soutien du groupe LVMH, les campus LIVE – L'Institut des Vocations pour l'Emploi – s'adressent aux adultes de plus de 25 ans qui veulent rebondir professionnellement après une longue période d'inactivité ou de difficultés personnelles. L'institut les accompagne dans la reprise de leur parcours et la construction d'un projet professionnel. Quatre campus ont déjà ouvert dont un en 2023 : Clichy-sous-Bois, pour la région Île-de-France en 2019, Valence pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, Roubaix pour la région Hauts-de-France en 2021 et Marseille pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2023. Plus de 900 personnes ont été accompagnées depuis la première inauguration et les quatre cinquièmes d'entre elles ont concrétisé leur projet par un emploi ou une formation. En septembre 2023, 227 nouvelles personnes ont été accueillies

sur les quatre campus, pour un accompagnement de 18 semaines. Chaque campus accueille deux promotions par an.

Autre programme exemplaire, « Classes for confidence » de Sephora s'adresse aux femmes qui traversent des changements de vie majeurs : personnes touchées par le cancer, éloignées de l'emploi ou transgenres. La Maison leur offre un coaching pour se présenter et développer leur confiance. De nombreuses classes ont été dispensées à l'international. Elles ont démarré aux États-Unis et au Canada, se renforcent dans les pays Européens (Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pologne, Portugal) et se sont développées plus particulièrement en Asie-Pacifique en 2023 (Australie, Chine, Malaisie, Singapour, Thaïlande). Depuis son lancement en 2015, plus de 127 000 personnes ont participé à près de 2 900 classes.

En 2023, Loro Piana a lancé la troisième édition du projet « Women Way to Independence » (WWTI) qui accompagne financièrement des associations et des ONG œuvrant dans le domaine de l'autonomisation des femmes défavorisées dans le monde. En 2023, 299 femmes ont ainsi été aidées.

Dans le prolongement de son engagement pour la préservation et la transmission des savoir-faire et des métiers de la création, LVMH a renouvelé son soutien à La Fabrique Nomade pour la cinquième année consécutive. Fondée en 2016, cette association agit pour l'insertion professionnelle des artisans réfugiés et migrants en France, afin qu'ils trouvent leur juste place dans la société grâce à leur savoir-faire. À travers les collections annuelles « Traits d'union », l'association offre un espace unique d'expression pour ses artisans. Le partenariat entre LVMH et La Fabrique Nomade se traduit par des rencontres, des formations, du mécénat de compétences, des opportunités d'insertion professionnelle de certains artisans, des projets de collaborations avec nos Maisons ou encore par la création de synergies avec d'autres initiatives du Groupe.

## 1.3 Faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap

L'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap sont deux engagements historiques de la responsabilité sociale de LVMH. Ils révèlent les principes essentiels portés par le Groupe : le respect de la singularité de chacun et l'équité garantissant l'égalité des chances sur des critères objectifs.

LVMH travaille avec des structures spécialisées dans la formation des jeunes en situation de handicap et dans l'insertion sociale et professionnelle.

En France, le Groupe a cofondé l'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés). Elle rassemble plus d'une centaine

d'entreprises engagées pour la formation de jeunes en situation de handicap. Leurs collaborateurs participent volontairement à ces programmes. En 2023, 178 jeunes suivis par ARPEJEH ont bénéficié d'une action avec LVMH.

LVMH incite aussi ses Maisons à développer leurs relations avec le secteur protégé et adapté. Celui-ci permet à une personne connaissant une situation de handicap lourd, définitive ou passagère, d'exercer une activité dans un milieu adapté. Les prestations confiées au secteur protégé et adapté ont représenté 12,7 millions d'euros en 2023, dans la continuité du montant engagé en 2022.

## 2. UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE AU SOUTIEN DE CAUSES HUMANITAIRES ET SOCIALES

LVMH souhaite contribuer à l'égalité des chances, en ouvrant aux jeunes générations la possibilité de créer leur propre parcours d'excellence. Avec leurs collaborateurs, le Groupe et ses Maisons mènent de multiples actions en faveur des élèves de toutes

### 2.1 Favoriser l'accès à l'éducation des jeunes

LVMH souhaite mettre l'excellence des Maisons au service de l'égalité des chances en élargissant l'accès des jeunes à l'éducation et en tissant de nombreux partenariats avec les écoles. LVMH encourage l'accès à l'enseignement supérieur de tous les élèves, quelles que soient leurs origines familiales, sociales et culturelles.

Partenaire du dispositif des « Conventions d'éducation prioritaire » de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po Paris), LVMH finance des bourses d'études et encourage ses managers à parrainer des jeunes de cette filière. En 2021, LVMH a reconduit son engagement pour cinq ans. Au total, 15 étudiants étaient accompagnés par des managers du Groupe en 2023.

En 2023, LVMH a poursuivi son partenariat avec Clichy-sous-Bois et Montfermeil, villes situées dans le département de la Seine-Saint-Denis en France, aux populations jeunes et diverses. Porté par une ambition commune d'excellence, ce programme contribue à faciliter l'insertion de jeunes issus de quartiers défavorisés. Il déploie une palette d'actions : 150 places en stage de découverte de l'entreprise offertes aux collégiens, visites des Maisons du Groupe, soutien à la recherche d'emploi, etc. Ces jeunes ont également été conviés à l'événement annuel SHOW ME qui rassemble et célèbre tous les acteurs des Métiers d'Excellence LVMH, des apprentis aux virtuoses. Aussi, chaque début d'année, LVMH organise « You and ME », le salon LVMH de l'orientation et du recrutement dédié aux Métiers d'Excellence. En 2023, cette tournée s'est arrêtée dans quatre villes de France dont Clichy-sous-Bois.

À la rencontre de collégiens, lycéens, étudiants et personnes en reconversion, le Groupe leur a fait découvrir ses métiers de savoir-faire dans les domaines de la Création, l'Artisanat et l'Expérience Client et a proposé plus de 4 500 contrats (stage, alternance, CDD et CDI) en France et en Italie. Une « Prépa en ligne » a été lancée début 2023 sur la plateforme digitale « You and Me » pour guider et accompagner tous les candidats dans la préparation de leur dossier de candidature.

LVMH parraine également le « Défilé Cultures et Crédit » de Montfermeil qui met en exergue les talents créatifs du territoire. En amont de l'événement, le Groupe forme les jeunes en master classes et organise des rencontres avec les créateurs et artisans. Lors du défilé, LVMH décerne les Prix « RSE Jeune Talent LVMH » et « Jeune Talent » et ouvre ainsi la possibilité à des jeunes passionnés par la création, mais éloignés de l'univers de

origines : bourses d'études, parrainage, mentorat, rencontres, etc. De plus, le Groupe et ses Maisons poursuivent fidèlement leur aide aux populations fragilisées, que ce soit dans leurs territoires d'implantation ou à l'international.

la mode, de se faire connaître. Cette année encore, la Maison Guerlain a également décerné un « Prix Mise en beauté » à une jeune passionnée par l'univers du maquillage.

En 2021, LVMH a engagé un partenariat avec Harlem's Fashion Row (HFR) en Amérique du Nord, pour renforcer la diversité et l'inclusion dans l'univers de la mode. Ce partenariat a été marqué en 2023 par la célébration du 16<sup>e</sup> anniversaire du Fashion Show & Style Awards (FSSA) de HFR, en association avec plusieurs Maisons du Groupe, dont Dior, Benefit Cosmetics, Moët Hennessy USA et Sephora. Cette soirée fut également l'occasion de célébrer la seconde édition du « Virgil Abloh Award Presented by LVMH », récompensant l'artiste A\$AP Rocky. Ce partenariat donne lieu à de nombreuses actions concrètes et s'inscrit dans le long terme. LVMH Amérique du Nord a ainsi organisé un événement avec HFR et cinquante lycéens de la communauté de Harlem. Ces derniers ont pu participer à des tables rondes pour s'informer sur les possibilités de carrière dans le secteur du luxe, directement auprès de salariés LVMH. La Maison Louis Vuitton reçoit chaque année une trentaine de designers émergents issus de la diversité, pendant une journée de rencontre avec les cadres de Louis Vuitton pour des discussions autour de la gestion d'entreprise, le marketing ou encore l'e-commerce, créant ainsi des relations professionnelles fructueuses. La Maison Tiffany s'est aussi associée à HFR pour parrainer le sommet « ICON 360 HBCU », renforçant ainsi son engagement en faveur des « Historically black colleges and universities » (HBCU). Il s'agit notamment de co-sponsoriser la série de conférences « Tenacity Talks », ainsi que d'accueillir des étudiants de la North Carolina A&T State University, pour une visite de l'atelier de conception et d'innovation de bijoux.

Différentes Maisons sont engagées dans des programmes en faveur de jeunes issus des minorités. À titre d'exemple, Hennessy soutient des collaborations artistiques à la Barbade, à Hong Kong, à Taïwan, en Afrique du Sud, au Ghana, au Nigeria, en Tanzanie et au Mexique. Aux États-Unis, la Maison de Vins et Spiritueux soutient à hauteur de 740 000 dollars le programme « Hennessy Fellows ». Il accompagne des étudiants Africains Américains diplômés d'établissements historiquement noirs ou entrepreneurs de projets à impact. En 2023, 10 étudiants ont bénéficié d'un soutien financier, d'un mentorat par des managers et directeurs de la Maison et d'une médiatisation de leur projet.

La Maison Dior a renouvelé son engagement envers les jeunes femmes en organisant une conférence internationale Women@Dior au siège de l'UNESCO à Paris le 8 mars 2023. Unique, le programme de Mentorat et d'Éducation Women@Dior accompagne les jeunes étudiantes dans la construction de leur carrière et leur rôle de futures leaders dans un monde plus durable. Cette année, 420 femmes de plus de 60 pays différents ont été mentorées.

En France, Givenchy Parfums est partenaire de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris et plus particulièrement de sa

classe préparatoire Via Ferrata. La Maison accompagne pour une durée de trois ans les étudiants provenant de différents horizons sociaux et culturels en les aidant à se préparer aux concours d'entrée d'établissements supérieurs d'enseignement artistique. Le partenariat permet de doubler les effectifs de cette classe préparatoire qui accueillait jusqu'à présent 25 étudiants par an.

Tiffany & Co. a par ailleurs soutenu l'initiative « Peace Diamonds Restoration » en Sierra Leone, avec l'organisation à but non lucratif RESOLVE. Entre 2021 et 2023, 474 jeunes ont ainsi été formés aux activités de restauration des mines.

## 2.2 Aider les populations fragilisées

LVMH et ses Maisons se montrent attentifs aux populations défavorisées présentes sur leurs territoires d'implantation. Leur contribution se manifeste par l'implication des collaborateurs, le don de produits et des soutiens financiers.

Pour aider les femmes à atteindre la justice et l'égalité économiques, Tiffany & Co. soutient l'organisation humanitaire mondiale CARE. Grâce à la subvention de Tiffany & Co., CARE propose des formations à l'entrepreneuriat. Elles renforcent l'indépendance économique des femmes et les aident à développer leurs entreprises en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho, en Sierra Leone et en Tanzanie. L'objectif est de toucher plus de 5 000 femmes.

Pour mémoire, en 2016, Louis Vuitton a initié un partenariat international avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Celui-ci a récolté, depuis son lancement, plus de vingt millions de dollars au profit des enfants vulnérables confrontés à des situations d'urgence. Depuis 2021, les collaborateurs en France soutiennent volontairement cette cause par des micro-dons prélevés sur leurs salaires.

En Italie, dès 2009, Bulgari a décidé de s'impliquer aux côtés de Save The Children grâce à sa collection de joaillerie sur mesure spécialement créée par la Maison romaine, aidant plus de deux millions d'enfants dans 37 pays. Les ventes de la collection de bijoux Bulgari x Save The Children ont permis au partenariat d'atteindre des objectifs de plus en plus ambitieux. À travers ce soutien financier important, Bulgari souhaite en priorité contribuer à leur garantir une éducation de qualité aux enfants.

Depuis 2017, Fendi est partenaire de la Coopérative Sociale Lai Momo et de son laboratoire de mode durable Cartiera. Ces deux organisations opèrent dans le domaine de l'immigration et du dialogue interculturel, dans le cadre du programme Ethical Fashion Initiative des Nations-Unies. Avec leurs projets, elles offrent de nouvelles opportunités d'emploi et d'intégration sociale, par le biais de programmes de formation à la couture et au travail du cuir, aux migrants et aux demandeurs d'asile politique.

En 2023, à l'occasion de la onzième édition de son Dîner des Maisons engagées, LVMH a maintenu son soutien financier et humain à la lutte contre la drépanocytose, dans le cadre de son partenariat avec l'Hôpital Robert-Debré de Paris.

## 3. UN MÉCÉNAT POUR LA CULTURE, LA CRÉATION ET LA SOLIDARITÉ

Depuis plus de 25 ans, le mécénat de LVMH œuvre en faveur de la créativité et de la solidarité, deux valeurs partagées par le Groupe et par ses Maisons. Acteur culturel de premier plan, LVMH soutient et fédère des talents artistiques, intellectuels et scientifiques. Son mécénat fait ainsi rayonner le patrimoine,

l'art, la mode, et encourage la diffusion des connaissances et l'éducation artistique auprès d'un large public.

Reflet de la conscience solidaire et citoyenne du Groupe, le mécénat de LVMH s'engage aussi aux côtés de la recherche médicale et d'actions sociétales au bénéfice des plus fragiles.

### 3.1 Culture, patrimoine et création contemporaine

#### Restauration et mise en lumière du patrimoine historique

Le mécénat de LVMH apporte un soutien majeur aux initiatives visant à restaurer et à faire connaître le patrimoine historique.

Au lendemain de l'incendie de Notre-Dame en 2019, M. Bernard Arnault avait ainsi annoncé un don de 200 millions d'euros – à parts égales entre LVMH et Agache – pour contribuer à sa

reconstruction. Depuis quatre ans, LVMH soutient au plus près cet extraordinaire chantier, qui met en valeur la virtuosité d'un nombre important de métiers d'art.

LVMH a également acquis le tableau « Partie de bateau » de Gustave Caillebotte, classé trésor national, au profit des collections du Musée d'Orsay.

## Engagements en faveur de la création, de la culture et de sa diffusion

Fidèle mécène de Nuit Blanche depuis sa création, LVMH soutient à travers cet événement la scène artistique française et internationale, et la rencontre d'un large public avec les artistes contemporains. En 2023, LVMH a renouvelé son engagement auprès de la Ville de Paris pour la mise en place de ce rendez-vous culturel majeur. Son thème était cette année la Seine, dans un dialogue autour des valeurs communes du sport et de la pratique artistique.

LVMH a également maintenu son soutien à l'Institut Giacometti, à Paris, pour le développement de son programme scientifique, culturel et ses expositions temporaires; ainsi qu'à la Fondation du Collège de France.

LVMH a enfin apporté son soutien à la Rothko Chapel à Houston aux États-Unis, ainsi qu'à la Tate Modern à Londres.

### LVMH Prize

Pour son dixième anniversaire, le prix LVMH pour les Jeunes Créateurs de Mode affirme son succès et son rayonnement international : plus de 2400 candidats ont postulé à l'édition 2023, un nombre d'inscriptions record. Ce prix accompagne notamment les lauréats dans l'intégration des sujets environnementaux aux processus de création et de production.

Le Jury a décerné le Prix LVMH à Satoshi Kuwata, un créateur japonais de 39 ans, fondateur de la marque Setchu. Il a reçu une dotation de 400 000 euros et bénéficiera d'un mentorat d'un an au sein du groupe LVMH. Cette année, le jury a remis exceptionnellement deux prix Karl Lagerfeld, décernés respectivement à Julie Pelipas, une créatrice ukrainienne de 38 ans, fondatrice de la marque BETTER et à Luca Magliano, créateur âgé de 36 ans, fondateur de la marque MAGLIANO. Chacun a reçu une dotation de 200 000 euros et bénéficiera aussi d'une année de mentorat.

Enfin, 3 jeunes diplômés d'écoles de Mode ont été distingués : Luc Albert et Justine Janot, issus de l'Institut Français de la Mode (IFM, Paris) et Nikki Park, du College for Creative Studies (Detroit). Chacun bénéficiera d'un accompagnement spécifique et d'une dotation respective de 20 000 euros et 10 000 euros sur la plateforme Nona Source, qui donne une seconde vie aux stocks dormants de matières des Maisons de Mode et Maroquinerie du Groupe.

## La Fondation Louis Vuitton

Depuis son ouverture en 2014, La Fondation Louis Vuitton<sup>(1)</sup> est devenue l'une des institutions majeures de la scène artistique mondiale. Elle rencontre un très large succès auprès du public français comme international : en 9 ans, elle a déjà accueilli plus de 9 millions de visiteurs.

La Fondation Louis Vuitton a pour missions essentielles : le soutien aux artistes ; et le dialogue entre les artistes majeurs de l'Art moderne, les grandes figures de la scène contemporaine internationale et un large public, notamment de jeunes.

L'année 2023 a été marquée par deux expositions phares : « Basquiat x Warhol, à quatre mains » du 5 avril au 28 août ; et « Mark Rothko » à partir du 18 octobre.

De 1984 à 1985, Jean-Michel Basquiat et Andy Warhol ont réalisé 160 toiles ensemble, dont certaines parmi les plus grandes de leurs carrières respectives. Pour la première fois, cette œuvre singulière, réalisée « à quatre mains », était exposée de manière quasi exhaustive.

L'exposition Mark Rothko a quant à elle réuni 115 œuvres provenant des plus grandes collections institutionnelles et privées internationales, notamment de la National Gallery of Art de Washington, de la famille de l'artiste et de la Tate de Londres. Autre initiative majeure, la création musicale « Mark Rothko par Max Richter », commandée par la Fondation à l'occasion de cette rétrospective.

La Fondation Louis Vuitton a poursuivi sa programmation internationale « Hors Les Murs », avec des expositions consacrées cette année à Fabrice Hyber à Venise, à Simon Hantaï et à Alberto Giacometti à Osaka, à Cindy Sherman à Séoul ou encore Wolfgang Tillmans à Tokyo.

De nombreux moments musicaux ont également ponctué l'année 2023 : le concert de Jay-Z en hommage à Basquiat, les Piano Jazz Sessions avec Herbie Hancock, ou encore le récital de Lang Lang.

Soucieuse de rendre ces événements accessibles au plus grand nombre, la Fondation a développé différents partenariats, notamment avec le Secours Populaire et avec la Fondation Culture et Diversité (1 100 personnes accueillies en 2023). Tout au long de l'année, elle s'attache aussi à recevoir gratuitement des groupes issus du champ social.

L'annexe aux comptes consolidés, §33.3 apporte des précisions sur les relations entre le groupe LVMH et la Fondation Louis Vuitton.

---

### (1) Fondation Louis Vuitton

Fondation d'entreprise créée par arrêté préfectoral publié au Journal Officiel le 18 novembre 2006, la Fondation Louis Vuitton est régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat. Organisme à but non-lucratif, elle met en œuvre des actions de toute nature contribuant au rayonnement national et international des activités de création artistique et culturelle et favorisant l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art : expositions, actions pédagogiques destinées aux publics scolaires et universitaires, organisation de colloques, de conférences...

Les membres de la Fondation sont les principales sociétés françaises du Groupe. La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé pour un tiers de personnalités extérieures au Groupe retenues pour leurs compétences dans ses domaines d'intervention et, pour deux-tiers, de mandataires sociaux et salariés de sociétés du Groupe. Son financement est assuré, d'une part, par les cotisations des Fondateurs dans le cadre de programmes pluriannuels, conformément à la loi et, d'autre part, par le recours à des financements externes garantis par LVMH.

Elle est soumise au contrôle d'un Commissaire aux comptes qui exerce ses fonctions dans les mêmes conditions que celles applicables aux sociétés commerciales et au pouvoir général de surveillance du Préfet de la région d'Île-de-France et de Paris.

### **3.2 Initiatives en faveur de l'éducation artistique**

Ces dernières années, le mécénat de LVMH met la musique au centre de ses actions pour la jeunesse. Le Groupe a notamment soutenu l'association française Orchestre à l'école, permettant à des centaines d'enfants d'avoir une pratique musicale. Il a

également poursuivi son action pour la formation des jeunes musiciens, en soutenant la Musica Mundi School en Belgique. LVMH a aussi renouvelé le prêt des Stradivarius de sa collection.

### **3.3 Solidarité envers la recherche médicale et certaines causes sociales**

Enfin, LVMH a soutenu de nombreuses institutions qui agissent en faveur de l'enfance, des personnes âgées et handicapées, et qui luttent contre les grandes causes de souffrance et d'exclusion. Parmi elles, la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, la fondation Save The Children au Japon qui défend les droits de l'enfant, la Robin Hood Foundation à New York qui lutte contre les problèmes de pauvreté et mène des initiatives pour les enfants, la Fondation Claude Pompidou qui agit en

faveur des personnes âgées et handicapées, la fondation Fraternité universelle qui œuvre pour l'accès à la santé, à l'éducation et pour le développement agricole des Hauts Plateaux de Haïti, et l'Institut Curie qui mène des travaux de recherche et lutte contre les cancers de l'enfant.

Depuis de nombreuses années, le Groupe soutient également plusieurs fondations ou équipes scientifiques mobilisées pour la recherche de pointe en santé publique.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne

<b>1.</b>	<b>RISQUES STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS</b>	<b>148</b>
1.1	Risques liés aux opérations ou à l'activité	148
1.2	Risques liés à l'environnement externe	152
1.3	Risques financiers	155
<b>2.</b>	<b>POLITIQUE D'ASSURANCE</b>	<b>157</b>
2.1	Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation	158
2.2	Assurance transport	158
2.3	Assurance responsabilité civile	158
2.4	Couverture des risques spéciaux	158
<b>3.</b>	<b>PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISES EN PLACE</b>	<b>159</b>
3.1	Organisation	159
3.2	Normes et procédures internes	162
3.3	Systèmes d'information et de communication	162
3.4	Procédures de contrôles comptables, internes et externes	163
3.5	Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne	163
3.6	Prévention et détection de la fraude	164

# 1. RISQUES STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

Les facteurs de risques auxquels est exposé le groupe LVMH, et dont la matérialisation pourrait mettre en péril la capacité du Groupe à exercer ses activités habituelles, et à mener à bien sa stratégie, sont présentés au sein de trois catégories :

- les risques liés aux opérations ou à l'activité ;
- les risques liés à l'environnement externe ;
- les risques financiers.

Seuls les risques importants, au regard, à la fois, de leur probabilité de survenance et de leur impact négatif pour le Groupe, sont présentés ci-après. L'importance des risques a été évaluée après prise en considération des mesures de prévention et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Les risques ont été positionnés selon leur niveau de criticité, s'échelonnant de 3 (risque modéré) à 1 (risque critique).

Nature des risques	Description du risque	Niveau de criticité <sup>(a)</sup>	Voir §
Risques liés aux opérations ou à l'activité	Risques liés aux produits ou à une communication en inadéquation avec l'image des Maisons	1	1.1.1
	Risques liés à la gestion des talents et à la disparition de compétences stratégiques	3	1.1.2
	Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières	2	1.1.3
	Risques liés à la cybersécurité	2	1.1.4
Risques liés à l'environnement externe	Risques liés à la contrefaçon et aux réseaux de distribution parallèles	2	1.2.1
	Risques liés à la conformité avec la loi et la réglementation	2	1.2.2
	Risques liés à l'environnement sanitaire, politique et économique	1	1.2.3
	Risques liés au changement climatique	1	1.2.4
	Risques liés à l'interruption d'activité	3	1.2.5
Risques financiers	Risques liés au change	1	1.3.1
	Risques liés à la liquidité et à l'évolution des taux d'intérêt	3	1.3.1
	Risques liés à la politique fiscale	3	1.3.2

(a) 1: Critique ; 2 : Important ; 3 : Modéré.

## 1.1 Risques liés aux opérations ou à l'activité

### 1.1.1 Risques liés aux produits ou à une communication en inadéquation avec l'image des Maisons

Description du risque	Gestion du risque
La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits et de leurs modes de distribution ainsi que sur la politique de communication mise en œuvre. Des produits, des modes de production, des réseaux de distribution et des modes de communication en inadéquation avec l'image des marques pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques, enseignes et écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 47,8 milliards d'euros (contre 48,7 milliards à fin 2022).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe exerce une vigilance constante à l'égard de l'utilisation inappropriée par des tiers du nom de ses marques notamment via l'enregistrement systématique des marques et principaux noms de produits ainsi qu'une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques LVMH et des marques de même nom.</li> <li>• Le Groupe soutient et développe la notoriété de ses Maisons en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (Direction artistique, œnologie, Recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et en mettant en avant la spécificité de chaque Maison.</li> <li>• LVMH encadre les interventions dans les médias des dirigeants et porte-parole, y compris pour les Maisons, en définissant des règles et des bonnes pratiques encadrant chaque interview et veillant à préserver la réputation d'une Maison ou du Groupe.</li> <li>• LVMH met en œuvre à chaque étape de la production un processus de contrôle et d'audit qualité exigeant et sélectionne ses sous-traitants selon les critères les plus élevés en termes de qualité des produits et des modes de production.</li> <li>• Enfin, le Groupe met en place un processus de validation strict des investissements publicitaires (visuels, types de support, médias...).</li> </ul>

La circulation dans les médias ou sur les réseaux sociaux d'informations préjudiciables au Groupe.

- LVMH effectue une veille constante des médias et des réseaux sociaux par des prestataires spécialisés qui agissent soit au niveau des plateformes, des éditeurs, ou des rédacteurs pour faire corriger dans les meilleurs délais des informations qui seraient inexactes et qui seraient préjudiciables pour l'image du Groupe ou de la Maison concernée. À noter que ce dispositif de veille est complété par des équipes internes et externes qui oeuvrent à la détection de ces risques et prennent les mesures de correction nécessaires en lien avec les services concernés/impliqués (juridique, digital, achats, média, presse, réseaux sociaux...). À cela s'ajoute le maintien permanent d'un dispositif de gestion de crise.
- Les actions menées par le Groupe visent la mise en place d'un environnement et d'un cadre juridique adaptés au monde digital, afin d'établir les responsabilités des différents acteurs impliqués, un devoir de vigilance contre les actes illicites en ligne devant être partagé par l'ensemble des acteurs tout au long de la chaîne de valeur digitale.

Les comportements inappropriés de la part des ambassadeurs des marques, des collaborateurs, des distributeurs ou des fournisseurs du Groupe ainsi que le non-respect des règles de conformité (Sapin II, RGPD, (voir «*Rapport de gestion du Conseil d'administration – Éthique et responsabilité*», §5.6)).

- Les collaborateurs et les Maisons sont sensibilisés au respect des règles éthiques dans le Groupe par la diffusion de codes de conduite, chartes et outils complémentaires, notamment : le Code de conduite LVMH, le Code de conduite Fournisseurs, la Charte sur les relations de travail avec les mannequins et les outils complémentaires permettant d'appréhender et d'appliquer ces principes (voir «*Rapport de gestion du Conseil d'administration – Éthique et responsabilité*», §2.2).
- Les contrats de distribution du Groupe encadrent strictement ces aspects, faisant également l'objet de contrôles réguliers via des audits de terrain de la part des Maisons.
- LVMH s'engage également dans une démarche de gestion responsable des approvisionnements (voir «*Rapport de gestion du Conseil d'administration – Éthique et responsabilité*», §5.5).

### 1.1.2 Risques liés à la gestion des talents et à la disparition de compétences stratégiques

#### Description du risque

Le groupe LVMH est caractérisé par ses Maisons dont le succès repose sur des savoir-faire uniques et parfois ancestraux. Cette chaîne de compétences est garante de la haute qualité des produits vendus dans le monde entier et de la réputation des Maisons.

La pérennité des savoir-faire pourrait être menacée par la disparition de métiers traditionnels et des compétences stratégiques, notamment dans les domaines de la maroquinerie et de l'horlogerie.

La mise en œuvre de notre stratégie de croissance, d'internationalisation et de digitalisation repose sur la capacité du Groupe à identifier les talents en adéquation avec ses besoins et à attirer et retenir ces profils prometteurs dans un environnement très concurrentiel.

#### Gestion du risque

- Afin de préserver et promouvoir ces savoir-faire, LVMH mène des actions en faveur de la transmission et de la valorisation de ces métiers, notamment à travers une action envers la reconnaissance de la spécificité des métiers du luxe comme «Métiers d'excellence», avec des critères propres au secteur économique du luxe et permettant de mieux les faire connaître auprès du grand public, d'attirer de futurs talents et d'assurer le développement continu des compétences des collaborateurs internes (voir «*Rapport de gestion du Conseil d'administration – Talents et attractivité*», §2.2).
- Afin de protéger et développer l'accès des Maisons de Mode et de Maroquinerie aux matières premières et aux savoir-faire d'excellence qui leur sont indispensables, LVMH Métiers d'Art, investit et accompagne dans la durée les meilleurs de ses fournisseurs (voir le «*Rapport de gestion du Conseil d'administration – Présentation des activités, faits marquants et perspectives*», §2.5).
- LVMH s'efforce en permanence de créer les conditions permettant à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel au service de son succès. Le Groupe veille tout particulièrement à l'adéquation des profils et des responsabilités, à la formalisation des revues annuelles de performance des collaborateurs, au développement des compétences par la formation continue et la promotion de la mobilité interne (voir le «*Rapport de gestion du Conseil d'administration – Talents et attractivité*», §2.3).
- La croissance, l'engagement et la fidélisation des collaborateurs sont au cœur des objectifs stratégiques du Groupe. Ainsi, favoriser l'attachement au Groupe et à ses valeurs permet d'encourager la fidélisation des talents. La politique RH du Groupe place le développement des talents au cœur de ses priorités, reconnaissant le rôle essentiel de la mobilité interne et des formations dans l'intégration et la rétention des collaborateurs.

### 1.1.3 Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières

Description du risque	Gestion du risque
LVMH est fortement dépendant de matières premières et de ressources naturelles parfois rares, précieuses et difficiles d'accès, et menacées par les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes naturels et les communautés locales, utilisées pour la conception des produits. De la même façon, le Groupe dépend de la variation du prix des matières premières (raisins, cuir, coton, or) et autres éléments constitutifs du prix de revient, comme l'énergie (pétrole, gaz, électricité) ou les coûts de main d'œuvre et autres composants de production.	<ul style="list-style-type: none"> <li>À l'instar des savoir-faire stratégiques, le Groupe a développé une politique d'internalisation d'une partie de l'approvisionnement en matières premières stratégiques (vignobles champenois, investissements effectués par LVMH Métiers d'Art pour les activités Mode et Maroquinerie).</li> <li>La qualité et la régularité des approvisionnements des matières premières stratégiques dépendent notamment de la capacité du Groupe à préserver les ressources végétales et animales ainsi que les écosystèmes associés. C'est dans ce sens que le Groupe a défini dans le cadre du programme LIFE 360 des stratégies traçabilité et biodiversité. Ainsi LVMH s'engage dans une amélioration continue de la traçabilité des matériaux jusqu'à leur origine permettant de mieux appréhender le risque d'approvisionnement.</li> <li>Le Groupe déploie également une politique de certification de la totalité des approvisionnements en matières premières stratégiques d'ici 2026 en sélectionnant les standards garantissant les meilleures pratiques sociales et environnementales comme la préservation des écosystèmes, la lutte contre de la déforestation et le changement climatique. LVMH collabore avec des initiatives sectorielles comme Textile Exchange ou le Leather Working Group pour augmenter de manière continue le niveau d'exigence des standards.</li> <li>Le Groupe a également lancé un programme de préservation des écosystèmes avec un objectif de couvrir 5 millions d'hectares en 2030 notamment via le déploiement ambitieux de l'agriculture régénératrice au sein de ses filières.</li> <li>Le Groupe s'est doté en 2019 d'une charte spécifique fixant les exigences pour les approvisionnements en matière première d'origine animale.</li> <li>LVMH déploie une politique ambitieuse d'audits environnementaux et sociaux de ses fournisseurs et a pour objectif d'instaurer des relations de long terme.</li> <li>Depuis 1996, des accords interprofessionnels ont instauré une réserve qualitative afin de faire face aux irrégularités des récoltes et sécuriser les approvisionnements en raisins en Champagne (voir le «<i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Présentation des activités, faits marquants et perspectives</i>», §I.1.4).</li> <li>Les Maisons établissent des relations de partenariats durables auprès de leurs fournisseurs, notamment via le département Recherche et Développement pour les Maisons de Parfums et Cosmétiques, via les partenariats avec les éleveurs pour les Maisons de Mode et Maroquinerie, ou encore via les contrats d'approvisionnement plurianuels en raisins et eaux-de-vie dans le secteur des Vins et Spiritueux.</li> <li>LVMH a sécurisé la part métaux précieux du coût de production des activités de Montres et Joaillerie via l'achat de couvertures auprès de banques, ou la négociation du prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs ou des producteurs.</li> <li>Le contexte géopolitique (guerre en Ukraine) a perturbé les chaînes d'approvisionnement. Dans ce cadre volatile, les équipes LVMH ont travaillé à une plus grande flexibilisation de nos sources d'approvisionnement sur les matières et produits les plus sensibles et critiques.</li> </ul>

#### 1.1.4 Risques liés à la cybersécurité

Description du risque	Gestion du risque
<p>Le groupe LVMH est exposé à des cyber risques pouvant résulter de cyberattaques opportunistes ou ciblées, de malveillances ou dommages indirects dus à des tiers, de malveillances internes ou d'événements non intentionnels.</p> <p>La matérialisation de ces risques peut entraîner la perte, corruption ou divulgation de données sensibles, telles que des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. De tels risques peuvent également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus et activités concernés. Ils peuvent avoir des conséquences financières, réputationnelles, contractuelles ou légales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe LVMH a défini une méthode globale d'analyse des risques cyber, et conduit des analyses et cartographies de risques cyber au niveau de ses différentes Maisons et de façon consolidée au niveau du Groupe. Ces analyses s'appuient sur une taxonomie d'une vingtaine de risques communs à l'ensemble des Maisons dont il émerge quatre risques majeurs pour le Groupe. Cela a conduit à la définition ou au renforcement de principes directeurs de cybersécurité qui se déclinent dans une gouvernance, des politiques et la mise en œuvre de solutions et de services de sécurité globaux, à travers des grands programmes de sécurité. Outre ces études et ces plans d'action communs, la cybersécurité est désormais intégrée dans tous les nouveaux projets (sécurité « by design »).</li> <li>Par ailleurs, la sécurité est évaluée sur l'ensemble du Groupe, à travers des évaluations périodiques de conformité suivant des référentiels internationaux et référentiels internes adaptés au contexte et politiques du Groupe, ainsi que des programmes d'audits comportant notamment des tests de pénétration et des « red teams ». La performance en matière de réponse à incident est également suivie et mesurée.</li> <li>Le Groupe a implanté et opère des services et solutions de sécurité permettant une défense en profondeur des infrastructures et des données, notamment des solutions de surveillance des annuaires, de protection des postes de travail et serveurs (EDR/ EPP), de détection de la surface d'attaque exposée (EASM- External Attack Surface Management), de filtrage des flux réseaux et flux internet (pare-feux, proxy), d'accès distant sécurisé, de détection des flux réseaux suspects (NDR – Network Detection &amp; Response).</li> <li>Devant la forte croissance du nombre de vulnérabilités logicielles publiées régulièrement par les éditeurs, le Groupe a également mis en place un service de gestion opérationnel des vulnérabilités (dit VOC – Vulnerability Operation Center) incluant des dispositifs de veille, scanning, détection, consolidation, priorisation et remédiation des vulnérabilités.</li> <li>La sécurité des environnements « cloud » a également été largement développée, afin d'accompagner le mouvement général vers le « cloud » des Systèmes d'information. Celle-ci comprend une surveillance des architectures et configurations des environnements, afin de détecter d'éventuelles non-conformités aux politiques en vigueur, des expositions non souhaitées et diverses autres vulnérabilités. Un effort important a été fait sur la gestion de l'identité et des accès et notamment la fédération d'identités, l'authentification multi-facteurs et le SSO (Single Sign On), ainsi que la protection des comptes à privilégiés à travers des solutions de gestion de type « Bastions ».</li> <li>En complément des solutions, des actions ont été entreprises pour améliorer la cyber-résilience des architectures et réduire les impacts en cas de cyberattaque par exemple, à travers une segmentation plus importante des réseaux pour cloisonner et contenir la latéralisation éventuelle en cas d'attaque, ou en protégeant les dispositifs de sauvegardes de façon à réduire les impacts potentiels en cas d'attaque de type ransomware.</li> </ul>

Description du risque	Gestion du risque
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes globaux de cybersécurité ont permis d'implémenter un ensemble de dispositifs de sécurité sur le volet protection, mais aussi en matière de détection et de réponse aux incidents à travers un service central de SOC/CERT (Security Opération Center – Computer Emergency Response Team). En effet, une approche basée principalement sur la prévention n'est pas suffisante car il n'est pas possible d'empêcher la survenue de la totalité des scénarios de risques. Une capacité de détection et de réponse est essentielle, lorsqu'un incident survient, pour en réduire fortement les impacts. Ce service ouvert à l'ensemble des Maisons assure, en 24/7 et partout dans le monde, la consolidation et la surveillance d'événements de sécurité afin d'identifier des scénarios suspects et d'orchestrer au plus vite les investigations et réponses nécessaires. Outre la détection des signaux anormaux, ces services aident les Maisons à répondre aux incidents avérés et à la gestion des crises cyber, pour ce qui concerne les incidents les plus graves.</li> <li>Le Groupe conduit régulièrement des actions de formation et d'entraînement à la gestion de cyber crises et a initié un programme global de sensibilisation.</li> </ul>
	<p>Voir également ci-après le §3.3 Systèmes d'information et de communication concernant le rôle des équipes cybersécurité et du CISO (Chief Information Security Officer), la réalisation des campagnes d'audit et tests d'intrusion, et la diffusion du kit méthodologique « Plan de continuité des opérations ».</p>

Le groupe LVMH peut être exposé à la surveilance d'un manquement dans la mise en œuvre des obligations relatives à la protection des données à caractère personnel.

Le groupe LVMH veille à la conformité aux réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ainsi, chaque Maison du Groupe s'est dotée d'un Privacy Leader qui s'assure de la conformité des activités de traitement de ces données à caractère personnel (voir « *Rapport de gestion du Conseil d'administration – Éthique et responsabilité* », §5.6).

## 1.2 Risques liés à l'environnement externe

### 1.2.1 Risques liés à la contrefaçon et aux réseaux de distribution parallèles

Description du risque	Gestion du risque
<p>La contrefaçon ou la copie des produits des marques, des savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent entraîner un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat et progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés et à la confiance des consommateurs.</p> <p>De même, des produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les Parfums et Cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté de LVMH, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur internet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour agir contre la contrefaçon des produits, le Groupe procède à un enregistrement systématique des Droits de Propriété Intellectuelle (par exemple, les marques, dessins et modèles), que ce soit en France ou dans les autres pays, et développe une collaboration étroite, dans les pays concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes, les spécialistes de ces questions (par exemple, les avocats et enquêteurs), et les acteurs du monde digital (par exemple, les plateformes de e-commerce) que LVMH sensibilise aux conséquences néfastes de la contrefaçon.</li> <li>Les actions réalisées par la lutte Anti-Contrefaçon visent à protéger la réputation et les droits de propriété intellectuelle de nos Maisons, mais aussi les consommateurs, qui peuvent être les victimes des contrefacteurs, parfois même au péril de leur santé (voir notamment les campagnes de sensibilisation de l'Unifab).</li> <li>Le Groupe est présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial (voir notamment « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Environnement et durabilité</i> », §4.2.2).</li> <li>LVMH et certains acteurs de l'internet coopèrent afin d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe et de combattre la publicité et la vente en ligne des produits de contrefaçon.</li> <li>LVMH lutte également contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution.</li> </ul>

### 1.2.2 Risques liés à la conformité avec la loi et la réglementation

Description du risque	Gestion du risque
<p>Les lois et réglementations applicables aux différentes activités du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, sont multiples, complexes et en constante évolution. Le non-respect de celles-ci peut conduire à des procédures et litiges et induire des pénalités financières – certaines à l'échelle du Groupe – et avoir un impact négatif sur les activités des Maisons ou leur image et celle du Groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe assure une veille juridique dans les différents domaines du droit applicables à ses activités afin d'anticiper et prendre en compte les évolutions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger. Cette veille est assurée tant en interne – à travers les directions juridiques du Groupe – qu'avec des ressources externes. Le Groupe dispose d'une communauté de juristes dans de nombreux pays, tant au sein de la Holding que dans les Maisons. La Direction juridique du Groupe est organisée en pôles d'expertise (droit boursier et droit des sociétés, M&amp;A et droit des affaires, Propriété intellectuelle, IT Privacy Digital), et dispose d'équipes aux États-Unis, en Chine (Shanghai et Hong Kong), en Corée et au Japon. Le Groupe s'appuie également, dans le monde entier, sur des avocats spécialisés reconnus pour leur excellence dans leurs domaines d'expertise.</li> <li>La Direction juridique travaille en étroite collaboration avec les Directions Corporate Affairs, Privacy, Ethics &amp; Compliance et Lutte anti-contrefaçon, qui contribuent activement par leur activité à la veille juridique et au respect des lois et réglementations. Ces quatre directions font partie de la Direction Administration Générale et Affaires Juridiques, rattachée directement à la Direction générale du Groupe et dont le Directeur est membre du Comité exécutif du Groupe.</li> <li>Parmi les différents sujets d'intérêt, le Groupe a suivi attentivement l'évolution des réglementations et leur application en matière de propriété intellectuelle et économie numérique, données personnelles, sanctions internationales, distribution et concurrence ainsi qu'en matière de responsabilité sociale et environnementale (notamment en France avec les lois « Anti-gaspillage et économie circulaire » et « Climat et Résilience » ainsi qu'au niveau européen avec les initiatives législatives du « Green Deal » et celles liées au Devoir de vigilance des entreprises).</li> </ul>

### 1.2.3 Risques liés à l'environnement sanitaire, politique et économique

Description du risque	Gestion du risque
<p>La survenance de crises sanitaires et l'instabilité géopolitique et macroéconomique perturbant les activités de production, les flux logistiques et touristiques, l'ouverture des boutiques, peuvent avoir un impact négatif sur les activités du Groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans un contexte géopolitique et économique incertain, la stratégie du Groupe reste centrée sur le renforcement continu de la désirabilité de ses marques, sur l'excellence de sa distribution et sur la réactivité de son organisation. Les atouts du Groupe pour faire face à ce type de crises sont une politique exigeante de qualité pour toutes les réalisations, ainsi que le dynamisme et la créativité incomparable des équipes.</li> <li>En outre, la répartition des activités du Groupe, dans toutes les zones géographiques et dans des secteurs d'activités diversifiés (voir Annexes aux comptes consolidés, Note 24), permet également de limiter son exposition et d'amortir les chocs et les perturbations induites par ce type de crise.</li> <li>Enfin, le Groupe est peu présent dans des zones instables politiquement. Il importe de souligner que l'activité du Groupe est répartie principalement sur trois zones géographiques, l'Asie, l'Europe occidentale et les États-Unis, favorisant un équilibre géographique des activités et une compensation entre zones.</li> </ul>

### 1.2.4 Risques liés au changement climatique

Description du risque	Gestion du risque
<p>Les risques environnementaux et particulièrement le changement climatique peuvent impacter les écosystèmes, provoquer l'épuisement des ressources naturelles essentielles à la fabrication des produits, mettre en péril la continuité de chaînes d'approvisionnements et interrompre l'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets du changement climatique sont susceptibles d'impacter les activités du Groupe, notamment au sein des chaînes d'approvisionnement. Le programme LIFE 360 structure l'engagement d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et suit également les recommandations de la TCFD : une table de correspondance étant disponible dans la DPEF.</li> <li>LVMH a mis en œuvre une gouvernance au plus haut niveau avec la validation et le suivi de la stratégie climat par le Comité exécutif et le Conseil d'administration du Groupe.</li> <li>LVMH conduit chaque année une analyse approfondie en double matérialité des risques liés au changement climatique. D'un côté, le Groupe mesure annuellement l'empreinte carbone de la totalité de sa chaîne de valeur et d'un autre conduit une analyse sur cette même chaîne de valeur afin d'identifier et de quantifier financièrement les risques physiques et de transition selon plusieurs scénarios climatiques. Par ailleurs, le Groupe s'est doté d'un outil permettant d'analyser l'ensemble des coordonnées GPS des sites physiques de sa chaîne de valeur (boutiques, sites logistiques ou de production...) pour évaluer les risques associés.</li> <li>LVMH s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1,2 et 3 approuvés par l'initiative Science Based Targets en 2021. Le Groupe s'est également doté d'un plan de labellisation des matières premières les plus impactantes, et d'un plan d'action de la réduction des consommations d'énergie des sites et boutiques, de transports moins impactant et du Fonds Carbone.</li> <li>Pour rappel, LVMH a lancé en 2015 un Fonds Carbone permettant de soutenir le financement d'actions permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Le Groupe met en place un plan d'action concernant les différents enjeux de l'adaptation au changement climatique. À moyen terme, l'évolution des pratiques de viticulture est la composante majeure de la stratégie d'adaptation du Groupe : de la modification des dates de vendange à l'évolution des modes de conduite des vignes (élargissement des rangs, augmentation de la taille des pieds de vignes, utilisation de l'irrigation dans certains pays et plus largement l'enjeu majeur de la disponibilité en eau).</li> <li>La forte dépendance de LVMH aux ressources naturelles pousse le Groupe à déployer depuis plusieurs années une politique d'approvisionnement durable et de préservation des matières premières notamment pour les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques, Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie (voir « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Environnement et durabilité</i> », §3). Cette politique vise aussi à accélérer le déploiement de pratiques agricoles régénératives permettant d'accroître la capacité des sols à stocker du carbone et à avoir un impact climat positif. LVMH participe par ailleurs à la préservation d'écosystèmes à haute valeur ajoutée en dehors de ses filières d'approvisionnement comme dans le bassin amazonien.</li> </ul>

### 1.2.5 Risques liés à l'interruption d'activité

Description du risque	Gestion du risque
Dans le cadre de ses activités de production, de stockage et de distribution, le Groupe est exposé à la survenance d'accidents et de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux, ou les catastrophes naturelles pouvant entraîner une interruption des activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, LVMH s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein du Groupe (notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement).</li> <li>La protection des actifs du groupe LVMH s'inscrit dans une politique de prévention appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie FM Global et NFPA).</li> <li>En concertation avec ses assureurs, LVMH adopte l'approche dite RHP (Risques Hautement Protégés) afin de réduire de manière significative le risque d'incendie et pertes d'exploitation consécutives. L'amélioration continue de la qualité de la prévention des risques est un critère important pris en compte par les assureurs dans l'appréciation de ces risques et, par voie de conséquence, dans l'octroi de garanties étendues et compétitives. Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux (voir également « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Environnement et durabilité</i> »).</li> <li>En complément sont aussi identifiés et quantifiés pendant les audits de prévention les risques dits « catnat » (tempêtes, inondation, tremblement de terre, feu de forêt...). Ces risques peuvent générer des surcoûts d'assurances importants.</li> <li>Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre la continuité des activités et des plans de secours.</li> </ul>

## 1.3 Risques financiers

### 1.3.1 Risques liés au change, à la liquidité et à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts liés à son activité, ses financements ou ses investissements. Cette gestion est pour l'essentiel centralisée, que ce soit au niveau de la société mère ou de la filiale assurant la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe. Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion, et des procédures très strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché. L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques,

de mise en œuvre des opérations (*middle-office* et *front-office*), de gestion administrative (*back office*) et de contrôle financier. Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle très rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit de la performance.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi et font l'objet de présentations régulières au Comité exécutif du Groupe, et d'une documentation détaillée.

## Risques liés au change

Description du risque	Gestion du risque
<p>Les fluctuations de change entre l'euro, devise dans laquelle est libellée la majeure partie des dépenses de production du Groupe et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe (en particulier le dollar US, la livre sterling, le dollar de Hong Kong, le Renminbi chinois et le yen japonais) peuvent modifier significativement le montant de ces ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros. Voir Note 23.8 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe.</p> <p>LVMH est exposé au risque de change patrimonial lié à la détention d'actifs substantiels en devises. Voir l'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change patrimonial en Note 23.8 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'exposition au risque de change est gérée de manière active, afin de réduire la sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent principalement la forme de produits optionnels et le cas échéant de ventes à terme. Les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2023 pour les principales devises de facturation sont présents en Note 23.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces niveaux s'élèvent à 71% en moyenne pour les trois premières devises de risque que sont le dollar US, le renminbi chinois et le Yen japonais.</li> <li>Ce risque de change peut être couvert de manière totale ou partielle par l'utilisation d'emprunts ou d'instruments à terme dans la devise de l'actif.</li> </ul>

## Risques liés à la liquidité et à l'évolution des taux d'intérêt

Description du risque	Gestion du risque
<p>LVMH pourrait rencontrer des difficultés d'accès à la liquidité nécessaire pour honorer les engagements financiers du Groupe. Voir Note 23.9 de l'annexe aux comptes consolidés pour la ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle.</p> <p>LVMH pourrait subir une hausse des coûts de financement du Groupe suite à une hausse des taux d'intérêt. Voir Notes 19.3 et 19.6 de l'annexe aux comptes consolidés l'analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de la sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au 31 décembre 2023, le montant de dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, soit 10,7 milliards d'euros, est inférieur au solde de 11,3 milliards d'euros de trésorerie et équivalents, et placements financiers.</li> <li>En outre, le Groupe dispose au niveau de ses holdings de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 11,1 milliards d'euros.</li> <li>Le Groupe a accès à une base d'investisseurs diversifiée (obligations et placements privés court terme), à des financements à long terme, et bénéficie de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées. Enfin, LVMH dispose d'une très bonne qualité de crédit, reflétée par ses deux ratings (Aa3/P1 chez Moody's et AA-/A1+ chez Standard &amp; Poors).</li> <li>Le risque de taux est géré par la mise en place de <i>swaps</i> ou par l'achat d'instruments optionnels (protections contre la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux. Les contrats d'emprunts et dettes financières ne sont assortis d'aucune clause spécifique susceptible d'en modifier significativement les conditions.</li> </ul>

### 1.3.2 Risques liés à la politique fiscale

Description du risque	Gestion du risque
<p>Du fait de son implantation mondiale, le Groupe est soumis à des réglementations fiscales complexes et variées. En tant que groupe exportateur, LVMH est exposé au risque d'absence de consensus au sein des pays dans lesquels il exerce son activité, concernant notamment la définition et la localisation de la valeur pour les besoins de la répartition des bases d'imposition. Ceci peut entraîner des situations de double imposition.</p> <p>La multiplication, la complexité et l'instabilité de la réglementation fiscale et de son interprétation notamment dans un contexte de concurrence fiscale internationale et de refonte des règles de fiscalité internationale sous l'impulsion de l'OCDE, l'Union européenne et des gouvernements nationaux, sont autant de facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La politique fiscale de LVMH est en adéquation avec les principes directeurs décrits dans le Code de conduite. Le Groupe s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels il exerce son activité en s'appuyant sur la Direction fiscale du Groupe et les Directions financières, assistées de conseils externes le cas échéant.</li> <li>La politique fiscale du Groupe reflète l'activité réelle et le développement du Groupe, tout en préservant sa compétitivité. Par ces activités, le Groupe participe au développement des territoires dans lesquels il est implanté notamment au travers de sa contribution fiscale. Outre l'impôt sur les bénéfices, le Groupe paye et collecte de nombreux autres impôts et contributions notamment des taxes sur le chiffre d'affaires, droits de douanes et d'accises, taxes sur les salaires, impôts fonciers et autres impôts locaux spécifiques à chaque pays, s'inscrivant dans le cadre de la contribution économique du Groupe au profit des territoires dans lesquels il opère.</li> <li>Le Groupe s'engage à adopter une attitude transparente vis-à-vis des autorités fiscales et à leur fournir les informations pertinentes leur permettant de mener à bien leur mission. Le Groupe respecte les obligations de « <i>reporting pays par pays</i> » et transmet les informations requises aux administrations fiscales conformément aux dispositions applicables.</li> <li>Depuis 2022, le Groupe s'est engagé avec l'administration fiscale française dans le dispositif du « partenariat fiscal », un programme de conformité coopérative qui démontre l'engagement à long terme du Groupe en faveur de la transparence et du dialogue vis-à-vis des autorités fiscales françaises, en contrepartie d'une sécurisation en amont de ses positions fiscales à enjeux.</li> </ul>

## 2. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et de continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont proches de 0,15% du chiffre d'affaires consolidé.

Le marché d'assurance s'est stabilisé en 2023 et la hausse du budget assurance de 15% est due à l'augmentation du chiffre d'affaires, d'une part, et à l'élargissement du périmètre d'autre part, qui inclut désormais les programmes gérés par les États-Unis, et ceux gérés par Belmond, Tiffany et Duty Free Shoppers de façon individuelle.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, terrorisme, violence politique, cyber, fraude, construction, transport, crédit et responsabilité civile.

## 2.1 Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La plupart des activités industrielles du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les Maisons Belmond et Tiffany conservent leurs propres programmes pour des raisons économiques.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 6 à 24 mois. La limite de garantie de ce programme est de 1,2 milliard d'euros par sinistre, ce montant ayant été déterminé d'après l'analyse des sinistres maximums possibles du Groupe.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe sont à présent de 20 à 150 millions d'euros par sinistre et par an (selon les régions géographiques et les types d'événements).

En complément de ces garanties un programme dédié, de type « paramétrique », a également été souscrit pour couvrir certains risques d'intensité très couteux ou bien des garanties limitées sur le marché d'assurance traditionnel. Les risques couverts par ce programme sont le tremblement de terre au Japon et en Californie ainsi que les tempêtes aux États-Unis et aux Caraïbes. La limite de garantie est de 260 millions de dollars US par an.

Ces niveaux de garantie sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

## 2.2 Assurance transport

Les entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit ». La limite de garantie du programme a été augmentée de 55 millions d'euros à

100 millions d'euros, suite à une réévaluation du risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

## 2.3 Assurance responsabilité civile

Le groupe LVMH a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe. Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (Directive 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents États. Dans certaines conditions et limites, le Groupe couvre, directement ou à travers un contrat d'assurances, la responsabilité que ses dirigeants et collaborateurs pourraient encourir à titre personnel, individuellement ou solidairement, à l'égard de tiers en cas de faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions.

## 2.4 Couverture des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et malveillance, du risque crédit client, des actes de terrorisme et violence politique, des risques de pertes ou corruptions de données informatiques, et au sens plus large tous les

risques « cyber », des risques liés aux projets de constructions immobiliers, ou risques liés à l'environnement sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

### 3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

#### 3.1 Organisation

##### 3.1.1 Organisation du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

LVMH rassemble cinq principaux groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution sélective. Les Autres activités regroupent principalement le pôle média, la construction et commercialisation de yachts de luxe, les activités hôtelières, immobilières et les sociétés holdings. Ces groupes d'activités sont constitués d'entités de tailles diverses, détentrices de marques prestigieuses, implantées sur tous les continents. L'autonomie des marques, la décentralisation et les responsabilités des dirigeants sont des principes fondamentaux d'organisation du Groupe.

La politique de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur dans le Groupe est conforme à ces principes d'organisation :

- les sociétés du Groupe dont la société mère LVMH SE, sont responsables de leurs propres systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ; LVMH SE assure en outre un rôle de coordination et d'impulsion couvrant l'ensemble du Groupe ; elle met à disposition une méthodologie et un référentiel, et une plateforme applicative d'évaluation des risques et du contrôle interne ; par ailleurs, une sensibilisation sur des thématiques en lien avec le contrôle interne est assurée tout au long de l'année.
- le Président d'une Maison est responsable de la gestion des risques et du contrôle interne de l'ensemble des filiales qui contribuent, au plan mondial, à l'activité de la marque ; par délégation, chaque Président de filiale l'est pour ses activités propres.

##### 3.1.2 Les acteurs des dispositifs

Les différents acteurs sont présentés sur le modèle des trois lignes de maîtrise définies ci-dessous, la supervision de ces dispositifs étant assurée par les instances de gouvernance.

##### Instances de gouvernance du Groupe

Le **Comité d'audit de la performance** s'assure notamment de l'application des principes comptables suivis par le Groupe conformément aux normes comptables en vigueur, examine les comptes sociaux et consolidés et veille à la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe.

Le **Conseil d'administration** contribue à l'environnement général de contrôle, par la compétence et la responsabilité de ses membres, la clarté et la transparence de ses décisions. Le Conseil est tenu régulièrement informé de la maturité du dispositif de contrôle interne, et veille à l'efficacité du pilotage des risques majeurs dont il rend compte dans son Rapport de gestion.

Il est informé périodiquement, ainsi que son Comité d'audit, des résultats du fonctionnement des systèmes, des défaillances éventuelles et des plans d'action arrêtés en vue de leur résolution.

Le **Comité d'éthique et du développement durable**, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action, avec pour missions principales : d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques du Groupe en matière d'éthique, de responsabilité sociale et environnementale, et de contribuer à la définition des règles de conduite devant inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs ; de veiller au respect de ces règles et d'assurer le suivi des dispositifs mis en place.

Le **Comité exécutif**, composé des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, définit les objectifs stratégiques dans le cadre des orientations déterminées par le Conseil d'administration, coordonne leur mise en œuvre, veille au maintien de l'adéquation de l'organisation avec l'évolution de l'environnement, ainsi qu'à la définition et la bonne application des responsabilités et délégations de pouvoir des dirigeants.

##### Première ligne de maîtrise

**L'ensemble des collaborateurs du Groupe** contribue à enrichir et faire vivre le dispositif de contrôle interne.

Le **management opérationnel** : l'appropriation du contrôle interne au sein de chaque entité par les responsables opérationnels est un point majeur du dispositif de contrôle interne appliqué aux processus métier ; ceux-ci mettent en œuvre au jour le jour les contrôles adéquats sur les processus dont ils ont la charge et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

Les **Comités de direction des Maisons et filiales** sont responsables de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des opérations de leur périmètre. Les Comités de direction des Maisons sont également responsables d'animer le dispositif de pilotage des risques majeurs ; ils révisent annuellement la cartographie des risques, évaluent le niveau de leur maîtrise et l'avancée des stratégies de couverture et plans d'actions associés.

##### Deuxième ligne de maîtrise

La **Direction Privacy, Éthique & Compliance** anime et coordonne la démarche de conformité de LVMH en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment, de protection des données personnelles, de respect des sanctions internationales et des droits humains (voir « Éthique et responsabilité », §1.4). Elle est intégrée à la Direction « Administration Générale et Affaires Juridiques » du Groupe, directement rattachée au Président-directeur général, et représentée au Comité exécutif.

Elle participe à l'actualisation du référentiel de contrôle interne sur des sujets de protection des données personnelles, d'éthique et de conformité, pour s'assurer du respect de ces exigences dans toutes les entités. Elle administre le système d'alerte interne centralisé du Groupe et contribue à l'identification et l'évaluation des principaux risques. La Direction s'appuie sur les représentants des différentes directions du Groupe afin de favoriser la coordination sur les projets transverses dont elle a l'initiative, et sur un réseau de 140 correspondants et compliance officers au sein des Maisons et 45 Privacy Leaders au sein des Maisons. La Direction Privacy, Éthique & Compliance rend compte plusieurs fois par an de la mise en œuvre de sa politique, au Comité d'éthique et du développement durable.

**La Direction juridique Groupe** accompagne les activités et le développement du Groupe dans leur dimension juridique. Elle mène les négociations relatives aux acquisitions, cessions ou partenariats. Elle définit la stratégie judiciaire du Groupe dans les litiges d'importance dans lesquels les sociétés du Groupe se trouvent impliquées. Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires concernant le Groupe dans son ensemble. Elle participe, par l'intermédiaire de son département « Propriété Intellectuelle », à la protection des actifs essentiels du Groupe que sont les marques et les brevets. Elle est en charge des questions de droit boursier et de droit des sociétés. Elle promeut le respect au sein du Groupe des lois et règlements applicables à ses activités.

Enfin, la Direction juridique du Groupe prépare à destination des Maisons des outils visant à leur permettre de se conformer à diverses réglementations notamment au Règlement Général européen en matière de Protection des Données.

**La Direction Corporate Affairs** a pour objectif de protéger et promouvoir le modèle économique du Groupe et des Maisons. Avec des équipes basées à Paris, à Bruxelles et à New York, la Direction reste vigilante et, le cas échéant, mobilisée sur tous les sujets qui peuvent avoir un impact sur les priorités des activités et la réputation du Groupe. Pour cela, la Direction réalise un travail d'analyse des politiques et législations pertinentes, mène des réflexions sur les enjeux stratégiques, coordonne les actions visant au positionnement externe du Groupe et participe, en collaboration avec les Maisons et les directions régionales de LVMH, au processus décisionnel des autorités européennes, américaines et asiatiques, directement et/ou en lien avec les associations représentatives. Les domaines clés pour le business incluent : la propriété intellectuelle et l'économie numérique, la distribution et la concurrence, la gouvernance d'entreprise, le développement durable, ainsi que la promotion et protection des industries culturelles et créatives du haut de gamme.

**La Direction du développement Environnement** accompagne le Groupe et ses Maisons pour une performance environnementale d'excellence alignée avec les nouveaux objectifs du programme environnemental LIFE 360 communiqués depuis 2021 et qui couvrent 4 piliers stratégiques : la circularité créative, la traçabilité et la transparence, le climat et la biodiversité. L'organisation et les actions de la Direction et leurs déclinaisons dans les Maisons sont présentées dans le chapitre *Rapport de gestion du Conseil d'administration : le Groupe – « Environnement et Durabilité »*.

La **Direction des risques et assurances Groupe**, au-delà des responsables opérationnels qui ont la charge des risques inhérents à leur activité, est particulièrement impliquée au niveau du Groupe dans le recensement des risques, la prévention des sinistres ainsi que la stratégie de couverture et de financement des risques.

Les autres **Directions fonctionnelles**, présentées dans le chapitre Acteurs propres à l'information financière et comptable, contribuent au pilotage propre à l'information financière et comptable.

La **Direction du contrôle interne**, rattachée au Directeur de l'audit et du contrôle interne, coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle suit et anticipe les évolutions réglementaires pour adapter les dispositifs. Elle anime un réseau de contrôleurs internes qui sont chargés, au sein des Maisons sous la responsabilité de leur Comité de direction, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers. Ils sont en outre les acteurs des différents projets relatifs aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques et en cela favorisent la diffusion et l'application des instructions. La Direction contrôle interne du Groupe a mis en place l'Académie du contrôle interne LVMH, avec pour objectif l'animation « structurée » de l'ensemble du réseau international des contrôleurs et auditeurs internes. Cette dernière s'est accompagnée de formations virtuelles sur des sujets spécifiques et des basiques du contrôle interne. Enfin, une réunion d'information et de partage sur les enjeux du contrôle interne a été organisée à Paris pour les équipes d'audit et de contrôle interne de nos Maisons.

La **Direction de la Lutte Anti-Contrefaçon** détermine et met en œuvre au bénéfice de vingt-huit Maisons du Groupe la politique et les opérations de lutte contre la contrefaçon et le marché gris tant sur les marchés offlines qu'online. Son action mondiale vise à démanteler les réseaux criminels qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la réputation de nos marques. La protection de ces vingt-huit Maisons se fait en relation permanente avec la Direction juridique de chacune d'entre elles.

**Directions équivalentes dans les Marques ou Groupes d'activité** : l'organisation décrite ci-avant au niveau Groupe, a son équivalent dans les principales branches d'activités et marques du Groupe.

### Troisième ligne de maîtrise

La **Direction de l'audit et du contrôle interne** intervient dans l'ensemble du Groupe et opère dans le cadre d'un plan actualisé chaque année. Ce plan d'interventions permet de vérifier et de renforcer la compréhension et la correcte application des activités de contrôles attendues. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants ou émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés ; il peut être modifié en cours d'année en réponse à des changements d'environnement économique et politique ou à des réorientations stratégiques internes.

Les équipes d'audit effectuent des missions d'évaluation du contrôle interne couvrant différents processus opérationnels et financiers mais également des audits portant sur certains points du programme éthique et conformité du Groupe. Elles peuvent également réaliser des missions couvrant des sujets transversaux sur un même groupe d'activités. Le suivi des recommandations de contrôle interne sur les missions passées est régulièrement effectué pour les filiales présentant les enjeux de contrôle interne les plus significatifs.

L'Audit interne restitue les conclusions de ses travaux à la Direction de l'entité concernée via un rapport d'audit précisant les constats, les recommandations et l'engagement du management de les appliquer dans des délais raisonnables. Un résumé de ce rapport est ensuite transmis à la Direction du Groupe et à la Direction de la Maison.

L'Audit interne rencontre par ailleurs périodiquement les Commissaires aux comptes pour partager les conclusions des audits et échanger sur les enjeux de contrôle interne. Les grandes orientations du plan d'audit, les principales conclusions de l'année en cours et le suivi des principales recommandations sur les missions passées sont présentées au Comité d'audit de la performance.

#### **Acteurs externes**

Les auditeurs externes et les différents organismes certificateurs (RJC, ISO 14001...) contribuent par leurs travaux et leurs recommandations au renforcement du dispositif actuel.

#### **Organisation et acteurs propres à l'information financière et comptable**

La gestion des risques et le contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière sont sous la responsabilité des Directions suivantes de la Direction financière Groupe : Comptabilité et Consolidation, Contrôle de gestion, Financement et trésorerie, Fiscalité et Communication financière. L'information comptable et financière repose sur les Systèmes d'information, rattachés à la Direction générale du Groupe qui participe à une gestion appropriée du risque inhérent à cette fonction.

La **fonction comptable et consolidation** est responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux de LVMH SE et des sociétés des holdings de contrôle des participations du Groupe, des comptes consolidés et des publications trimestrielles, semestrielles et annuelles, en particulier le Rapport financier semestriel et le Document d'enregistrement universel. Dans ce cadre, la fonction normes et pratiques comptables définit les normes comptables du Groupe, veille à leur diffusion et à leur application et met en place les formations nécessaires. La fonction consolidation coordonne également la mission des Commissaires aux comptes du Groupe.

La **fonction contrôle de gestion** est responsable de la coordination du processus budgétaire, de ses ré-estimés établis en cours d'année, du plan stratégique à cinq ans ainsi que des tests de perte de valeur des actifs immobilisés. La fonction contrôle de gestion produit le *reporting* mensuel de gestion,

ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale ; elle assure également le suivi des investissements et du cash flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques. La fonction contrôle de gestion est, de par ses attributions et la structure du *reporting* qu'elle produit, un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques financiers.

La **Direction des financements et de la trésorerie** est responsable de l'application de la politique financière du Groupe qui comprend la gestion optimisée du bilan, la stratégie de financement, la maîtrise des frais financiers, le placement des excédents de trésorerie et la gestion des risques de liquidité, de marchés (taux et change) et de contrepartie (voir « Rapport de gestion du Conseil d'administration – Commentaires sur les résultats et la situation financière consolidés §4. Éléments de politique financière de la section et §1.3.1 Risques liés au change, à la liquidité et à l'évolution des taux d'intérêts ci-dessus). Plus particulièrement, cette Direction assure la centralisation des disponibilités excédentaires des sociétés du Groupe, et les financements court et moyen terme des filiales. Elle est également responsable de l'application de la stratégie de gestion centralisée des risques de change. Une organisation et des procédures spécifiques ont été mises en place pour mesurer, gérer, consolider et contrôler ces risques de marché. Ainsi, la distinction entre le *front-office*, le *back office* et le *middle-office*, ainsi que l'existence d'une cellule de contrôle indépendante rapportant à la Directrice Contrôle de Gestion, Reporting & Consolidation, sont les garants du respect de la séparation des tâches. Cette organisation s'appuie sur un système d'informations intégré qui permet un contrôle efficace des opérations de couverture. Le dispositif de couverture est présenté régulièrement au Comité exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'audit.

La **Direction fiscale** veille au respect des réglementations et législations fiscales en vigueur, conseille les différents groupes d'activités et sociétés, et propose des solutions fiscales adaptées aux orientations opérationnelles du Groupe. Elle organise des formations appropriées relatives aux changements majeurs intervenus dans la législation fiscale et assure le *reporting* unifié des données fiscales.

La **Direction de la communication financière** est responsable de la transmission et de la coordination des informations financières du Groupe. Elle assure notamment la relation avec la communauté financière (analystes financiers et extra-financiers, actionnaires institutionnels et individuels), visant à donner à celle-ci une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du Groupe. En travaillant en étroite collaboration avec la Direction générale et avec les groupes d'activités, elle détermine les messages clés ; elle en assure la cohérence et en coordonne la diffusion au travers de moyens divers (rapport annuel et semestriel, présentations financières, réunions avec les actionnaires ou les analystes, site internet, Club des Actionnaires...). Elle a aussi pour rôle de fournir à la Direction générale et au Comité d'audit les perceptions de la communauté financière sur la stratégie de l'entreprise ou sur son positionnement dans son environnement concurrentiel.

La **Direction des Systèmes d'information** définit et met en place les Systèmes d'information nécessaires aux fonctions centrales. Elle diffuse les standards techniques du Groupe indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies entre métiers, dans le respect de l'autonomie des marques. Elle développe, opère et maintient des réseaux et systèmes de télécommunications globaux, des centres d'hébergement informatiques et des applications transversales partagées par l'ensemble du Groupe. Elle supervise, en coopération avec les filiales, la création d'un plan à trois ans des Systèmes d'information par groupe d'activités et société. Elle définit des orientations stratégiques en matière de cybersécurité, élabore et publie des politiques de sécurité internes et des plans d'action communs, intègre et instruit

### 3.2 Normes et procédures internes

La fonction Éthique et Conformité du Groupe met à disposition de l'ensemble des collaborateurs les règles et politiques du Groupe en matière de Conformité. Elle partage avec son réseau de correspondants Éthique et Conformité un ensemble de ressources documentaires (documents de synthèse, exemples de bonnes pratiques, vidéos de sensibilisation, guides, etc.) via un intranet « Éthique et Conformité ».

L'ensemble des règles et procédures concourant à l'information comptable et financière, et applicables à chacune des filiales, sont mises à disposition via un intranet dédié au *reporting* financier, dont notamment le manuel des normes comptables du Groupe, les instructions et procédures de la consolidation, de la fiscalité, du contrôle de gestion (investissement, *reportings* budget et plan stratégique), de la trésorerie et du financement (centralisation de trésorerie, couvertures de change et de taux...); ces procédures précisent, en outre, les formats, contenus et fréquences des *reportings* financiers.

### 3.3 Systèmes d'information et de communication

Les plans stratégiques de développement des Systèmes d'information et de communication au sein du Groupe sont coordonnés par la Direction des Systèmes d'information qui veille à l'harmonisation des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Les aspects de contrôle interne (séparation des tâches, droits d'accès...) sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux Systèmes d'information puis revus régulièrement.

Les Systèmes d'information et télécommunications et les risques afférents (physiques, techniques, sécurité interne et externe...) font l'objet de procédures particulières : un kit méthodologique « Plan de continuité des opérations » a été diffusé dans le Groupe afin de définir pour chaque entité significative les grandes lignes d'un tel plan ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité. En particulier, un Plan de continuité des opérations ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité ont été développés et testés au niveau des sociétés holdings françaises.

un volet sécurité dans tous les nouveaux projets (sécurité « by design »), assure des actions de sensibilisation, opère des services communs de cybersécurité à travers des plateformes de sécurité, des systèmes de collecte de traces et de détection d'alertes de sécurité, des dispositifs de réponse à incidents et gestion de crise, et des opérations d'audits (audits de conformité aux politiques de sécurité et tests d'intrusion, par exemple).

Chacune de ces Directions veille à la qualité du contrôle interne dans son domaine respectif via les **Directions financières et Directions des Systèmes d'information des groupes d'activités, des Maisons et des filiales**, elles-mêmes responsables de fonctions similaires dans leurs entités. Ainsi, chacune des Directions centrales anime son dispositif de contrôle à travers sa ligne fonctionnelle.

La diffusion des **principes et bonnes pratiques de contrôle interne** s'effectue également via un socle minimum de contrôle interne, « IC Base », composé de 68 contrôles. Ce référentiel « IC Base » fait l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle pour intégrer de nouveaux standards ou nouvelles exigences réglementaires. À noter qu'en 2020, 10 contrôles (« LVMH 10 IC Essentials ») ont été rendus obligatoires dans chacune de nos Maisons et filiales et sont testés annuellement. Ces contrôles ont été définis comme des contrôles critiques dans le dispositif de contrôle interne du Groupe et de l'ensemble de ses filiales. En 2022, 7 nouveaux contrôles obligatoires sont venus s'y ajouter. Par ailleurs, d'autres référentiels métiers ont été développés pour refléter les caractéristiques propres à nos activités (Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques).

L'Intranet Finance dispose d'une section « Contrôle Interne » et « Risques majeurs » regroupant l'ensemble des règles, procédures et outils dédiés à l'évaluation du contrôle interne et à la prévention et à la couverture des risques majeurs.

Les entités significatives sont dotées d'une équipe cybersécurité, pilotée par un CISO (Chief Information Security Officer). Un CISO Groupe assure le pilotage de la politique, des projets et des services communs, ainsi que la coordination de la communauté des CISO des entités. Le CISO Groupe assure également un support en cybersécurité auprès des petites entités qui n'ont pas d'équipe cybersécurité en propre. Les CISO sont en charge du traitement des cyber risques. Ils mettent en place des dispositifs pour traiter ces risques, sur différents axes de prévention, détection, réponse et reconstruction, en fonction des types de risques, de leur probabilité et de leur impact potentiel.

Des campagnes d'audit, de tests d'intrusion et audits de vulnérabilités sont menées par les entités et par la Direction des Systèmes d'information du Groupe. En outre, LVMH dispose d'un centre opérationnel de surveillance et d'évaluation de la sécurité des Systèmes d'information, au service des Maisons du Groupe.

## 3.4 Procédures de contrôles comptables, internes et externes

### 3.4.1 Principes comptables et de gestion

Les filiales appliquent les principes comptables et de gestion communiqués par le Groupe pour les besoins des comptes consolidés publiés et du *reporting* interne ; elles utilisent toutes le même référentiel (plan de comptes et manuel des principes comptables LVMH) et le système de *reporting* comptable et de gestion administrée par le Groupe, garantissant ainsi la cohérence des données internes et publiées.

### 3.4.2 Processus de consolidation

La consolidation des comptes fait l'objet d'instructions régulières et précises ; un système de remontées d'information adapté permet de traiter une information homogène, exhaustive et fiable dans des délais appropriés. Le Président et le Directeur financier de chaque société s'engagent sur la qualité et l'exhaustivité de l'information financière transmise au Groupe, y compris les éléments figurant hors bilan, par le biais d'une lettre d'affirmation signée, confortant ainsi la qualité de l'information financière transmise.

Des paliers de consolidation existent par Maison et groupe d'activités garantissant un premier niveau de contrôle et de cohérence.

Au niveau du Groupe, les équipes responsables de la consolidation sont organisées par activité et sont en contact permanent avec les groupes d'activités et sociétés concernés ; cette proximité permet une meilleure compréhension et validation de l'information financière communiquée et une anticipation du traitement des opérations complexes.

La qualité de l'information financière et sa régularité au regard des normes sont également garanties par des échanges permanents avec les Commissaires aux comptes lorsque les situations sont complexes et laissent place à l'interprétation.

### 3.4.3 Reporting de gestion

Toutes les entités consolidées du Groupe produisent annuellement un plan stratégique, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable au dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau Groupe, spécialisée par activité, est en contact permanent avec les groupes d'activités et les sociétés concernés, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

L'arrêté des comptes semestriels et annuels fait l'objet de réunions spécifiques de présentation des résultats en présence des Directions concernées de la Direction financière ; durant ces réunions, les Commissaires aux comptes font état de leurs conclusions, tant en termes de qualité d'information financière et comptable que d'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés du Groupe.

## 3.5 Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne

### 3.5.1 La démarche ERICA «Enterprise Risk and Internal Control Assessment»

Répondant aux directives européennes, le Groupe a mis en place une démarche, dénommée ERICA «Enterprise Risk and Internal Control Assessment», démarche globale d'amélioration et d'intégration des dispositifs de gestion des risques majeurs, et de contrôle interne liés à ses activités courantes.

Cette démarche, est déployée sur l'ensemble des Maisons du Groupe ; elle comprend notamment un volet cartographie annuelle des risques majeurs réalisée par chaque Maison et l'évaluation de certains contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne .

Ainsi, au 30 juin 2023, l'évaluation du contrôle interne de l'ensemble des entités du Groupe générant plus de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires s'est concentrée sur l'évaluation du design et de l'efficacité de 10 contrôles clés de back-office («LVMH 10 IC Essentials») et de sept contrôles éthique et conformité. Cette évaluation comprenait par ailleurs la revue du design de sept contrôles opérationnels (portant sur les stocks et ventes) et 3 contrôles éthique et conformité.

Les résultats de la campagne ERICA, menée chaque année dans l'ensemble du Groupe, sont partagés avec l'ensemble du réseau des contrôleurs internes, des directeurs financiers et des correspondants éthique et conformité du Groupe.

À noter qu'un délai de 2 ans est accordé aux nouvelles acquisitions pour entrer dans cette démarche une fois le processus d'intégration mené à son terme.

La responsabilité des Maisons et groupes d'activités dans cette démarche est attestée annuellement par la signature de deux lettres de représentation :

- une lettre d'affirmation «ERICA», portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, signée au 30 juin. Le Président, le Directeur financier et/ou les membres du Comité de direction confirment par leur signature leur responsabilité sur ces dispositifs, et décrivent leur évaluation, les insuffisances majeures et les plans de remédiation correspondants. Ces lettres sont ensuite analysées et font l'objet d'une présentation par chaque Maison à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe ;
- la lettre annuelle d'affirmation sur le *reporting* financier, comprenant un paragraphe dédié au contrôle interne.

Selon les circonstances, les Présidents de Maisons sont amenés à présenter au Comité d'audit de la performance, sur leur périmètre de responsabilités, les réalisations, les plans d'action en cours et les perspectives, en termes de contrôle interne et de maîtrise des risques.

### **3.5.2 Le pilotage des risques majeurs et du dispositif de contrôle interne**

Les **risques majeurs** sur nos marques et activités sont gérés au niveau des Maisons.

Une fois le niveau de risque acceptable déterminé et validé, le traitement des risques se fait à travers des actions de prévention et des actions de protection ; ce dernier volet intègre par exemple les plans de continuité d'activités (PCA) et de gestion de crise afin d'organiser la meilleure réponse au risque une fois survenu. Enfin, en fonction de la typologie des risques d'une marque ou d'une entité et du montant du risque résiduel, celle-ci peut, en coordination avec le Groupe, décider de faire appel au marché de l'assurance pour transférer une part ou la totalité de ce risque résiduel et/ou arbitrer en faveur de sa rétention.

### **3.6 Prévention et détection de la fraude**

Depuis quelques années, le risque de fraude a subi de fortes mutations notamment avec l'accélération de la digitalisation : recrudescence des fraudes par usurpation d'identité, intensification du recours au « social engineering » avec tentatives d'intrusion et récupération de données. Le Groupe et les Maisons ont intensifié leur vigilance, adaptant leurs procédures internes et leurs campagnes de sensibilisation et formation à l'évolution des scénarii rencontrés ou raisonnablement prévisibles.

Le référentiel de contrôle interne est, par le nombre important des contrôles préventifs et détectifs associés à ce risque, le socle premier du dispositif anti-fraude.

L'obligation faite à toute entité de rendre compte au Directeur de l'audit et du contrôle interne de toute tentative de fraude ou fraude avérée constitue une autre composante essentielle de ce dispositif : au-delà de la supervision des actions et décisions de traitement de chaque cas remonté, le Directeur s'attache à tirer

La **surveillance continue du dispositif de contrôle interne** et l'examen périodique de son fonctionnement sont assurés à plusieurs niveaux :

- une forte responsabilisation du management des Maisons et des opérationnels, avec le support des contrôleurs internes, de façon à apprécier le niveau de contrôle interne sur la base de contrôles clés, identifier les faiblesses et engager les actions correctives. Des rapports d'exceptions ou d'anomalies permettent de travailler sur les contrôles détectifs en complément des contrôles préventifs;
- un processus formalisé d'évaluation annuelle d'une liste de contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne, processus intégré au dispositif ERICA;
- les Commissaires aux comptes, tenus informés de cette démarche, ainsi que le Comité d'audit de la performance, via des comptes rendus périodiques;
- les travaux de revue effectués par l'Audit interne Groupe et les Commissaires aux comptes, dont les résultats et les recommandations sont transmis au management des entités et à la Direction générale du Groupe;
- la revue du dispositif ERICA et de la qualité des évaluations, partie intégrante de la mission de l'Audit interne sur les entités auditées.

les enseignements et à redescendre, après anonymisation, cette information aux Directeurs financiers de toutes les Maisons.

La Direction de l'audit et du contrôle interne a ainsi mis en place un programme de sensibilisation aux risques de fraude, par le biais de communiqués périodiques, qui recensent les scénarios de tentatives et cas avérés de fraude au sein du Groupe. Pour chaque scénario est présenté un dispositif de prévention, dont l'existence doit être vérifiée par les Maisons et filiales. Ces communiqués sont diffusés très largement dans le Groupe pour une sensibilisation soutenue des personnels les plus exposés.

À noter que des actions de sensibilisation à la fraude ont été menées au cours de l'année 2023 auprès de l'ensemble de notre communauté de contrôle interne notamment via la poursuite du déploiement du module de *e-learning* dédié à la fraude dans l'ensemble de nos Maisons. Par ailleurs, dans le cadre de l'académie du contrôle interne « The Fundamentals », un module spécifique est dédié au sujet de la fraude.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

<b>1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b>	<b>166</b>
<b>2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES</b>	<b>166</b>
2.1 Commentaires sur le bilan	166
2.2 Résultats de la société mère et perspectives d'avenir	167
<b>3. AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>167</b>
<b>4. ACTIONNARIAT - PLANS D'OPTIONS - ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS</b>	<b>168</b>
4.1 Principaux actionnaires	168
4.2 Actions détenues par les organes de direction et de contrôle	168
4.3 Actionnariat des salariés	168
4.4 Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription d'actions	168
4.5 Attributions gratuites d'actions et d'actions de performance	169
<b>5. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2023 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)</b>	<b>174</b>
<b>6. PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS</b>	<b>174</b>
6.1 Information sur les programmes de rachat d'actions	174
6.2 Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 18 avril 2024	175
6.3 Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	176

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

## 2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (ci-après «LVMH» ou «la Société») arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions légales françaises en vigueur.

### 2.1 Commentaires sur le bilan

#### 2.1.1 Évolution du portefeuille de titres de participation

La valeur brute du portefeuille de participations s'élève à 52 milliards d'euros, en hausse de 81 millions d'euros par rapport à 2022.

Cette évolution correspond principalement aux souscriptions, par LVMH, à des augmentations de capital de filiales à hauteur de 112 millions d'euros.

En outre, fin 2023, une opération de transmission universelle de patrimoine de la filiale Sofpar 124, détenue à 100%, a été réalisée au profit de LVMH, entraînant la liquidation de la filiale.

#### 2.1.2 Structure financière

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 700 millions d'euros émis en 2019, ainsi que l'emprunt de 700 millions de livres sterling émis en 2020, tous deux arrivés à maturité en février 2023. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment aux remboursements.

LVMH a par ailleurs procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros en avril 2023 de maturité octobre 2025, suivi de deux autres emprunts obligataires en septembre 2023 respectivement de 1 milliard d'euros de maturité septembre 2029 et de 1,5 milliard d'euros de maturité septembre 2033.

#### 2.1.3 Opérations de couverture

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères; chaque instrument utilisé est affecté aux soldes financiers ou opérations couverts.

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

#### 2.1.4 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'un montant de 150,6 millions d'euros est constitué de 502 048 400 actions entièrement libérées.

#### 2.1.5 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2023 :

- les dettes fournisseurs échues à la date de clôture de l'exercice s'élèvent, sur la base du délai légal de paiement, à 0,02%, soit 0,1 million d'euros, des autres charges nettes de gestion au titre de l'exercice 2023;
- les créances clients échues à la date de clôture de l'exercice correspondent, sur la base du délai légal de paiement, à 0,7%, soit 4 millions d'euros, des prestations de services et autres revenus au titre de l'exercice 2023.

## 2.2 Résultats de la société mère et perspectives d'avenir

Le résultat financier de l'exercice est de 9 769,7 millions d'euros ; il était de 13 397,7 millions d'euros en 2022.

Le résultat de gestion des filiales et participations est de 10 262,1 millions d'euros en 2023, contre 13 451,4 millions d'euros en 2022. Cette évolution provient principalement de la baisse des résultats de cession (boni de fusion de 4 415,7 millions d'euros en 2022 dans le cadre de l'opération de fusion absorption de la société LV Group par LVMH) partiellement compensée par une augmentation des produits financiers de filiales et participations (10 756,3 millions d'euros en 2023 contre 9 248,7 millions d'euros en 2022).

Les produits financiers de filiales et participations sont constitués de dividendes et assimilés.

Le résultat financier inclut en outre le coût de la dette financière nette et des instruments dérivés de taux associés, soit une charge de 474,8 millions d'euros en 2023, ainsi que les pertes sur instruments et opérations de change pour 1,9 million d'euros en 2023.

Le résultat d'exploitation reflète les charges d'exploitation non refacturées aux filiales et participations, soit une charge de 383,1 millions d'euros en 2023 contre 346,5 millions d'euros en 2022.

Après effet positif de l'impôt sur les sociétés de 222 millions d'euros, intégrant l'effet du résultat d'intégration fiscale, le résultat net s'élève à 9 608,6 millions d'euros, en diminution par rapport à celui de l'exercice 2022 qui s'élevait à 13 151,6 millions d'euros.

Compte tenu des résultats de 2023 des filiales et participations détenues par la société LVMH, il est attendu en 2024 des distributions de dividendes d'un niveau satisfaisant.

Enfin, lors de l'établissement de la déclaration fiscale de la Société, aucune dépense n'a été considérée comme devant être réintégrée dans le résultat imposable ou non déductible, au sens des articles 39-4, 39-5, 54 quater et 223 quinque du Code général des impôts.

## 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 9 608 574 313,34 euros auquel s'ajoutent le report à nouveau antérieur d'un montant de 19 934 077 527,14 euros et la part disponible de la réserve légale de 36 268,17 euros, constituent un bénéfice distribuable de 29 542 688 108,65 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat et de répartir le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat comptable de l'exercice clos le 31/12/2023	9 608 574 313,34
Part disponible de la réserve légale <sup>(a)</sup>	36 268,17
Report à nouveau	19 934 077 527,14
<b>Montant du bénéfice distribuable<sup>(b)</sup></b>	<b>29 542 688 108,65</b>
Proposition d'affectation :	
Dividende total distribué au titre de l'exercice clos le 31/12/2023	6 526 629 200,00
- <i>dont dividende statutaire de 5 %, soit 0,015 euro par action</i>	7 530 726,00
- <i>dont dividende complémentaire de 12,985 euros par action</i>	6 519 098 474,00
Autres réserves	3 000 000 000,00
Report à nouveau	20 016 058 908,65
	<b>29 542 688 108,65</b>

(a) Part de la réserve légale supérieure à 10 % du capital social au 31 décembre 2023.

(b) Pour mémoire, au 31 décembre 2023, la Société détient 2 535 094 de ses propres actions.

Si cette affectation est retenue par l'Assemblée générale du 18 avril 2024, le dividende global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ressortira à 13 euros par action. Un acompte sur dividende de 5,50 euros par action ayant été distribué le 6 décembre 2023, le solde du dividende sera de 7,50 euros par action. Le solde du dividende sera détaché le 23 avril 2024 et mis en paiement le 25 avril 2024.

En l'état actuel de la législation fiscale applicable aux revenus de capitaux mobiliers, le montant brut des dividendes perçus ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques qui ont opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers éligibles, à l'abattement fiscal de 40 %.

Le dividende est par priorité prélevé sur le bénéfice distribuable provenant des dividendes reçus de Filiales Éligibles au régime des sociétés mères au sens de la directive 2011/96/UE (les « Filiales Éligibles ») dans l'ordre de priorité suivant : (i) d'abord sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ; (ii) ensuite sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé en France ; et (iii) enfin sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État tiers à l'Union européenne.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut (en euros)
2022	Acompte	5 décembre 2022	5,00
	Solde	27 avril 2023	7,00
	<b>Total</b>		<b>12,00</b>
2021	Acompte	2 décembre 2021	3,00
	Solde	28 avril 2022	7,00
	<b>Total</b>		<b>10,00</b>
2020	Acompte	3 décembre 2020	2,00
	Solde	22 avril 2021	4,00
	<b>Total</b>		<b>6,00</b>

## 4. ACTIONNARIAT – PLANS D’OPTIONS – ATTRIBUTIONS GRATUITES D’ACTIONS

### 4.1 Principaux actionnaires

Les informations concernant les principaux actionnaires de la Société au 31 décembre 2023 figurent au chapitre *Autres informations* au point 3.1. « Actionnariat de la Société », page 353 du présent Document d’enregistrement universel.

### 4.2 Actions détenues par les organes de direction et de contrôle

Les informations concernant les actions détenues par les organes de direction et de contrôle au 31 décembre 2023 figurent au chapitre *Autres informations* au point 3.1. « Actionnariat de la Société », page 353 du présent Document d’enregistrement universel.

### 4.3 Actionnariat des salariés

Les informations concernant l'actionnariat des salariés au 31 décembre 2023 figurent au chapitre *Autres informations* au point 3.1. « Actionnariat de la Société », page 353 du présent Document d’enregistrement universel.

### 4.4 Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription d'actions

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société depuis le plan d'options de souscription d'actions du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Au 31 décembre 2023, aucun plan d'options d'achat ou d'options de souscription d'actions n'était en vigueur.

Pour les plans mis en place à compter de 2007, le Président-directeur général et le Directeur général délégué, doivent conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre

d'actions résultant de l'exercice de leurs options, correspondant à un pourcentage dégressif compris entre 50 % et 30 % (en fonction de la date à laquelle les options ont été levées) de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux déterminée sur la base du cours de clôture la veille du jour de la levée. Cette obligation prend fin dès que la valeur des actions conservées excède deux fois le montant brut de leur rémunération fixe et variable la plus récemment publiée à la date d'exercice des options.

## 4.5 Attributions gratuites d'actions et d'actions de performance

Les bénéficiaires des attributions gratuites d'actions sont sélectionnés parmi les salariés et dirigeants des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

Pour les plans mis en place à compter de 2016, sauf exceptions mentionnées ci-dessous, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation des conditions de performance, sont attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après un délai de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Ces critères fixés par le Conseil d'administration sont, principalement, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

- Sous réserve de certaines exceptions, l'attribution définitive des actions gratuites et des actions gratuites de performance est soumise à une condition de présence dans le Groupe à la date de cette attribution. Les autres conditions prévues par les plans en vigueur sont les suivantes :

Les plans mis en place les 22 octobre 2020 et 27 octobre 2022 prévoient l'attribution gratuite d'actions soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

Le plan mis en place le 26 janvier 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise uniquement à une condition de présence et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 15 avril 2021 comporte des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 26 juillet 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 28 octobre 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 27 janvier 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Le plan mis en place le 26 juillet 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Le plan mis en place le 26 janvier 2023 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Le plan mis en place le 20 avril 2023 attribue des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 25 juillet 2023 attribue des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 26 octobre 2023 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

- Pour les actions gratuites du plan mis en place le 22 octobre 2020 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cash flow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe (ci-après les « Indicateurs »). La condition de performance applicable aux actions gratuites du plan ouvert le 22 octobre 2020 ayant été satisfaite en 2021 et en 2022, les actions ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires éligibles le 22 octobre 2023.

Les actions gratuites du plan du 26 janvier 2021, dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, ont été attribuées définitivement le 26 janvier 2023 compte tenu de l'atteinte de ces conditions au 31 décembre 2022.

Les actions gratuites des plans des 15 avril, 26 juillet et 28 octobre 2021, dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, ont été attribuées définitivement le 16 avril 2023 compte tenu de l'atteinte de ces conditions au 31 décembre 2022.

Pour les actions gratuites des plans mis en place les 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement attribuées le 28 octobre 2024, sous réserve de la condition de présence à cette date, à hauteur (i) de 90% des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2022 et 2023 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 10% si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2023. La condition de performance à caractère financier ayant été atteinte en 2022 et en 2023 et la condition de performance à caractère extra-financier ayant été atteinte en 2023, les actions seront attribuées définitivement le 28 octobre 2024 sous réserve de la condition de présence des bénéficiaires à cette date.

Les actions gratuites du plan du 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance de filiales du Groupe seront définitivement attribuées le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs des filiales concernées portant sur la moyenne du résultat opérationnel courant consolidé au titre des exercices clos en 2023 et en 2024 ainsi que d'objectifs qualitatifs. Une partie des actions gratuites sera attribuée définitivement le 25 janvier 2024 conformément à la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 janvier 2024, compte tenu de l'atteinte par anticipation, au 31 décembre 2023, de certaines des conditions de performance qualitatives applicables, les actions ainsi attribuées définitivement devant être conservées jusqu'au 31 mars 2025. Le solde des actions gratuites sera attribué définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de la satisfaction des conditions de performance qualitatives et quantitatives non atteintes par anticipation.

Les actions gratuites du plan du 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale du Groupe seront définitivement attribuées le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs de la filiale concernée portant sur la croissance de son résultat opérationnel courant consolidé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2024 ainsi que d'objectifs qualitatifs. Une partie des actions gratuites sera attribuée définitivement le 25 janvier 2024 conformément à la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 janvier 2024, compte tenu de l'atteinte par anticipation, au 31 décembre 2023, de certaines des conditions de performance quantitatives et qualitatives applicables, les actions ainsi attribuées définitivement devant être conservées jusqu'au 31 mars 2025. Le solde des actions gratuites sera attribué définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de la satisfaction des conditions de performance qualitatives et quantitatives non atteintes par anticipation.

Les actions gratuites des plans mis en place les 27 octobre 2022 et 26 janvier 2023 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition liée à la performance du groupe LVMH, seront définitivement attribuées le 27 octobre 2025, sous réserve de la condition de présence à cette date, à hauteur (i) de 85% des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2023 et 2024 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 15% si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2024. La condition de performance à caractère financier a été atteinte en 2023.

Les actions gratuites du plan mis en place le 25 juillet 2023 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition liée à la performance d'une filiale du Groupe seront définitivement attribuées, sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2027, (i) le 31 mars 2028 pour une première tranche, si la condition de performance portant sur l'atteinte du résultat opérationnel courant consolidé de la filiale au titre de l'exercice clos en 2027 est satisfaite et, (ii) le 31 janvier 2029 pour le solde, si la condition de performance portant sur l'atteinte du résultat opérationnel courant consolidé de la filiale au titre de l'exercice clos en 2028 est satisfaite. Étant précisé que l'attribution définitive des actions pourra être accélérée et intervenir par anticipation pour l'une et/ou les deux tranches, préalablement à la date de détachement du coupon retenu pour le versement de l'acompte sur dividende que le Conseil d'administration de LVMH aurait décidé de payer en décembre 2027, si les conditions définies à cette fin par le Conseil d'administration sont satisfaites ; la condition de présence étant alors appréciée au 30 novembre 2027.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 26 octobre 2023 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement attribuées le 26 octobre 2026, sous réserve de la condition de présence à cette date, à hauteur (i) de 85% des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2024 et 2025 affichent par rapport à respectivement 2023 et 2024 une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 15% si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2025.

Pour les actions gratuites du plan du 26 octobre 2023 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition liée à la performance d'une filiale du Groupe, les actions seront définitivement attribuées, sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2027, le 31 mars 2028, si la condition de performance portant sur l'atteinte du résultat opérationnel courant consolidé de la filiale au titre de l'exercice clos en 2027 est satisfaite. Étant précisé que l'attribution définitive des actions pourra être accélérée et intervenir par anticipation préalablement à la date de détachement du coupon retenue pour le versement de l'acompte sur dividende que le Conseil d'administration de LVMH aurait décidé de payer en

décembre 2027, si les conditions définies à cette fin par le Conseil d'administration sont satisfaites; la condition de présence étant alors appréciée au 30 novembre 2027.

Il est enfin rappelé que les actions gratuites des plans mis en place les 26 janvier, 26 juillet et 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive n'était pas soumise à des conditions ont été attribuées définitivement respectivement les 26 janvier, 26 juillet et 28 octobre 2022.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué, doivent, pour les plans mis en place depuis 2010, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place avant 2013 et sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place depuis 2013.

- S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

### 4.5.1 Plans d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance

Date de l'Assemblée	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020
Date du Conseil d'administration	22/10/2020	26/01/2021	26/01/2021	15/04/2021	26/07/2021	28/10/2021	27/01/2022
	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites
<b>Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan</b>	<b>177 034</b>	<b>84 187</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>184 291</b>	<b>10 790</b>
Dont mandataires sociaux <sup>(a)(b)</sup>	24 215	-	-	-	-	15 568	-
Dont les dix salariés ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions <sup>(c)</sup>	28 837	84 187	40 000	40 000	40 000	73 157	10 790
Nombre de bénéficiaires	1 031	4	1	1	1	1203	1
Date d'attribution définitive	22/10/2023	26/01/2022 <sup>(d)</sup>	26/01/2023 <sup>(e)</sup>	16/04/2023 <sup>(f)</sup>	16/04/2023 <sup>(f)</sup>	28/10/2024 <sup>(g)</sup>	27/01/2023 <sup>(h)</sup>
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	23/10/2023	26/01/2023 <sup>(d)</sup>	26/01/2023	01/04/2024	01/04/2024	28/10/2024 <sup>(g)</sup>	28/01/2024
Valeur unitaire à la date d'attribution initiale (en euros)	408,37	495,68 <sup>(d)</sup>	489,01	598,93	661,65	635,23 <sup>(g)</sup>	673,38
<b>Condition de Performance</b>	<b>Satisfaisante en 2021 et en 2022</b>	-	<b>Satisfaisante en 2022</b>	<b>Satisfaisante en 2022</b>	<b>Satisfaisante en 2022</b>	<b>Performance financière satisfaisante en 2022 et en 2023</b>	-
						Performance extra-financière satisfaisante en 2023	
						Conditions de performance satisfaites pour 30 000 actions <sup>(g)</sup>	
						Pour 25 000 actions : conditions satisfaites par anticipation en 2023 pour 4 000 actions et non encore atteintes pour 21 000 actions <sup>(g)</sup>	
Nombre d'attributions devenues définitives en 2023	163 134	10 000	40 000	40 000	40 000	30 072	10 790
Nombre d'attributions devenues caduques en 2023	5 422	-	-	-	-	3 919	-
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2023	163 134	84 187	40 000	40 000	40 000	30 230	10 790
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2023	13 900	-	-	-	-	7 217	-
<b>Attributions en vie en fin d'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146 844</b>	<b>-</b>

(a) Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Le détail des actions attribuées aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2023 figure au point 2.2.2.8 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

(c) Actions gratuites et actions de performance attribuées aux dix salariés ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions – hors mandataires sociaux LVMH – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(d) Dont 44 187 actions gratuites pour lesquelles l'attribution définitive le 26 janvier 2022 n'était pas soumise à condition; 40 000 actions gratuites dont 30 000 actions attribuées définitivement le 26 janvier 2022 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2021 et 10 000 actions attribuées définitivement le 26 janvier 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022; toutes ces actions devant être conservées pendant une période d'un an à compter de leur attribution définitive (valorisation unitaire de 489,01 euros pour les 10 000 actions).

(e) Attribution définitive de 40 000 actions le 26 janvier 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à l'atteinte d'objectifs d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec une disponibilité des actions dès leur attribution définitive.

(f) Attribution définitive de 80 000 actions le 16 avril 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à l'atteinte d'objectifs d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec une disponibilité des actions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

(g) Dont 30 000 actions qui ont été attribuées définitivement le 16 avril 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (valorisation unitaire de 652,07 euros), ces actions étant disponibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024; 25 000 actions dont l'attribution définitive le 31 mars 2025 est soumise à une condition de présence au 31 décembre 2024 et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 (valorisation unitaire de 631,61 euros) et disponibilité des actions à compter de leur attribution définitive. Parmi ces 25 000 actions, 4 000 actions gratuites seront attribuées définitivement le 25 janvier 2024, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 janvier 2024, compte tenu de l'atteinte au 31 décembre 2023 de certaines des conditions de performance qualitatives applicables, avec une obligation de conservation jusqu'au 31 mars 2025. Le solde des actions gratuites non encore attribuées définitivement (soit 21 000 actions gratuites) sera attribué définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de la satisfaction des conditions de performance qualitatives et quantitatives non atteintes par anticipation.

30/06/2020	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022	Total
27/01/2022	26/07/2022	26/07/2022	27/10/2022	26/01/2023	26/01/2023	20/04/2023	25/07/2023	26/10/2023		
Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	
1308	11 032	26 682	139 592	1000	1359	13 752	35 000	175 895	981 922	
-	-	-	15 803	-	-	-	-	-	55 586	
1 308	11 032	26 682	21 667	1 000	1 359	1 3752	35 000	57 368	486 133	
3	1	3	1 263	1	1	1	1	1	1 371	
28/10/2024	26/07/2023 <sup>(h)</sup>	28/10/2024 <sup>(i)</sup>	27/10/2025	26/01/2024 <sup>(j)</sup>	27/10/2025	20/04/2024 <sup>(k)</sup>	31/03/2028 <sup>(l)</sup>	26/10/2026 <sup>(m)</sup>		
28/10/2024	27/07/2024	28/10/2024 <sup>(n)</sup>	28/10/2025	27/01/2025	28/10/2025	21/04/2025	31/03/2028 <sup>(l)</sup>	27/10/2026 <sup>(m)</sup>		
635,23	625,45	612,84 <sup>(o)</sup>	625,87	780,13	760,11	872,62	797,93 <sup>(l)</sup>	639,40 <sup>(m)</sup>		
Performance financière satisfaites en 2022 et en 2023	-	Performance financière satisfaites en 2022 et en 2023	Performance financière satisfaites en 2023	-	Performance financière satisfaites en 2023	-	-	Non applicable en 2023	Non applicable en 2023	
Performance extra-financière satisfaites en 2023		Pour 25 000 actions : conditions satisfaites par anticipation en 2023 pour 21 000 actions et non encore atteintes pour 4 000 actions <sup>(o)</sup>								
-	11 032	-	40	-	-	-	-	-	345 068	
-	-	-	3 325	-	-	-	-	-	12 666	
-	11 032	-	40	-	-	-	-	-	419 413	
-	-	-	3 325	-	-	-	-	-	24 442	
1308	-	26 682	136 227	1 000	1 359	1 3752	35 000	175 895	538 067	

(h) Actions gratuites attribuées définitivement les 27 janvier 2023 pour 10 790 actions et 26 juillet 2023 pour 11 032 actions compte tenu de l'absence de démission du groupe LVMH à ces dates, ces actions devant être conservées pendant une période d'un an à compter de leur attribution définitive.

(i) Dont 25 000 actions pour lesquelles l'attribution définitive le 31 mars 2025 est soumise à une condition de présence au 31 décembre 2024 et à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (valorisation unitaire de 607,27 euros) et disponibilité des actions à compter de leur attribution définitive. Parmi ces 25 000 actions, 21 000 actions gratuites seront attribuées définitivement le 25 janvier 2024, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 janvier 2024, compte tenu de l'atteinte au 31 décembre 2023 de certaines des conditions de performance quantitatives et qualitatives applicables, avec une obligation de conservation jusqu'au 31 mars 2025. Le solde des actions gratuites non encore attribuées définitivement (soit 4 000 actions gratuites) sera attribué définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de la satisfaction des conditions de performance qualitatives et quantitatives non atteintes par anticipation.

(j) Actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions, ces actions devant être conservées pendant une période d'un an à compter de leur attribution définitive.

(k) Actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à condition, ces actions devant être conservées pendant une période d'un an à compter de leur attribution définitive.

(l) Sur un total de 35 000 actions gratuites, attribution définitive de 15 000 actions le 31 mars 2028 et de 20 000 actions le 31 janvier 2029 (valorisation unitaire de 783 euros) ; sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2027 et des conditions de performance financière. Étant précisé que l'attribution définitive des actions pourra être accélérée et intervenir par anticipation pour l'une et/ou les deux tranches, préalablement à la date de détachement du coupon retenu pour le versement de l'acompte sur dividende que le Conseil d'administration de LVMH aurait décidé de payer en décembre 2027, si les conditions définies à cette fin par le Conseil d'administration sont satisfaites. Actions librement cessibles à compter de leur attribution définitive.

(m) Dont 35 000 actions soumises à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale, attribution définitive le 31 mars 2028, sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2027 et des conditions de performance financière ; étant précisé que l'attribution définitive des actions pourra être accélérée et intervenir par anticipation préalablement à la date de détachement du coupon retenu pour le versement de l'acompte sur dividende que le Conseil d'administration de LVMH aurait décidé de payer en décembre 2027, si les conditions définies par le Conseil d'administration sont satisfaites (valorisation unitaire de 618,95 euros). Actions librement cessibles à compter de leur attribution définitive.

#### **4.5.2 Actions gratuites et actions gratuites de performance attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux, ayant reçu le plus grand nombre d'actions**

**Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions**

Voir point 4.5.1 ci-dessus.

**Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions<sup>(a)</sup>**

Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions gratuites	Nombre d'actions de performance
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	22/10/2020	-	26 102
"	26/01/2021	10 000	40 000
"	15/04/2021	-	40 000
"	26/07/2021	-	40 000
"	28/10/2021	-	30 000
"	27/01/2022	10 790	-
"	26/07/2022	11 032	-

(a) Salariés en fonction à la date de l'attribution définitive.

Les informations concernant les mandataires sociaux non dirigeants figurent au point 2.2.1.3 et celles concernant les dirigeants mandataires sociaux au point 2.2.2.6 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

## **5. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2023 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)**

L'état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 sur les actions, les titres de créances ou les instruments financiers de la Société par les mandataires sociaux ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées mentionnées à

l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier dont la Société a eu connaissance, figure au point 3 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

## **6. PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS**

### **6.1 Information sur les programmes de rachat d'actions**

L'objet de ce paragraphe est d'informer l'Assemblée générale des opérations d'achat d'actions propres qui ont été réalisées par la Société, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, dans le cadre des programmes de rachat d'actions ayant été autorisés par les Assemblées générales de la Société tenues respectivement les 21 avril 2022 et 20 avril 2023.

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société avec ODDO BHF SCA, la Société a acquis, en 2023, 378 441 actions LVMH au cours moyen de 781,13 euros et a cédé 376 441 actions LVMH au cours moyen de 781,75 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule par finalité les opérations effectuées, en date de valeur, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 :

(en nombre d'actions sauf indication contraire)	Contrat de liquidité	Couverture de plans	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société	Échange ou paiement lors d'acquisitions	Actions destinées à être annulées	Total
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>20 000</b>	<b>951 460</b>	-	-	<b>1 208 939</b>	<b>2 180 399</b>
Achats	87 117	-	-	-	657 547	744 664
Prix moyen (en euros)	793,59	-	-	-	820,20	817,09
Cessions	(89 117)	-	-	-	-	(89 117)
Prix moyen (en euros)	791,82	-	-	-	-	791,82
Attributions d'actions gratuites	-	(170 879)	-	-	-	(170 879)
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	(1 208 939)	(1 208 939)
<b>Solde au 20 avril 2023</b>	<b>18 000</b>	<b>780 581</b>	-	-	<b>657 547</b>	<b>1 456 128</b>
Achats	291 324	-	-	-	1 249 155	1 540 479
Prix moyen (en euros)	777,41	-	-	-	837,28	825,96
Cessions	(287 324)	-	-	-	-	(287 324)
Prix moyen (en euros)	778,62	-	-	-	-	778,62
Attributions d'actions gratuites	-	(174 189)	-	-	-	(174 189)
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>22 000</b>	<b>606 392</b>	-	-	<b>1 906 702</b>	<b>2 535 094</b>

## 6.2 Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 18 avril 2024

- Titres concernés : actions émises par LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE.
- Part maximale du capital susceptible d'être achetée par la Société : 10 %.
- Nombre maximal d'actions propres pouvant être acquises par la Société, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2023 : 50 204 840 mais compte tenu de l'auto-détention de 2 535 094 titres, seules 47 669 746 actions propres sont susceptibles d'être achetées.
- Prix d'achat unitaire maximum : 1 200 euros.
- Objectifs :

Les acquisitions d'actions pourront viser tout objectif compatible avec les textes applicables alors en vigueur, et notamment :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'affectation des actions à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions gratuites d'actions ou de toutes

autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par le Code de commerce, notamment aux articles L. 225-180 et L. 225-197-2 ;

- leur affectation à la couverture de titres de créance échangeables en titres de la Société et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange ;
  - leur annulation sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution ;
  - leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
  - plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 18 avril 2024.

### 6.3 Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Le tableau ci-après, établi conformément aux dispositions de l'instruction AMF n° 2017-03 du 02 février 2017 prise en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, récapitule sous forme synthétique les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

#### Au 31 décembre 2023

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,50 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	2 708 939
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 535 094
Valeur comptable du portefeuille	1 953 152 896,6
Valeur de marché du portefeuille	1 859 744 958,4

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2023			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Calls achetés	Achats à terme	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	2 285 143	1 930 448	-	-	-	-
dont :						
- contrat de liquidité	378 441	376 441	-	-	-	-
- achats en couverture de plans	-	-	-	-	-	-
- attributions d'actions gratuites	-	345 068	-	-	-	-
- achats pour annulation	1 906 702	-	-	-	-	-
- annulations	-	1 208 939	-	-	-	-
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (en euros)	823,07	781,75 <sup>(a)</sup>	-	-	-	-
Montants (en euros)	1 880 827 027	294 281 332 <sup>(a)</sup>	-	-	-	-

(a) Hors actions attribuées gratuitement et annulations.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>178</b>
1.1 Conseil d'administration	178
1.2 Code de gouvernement d'entreprise – application des recommandations	179
1.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	180
1.4 Mandats des organes de Direction et de contrôle	189
1.5 Direction générale	202
1.6 Administrateur référent	203
1.7 Comités institués au sein du Conseil d'administration	204
1.8 Collège de Censeurs	212
1.9 Participation aux Assemblées générales	214
1.10 Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation	214
1.11 Autorisations demandées à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2024	216
1.12 Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	217
1.13 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	217
1.14 Description de la politique d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales mise en place par le Conseil d'administration et de sa mise en œuvre	218
<b>2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>218</b>
2.1 Politique de rémunération	219
2.2 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2023	223
2.3 Présentation des projets de résolutions relatives à la rémunération des mandataires sociaux	231
<b>3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2023 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)</b>	<b>236</b>

Ce rapport établi, conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa délibération du 25 janvier 2024 et sera présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

## 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1.1 Conseil d'administration

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la création de valeur à long terme de l'entreprise et la défense de l'intérêt social, en prêtant une attention particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et climatiques de son activité.

Il a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe, la protection du patrimoine social, la vérification que les risques majeurs encourus par la Société au regard de sa structure et de ses objectifs (qu'ils soient financiers, juridiques, opérationnels, sociaux ou environnementaux) sont pris en compte dans la gestion de la Société.

Le Conseil d'administration veille à la mise en œuvre de dispositifs de prévention des risques de corruption et du trafic d'influence. Il s'assure également du suivi des dispositifs relatifs à la protection des données et à l'éthique. Il veille à la conduite d'une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes du Groupe et, sur proposition de la Direction générale, détermine des objectifs de mixité au sein de ces mêmes instances.

Le Conseil d'administration de la Société garantit le respect de ses droits à chacun de ses actionnaires et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Trois comités, le Comité d'audit de la performance, le Comité de la gouvernance et des rémunérations et le Comité d'éthique

et du développement durable sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leur composition, leur rôle et leurs missions sont définis par un Règlement intérieur.

La Charte du Conseil d'administration et les Règlements intérieurs des comités sont communiqués à tout candidat aux fonctions d'Administrateur ainsi que, le cas échéant, à tout Représentant permanent d'une personne morale avant leur entrée en fonction. Ces documents figurent *in extenso* sur le site internet [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr). Ils sont régulièrement révisés pour prendre en compte l'évolution des dispositions législatives ou réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs et doivent s'abstenir, dans une telle situation, de participer au débat et au vote sur le projet de délibération correspondante. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée à la Société au titre de cette obligation au cours de l'exercice.

Les Administrateurs doivent statutairement détenir directement et personnellement un minimum de 500 actions de la Société à l'exception des Administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas tenus d'être propriétaires d'actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

## 1.2 Code de gouvernement d'entreprise – application des recommandations

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société. Ce code est consultable sur le site [www.afep.com](http://www.afep.com).

Le tableau ci-dessous présente les explications de la Société sur les recommandations du Code AFEP/MEDEF qui ne sont pas strictement suivies.

---

### Recommandations du Code AFEP/MEDEF

#### Article 10 du Code : Les Administrateurs indépendants

Point 10.5.6 : Ne pas être Administrateur de la société depuis plus de douze ans.

### Explications

Après analyse de la situation individuelle de chacun des Administrateurs concernés et de leur contribution respective aux travaux du Conseil d'administration, le Conseil a estimé que le critère de la durée de mandat n'est pas en soi suffisant pour leur faire perdre l'indépendance qui n'a jamais cessé d'être la leur. D'une part, le Conseil a pris acte de la richesse de la contribution de chacun d'eux aux travaux du Conseil et des comités dont ils sont membres, et constaté que celle-ci est renforcée par leur capacité à inscrire leur analyse des décisions et enjeux dans un temps long, élément essentiel de l'appréciation de la stratégie dans un groupe contrôlé. A cet égard, le Conseil a estimé que la présence de membres indépendants disposant de cette ancienneté, aux côtés de membres ayant rejoint le Conseil plus récemment, contribue à l'équilibre et à la diversité du Conseil et à la profondeur des échanges. D'autre part, le Conseil a pris en compte avec attention la personnalité, les parcours, les profils et situations professionnels et personnels de chacun des Administrateurs concernés et conclu à l'absence d'impact de l'ancienneté de leur mandat sur leur intégrité, compétence, implication et pleine liberté de jugement dans l'accomplissement de leur mission d'Administrateur.

---

#### Article 19.1 du Code : La présence d'un Administrateur représentant les salariés au comité en charge des rémunérations

La composition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, en ce compris la présence d'Administrateurs représentants les salariés au sein de celui-ci, a fait l'objet de discussions et échanges. Le Conseil a procédé au cours de l'exercice 2023 à des premiers ajustements dans la composition de ce comité, celle-ci étant encore appelée à évoluer afin notamment de tenir compte des modifications de la composition du Conseil d'administration proposées à l'Assemblée du 18 avril 2024 et de refléter au mieux la politique de diversité portée par le Conseil.

---

## 1.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

### 1.3.1 Composition au 31 décembre 2023

Le Conseil d'administration est composé de seize membres nommés pour la durée statutaire de trois années.

Informations personnelles				Expérience	
Prénom - Nom	Nationalité	Âge au 31/12/2023	Nombre d'actions détenues à titre personnel	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe	Mandat exercé
Bernard ARNAULT	Français	74 ans	931 835	-	Président-directeur général
Antoine ARNAULT	Français	46 ans	332 773	-	Administrateur
Delphine ARNAULT	Française	48 ans	497 554	1	Administratrice
Dominique AUMONT	Français	66 ans	n.a.	-	Administrateur représentant les salariés
Nicolas BAZIRE	Français	66 ans	83 003	1	Administrateur
Antonio BELLONI	Italien	69 ans	381 138	-	Administrateur
					Directeur général délégué
Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN	Française	64 ans	n.a.	-	Administratrice représentant les salariés
Sophie CHASSAT	Française	45 ans	500	1	Administratrice
Charles de CROISSET	Français	80 ans	1 000	-	Administrateur Référent
Clara GAYMARD	Française	63 ans	500	1	Administratrice
Marie-Josée KRAVIS	Américaine	74 ans	500	1	Administratrice
Laurent MIGNON	Français	60 ans	500	2	Administrateur
Marie-Laure SAUTY de CHALON	Française	61 ans	500	2	Administratrice
Yves-Thibault de SILGUY	Français	75 ans	500	-	Administrateur
Natacha VALLA	Française	47 ans	500	2	Administratrice
Hubert VÉDRINE	Français	76 ans	674	-	Administrateur

(a) Voir point 1.2 ci-dessus pour l'application par la Société des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

(b) Selon les critères d'indépendance retenus par la Société.

(c) Madame Natacha Valla a été nommée Présidente du comité en remplacement de Madame Marie-Josée Kravis avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

Position au sein du Conseil			Participation à des comités du Conseil		
Date de première nomination	Indépendance <sup>(a)</sup>	Échéance du mandat	Comités institués au sein du Conseil d'administration		
			Comité d'audit de la performance	Comité de la gouvernance et des rémunérations	Comité d'éthique et du développement durable
26/09/1988	Non	2025			
11/05/2006	Non	2024			
10/09/2003	Non	2026			Membre
14/10/2020	n.a.	2026			
12/05/1999	Non	2024			
15/05/2002	Non	2026			
12/09/2001	-	2025			
10/11/2020	n.a.	2026			
25/10/2018	Oui	2025			Membre
15/05/2008	Oui <sup>(b)</sup>	2024	Membre		Membre
14/04/2016	Oui	2025	Présidente		
31/03/2011	Oui <sup>(b)</sup>	2026		Membre <sup>(c)</sup>	
20/04/2023	Oui	2026			
10/04/2014	Oui	2026	Membre		Membre
14/05/2009	Oui <sup>(b)</sup>	2024	Membre		Président
30/06/2020	Oui	2026		Présidente <sup>(c)</sup>	
13/05/2004	Oui <sup>(b)</sup>	2025			Membre

### 1.3.2 Principaux domaines d'expertise et expériences des membres du Conseil d'administration

	Expérience de Direction générale/ Gouvernance	Finance	Stratégie/ Conseil	Communication/ Digital/ Innovation	International	Secteur du luxe	RSE et enjeux climatiques
Bernard ARNAULT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Antoine ARNAULT	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Delphine ARNAULT	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Dominique AUMONT						✓	✓
Nicolas BAZIRE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN						✓	✓
Antonio BELLONI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sophie CHASSAT			✓	✓			✓
Charles de CROSSET	✓	✓	✓			✓	
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓			✓	✓
Laurent MIGNON	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓			✓	✓
Natacha VALLA		✓	✓	✓	✓		✓
Hubert VÉDRINE	✓		✓			✓	
Pourcentage	75 %	63 %	88 %	63 %	88 %	50 %	69 %

### 1.3.3 Évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités

#### Évolutions intervenues en 2023

Le tableau ci-dessous récapitule les évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2023.

	Départ	Nomination	Renouvellement
<b>Conseil d'administration</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>— Laurent Mignon (Assemblée générale du 20/04/2023)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Delphine Arnault (Assemblée générale du 20/04/2023)</li> <li>— Antonio Belloni (Assemblée générale du 20/04/2023)</li> <li>— Marie-Josée Kravis (Assemblée générale du 20/04/2023)</li> <li>— Marie-Laure Sauty de Chalon (Assemblée générale du 20/04/2023)</li> <li>— Natacha Valla (Assemblée générale du 20/04/2023)</li> </ul>
<b>Comité d'audit de la performance</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>— Marie-Laure Sauty de Chalon (Conseil d'administration du 20/04/2023)</li> </ul>
<b>Comité de la gouvernance et des rémunérations</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>— Natacha Valla (nommée Membre et Présidente du comité avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20/04/2023)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Marie-Josée Kravis en qualité de Membre du comité (Conseil d'administration du 20/04/2023)</li> </ul>
<b>Comité d'éthique et du développement durable</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>— Delphine Arnault (Conseil d'administration du 20/04/2023)</li> <li>— Marie-Laure Sauty de Chalon (Conseil d'administration du 20/04/2023)</li> </ul>

En vue d'assurer un renouvellement des mandats des Administrateurs aussi équilibré dans le temps que possible, et en tout cas complet pour chaque période de trois ans, le Conseil d'administration a mis en place un renouvellement par roulement depuis 2010.

L'échelonnement en vigueur des mandats, compris entre quatre et six membres par année, est de nature à favoriser le renouvellement harmonieux recommandé par le Code AFEP/MEDEF.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 25 janvier 2024, a examiné les mandats d'Administrateur de Messieurs Antoine Arnault, Nicolas Bazire, Charles de Croisset et Yves-Thibault de Silguy qui arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 18 avril 2024. Le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, de soumettre à ladite Assemblée le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine Arnault; Messieurs Nicolas Bazire, Charles de Croisset et Yves-Thibault de Silguy ayant fait part au Président du Conseil d'administration de leur décision de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat d'Administrateur. Le Conseil, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, en date du 25 janvier 2024, a également décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 les nominations de Messieurs Henri de Castries, Alexandre Arnault et Frédéric Arnault en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des

actionnaires appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 18 avril 2024, sera donc composé de seize (16) membres : Mesdames Delphine Arnault, Marie-Véronique Belloeil-Melkin, Sophie Chassat, Clara Gaymard, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla et ainsi que Messieurs Bernard Arnault, Alexandre Arnault, Antoine Arnault, Frédéric Arnault, Dominique Aumont, Antonio Belloni, Henri de Castries, Laurent Mignon et Hubert Védrine.

Les informations personnelles concernant les Administrateurs figurent au paragraphe 1.4 ci-dessous.

La proportion d'Administrateurs de chaque sexe étant au moins égale à 40 % de ses membres, étant rappelé que les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour les règles de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, la composition du Conseil d'administration continuera à respecter les dispositions du Code de commerce sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

Messieurs Bernard Arnault, Président-directeur général, et Antonio Belloni, Directeur général délégué, n'exercent pas de mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé, en application des articles L. 821-40 et L. 821-44 du Code de commerce, de soumettre à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 la désignation du cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour la durée restant à courir du mandat des Commissaires aux comptes chargés de la certification des comptes, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### 1.3.4 Indépendance

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 janvier 2024, a apprécié et revu la situation de chaque Administrateur et candidat aux fonctions d'Administrateur, notamment au regard de chacun des critères d'indépendance définis aux articles 10.5 à 10.7 du Code AFEP/MEDEF et rappelés ci-dessous :

**Critère 1 – Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes :** ne pas être ou avoir été au cours des 5 années précédentes salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société qu'elle consolide, de sa société mère ou d'une société consolidée par sa société mère.

**Critère 2 – Mandats croisés :** ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'Administrateur.

**Critère 3 – Relations d'affaires significatives :** ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil, significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

**Critère 4 – Lien familial :** ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

**Critère 5 – Commissaire aux comptes :** ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 dernières années.

**Critère 6 – Durée de mandat supérieure à 12 ans :** ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

**Critère 7 – Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif :** ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

**Critère 8 – Statut de l'actionnaire important :** ne pas représenter des actionnaires participant au contrôle de la Société.

Pour mener cette revue, le Conseil s'est notamment appuyé sur les travaux du Comité de la gouvernance et des rémunérations et l'appréciation portée sur l'indépendance des membres du Conseil par chacun des Administrateurs en fonction, telle qu'elle ressort des questionnaires d'évaluation du Conseil d'administration qu'ils ont remplis en octobre 2023 dans le cadre de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

À l'issue de cette revue, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 janvier 2024 a conclu que :

- Mesdames Sophie Chassat, Clara Gaynard, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla (voir paragraphe ci-après) ainsi que Monsieur Laurent Mignon remplissent chacun l'ensemble de ces critères.

Les fonctions de *Senior Advisor* exercées par Madame Natacha Valla au sein de Lazard Frères et celles de *Regional Advisor* exercées par Monsieur Charles de Croisset au sein de Goldman Sachs ne constituent pas, en l'absence de relations d'affaires significatives entre LVMH et chacune de ces deux banques, un élément affectant leur indépendance au titre du critère des relations d'affaires significatives. Le Conseil a, à cet égard, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, procédé à une analyse quantitative et qualitative des relations d'affaires existant entre chacune de ces deux banques et LVMH en prenant en considération la nature de la relation, l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité et les montants non significatifs engagés.

- Madame Marie-Josée Kravis ainsi que Messieurs Charles de Croisset, Yves-Thibault de Silguy et Hubert Védrine, qui sont membres du Conseil d'administration depuis plus de douze ans, doivent être considérés comme des Administrateurs indépendants. Sur recommandation du Comité de la gouvernance et des rémunérations, le Conseil a estimé, après analyse de la situation individuelle de chacun des Administrateurs concernés et de leur contribution respective aux travaux du Conseil, que le critère de la durée de mandat, défini par le Code AFEP/MEDEF parmi un ensemble de huit critères, n'était pas en soi suffisant pour faire perdre à Madame Marie-Josée Kravis ainsi qu'à Messieurs Charles de Croisset, Yves-Thibault de Silguy et Hubert Védrine l'indépendance qui n'a jamais cessé d'être la leur. D'une part, le Conseil a pris acte de la richesse de la contribution de chacun d'eux aux travaux du Conseil et des comités dont ils sont membres, et constaté que celle-ci est renforcée par leur capacité à inscrire leur analyse des décisions et enjeux dans un temps long, élément essentiel de l'appréciation de la stratégie dans un groupe contrôlé. À cet égard, le Conseil a estimé que la présence de membres indépendants disposant de cette ancienneté, aux côtés de membres ayant rejoint le Conseil plus récemment, contribue à l'équilibre et à la diversité du Conseil et à la profondeur des échanges. D'autre part, le Conseil a pris en compte avec attention la personnalité, les parcours, les profils et situations professionnels et personnels de chacun de ces quatre Administrateurs et conclut à l'absence d'impact de l'ancienneté de leur mandat sur leur intégrité, compétence, implication et pleine liberté de jugement dans l'accomplissement de leur mission d'Administrateur.

Le Conseil d'administration a donc considéré qu'ils peuvent continuer à recevoir la qualification d'Administrateur indépendant étant précisé que Messieurs Charles de Croisset et Yves-Thibault de Silguy n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 afin, notamment, de favoriser le renouvellement de la composition du Conseil d'administration dans le respect des principes de bonne gouvernance.

À la date du présent rapport, neuf Administrateurs sur quatorze composant le Conseil d'administration, les deux Administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour établir le pourcentage, sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société ; ils représentent 64 % des membres du Conseil d'administration. Ce pourcentage s'élève à 36 % des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF, proportion supérieure à celle du tiers, préconisée par ce Code pour les sociétés contrôlées.

À l'issue de l'Assemblée générale du 18 avril 2024 et sous réserve de la nomination de Messieurs Henri de Castries, Alexandre Arnault et Frédéric Arnault, huit Administrateurs sur quatorze composant le Conseil d'administration seront considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société ; ils représenteront 57 % des membres du Conseil d'administration. Ce pourcentage s'élèvera à 43 % des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

**Tableau de synthèse sur l'indépendance des Administrateurs<sup>(a)</sup> à l'issue de la revue des critères d'indépendance par le Conseil d'administration du 25 janvier 2024**

Dans ce tableau « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « - » représente un critère d'indépendance non satisfait.

Prénom - Nom	Critères AFEP/MEDEF <sup>(b)</sup>								Qualification d'Administrateur indépendant retenue
	Critère 1 Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	Critère 2 Mandats croisés	Critère 3 Relations d'affaires significatives	Critère 4 Lien familial	Critère 5 Commissaire aux comptes	Critère 6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	Critère 7 Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	Critère 8 Statut de l'actionnaire important	
Bernard ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Antoine ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Delphine ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Nicolas BAZIRE	-	✓	✓	✓	✓	-	-	-	Non
Antonio BELLONI	-	✓	✓	✓	✓	-	-	✓	Non
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui <sup>(c)</sup>
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui <sup>(c)</sup>
Laurent MIGNON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui <sup>(c)</sup>
Natacha VALLA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Hubert VÉDRINE	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui <sup>(c)</sup>

(a) À l'exception de Monsieur Dominique Aumont et de Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin, Administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas pris en compte selon la règle définie par le Code AFEP/MEDEF.

(b) Voir point 1.2 ci-dessus pour l'application par la Société des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

(c) Selon les critères retenus par la Société.

### 1.3.5 Fonctionnement du Conseil d'administration

#### 1.3.5.1 Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'instance stratégique de la Société ayant pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social. Ainsi, celui-ci s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant, notamment, les enjeux sociaux, environnementaux et climatiques de son activité.

Il a pour missions essentielles de :

- choisir le mode d'organisation de la Direction générale et nommer son Président, le Directeur général et le(s) Directeur(s) général (aux) délégué(s) de la Société ;
- veiller au respect de l'intérêt social de la Société en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et s'il y a lieu, la raison d'être de la Société définie en application de l'article 1835 du Code civil et d'en protéger le patrimoine ;
- déterminer les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et notamment, sur proposition de la Direction générale, celles en matière de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte les enjeux climatiques de leurs activités ; assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- approuver toute opération significative hors des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration ;
- prendre connaissance de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société ;
- prendre connaissance de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la Responsabilité Sociale et Environnementale ;
- arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- prendre connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Société ;
- s'assurer que les risques majeurs encourus par la Société au regard de sa structure et de ses objectifs, qu'ils soient financiers, juridiques, opérationnels, sociaux ou environnementaux, sont pris en compte dans la gestion de la Société ;
- mettre en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions ;
- veiller à la mise en œuvre de dispositifs de prévention des risques de corruption et du trafic d'influence ;
- s'assurer du suivi des dispositifs relatifs à la protection des données et à l'éthique ;
- veiller à la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes du Groupe et, sur proposition de la Direction générale, déterminer des objectifs de mixité au sein de ces mêmes instances ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et le Groupe, et, notamment, s'assurer que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle et sincère des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- fixer les principes de fonctionnement et les modalités d'organisation du Comité d'audit de la performance ;
- diffuser les valeurs collectives qui animent l'entreprise et ses salariés, qui régissent les relations avec les consommateurs, ainsi que les rapports avec les partenaires et les fournisseurs de la Société et du Groupe ;
- promouvoir la cohérence du développement économique du Groupe avec une politique sociale et une démarche citoyenne fondées notamment sur le respect de la personne humaine et la préservation de l'environnement dans lequel il agit.

### 1.3.5.2 Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois sur convocation de son Président en présence de tous les Administrateurs.

Thématiques	Travaux du Conseil au cours de l'exercice 2023
<b>Finance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels ;</li> <li>• distribution d'un acompte sur dividende ;</li> <li>• examen de l'activité trimestrielle ;</li> <li>• décisions relatives aux grandes orientations et à la stratégie du Groupe ;</li> <li>• examen du budget ;</li> <li>• mise en œuvre de l'autorisation de rachat d'actions ;</li> <li>• renouvellement de l'autorisation d'accorder des cautions, avals et garanties au profit de tiers et d'émettre des emprunts obligataires ;</li> <li>• réduction du capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues et modification corrélatrice des statuts ;</li> <li>• examen de la politique du Groupe pour se prémunir contre les évolutions économiques et financières à venir.</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nomination de Madame Natacha Valla en qualité (i) de membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations, en remplacement de Monsieur Yves-Thibault de Silguy et (ii) de Présidente dudit comité, en remplacement de Madame Marie-Josée Kravis, demeurant membre ;</li> <li>• modification de la Charte du Conseil d'administration à l'effet (i) de préciser la mission du Conseil d'administration ainsi que le rôle de l'Administrateur référent en matière sociale, environnementale et climatique, (ii) de prévoir la faculté d'organiser des réunions ou séances de travail communes entre les différents comités et (iii) d'offrir la possibilité aux Administrateurs de bénéficier, s'ils le jugent nécessaire, de formations complémentaires sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, en particulier sur les sujets climatiques ;</li> <li>• modification du Règlement intérieur des trois comités à l'effet notamment (i) de prévoir la faculté d'organiser des réunions ou séances de travail communes entre les différents comités, (ii) d'y introduire la faculté de solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, (iii) de préciser la procédure de sélection des futurs Administrateurs indépendants décrite dans le Règlement intérieur du Comité de la gouvernance et des rémunérations, (iv) d'offrir la possibilité au Directeur général et au Directeur général délégué de participer aux travaux du Comité de la gouvernance et des rémunérations consacrés aux nominations et renouvellements de mandats et (v) de préciser la mission du Comité d'éthique et du développement durable en matière sociale, environnementale et climatique ;</li> <li>• détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en s'appuyant sur les recommandations du Comité de la gouvernance et des rémunérations et en tenant compte de leur performance individuelle et de l'atteinte des objectifs quantifiables et qualitatifs préalablement fixés ;</li> <li>• ouverture de plans d'attribution gratuite d'actions.</li> </ul>
<b>RSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• information sur les principales actions engagées en 2023 dans le cadre du programme LIFE 360 et les perspectives pour l'atteinte des objectifs 2026 et 2030 ;</li> <li>• examen des perspectives politiques et législatives en matière environnementale, sociale et de gouvernance tant en France qu'en Europe ;</li> <li>• examen des questions relatives (i) à la protection des données personnelles et (ii) à l'éthique et la compliance (lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent, respect des sanctions internationales et des droits humains).</li> </ul>

Par ailleurs, le 18 septembre 2023, les Administrateurs, dont les Administrateurs représentant les salariés et hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe, ont bénéficié (i) d'une visite d'un site du Groupe, (ii) d'une formation spécifique sur les impacts de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et les enjeux environnementaux et (iii) d'une présentation business stratégique.

Enfin, ces mêmes Administrateurs se sont réunis le 26 octobre 2023 aux fins de procéder à l'évaluation de la capacité du Conseil à

répondre aux attentes des actionnaires en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux des trois comités constitués en son sein, sous l'autorité de l'Administrateur référent, sur la base du questionnaire approfondi établi par l'AFEP/MEDEF et adressé aux Administrateurs préalablement à la réunion. Au cours de cette réunion, les Administrateurs ont souhaité formuler quelques suggestions et notamment la recherche de profils permettant d'ajointure au Conseil une expertise spécifique sur le marché chinois et de renforcer les échanges entre les Administrateurs et les membres du Comité exécutif.

**Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2023 aux séances du Conseil d'administration**

Dans ce tableau «✓» signifie présent, «A» signifie absent et «n.a.» non-applicable.

Dates des conseils	26/01/2023	20/04/2023	25/07/2023	26/10/2023	Taux de participation
Administrateurs en fonction	16 <sup>(a)</sup>	16	16	16	-
Bernard ARNAULT	✓	✓	✓	✓	100 %
Antoine ARNAULT	✓	✓	✓	✓	100 %
Delphine ARNAULT	✓	✓	✓	✓	100 %
Dominique AUMONT	✓	✓	✓	✓	100 %
Nicolas BAZIRE	✓	✓	✓	✓	100 %
Antonio BELLONI	✓	✓	✓	✓	100 %
Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN	✓	✓	✓	✓	100 %
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	✓	100 %
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	100 %
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	100 %
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓	✓	100 %
Laurent MIGNON	n.a.	✓	✓	✓	100 %
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	100 %
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	100 %
Natacha VALLA	✓	✓	✓	✓	100 %
Hubert VÉDRINE	✓	✓	✓	✓	100 %

(a) Monsieur Diego Della Valle a exercé son mandat d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

**1.3.6 Politique de diversité****1.3.6.1 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration**

Conformément au principe retenu par sa Charte, le Conseil d'administration porte une attention particulière à sa composition afin d'assurer sa diversité et celles de ses différents comités.

Cette politique, suivie depuis plusieurs années et qui se poursuivra lors des nominations et renouvellements de mandats à venir, a permis au Conseil d'atteindre une composition équilibrée quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs – eu égard à la répartition de son capital – et quant à la diversité, l'âge, le genre et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

En effet, les domaines d'expertises, les qualifications, les expériences professionnelles des Administrateurs de même que la présence d'Administrateurs représentant les salariés et de personnalités de différentes nationalités apportent une diversité d'approches et de sensibilités essentielle dans un Groupe de dimension mondiale.

La proportion d'Administrateurs de chaque sexe est au moins égale à 40 % de ses membres.

La politique du Conseil d'administration en matière de diversité inclut la poursuite des objectifs suivants :

- une composition équilibrée dans son ensemble ;
- une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- une diversité en matière de nationalité et d'âge ;
- des qualifications et expériences professionnelles complémentaires.

Sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, la sélection des candidats est effectuée conformément à cette politique. Tel fut le cas lors de la sélection de Messieurs Henri de Castries, Alexandre Arnault et Frédéric Arnault, dont les nominations seront proposées à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

Le Conseil procède annuellement à une revue détaillée de sa composition ainsi que de la situation individuelle de chaque membre au regard notamment des critères fixés par le Code AFEP/MEDEF.

### 1.3.6.2 Politique de mixité au sein des instances dirigeantes

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe, dont 71% des collaborateurs sont des femmes. Engagé en faveur de l'équité entre les femmes et les hommes et de la diversité au plus haut niveau, le Groupe a fait du développement professionnel des femmes une priorité de sa stratégie de ressources humaines. LVMH a ainsi pour objectif d'atteindre la parité au niveau des postes clés d'ici 2025. Le Groupe est engagé pour l'équité salariale, qu'il suit à travers un audit annuel global. Depuis 2013, il est également signataire des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, se positionnant ainsi comme une entreprise pionnière dans ce domaine.

Avec son programme EllesVMH qui a fêté ses 16 ans en 2023, LVMH souhaite atteindre son objectif de parité. Le Groupe collabore avec ses Maisons afin de mettre en place des programmes spécifiques, visant à renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'organisation et à les soutenir à chaque étape de leur carrière. LVMH compte 46% de femmes aux postes clés en 2023 – contre 23% en 2007 – et 18 Maisons et Divisions du Groupe sont désormais dirigées par des femmes. LVMH a obtenu 93,3 points sur 100 à l'Index de l'égalité professionnelle du gouvernement français en 2023.

Le Groupe, à travers EllesVMH, met en place de nombreux programmes et outils de formation pour accompagner et accélérer le développement de carrière des femmes à tous les niveaux. Les initiatives comptent par exemple EllesVMH Mentoring & Coaching à la LVMH House, pour les femmes à haut potentiel, qui accompagne chaque année une trentaine de femmes. Ce programme a permis de former, depuis 2013, 350 femmes. Des programmes spécifiques ont aussi été déployés localement, comme Futur'Elles en Asie-Pacifique, EllesVMH Beyond Women's Career en Espagne et Inspiring Women Leaders en Italie. Outre les programmes dédiés, LVMH a également

lancé en 2023 EllesVMH.com, une plateforme digitale interne mondiale, version évolutive de SHERO. Regroupant articles, vidéos, podcasts et des espaces d'échange, cette plateforme accompagne les collaboratrices dans leur carrière. Elle comprend également la SHERO Academy, offrant du coaching en ligne accessible à tous les talents avec des experts internationaux. Elle propose des modules de formation pour mieux se connaître, développer son esprit entrepreneurial ainsi que des clés pour faire évoluer sa carrière.

Enfin, EllesVMH est porté par un réseau de femmes et d'hommes dans le monde entier, qui œuvrent à être des ambassadeurs de cet engagement du Groupe. Pour cela, ils sensibilisent continuellement les équipes, soutiennent les talents, organisent des moments de partage avec des experts internes ou externes. Les réseaux d'employés EllesVMH, déjà présents en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, au Japon, en France et dernièrement lancés en Ibérie, en Italie, en Suisse et en Chine. Ils contribuent largement à la mise en place d'actions pour favoriser l'équité des genres au sein du Groupe et pour atteindre la parité au niveau des postes clés.

Comme chaque année, le Groupe a célébré la Journée internationale des droits des femmes par une campagne interne, au travers de diverses initiatives locales. Les réseaux EllesVMH se sont mobilisés pour faire résonner les voix des talents du Groupe à travers de nombreux événements autour de la thématique de la transmission. Pour compléter cette démarche et renforcer son impact positif sur la société en dehors du lieu de travail, LVMH a maintenu son partenariat en France avec Make.org, première plateforme citoyenne européenne d'engagement et de collaboration. Le Groupe souhaite ainsi agir concrètement pour transformer la société, en connectant des idées de citoyens à un réseau d'associations et d'acteurs institutionnels. La campagne de Make.org rassemble la société civile autour de nouvelles solutions pour une plus grande équité des genres.

## 1.4 Mandats des organes de Direction et de contrôle

### 1.4.1 Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration

#### 1.4.1.1 Mandats d'Administrateur en cours

##### Bernard ARNAULT, Président-directeur général

Né le 5 mars 1949.

Adresse professionnelle : LVMH – 22 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Bernard Arnault, après son diplôme de l'école Polytechnique, choisit la carrière d'ingénieur, qu'il exerce au sein de l'entreprise Ferret-Savinel. En 1974, il en devient Directeur de la construction, puis Directeur général en 1977 et enfin Président-directeur général en 1978.

Il le restera jusqu'en 1984, date à laquelle il devient Président-directeur général de Financière Agache et de Christian Dior. Il entreprend alors de réorganiser le groupe Financière Agache dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur les marques de prestige. Il fait de Christian Dior la pierre angulaire de cette structure.

En 1989, il devient le principal actionnaire de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, et crée ainsi le premier groupe mondial du luxe. Il en prend la Présidence en janvier 1989.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup> Château Cheval Blanc SC Christian Dior Couture SA Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Président-directeur général Président du Conseil d'administration Administrateur Président du Conseil d'administration
--------	---	---

**Groupe Agache**

France	Agache SCA Christian Dior SE <sup>(1)</sup>	Gérant – Associé commandité Président du Conseil d'administration
--------	--	--

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Agache SEDCS Carrefour SA <sup>(1)</sup> Financière Jean Goujon SAS	Président du Directoire Administratrice Membre du Comité de surveillance
International	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. (États-Unis) LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Japan KK (Japon) LVMH Services Limited (Royaume-Uni)	Administrateur Administrateur Administrateur

**Delphine ARNAULT**

Née le 4 avril 1975.

Adresse professionnelle : Christian Dior Couture – 127 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France).

Madame Delphine Arnault a commencé sa carrière dans le cabinet international de conseil en stratégie McKinsey. En 2000, elle participe au développement de la société John Galliano où elle acquiert une expérience concrète du secteur de la mode. En 2001, elle rejoint Christian Dior Couture dont elle

est Directrice générale adjointe de 2008 à 2013. De septembre 2013 à février 2023, elle est Directrice générale adjointe de Louis Vuitton, en charge de la supervision de l'ensemble des activités produits.

Depuis janvier 2019, Madame Delphine Arnault est Membre du Comité exécutif du groupe LVMH.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, Madame Delphine Arnault est Présidente-directrice générale de Christian Dior Couture.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>  Celine SA Château Cheval Blanc SC Christian Dior Couture SA	Administratrice et Membre du Comité d'éthique et du développement durable Administratrice Administratrice Présidente-directrice générale
International	Emilio Pucci Srl (Italie) Loewe SA (Espagne)	Administratrice Administratrice

**Groupe Agache**

France	Agache Commandité SAS Christian Dior SE <sup>(1)</sup>	Présidente et Membre du Comité d'administration Administratrice
--------	---	--

**Autres**

International	Ferrari SpA (Italie) <sup>(1)</sup> Gagosian Gallery Inc (États-Unis) Phoebe Philo Limited Plc (Royaume- Uni)	Administratrice Administratrice Administratrice
---------------	---	---

(1) Société cotée.

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Agache SEDCS	Vice-Présidente du Conseil de surveillance et Membre du Comité des rémunérations
International	Havas SA <sup>(1)</sup> 21st Century Fox Corporation (États-Unis) <sup>(1)</sup> Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administratrice Administratrice Administratrice

**Dominique AUMONT**

Né le 22 juin 1957.

Adresse professionnelle : Jas Hennessy & Co – Rue de la Richonne – CS 20020 – 16101 Cognac Cedex (France).

Monsieur Dominique Aumont a commencé sa carrière au sein de la Maison Hennessy en 1978 en tant qu'Ouvrier de Chai. Puis de 1995 à 2015, Monsieur Aumont a successivement exercé les fonctions de Chef d'Équipe puis de Coordinateur Environnement et Sécurité Alimentaire auprès de la Viticulture. Depuis 2015, Monsieur Aumont est Responsable de l'Institut Social Hennessy.

En 1981, Monsieur Dominique Aumont est devenu membre du Comité d'Entreprise puis Secrétaire Adjoint et Trésorier en 1993 et enfin Secrétaire en 2011, date à laquelle il est également désigné Délégué Syndical. De 1992 à 2020, Monsieur Aumont est élu au Comité de groupe LVMH dont il devient le Secrétaire en 2004. En 2014, il devient Secrétaire du Comité des Sociétés européennes Christian Dior et LVMH. Monsieur Dominique Aumont a été désigné le 14 octobre 2020 puis le 19 octobre 2022 par le Comité de groupe LVMH en qualité d'Administrateur représentant les salariés de la société LVMH.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur représentant les salariés
--------	--	--

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Association Service Social Inter Entreprise de Cognac SERSO 16	Administrateur
--------	---	----------------

**Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN**

Née le 7 août 1959.

Adresse professionnelle : Parfums Christian Dior Oy Travel Retail – Erottajankatu 15-17 (#403) – 00130 Helsinki – (Finlande).

Diplômée du Groupe ESSEC, Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin a rejoint la société Parfums Christian Dior en 1987 pour travailler au sein du département Travel Retail Europe et a ainsi participé au développement de cette Maison sur une période de plus de trente ans dans une fonction commerciale de terrain sur les marchés européens.

Depuis 1996, Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin exerce les fonctions de Retail Manager pour la société Parfums Christian Dior et est basée à Helsinki en Finlande.

Membre élu du Comité commun des Sociétés européennes d'Agache, de Christian Dior et de LVMH de 2014 à 2020, Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin a été désignée le 10 novembre 2020 puis le 15 décembre 2022 par le Comité commun des Sociétés européennes en qualité d'Administratrice représentant les salariés de la société LVMH.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice représentant les salariés
--------	--	---

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Néant.

<sup>(1)</sup> Société cotée.

Antonio BELLONI, Directeur général délégué

Né le 22 juin 1954.

Adresse professionnelle : LVMH Italia – Largo Augusto 8 – 20122 Milan (Italie).

Monsieur Antonio Belloni a rejoint le groupe LVMH en juin 2001, après une carrière de 22 ans au sein du groupe Procter & Gamble.

Nommé Président de la division européenne de Procter & Gamble en 1999, il était auparavant Président-directeur général pour les opérations italiennes de la firme. Il a commencé sa carrière chez Procter & Gamble en 1978 en Italie et a occupé diverses fonctions en Suisse, en Grèce, en Belgique et aux États-Unis.

Depuis septembre 2001, il est Directeur général délégué de LVMH.

## Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Directeur général délégué et Administrateur
	Cha Ling SCA	Président du Conseil de surveillance
	Givenchy SA	Représentant permanent de LVMH Miscellanées, Administrateur
	Heristoria SAS	Président
	Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur
International	Nona Source SAS	Président
	Acqua di Parma Srl (Italie)	Administrateur
	Benefit Cosmetics LLC (États-Unis)	Gérant
	Breakfast Holdings Acquisition Corp. (États-Unis)	Administrateur
	Bulgari SpA (Italie)	Administrateur
	Cova Montenapoleone Srl (Italie)	Administrateur
	DFS Group Limited (Bermudes)	Administrateur
	DFS Group Limited (Hong Kong)	Administrateur
	DFS Holdings Limited (Bermudes)	Administrateur
	Emilio Pucci Srl (Italie)	Administrateur
	Emilio Pucci International Srl (Italie)	Administrateur
	Fendi Srl (Italie)	Administrateur
	Fresh Inc. (États-Unis)	Administrateur
	Loro Piana SpA (Italie)	Administrateur
	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. (États-Unis)	Vice-Président et Administrateur
	LVMH Italia SpA (Italie)	Vice-Président et Administrateur
	LVMH (Shanghai) Management & Consultancy Co. Ltd (Chine)	Président du Conseil d'administration
	Naxara SA (Luxembourg)	Administrateur
	Pasticceria Confetteria Cova Srl (Italie)	Administrateur
	Primula Srl (Italie)	Président
	RVL Holding BV (Pays-Bas)	Membre du Conseil de surveillance
	San Lorenzo SpA (Italie)	Président
	Vicuna Holding SpA (Italie)	Président du Conseil d'administration
<b>Autres</b>		
International	Anin Star Holding Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Barilla G. e R. Fratelli SpA (Italie)	Administrateur

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Berluti SA	Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance
	Chaumet International SA	Président du Conseil d'administration
	Fendi International SAS	Président
	Le Bon Marché, Maison Aristide Boucicaut SA	Représentant permanent de LVMH, Administrateur
	LVMH Client Services SAS	Président
	Moët Hennessy Management SARL	Gérant
	Breakfast Acquisition Corp. (États-Unis)	Administrateur
	Cruise Line Holdings Co. (États-Unis)	Administrateur
	Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administrateur
	Italimmo Srl (Italie)	Président
International	Nude Brands Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Ufip (Irlande)	Administrateur

(1) Société cotée.

## Sophie CHASSAT

Née le 24 octobre 1978.

Adresse professionnelle : Accuracy – 16 avenue Matignon – 75008 Paris (France).

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et agrégée de philosophie, Madame Sophie Chassat a enseigné pendant 7 ans (dont 4 années à l'Université) et publié plusieurs ouvrages. Elle est spécialiste des enjeux liés au sens, à l'engagement et à l'impact positif des entreprises. Après avoir

dirigé le département Identités Verbales au sein de l'agence Angie pendant 3 ans, elle a été de juin 2017 à juillet 2019 Présidente de la société de conseil Intikka, dédiée aux philosophies d'entreprise et de marque, et associée-fondatrice de la société Wemean, cabinet de conseil spécialisé des stratégies et des transformations liées à la performance durable des entreprises.

Elle est aujourd'hui *Senior Vice President Sustainability* au sein du cabinet Accuracy, cabinet de conseil en stratégie et en finance.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Administratrice et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations

#### Autres

France Accuracy SAS  
Le Coq Sportif SA<sup>(1)</sup>  
Groupe ROCHER – Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher SA

*Senior Vice President Sustainability*  
Administratrice  
Membre du Comité de mission

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

France Intikka SAS  
Wemean SAS

Présidente  
Associée-fondatrice

## Clara GAYMARD

Née le 27 janvier 1960.

Adresse professionnelle : Raise – 39 boulevard de La Tour-Maubourg – 75007 Paris (France).

Madame Clara Gaymard a exercé diverses fonctions au sein de l'administration française notamment à la Direction des Relations Économiques Extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et

des Finances (1986-2003) avant de diriger l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (2003-2006) puis de rejoindre le groupe General Electric (GE) où elle a exercé la fonction de Présidente France jusqu'en 2016.

Madame Clara Gaymard est co-fondatrice de la société d'investissement Raise.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Administratrice et Présidente du Comité d'audit de la performance

#### Autres

France Bouygues SA<sup>(1)</sup>  
Le Ponton SAS  
Pabafajamet SAS  
Raise Caras SAS  
Raise Conseil SAS  
Raise LAB SAS  
Sages SCA

Administratrice  
Directrice générale  
Présidente  
Présidente  
Directrice générale  
Présidente  
Administratrice

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

France Danone SA<sup>(1)</sup>  
Raisesherpas SAS  
Veolia Environnement SA<sup>(1)</sup>

Administratrice  
Présidente  
Administratrice

(1) Société cotée.

**Marie-Josée KRAVIS**

Née le 11 septembre 1949.

Adresse de correspondance : 625 Park Avenue – NY 10065  
New York (États-Unis).

Madame Marie-Josée Kravis est économiste et spécialiste des questions relatives aux politiques publiques et à la planification stratégique. Elle a débuté sa carrière comme analyste financière chez Power Corporation of Canada et a travaillé ensuite

auprès du Solliciteur général du Canada et du ministre des Approvisionnements et Services canadien. Vice-Présidente du Conseil d'administration et chercheur senior du Hudson Institute jusqu'en mars 2021, elle a été à compter de 2005 Présidente du Museum of Modern Art (MoMA) de New York puis Présidente émérite à compter de 2019.

Depuis juillet 2021, Madame Kravis est Présidente du Conseil d'administration du MoMA.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Administratrice et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations

**Autres**

France Publicis Groupe SA<sup>(1)</sup>

Membre du Conseil de surveillance et Présidente du Comité des risques et stratégies

International Bretton Woods Committee (États-Unis)

Membre du Conseil d'administration et Présidente du Comité des finances

Memorial Sloan Kettering Cancer Center (États-Unis)

Vice-Présidente du Conseil, Présidente du Comité de science et Membre du Comité exécutif

Sloan Kettering Institute (États-Unis)

Présidente du Conseil

The Economic Club of New York (États-Unis)

Présidente Émérite

The Museum of Modern Art de New York (États-Unis)

Présidente du Conseil d'administration

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Présidente du Comité de la gouvernance et des rémunérations

International Federal Reserve Bank of New York (États-Unis)

Membre du Conseil consultatif international

Hudson Institute (États-Unis)

Vice-Présidente du Conseil d'administration et chercheur senior

**Laurent MIGNON**

Né le 28 décembre 1963.

Adresse professionnelle : Wendel – 4 rue Paul Cézanne – 75008 Paris (France).

De 1986 à 1996, Monsieur Laurent Mignon a travaillé pour la Banque Indosuez avant de rejoindre la Banque Schroders à Londres, puis les AGF (Assurances Générales de France) en 1997 en tant que Directeur financier, puis Directeur général adjoint en 2002 et Directeur général en 2006. De 2007 à 2009, il a été Associé-gérant chez Oddo & Cie.

De 2009 à 2022, Monsieur Laurent Mignon a exercé ses fonctions au sein du Groupe BPCE où il a été Directeur général de Natixis et membre du Directoire de BPCE de 2009 à mai 2018, et Président du Directoire du Groupe BPCE de mai 2018 à décembre 2022, ainsi que Président du Conseil d'administration de Natixis.

Depuis le 2 décembre 2022, Monsieur Laurent Mignon est Président du Directoire de Wendel.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Administratrice

**Autres**

France Bureau Veritas SA<sup>(1)</sup>  
ODDO BHF SCA

Président du Conseil d'administration et Membre du Comité stratégique  
Censeur

Wendel SE<sup>(1)</sup>

Président du Directoire

(1) Société cotée.

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Arkema SA <sup>(1)</sup> AROP (Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris) Association Française Bancaire (AFB) Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'investissement BPCE SA Bureau Veritas SA <sup>(1)</sup> CE Holding Participations SAS CNP Assurances SA Crédit Foncier SA Fédération Bancaire Française (FBF) Fimalac SE Natixis SA <sup>(1)</sup> Natixis Assurances SA Sopassure SA	Administrateur Administrateur Président Président Membre et Président du directoire Vice-Président du Conseil d'administration Président Administrateur Président du Conseil d'administration Président et Membre du Comité exécutif Censeur Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur
International	Peter J. Solomon Company, LP (États-Unis) Peter J. Solomon GP, LLC (États-Unis)	

**Marie-Laure SAUTY de CHALON**

Née le 17 septembre 1962.

Adresse de correspondance : 14 rue Rambuteau – 75003 Paris (France).

Après une carrière dans diverses régies publicitaires au sein de la presse et de la télévision, Madame Marie-Laure Sauty de Chalon est devenue en 2001 Présidente-directrice générale de Consodata

North America. Elle a ensuite pris en 2004 la tête du groupe Aegis Media en France et en Europe du Sud puis entre 2010 et 2018 a été Présidente-directrice générale d'Aufeminin. Elle a fondé Factor K société dans laquelle le Groupe NRJ a pris une participation minoritaire en juillet 2018 et est professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice, Membre du Comité d'audit de la performance et Membre du Comité d'éthique et du développement durable
--------	--	---

**Autres**

France	Carrefour SA <sup>(1)</sup> Challenge Bonheur SAS Factor K SAS Fairy Tales SAS Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles SA JCDecaux SA <sup>(1)</sup> Melusine Cosmetics by Factor K SAS	Administratrice et Membre du Comité d'audit Présidente Présidente Présidente Présidente du Conseil d'administration  Membre du Conseil de surveillance Présidente
--------	--	--

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Autorité de la Concurrence Carrefour SA <sup>(1)</sup> Coorpacademy SAS	Membre du collège Membre du Comité RSE Administratrice
--------	---	--

(1) Société cotée.

**Natacha VALLA**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 1976.

Adresse professionnelle : Sciences Po - 1 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris (France).

Madame Natacha Valla est économiste, doyenne de la School of Management and Innovation de Sciences Po, et a enseigné à l'université de New York. Elle a débuté sa carrière à la Banque Centrale Européenne (2001-2005) puis à la Banque de France (2005-2008) avant de rejoindre Goldman Sachs en qualité de Directrice Exécutive (2008-2013). Elle a ensuite été Directrice

adjointe du CEPII (2014-2016), think-tank en économie internationale placé auprès du Premier Ministre, avant de rejoindre la Banque européenne d'Investissement (2016-2018) en charge de la Politique et de la Stratégie Économiques, puis la Banque Centrale Européenne comme Directrice générale adjointe de la Politique Monétaire (2018-2020). Elle a été membre de la Commission Économique de la Nation, du comité scientifique de l'ACPR et du Conseil d'Analyse Économique.

Depuis octobre 2021, elle est *Senior Advisor* chez Lazard et préside depuis février 2022 le Conseil National de Productivité.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>
--------	--

Administratrice et Présidente du Comité de la gouvernance et des rémunérations

**Autres**

France	Autoroutes du Sud de la France SA Cofiroute SA Lazard Frères SA <sup>(1)</sup> SCOR SE <sup>(1)</sup>
--------	--

Administratrice  
Administratrice  
*Senior Advisor*  
Administratrice et Membre du Comité des comptes et de l'audit, du Comité des risques, du Comité stratégique et du Comité développement durable

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Wakam SA	Censeur
--------	----------	---------

**Hubert VÉDRINE**

Né le 31 juillet 1947.

Adresse professionnelle : Hubert Védrine (HV) Conseil – 15 rue de Laborde – 75008 Paris (France).

Monsieur Hubert Védrine a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration et du Gouvernement français. Il a notamment

été Conseiller diplomatique à la Présidence de la République de 1981 à 1986, Porte-parole de la Présidence de la République de 1988 à 1991, Secrétaire général de la Présidence de la République de 1991 à 1995 et Ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2002.

Début 2003, il a créé une société de Conseil en stratégie géopolitique, « Hubert Védrine (HV) Conseil ».

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>
--------	--

Administrateur et Membre du Comité d'éthique et du développement durable

**Autres**

France	Hubert Védrine (HV) Conseil SARL	Associé-gérant
--------	----------------------------------	----------------

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Néant.

(1) Société cotée.

#### 1.4.1.2 Mandats d'Administrateur arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale

##### Antoine ARNAULT

Né le 4 juin 1977.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Antoine Arnault, diplômé d'HEC Montréal et de l'INSEAD (MBA), crée en 2000 une société dans le secteur de l'internet, plus particulièrement dans l'enregistrement de noms de domaine. Puis, il cède sa participation et rejoint le Groupe au sein de Louis Vuitton dont il devient Directeur de la Communication.

En 2011, il est nommé Directeur général de Berluti et lance la même année « Les Journées Particulières » permettant au grand

public d'accéder gratuitement pendant 3 jours aux coulisses du savoir-faire des Maisons du Groupe (la 5<sup>e</sup> édition s'est déroulée en octobre 2022 : 57 Maisons du Groupe ont ouvert leurs portes dans plus de 14 pays, accueillant plus de 200 000 visiteurs).

Depuis fin 2013, Monsieur Antoine Arnault est Président de Loro Piana. En décembre 2022, il est nommé Directeur général et Vice-Président du Conseil d'administration de Christian Dior SE. Début janvier 2024, il devient Président du Conseil de surveillance de Berluti.

En plus de ses fonctions actuelles au sein de ces Maisons, Monsieur Antoine Arnault a la responsabilité des Directions Image et Environnement du groupe LVMH.

##### Fonctions et mandats actuels

###### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur
	Berluti SA	Président du Conseil de surveillance
	Les Echos SAS	Membre du Conseil de surveillance

###### International

International	Loro Piana SpA (Italie)	Président du Conseil d'administration
---------------	-------------------------	---------------------------------------

###### Groupe Agache

France	Agache Commandité SAS	Membre du Comité d'administration
	Christian Dior SE <sup>(1)</sup>	Directeur général et Vice-Président du Conseil d'administration

###### Autres

France	Comité Colbert	Administrateur
	Fondation GoodPlanet	Administrateur
	Marbeuf Capital SC	Gérant
	SCI Nava	Gérant
International	Eniotna LLP (Royaume-Uni)	Partner
	INNOVA E2 (Luxembourg)	Administrateur

##### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

France	Agache SEDCS	Membre du Directoire
	Association du Musée Louis Vuitton	Représentant permanent de LV Group, Administrateur
	Berluti SA	Président du Directoire
	LV Group SA	Président-directeur général
	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Membre du Comité d'audit de la performance
	Vandelay Industrie SC	Gérant
International	Berluti LLC (États-Unis)	Gérant
	Berluti Hong Kong Company Limited (Hong Kong)	Administrateur
	Berluti Monaco SA (Principauté de Monaco)	Représentant permanent de LVMH Miscellanées, Administrateur
	Berluti (Shanghai) Company Limited (Chine)	Administrateur
	Fendi Srl (Italie)	Administrateur
	Manifattura Berluti Srl (Italie)	Administrateur

(1) Société cotée.

**Nicolas BAZIRE, Directeur Développement et Acquisitions**

Né le 13 juillet 1957.

Adresse professionnelle : LVMH – 22 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Nicolas Bazire devient Directeur du Cabinet du Premier ministre Edouard Balladur en 1993. Entre 1995 et 1999, il est Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque.

Il est Directeur général délégué de la société Financière Agache depuis 2008 et membre du Comité exécutif de LVMH depuis 1999.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup> Groupe Les Echos SA Jean Patou SAS Les Echos SAS	Administrateur Administrateur Membre du Comité consultatif Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations et Membre du Comité de désignation Représentant permanent d'Ufipar, Membre du Comité d'orientation Administrateur
	Louis Vuitton Malletier SAS Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	

**Groupe Agache**

France	Agache Développement SA Christian Dior SE <sup>(1)</sup>	Administrateur Administrateur, Membre du Comité d'audit de la performance et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations
	Financière Agache SA	Directeur général délégué et Représentant permanent d'Agache SCA, Administrateur

**Autres**

France	Madrigall SA	Administrateur
International	Société des Bains de Mer de Monaco SA <sup>(1)</sup> (Principauté de Monaco)	Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur et Rapporteur de la Commission d'Administrateurs finances et audit

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France	Agache SEDCS Arjil Commanditée – Arco – SA Atos SE <sup>(1)</sup>	Membre du Directoire et Directeur général Représentant permanent de Financière Agache, Administrateur Administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations
	Carrefour SA <sup>(1)</sup>	Administrateur, Membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et du Comité stratégique
	Europatweb SA LV Group SA Semyrhamis SA	Administrateur Administrateur et Membre du Comité des rémunérations Directeur général délégué non-Administrateur et Représentant permanent d'Agache SEDCS, Administrateur
	Suez SA <sup>(1)</sup>	Administrateur, Membre du Comité d'audit et des comptes, du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

(1) Société cotée.

## Charles de CROISSET

Né le 28 septembre 1943.

Adresse professionnelle : Goldman Sachs International – Plumtree Court, 25 Shoe Lane – EC4A 4AU Londres (Royaume-Uni).

Monsieur Charles de Croisset entre à l’Inspection des Finances en 1968. Après une carrière dans l’administration, il rejoint en 1980 le Crédit Commercial de France (CCF) dont il fut successivement Secrétaire général, Directeur général adjoint puis Directeur

général. En 1993, il est nommé Président-directeur général du CCF et, en 2000, *Executive Director* de HSBC Holdings Plc. En mars 2004, il devient *Vice-Chairman* pour l’Europe de Goldman Sachs puis *International Advisor* chez Goldman Sachs International entre 2006 et 2019.

Monsieur Charles de Croisset est désormais *Regional Advisor* chez Goldman Sachs International.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Administrateur référent, Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations et Membre du Comité d’audit de la performance

#### Autres

International Goldman Sachs International (Royaume-Uni)

*Regional Advisor*

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Néant.

## Yves-Thibault de SILGUY

Né le 22 juillet 1948.

Adresse professionnelle : YTSeuropaconsultants – 13 bis avenue de la Motte-Picquet – 75007 Paris (France).

Monsieur Yves-Thibault de Silguy a exercé différentes fonctions au sein de l’administration française et auprès de la Communauté européenne en tant que Commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires (1995-1999). En 1988, il rejoint le groupe Usinor-Sacilor dont il est Directeur

des Affaires Internationales jusqu’en 1993. De 2000 à 2006, il exerce successivement les fonctions de membre du Directoire, Directeur général puis Délégué général de Suez. En juin 2006, il est nommé Président du Conseil d’administration de Vinci, puis, en mai 2010, Vice-Président, Administrateur référent et, à partir de novembre 2018, Vice-Président du Conseil d’administration jusqu’en avril 2022.

Il est Gérant de YTSeuropaconsultants depuis mai 2010.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Administrateur, Président du Comité d’éthique et du développement durable et Membre du Comité d’audit de la performance

#### Autres

France Autoroutes du Sud de la France SA  
Sofisport SA  
YTSeuropaconsultants SARL

Administrateur  
Président du Conseil de surveillance  
Gérant

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

France Autoroutes du Sud de la France SA  
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>  
Vinci SA<sup>(1)</sup>  
International Solvay (Belgique)<sup>(1)</sup>  
VTB Bank (Russie)<sup>(1)</sup>

Représentant permanent de Vinci, Administrateur  
Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations  
Vice-Président du Conseil d’administration  
Administrateur  
Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d’audit et Membre du Comité des rémunérations

(1) Société cotée.

### 1.4.1.3 Nominations de nouveaux Administrateurs proposées à l'Assemblée générale

#### Henri de CASTRIES

Né le 15 août 1954.

Adresse professionnelle : Institut Montaigne – 59 rue La Boétie – 75008 Paris (France).

Monsieur Henri de Castries, diplômé d'HEC, titulaire d'une licence de droit et ancien élève de l'ENA, a commencé sa carrière à l'Inspection générale des finances avant de rejoindre la Direction du Trésor.

Il a été Président-directeur général d'AXA où il a effectué l'essentiel de sa carrière de 1989 à 2016.

Monsieur Henri de Castries est Vice-Président du Conseil d'administration de Nestlé S.A. jusqu'au 18 avril 2024 et Administrateur indépendant senior de Stellantis N.V. Il est également *Senior Advisor* du fonds d'investissement américain General Atlantic, dont il préside les activités européennes, ainsi que Président de la Fondation François Sommer.

Monsieur Henri de Castries est Président de l'Institut Montaigne depuis 2015.

#### Fonctions et mandats actuels

France	AXA Assurances IARD Mutuelle AXA Assurances Vie Mutuelle Fondation François Sommer Fondation HEC Fondation Nationale des Sciences Politiques General Atlantic Institut Montaigne Société des Amis du Louvre	Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Président Administrateur Administrateur <i>Senior Advisor</i> et Président région Europe Président Vice-Président du Conseil d'administration
International	Carnegie Endowment for International Peace (États-Unis) Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (Allemagne) Nestlé SA (Suisse) <sup>(1)(2)</sup>	<i>Trustee</i> Membre du Conseil consultatif Vice-Président du Conseil d'administration et <i>Lead Independent Director</i> (Administrateur indépendant principal), Président du Comité de nomination, Membre du Comité de Contrôle et Membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise Administrateur indépendant senior, Président du Comité ESG, Membre du Comité d'audit et Membre du Comité de rémunération
	Stellantis N.V. (Pays-Bas) <sup>(1)</sup>	

#### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

International	HSBC (Royaume-Uni) <sup>(1)</sup>	Administrateur
---------------	-----------------------------------	----------------

#### Alexandre ARNAULT

Né le 5 mai 1992.

Adresse professionnelle : LVMH – 22 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Alexandre Arnault, diplômé de l'École Télécom ParisTech et titulaire d'un master de l'École Polytechnique, a débuté sa carrière professionnelle aux États-Unis dans le conseil stratégique, chez McKinsey & Company, puis en *private equity* chez KKR à New York. Il a rejoint ensuite LVMH et Agache (anciennement Groupe Arnault) pour se consacrer à l'innovation numérique et à l'investissement dans le secteur de la technologie. À ce titre, Monsieur Alexandre Arnault a participé à la définition

et à la mise en œuvre d'une stratégie pour relever les défis du développement du e-commerce dans le secteur des produits de haute qualité et à de nombreux investissements dans des sociétés en forte croissance.

Entre 2017 et 2020, Monsieur Alexandre Arnault a dirigé Rimowa après avoir initié puis piloté son acquisition par LVMH. Il a repositionné avec succès Rimowa et transformé en profondeur son image de marque, rendant la marque leader dans le domaine du voyage.

Monsieur Alexandre Arnault est Vice-Président exécutif Produits, Communication et Industriel de Tiffany & Co.

(1) Société cotée.

(2) Jusqu'au 18 avril 2024.

## Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	24 Sèvres SAS SA du Château Yquem	Président Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur
International	Tiffany & Co. (États-Unis) Tiffany and Company (États-Unis) Tiffany and Co. Foundation (États-Unis)	Vice-Président exécutif et Administrateur Vice-Président exécutif Administrateur

Groupe Agache

France Agache Commandité SAS Membre du Comité d'administration

## Autre

International	Aimé Leon Dore LLC (États-Unis) Birkenstock Holding Plc (Royaume-Uni) <sup>(1)</sup> The Museum of Modern Art de New York (États-Unis)	Membre du Conseil de gestion Administrateur Administrateur
---------------	--	--

## Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019

France	Agache SEDCS Château d'Esclans SAS Rimowa France SARL Rimowa International SAS	Membre du Conseil de surveillance Membre du Conseil de gouvernance Gérant Président
International	Breakfast Acquisition Corp. (États-Unis) Rimowa Inc. (États-Unis) Rimowa (Shanghai) Commercial and Trading Co. Ltd (Chine) Rimowa Distribution Inc. (États-Unis) Rimowa Far East Ltd (Hong Kong) Rimowa Italy Srl (Italie) Rimowa Great Britain Limited (Royaume-Uni) Rimowa Group Gmbh (Allemagne) Rimowa Japan Co. Ltd (Japon) Rimowa Macau (Chine) Rimowa North America Inc. (Canada) Rimowa Schweiz AG (Suisse) Rimowa Spain S.L.U. (Espagne) 110 Vondrau Holdings Inc. (Canada)	Administrateur Président Administrateur Directeur général Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur Directeur général

Frédéric ARNAULT

Né le 7 novembre 1994.

Adresse professionnelle : LVMH – 22 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Frédéric Arnault, diplômé de l'école Polytechnique, a débuté sa carrière au sein du cabinet de conseil McKinsey, avant d'intégrer le centre de recherche en intelligence artificielle de Facebook.

En 2017, il a rejoint TAG Heuer pour gérer les activités des montres connectées de la Maison. En octobre 2018, Monsieur Frédéric Arnault a été nommé Directeur de la stratégie et du digital, puis est devenu Président-directeur général de TAG Heuer en juillet 2020. À la tête de plus de 2 000 personnes, il a engagé la Maison dans une profonde transformation autour d'un objectif : l'élévation de la marque et sa désirabilité.

Début janvier 2024, Monsieur Frédéric Arnault est nommé Président-directeur général de la Division Montres de LVMH.

#### (1) Société cotée.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

International      LVMH Swiss Manufactures SA (Suisse)      Directeur général et Administrateur

**Groupe Agache**

France      Agache Commandité SAS      Membre du Comité d'administration

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

France      Agache SEDCS      Membre du Conseil de surveillance

**1.4.2 Commissaires aux comptes**

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination/renouvellement	Date de fin de mandat
Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense Cedex Représenté par Guillaume Troussicot et Bénédicte Sabadie	21 avril 2022	21 avril 2022	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2027
Mazars Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie Représenté par Isabelle Sapet et Simon Beillevaire	14 avril 2016	21 avril 2022	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2027

**1.4.3 Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité<sup>(a)</sup>**

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense Cedex Représenté par Guillaume Troussicot et Olivier Jan	18 avril 2024	18 avril 2024	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2027

(a) Nomination proposée à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

**1.5 Direction générale****1.5.1 Mode d'exercice de la Direction générale**

Monsieur Bernard Arnault est Président-directeur général de la Société depuis 1989. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur général et n'a pas modifié le mode d'exercice de la Direction générale.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 21 avril 2022 a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et de renouveler Monsieur Bernard Arnault en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le Conseil d'administration a considéré que l'unicité des fonctions est adaptée à la

spécificité de l'actionnariat de la Société et au fonctionnement décentralisé du Groupe et permet une plus grande réactivité dans la prise de décision.

En septembre 2001, sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration, a nommé Monsieur Antonio Belloni en qualité de Directeur général délégué. Le Directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général. Sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration dans sa séance du 21 avril 2022, a décidé de renouveler Monsieur Antonio Belloni dans ses fonctions de Directeur général délégué pour la durée du mandat du Président-directeur général.

### 1.5.2 Équilibre des pouvoirs

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration est assuré par les dispositions de la Charte du Conseil d'administration et des règlements des trois comités institués en son sein qui définissent les missions de chacun de ces organes. Le Règlement intérieur du Comité de la gouvernance et des rémunérations prévoit notamment que le comité s'assure lors de chaque nomination d'un Directeur général délégué, de la présence, parmi les candidats, d'une personne de chaque sexe et ce jusqu'au terme du processus de désignation dudit Directeur général délégué.

L'équilibre des pouvoirs est également assuré par (i) la composition du Conseil d'administration qui compte en son sein des profils diversifiés et complémentaires de très haut niveau permettant ainsi d'appréhender l'ensemble des activités et enjeux du Groupe, ainsi que par (ii) les missions, les règles de fonctionnement et la composition des comités constitués en son sein, qui contribuent par leurs travaux préparatoires à la qualité des décisions du Conseil d'administration. De plus, le Conseil d'administration compte, à la date du présent rapport, 64% d'Administrateurs indépendants selon les critères retenus par la Société (36% selon

les critères définis par le Code AFEP/MEDF). À l'issue de l'Assemblée générale du 18 avril 2024 et sous réserve des nominations de Messieurs Henri de Castries, Alexandre Arnault et Frédéric Arnault, le Conseil d'administration comptera 57% d'Administrateurs indépendants selon les critères retenus par la Société (43% selon les critères définis par le Code AFEP/MEDF).

En outre, au regard des critères retenus par la Société, le Comité de la gouvernance et des rémunérations et le Comité d'audit de la performance sont entièrement composés d'Administrateurs indépendants et le Comité d'éthique et du développement durable compte trois Administrateurs indépendants sur quatre membres.

Le Comité d'audit de la performance et le Comité de la gouvernance et des rémunérations sont présidés par un Administrateur indépendant selon le Code AFEP/MEDF.

Le Conseil d'administration peut également, sur des sujets spécifiques ou d'importance, désigner en son sein un ou plusieurs comités *ad hoc*.

Enfin, les Administrateurs indépendants ont la possibilité de se réunir en dehors de la présence des autres membres sous la présidence de l'Administrateur référent (voir point 1.6 ci-dessous).

### 1.6 Administrateur référent

Conformément aux dispositions de la Charte du Conseil d'administration, l'Administrateur référent assure notamment un rôle de coordination entre les Administrateurs indépendants et de liaison entre ces derniers et la Direction générale. Il est informé des questions posées par les actionnaires en matière sociale, environnementale et de gouvernance et veille à ce qu'il leur soit répondu. Il se tient disponible pour, à la demande du Président du Conseil, communiquer avec les actionnaires institutionnels.

Au cours de l'exercice 2023, il a présidé et animé la réunion des Administrateurs tenue hors la présence du Président du Conseil d'administration et des Administrateurs exerçant des

fonctions exécutives au sein du Groupe. Il a supervisé le processus d'évaluation sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et des trois comités institués en son sein à l'appui d'un questionnaire approfondi établi par l'AFEP/MEDF adressé aux Administrateurs préalablement à la réunion permettant notamment de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil. Il a rendu compte de l'évaluation du Conseil d'administration par ses membres dans sa réunion du 26 octobre 2023. Enfin, l'Administrateur référent a été associé aux échanges avec les cabinets de conseil aux investisseurs qui en ont fait la demande.

## 1.7 Comités institués au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a désigné en son sein plusieurs comités, chacun spécialisé sur un sujet d'importance : un comité en charge de l'audit de la performance, un comité en charge de la gouvernance et des rémunérations et un comité en charge de l'éthique et du développement durable.

Ils sont composés d'au moins trois membres, désignés par le Conseil d'administration. Chaque Président de comité est désigné par le Conseil d'administration et choisi parmi ses membres.

Ces trois comités peuvent interagir entre eux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

### 1.7.1 Comité d'audit de la performance

#### 1.7.1.1 Composition du comité

4 Membres	50 % de femmes	100 % de Membres indépendants <sup>(a)</sup>	4 Réunions	100 % de participation
	Clara GAYMARD <i>Présidente</i>		Charles de CROISSET Marie-Laure SAUTY de CHALON Yves-Thibault de SILGUY	

(a) Tous les membres sont indépendants au regard des critères retenus par la Société (la Présidente du comité est indépendante au regard de l'ensemble des critères définis par le Code AFEP/MEDEF).

Madame Clara Gaymard (Présidente) a notamment été magistrat à la Cour des comptes et bénéficie d'une longue expérience de Direction générale. Madame Marie-Laure Sauty de Chalon fait bénéficier le comité de son expérience de cheffe d'entreprise. Monsieur Charles de Croisset a exercé des fonctions de Direction générale successivement au CCF, chez HSBC Holdings Plc et Goldman Sachs International. Enfin, Monsieur Yves-Thibault de Silguy a exercé les fonctions de Commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires, de Trustee de la IFRS Foundation et de Directeur général de Suez.

De par leur expérience professionnelle (voir également point 1.4.1 ci-dessus : « Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration ») et leur bonne connaissance des procédures comptables et financières applicables aux groupes de sociétés, Mesdames Clara Gaymard et Marie-Laure Sauty de Chalon ainsi que Messieurs Charles de Croisset et Yves-Thibault de Silguy ont les compétences nécessaires pour l'exercice de ces fonctions.

#### 1.7.1.2 Missions du comité

Le Comité d'audit de la performance a pour missions essentielles de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière, notamment des comptes sociaux et consolidés et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité;
- suivre le processus d'élaboration et de contrôle de l'information en matière de durabilité ainsi que le processus mis en œuvre pour déterminer les informations en matière de durabilité à publier conformément à la réglementation;
- vérifier l'indépendance du cabinet en charge de la certification des informations en matière de durabilité et suivre la réalisation de sa mission;
- présenter au Conseil le compte-rendu de la mission de certification des informations en matière de durabilité;
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en tenant compte, s'il y a lieu, des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes sur les contrôles exercés par celui-ci en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce;
- veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne, de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et d'audit interne, d'assurer le suivi de l'efficacité de ces dernières et d'adresser des recommandations à la Direction générale sur les priorités et les orientations générales de l'audit interne, d'analyser l'exposition de la Société et du Groupe aux risques et en particulier à ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale ainsi que les engagements hors bilan significatifs de la Société et du Groupe;
- examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques éventuels d'atteinte à leur indépendance, d'émettre un avis sur les honoraires versés aux Commissaires aux comptes et ceux versés au réseau auquel ils appartiennent, par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, que ce soit au titre de leur mission de commissariat aux comptes ou au titre de missions accessoires, de piloter la procédure de sélection

des Commissaires aux comptes de la Société, ainsi que celle du/des cabinet(s) en charge de la certification des informations en matière de durabilité et d'émettre une recommandation sur les nominations à proposer à l'Assemblée générale au vu des résultats de ces consultations ;

- approuver les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes ou les membres du réseau auquel ils appartiennent, à la Société, ou aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde pris par ceux-ci ;
- prendre connaissance des conventions majeures conclues par une société du Groupe ainsi que des conventions entre une société du Groupe et une société tierce ayant pour dirigeant ou principal actionnaire un Administrateur de la société LVMH. Les opérations significatives entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce font l'objet d'une attestation par un expert indépendant désigné sur proposition du Comité d'audit de la performance ;

- prendre connaissance des conclusions du rapport de la Direction juridique sur la revue annuelle de l'ensemble des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales qui ont été conclues par la société LVMH au cours du dernier exercice ou antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ;
- évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un Administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier.

#### 1.7.1.3 Travaux du comité

Le Comité d'audit de la performance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2023 en présence de la totalité de ses membres. Ces réunions se sont toutes tenues en dehors de la présence des membres de la Direction générale de la Société. Participaient également à ces réunions le collège des Commissaires aux comptes, le Directeur financier, la Directrice de l'audit interne, la Directrice fiscale, la Directrice consolidation, contrôle de gestion et *reporting*, le Secrétaire du Conseil d'administration et, en fonction des sujets abordés, le Directeur du financement et trésorerie, le Directeur de la communication financière et le Directeur des assurances Groupe.

Thématiques	Travaux du comité au cours de l'exercice 2023
<b>Finance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• revue des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022 et des comptes semestriels, préalablement à leur examen par le Conseil d'administration ;</li> <li>• analyse de l'évolution des ventes et des résultats du Groupe ;</li> <li>• examen de la situation fiscale du Groupe et de l'évolution pluriannuelle du Taux Effectif d'Imposition du Groupe ;</li> <li>• examen des conclusions du rapport établi par la Direction juridique de LVMH portant sur les conventions courantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, dont il ressort qu'aucune d'entre elles n'appelle une requalification ;</li> <li>• information prise (i) de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes ainsi que du montant des honoraires versés au réseau des Commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société ou l'entité qui la contrôle, au titre des prestations qui ne sont pas directement liées à la mission des Commissaires aux comptes et (ii) des prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ;</li> <li>• présentation par le collège des Commissaires aux comptes au comité (i) du contrôle interne, (ii) de l'évaluation des actifs immobilisés notamment les actifs incorporels, (iii) des provisions pour risques et charges et positions fiscales incertaines, (iv) de la valorisation des stocks et (v) des points d'attention et d'audit identifiés ;</li> <li>• revue des principales missions effectuées en 2022, notamment la poursuite d'audits <i>retail</i> en Chine et aux États-Unis en 2022.</li> </ul>
<b>Audit et gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en œuvre en 2022 d'audits Éthique &amp; Conformité ;</li> <li>• examen et mise à jour du plan d'audit 2023 ;</li> <li>• présentation du plan d'audit 2024 ;</li> <li>• analyse des résultats de la campagne Erica relative à l'évaluation du contrôle interne ;</li> <li>• examen des engagements hors bilan significatifs ainsi que l'exposition et la gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale.</li> </ul>

**Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2023  
aux séances du Comité d'audit de la performance**

Dans ce tableau «✓» signifie présent, «A» signifie absent et «n.a.» non-applicable.

<b>Membres</b>	<b>Dates des comités</b>				<b>Taux de participation</b>
	<b>25/01/2023</b>	<b>18/04/2023</b>	<b>24/07/2023</b>	<b>24/10/2023</b>	
Clara GAYMARD (Présidente)	✓	✓	✓	✓	100 %
Charles de CROSSET	✓	✓	✓	✓	100 %
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	100 %
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	100 %

## 1.7.2 Comité de la gouvernance et des rémunérations

### 1.7.2.1 Composition du comité

<b>4</b> Membres	<b>75 %</b> de femmes	<b>100 %</b> de Membres indépendants <sup>(a)</sup>	<b>5</b> Réunions	<b>100 %</b> de participation
	Natacha VALLA <i>Présidente</i>		Sophie CHASSAT Charles de CROSSET Marie-Josée KRAVIS	

(a) Tous les membres sont indépendants au regard des critères retenus par la Société (la Présidente du comité est indépendante au regard de l'ensemble des critères définis par le Code AFEP/Medef).

### 1.7.2.2 Missions du comité

Le Comité de la gouvernance et des rémunérations a pour missions essentielles de :

- émettre, après étude, un avis motivé sur les candidatures et renouvellements aux postes d'Administrateur et de Censeur de la Société en veillant à ce que figurent au sein de son Conseil d'administration des personnalités extérieures et indépendantes de celle-ci. Il débat notamment de la qualité d'Administrateur indépendant des membres du Conseil au regard des critères applicables. La procédure de sélection des Administrateurs indépendants conduite par le Comité de la gouvernance et des rémunérations repose sur les principes suivants :
  - atteinte d'un équilibre dans la composition du Conseil d'administration au regard des compétences et de la diversité (qualifications et expériences professionnelles, représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalité, âge) de ses membres,

- identification, à partir de profils définis, des compétences et des expertises notamment financières et extra-financières recherchées chez les Administrateurs potentiels et estimées prioritaires pour la Société, avec l'assistance, si le Comité de la gouvernance et des rémunérations l'estime nécessaire, d'un cabinet de recrutement spécialisé. Le comité peut organiser des entretiens avec chaque candidat Administrateur et à la faculté d'organiser également des entretiens entre les candidats pressentis et tout autre membre du Conseil d'administration. Après concertation de ses membres, il émet un avis motivé à l'attention du Conseil d'administration ;
- veiller à la plus stricte confidentialité dans l'approche de tout candidat potentiel ;
- rendre compte de l'application pratique de la procédure de sélection des Administrateurs indépendants dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société ;
- s'assurer, conformément à l'article L. 225-53 du Code de commerce, lors de chaque nomination d'un Directeur général délégué, de la présence, parmi les candidats, d'une personne de chaque sexe et ce jusqu'au terme du processus de désignation dudit Directeur général délégué ;

- émettre des propositions sur la nomination ou le renouvellement du Président du Comité d'audit de la performance;
- émettre, dans le cadre de la préparation du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*, des avis sur la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et sur la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes au sein du Groupe, la description des objectifs de ces politiques, les modalités de leur mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice concerné par ledit rapport;
- répondre aux sollicitations du Président du Conseil d'administration ou des Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué pour donner un avis sur les candidatures aux fonctions de membre du Comité exécutif du Groupe et de Direction générale de ses principales filiales. Il est l'instance de réflexion en charge de définir les mesures à prendre en cas de vacance imprévisible de l'un de ces postes;
- émettre un avis sur la politique de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux et après, le cas échéant, avis d'un cabinet de conseil indépendant, sur toute dérogation à l'application de ladite politique de rémunération;
- émettre, après étude, des propositions sur la répartition du montant annuel global maximum pouvant être alloué par l'Assemblée générale aux Administrateurs et, le cas échéant aux Censeurs, en rémunération de leur mandat et dresser un tableau récapitulatif des paiements effectués à chaque Administrateur et Censeur;
- faire des propositions au Conseil sur les rémunérations, fixe, variable et exceptionnelle, immédiates et différées et sur les avantages en nature (i) du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général (aux) délégué(s) de la Société ainsi que (ii) des Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail; le cas échéant, donner également un avis sur les contrats de consultant conclus, directement ou indirectement, avec ceux-ci. Le comité fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantifiables intégrant plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale, dont au moins un critère en lien avec les objectifs climatiques de la Société sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites;
- se prononcer sur la politique générale d'attribution d'options et d'actions gratuites au sein du Groupe et faire des propositions sur leur octroi aux dirigeants mandataires sociaux et aux Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail;
- prendre position sur les éventuels régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au bénéfice de ses dirigeants et formuler des recommandations sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant mandataire social à l'occasion de la cessation de ses fonctions;
- fournir un avis sur les rémunérations, fixes et variables, immédiates et différées, ainsi que sur les avantages en nature et les attributions d'options et d'actions gratuites des membres du Comité exécutif du Groupe et des autres dirigeants des principales filiales du Groupe. À cet égard, le comité peut demander communication des accords conclus et de toutes données comptables relatives aux paiements effectués;
- s'informer également des procédures concernant les versements d'honoraires et remboursements de frais aux prestataires extérieurs et faire toutes recommandations à ce sujet;
- préparer chaque année un projet de rapport qu'il soumet au Conseil d'administration, destiné à l'Assemblée générale des actionnaires et relatif aux rémunérations des mandataires sociaux, aux actions gratuites qui leur ont été attribuées au cours de l'exercice ainsi qu'aux options qui leur ont été octroyées ou qu'ils ont levées par ceux-ci au cours de cette même période. Ce rapport mentionne également la liste des dix salariés de la Société ayant bénéficié des principales dotations et de ceux ayant effectué les principales levées d'options.

### 1.7.2.3 Travaux du comité

Le Comité de la gouvernance et des rémunérations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2023 en présence de la totalité de ses membres.

Thématiques	Travaux du comité au cours de l'exercice 2023
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>recommandations au Conseil d'administration (i) de nommer Madame Natacha Valla en qualité de membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations en remplacement de Monsieur Yves-Thibault de Silguy et (ii) de désigner cette dernière en qualité de Présidente du comité en remplacement de Madame Marie-Josée Kravis qui demeure Membre et ce, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023;</li> <li>avis sur la situation de l'ensemble des Administrateurs au regard, notamment, des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF;</li> <li>examen des mandats des membres du Conseil d'administration venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023. Après avoir examiné la situation de chacun des Administrateurs et pris connaissance du souhait de Monsieur Diego Della Valle de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur, le comité a exprimé un avis favorable (i) au renouvellement des mandats d'Administrateur de Mesdames Delphine Arnault, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla ainsi que de Monsieur Antonio Belloni, (ii) au renouvellement de mandat de Censeur de Lord Powell of Bayswater et (iii) à la nomination de Monsieur Diego Della Valle en qualité de Censeur. Il a proposé au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale du 20 avril 2023, la nomination de Monsieur Laurent Mignon en qualité de nouvel Administrateur;</li> <li>avis sur la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et sur la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes au sein du Groupe;</li> <li>examen du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.</li> </ul>
<b>Rémunérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>revue du projet de rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération soumise au vote des actionnaires;</li> <li>propositions relatives à la rémunération fixe et variable ainsi qu'aux avantages en nature du Président-directeur général et du Directeur général délégué, aux critères de performance afférents à leur rémunération variable et au poids respectif de ceux-ci, à l'attribution d'actions de performance à ces mêmes personnes ainsi qu'à l'obligation de conservation d'une partie des actions qui pourraient leur être définitivement attribuées;</li> <li>examen de la performance du Président-directeur général et du Directeur général délégué au regard de chacun de leurs objectifs tant quantifiables que qualitatifs;</li> <li>recommandations, en conformité avec les préconisations du Code AFEP/MEDEF, d'inclure dans la résolution sur l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions soumise à l'Assemblée générale du 20 avril 2023, en plus du plafond général, un sous-plafond de 15% du total des options octroyées par le Conseil d'administration au cours d'un exercice social applicable aux options de souscription ou d'achat d'actions en faveur du Président-directeur général et du Directeur général délégué;</li> <li>avis sur la rémunération, les actions de performance et les avantages en nature attribués à certains Administrateurs par la Société ou ses filiales;</li> <li>avis sur (i) l'attribution par anticipation d'un LTI mis en place pour un Dirigeant de filiale, en raison du changement de fonctions et de l'atteinte des critères de performance au titre dudit LTI et (ii) le versement du solde d'un LTI au profit d'un Dirigeant de filiale;</li> <li>constatation de l'atteinte au 31 décembre 2022 des critères de performance applicables aux actions gratuites attribuées provisoirement les 26 janvier, 15 avril, 26 juillet et 28 octobre 2021 au profit d'un Dirigeant de filiale, de telle sorte que les actions des plans susvisés ont été attribuées définitivement en 2023;</li> <li>constatation de l'atteinte en 2021 et en 2022 de la condition de performance applicable aux actions gratuites attribuées provisoirement le 22 octobre 2020, de telle sorte que les actions ont été attribuées définitivement le 22 octobre 2023;</li> <li>examen des projets d'attribution d'actions gratuites et/ou actions de performance à quelques dirigeants, cadres supérieurs du Groupe et membres du Comité exécutif;</li> <li>information sur les rémunérations versées au titre de leur mandat, aux Administrateurs et Censeurs au cours de l'exercice 2022.</li> </ul>

**Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2023  
aux séances du Comité de la gouvernance et des rémunérations**

Dans ce tableau « ✓ » signifie présent, « A » signifie absent et « n.a. » non-applicable.

<b>Membres</b>	<b>Dates des comités</b>					<b>Taux de participation</b>
	<b>09/01/2023</b>	<b>25/01/2023</b>	<b>12/06/2023</b>	<b>14/09/2023</b>	<b>25/10/2023</b>	
Natacha VALLA (Présidente) <sup>(a)</sup>	n.a.	n.a.	✓	✓	✓	100 %
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	✓	100 %
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	✓	✓	100 %
Marie -Josée KRAVIS <sup>(a)</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	100 %
Yves-Thibault de SILGUY <sup>(b)</sup>	✓	✓	n.a.	n.a.	n.a.	100 %

(a) Nomination de Madame Natacha Valla en qualité de Présidente du comité en remplacement de Madame Marie-Josée Kravis demeurant Membre du comité, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(b) Membre du comité jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

### 1.7.3 Comité d'éthique et du développement durable

#### 1.7.3.1 Composition du comité

<b>4</b> Membres	<b>50 %</b> de femmes	<b>75 %</b> de Membres indépendants <sup>(a)</sup>	<b>2</b> Réunions	<b>100 %</b> de participation
Yves-Thibault de SILGUY <i>Président</i>		Delphine ARNAULT Marie-Laure SAUTY de CHALON Hubert VÉDRINE		

(a) Trois membres sur quatre sont indépendants au regard des critères retenus par la Société.

#### 1.7.3.2 Missions du comité

Le Comité d'éthique et du développement durable a pour missions essentielles de :

- assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe en matière sociale, environnementale et climatique et le suivi de leur mise en œuvre ;
- examiner les problématiques du Groupe en matière d'éthique ainsi que de responsabilité environnementale, sociale et sociétale et en particulier sur les sujets climatiques ;
- examiner les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration* et transmettre au Conseil un avis sur ces informations ;
- examiner le suivi des dispositifs relatifs à la protection des données et à l'éthique ;
- veiller au respect des règles et valeurs définies par le Code de conduite de LVMH ainsi que par les codes et chartes en découlant (tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le Code de conduite Fournisseurs et la Charte environnementale de LVMH) ;
- contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'action qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs du Groupe en matière d'éthique, et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale ;
- assurer le suivi du fonctionnement des dispositifs d'alerte mis en place au sein du Groupe.

**1.7.3.3 Travaux du comité**

Le Comité d'éthique et du développement durable s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2023 en présence de la totalité de ses membres.

Thématiques	Travaux du comité au cours de l'exercice 2023
<b>Ethique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réflexion sur les questions relatives (i) à la protection des données personnelles et (ii) à l'éthique et la compliance (lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent, respect des sanctions internationales et des droits humains) ;</li> <li>présentation par le Directeur <i>privacy</i>, éthique et conformité d'un panorama de l'organisation du Groupe en matière de protection des données personnelles, d'éthique et de compliance (lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent, respect des sanctions internationales et des droits humains) ainsi que des contrôles auxquels le Groupe a eu à faire face au cours de l'année 2023;</li> <li>information sur (i) la révision du Code de conduite et de la démarche suivie, (ii) les avancées réalisées sur les différents piliers de la Loi Sapin 2, (iii) les tendances observées en matière d'alertes et de renforcement du mécanisme de traitement pour répondre aux nouvelles exigences de la loi française et européenne en la matière, (iv) le devoir de vigilance et (v) le champ des sanctions internationales applicables aux produits de luxe.</li> </ul>
<b>Développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>présentation par la Directrice Environnement et Développement Durable des axes stratégiques environnementaux du Groupe et des résultats du programme LIFE 360 au titre de l'exercice 2022 et notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la stratégie circularité créative, l'implémentation des outils de mesure de l'écoconception et la progression des nouveaux services de circularité tels que ceux de la réparation, du recyclage et du surcyclage,</li> <li>la stratégie biodiversité, la construction des trajectoires de réduction de l'impact sur la biodiversité et les ressources en eau, la progression des surfaces d'habitat de faune et de flore réhabilitées grâce aux actions d'agriculture régénératrice qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée pour les filières du raisin, du coton et de la laine, ainsi que la progression du taux de certification des principales filières d'approvisionnement,</li> <li>la stratégie climat : le comité a été informé de l'évolution des cadres normatifs institutionnels, de l'évolution de la trajectoire carbone du Groupe depuis 2019 selon les modalités prescrites par <i>Science Based Targets initiative</i> (SBTi) et du plan d'action associé postes par postes (énergie, matières premières, transport), ainsi que des résultats de l'analyse en double matérialité des risques et opportunités liés au climat,</li> <li>la stratégie traçabilité et transparence, la progression du taux de connaissance des pays d'origine des matières premières pour les filières d'approvisionnement stratégiques ainsi que le déploiement des outils de mesure de la performance des produits permettant l'étiquetage environnemental ;</li> </ul> </li> <li>travaux sur les perspectives pour l'atteinte des objectifs 2026 et 2030 et réflexion sur la proposition du contenu du LIFE 360 <i>Summit</i> dont le but était de partager à un public interne et externe les résultats à trois ans du programme d'action environnementale ; cet événement auquel les Administrateurs étaient conviés s'étant tenu à l'UNESCO le 14 décembre 2023 ;</li> <li>réflexion sur (i) les perspectives politiques et législatives en matière environnementale, sociale et de gouvernance tant en France qu'en Europe et (ii) les sujets d'environnement et de développement durable ;</li> <li>analyse des principales tendances sociétales, présentées par la Directrice Environnement et Développement Durable.</li> </ul>

**Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2023  
aux séances du Comité d'éthique et du développement durable**

Dans ce tableau «✓» signifie présent, «A» signifie absent et «n.a.» non-applicable.

Membres	Date du comité		Taux de participation
	05/04/2023	04/12/2023	
Yves-Thibault de SILGUY (Président)	✓	✓	100 %
Delphine ARNAULT	✓	✓	100 %
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	100 %
Hubert VÉDRINE	✓	✓	100 %

#### 1.7.4 Répartition des missions des comités en matière extra-financière

##### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et assure le suivi de leur mise en œuvre et, sur proposition de la Direction générale, celles en matière de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte les enjeux climatiques de leurs activités.

Chacun des comités institués au sein du Conseil est impliqué dans le processus d'élaboration et de suivi de la stratégie extra-financière de la Société et du Groupe, pour les sujets relevant de leur domaine d'expertise.



##### Comité d'audit de la performance

- Suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
- Suit le processus d'élaboration et de contrôle de l'information en matière de durabilité ainsi que le processus mis en œuvre pour déterminer les informations de durabilité à publier conformément à la réglementation.
- Vérifie l'indépendance du cabinet en charge de la certification des informations en matière de durabilité et suit la réalisation de sa mission.
- Présente au Conseil le compte-rendu de la mission de certification des informations en matière de durabilité.
- Veille à l'existence, l'adéquation et s'assure du suivi des procédures de contrôle interne, de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et d'audit interne et adresse des recommandations à la Direction générale sur les priorités et les orientations générales de l'audit interne, analyse l'exposition de la Société et du Groupe aux risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale.

##### Comité de la gouvernance et des rémunérations

- Identifie dans le cadre de la procédure de sélection des Administrateurs et en conformité avec sa politique de diversité, à partir de profils définis, les compétences et les expertises notamment financières et extra-financières recherchées chez les Administrateurs potentiels et estimées prioritaires pour la Société.
- Fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantifiables intégrant plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale, dont au moins un critère en lien avec les objectifs climatiques de la Société, sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

##### Comité d'éthique et du développement durable

- Assiste le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe en matière sociale, environnementale et climatique et le suivi de leur mise en œuvre.
- Examine les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et transmet au Conseil un avis sur ces informations.
- Contribue à la définition des règles de conduite ou principes d'action qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

## 1.8 Collège de Censeurs

### 1.8.1 Composition et fonctionnement

Les Censeurs sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration et sont choisis parmi les actionnaires à raison de leur compétence. La durée statutaire de leur mandat est de trois années.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils peuvent être consultés par le Président du Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des comités peuvent également recueillir

leur avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives. Leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations du Conseil d'administration.

La Société compte actuellement trois Censeurs : Monsieur Yann Arthus-Bertrand qui contribue notamment à la réflexion du Conseil d'administration sur les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe, Monsieur Diego Della Valle qui continue à faire bénéficier le Conseil d'administration de son regard extérieur au Groupe et de sa connaissance approfondie du secteur de la mode et de la maroquinerie et Lord Powell of Bayswater qui fait bénéficier le Conseil d'administration de son éclairage sur l'évolution des relations économiques internationales.

#### Censeurs

Prénom - Nom	Nationalité	Date de première nomination	Renouvellement du mandat
Yann ARTHUS-BERTRAND	Française	18/04/2019	2025
Diego DELLA VALLE	Italienne	20/04/2023 <sup>(a)</sup>	2026
Lord POWELL of BAYSWATER	Britannique	30/06/2020 <sup>(b)</sup>	2026

(a) Date de première nomination en qualité d'Administrateur le 15 mai 2002.

(b) Date de première nomination en qualité d'Administrateur le 29 mai 1997.

### 1.8.2 Liste des mandats des Censeurs

#### Yann ARTHUS-BERTRAND

Né le 13 mars 1946.

Adresse professionnelle : Fondation GoodPlanet – Carrefour de Longchamp – 75116 Paris (France).

Monsieur Yann Arthus-Bertrand, qui a débuté sa carrière comme photographe et réalisateur, s'est très tôt engagé en faveur de l'environnement à travers son travail artistique. En 2005, il crée

la Fondation GoodPlanet, fondation reconnue d'utilité publique, qu'il préside toujours, dont l'objectif est de placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences. Outre ses actions de sensibilisation du public et des jeunes en particulier, la Fondation soutient de nombreux programmes visant notamment à lutter contre le réchauffement climatique et la déforestation ainsi qu'à protéger les océans.

#### Fonctions et mandats actuels

##### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE <sup>(i)</sup>	Censeur
--------	--	---------

##### Autres

France	Académie des Beaux-Arts Association Les Canaux Association Vallée de la Millière Fondation GoodPlanet Fondation Groupe France Télévisions Hope Production SAS	Membre Président du Conseil d'administration Président et Fondateur Président Membre du Conseil d'administration Président
--------	--	---

(i) Société cotée.

## Diego DELLA VALLE

Né le 30 décembre 1953.

Adresse professionnelle : Tod's SpA – Corso Venezia, 30 – 20121 Milan (Italie).

Monsieur Diego Della Valle rejoint l'entreprise familiale en 1975. Il a joué un rôle essentiel dans la définition de la stratégie de l'entreprise et la création des marques qui en ont façonné

l'image. Il a développé un plan marketing innovant, devenu un modèle mondialement reconnu dont beaucoup d'entreprises de l'industrie des produits de haute qualité se sont inspirées.

Depuis octobre 2000, il est Président et Administrateur délégué du groupe Tod's SpA qui est aujourd'hui l'un des leaders du marché des accessoires de luxe.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>

Censeur

#### Groupe Tod's SpA

International	Deva Finance Srl (Italie)
	Diego Della Valle & C. Srl (Italie)
	DI.VI. Finanziaria Srl (Italie)
	Do.Mar. Finanziaria Srl (Italie)
	Fondazione Della Valle Onlus (Italie)
	Tod's SpA (Italie) <sup>(1)</sup>

Président du Conseil d'administration
Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué

#### Autres

International RCS Mediagroup SpA (Italie)<sup>(1)</sup>

Administrateur

## Lord POWELL of BAYSWATER

Né le 6 juillet 1941.

Adresse professionnelle : LVMH House – 15 St George Street – W1S 1FH Londres (Royaume-Uni).

Lord Powell a été Secrétaire privé et Conseiller pour les Affaires Etrangères et la Défense des Premiers ministres Margaret Thatcher et John Major de 1983 à 1991.

Il est membre indépendant de la House of Lords du Parlement du Royaume-Uni.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE<sup>(1)</sup>  
International LVMH Services Limited (Royaume-Uni)

Censeur  
Président du Conseil d'administration

#### Groupe Agache

France Financière Agache SA

Administrateur

#### Autres

International Matheson & Co. Ltd (Royaume-Uni)  
Northern Trust Corporation (États-Unis)<sup>(1)</sup>

Administrateur  
Administrateur

(1) Société cotée.

## 1.9 Participation aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont décrites au chapitre *Autres informations* (paragraphe 1.3 informations complémentaires) du présent Document d'enregistrement universel 2023.

## 1.10 Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation

### Programme de rachat d'actions

(articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce)<sup>(a)</sup>

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 décembre 2023
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 1 200 euros	AG 20 avril 2023 (19 <sup>e</sup> résolution)	19 octobre 2024 (18 mois)	10 % du capital <sup>(b)</sup>	Mouvements entre le 20 avril et le 31 décembre 2023 : — Achats : 1 540 479 actions — Ventes : 287 324 actions — Détenzione de 2 535 094 actions au 31/12/2023.
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG 20 avril 2023 (20 <sup>e</sup> résolution)	19 octobre 2024 (18 mois)	10 % du capital par période de 24 mois <sup>(b)</sup>	— Actions annulées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 20 avril 2023 : 1 208 939 actions <sup>(c)</sup> . — Aucune annulation d'actions entre le 20 avril et le 31 décembre 2023.

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 de renouveler ces autorisations. Voir point 1.11 ci-dessous.

(b) Soit, à titre indicatif, 50 204 840 actions sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2023.

(c) Annulations d'actions conformément à la 21<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 21 avril 2022.

**Augmentation du capital social**

(articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 22-10-49 à L. 22-10-54 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2023
Par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres (L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50)	AG 20 avril 2023 (21 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Non applicable	Néant
Avec maintien du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital	AG 20 avril 2023 (22 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros <sup>(a)(b)</sup>	Libre	Néant
Avec suppression du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital					
— par offre au public (L. 225-135 et suivants)	AG 20 avril 2023 (23 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros <sup>(a)(b)</sup>	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation <sup>(c)</sup>	Néant
— au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs (L. 225-135 et suivants)	AG 20 avril 2023 (24 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros <sup>(a)(b)</sup> Émission de titres limitée à 20 % du capital social par an apprécié au jour de l'émission	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation <sup>(c)</sup>	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires lors des augmentations de capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, réalisées en application des 22 <sup>e</sup> , 23 <sup>e</sup> et 24 <sup>e</sup> résolutions	AG 20 avril 2023 (25 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et dans la limite de 20 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Même prix que celui de l'émission initiale	Néant
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L. 22-10-54)	AG 20 avril 2023 (26 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Libre	Néant
Dans le cadre d'apports en nature (L. 22-10-53)	AG 20 avril 2023 (27 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	10 % du capital à la date de l'émission <sup>(a)(d)</sup>	Libre	Néant

(a) Dans la limite du plafond global de 20 millions d'euros fixé par l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (30<sup>e</sup> résolution) applicable aux émissions décidées au titre des 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> résolutions.

(b) Dans la limite du respect du plafond global de 20 millions d'euros visé au (a), le montant de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 20 avril 2023, 25<sup>e</sup> résolution).

(c) Dans la limite de 10 % du capital, le Conseil d'administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90 % de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription (Assemblée du 20 avril 2023, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> résolutions).

(d) Soit, à titre indicatif, 50 204 840 actions sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2023.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Gouvernement d'entreprise

### Actionnariat des salariés

(articles L. 225-177, L. 225-129-6 al 1, L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-56 à L. 22-10-60 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2023
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56)	AG 20 avril 2023 (28 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	1% du capital social <sup>(a)(b)</sup> Sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux : 15 % <sup>(c)</sup> des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours d'un exercice social	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédent la date d'attribution <sup>(d)</sup> , aucune décote	— Attribuées : néant — Attribuables : 5 020 484 actions
Attribution gratuite d'actions <sup>(e)</sup> (L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60)	AG 21 avril 2022 (22 <sup>e</sup> résolution)	20 juin 2024 (26 mois)	1% du capital social <sup>(a)(f)</sup> Sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux : 15 % <sup>(g)</sup> des actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice social	Non applicable	— Attribuées : 404 312 actions — Attribuables : 4 643 261 actions
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (L. 225-129-6)	AG 20 avril 2023 (29 <sup>e</sup> résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	1% du capital <sup>(a)(b)</sup>	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, décote maximum : 30 %	Néant

(a) Dans la limite du plafond global de 20 millions d'euros fixé par l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (30<sup>e</sup> résolution) sur lequel s'impote ce montant.

(b) Soit, à titre indicatif, 5 020 484 actions sur la base du capital statutaire au 20 avril 2023.

(c) Le pourcentage de 15 % s'applique sur le nombre total des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours d'un exercice social.

(d) S'agissant des options d'achat, le prix ne peut être inférieur au cours moyen d'achat des actions.

(e) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 de renouveler cette autorisation. Voir point 1.11 ci-dessous.

(f) Soit à titre indicatif, 5 047 573 actions sur la base du capital statutaire au 21 avril 2022.

(g) Le pourcentage de 15 % s'appliquera sur le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours d'un exercice social. Voir point 1.11 ci-dessous.

### 1.11 Autorisations demandées à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2024

#### Programme de rachat d'actions

(articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce)

Nature	Résolution	Échéance/Durée	Montant autorisé
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 1 200 euros	AG 18 avril 2024 (16 <sup>e</sup> résolution)	17 octobre 2025 (18 mois)	10 % du capital <sup>(a)</sup>
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG 18 avril 2024 (17 <sup>e</sup> résolution)	17 octobre 2025 (18 mois)	10 % du capital par période de 24 mois <sup>(a)</sup>

(a) Soit, à titre indicatif, 50 204 840 actions sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2023.

**Actionnariat des salariés**

(articles L. 225-197-1 et suivants, et L. 22-10-59 à L. 22-10-60 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Attribution gratuite d'actions (L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60)	AG 18 avril 2024 (18 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2026 (26 mois)	1% du capital social <sup>(a)(b)</sup> Sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux : 15 % <sup>(c)</sup> des actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice social	Non applicable
Augmentation de capital réservée aux adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe	AG du 18 avril 2024 (19 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2026 (26 mois)	1% du capital social <sup>(a)(b)</sup>	Moyenne des cours des 20 séances de bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, décote maximum : 30 %
Augmentation de capital au profit de catégories de bénéficiaires constituées de salariés et des mandataires sociaux éligibles de filiales étrangères	AG du 18 avril 2024 (20 <sup>e</sup> résolution)	17 octobre 2025 (18 mois)	1% du capital social <sup>(a)(b)</sup>	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, décote maximum : 30 %

(a) Dans la limite du plafond global de 20 millions d'euros tel que fixé par l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (30<sup>e</sup> résolution) sur lequel s'imputera ce montant.

(b) Soit, à titre indicatif, 5 020 484 actions sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2023.

(c) Le pourcentage de 15 % s'applique sur le nombre total des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours d'un exercice social.

**1.12 Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce**

À la connaissance de la Société, aucune convention mentionnée à l'article L. 225-37-4 2° n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

**1.13 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : la Société est contrôlée par le groupe familial Arnault qui, au 31 décembre 2023, détenait directement et indirectement 48,60% du capital et 64,33% des droits de vote exerçables en Assemblée générale (Voir également point 3.4 du chapitre *Autres Informations*);
- émission et rachat d'actions dans le cadre de différentes résolutions :
  - L'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
    - d'acquérir des actions de la Société dans la limite d'un montant de 10 % du capital,
    - d'augmenter le capital social, soit avec maintien, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription

et offre au public ou au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite d'un montant nominal global de 20 millions d'euros soit 13,28 % du capital actuel de la Société,

- d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'apports en nature.

Ces délégations sont suspendues en période d'offre publique.

- L'Assemblée générale a en outre délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
  - d'attribuer des options de souscription d'actions ou des actions gratuites à émettre dans la limite de 1% du capital,
  - d'augmenter le capital social au profit des salariés dans la limite de 1% du capital.

Ces délégations ne sont pas suspendues en période d'offre publique.

### **1.14 Description de la politique d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales mise en place par le Conseil d'administration et de sa mise en œuvre**

Conformément aux dispositions de la Charte relative au contrôle des conventions réglementées et à l'évaluation des conventions courantes, la Direction juridique de la Société procède une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels, à une revue de l'ensemble des conventions courantes qui ont été conclues par la Société au cours du dernier exercice ou antérieurement dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. Elle vérifie ainsi que lesdites conventions répondent toujours à la qualification de conventions courantes telle que définie dans la Charte, sur la base des informations transmises par les directions opérationnelles concernées. Cette revue fait alors l'objet d'un rapport remis au Comité d'audit de la performance qui, à son tour, après examen, présente les conclusions dudit rapport au Conseil d'administration, lequel procède, le cas échéant, à une éventuelle requalification des conventions. La Direction juridique a procédé

à la revue de l'ensemble des conventions courantes conclues par la Société au cours du dernier exercice ou antérieurement dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice et a conclu, sur la base des informations qui lui ont été transmises par les directions opérationnelles concernées, que l'ensemble de ces conventions répondent toujours à la qualification de conventions courantes. Lors de sa réunion du 25 janvier 2024, le Conseil d'administration, connaissance prise des conclusions du Comité d'audit de la performance sur le rapport établi par la Direction juridique a constaté (i) qu'aucune de ces conventions n'est susceptible d'être qualifiée ou requalifiée de convention réglementée et (ii), après avoir procédé à la revue annuelle de la mise en œuvre de la procédure de détermination et d'évaluation des conventions courantes, qu'il n'y avait pas lieu d'apporter de modifications pour renforcer l'efficacité.

## **2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

La politique de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, après consultation du Comité de la gouvernance et des rémunérations qui a notamment pour mission (i) de faire des propositions sur les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, sur les avantages en nature ainsi que sur la répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration et aux Censeurs au titre de leur mandat, (ii) de se prononcer sur l'octroi d'options ou d'actions gratuites de performance et sur l'obligation de conservation d'une partie des actions que le Président-directeur général et le Directeur général délégué viendraient à détenir dans ce cadre, (iii) de prendre position sur les régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au profit des mandataires sociaux et (iv) de faire des propositions sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

La rémunération fixe, variable et exceptionnelle du Président-directeur général, du Directeur général délégué et des Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe ainsi que l'attribution d'actions gratuites à ces mandataires sociaux est décidée chaque année par le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité de la gouvernance et des rémunérations et en tenant compte de leurs fonctions et de l'étendue de leurs responsabilités, de leurs performances individuelles et de celles du Groupe

au cours de l'exercice écoulé, de la taille du Groupe et de sa dimension internationale ainsi que d'une part des rémunérations versées pour des fonctions équivalentes dans des entreprises comparables et d'autre part de la situation de l'emploi et du niveau des rémunérations au sein du Groupe.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de régler les éventuels conflits d'intérêts portés à sa connaissance.

Aucun élément de rémunération de quelque nature que ce soit, ne peut être déterminé, attribué ou versé par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale.

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, après avis du Comité de la gouvernance et des rémunérations et, le cas échéant, d'un cabinet de conseil indépendant, déroger à la politique de rémunération, dès lors que cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La faculté de dérogation à la politique de rémunération dont dispose le Conseil d'administration s'applique à l'ensemble des éléments de rémunération, étant précisé que les modifications peuvent, le cas échéant, entraîner une augmentation ou une diminution des éléments de rémunération concernés.

## 2.1 Politique de rémunération

### 2.1.1 Mandataires sociaux non dirigeants

#### 2.1.1.1 Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur mandat

Les Administrateurs reçoivent au titre de leur mandat une rémunération dont le montant annuel global maximum est fixé par l'Assemblée générale et dont le mode de répartition est arrêté par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, étant précisé que les Censeurs sont assimilés aux Administrateurs. Le mode de répartition arrêté par le Conseil d'administration tient compte de la participation effective des Administrateurs au Conseil et dans les comités, et comporte donc une part variable prépondérante.

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a fixé le montant annuel global maximum pouvant être alloué aux Administrateurs en rémunération de leur mandat à 1 450 000 euros à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de maintenir inchangées les règles de répartition de cette rémunération entre les Administrateurs : la rémunération s'exprime en unités dont le nombre et le montant sont fixés comme suit :

- le montant de chaque unité correspond au montant maximum fixé par l'Assemblée générale divisé par le nombre d'unités à servir, dans la limite d'un plafond fixé à 25 875 euros ;
- le nombre d'unités attribuées aux Administrateurs est fixé ainsi :
  - (i) pour chaque Administrateur ou Censeur exerçant au sein du groupe LVMH des fonctions salariées ou de dirigeant mandataire social : une unité ;
  - (ii) pour chaque Administrateur ou Censeur n'exerçant pas au sein du groupe LVMH des fonctions salariées ou de dirigeant mandataire social : deux unités ;
  - (iii) pour les fonctions de membre d'un comité : une unité additionnelle ;
  - (iv) pour les fonctions de Président d'un comité : une unité additionnelle ;
  - (v) pour les fonctions d'Administrateur Référent de la Société : une unité additionnelle ;
  - (vi) pour les fonctions de Président ou de Vice-Président du Conseil d'administration de la Société : deux unités additionnelles.

Le paiement d'une partie de la rémunération allouée aux Administrateurs et Censeurs est subordonné à leur participation aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, du ou

des comités dont ils sont membres. Un abattement est appliqué sur un montant correspondant aux deux tiers des rémunérations visées au (i) et au (ii) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Conseil auxquelles l'Administrateur ou le Censeur concerné n'a pas participé.

En outre, pour les membres des comités, un abattement est appliqué sur la rémunération complémentaire visée aux (iii) et (iv) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du comité dont l'Administrateur concerné est membre et auxquelles il n'a pas participé.

Le Comité de la gouvernance et des rémunérations est tenu informé du montant des rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société par les filiales du Groupe au titre du ou des mandats d'Administrateur qu'ils exercent dans ces filiales.

#### 2.1.1.2 Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour des missions spécifiques qui leur sont confiées par le Conseil d'administration. Son montant est déterminé par le Conseil d'administration et communiqué aux Commissaires aux comptes de la Société.

Aucune rémunération fixe ou variable autre que celles mentionnées ci-dessus n'est versée par la Société aux mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat.

#### 2.1.1.3 Contrat de travail ou de prestations de services conclus avec la Société

Aucun contrat de travail ou de prestations de services n'est conclu entre la Société et les mandataires sociaux non dirigeants. La rémunération de ceux d'entre eux qui exercent des fonctions au sein de sociétés contrôlées est versée par celles-ci.

#### 2.1.1.4 Indemnités accordées à l'occasion du départ

Monsieur Nicolas Bazire bénéficie, au titre de son contrat de travail avec une société contrôlée, d'une clause de non-concurrence prévoyant le versement pendant douze mois après son départ d'une indemnité compensatrice mensuelle égale à sa rémunération mensuelle à la date de la cessation du contrat de travail majorée du douzième du dernier bonus perçu.

#### 2.1.1.5 Engagements visant des régimes collectifs de retraite et de prévoyance

Les mandataires sociaux non dirigeants bénéficient au titre de leurs fonctions au sein des sociétés contrôlées du régime de prévoyance collectif obligatoire et des régimes légaux de base et complémentaires de retraite applicables aux salariés des sociétés contrôlées.

### **2.1.1.6 Retraite complémentaire**

La société LVMH a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.

Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019, d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise en cas de départ du groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et à condition de ne reprendre aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation des retraites externes.

Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçus par le bénéficiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant.

### **2.1.2 Dirigeants mandataires sociaux**

Les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux prennent en compte principalement le niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et leurs performances individuelles ainsi que les résultats du Groupe et l'atteinte des objectifs fixés. Ils prennent également en considération les rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par référence aux principes énoncés par le Code AFEP/MEDEF.

Ces rémunérations se composent comme suit :

#### **2.1.2.1 Rémunération fixe**

La rémunération versée au Président-directeur général et au Directeur général délégué comprend une partie fixe pour laquelle est fait le choix de la stabilité.

#### **2.1.2.2 Rémunération variable et exceptionnelle**

La rémunération versée au Président-directeur général et au Directeur général délégué comprend en outre une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs financiers (quantifiables), stratégiques (qualitatifs) et ESG (quantifiables et qualitatifs).

Les critères financiers (quantifiables) portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget de l'année concernée, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers et représentant 50% de la rémunération variable totale du Président-directeur général et 65% de celle du Directeur général délégué.

Les critères stratégiques (qualitatifs) et ESG (quantifiables et qualitatifs) représentent respectivement 40% et 10% de la rémunération variable totale du Président-directeur général et 20% et 15% de la rémunération variable totale du Directeur général délégué. Ils sont établis de manière précise mais leur détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

L'appréciation de la performance fait l'objet d'une évaluation par le Comité de la gouvernance et des rémunérations. Compte tenu du choix fait d'une stabilité des rémunérations fixes, le plafond de la partie variable est fixé à 250% de la rémunération fixe pour le Président-directeur général et à 150% de celle-ci pour le Directeur général délégué.

Une rémunération exceptionnelle peut également, le cas échéant, être attribuée au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

Le versement au Président-directeur général et au Directeur général délégué de la partie variable et de la partie exceptionnelle de leur rémunération est conditionné à l'approbation préalable de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

#### **2.1.2.3 Attribution d'options et d'actions gratuites**

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que l'attribution gratuite d'actions permettent de gratifier et de fidéliser les salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe qui contribuent plus directement aux résultats en les associant aux performances à venir.

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société depuis celui du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Si de nouveaux plans d'options étaient mis en place par le Conseil d'administration, les dirigeants mandataires sociaux de la Société seraient éligibles à ces plans, étant précisé que le nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours d'un exercice social au bénéfice desdits dirigeants mandataires sociaux ne pourrait représenter plus de 15% des options octroyées au cours de ce même exercice par le Conseil d'administration. L'attribution définitive des options serait soumise à des conditions de présence et de performance. Une obligation de conservation spécifique jusqu'à la cessation

de leurs fonctions, selon des modalités qui seraient arrêtées par le Conseil, serait imposée aux dirigeants mandataires sociaux. Enfin, en cas de nouveaux plans d'options mis en place, les dirigeants mandataires sociaux de la Société seraient soumis aux règles régissant les plans d'options mis en place au bénéfice des salariés de la Société et/ou salariés et dirigeants mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce. S'agissant du cas de départ anticipé des dirigeants mandataires sociaux de la Société avant l'expiration de la durée prévue pour l'appreciation des critères de performance, le sort des plans dont ils seraient bénéficiaires relèvera de l'appreciation motivée du Conseil d'administration.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société sont éligibles aux plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration au bénéfice des salariés de la Société et/ou salariés et dirigeants mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, étant précisé (i) qu'ils ne peuvent se voir attribuer que des actions gratuites soumises à des conditions de performance, (ii) que le nombre total d'actions gratuites attribuées au cours d'un exercice social au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peut représenter plus de 15% des actions octroyées au cours de ce même exercice par le Conseil d'administration, (iii) qu'ils sont soumis aux règles régissant les plans d'attribution gratuite d'actions de performance mis en place au bénéfice des salariés de la Société et/ou salariés et dirigeants mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et (iv) que s'agissant du cas de départ anticipé des dirigeants mandataires sociaux de la Société avant l'expiration de la durée prévue pour l'appreciation des critères de performance, le sort des plans dont ils sont bénéficiaires relève de l'appreciation motivée du Conseil d'administration.

Les conditions de performance des plans ouverts aux salariés de la Société et/ou salariés et dirigeants mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce portent sur le périmètre du Groupe. Ces critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier.

Aux termes des plans actuellement en vigueur, en cas d'attribution définitive de leurs actions, les dirigeants mandataires sociaux de la Société doivent, au titre d'une obligation qui leur est spécifique, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive. En outre, le Conseil d'administration, faisant sienne la recommandation du Comité de la gouvernance et des rémunérations, a fixé respectivement à 60% et 40% de leur rémunération globale annuelle le montant maximum de la valeur financière des actions pouvant être attribuées au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

La Charte du Conseil d'administration interdit aux dirigeants mandataires sociaux de recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur leurs options de souscription ou d'achat que sur les actions issues des levées d'options ou sur leurs actions de performance et ce jusqu'à la fin de leurs périodes respectives de conservation fixées par le Conseil d'administration. En outre, lors de l'attribution aux dirigeants mandataires sociaux d'options d'achat ou de souscription ou d'actions de performance, ces derniers s'engagent formellement à ne pas recourir à de telles opérations.

#### **2.1.2.4 Avantages en nature**

Comme les autres membres du Comité exécutif du Groupe, le Président-directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une voiture de fonction. Cet avantage est valorisé conformément aux dispositions fiscales applicables.

#### **2.1.2.5 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat**

Comme les autres membres du Conseil d'administration, le Président-directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur selon les règles de répartition exposées au point 2.1.1.1. « Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur mandat ».

#### **2.1.2.6 Contrat de travail ou de prestations de services conclus avec la Société**

Ces informations sont mentionnées au point 2.2.2.4 ci-dessous.

#### **2.1.2.7 Indemnités accordées à l'occasion du départ**

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Conseil d'administration a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 (abrogé en 2019) du Code de commerce, la clause de non-concurrence figurant dans le contrat de travail de Monsieur Antonio Belloni – contrat à durée indéterminée suspendu pendant la durée de son mandat de Directeur général délégué ; cet engagement de non-concurrence d'une durée de douze mois prévoit le versement chaque mois d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu. L'article 23 du Code AFEP/MEDEF recommandant la cessation du contrat de travail du salarié devenant dirigeant mandataire social ne s'applique pas au Directeur général délégué, fonctions assumées depuis le 26 septembre 2001 par Monsieur Antonio Belloni.

Sous réserve de cette clause, ni le Président-directeur général, ni le Directeur général délégué ne bénéficient, en cas de départ, de dispositions leur accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles relatives à l'exercice des plans d'options ou à l'attribution définitive des actions gratuites de performance.

### **2.1.2.8 Engagements visant des régimes collectifs de retraite et de prévoyance**

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient au titre de leur mandat, du régime de prévoyance collectif obligatoire et des régimes légaux de base et complémentaires de retraite applicables aux salariés de la Société.

### **2.1.2.9 Retraite complémentaire**

La société LVMH a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.

Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019, d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise en cas de départ du groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et à condition de ne reprendre aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation des retraites externes.

Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération

fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçus par le bénéficiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60 % de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51 % de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant.

Compte tenu des caractéristiques du régime décrit ci-dessus et de la situation personnelle de Monsieur Bernard Arnault et de Monsieur Antonio Belloni, leur retraite complémentaire potentielle ne donnait déjà plus lieu en 2019 à acquisition annuelle de droits supplémentaires, de sorte que l'Ordonnance du 3 juillet 2019 est sans impact sur leur retraite complémentaire potentielle qui reste soumise au régime décrit ci-dessus que la Société a mis en place.

Sur la base des rémunérations versées en 2023 au Président-directeur général et au Directeur général délégué, leur complément de retraite résultant du dispositif ci-dessus n'excéderait pas 45 % de leur dernière rémunération annuelle.

## 2.2 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2023

L'Assemblée générale du 20 avril 2023 a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.

Les informations communiquées ci-après répondent aux exigences des dispositions de l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

### 2.2.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2023 aux mandataires sociaux non dirigeants

#### 2.2.1.1 Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées au titre du mandat d'Administrateur et des rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des mandataires sociaux non dirigeants

##### a) Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur

Administrateurs (en euros)	Rémunérations brutes attribuées au titre de l'exercice 2023/versées au cours de l'exercice 2023				Rémunérations brutes attribuées au titre de l'exercice 2022/versées au cours de l'exercice 2022			
	Attribuées		Versées		Attribuées		Versées	
	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées
Antoine Arnault	25 875	-	25 875	-	25 875	10 000	25 875	10 000
Delphine Arnault	51 750	12 346	51 750	12 346	51 750	12 346	51 750	12 346
Dominique Aumont <sup>(a)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicolas Bazire	25 875	-	25 875	-	25 875	10 000	25 875	10 000
Marie-Véronique Belloeil-Melkin	25 875	-	25 875	-	25 875	-	25 875	-
Sophie Chassat	77 625	-	77 625	-	77 625	-	77 625	-
Charles de Croisset	129 375	-	129 375	-	138 000	-	138 000	-
Clara Gaymard	103 500	-	103 500	-	94 875	-	94 875	-
Marie-Josée Kravis	86 250	-	86 250	-	94 875	-	94 875	-
Laurent Mignon	38 812,50	-	38 812,50	-	-	-	-	-
Marie-Laure Sauty de Chalon	103 500	-	103 500	-	103 500	-	103 500	-
Yves-Thibault de Silguy	138 000	-	138 000	-	163 875	-	163 875	-
Natacha Valla	86 250	-	86 250	-	51 750	-	51 750	-
Hubert Védrine	77 625	-	77 625	-	77 625	-	77 625	-

(a) Décision du Conseil d'administration, sur proposition de Monsieur Dominique Aumont, de ne pas lui attribuer de rémunération au titre de son mandat d'Administrateur représentant les salariés.

En outre, les rémunérations brutes versées par la Société aux Censeurs, au titre de leur mandat, en 2023 s'élèvent à :

	(en euros)
Yann Arthus-Bertrand	51 750
Diego Della Valle	51 750
Lord Powell of Bayswater	21 562,50

Au titre de l'exercice 2023, LVMH a versé aux membres de son Conseil d'administration ainsi qu'aux Censeurs un montant brut de 1 198 875 euros.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux

**b) Rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des mandataires sociaux non dirigeants**

**Antoine Arnault - Rémunérations, avantages en nature et engagements<sup>(a)</sup>**

Rémunérations (en euros)	2023		2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
<b>Rémunération fixe</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	830 000	830 000	815 000	815 000
<b>Rémunération variable</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	400 000	325 000 <sup>(b)</sup>	325 000	300 000 <sup>(b)</sup>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	1 925 000 <sup>(c)</sup>	125 000 <sup>(b)</sup>	125 000	100 000 <sup>(b)</sup>
<b>Avantages en nature<sup>(d)</sup></b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	26 311	26 311	22 296	22 296
<b>Total</b>	<b>3 181 311</b>	<b>1 306 311</b>	<b>1 287 296</b>	<b>1 237 296</b>

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.1.2 ci-dessous.

(b) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(c) Dont 1 800 000 euros de prime exceptionnelle pluriannuelle.

(d) Avantages en nature : voiture de fonction.

**Delphine Arnault - Rémunérations, avantages en nature et engagements<sup>(a)</sup>**

Rémunérations (en euros)	2023		2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
<b>Rémunération fixe</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	1 171 666	1 171 666	970 000	970 000
<b>Rémunération variable</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	1 130 000	910 000 <sup>(b)</sup>	910 000	880 000 <sup>(b)</sup>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	942 000 <sup>(c)</sup>	2 442 000 <sup>(c)(d)</sup>	3 000 000 <sup>(d)</sup>	1 500 000 <sup>(d)</sup>
<b>Avantages en nature<sup>(e)</sup></b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	17 047	17 047	11 536	11 536
<b>Total</b>	<b>3 260 713</b>	<b>4 540 713</b>	<b>4 891 536</b>	<b>3 361 536</b>

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.1.2 ci-dessous.

(b) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(c) Plan d'intéressement à moyen terme (LTI) 2022, 942 000 euros versés en février 2023.

(d) Plan d'intéressement à moyen terme (LTI) 2019-2021 (3 millions d'euros versés sur 2 exercices : la partie financière d'un montant de 1 500 000 euros versée en 2022 et la partie qualitative d'un montant de 1 500 000 euros versée en février 2023).

(e) Avantages en nature : voiture de fonction.

**Nicolas Bazire – Rémunérations, avantages en nature et engagements<sup>(a)</sup>**

Rémunérations (en euros)	2023		2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
<b>Rémunération fixe</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000
<b>Rémunération variable</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	2 700 000	2 700 000 <sup>(b)</sup>	2 700 000	2 700 000 <sup>(b)</sup>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Avantages en nature<sup>(c)(d)</sup></b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	12 107	12 107	12 184	12 184
<b>Total</b>	<b>3 947 107</b>	<b>3 947 107</b>	<b>3 947 184</b>	<b>3 947 184</b>

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.1.2 ci-dessous.

(b) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(c) Avantages en nature : voiture de fonction.

(d) Autre avantage : complément de retraite, tel que décrit au point 2.1.1.

**2.2.1.2 Options attribuées et options levées par les mandataires sociaux non dirigeants de la Société**

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société en 2023 et aucun plan d'options n'était en vigueur en 2023.

**2.2.1.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société****Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
Antoine Arnault	LVMH	26/10/2023	472
Delphine Arnault	LVMH	26/10/2023	1 661
Nicolas Bazire	LVMH	26/10/2023	3 163

**Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
Antoine Arnault	LVMH	22/10/2020	737
Delphine Arnault	LVMH	22/10/2020	2 599
Nicolas Bazire	LVMH	22/10/2020	4 951

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux

### 2.2.2 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2023 aux dirigeants mandataires sociaux

#### 2.2.2.1 Synthèse des rémunérations, des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

##### Bernard Arnault - Président-directeur général

(en euros)	2023	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détail point 2.2.2.2)	3 453 617	3 457 638
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'une attribution provisoire au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	4 483 473	4 483 107
<b>Total</b>	<b>7 937 090</b>	<b>7 940 745</b>

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.2.6 ci-dessous et les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration - La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton*.

##### Antonio Belloni - Directeur général délégué

(en euros)	2023	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détail point 2.2.2.2)	6 194 820	6 199 902
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'une attribution provisoire au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	2 022 422	2 022 186
<b>Total</b>	<b>8 217 242</b>	<b>8 228 088</b>

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.2.6 ci-dessous et les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration - La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton*.

### 2.2.2.2 Récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

##### Bernard Arnault - Président-directeur général

Rémunérations (en euros)	2023		2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
<b>Rémunération fixe</b>				
– LVMH	1 138 307	1 138 307	1 138 307	1 138 307
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Rémunération variable</b>				
– LVMH	2 200 000 <sup>(a)</sup>	2 200 000 <sup>(b)</sup>	2 200 000	2 200 000
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Rémunération exceptionnelle</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur<sup>(c)</sup></b>				
– LVMH	77 625	77 625	77 625	77 625
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Avantages en nature<sup>(d)</sup></b>				
– LVMH	37 685	37 685	41 706	41 706
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 453 617</b>	<b>3 453 617</b>	<b>3 457 638</b>	<b>3 457 638</b>

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 18 avril 2024 (11<sup>e</sup> résolution).

(b) Montant approuvé lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (14<sup>e</sup> résolution) et versé au titre de l'exercice précédent.

(c) Les règles d'attribution des rémunérations au titre du mandat d'Administrateur au sein de la Société figurent au point 2.1.1 ci-dessus.

(d) Avantage en nature : voiture de fonction.

**Antonio Belloni – Directeur général délégué**

<b>Rémunérations (en euros)</b>	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Montants attribués</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants attribués</b>	<b>Montants versés</b>
<b>Rémunération fixe<sup>(a)</sup></b>	<b>3 242 438</b>	<b>3 242 438</b>	<b>3 242 438</b>	<b>3 242 438</b>
– LVMH	2 229 266	2 229 266	2 229 266	2 229 266
– sociétés contrôlées	1 013 172	1 013 172	1 013 172	1 013 172
<b>Rémunération variable</b>	<b>2 894 500<sup>(b)</sup></b>	<b>2 894 500<sup>(c)</sup></b>	<b>2 894 500</b>	<b>2 894 500</b>
– LVMH	1 418 305	1 418 305	1 418 305	1 418 305
– sociétés contrôlées	1 476 195	1 476 195	1 476 195	1 476 195
<b>Rémunération exceptionnelle</b>				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur<sup>(d)</sup></b>	<b>52 875</b>	<b>52 875</b>	<b>57 957</b>	<b>57 957</b>
– LVMH	25 875	25 875	25 875	25 875
– sociétés contrôlées	27 000	27 000	32 082	32 082
<b>Avantages en nature<sup>(e)</sup></b>				
– LVMH	5 007	5 007	5 007	5 007
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 194 820</b>	<b>6 194 820</b>	<b>6 199 902</b>	<b>6 199 902</b>

(a) Y compris l'allocation logement.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 18 avril 2024 (12<sup>e</sup> résolution).(c) Montant approuvé lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (15<sup>e</sup> résolution) et versé au titre de l'exercice précédent.

(d) Les règles d'attribution des rémunérations au titre du mandat d'Administrateur au sein de la Société figurent au point 2.1.1 ci-dessus.

(e) Avantage en nature : voiture de fonction.

### 2.2.2.3 Ratios d'équité, évolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, des performances de la Société et de la rémunération moyenne au cours des cinq derniers exercices

L'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations des dirigeants, prévoit que les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, présentent dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise* les informations figurant dans le tableau ci-dessous, étant précisé que :

- les ratios d'équité ont été déterminés selon la méthodologie recommandée par l'AFEP dans ses lignes directrices sur les multiples de rémunération publiées en février 2021 ;
- sont pris en compte dans le périmètre de calcul des ratios, les salariés continûment présents du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année considérée :
  - de LVMH SE,
  - de l'activité holding du Groupe en France ;

- pour les dirigeants mandataires sociaux, les rémunérations retenues sont les rémunérations brutes versées (fixes, variables et avantages en nature), ainsi que les rémunérations versées au titre du mandat d'Administrateur et la valorisation à la date de leur attribution, des actions de performance attribuées. Ces éléments de rémunération figurent au point 2.2.2 du présent document. Les fonctions de Président-directeur général et de Directeur général délégué de LVMH SE sont occupées par les mêmes personnes depuis plus de cinq années ;
- pour les salariés, les rémunérations retenues sont les rémunérations brutes versées (fixes, variables et avantages en nature), ainsi que le cas échéant la participation et l'intéressement versés et la valorisation à la date de leur attribution des actions de performance attribuées ;
- l'indicateur de performance de la Société retenu est le Résultat Opérationnel Courant consolidé du Groupe (« ROC ») tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé du Groupe.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux

### Performance de la société

	2019	2020	2021	2022	2023
Critère(s) financier(s)	ROC	ROC	ROC	ROC	ROC
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	15,01%	-27,81%	106,51%	22,77%	8,30 %

#### LVMH SE

Évolution annuelle	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Évolution de la rémunération du Président-directeur général (en %)</b>	<b>0,24 %</b>	<b>- 2,95 %</b>	<b>- 25,77 %</b>	<b>38,60 %<sup>(a)</sup></b>	<b>- 0,05 %</b>
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	31,69 %	-12,74 %	227,43 %	-55,84 %	40,18 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	2,23	2,48	0,56	1,76	1,26
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-23,89 %	11,20 %	-77,42 %	214,29 %	-28,41 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	2,44	3,54	2,17	2,57	3,34
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-32,78 %	44,90 %	-38,70 %	18,43 %	29,96 %
<b>Évolution de la rémunération du Directeur général délégué (en %)</b>	<b>1,13 %</b>	<b>- 6,67 %</b>	<b>- 25,50 %</b>	<b>54,14 %</b>	<b>- 0,06 %</b>
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	31,69 %	-12,74 %	227,43 %	-55,84 %	40,18 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	2,15	2,30	0,52	1,83	1,30
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-23,21 %	7,00 %	-77,39 %	251,92 %	-28,96 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	2,35	3,28	2,02	2,66	3,46
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-32,47 %	39,57 %	-38,41 %	31,68 %	30,08 %

(a) L'évolution positive de la rémunération du Président-directeur général en 2022 reflétait essentiellement l'absence de rémunération variable payée en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire. La rémunération variable versée en 2022 retrouvait strictement son niveau de 2020.

#### LVMH Holding

Évolution annuelle	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Évolution de la rémunération du Président-directeur général (en %)</b>	<b>0,24 %</b>	<b>- 2,95 %</b>	<b>- 25,77 %</b>	<b>38,60 %<sup>(a)</sup></b>	<b>- 0,05 %</b>
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	15,63 %	-3,30 %	97,01 %	-34,69 %	16,21 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	25,96	26,05	9,82	20,83	17,92
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-13,29 %	0,35 %	-62,30 %	112,12 %	-13,97 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	74,39	72,51	57,89	66,87	66,36
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-5,15 %	-2,53 %	-20,16 %	15,51 %	-0,76 %
<b>Évolution de la rémunération du Directeur général délégué (en %)</b>	<b>1,13 %</b>	<b>- 6,67 %</b>	<b>- 25,50 %</b>	<b>54,14 %</b>	<b>- 0,06 %</b>
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	15,63 %	-3,30 %	97,01 %	-34,69 %	16,21 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	25,04	24,17	9,14	21,57	18,55
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-12,54 %	-3,47 %	-62,18 %	136 %	-14 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	71,77	67,27	53,90	69,24	68,70 %
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-4,31 %	-6,27 %	-19,88 %	28,46 %	-0,78 %

(a) L'évolution positive de la rémunération du Président-directeur général en 2022 reflétait essentiellement l'absence de rémunération variable payée en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire. La rémunération variable versée en 2022 retrouvait strictement son niveau de 2020.

### 2.2.2.4 Contrats de travail, retraite spécifique, indemnités de départ et clause de non concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Bernard Arnault</b> Président-directeur général	✓	✓			✓			✓
<b>Antonio Belloni</b> Directeur général délégué	✓ <sup>(a)</sup>		✓		✓		✓ <sup>(a)</sup>	

(a) Contrat de travail suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué; clause de non-concurrence d'une durée de douze mois figurant dans le contrat de travail, prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu.

La Société a institué un régime de retraite à prestations définies, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, au bénéfice des cadres dirigeants dont les caractéristiques sont décrites au point 2.1.2.

L'impact de ce régime au titre de l'exercice 2023 est pris en compte dans le montant figurant au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans la Note 33.4 de l'annexe des comptes consolidés.

#### **2.2.2.5 Options attribuées et options levées par les dirigeants mandataires sociaux**

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société en 2023 et aucun plan d'options n'était en vigueur en 2023.

Voir également point 4.4 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton* pour les modalités de conservation des actions des dirigeants mandataires sociaux résultant de l'exercice de leurs options pour les plans mis en place à compter de 2007.

#### **2.2.2.6 Actions de performance attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux**

Voir également point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton* pour les modalités d'attribution et de conservation.

##### **Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date de l'Assemblée	Date du plan	Nombre d'actions de performance	% du capital au 31/12/2023	Valorisation des actions (en euros)
Bernard Arnault	LVMH	21/04/2022	26/10/2023	7 012	0,0014 %	4 483 473
Antonio Belloni	LVMH	21/04/2022	26/10/2023	3 163	0,0006 %	2 022 422

Les actions gratuites de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au titre du plan du 26 octobre 2023 représentent 7,2% (inférieur au sous-plafond fixé à 15% des actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice social)

du montant total des attributions de ce plan portant sur des actions gratuites soumises à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

##### **Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions
Bernard Arnault	LVMH	22/10/2020	10 977
Antonio Belloni	LVMH	22/10/2020	4 951

#### **2.2.2.7 Historique des plans d'attribution d'options dont les mandataires sociaux sont bénéficiaires**

##### **2.2.2.7.1 Plans d'options d'achat**

Aucun plan d'options d'achat d'actions n'était en vigueur en 2023.

##### **2.2.2.7.2 Plans d'options de souscription**

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été ouvert par la Société depuis celui du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Au 31 décembre 2023, aucun plan d'options de souscription d'actions n'était en vigueur.

Pour les plans mis en place à compter de 2007, le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions résultant de l'exercice de leurs options, correspondant à un pourcentage dégressif compris entre 50 % et 30 % (en fonction de la date à laquelle les options ont été levées) de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux déterminée sur la base du cours de clôture la veille du jour de la levée. Cette obligation prend fin dès lors que la valeur des actions conservées excède deux fois le montant brut de leur rémunération fixe et variable la plus récemment publiée à la date d'exercice des options.

### 2.2.2.8 Historique des plans d'attribution d'actions de performance dont les mandataires sociaux sont bénéficiaires

Les modalités d'attribution et les conditions de performance liées à l'attribution définitive des actions figurent au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton*.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent, pour les plans mis en place depuis 2010, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif

jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place avant 2013 et sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place depuis 2013.

Date de l'Assemblée	30/06/2020	30/06/2020	21/04/2022	21/04/2022	
Date du Conseil d'administration	22/10/2020	28/10/2021	27/10/2022	26/10/2023	
	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Total
<b>Nombre total d'actions gratuites de performance attribuées provisoirement à l'ouverture du plan</b>	<b>177 034</b>	<b>184 291</b>	<b>139 592</b>	<b>175 895</b>	<b>676 812</b>
Dont mandataires sociaux <sup>(a)</sup>	24 215	15 568	15 803	15 471	71 057
Bernard Arnault <sup>(b)</sup>	10 977	7 057	7 163	7 012	32 209
Antoine Arnault <sup>(b)</sup>	737	474	482	472	2 165
Delphine Arnault <sup>(b)</sup>	2 599	1 671	1 696	1 661	7 627
Nicolas Bazire <sup>(b)</sup>	4 951	3 183	3 231	3 163	14 528
Antonio Belloni <sup>(b)</sup>	4 951	3 183	3 231	3 163	14 528
Dont les dix salariés ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions <sup>(c)</sup>	28 837	73 151	21 667	57 368	181 023
Nombre de bénéficiaires	1 031	1 203	1 263	1 371	
Date d'attribution définitive	22/10/2023	28/10/2024 <sup>(d)</sup>	27/10/2025	26/10/2026 <sup>(e)</sup>	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	23/10/2023	28/10/2024 <sup>(d)</sup>	28/10/2025	27/10/2026 <sup>(e)</sup>	
<b>Condition de Performance</b>	<b>Satisfait en 2021 et en 2022</b>	<b>Performance financière satisfait en 2022 et en 2023</b>	<b>Performance financière satisfait en 2023</b>	<b>Non applicable en 2023</b>	
		<b>Performance extra-financière satisfait en 2023</b>			
		<b>Conditions de performance satisfaites pour 30 000 actions<sup>(d)</sup></b>			
		<b>Pour les 25 000 actions, conditions satisfaites par anticipation en 2023 pour 4 000 actions et non encore atteintes pour 21 000 actions<sup>(d)</sup></b>			

(a) Nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2023.

(c) Actions de performance attribuées aux dix salariés ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions - hors mandataires sociaux LVMH - en fonction à la date d'attribution provisoire.

(d) Dont 30 000 actions qui ont été attribuées définitivement le 16 avril 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (valorisation unitaire de 652,07 euros), ces actions étant disponibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024; 25 000 actions dont l'attribution définitive le 31 mars 2025 est soumise à une condition de présence au 31 décembre 2024 et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 (valorisation unitaire de 631,61 euros) et disponibilité des actions à compter de leur attribution définitive. Parmi ces 25 000 actions, 4 000 actions gratuites seront attribuées définitivement le 25 janvier 2024, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 janvier 2024, compte tenu de l'atteinte au 31 décembre 2023 de certaines des conditions de performance qualitatives applicables, avec une obligation de conservation jusqu'au 31 mars 2025. Le solde des actions gratuites non encore attribuées définitivement (soit 21 000 actions gratuites) sera attribué définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de la satisfaction des conditions de performance qualitatives et quantitatives non atteintes par anticipation.

(e) Dont 35 000 actions soumises à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale, attribution définitive le 31 mars 2028, sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2027 et des conditions de performance financière ; étant précisé que l'attribution définitive des actions pourra être accélérée et intervenir par anticipation préalablement à la date de détachement du coupon retenue pour le versement de l'acompte sur dividende que le Conseil d'administration de LVMH aurait décidé de payer en décembre 2027, si les conditions définies par le Conseil d'administration sont satisfaites (valorisation unitaire de 618,95 euros). Actions librement cessibles à compter de leur attribution définitive.

## 2.3 Présentation des projets de résolutions relatives à la rémunération des mandataires sociaux

### 2.3.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2023

#### 2.3.1.1 Mandataires sociaux

En application de l'article L. 22-10-34 I et II du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 d'approuver les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce telles qu'elles sont présentées au point 2.2 ci-dessus (**10<sup>e</sup> résolution**).

#### 2.3.1.2 Dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L. 22-10-34 I et II du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 d'approuver les informations visées à l'article L. 22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes et variables (étant précisé qu'aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ni attribuée à Messieurs Bernard Arnault et Antonio Belloni au cours ou au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023) composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à Messieurs Bernard Arnault et Antonio Belloni (**11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions**).

#### Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Bernard Arnault<sup>(a)</sup>

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Présentation
Rémunération fixe	1138 307	1138 307	La rémunération versée au Président-directeur général comprend une partie fixe pour laquelle a été fait le choix de la stabilité.
Rémunération variable	2 200 000	2 200 000	<p>La rémunération du Président-directeur général comprend une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables d'une part, qualitatifs d'autre part, qui pèsent respectivement pour 60 % et 40 % dans la détermination de la rémunération variable. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget de l'année concernée, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs sont de nature stratégique (50 %), managériale (25 %) et relèvent de la responsabilité sociétale et du développement durable (25 %).</p> <p>Pour l'année 2023, les critères qualitatifs portaient sur (i) la poursuite de la réinvention de la Maison Tiffany et l'accompagnement de la transition managériale chez Christian Dior Couture et Louis Vuitton; (ii) la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du programme Life 360 et la sensibilisation renforcée du Groupe sur les sujets d'Éthique et de Compliance et (iii) le renouvellement de dirigeants opérationnels et corporat.</p> <p>L'appréciation de la performance a fait l'objet d'une évaluation par le Comité de la gouvernance et des rémunérations. Sur la base de cette évaluation, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs quantifiables relatifs au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant ainsi que les objectifs qualitatifs ont été atteints.</p> <p>Au titre de l'année 2023, la part variable représente un peu moins de deux fois le montant de la rémunération fixe, proportion inférieure au plafond de 250 % de la rémunération fixe déterminé par la politique de rémunération en vigueur.</p>

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Présentation
<b>Rémunération variable pluriannuelle</b>	-	-	
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	-	-	
<b>Actions gratuites de performance</b>	4 483 473 <sup>(b)</sup>	-	Plan du 26 octobre 2023 : nombre d'actions gratuites de performance attribuées : 7 012. Les actions gratuites de performance ne seront définitivement acquises le 26 octobre 2026 à hauteur (i) de 85% des attributions que si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2024 et 2025 affichent par rapport à respectivement 2023 et 2024 une variation positive de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cash flow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe, et (ii) de 15% que si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2025.
<b>Rémunération au titre du mandat d'Administrateur</b>	77 625	77 625	
<b>Avantages en nature</b>	37 685	37 685	Voiture de fonction.
<b>Indemnité de départ</b>	-	-	
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	-	-	
<b>Régime de retraite complémentaire</b>	-	-	<p>La société LVMH a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.</p> <p>Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019 d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité, sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise s'ils quittent le groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes.</p>

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Présentation
			<p>Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçu par le bénéficiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant. Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2023 à Monsieur Bernard Arnault, le complément de retraite qui lui serait versé n'excéderait pas 45% de sa dernière rémunération annuelle. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite.</p> <p>Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Bernard Arnault est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.</p>

- (a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées.  
 (b) Valorisation des actions en euros.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des mandataires sociaux

**Antonio Belloni<sup>(a)</sup>**

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Présentation
<b>Rémunération fixe<sup>(b)</sup></b>	3 242 438	3 242 438	La rémunération versée au Directeur général délégué comprend une partie fixe pour laquelle a été fait le choix de la stabilité.
<b>Rémunération variable</b>	2 894 500	2 894 500	<p>La rémunération versée au Directeur général délégué comprend une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables pour 2/3, et qualitatifs pour 1/3. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget de l'année concernée, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs sont de nature stratégique (25 %), managériale (50 %) et relèvent de la responsabilité sociétale et du développement durable (25 %).</p> <p>Pour l'année 2023, les critères qualitatifs mettaient l'accent sur (i) le renforcement des filières d'approvisionnement et la préservation des savoir-faire ; (ii) la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du programme Life 360 ainsi que la révision du Code de conduite et des principes directeurs en matière d'éthique et compliance et (iii) la finalisation de l'organisation du Groupe en divisions et la réorganisation des fonctions IT et digital.</p> <p>L'appréciation de la performance a fait l'objet d'une évaluation par le Comité de la gouvernance et des rémunérations. Sur la base de cette évaluation, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs quantifiables relatifs au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant ainsi que les objectifs qualitatifs ont été atteints.</p> <p>Au titre de l'année 2023, la part variable est inférieure au plafond de 150 % de la rémunération fixe déterminé par la politique de rémunération en vigueur.</p>
<b>Rémunération variable pluriannuelle</b>	-	-	
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	-	-	
<b>Actions gratuites de performance</b>	2 022 422 <sup>(c)</sup>	-	Plan du 26 octobre 2023 : nombre d'actions gratuites de performance attribuées : 3 163. Les actions gratuites de performance ne seront définitivement acquises le 26 octobre 2026 à hauteur (i) de 85 % des attributions que si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2024 et 2025 affichent par rapport à respectivement 2023 et 2024 une variation positive de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cash flow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe, et (ii) de 15 % que si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2025.
<b>Rémunération au titre du mandat d'Administrateur</b>	52 875	52 875	

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Présentation
<b>Avantages en nature</b>	5 007	5 007	Voiture de fonction.
<b>Indemnité de départ</b>	-	-	
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	-	-	Contrat de travail suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué ; clause de non-concurrence d'une durée de douze mois figurant dans le contrat de travail, prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu.
<b>Régime de retraite complémentaire</b>	-	-	<p>La société LVMH a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.</p> <p>Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019 d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité, sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise s'ils quittent le Groupe à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes.</p> <p>Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçu par le bénéficiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant. Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2023 à Monsieur Antonio Belloni, le complément de retraite qui lui serait versé n'excéderait pas 45% de sa dernière rémunération annuelle. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite.</p> <p>Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Antonio Belloni est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.</p>

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées.

(b) Y compris l'allocation logement.

(c) Valorisation des actions en euros.

### 2.3.2 Vote sur la politique de rémunération

En application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024 d'approuver la politique de rémunération des Administrateurs (**13<sup>e</sup> résolution**) ainsi que celle des dirigeants mandataires sociaux (**14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions**).

Ces politiques de rémunération arrêtées par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 janvier 2024, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, sont présentées dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*

au point 2.1 ci-dessus. Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne peut être déterminé, attribué ou versé s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques mentionnées au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération dans les conditions décrites au point 2 ci-dessus.

## 3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2023 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 sur les actions, les titres de créances ou les instruments financiers de la Société par les mandataires sociaux ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier dont la Société a eu connaissance sont les suivantes :

Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions/ de titres	Prix moyen (en euros)
Bernard Arnault	Acquisition d'actions de performance	10 977	-
Société(s) liée(s) à Bernard Arnault	Achat d'actions	1 484 439	795,15
	Prêt d'actions	500	-
Antoine Arnault	Acquisition d'actions de performance	737	-
Delphine Arnault	Achat d'actions	482	829,98
	Acquisition d'actions de performance	2 599	-
Nicolas Bazire	Acquisition d'actions de performance	4 951	-
	Nantissement d'actions	10 000	-
Antonio Belloni	Acquisition d'actions de performance	4 951	-
Laurent Mignon	Prêt d'actions	500	-
Yves-Thibault de Silguy	Achat d'actions	500	848,50
	Donation d'actions	500	-
Hubert Védrine	Cession d'actions	100	697,84

# ÉTATS FINANCIERS

## Comptes consolidés

COMpte de résultat consolidé	238
État global des gains et pertes consolidés	239
Bilan consolidé	240
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	241
Tableau de variation de la trésorerie consolidée	242
Annexe aux comptes consolidés	243
Liste des sociétés consolidées	302
Liste des sociétés non incluses dans la consolidation	309
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	310

*Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.*

# COMpte DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	Notes	2023	2022	2021
<b>Ventes</b>	24-25	<b>86 153</b>	<b>79 184</b>	<b>64 215</b>
Coût des ventes		(26 876)	(24 988)	(20 355)
<b>Marge brute</b>		<b>59 277</b>	<b>54 196</b>	<b>43 860</b>
Charges commerciales		(30 768)	(28 151)	(22 308)
Charges administratives		(5 714)	(5 027)	(4 414)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8	7	37	13
<b>Résultat opérationnel courant</b>	24-25	<b>22 802</b>	<b>21 055</b>	<b>17 151</b>
Autres produits et charges opérationnels	26	(242)	(54)	4
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>22 560</b>	<b>21 001</b>	<b>17 155</b>
Coût de la dette financière nette		(367)	(17)	41
Intérêts sur dettes locatives		(393)	(254)	(242)
Autres produits et charges financiers		(175)	(617)	254
<b>Résultat financier</b>	27	<b>(935)</b>	<b>(888)</b>	<b>53</b>
Impôts sur les bénéfices	28	(5 673)	(5 362)	(4 510)
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>		<b>15 952</b>	<b>14 751</b>	<b>12 698</b>
Part des minoritaires	18	(778)	(667)	(662)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>		<b>15 174</b>	<b>14 084</b>	<b>12 036</b>
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en euros)</b>	29	<b>30,34</b>	<b>28,05</b>	<b>23,90</b>
Nombre d'actions retenus pour le calcul		500 056 586	502 120 694	503 627 708
<b>Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)</b>	29	<b>30,33</b>	<b>28,03</b>	<b>23,89</b>
Nombre d'actions retenus pour le calcul		500 304 316	502 480 100	503 895 592

## ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>		<b>15 952</b>	<b>14 751</b>	<b>12 698</b>
Variation du montant des écarts de conversion		(1 091)	1 303	2 177
Montants transférés en résultat		(21)	(32)	(4)
Effets d'impôt		-	(4)	17
	16.5, 18	<b>(1 112)</b>	<b>1 267</b>	<b>2 190</b>
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises <sup>(a)</sup>		477	28	281
Montants transférés en résultat		(523)	290	(303)
Effets d'impôt		13	(73)	127
		<b>(33)</b>	<b>245</b>	<b>105</b>
Variation de valeur des parts inefficaces des instruments de couverture (dont coût des couvertures)		(237)	(309)	(375)
Montants transférés en résultat		362	340	237
Effets d'impôt		(29)	(11)	33
		<b>96</b>	<b>21</b>	<b>(105)</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat</b>		<b>(1 049)</b>	<b>1 534</b>	<b>2 190</b>
Variation de valeur des terres à vignes	6	53	(72)	52
Montants transférés en réserves consolidées		-	-	-
Effets d'impôt		(11)	18	(12)
		<b>41</b>	<b>(53)</b>	<b>40</b>
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels		30	301	251
Effets d'impôt		(7)	(77)	(58)
		<b>23</b>	<b>223</b>	<b>193</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat</b>		<b>64</b>	<b>170</b>	<b>233</b>
<b>Total des gains et pertes enregistrés en capitaux propres</b>		<b>(985)</b>	<b>1 705</b>	<b>2 423</b>
<b>Résultat global</b>		<b>14 967</b>	<b>16 456</b>	<b>15 121</b>
Part des minoritaires		(749)	(755)	(762)
<b>Résultat global, part du Groupe</b>		<b>14 218</b>	<b>15 701</b>	<b>14 359</b>

(a) En 2021, ce montant inclut 477 millions d'euros relatifs aux couvertures de change réalisées en amont de l'acquisition des titres Tiffany qui ont été intégrés dans la valeur de la participation, voir Note 2.3.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan consolidé

## BILAN CONSOLIDÉ

<b>Actif</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2023	2022	2021
Marques et autres immobilisations incorporelles	3	25 589	25 432	24 551
Écarts d'acquisition	4	24 022	24 782	25 904
Immobilisations corporelles	6	27 331	23 055	20 193
Droits d'utilisation	7	15 679	14 615	13 705
Participations mises en équivalence	8	991	1 066	1 084
Investissements financiers	9	1 363	1 109	1 363
Autres actifs non courants	10	1 017	1 186	1 054
Impôts différés	28	3 992	3 661	3 156
<b>Actifs non courants</b>		<b>99 984</b>	<b>94 906</b>	<b>91 010</b>
Stocks et en-cours	11	22 952	20 319	16 549
Créances clients et comptes rattachés	12	4 728	4 258	3 787
Impôts sur les résultats		533	375	338
Autres actifs courants	13	7 723	7 488	5 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	7 774	7 300	8 021
<b>Actifs courants</b>		<b>43 710</b>	<b>39 740</b>	<b>34 301</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>143 694</b>	<b>134 646</b>	<b>125 311</b>
<hr/>				
<b>Passif et capitaux propres</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2023	2022	2021
Capitaux propres, part du Groupe	16	61 017	55 111	47 119
Intérêts minoritaires	18	1 684	1 493	1 790
<b>Capitaux propres</b>		<b>62 701</b>	<b>56 604</b>	<b>48 909</b>
Dette financière à plus d'un an	19	11 227	10 380	12 165
Dettes locatives à plus d'un an	7	13 810	12 776	11 887
Provisions et autres passifs non courants	20	3 880	3 902	3 980
Impôts différés	28	7 012	6 952	6 704
Engagements d'achats de titres de minoritaires	21	11 919	12 489	13 677
<b>Passifs non courants</b>		<b>47 848</b>	<b>46 498</b>	<b>48 413</b>
Dette financière à moins d'un an	19	10 680	9 359	8 075
Dettes locatives à moins d'un an	7	2 728	2 632	2 387
Fournisseurs et comptes rattachés	22	9 049	8 788	7 086
Impôts sur les résultats		1 148	1 211	1 267
Provisions et autres passifs courants	22	9 540	9 553	9 174
<b>Passifs courants</b>		<b>33 145</b>	<b>31 543</b>	<b>27 989</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>143 694</b>	<b>134 646</b>	<b>125 311</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions LVMH	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation				Résultat et autres réserves	Total des capitaux propres		
						Investissements et placements financiers	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises et coût des couvertures	Terres à vignes	Engagements envers le personnel		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Notes		16.2	16.2	16.3	16.5							18	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>504 757 339</b>	<b>152</b>	<b>2 225</b>	<b>(260)</b>	<b>(692)</b>	<b>-</b>	<b>(283)</b>	<b>1139</b>	<b>(231)</b>	<b>35 363</b>	<b>37 412</b>	<b>1 417</b>	<b>38 829</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					2 073		43	29	178		2 323	101	2 423
Résultat net										12 036	12 036	662	12 698
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 073</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>178</b>	<b>12 036</b>	<b>14 359</b>	<b>763</b>	<b>15 122</b>
Charges liées aux plans d'actions gratuites										126	126	6	132
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH					(652)					(92)	(744)	-	(744)
Levées d'options de souscription d'actions LVMH										-	-	-	-
Annulation d'actions LVMH										-	-	-	-
Augmentations de capital des filiales										-	12	12	
Dividendes et acomptes versés										(3 527)	(3 527)	(428)	(3 956)
Prises et pertes de contrôles dans les entités consolidées										(42)	(42)	397	355
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(443)	(443)	(211)	(654)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(22)	(22)	(166)	(188)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>504 757 339</b>	<b>152</b>	<b>2 225</b>	<b>(912)</b>	<b>1 380</b>	<b>-</b>	<b>(239)</b>	<b>1 167</b>	<b>(53)</b>	<b>43 399</b>	<b>47 119</b>	<b>1 790</b>	<b>48 909</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					1 206		249	(43)	204		1 617	88	1 705
Résultat net										14 084	14 084	667	14 751
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 206</b>	<b>-</b>	<b>249</b>	<b>(43)</b>	<b>204</b>	<b>14 084</b>	<b>15 701</b>	<b>755</b>	<b>16 456</b>
Charges liées aux plans d'actions gratuites										127	127	5	132
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH					(1 316)					(54)	(1 370)	-	(1 370)
Annulation d'actions LVMH	(1 500 000)			(936)	936					-	-	-	-
Augmentations de capital des filiales										-	28	28	
Dividendes et acomptes versés										(6 024)	(6 024)	(382)	(6 406)
Prises et pertes de contrôles dans les entités consolidées										7	7	6	13
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(48)	(48)	(138)	(186)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(399)	(399)	(571)	(970)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>503 257 339</b>	<b>151</b>	<b>1 289</b>	<b>(1 293)</b>	<b>2 586</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>1 125</b>	<b>151</b>	<b>51 092</b>	<b>55 111</b>	<b>1 493</b>	<b>56 604</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(1 062)		57	31	18		(956)	(29)	(985)
Résultat net										15 174	15 174	778	15 952
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 062)</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>15 174</b>	<b>14 218</b>	<b>749</b>	<b>14 967</b>
Charges liées aux plans d'actions gratuites										113	113	4	117
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH					(1 420)					(122)	(1 542)	-	(1 542)
Annulation d'actions LVMH	(1 208 939)			(759)	759					-	-	-	-
Augmentations de capital des filiales										-	19	19	
Dividendes et acomptes versés										(6 251)	(6 251)	(513)	(6 764)
Prises et pertes de contrôles dans les entités consolidées										-	10	10	
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(38)	(38)	(4)	(42)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(594)	(594)	(74)	(668)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>502 048 400</b>	<b>151</b>	<b>530</b>	<b>(1 953)</b>	<b>1 525</b>	<b>-</b>	<b>66</b>	<b>1 156</b>	<b>170</b>	<b>59 373</b>	<b>61 017</b>	<b>1 684</b>	<b>62 701</b>

## TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
<b>I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat opérationnel		22 560	21 001	17 155
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	8	42	26	41
Dotations nettes aux amortissements et provisions		4 146	3 219	3 139
Amortissement des droits d'utilisation	7.1	3 031	3 007	2 691
Autres retraitements et charges calculées		(259)	(483)	(405)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>29 520</b>	<b>26 770</b>	<b>22 621</b>
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(457)	(74)	71
Dettes locatives : intérêts payés		(356)	(240)	(231)
Impôt payé		(5 730)	(5 604)	(4 239)
Variation du besoin en fonds de roulement	15.2	(4 577)	(3 019)	426
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>		<b>18 400</b>	<b>17 833</b>	<b>18 648</b>
<b>II. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Investissements d'exploitation	15.3	(7 478)	(4 969)	(2 664)
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	2	(721)	(809)	(13 226)
Dividendes reçus		5	7	10
Impôt payé relatif aux investissements financiers et aux titres consolidés		-	-	-
Investissements financiers nets des cessions	9	(116)	(149)	(99)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement</b>		<b>(8 310)</b>	<b>(5 920)</b>	<b>(15 979)</b>
<b>III. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Dividendes et acomptes versés	15.4	(7 159)	(6 774)	(4 161)
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires		(17)	(351)	(435)
Autres opérations en capital	15.4	(1 569)	(1 604)	(552)
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières	19	5 990	3 774	251
Remboursements d'emprunts et dettes financières	19	(3 968)	(3 891)	(6 413)
Remboursements des dettes locatives	7.2	(2 818)	(2 751)	(2 453)
Acquisitions et cessions de placements financiers	14	144	(1 088)	(1 393)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>		<b>(9 397)</b>	<b>(12 685)</b>	<b>(15 156)</b>
<b>IV. INCIDENCE DES ÉCARTS DE CONVERSION</b>		<b>(273)</b>	<b>55</b>	<b>498</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III+IV)</b>		<b>420</b>	<b>(717)</b>	<b>(11 989)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>	15.1	<b>7 100</b>	<b>7 817</b>	<b>19 806</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	15.1	<b>7 520</b>	<b>7 100</b>	<b>7 817</b>
<b>TOTAL DE L'IMPÔT PAYÉ</b>		<b>(6 106)</b>	<b>(5 933)</b>	<b>(4 464)</b>

### Indicateur alternatif de performance

Le rapprochement entre la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et le cash flow disponible d'exploitation s'établit ainsi pour les exercices présentés :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	18 400	17 833	18 648
Investissements d'exploitation	(7 478)	(4 969)	(2 664)
Remboursements des dettes locatives	(2 818)	(2 751)	(2 453)
<b>Cash flow disponible d'exploitation<sup>(a)</sup></b>	<b>8 104</b>	<b>10 113</b>	<b>13 531</b>

(a) La norme IFRS 16 assimile les paiements relatifs aux loyers fixes des contrats de location à des paiements d'intérêts financiers, d'une part, et au remboursement d'une dette, d'autre part. Dans la gestion de ses activités, le Groupe considère l'ensemble des paiements au titre des contrats de location comme des éléments constitutifs de son cash flow disponible d'exploitation, que les loyers payés soient fixes ou variables. En outre, dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe considère que les investissements d'exploitation sont des éléments constitutifs de son cash flow disponible d'exploitation.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.	PRINCIPES COMPTABLES	244
2.	VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	252
3.	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	254
4.	ÉCARTS D'ACQUISITION	256
5.	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	257
6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	259
7.	CONTRATS DE LOCATION	261
8.	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	265
9.	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	265
10.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	266
11.	STOCKS ET EN-COURS	266
12.	CLIENTS	267
13.	AUTRES ACTIFS COURANTS	268
14.	PLACEMENTS FINANCIERS	268
15.	TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE	268
16.	CAPITAUX PROPRES	270
17.	PLANS D'ACTIONS GRATUITES ET ASSIMILÉS	273
18.	INTÉRÊTS MINORITAIRES	275
19.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	276
20.	PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	279
21.	ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DE MINORITAIRES	280
22.	FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	281
23.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	281
24.	INFORMATION SECTORIELLE	287
25.	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	290
26.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	292
27.	RÉSULTAT FINANCIER	292
28.	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	293
29.	RÉSULTAT PAR ACTION	296
30.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL	296
31.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	299
32.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	300
33.	PARTIES LIÉES	300
34.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	301

# 1. PRINCIPES COMPTABLES

## 1.1 Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2023. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 janvier 2024.

## 1.2 Évolutions du référentiel comptable applicable à LVMH

L'application des normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, dont notamment les amendements à IAS 12 instaurant une exception temporaire à la comptabilisation d'impôts différés résultant de la réforme fiscale internationale (« Pilier Deux »). Par ailleurs, l'application aux opérations du Groupe de la norme IFRS 17, relative aux contrats d'assurance, n'a pas d'incidence significative.

## 1.3 Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs.

Dans le cadre du programme LIFE 360, qui décline la stratégie environnementale du Groupe, LVMH est engagé dans un plan de transformation de ses chaînes de valeur.

Le déploiement de ce programme se traduit dans les comptes de LVMH à travers les investissements opérationnels, les dépenses de recherche et développement, ainsi que les dépenses de mécénat. En outre, le résultat opérationnel courant sera notamment impacté à travers l'évolution du prix des matières premières, des coûts de production, de transport et de distribution, ainsi que des coûts liés à la fin de vie des produits.

Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (voir Note 5). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

## 1.4 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe ont notamment été les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. La comptabilisation du rapprochement des groupes Moët Hennessy et Louis Vuitton en 1987 et toutes les acquisitions postérieures ont été retraitées conformément à la norme IFRS 3 ; les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date ;
- conversion des comptes des filiales hors zone euro : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales hors zone euro ont été annulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves ».

## 1.5 Présentation des états financiers

### Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre, des dépréciations d'écart d'acquisition ainsi que des dépréciations et amortissements des marques et enseignes. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des effets de certaines transactions inhabituelles, telles les plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, les frais de restructuration, les frais liés à des litiges, ou tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

### Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie. En outre :

- les dividendes reçus sont présentés en fonction de la nature des participations concernées, soit, pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, au sein de la Variation de la trésorerie

issue des opérations d'exploitation et, pour les sociétés non consolidées, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers;

- l'impôt payé est présenté en fonction de la nature des transactions dont il est issu : au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour la part relative aux transactions d'exploitation, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers pour la part relative aux transactions sur investissements et placements financiers, en particulier l'impôt payé sur les résultats de cession, au sein de la Variation de trésorerie issue des opérations en capital pour la part relative aux transactions sur les capitaux propres, en particulier les impôts de distribution liés aux versements de dividendes.

## 1.6 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels (voir Notes 1.16 et 5), de la valorisation des contrats de location (voir Notes 1.15 et 7), des engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Notes 1.13 et 21), de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des positions fiscales incertaines (voir Note 20), ou des provisions pour dépréciation des stocks (voir Notes 1.18 et 11) et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés (voir Note 28). Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

## 1.7 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces entités, bien que sous contrôle conjoint, sont pleinement intégrées aux activités opérationnelles du Groupe. LVMH présente leur résultat net, ainsi que celui des activités mises en équivalence (voir Note 8), sur une ligne distincte au sein du résultat opérationnel courant.

Lorsqu'un investissement dans une participation consolidée selon la méthode de mise en équivalence prévoit un paiement conditionné par la réalisation de performances futures («earn out»), le montant estimé du paiement conditionnel futur est inclus dans le coût initial d'acquisition inscrit au bilan en contrepartie d'un passif financier. La différence éventuelle entre l'estimation initiale et le paiement effectif est enregistrée dans la valeur des participations mises en équivalence, sans effet sur le compte de résultat.

Les actifs et passifs, produits et charges des filiales de distribution des Vins et Spiritueux détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du groupe LVMH (voir Note 1.27).

L'intégration, individuellement ou collectivement, des sociétés non consolidées (voir Liste des sociétés non incluses dans la consolidation) n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

## 1.8 Conversion des états financiers des entités hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des entités utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

## 1.9 Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date de ces opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Les instruments dérivés affectés à la couverture d'opérations commerciales, financières ou patrimoniales sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché (voir Note 1.10) à la date de clôture. La variation de valeur de ces instruments dérivés au titre des parts efficaces est enregistrée comme suit :

- pour les couvertures à caractère commercial :
  - en coût des ventes pour les couvertures de créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,

- en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes commerciales objets de la couverture ;
- pour les couvertures relatives à l'acquisition d'actifs immobilisés en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré à l'actif du bilan, au sein du coût d'entrée de l'élément couvert lors de la comptabilisation de celui-ci à l'actif du bilan, puis en compte de résultat en cas de cession ou dépréciation de l'élément couvert ;
- pour les couvertures à caractère patrimonial (couverture de situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro), au sein des capitaux propres, en « Écarts de conversion », ce montant étant transféré en compte de résultat lors de la cession ou de la liquidation (partielle ou totale) de la filiale dont la situation nette est couverte ;
- pour les couvertures à caractère financier, en Résultat financier, au sein des Autres produits et charges financiers.

Les variations de valeur de ces instruments dérivés liées aux points de terme des contrats à terme ainsi qu'à la valeur temps des contrats d'options sont enregistrées comme suit :

- pour les couvertures à caractère commercial en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Le coût des contrats à terme (points de terme) et des options (primes) est transféré en Coût des dérivés de change au sein du résultat financier à la réalisation de la transaction couverte ;
- pour les couvertures à caractère patrimonial et financier, les charges et produits liés aux points de terme sont enregistrés *prorata temporis* en Coût de la dette financière brute sur la durée des instruments de couverture. L'écart entre les montants comptabilisés en Résultat financier et la variation de valeur liée aux points de terme est comptabilisé en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Voir également Note 1.22 pour la définition des notions de part efficace et inefficace.

## 1.10 Évaluation à la juste valeur

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.

Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur au bilan sont les suivants :

	<b>Modalités de détermination de la juste valeur</b>	<b>Montants à la date de clôture</b>
Terres à vigne	Sur la base de transactions récentes portant sur des actifs similaires. Voir Note 1.14.	Note 6
Vendanges	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents. Voir Note 1.18.	Note 11
Instruments dérivés	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.23.	Note 23
Dettes financières couvertes contre le risque de variation de valeur résultant de l'évolution des taux d'intérêt	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.22.	Note 19
Dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires dont la formule de prix est la juste valeur	Généralement, sur la base des multiples boursiers de sociétés comparables. Voir Note 1.13.	Note 21
Investissements et placements financiers	Actifs cotés : cotation boursière au cours de clôture de la date d'arrêté. Actifs non cotés : estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées. Voir Note 1.17.	Note 9, Note 14
Trésorerie et équivalents de trésorerie (parts de SICAV et FCP)	Sur la base de la valeur liquidative en date de clôture. Voir Note 1.20.	Note 15

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

## 1.11 Marques et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, selon leur valeur de marché à la date de leur acquisition.

Les marques et enseignes sont évaluées à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou sur la base des transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur la base des multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité et de promotion.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée estimée de leur utilisation. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée d'utilisation définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

Les marques dont la durée d'utilisation est définie sont amorties sur une période comprise entre 5 et 20 ans, en fonction de l'estimation de la durée de leur utilisation.

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.16.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques et enseignes sont amorties sur les durées suivantes :

- droits liés aux contrats de sponsoring et de partenariats médiatiques : sur la durée des contrats, selon les modalités d'exploitation des droits ;

- frais de développement : maximum 3 ans ;
- logiciels, sites internet : 1 à 5 ans.

## 1.12 Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en « Autres produits et charges opérationnels ».

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.16. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

## 1.13 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Engagements d'achat de titres de minoritaires », au passif du bilan ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont annulés ;
- pour les engagements contractés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires annulés est maintenue à l'actif du bilan, en écart d'acquisition, ainsi que les variations ultérieures de cette différence. Pour les engagements contractés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

## 1.14 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, est constituée de leur coût d'acquisition.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les immeubles majoritairement occupés par des tiers sont présentés en immeubles locatifs, à leur coût d'acquisition, sans réévaluation à valeur de marché.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition de leurs composants, diminué de la valeur résiduelle ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de valeur de revente de l'immobilisation au terme de la période d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation. Dans le cas d'actifs associés à un contrat de location, la durée d'amortissement est plafonnée à celle retenue pour le calcul de la dette locative.

Les durées retenues sont les suivantes :

- constructions, immeubles locatifs 20 à 100 ans ;
- matériels et installations 3 à 25 ans ;
- agencements 3 à 10 ans ;
- vignobles 18 à 25 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

## 1.15 Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La première application a été réalisée selon la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » ; voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2019 concernant les détails relatifs à la première application d'IFRS 16 et les effets de sa première application sur les états financiers 2019.

Lors de la conclusion d'un contrat de location, un passif est enregistré au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation. L'implantation géographique étendue du Groupe le conduit à rencontrer une grande diversité de modalités juridiques dans l'établissement des contrats.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée, sauf cas particulier. Lorsque les contrats incluent des options d'extension, la durée retenue pour

le calcul du passif peut inclure celles-ci principalement lorsque la durée d'utilisation prévue des actifs immobilisés, investis initialement ou en cours de vie du contrat, est supérieure à la durée contractuelle initiale.

La durée retenue pour la détermination des dettes locatives lorsque l'engagement de location est inférieur à douze mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat est cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis. Il s'agit, le plus souvent, de contrats de location d'emplacements commerciaux renouvelables annuellement par tacite reconduction.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, compte tenu de l'organisation du financement du Groupe, porté ou garanti quasi exclusivement par LVMH SE, le taux d'emprunt marginal généralement retenu est la somme du taux sans risque pour la devise du contrat, par référence à sa duration, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de devise et de duration.

Les droits au bail et les immobilisations corporelles relatives aux obligations de remise en état des locaux pris en location sont présentés au sein des Droits d'utilisation et amortis selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus.

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur le tableau de variation de la trésorerie étant significative en raison de l'importance des loyers fixes pour les activités du Groupe, des indicateurs spécifiques sont utilisés pour les besoins internes de suivi de la performance ainsi qu'à des fins de communication financière, pour présenter des indicateurs de performance cohérents, indépendamment du caractère fixe ou variable des loyers payés. Ainsi, les paiements relatifs aux loyers fixes capitalisés sont déduits en totalité des flux permettant de calculer l'agrégat intitulé « cash flow disponible d'exploitation », qui constitue un Indicateur Alternatif de Performance. Le rapprochement entre la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et le cash flow disponible d'exploitation est présenté au niveau du Tableau de variation de la trésorerie consolidée.

## 1.16 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels, incorporels et relatifs aux contrats de location dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît (suite notamment à des modifications importantes survenues dans les conditions d'exploitation de l'actif), et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés que l'on espère générer de ces actifs, en tenant compte de leur valeur résiduelle. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de Direction dédiée; en général, un secteur d'activité tel que défini ci-avant correspond à une Maison au sein du Groupe. Au sein du secteur d'activité, peuvent être déterminées des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de boutiques.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction des secteurs d'activité concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. À la valeur résultant des flux de trésorerie prévisionnels actualisés s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Les taux d'actualisation sont définis par groupe d'activités, par référence à des sociétés exerçant des activités comparables. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux.

## 1.17 Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants («Investissements financiers») ou en actifs courants («Placements financiers») selon leur nature.

Les investissements financiers comprennent les prises de participation, stratégiques et non stratégiques, si la durée estimée et le mode de leur détention le justifient.

Les placements financiers (présentés au sein des «Autres actifs courants», voir Note 13) incluent des placements temporaires en actions, parts de SICAV, ou de Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en «Trésorerie et équivalents de trésorerie» (Voir Note 1.20).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés, et, s'il s'agit d'actifs non cotés, sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation, effectuée soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées à la date de clôture.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en Résultat financier (au sein des «Autres produits et charges financiers», voir Note 27) pour l'ensemble des titres détenus en portefeuille au cours des périodes publiées.

## 1.18 Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises); il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de champagne, sont évalués sur la base de la valeur de marché de la vendange correspondante, déterminée par référence au prix moyen d'achat de raisins équivalents, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins, comptabilisée *prorata temporis*, se fait sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés.

Les mouvements de stocks sont valorisés, selon les métiers, au coût moyen pondéré ou par la méthode «Premier entré-premier sorti» (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux champagnes, spiritueux (cognac, whisky et rhum, notamment), et vins, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à l'usage de la profession.

Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (saison ou collection terminées, date limite d'utilisation proche...) ou sur la base de leurs perspectives d'écoulement.

## 1.19 Crédances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 1.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne «Trésorerie et équivalents de trésorerie» inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché, basée sur le cours de bourse et sur le cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

## 1.21 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Voir également Notes 1.25 et 20.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 1.22 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier, au niveau des « Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux ». Voir Note 1.10 concernant l'évaluation à valeur de marché de la dette couverte. Les charges et produits d'intérêt relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés en Résultat financier au niveau du « Coût de la dette financière brute ».

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

## 1.23 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de métaux précieux.

Concernant la couverture du risque de change commercial, financier ou patrimonial, le Groupe a recours à des options, des contrats à terme, des *swaps* cambistes, et des *cross-currency*

*swaps*. Les valeurs temps des options, la composante points de terme des contrats à terme et des *swaps* cambistes ainsi que la composante *foreign currency basis spread* des *cross-currency swaps* sont systématiquement exclues de la relation de couverture. Par conséquent, seule la valeur intrinsèque des instruments est considérée comme instrument de couverture. Concernant les éléments couverts (flux de trésorerie futurs en devises, dettes et créances commerciales ou financières en devises, situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro), seule leur variation de valeur au titre du risque de change est considérée comme élément couvert. Ainsi, l'alignement des principales caractéristiques des instruments (nominaux, devises, échéances) de couverture avec celles des éléments couverts permet une parfaite compensation des variations de valeur.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.9 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.22 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

## 1.24 Actions LVMH

Les actions LVMH détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation (voir Note 16.3) selon la méthode Premier entré-premier sorti (FIFO).

Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

## 1.25 Retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les régimes d'indemnités de départ à la retraite, de retraites, de participation aux frais médicaux ou autres prévoient le versement par le Groupe de cotisations à des organismes extérieurs responsables du paiement ultérieur des indemnités, des retraites ou de la participation aux frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque le versement des indemnités de départ à la retraite, des retraites, de la participation aux frais médicaux ou autres sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan (voir Note 30). La variation de cette provision est comptabilisée :

- en résultat opérationnel courant de l'exercice, pour la part correspondant au service rendu par les employés durant l'exercice et au coût financier net de l'exercice ;

- en gains et pertes enregistrés en capitaux propres, pour la part liée à l'évolution des hypothèses actuarielles et aux écarts entre les données projetées et les données réelles (« effets d'expérience »).

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, et de rotation des effectifs.

## 1.26 Impôts courants et différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées, l'impôt différé résultant de différences temporelles et la variation des positions fiscales incertaines.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, qui sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales font l'objet de provisions à hauteur des distributions envisagées.

## 1.27 Comptabilisation des ventes

### Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des boutiques du Groupe (incluant les sites de e-commerce) et des ventes de gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de boutiques appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent essentiellement des activités Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, ainsi que de certaines marques de Montres et Joaillerie ou de Parfums et Cosmétiques. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes de gros proviennent essentiellement des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits facturés.

Les ventes de services, qui concernent principalement les Autres activités, sont comptabilisées lors de la réalisation de la prestation.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier, les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

### Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, ou Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périssables. Les ventes de détail, et en particulier les ventes réalisées via les sites de e-commerce, génèrent également des retours de produits de la part des clients.

Lorsque ces pratiques sont établies, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie d'une provision comptabilisée au sein des Autres passifs courants (Voir Note 22.2) et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

### Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des entités communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du compte de résultat et du bilan de ces entités entre LVMH et Diageo étant régi par les accords de distribution. Selon ces accords, les actifs et passifs, produits et charges des entités concernées sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe.

## 1.28 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et, de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés au sein des charges commerciales lors de leur réception ou de leur production, s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

## 1.29 Plans d'actions gratuites et assimilés

L'estimation du gain pour les plans d'attribution d'actions gratuites est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant mis en place le plan et sous déduction du montant des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits. En cas de plans d'attribution d'actions gratuites assortis de conditions de performance, la charge de l'exercice intègre les attributions provisoires pour lesquelles l'atteinte des conditions est jugée probable.

Pour l'ensemble des plans, la charge d'amortissement est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

En cas de plan de rémunérations lié au cours de l'action LVMH et dénoué en numéraire, l'estimation du gain est réévaluée à chaque clôture du cours de l'action LVMH à cette date, et enregistrée en charge *prorata temporis* sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une provision au bilan. Au-delà de

cette date et jusqu'au dénouement, la variation de l'espérance de gain résultant de la variation du cours de l'action LVMH est enregistrée en compte de résultat.

## 1.30 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, de tout instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'actions gratuites et assimilés (voir Note 1.29), sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions LVMH à un prix correspondant à leur cours de bourse moyen sur l'exercice.

## 2. VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

### 2.1 Exercice 2023

#### Minuty

En janvier 2023, Moët Hennessy a pris une participation majoritaire dans le capital de Minuty SAS et le contrôle du patrimoine viticole associé. Château Minuty est connu à travers le monde pour son vin rosé, grand cru classé depuis 1955 et situé à Gassin sur la presqu'île de Saint-Tropez (France).

#### Starboard & Onboard Cruise Services

En décembre 2023, LVMH a cédé 80 % de Cruise Line Holdings Co., la société détenant les activités Starboard & Onboard Cruise Services, à un ensemble d'investisseurs privés.

#### Autres

En septembre 2023, LVMH a acquis une participation majoritaire dans le groupe Platinum Invest, fabricant français de Haute Joaillerie, afin de renforcer ses capacités de production, en particulier celles de Tiffany.

### 2.2 Exercice 2022

#### Joseph Phelps

En août 2022, le Groupe a acquis la totalité du domaine Joseph Phelps, une propriété californienne proposant une collection de vins rouges produits dans la vallée de Napa et sur la côte de Sonoma. Le prix payé de 587 millions de dollar US (587 millions

En septembre 2023 puis en novembre 2023, Thélios a respectivement acquis la totalité des titres des sociétés propriétaires de Vuarnet et Barton Perreira, marques française et américaine emblématiques de lunettes.

En octobre 2023 puis en décembre 2023, LVMH Métiers d'Art a respectivement acquis une participation majoritaire dans la tannerie espagnole Verdeveleno et la totalité des titres de Menegatti, société italienne spécialisée dans la fabrication de pièces métalliques.

En mai 2023, LVMH s'est engagé à acquérir une participation majoritaire dans Nuti Ivo SpA, entreprise italienne spécialisée dans le travail du cuir depuis 1955. Après obtention de l'approbation des autorités de la concurrence italiennes, l'acquisition est intervenue en janvier 2024.

Les participations nouvellement consolidées en 2023 n'ont pas d'incidence significative sur les ventes et le résultat opérationnel courant de l'exercice.

d'euros) a été essentiellement affecté à la marque Joseph Phelps pour un montant de 169 millions d'euros et aux vignobles pour 119 millions d'euros. L'écart d'acquisition définitif est de 186 millions d'euros.

## Sephora

En octobre 2022, Sephora a cédé 100% des actions de sa filiale en Russie.

## Off-White

En septembre 2022, LVMH a acquis une participation complémentaire de 40% dans Off-White LLC, portant son pourcentage de détention à 100%.

## 2.3 Exercice 2021

### Tiffany

Le 7 janvier 2021, LVMH a acquis la totalité des actions de la société Tiffany & Co. («Tiffany»), conformément à l'accord signé en novembre 2019, amendé en octobre 2020, et approuvé par l'Assemblée générale de Tiffany le 30 décembre 2020. L'acquisition a été effectuée au prix de 131,50 dollars US par action, soit 16,1 milliards de dollars US, payés en numéraire, représentant 13,1 milliards d'euros au cours du jour de l'acquisition. Tiffany est consolidée depuis janvier 2021.

L'acquisition de Tiffany est venue renforcer la position de LVMH dans la Haute Joaillerie et accroître davantage sa présence aux États-Unis. L'intégration de cette marque américaine iconique vient transformer en profondeur la branche Montres et Joaillerie de LVMH.

Le tableau suivant présente les modalités définitives d'allocation du prix payé par LVMH au 7 janvier 2021, date de prise de contrôle :

(en millions d'euros)	Allocation définitive du prix d'acquisition
Marque et autres immobilisations incorporelles	6 124
Immobilisations corporelles	1 002
Droits d'utilisation	860
Stocks et en-cours	1 788
Impôts différés	(119)
Dettes locatives	(927)
Dette financière nette	(345)
Autres actifs et passifs courants et non courants	(479)
Intérêts minoritaires	-
<b>Actif net acquis</b>	<b>6 824</b>
Écart d'acquisition	6 750
<b>Valeur comptable de la participation au 7 janvier 2021</b>	<b>13 574</b>

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont issus des comptes de Tiffany à la date de prise de contrôle, établis et présentés conformément aux principes comptables appliqués par LVMH ; ceux-ci ont fait l'objet de procédures d'audit spécifiques.

La principale réévaluation des actifs et passifs acquis porte sur la marque. Celle-ci a été évaluée à titre principal selon la

## Pedemonte

En novembre 2022, LVMH a acquis, auprès du fonds d'investissement Equinox III SLP SIF, le groupe Pedemonte, producteur de joaillerie implanté en Italie et en France. Cette participation a été consolidée en 2023.

Les participations nouvellement consolidées en 2022 n'ont pas d'incidence significative sur les ventes et le résultat opérationnel courant de l'exercice.

méthode des redevances et à titre secondaire selon la méthode du surprofit. La valeur retenue, soit 7 300 millions de dollars US (5 949 millions d'euros) correspond à la moyenne des fourchettes de valeurs obtenues. L'écart d'acquisition définitif, d'un montant de 8 283 millions de dollars US (6 750 millions d'euros) est représentatif du savoir-faire spécifique au développement et à la fabrication de produits de joaillerie de haute qualité, de la capacité à s'appuyer sur un réseau de distribution en propre qualitatif; en outre, l'écart d'acquisition reflète les synergies que l'inclusion de Tiffany dans le groupe LVMH permettra de réaliser.

La valeur comptable de la participation à la date de prise de contrôle inclut l'effet des couvertures de change réalisées en amont de l'acquisition pour un montant de 477 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2021, l'acquisition de Tiffany a généré un décaissement de 12,5 milliards d'euros, net de la trésorerie acquise, de 0,6 milliard d'euros. L'opération a été financée au moyen de diverses émissions obligataires en 2020, pour un montant total de 10,7 milliards d'euros, et d'émission d'*'US commercial paper* pour le complément (voir Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés 2020).

Les frais d'acquisition de Tiffany ont été enregistrés en Autres produits et charges opérationnels ; ils représentent des montants de 4 millions d'euros, 35 millions d'euros et 39 millions d'euros pour les exercices 2021, 2020 et 2019, respectivement.

Au cours de l'exercice 2021, les ventes consolidées de Tiffany se sont élevées à 4 321 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 778 millions d'euros.

## Château d'Esclans

En mai 2021, LVMH a acquis une participation complémentaire de 45% dans Château d'Esclans, portant ainsi sa détention à 100%.

## Armand de Brignac

En mai 2021, LVMH a acquis une participation de 50% dans Armand de Brignac, un acteur majeur dans le domaine des champagnes de prestige. Le prix payé a été principalement affecté à la marque Armand de Brignac pour un montant de 390 millions de dollars US (318 millions d'euros), l'écart d'acquisition définitif est de 112 millions d'euros.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

### Rimowa

En juin 2021, l'actionnaire minoritaire détenant 20% du capital de Rimowa a exercé son option de vente pour la totalité de ses titres. Le règlement est intervenu en juillet 2021. À l'issue de cette transaction, LVMH détient la totalité des titres Rimowa.

### Off-White

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, LVMH a acquis une participation complémentaire de 25% dans Off-White LLC, portant son pourcentage de détention à 60%. Off-White LLC est propriétaire de la marque de mode Off-White fondée par Virgil Abloh. Off-White LLC est consolidée par intégration globale à compter de cette date, le prix payé a été principalement affecté à la marque Off-White pour un montant de 291 millions de dollar US (236 millions d'euros).

### Feelunique

En septembre 2021, Sephora a acquis une participation de 100% dans Feelunique, acteur majeur du commerce en ligne de produits de beauté au Royaume-Uni. Cette acquisition, qui représente la première étape pour établir la présence de Sephora au Royaume-Uni, a été consolidée en 2022.

### Officine Universelle Buly

En octobre 2021, le Groupe a acquis une participation de 100% dans l'Officine Universelle Buly, marque parisienne spécialisée dans les parfums et cosmétiques créée au 19<sup>e</sup> siècle et relancée en 2014. Cette participation a été consolidée en 2022.

### Thélios

En décembre 2021 LVMH a acquis une participation complémentaire de 49% dans Thélios, entreprise spécialisée dans la lunetterie, portant ainsi son pourcentage de détention à 100%.

## 2.4 Incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés et de titres de minoritaires	(885)	(1 158)	(14 294)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	80	14	658
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	69	4	7
(Disponibilités)/découverts bancaires des sociétés cédées	(2)	(20)	(32)
<b>Incidences des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées sur la trésorerie nette</b>	<b>(738)</b>	<b>(1160)</b>	<b>(13 661)</b>
Dont : Acquisitions et cessions de titres consolidés	(721)	(809)	(13 226)
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	(17)	(351)	(435)

En 2023, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résulte principalement des acquisitions de Minuty, Platinum Invest, Barton Perreira et Vuarnet. Outre la trésorerie nette relative aux acquisitions et cessions de titres consolidés, le Groupe peut assumer les dettes financières des entités acquises, voir Note 19. Le plus souvent, celles-ci font l'objet d'un remboursement des prêteurs tiers.

En 2022, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résultait principalement de l'acquisition de Joseph Phelps.

En 2021, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résultait pour l'essentiel de l'acquisition de Tiffany.

## 3. MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	2023	2022	2021		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Marques	22 297	(812)	21 485	21 545	20 873
Enseignes	3 972	(1 636)	2 336	2 410	2 285
Licences de distribution	115	(98)	17	23	53
Logiciels, sites internet	3 946	(2 912)	1 035	926	849
Autres	1 568	(851)	717	528	490
<b>Total</b>	<b>31 897</b>	<b>(6 309)</b>	<b>25 589</b>	<b>25 432</b>	<b>24 551</b>

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

Valeur brute (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>22 350</b>	<b>4 103</b>	<b>3 603</b>	<b>1 338</b>	<b>31 394</b>
Acquisitions	-	-	352	648	1 000
Cessions, mises hors service	-	-	(164)	(104)	(268)
Effets des variations de périmètre	110	-	(9)	15	116
Effets des variations de change	(163)	(132)	(56)	4	(346)
Reclassements	-	-	220	(219)	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>22 297</b>	<b>3 972</b>	<b>3 946</b>	<b>1 682</b>	<b>31 897</b>

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(805)</b>	<b>(1 693)</b>	<b>(2 677)</b>	<b>(787)</b>	<b>(5 963)</b>
Amortissements	(7)	-	(454)	(259)	(720)
Dépréciations	-	-	3	(1)	2
Cessions, mises hors service	-	-	164	104	268
Effets des variations de périmètre	-	-	10	(2)	8
Effets des variations de change	-	57	40	(2)	95
Reclassements	-	-	4	(1)	2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(812)</b>	<b>(1 636)</b>	<b>(2 912)</b>	<b>(949)</b>	<b>(6 309)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2023</b>	<b>21 485</b>	<b>2 336</b>	<b>1 035</b>	<b>733</b>	<b>25 589</b>

Les effets des variations de change résultent principalement des marques et enseignes comptabilisées en dollar US en raison de l'évolution de la parité du dollar US vis-à-vis de l'euro entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

La variation des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles des exercices antérieurs s'analyse de la façon suivante :

Valeur nette (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>13 737</b>	<b>2 130</b>	<b>665</b>	<b>481</b>	<b>17 012</b>
Acquisitions	-	-	244	337	581
Cessions, mises hors service	-	-	(7)	1	(6)
Effets des variations de périmètre	6 503	-	147	28	6 678
Amortissements	(9)	-	(372)	(148)	(529)
Dépréciations	1	-	(1)	(13)	(13)
Effets des variations de change	641	156	33	16	845
Reclassements	-	-	140	(157)	(17)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>20 873</b>	<b>2 285</b>	<b>849</b>	<b>544</b>	<b>24 551</b>
Acquisitions	-	-	319	366	685
Cessions, mises hors service	-	-	-	(1)	(1)
Effets des variations de périmètre	187	-	(1)	6	192
Amortissements	(7)	-	(425)	(173)	(604)
Dépréciations	(11)	-	(4)	(1)	(16)
Effets des variations de change	502	125	20	12	660
Reclassements	-	-	168	(203)	(35)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>21 545</b>	<b>2 410</b>	<b>926</b>	<b>550</b>	<b>25 432</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

(en millions d'euros)	2023			2022		2021	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net	Net	Net
Vins et Spiritueux	1 556	(154)	1 402	1 308	1 144		
Mode et Maroquinerie	9 040	(336)	8 704	8 713	8 698		
Parfums et Cosmétiques	721	(90)	631	641	622		
Montres et Joaillerie	10 565	(107)	10 458	10 594	10 119		
Distribution sélective	3 924	(1 589)	2 336	2 410	2 285		
Autres activités	462	(172)	290	290	290		
<b>Total</b>	<b>26 269</b>	<b>(2 448)</b>	<b>23 821</b>	<b>23 955</b>	<b>23 158</b>		

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 31 décembre 2023 :

- Vins et Spiritueux : Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyard, Bodega Numanthia, Château d'Esclans, Armand de Brignac, Joseph Phelps et Château Minuty ;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Fendi, Celine, Loewe, Givenchy, Kenzo, Berluti, Pucci, Loro Piana, Rimowa, Christian Dior Couture et Off White ;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up For Ever, Benefit Cosmetics, Fresh, Acqua di Parma, KVD Vegan Beauty, Fenty, Ole Henriksen, Maison Francis Kurkdjian et Officine Universelle Buly 1803 ;
- Montres et Joaillerie : Tiffany, Bulgari, TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet, Fred et Repossi ;

- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora et Le Bon Marché ;
- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Echos-Investir, le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France, la marque Royal Van Lent-Feadship, La Samaritaine, le groupe hôtelier Belmond et la pâtisserie Cova.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de marché à la date de clôture des comptes du Groupe ; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

## 4. ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2023			2022		2021	
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	20 030	(1 690)	18 340	17 883	16 834		
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	5 682	-	5 682	6 899	9 070		
<b>Total</b>	<b>25 712</b>	<b>(1 690)</b>	<b>24 022</b>	<b>24 782</b>	<b>25 904</b>		

Les variations sur les exercices présentés du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023			2022		2021	
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net	Net	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>26 785</b>	<b>(2 003)</b>	<b>24 782</b>	<b>25 904</b>	<b>16 042</b>		
Effets des variations de périmètre	431	282	713	604	6 879		
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	(1 235)	-	(1 235)	(2 204)	2 467		
Variations des dépréciations	-	-	-	(27)	(78)		
Effets des variations de change	(268)	31	(237)	504	595		
<b>Au 31 décembre</b>	<b>25 712</b>	<b>(1 690)</b>	<b>24 022</b>	<b>24 782</b>	<b>25 904</b>		

Voir Note 21 pour les écarts d'acquisition relatifs aux engagements d'achat de titres de minoritaires.

Les effets des variations de périmètre résultent essentiellement de l'acquisition de Minuty, Platinum Invest, Barton Perreira et Vuarnet. Voir Note 2.

Les effets des variations de change résultent principalement des écarts d'acquisition comptabilisés en dollar US en raison de l'évolution de la parité du dollar US vis-à-vis de l'euro entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

En 2022, les effets des variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de Joseph Phelps ainsi que de l'intégration des acquisitions antérieures à 2022, notamment Officine Universelle Buly et Feelunique, et de la cession par Sephora de sa filiale en Russie. Voir Note 2.

En 2021, l'effet des variations de périmètre résultait essentiellement de l'acquisition de Tiffany. Voir Note 2.

## 5. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2023.

Comme décrit en Note 1.16, l'évaluation est effectuée le plus souvent à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluriannuels,

établis au cours de chaque exercice. Les conséquences du contexte macro-économique continuent de perturber les opérations commerciales de certaines Maisons, en raison notamment de la diminution du trafic des voyageurs d'affaires et de tourisme en Asie. Le Groupe estime toutefois que ces perturbations ne sont pas de nature à remettre en cause la trajectoire fixée dans les plans pluriannuels.

Les principaux paramètres retenus pour la détermination des flux prévisionnels sont les suivants :

(en pourcentage)	2023				2022			2021		
	Taux d'actualisation		Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan
	Après impôt	Avant impôt								
Vins et Spiritueux	6,9 à 10,9	9,3 à 14,7	6,3	2,5	7,1 à 11,9	8,2	2,0	6,7 à 11,6	7,4	2,0
Mode et Maroquinerie	8,6 à 8,8	11,6 à 11,9	10,1	3,3	9,6 à 11,0	9,4	2,0	7,4 à 10,2	10,6	2,0
Parfums et Cosmétiques	8,5 à 9,1	11,5 à 12,3	10,1	3,0	8,3 à 8,5	10,9	2,0	7,3	12,2	2,0
Montres et Joaillerie	8,6 à 9,1	11,6 à 12,3	10,4	3,0	8,8 à 9,0	8,8	2,0 à 2,5	8,2	10,1	2,0
Distribution sélective	9,0 à 9,5	12,2 à 12,8	8,4	2,5	9,7 à 9,8	9,5	2,0	8,6	11,5	2,0
Autres	8,7 à 9,3	11,8 à 12,6	3,5	2,0	8,5 à 9,7	4,7	2,0	6,6 à 9,0	7,6	2,0

La durée des plans est de 5 ans, mais peut être étendue jusqu'à 10 ans pour les marques dont le cycle de production s'étend sur plus de 5 ans ou pour les marques qui sont en cours de repositionnement stratégique.

Les taux de croissance annuelle retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2023, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les valeurs nettes comptables sont les plus significatives ainsi que les paramètres retenus pour le test de perte de valeur de ces actifs sont les suivants :

(en millions d'euros)	Marques et enseignes	Écarts d'acquisition	Total	Taux d'actualisation après impôt (en pourcentage)	Taux de croissance au-delà de la durée du plan (en pourcentage)	Période couverte par les flux de trésorerie prévisionnels
Christian Dior	3 500	2 243	5 743	8,8	3,3	5 ans
Louis Vuitton	2 060	548	2 608	8,8	3,3	5 ans
Loro Piana	1 300	1 048	2 348	8,8	3,3	5 ans
Fendi	713	417	1 130	8,8	3,3	5 ans
Tiffany <sup>(a)</sup>	6 606	7 768	14 375	8,6	3,0	10 ans
Bulgari	2 100	1 547	3 647	9,1	3,0	5 ans
TAG Heuer	1 340	261	1 600	9,1	3,0	5 ans
DFS	2 071	-	2 071	9,5	2,5	5 ans
Sephora	265	640	905	9,0 à 9,5	2,5	5 ans
Belmond <sup>(a)</sup>	126	772	898	9,3	2,0	10 ans

(a) Ces Maisons sont considérées comme étant en cours de repositionnement stratégique : un plan d'affaires sur 10 ans a été retenu.

Au 31 décembre 2023, deux secteurs d'activités présentent des actifs incorporels ayant une valeur comptable proche de leur valeur recouvrable (dont un pour lequel la valeur nette comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est significative). Les tests de perte de valeur concernant les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de ces secteurs ont été effectués sur la base de la valeur d'utilité. Le montant de ces actifs incorporels

au 31 décembre 2023, ainsi que le montant de la dépréciation qui résulterait d'une hausse de 1,5 point du taux d'actualisation après impôt, ou d'une baisse de 1,0 point du taux de croissance au-delà de la durée des plans, ou d'une baisse de 4,0 points du taux de croissance moyen des ventes par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Montant des actifs incorporels concernés au 31/12/2023	Montant de la dépréciation en cas de :		
		Hausse de 1,5 % du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 4 % du taux de croissance moyen des ventes	Baisse de 1,0 % du taux de croissance au-delà de la durée des plans
Montres et Joaillerie <sup>(a)</sup>	1 600	(46)	-	-
Autres activités <sup>(b)</sup>	260	(36)	(28)	(14)
<b>Total</b>	<b>1 860</b>	<b>(82)</b>	<b>(28)</b>	<b>(14)</b>

(a) Concerne TAG Heuer.

(b) Concerne Royal Van Lent.

Le Groupe considère que des variations supérieures à celles indiquées ci-dessus conduiraient à des niveaux d'hypothèses non pertinents, au regard de l'environnement économique actuel et des perspectives de croissance des activités concernées à moyen et long terme. En outre, une baisse de 4 % du taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan est une hypothèse pessimiste avec une probabilité d'occurrence très faible.

Au 31 décembre 2023, les valeurs brutes et nettes des marques, enseignes et écarts d'acquisition ayant donné lieu à amortissement et/ou dépréciation en 2023 sont de 51 millions d'euros et 16 millions d'euros, respectivement (471 et 193 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les dépréciations et amortissements enregistrés au cours de l'exercice 2023 au titre des actifs incorporels à durée de vie indéfinie s'élèvent à 7 millions d'euros. Voir Note 26.

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	2023			2022		2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net	Net
Terrains	7 972	(22)	7 950	5 511	4 804	
Terres à vignes et vignobles <sup>(a)</sup>	3 084	(136)	2 948	2 729	2 623	
Constructions	8 318	(3 055)	5 263	4 823	4 145	
Immeubles locatifs	366	(51)	316	434	321	
Agencements, matériels et installations	20 880	(14 227)	6 653	5 773	5 114	
Immobilisations en-cours	2 125	(45)	2 080	1 809	1 302	
Autres immobilisations corporelles	2 719	(598)	2 121	1 977	1 886	
<b>Total</b>	<b>45 465</b>	<b>(18 135)</b>	<b>27 331</b>	<b>23 055</b>	<b>20 193</b>	
<i>Dont : coût historique des terres à vignes</i>	924	-	924	760	608	

(a) Les terres à vignes constituent la quasi-totalité de la valeur nette du poste Terres à vignes et vignobles.

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeur brute (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobilisations en-cours	Autres immobilisations corporelles	Total
				Boutiques et hôtels	Production, logistique	Autres			
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 861</b>	<b>13 201</b>	<b>478</b>	<b>13 298</b>	<b>3 943</b>	<b>2 244</b>	<b>1 810</b>	<b>2 541</b>	<b>40 377</b>
Acquisitions	83	2 553	2	1163	218	182	2 449	176	6 824
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	53	-	-	-	-	-	-	-	53
Cessions, mises hors service	(14)	(104)	(113)	(709)	(76)	(166)	(6)	(14)	(1202)
Effets des variations de périmètre	82	77	-	(53)	33	(2)	1	1	139
Effets des variations de change	(13)	(174)	(3)	(432)	(14)	(42)	(38)	(17)	(735)
Autres mouvements, y compris transferts	33	738	3	1 042	141	109	(2 090)	33	9
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 084</b>	<b>16 291</b>	<b>366</b>	<b>14 309</b>	<b>4 245</b>	<b>2 326</b>	<b>2 125</b>	<b>2 719</b>	<b>45 465</b>

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobilisations en-cours	Autres immobilisations corporelles	Total
				Boutiques et hôtels	Production, logistique	Autres			
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(132)</b>	<b>(2 867)</b>	<b>(43)</b>	<b>(9 446)</b>	<b>(2 680)</b>	<b>(1 588)</b>	<b>(1)</b>	<b>(564)</b>	<b>(17 322)</b>
Amortissements	(9)	(331)	(6)	(1 335)	(264)	(194)	-	(71)	(2 209)
Dépréciations	(1)	(6)	-	(5)	(2)	-	(45)	(1)	(60)
Cessions, mises hors service	2	100	3	706	73	163	-	18	1 066
Effets des variations de périmètre	2	(11)	-	47	(19)	3	-	-	22
Effets des variations de change	1	41	-	293	6	31	1	5	379
Autres mouvements, y compris transferts	-	(4)	(5)	(12)	(14)	10	-	14	(10)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(136)</b>	<b>(3 077)</b>	<b>(51)</b>	<b>(9 753)</b>	<b>(2 899)</b>	<b>(1 575)</b>	<b>(45)</b>	<b>(598)</b>	<b>(18 135)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2023</b>	<b>2 948</b>	<b>13 213</b>	<b>316</b>	<b>4 556</b>	<b>1 346</b>	<b>750</b>	<b>2 080</b>	<b>2 121</b>	<b>27 331</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Au sein du poste «Autres immobilisations corporelles» figurent notamment les œuvres d'art détenues par le Groupe.

Au 31 décembre 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent principalement les investissements des Maisons du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Louis Vuitton, Christian Dior, Tiffany et Sephora. Elles comprennent également les investissements des Maisons de champagne, de Hennessy et de Louis Vuitton dans leur outil de production, ainsi que les investissements relatifs aux activités hôtelières du Groupe. En outre, des acquisitions d'immeubles à Paris et à Londres ont été réalisées par des sociétés holdings du Groupe ou des Maisons, principalement en vue d'y exploiter des boutiques.

La variation des immobilisations corporelles des exercices antérieurs s'analyse de la façon suivante :

Valeur nette (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et cons- tructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobi- lisations en-cours	Autres immobili- sations corporelles	Total
				Boutiques et hôtels	Production, logistique	Autres			
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 551</b>	<b>7 983</b>	<b>316</b>	<b>2 957</b>	<b>1 012</b>	<b>490</b>	<b>1176</b>	<b>1 740</b>	<b>18 224</b>
Acquisitions	11	398	7	679	159	106	1162	150	2 672
Cessions, mises hors service	(4)	(231)	-	(8)	(6)	(3)	(11)	(12)	(275)
Amortissements	(6)	(282)	(3)	(1141)	(224)	(174)	-	(64)	(1 894)
Dépréciations	-	(7)	(2)	(8)	(1)	-	(21)	(1)	(41)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	52	-	-	-	-	-	-	-	52
Effets des variations de périmètre	-	385	-	351	58	59	112	52	1 016
Effets des variations de change	11	194	6	152	20	14	39	18	454
Autres mouvements, y compris transferts	8	508	(4)	417	135	72	(1156)	3	(16)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>2 623</b>	<b>8 949</b>	<b>321</b>	<b>3 398</b>	<b>1 152</b>	<b>564</b>	<b>1 302</b>	<b>1 886</b>	<b>20 193</b>
Acquisitions	26	1 062	115	909	204	161	1 770	152	4 398
Cessions, mises hors service	-	1	-	(1)	(2)	(2)	(4)	(51)	(60)
Amortissements	(7)	(292)	(6)	(1 260)	(240)	(185)	-	(66)	(2 056)
Dépréciations	(1)	(49)	-	(10)	1	-	(1)	(2)	(61)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(72)	-	-	-	-	-	-	-	(72)
Effets des variations de périmètre	119	83	-	5	22	2	3	7	239
Effets des variations de change	3	41	4	40	8	6	13	14	128
Autres mouvements, y compris transferts	39	541	-	772	119	112	(1 274)	38	347
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 729</b>	<b>10 334</b>	<b>434</b>	<b>3 853</b>	<b>1 263</b>	<b>657</b>	<b>1 809</b>	<b>1 977</b>	<b>23 055</b>

En 2022, les acquisitions d'immobilisations corporelles incluaient principalement les investissements des Maisons du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Christian Dior, Louis Vuitton, Tiffany et Sephora. Ils comprenaient également les investissements des Maisons de champagne, de Hennessy et de Louis Vuitton dans leur outil de production, ainsi que les investissements relatifs aux activités hôtelières du Groupe. Au deuxième semestre 2022, un investissement a été réalisé dans des immeubles parisiens, permettant notamment d'acquérir la totalité des locaux du siège du Groupe auparavant détenus à hauteur de 40%, sous la forme de titres mis en équivalence.

Fin avril 2023, la boutique emblématique de Tiffany sur la 5<sup>e</sup> Avenue à New York a rouvert après plusieurs années de travaux.

Les effets des variations de change sur les immobilisations corporelles résultent principalement des immobilisations comptabilisées en dollar US, yen japonais et renminbi chinois en raison de l'évolution de la parité de ces devises vis-à-vis de l'euro entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

La valeur de marché des immeubles locatifs, selon les expertises réalisées par des tiers indépendants, s'élève au moins à 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2023. Les méthodes d'évaluation employées reposent sur des données de marché.

La part antérieurement détenue a été réévaluée (voir Note 26) et les titres correspondants (voir Note 8) ont été reclassés en immobilisations corporelles pour leur valeur réévaluée.

Les effets des variations de périmètre en 2022 résultait essentiellement de l'acquisition de Joseph Phelps. Voir Note 2.

En 2021, les cessions d'immobilisations corporelles incluaient principalement la vente de l'hôtel Belmond Charleston et les effets des variations de périmètre résultant essentiellement de l'acquisition de Tiffany. Voir Note 2.

## 7. CONTRATS DE LOCATION

### 7.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

(en millions d'euros)				2023	2022	2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net	Net
Boutiques	20 377	(8 171)	12 206	11 202	10 636	
Bureaux	3 405	(1 151)	2 253	2 274	1 991	
Autres	1 286	(390)	896	856	771	
<b>Loyers fixes capitalisés</b>	<b>25 068</b>	<b>(9 713)</b>	<b>15 355</b>	<b>14 332</b>	<b>13 398</b>	
Droits au bail	915	(592)	323	283	307	
<b>Total</b>	<b>25 984</b>	<b>(10 305)</b>	<b>15 679</b>	<b>14 615</b>	<b>13 705</b>	

La variation du solde net des droits d'utilisation au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	<b>Loyers fixes capitalisés</b>				Droits au bail	Total
	Boutiques	Bureaux	Autres	Total		
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>11 202</b>	<b>2 274</b>	<b>856</b>	<b>14 332</b>	<b>283</b>	<b>14 615</b>
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 900	621	164	3 686	78	3 763
Effets des modifications d'hypothèses	753	45	40	838	-	838
Fins et résiliations anticipées des contrats	(99)	(2)	-	(100)	-	(101)
Amortissements	(2 477)	(377)	(137)	(2 991)	(55)	(3 046)
Dépréciations	4	7	-	11	4	15
Effets des variations de périmètre	-	(7)	(2)	(9)	-	(9)
Effets des variations de change	(335)	(40)	(23)	(398)	-	(399)
Autres mouvements, y compris transferts	259	(268)	(3)	(12)	14	2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>12 206</b>	<b>2 253</b>	<b>896</b>	<b>15 355</b>	<b>323</b>	<b>15 679</b>

Les mises en place de contrats de location concernent des locations de boutiques, notamment chez Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Tiffany et Fendi. Il s'agit également de contrats relatifs à la location de locaux administratifs, principalement chez Louis Vuitton, Christian Dior Couture et Sephora. Les effets de modifications d'hypothèses résultent essentiellement de la révision de la durée estimée des baux. Ces deux natures de

variation conduisent à l'augmentation concomitante des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les effets des variations de change résultent principalement des contrats de location comptabilisés en dollar US, en yen japonais et en renminbi chinois en raison de l'évolution de la parité de ces devises vis-à-vis de l'euro entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

### 7.2 Dettes locatives

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Dettes locatives à plus d'un an	13 810	12 776	11 887
Dettes locatives à moins d'un an	2 728	2 632	2 387
<b>Total</b>	<b>16 538</b>	<b>15 408</b>	<b>14 275</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

La variation des dettes locatives au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Boutiques	Bureaux	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>12 024</b>	<b>2 530</b>	<b>854</b>	<b>15 408</b>
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 861	602	163	3 626
Remboursement du nominal	(2 338)	(320)	(118)	(2 777)
Variation des intérêts courus	27	8	2	37
Fins et résiliations anticipées des contrats	(142)	(5)	(1)	(147)
Effets des modifications d'hypothèses	750	46	40	835
Effets des variations de périmètre	(1)	(9)	(2)	(11)
Effets des variations de change	(352)	(44)	(24)	(420)
Autres mouvements, y compris transferts	254	(262)	(4)	(12)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>13 083</b>	<b>2 546</b>	<b>910</b>	<b>16 538</b>

Le tableau suivant présente l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux dettes locatives comptabilisées au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023 Total paiements minima futurs
Échéance :	
2024	3 041
2025	2 749
2026	2 379
2027	1 997
2028	1 661
Entre 2029 et 2033	4 630
Entre 2034 et 2038	1 283
Au-delà	1 005
<b>Total paiements minima futurs</b>	<b>18 746</b>
Effet de l'actualisation	(2 208)
<b>Total dette locative</b>	<b>16 538</b>

### 7.3 Analyse de la charge de location

La charge de location de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Amortissements et dépréciations des loyers fixes capitalisés	2 980	2 950	2 634
Intérêts sur dettes locatives	393	254	242
<b>Charge relative aux loyers fixes capitalisés</b>	<b>3 373</b>	<b>3 204</b>	<b>2 876</b>
Loyers variables	2 788	2 445	1 702
Contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur	548	458	506
<b>Autres charges de loyer</b>	<b>3 336</b>	<b>2 902</b>	<b>2 208</b>
<b>Total</b>	<b>6 710</b>	<b>6 107</b>	<b>5 084</b>

Dans certains pays, les locations de boutiques comprennent un montant minimum et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, seule la part fixe

minimale fait l'objet d'une capitalisation. Les autres charges de loyer sont essentiellement relatives aux loyers variables.

Les décaissements relatifs aux contrats de location non capitalisés sont peu différents de la charge comptabilisée.

## 7.4 Variations des exercices antérieurs

La variation des droits d'utilisation au cours des exercices antérieurs se décompose ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

<b>Valeur nette</b> (en millions d'euros)	<b>Loyers fixes capitalisés</b>				<b>Droits au bail</b>	<b>Total</b>
	<b>Boutiques</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>		
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>10 053</b>	<b>1 433</b>	<b>722</b>	<b>12 207</b>	<b>313</b>	<b>12 522</b>
Mise en place de nouveaux contrats de location	1 924	683	78	2 685	45	2 730
Effets des modifications d'hypothèses	(274)	34	38	(202)	-	(202)
Fins et résiliations anticipées des contrats	(74)	(15)	-	(90)	(3)	(93)
Amortissements	(2 177)	(342)	(116)	(2 634)	(50)	(2 684)
Dépréciations	-	-	-	-	(7)	(7)
Effets des variations de périmètre	675	159	23	856	1	858
Effets des variations de change	511	49	25	584	4	588
Autres mouvements, y compris transferts	(1)	(10)	1	(10)	4	(6)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>10 637</b>	<b>1 990</b>	<b>771</b>	<b>13 398</b>	<b>307</b>	<b>13 705</b>
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 737	805	176	3 718	36	3 754
Effets des modifications d'hypothèses	160	(171)	71	60	-	60
Fins et résiliations anticipées des contrats	(64)	(18)	(21)	(102)	(5)	(107)
Amortissements	(2 452)	(355)	(129)	(2 936)	(61)	(2 998)
Dépréciations	(16)	2	-	(14)	5	(9)
Effets des variations de périmètre	(46)	(3)	(20)	(69)	-	(68)
Effets des variations de change	262	25	12	299	1	300
Autres mouvements, y compris transferts	(17)	(1)	(3)	(22)	(1)	(23)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>11 201</b>	<b>2 273</b>	<b>856</b>	<b>14 332</b>	<b>283</b>	<b>14 615</b>

La variation des dettes locatives au cours des exercices antérieurs est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	<b>Boutiques</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>10 556</b>	<b>1 555</b>	<b>718</b>	<b>12 829</b>
Mise en place de nouveaux contrats de location	1 875	686	73	2 634
Remboursement du nominal	(2 039)	(276)	(112)	(2 426)
Variation des intérêts courus	7	4	1	12
Fins et résiliations anticipées des contrats	(83)	(13)	(1)	(97)
Effets des modifications d'hypothèses	(303)	33	38	(232)
Effets des variations de périmètre	744	157	23	924
Effets des variations de change	554	55	27	636
Autres mouvements, y compris transferts	(3)	(4)	2	(5)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>11 309</b>	<b>2 198</b>	<b>768</b>	<b>14 275</b>
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 698	793	165	3 656
Remboursement du nominal	(2 291)	(302)	(118)	(2 711)
Variation des intérêts courus	10	2	2	14
Fins et résiliations anticipées des contrats	(70)	(18)	(23)	(111)
Effets des modifications d'hypothèses	147	(172)	71	45
Effets des variations de périmètre	(47)	(2)	(26)	(75)
Effets des variations de change	288	30	16	334
Autres mouvements, y compris transferts	(20)	1	-	(20)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>12 024</b>	<b>2 530</b>	<b>854</b>	<b>15 408</b>

## 7.5 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan relatifs à la part fixe des loyers des contrats de location s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Contrats dont la date de prise d'effet est postérieure à la clôture	888	872	459
Contrats relatifs aux actifs de faible valeur et contrats de courte durée	286	207	167
<b>Total des paiements futurs non actualisés</b>	<b>1174</b>	<b>1078</b>	<b>626</b>

Dans le cadre de la gestion dynamique de son réseau de boutiques, le Groupe négocie et conclut des contrats de location dont la date d'effet est postérieure à la date de clôture. Les engagements relatifs à ces contrats ne sont pas inscrits en dettes locatives mais en engagements hors bilan.

## 7.6 Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation moyen des dettes locatives s'analyse ainsi pour les contrats en cours au 31 décembre 2023 :

(en pourcentage)	Taux moyen des contrats en vie au 31 décembre 2023	Taux moyen des contrats souscrits en 2023
Euro	2,1	3,6
Dollar US	3,4	4,4
Yen japonais	0,5	0,8
Dollar de Hong Kong	2,9	4,6
Autres devises	3,4	4,2
<b>Taux moyen du Groupe</b>	<b>2,7</b>	<b>3,7</b>

## 7.7 Options de résiliation et de renouvellement

La durée retenue pour le calcul de la dette locative correspond généralement à la durée contractuelle du bail. Des cas particuliers peuvent exister où une option de résiliation anticipée ou une option de renouvellement est considérée comme devant

En outre, le Groupe peut souscrire des contrats de location ou de concession comportant un montant garanti variable, non reflété dans les engagements ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les incidences de ces hypothèses par rapport à la dette locative comptabilisée au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023				
Dette locative	Dont :		Incidence des options non prises en compte <sup>(a)</sup>		
	Effets des options de résiliation anticipée	Effets des options de renouvellement	Options de renouvellement	Options de résiliation anticipée	
Dettes locatives relatives à des contrats :					
– comportant des options	6 206	(752)	1 823	1 680	(890)
– ne comportant pas d'option	10 332				
<b>Total</b>	<b>16 538</b>	<b>(752)</b>	<b>1 823</b>	<b>1 680</b>	<b>(890)</b>

(a) Les incidences des options non prises en compte présentées dans le tableau ci-dessus résultent de l'actualisation des loyers futurs sur la base du dernier terme contractuel connu.

## 8. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2023		2022		2021	
	Net	Dont Activités en partenariat	Net	Dont Activités en partenariat	Net	Dont Activités en partenariat
<b>Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier</b>						
Part dans le résultat de la période	7	4	37	4	14	1
Dividendes versés	(50)	(9)	(60)	(9)	(54)	(9)
Effets des variations de périmètre	63	-	30	37	95	-
Effets des souscriptions aux augmentations de capital	11	5	28	26	3	2
Effets des variations de change	(16)	(6)	15	8	36	11
Effet des dépréciations des écarts d'acquisition et marques enregistrées par des sociétés mises en équivalence	(98)	-	-	-	-	-
Autres, y compris transferts	8	5	(69)	3	-	-
<b>Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre</b>						
	<b>991</b>	<b>495</b>	<b>1066</b>	<b>496</b>	<b>1084</b>	<b>432</b>

L'effet des dépréciations des écarts d'acquisitions et marques enregistrées par les sociétés mises en équivalence est présenté en Autres produits et charges opérationnels au compte de résultat consolidé (voir Note 26).

Au 31 décembre 2023, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

- Pour les activités en partenariat :
  - une participation de 50% dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Émilion Grand cru classé A du même nom ;
  - une participation de 50% dans les activités hôtelières et ferroviaires opérées par Belmond au Pérou.

- Pour les autres sociétés :

- une participation de 40% dans L Catterton Management, société de gestion de fonds d'investissement créée en décembre 2015 en partenariat avec Catterton ;
- une participation de 49% dans Stella McCartney, marque londonienne de prêt-à-porter ;
- une participation de 30% dans Phoebe Philo, marque londonienne de prêt-à-porter ;
- une participation de 49% dans Editions Assouline, société française d'édition.

Les effets de transfert de l'exercice 2022 résultent essentiellement de la prise de contrôle dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble de bureaux à Paris (France).

Les effets de variation de périmètre de l'exercice 2021 résultent essentiellement de la prise de participation dans Off-White Srl par l'intermédiaire de Off-White LLC. Voir Note 2.

## 9. INVESTISSEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1109</b>	<b>1363</b>	<b>739</b>
Acquisitions	212	369	569
Cessions à valeur de vente	(30)	(98)	(107)
Variations de valeur de marché <sup>(a)</sup>	211	(125)	153
Effets des variations de périmètre	(120)	(410)	(3)
Effets des variations de change	(19)	10	12
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1363</b>	<b>1109</b>	<b>1363</b>

(a) Enregistrées en Résultat financier et, en 2021, pour partie en Autres produits et charges opérationnels (voir Note 26).

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2023, le montant des titres en attente de consolidation est de 106 millions d'euros, voir Note 2. L'essentiel de ces investissements feront l'objet d'une consolidation au 31 décembre 2024.

Les effets des variations de périmètre de 2023 sont essentiellement relatifs à la première consolidation de diverses acquisitions réalisées antérieurement mais non encore consolidées au 31 décembre 2022.

## 10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Dépôts de garantie	577	554	482
Instruments dérivés <sup>(a)</sup>	99	97	55
Créances et prêts	243	444	413
Autres	98	91	103
<b>Total</b>	<b>1 017</b>	<b>1 186</b>	<b>1 054</b>

(a) Voir Note 23.

## 11. STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	2023			2022		2021	
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net	Net	Net
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	6 630	(48)	6 582	5 932	5 433		
Autres matières premières et en-cours	5 454	(895)	4 559	4 187	2 885		
	<b>12 085</b>	<b>(943)</b>	<b>11 141</b>	<b>10 120</b>	<b>8 319</b>		
Marchandises	2 962	(312)	2 650	2 410	1 951		
Produits finis	11 078	(1 917)	9 161	7 790	6 279		
	<b>14 040</b>	<b>(2 229)</b>	<b>11 811</b>	<b>10 200</b>	<b>8 230</b>		
<b>Total</b>	<b>26 124</b>	<b>(3 172)</b>	<b>22 952</b>	<b>20 319</b>	<b>16 549</b>		

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023			2022		2021	
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net	Net	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>23 042</b>	<b>(2 723)</b>	<b>20 319</b>	<b>16 549</b>	<b>13 016</b>		
Variation du stock brut	4 230	-	4 230	4 169	1 567		
Effet de la provision pour retours <sup>(a)</sup>	(10)	-	(10)	(17)	34		
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	54	-	54	24	(35)		
Variations de la provision pour dépréciation	-	(986)	(986)	(574)	(447)		
Effets des variations de périmètre	(90)	11	(80)	53	1 808		
Effets des variations de change	(642)	71	(571)	129	605		
Autres, y compris reclassements	(460)	455	(5)	(13)	1		
<b>Au 31 décembre</b>	<b>26 124</b>	<b>(3 172)</b>	<b>22 952</b>	<b>20 319</b>	<b>16 549</b>		

(a) Voir Note 1.27.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes et la valeur des stocks des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Mise à valeur de marché de la récolte de la période	62	40	(12)
Effets des sorties de stocks de la période	(8)	(16)	(23)
<b>Incidence nette sur le coût des ventes de la période</b>	<b>54</b>	<b>24</b>	<b>(35)</b>
<b>Incidence nette sur la valeur des stocks au 31 décembre</b>	<b>136</b>	<b>82</b>	<b>58</b>

Voir Notes 1.10 et 1.18 concernant la méthode d'évaluation des vendanges à leur valeur de marché.

## 12. CLIENTS

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Créances à valeur nominale	4 843	4 369	3 914
Provision pour dépréciation	(115)	(111)	(127)
<b>Montant net</b>	<b>4 728</b>	<b>4 258</b>	<b>3 787</b>

La variation des créances clients au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	2023	2022	2021
			Net	Net	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 369</b>	<b>(111)</b>	<b>4 258</b>	<b>3 787</b>	<b>2 756</b>
Variation des créances brutes	695	-	695	394	613
Variation de la provision pour dépréciation	-	(19)	(19)	6	(16)
Effets des variations de périmètre	28	(1)	27	42	254
Effets des variations de change	(218)	1	(217)	49	164
Reclassements	(31)	14	(17)	(20)	16
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 843</b>	<b>(115)</b>	<b>4 728</b>	<b>4 258</b>	<b>3 787</b>

Le solde des créances clients est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients grossistes ou des agents, en nombre limité et avec lesquels le Groupe entretient des relations de longue date.

Au 31 décembre 2023, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur brute des créances	Dépréciations	Valeur nette des créances
Non échues :    — Moins de 3 mois	4 133	(45)	4 088
— Plus de 3 mois	109	(8)	101
	<b>4 242</b>	<b>(53)</b>	<b>4 189</b>
Échues :    — Moins de 3 mois	420	(13)	407
— Plus de 3 mois	180	(49)	132
	<b>600</b>	<b>(62)</b>	<b>539</b>
<b>Total</b>	<b>4 843</b>	<b>(115)</b>	<b>4 728</b>

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

## 13. AUTRES ACTIFS COURANTS

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Placements financiers <sup>(a)</sup>	3 490	3 552	2 544
Instruments dérivés <sup>(b)</sup>	543	462	258
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	1 833	1 602	1 210
Fournisseurs : avances et acomptes	326	386	315
Charges constatées d'avance	681	613	503
Autres créances	850	875	777
<b>Total</b>	<b>7 723</b>	<b>7 488</b>	<b>5 606</b>

(a) Voir Note 14.

(b) Voir Note 23.

## 14. PLACEMENTS FINANCIERS

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
<b>Au 1er janvier</b>	<b>3 552</b>	<b>2 544</b>	<b>752</b>
Acquisitions	17	1 449	1 692
Cessions à valeur de vente	(161)	(360)	(296)
Variations de valeur de marché <sup>(a)</sup>	82	(81)	394
Effets des variations de périmètre	-	-	-
Effets des variations de change	-	-	2
Reclassements	-	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 490</b>	<b>3 552</b>	<b>2 544</b>
Dont : coût historique des placements financiers	3 071	3 199	2 117

(a) Enregistrées en Résultat financier (voir Note 27).

## 15. TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE

### 15.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Dépôts à terme à moins de 3 mois	1 388	1 001	1 828
Parts de SICAV et de FCP	283	287	477
Comptes bancaires	6 103	6 013	5 717
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>7 774</b>	<b>7 300</b>	<b>8 021</b>

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 774	7 300	8 021
Découverts bancaires	(255)	(200)	(204)
<b>Trésorerie nette du tableau de variation de trésorerie</b>	<b>7 520</b>	<b>7 100</b>	<b>7 817</b>

## 15.2 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices présentés s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
Variation des stocks et en-cours	11	(4 230)	(4 169)	(1 567)
Variation des créances clients et comptes rattachés	12	(695)	(394)	(613)
Variation des soldes clients créditeurs	22	24	6	27
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	22	434	1 532	1 576
Variation des autres créances et dettes		(107)	8	1 002
<b>Variation du besoin en fonds de roulement<sup>(a)</sup></b>		<b>(4 577)</b>	<b>(3 019)</b>	<b>426</b>

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

## 15.3 Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation sont constitués des éléments suivants au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3	(1 000)	(685)	(580)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(6 807)	(4 397)	(2 675)
Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		324	161	221
Coûts de mise en place des contrats de location	7	(53)	(27)	(37)
<b>Effets sur la trésorerie des acquisitions d'immobilisations</b>		<b>(7 536)</b>	<b>(4 948)</b>	<b>(3 071)</b>
Effet sur la trésorerie des cessions d'immobilisations		136	73	444
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissements d'exploitation		(78)	(94)	(37)
<b>Investissements d'exploitation<sup>(a)</sup></b>		<b>(7 478)</b>	<b>(4 969)</b>	<b>(2 664)</b>

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

## 15.4 Dividendes et acomptes versés et autres opérations en capital

Au cours des exercices présentés, les dividendes et acomptes versés sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)		2023	2022	2021
Dividendes et acomptes versés par la société LVMH SE		(6 251)	(6 025)	(3 527)
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées		(532)	(421)	(408)
Impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés <sup>(a)</sup>		(376)	(329)	(226)
<b>Dividendes et acomptes versés</b>		<b>(7 159)</b>	<b>(6 774)</b>	<b>(4 161)</b>

(a) L'impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés est exclusivement relatif aux dividendes intragroupe, voir Note 28.

Au cours des exercices présentés, les autres opérations en capital sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
Augmentations de capital de la société LVMH	16	-	-	-
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		15	12	4
Acquisitions et cessions d'actions LVMH	16	(1 584)	(1 616)	(556)
<b>Autres opérations en capital</b>		<b>(1 569)</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(552)</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

# 16. CAPITAUX PROPRES

## 16.1 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
Capital	16.2	151	151	152
Primes	16.2	530	1 289	2 225
Actions LVMH	16.3	(1 953)	(1 293)	(912)
Écarts de conversion	16.5	1 525	2 586	1 380
Écarts de réévaluation		1 392	1 286	875
Autres réserves		44 199	37 007	31 363
Résultat net, part du Groupe		15 174	14 084	12 036
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>61 017</b>	<b>55 111</b>	<b>47 119</b>

## 16.2 Capital social et primes

Au 31 décembre 2023, le capital social, entièrement libéré, est constitué de 502 048 400 actions (503 257 339 au 31 décembre 2022 et 504 757 339 au 31 décembre 2021) au nominal de 0,30 euro ; 233 120 916 actions bénéficient d'un droit de vote

double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de trois ans (231 307 286 au 31 décembre 2022, 238 140 651 au 31 décembre 2021).

Les variations du capital social et des primes, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre	2023			2022	2021
		Capital	Primes liées au capital	Total	Montant	Montant
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>503 257 339</b>	<b>151</b>	<b>1 289</b>	<b>1 440</b>	<b>2 376</b>	<b>2 376</b>
Annulation d'actions LVMH	(1 208 939)	-	(759)	(759)	(936)	-
<b>À la clôture</b>	<b>502 048 400</b>	<b>151</b>	<b>530</b>	<b>681</b>	<b>1 440</b>	<b>2 376</b>

## 16.3 Actions LVMH

Le portefeuille d'actions LVMH, ainsi que leur affectation, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023			2022	2021
	Nombre	Montant	Montant	Montant	Montant
Plans d'attribution d'actions gratuites	606 392	352	520	597	
<b>Couverture des plans d'actions gratuites et assimilés<sup>(a)</sup></b>	<b>606 392</b>	<b>352</b>	<b>520</b>	<b>597</b>	
Contrat de liquidité	22 000	16	14	15	
Actions destinées à être annulées	1 906 702	1 585	759	300	
<b>Actions LVMH</b>	<b>2 535 094</b>	<b>1 953</b>	<b>1 293</b>	<b>912</b>	

(a) Voir Note 17 concernant les plans d'actions gratuites et assimilés.

Au 31 décembre 2023, la valeur boursière des actions LVMH détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 16 millions d'euros.

En décembre 2021, LVMH a annoncé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions portant sur l'acquisition de ses propres actions pour un montant maximum de 300 millions d'euros sur une période débutant le 21 décembre 2021 et pouvant s'étendre jusqu'au 15 février 2022. Le programme a pris fin le 14 janvier 2022 après acquisition de 417 261 actions, toutes destinées à être annulées.

En mai 2022, un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en œuvre par LVMH portant sur l'acquisition de ses propres actions pour un montant maximum d'un milliard d'euros sur

une période débutant le 17 mai et pouvant s'étendre jusqu'au 15 novembre 2022. Le programme a pris fin le 15 novembre 2022 après acquisition de 1 625 050 actions représentant un montant de 1 milliard d'euros, toutes destinées à être annulées.

En mars 2023, LVMH a annoncé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions portant sur l'acquisition de ses propres actions pour un montant maximum de 1,5 milliard d'euros, sur une période débutant le 1<sup>er</sup> mars 2023 et pouvant s'étendre jusqu'au 20 juillet 2023. À l'issue de ce programme, 1 791 189 actions représentant un montant de 1 500 millions d'euros ont été acquises.

Au cours de l'exercice, les mouvements sur le portefeuille d'actions LVMH ont été les suivants :

(en nombre d'actions ou en millions d'euros)	Nombre	Montant	Effet sur la trésorerie
<b>Au 31 décembre 2022</b>			
Achats d'actions	2 285 143	1 881	(1 878)
Attribution définitive d'actions gratuites	(345 068)	(168)	-
Annulation d'actions LVMH	(1 208 939)	(759)	-
Cessions à valeur de vente	(376 441)	(294)	294
Plus value/(moins value) de cession	-	1	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>2 535 094</b>	<b>1 953</b>
			<b>(1 584)</b>

#### 16.4 Dividendes versés par la société mère LVMH SE

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues. Au 31 décembre

2023, le montant distribuable s'élève ainsi à 25 673 millions d'euros ; il est de 21 908 millions d'euros après prise en compte de la proposition de distribution de dividendes pour l'exercice 2023.

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Acompte au titre de l'exercice en cours (2023 : 5,50 euros ; 2022 : 5,00 euros ; 2021 : 3,00 euros)	2 761	2 516	1 514
Effet des actions auto-détenues	(14)	(11)	(3)
<b>Montant brut versé au titre de la période</b>	<b>2 747</b>	<b>2 505</b>	<b>1 511</b>
Solde au titre de l'exercice précédent (2022 : 7,00 euros ; 2021 : 7,00 euros ; 2020 : 4,00 euros)	3 514	3 533	2 019
Effet des actions auto-détenues	(11)	(14)	(3)
<b>Montant brut versé au titre de l'exercice précédent</b>	<b>3 503</b>	<b>3 519</b>	<b>2 016</b>
<b>Montant brut total versé au cours de la période<sup>(a)</sup></b>	<b>6 251</b>	<b>6 025</b>	<b>3 527</b>

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

Le solde du dividende pour l'exercice 2023, proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2024 est de 7,50 euros par action, soit un montant total de 3 765 millions d'euros avant

déduction du montant correspondant aux actions auto-détenues à la date du détachement du dividende.

## 16.5 Écarts de conversion

La variation du montant des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres part du Groupe, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analyse par devise de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	Variation	2022	2021
Dollar US	1 013	(680)	1 693	747
Franc suisse	1 214	170	1 044	928
Yen japonais	(140)	(120)	(20)	71
Dollar de Hong Kong	318	(189)	507	532
Livre Sterling	(79)	44	(123)	25
Autres devises	(603)	(286)	(317)	(616)
Couvertures d'actifs nets en devises <sup>(a)</sup>	(198)	-	(198)	(307)
<b>Total, part du Groupe</b>	<b>1 525</b>	<b>(1 062)</b>	<b>2 586</b>	<b>1 380</b>

(a) Dont : - 144 millions d'euros au titre du dollar US, - 118 millions d'euros au titre du dollar de Hong Kong et - 223 millions d'euros au titre du franc suisse. Ces montants restent inchangés depuis le 30 juin 2022 et incluent l'effet d'impôt.

## 16.6 Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. Le maintien d'une qualité de crédit adaptée constitue un objectif essentiel pour le Groupe, autorisant une large capacité d'accès aux marchés, à des conditions favorables, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier des ressources nécessaires au développement de son activité.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 19) sur capitaux propres ;
- capacité d'autofinancement générée par l'activité sur dette financière nette ;
- variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation ;
- cash flow disponible d'exploitation (voir Tableau de variation de la trésorerie consolidée) ;

- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées, ayant vocation à couvrir (et au-delà) l'encours de ses programmes de titres de créances court terme négociables, tout en représentant un coût raisonnable pour le Groupe.

## 17. PLANS D'ACTIONS GRATUITES ET ASSIMILÉS

### 17.1 Plans d'actions gratuites

#### 17.1.1 Caractéristiques générales

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2024, de procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1% du capital de la Société au jour de cette autorisation.

Sauf cas particuliers, (i) l'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration est subordonnée à la satisfaction de conditions de présence et de performance, (ii) la période d'acquisition est de trois ans et (iii) les actions ne sont soumises à aucune obligation de conservation après leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Les critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

#### 17.1.2 Attributions intervenues au cours de l'exercice écoulé

##### Attributions provisoires :

Le Conseil d'administration, usant de la faculté donnée par l'Assemblée générale du 21 avril 2022, a décidé la mise en place au cours de l'année 2023 de sept plans d'actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise, pour la majorité d'entre elles, à une condition de présence et à des conditions de performance. Ces dernières portent principalement sur l'atteinte d'objectifs financiers, soit du Groupe, soit d'une filiale du Groupe, mais également sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers relatifs en particulier au développement durable.

##### Attributions définitives :

La condition de performance applicable aux actions du plan ouvert le 22 octobre 2020 ayant été satisfaite en 2021 et 2022, les actions ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires éligibles le 22 octobre 2023.

La condition de performance à caractère financier applicable aux actions des plans ouverts les 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 ayant été satisfaite en 2022 et en 2023 et celle à caractère extra-financier ayant été atteinte en 2023, les actions seront attribuées définitivement le 28 octobre 2024 sous réserve de la condition de présence des bénéficiaires à cette date.

#### 17.1.3 Plans concernés par les conditions de performance financière

Les plans et exercices concernés par les conditions de performance financière sont les suivants :

Date d'ouverture du plan	Nature du plan	Bénéfice des actions subordonné à une variation positive de l'un des indicateurs entre les exercices :
22 octobre 2020	Actions gratuites	2020 et 2021; 2020 et 2022
28 octobre 2021	"	2021 et 2022 ; 2022 et 2023 <sup>(a)</sup>
27 janvier 2022	"	2021 et 2022 ; 2022 et 2023 <sup>(a)(b)</sup>
26 juillet 2022	"	2021 et 2022 ; 2022 et 2023 <sup>(a)(c)</sup>
27 octobre 2022	"	2022 et 2023 ; 2023 et 2024 <sup>(a)</sup>
26 janvier 2023	"	2022 et 2023 ; 2023 et 2024 <sup>(a)(d)</sup>
25 juillet 2023	"	2027 et 2028 <sup>(a)(e)</sup>
26 octobre 2023	"	2023 et 2024 ; 2024 et 2025 <sup>(a)(f)</sup>

(a) Les conditions de performance financières s'appliquent à l'attribution définitive de 90 % des actions gratuites pour les plans des 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 et 85 % des actions gratuites pour les plans du 27 octobre 2022, du 26 janvier 2023, du 25 juillet 2023 et du 26 octobre 2023. L'attribution définitive du solde des actions gratuites est soumise à la satisfaction d'une condition de performance extra-financière, en lien avec le programme LIFE 360.

(b) Cette condition concerne le plan portant sur 1 308 actions. Voir Note 17.2.

(c) Cette condition concerne le plan portant sur 1 682 actions. Voir Note 17.2.

(d) Cette condition concerne le plan portant sur 1 359 actions. Voir Note 17.2.

(e) Cette condition concerne le plan portant sur 35 000 actions. Voir Note 17.2.

(f) Cette condition concerne le plan portant sur 140 895 actions. Voir Note 17.2.

## 17.2 Tableau de synthèse des plans d'actions gratuites

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Dont : actions de performance <sup>(a)</sup>	Conditions satisfaites ?	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques en 2023	Attributions devenues définitives en 2023	Attributions provisoires au 31/12/2023
22 octobre 2020	177 034	177 034	Oui	3 ans	(5 422)	(163 134)	-
26 janvier 2021	124 187	40 000	Oui	(c)	-	(50 000)	-
15 avril 2021	40 000	40 000	Oui	2 ans	-	(40 000)	-
26 juillet 2021	44 225	40 000	Oui	(d)	-	(40 000)	-
28 octobre 2021	188 965	184 291	(b)(e)	(f)	(3 919)	(30 072)	146 844
27 janvier 2022	10 790	-	-	1 an	-	(10 790)	-
27 janvier 2022	1 308	1 308	(b)	2 ans et 9 mois	-	-	1 308
26 juillet 2022	25 000	25 000	(g)	2 ans et 8 mois	-	-	25 000
26 juillet 2022	11 032	-	-	1 an	-	(11 032)	-
26 juillet 2022	1 682	1 682	(b)	2 ans et 3 mois	-	-	1 682
27 octobre 2022	139 592	139 592	(b)	3 ans	(3 325)	(40)	136 227
26 janvier 2023	1 359	1 359	(b)	2 ans et 9 mois	-	-	1 359
26 janvier 2023	1 000	-	-	1 an	-	-	1 000
20 avril 2023	13 752	-	-	1 an	-	-	13 752
25 juillet 2023	15 000	15 000	(b)	4 ans et 8 mois	-	-	15 000
25 juillet 2023	20 000	20 000	(b)	5 ans et 6 mois	-	-	20 000
26 octobre 2023	140 895	140 895	(b)	3 ans	-	-	140 895
26 octobre 2023	35 000	35 000	(b)	4 ans et 5 mois	-	-	35 000
<b>Total</b>	<b>990 821</b>	<b>861 161</b>			<b>(12 666)</b>	<b>(345 068)</b>	<b>538 067</b>

(a) Voir Note 17.1.1 Caractéristiques générales des plans.

(b) Les conditions de performance ont été considérées comme satisfaites pour la détermination de la charge de l'exercice 2023, sur la base des données budgétaires.

(c) Dont : 44 187 actions soumises à aucune condition avec une période d'acquisition d'un an ; 40 000 dont 30 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits d'un an et 10 000 avec une période d'acquisition de deux ans compte tenu de la satisfaction de la condition de présence ; 40 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de deux ans compte tenu de la satisfaction de la condition de présence et des conditions liées spécifiquement à l'atteinte d'objectifs d'une filiale.

(d) Dont : 4 225 actions soumises à aucune condition avec une période d'acquisition d'un an ; 40 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de deux ans.

(e) Dont : 25 000 actions soumises à une condition de présence et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

(f) Dont : 4 674 actions soumises à aucune condition avec une période d'acquisition d'un an ; 30 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de 18 mois ; 154 291 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de trois ans.

(g) Actions soumises à une condition de présence et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le nombre d'attributions provisoires a évolué comme décrit ci-dessous au cours des exercices présentés :

(en nombre d'actions)	2023	2022	2021
<b>Attributions provisoires au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>668 795</b>	<b>666 515</b>	<b>824 733</b>
Attributions provisoires de la période	227 006	189 404	397 377
Attributions devenues définitives	(345 068)	(175 499)	(544 706)
Attributions devenues caduques	(12 666)	(11 625)	(10 889)
<b>Attributions provisoires à la clôture</b>	<b>538 067</b>	<b>668 795</b>	<b>666 515</b>

## 17.3 Plans d'options d'achat et de souscription

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place depuis 2010. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat n'est en vigueur au 31 décembre 2023.

## 17.4 Charge de l'exercice

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Charge de la période au titre des plans d'attribution d'actions gratuites	117	132	132

Le cours de clôture de l'action LVMH la veille de la date d'attribution des plans 2023 et la valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites de l'exercice 2023 sont les suivants :

Date d'ouverture du plan	Période d'acquisition des droits	Cours de clôture de l'action LVMH la veille de la date d'attribution des plans	Valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites
26 janvier 2023	2 ans et 9 mois	792,3	760,1
26 janvier 2023	1 an	792,3	780,1
20 avril 2023	1 an	885,0	872,6
25 juillet 2023	4 ans et 8 mois	857,6	797,9
25 juillet 2023	5 ans et 6 mois	857,6	783,0
26 octobre 2023	3 ans	679,1	639,4
26 octobre 2023	4 ans et 5 mois	679,1	619,0

## 18. INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
<b>Au 1er janvier</b>	<b>1493</b>	<b>1790</b>	<b>1417</b>
Part des minoritaires dans le résultat	778	667	662
Dividendes versés aux minoritaires	(513)	(382)	(428)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	10	6	397
Effets des acquisitions et cessions de titres de minoritaires	(4)	(138)	(211)
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	19	28	12
Part des minoritaires dans les gains et pertes en capitaux propres	(29)	88	101
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'actions gratuites	4	5	6
Effets des variations des intérêts minoritaires bénéficiant d'engagements d'achat	(74)	(571)	(166)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1684</b>	<b>1493</b>	<b>1790</b>

L'évolution de la part des intérêts minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises et coût des couvertures	Terres à vignes	Engagements envers le personnel	Part des intérêts minoritaires dans les écarts de conversion et de réévaluation
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>267</b>	<b>(53)</b>	<b>254</b>
Variations de l'exercice	118	(43)	11	14	101
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>140</b>	<b>(24)</b>	<b>278</b>	<b>(39)</b>	<b>355</b>
Variations de l'exercice	61	18	(10)	19	88
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>201</b>	<b>(6)</b>	<b>268</b>	<b>(20)</b>	<b>443</b>
Variations de l'exercice	(50)	6	10	5	(29)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>151</b>	<b>-</b>	<b>278</b>	<b>(15)</b>	<b>414</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les intérêts minoritaires sont principalement constitués des 34% détenus par Diageo dans Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») ainsi que des 39% détenus par Mari-Cha Group Ltd dans DFS. Les 34% détenus par Diageo dans Moët Hennessy faisant l'objet d'un engagement d'achat,

Le montant des dividendes versés à Diageo en 2023 est de 241 millions d'euros, au titre de l'exercice 2022. La part du résultat net de l'exercice 2023 revenant à Diageo s'élève à 480 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires cumulés (avant effets comptables de l'engagement d'achat octroyé à Diageo) s'élève à 4 281 millions d'euros au 31 décembre 2023. À cette date, le bilan consolidé résumé de Moët Hennessy se présente ainsi :

(en milliards d'euros)	<b>2023</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	6,4
Autres actifs non courants	1,0
<b>Actifs non courants</b>	<b>7,4</b>
Stocks et en-cours	7,6
Autres actifs courants	1,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0
<b>Actifs courants</b>	<b>11,4</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>18,8</b>

(en milliards d'euros)	<b>2023</b>
Capitaux propres	12,5
Passifs non courants	2,4
<b>Capitaux permanents</b>	<b>14,9</b>
Dette financière à moins d'un an	1,8
Autres passifs courants	2,1
<b>Passifs courants</b>	<b>3,9</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>18,8</b>

Aucun dividende n'a été versé à Mari-Cha Group Ltd en 2023. La part du résultat net 2023 revenant à Mari-Cha Group Ltd s'élève à -38 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires cumulés au 31 décembre 2023 s'élève à 1 173 millions d'euros.

## 19. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

### 19.1 Dette financière nette

(en millions d'euros)	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	11 027	10 185	11 872
Emprunts bancaires	200	194	293
<b>Dette financière à plus d'un an</b>	<b>11 227</b>	<b>10 380</b>	<b>12 165</b>
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	2 685	1 486	3 072
Emprunts courants auprès des établissements de crédit	338	222	377
Billets de trésorerie et <i>US Commercial Paper</i>	7 291	7 247	4 172
Autres emprunts et lignes de crédit	152	144	191
Découverts bancaires	254	200	203
Intérêts courus	(40)	60	61
<b>Dette financière à moins d'un an</b>	<b>10 680</b>	<b>9 360</b>	<b>8 075</b>
<b>Dette financière brute</b>	<b>21 907</b>	<b>19 739</b>	<b>20 241</b>
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	96	144	(6)
Instruments dérivés liés au risque de change	7	170	(63)
<b>Dette financière brute après effet des instruments dérivés</b>	<b>22 010</b>	<b>20 053</b>	<b>20 172</b>
Placements financiers <sup>(a)</sup>	(3 490)	(3 552)	(2 544)
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(b)</sup>	(7 774)	(7 300)	(8 021)
<b>Dette financière nette</b>	<b>10 746</b>	<b>9 201</b>	<b>9 607</b>

(a) Voir Note 14.

(b) Voir Note 15.).

La dette financière nette n'inclut ni les engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Note 21) ni les dettes locatives (voir Note 7).

La variation de la dette financière brute après effet des instruments dérivés au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variations de la trésorerie <sup>(a)</sup>	Effets des variations de change	Effets des variations de valeur de marché	Variations de périmètre	Reclassements et autres	Au 31 décembre 2023
Dette financière à plus d'un an	10 380	3 531	(2)	44	49	(2 775)	11 227
Dette financière à moins d'un an	9 359	(1 637)	(35)	1	241	2 751	10 680
<b>Dette financière brute</b>	<b>19 739</b>	<b>1 894</b>	<b>(37)</b>	<b>45</b>	<b>290</b>	<b>(24)</b>	<b>21 907</b>
Instruments dérivés	314	15	1	(226)	(1)	-	103
<b>Dette financière brute après effet des instruments dérivés</b>	<b>20 053</b>	<b>1 909</b>	<b>(36)</b>	<b>(181)</b>	<b>289</b>	<b>(24)</b>	<b>22 010</b>

(a) Dont 5 990 millions d'euros au titre des émissions et souscriptions d'emprunts, 3 968 millions d'euros au titre des remboursements d'emprunts et de dettes financières et 55 millions d'euros d'augmentation des découverts bancaires.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 700 millions d'euros émis en 2019, ainsi que l'emprunt obligataire de 700 millions de livres sterling, émis en 2020. Les *swaps* de couverture associés à ce dernier emprunt ont été débouclés concomitamment au remboursement.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme EMTN, LVMH a réalisé trois émissions obligataires :

- en avril 2023, émission de 1 000 millions d'euros, à échéance octobre 2025, assortie d'un coupon de 3,375%;
- en septembre 2023, émission de 1 000 millions d'euros à échéance septembre 2029, assortie d'un coupon de 3,25%;
- en septembre 2023, émission de 1 500 millions d'euros à échéance septembre 2033, assortie d'un coupon de 3,50%.

Au cours de l'exercice 2022, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 1 750 millions d'euros émis en 2020, ainsi que l'emprunt obligataire de 800 millions d'euros et l'emprunt obligataire de 400 millions de livres sterling, tous deux émis en 2017. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment aux remboursements.

Au cours de l'exercice 2021, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en 2019. Le solde des obligations convertibles dénouvelables en espèces émises en 2016, d'une valeur nominale initiale de 750 millions de dollars US,

a également été remboursé, soit 156 millions de dollars US. Un montant de 594 millions de dollars US avait été remboursé par anticipation à fin 2020, suite à l'exercice, par les porteurs d'obligations, de la clause de conversion. Voir Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés 2020 concernant les détails du remboursement de ces obligations. Enfin, LVMH a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros émis en 2014. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment au remboursement. Les dettes obligataires de Tiffany ont été comptabilisées à leur valeur de marché à la date d'intégration, soit 940 millions d'euros. Il s'agit de quatre émissions en dollars US pour un nominal total de 800 millions de dollars US et d'une émission de 10 milliards de yens japonais.

La valeur de marché de la dette financière brute, évaluée sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés, est de 20 730 millions d'euros au 31 décembre 2023 (18 018 millions d'euros au 31 décembre 2022, 19 442 millions au 31 décembre 2021), dont 10 402 millions d'euros à moins d'un an (9 358 millions d'euros au 31 décembre 2022, 8 035 millions d'euros au 31 décembre 2021) et 10 327 millions d'euros à plus d'un an (8 660 millions d'euros au 31 décembre 2022, 11 407 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, aucun encours n'était comptabilisé selon l'option juste valeur. Voir Note 1.23.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

### 19.2 Emprunts obligataires et EMTN

Montant nominal (en devises)	Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif initial <sup>(a)</sup> (%)	2023 (en millions d'euros)	2022 (en millions d'euros)	2021 (en millions d'euros)
EUR 1 500 000 000	2023	2033	3,5	1 496	-	-
EUR 1 000 000 000	2023	2029	3,25	993	-	-
EUR 1 000 000 000	2023	2025	3,375	999	-	-
GBP 850 000 000	2020	2027	1,125	886	824	984
EUR 1 250 000 000	2020	2024	-	1 250	1 250	1 251
EUR 1 250 000 000	2020	2026	-	1 247	1 246	1 245
EUR 1 750 000 000	2020	2028	0,125	1 738	1 727	1 737
EUR 1 500 000 000	2020	2031	0,375	1 491	1 489	1 488
GBP 700 000 000	2020	2023	1,0	-	786	832
EUR 1 500 000 000	2020	2025	0,375	1 498	1 497	1 496
EUR 1 750 000 000	2020	2022	Variable	-	-	1 750
EUR 700 000 000	2019	2023	0,26	-	700	699
EUR 1 200 000 000	2017	2024	0,82	1 195	1 187	1 202
EUR 800 000 000	2017	2022	0,46	-	-	800
GBP 400 000 000	2017	2022	1,09	-	-	477
Autres				918	964	984
<b>Total emprunts obligataires et EMTN</b>				<b>13 712</b>	<b>11 672</b>	<b>14 944</b>

(a) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

### 19.3 Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

(en millions d'euros)	Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effets des instruments dérivés		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Échéance : Au 31 décembre 2024	2 919	7 761	10 680	(295)	315	20	2 624	8 076	10 701
Au 31 décembre 2025	2 586	-	2 586	(1)	-	(1)	2 585	-	2 585
Au 31 décembre 2026	1 410	-	1 410	(19)	-	(19)	1 391	-	1 391
Au 31 décembre 2027	946	-	946	(885)	994	109	61	994	1 055
Au 31 décembre 2028	1 776	-	1 776	(213)	208	(5)	1 562	208	1 771
Au 31 décembre 2029	1 004	-	1 004	-	-	-	1 004	-	1 004
Au-delà	3 505	-	3 505	-	-	-	3 505	-	3 505
<b>Total</b>	<b>14 147</b>	<b>7 761</b>	<b>21 908</b>	<b>(1 414)</b>	<b>1 517</b>	<b>104</b>	<b>12 733</b>	<b>9 278</b>	<b>22 012</b>

Voir Note 23.3 pour la valeur de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'échéance 2024 de la dette financière brute se décompose ainsi, par trimestre :

(en millions d'euros)		Échéance 2024	
		Premier trimestre	Deuxième trimestre
Premier trimestre			6 017
Deuxième trimestre			3 881
Troisième trimestre			151
Quatrième trimestre			631
<b>Total</b>			<b>10 680</b>

#### 19.4 Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

La dette en devises a pour objet de financer le développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro, ainsi que le patrimoine du Groupe libellé en devises.

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Euro	15 647	14 836	17 576
Dollar US	4 048	4 564	2 845
Franc suisse	375	(26)	588
Yen japonais	4	309	453
Autres devises	1 936	371	(1 290)
<b>Total <sup>(a)</sup></b>	<b>22 010</b>	<b>20 053</b>	<b>20 172</b>

(a) Les montants présentés ci-dessus intègrent l'effet des *swaps* de conversion des financements centraux vers les devises opérationnelles des filiales, que ceux-ci soient emprunteurs ou prêteurs de la devise concernée.

#### 19.5 Lignes de crédit confirmées non tirées et covenants

Au 31 décembre 2023, le montant disponible des lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 11,1 milliards d'euros. Il excède l'encours des programmes de billets de trésorerie et d'*US Commercial Paper*, dont le montant total s'élève à 7,3 milliards

d'euros au 31 décembre 2023. Dans le cadre de certaines lignes de crédit, le Groupe peut s'engager à respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2023, aucune ligne de crédit significative n'est concernée par ces dispositions.

#### 19.6 Sensibilité

Sur la base de la dette au 31 décembre 2023 :

- une hausse instantanée de 1,5 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation d'environ 140 millions d'euros du coût annuel de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 680 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés;
- une baisse instantanée de 1,5 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution d'environ 140 millions d'euros du coût annuel de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une hausse de 680 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

#### 19.7 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2023, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 350 millions d'euros.

### 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les provisions et autres passifs non courants s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Provisions à plus d'un an	1 529	1 529	1 771
Positions fiscales incertaines	1 438	1 400	1 404
Instruments dérivés <sup>(a)</sup>	130	206	45
Participation du personnel aux résultats	132	123	105
Autres dettes	650	644	656
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>3 880</b>	<b>3 902</b>	<b>3 980</b>

(a) Voir Note 23.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les provisions sont relatives aux natures de risques et charges suivantes :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	609	622	915
Provisions pour risques et charges	920	907	856
<b>Provisions à plus d'un an</b>	<b>1 529</b>	<b>1 529</b>	<b>1 771</b>
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	17	17	17
Provisions pour risques et charges	578	539	582
<b>Provisions à moins d'un an</b>	<b>595</b>	<b>556</b>	<b>598</b>
<b>Total</b>	<b>2 125</b>	<b>2 085</b>	<b>2 369</b>

Les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres <sup>(a)</sup>	Au 31 décembre 2023
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	639	136	(109)	(1)	3	(41)	627
Provisions pour risques et charges	1 445	513	(274)	(165)	7	(28)	1 498
<b>Total</b>	<b>2 085</b>	<b>649</b>	<b>(383)</b>	<b>(166)</b>	<b>10</b>	<b>(70)</b>	<b>2 125</b>

(a) Inclut les effets des variations de change et des écarts de réévaluation. Voir Note 30 concernant les Provisions pour retraites, frais médicaux et assimilés.

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges (voir Note 32), situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur conditionnement, ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires des filiales...).

Les passifs non courants relatifs aux positions fiscales incertaines incluent l'estimation des risques, litiges, et situations contentieuses, réalisés ou probables, relatifs au calcul de l'impôt sur les résultats. Les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectification, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, donnent lieu à l'enregistrement d'un passif dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines.

## 21. ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DE MINORITAIRES

Au 31 décembre 2023, les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo pour la reprise de sa participation de 34% dans Moët Hennessy pour un montant égal à 80% de la juste valeur de Moët Hennessy à la date d'exercice de l'option. Cette option est exerçable à chaque instant avec un préavis de six mois. Dans le calcul de l'engagement, la juste valeur a été déterminée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception des participations dans Château d'Yquem, Château Cheval Blanc, Clos des Lambrays et Colgin Cellars et à l'exception de certains vignobles champenois.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent également l'engagement relatif aux minoritaires de Loro Piana (15%), ainsi que de filiales de distribution dans différents pays, principalement au Moyen-Orient.

## 22. FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

### 22.1 Fournisseurs et comptes rattachés

La variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
<b>Au 1er janvier</b>	<b>8 788</b>	<b>7 086</b>	<b>5 098</b>
Variations des fournisseurs et comptes rattachés	428	1 532	1 576
Variations des clients crébiteurs	24	6	27
Effets des variations de périmètre	-	62	243
Effets des variations de change	(175)	81	226
Reclassements	(17)	21	(85)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>9 049</b>	<b>8 788</b>	<b>7 086</b>

### 22.2 Provisions et autres passifs courants

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Provisions à moins d'un an <sup>(a)</sup>	595	556	598
Instruments dérivés <sup>(b)</sup>	149	300	195
Personnel et organismes sociaux	2 671	2 448	2 244
Participation du personnel aux résultats	317	266	226
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	1 393	1 261	1 101
Clients : avances et acomptes versés	1167	1 224	1 079
Provision pour retour et reprise de produits <sup>(c)</sup>	646	653	648
Différé de règlement d'immobilisations	936	787	907
Produits constatés d'avance	291	275	230
Programmes de fidélité et Cartes cadeaux	651	543	451
Autres dettes locatives et subventions	431	321	324
Autres dettes	293	919	1 170
<b>Total</b>	<b>9 540</b>	<b>9 553</b>	<b>9 174</b>

(a) Voir Note 20.

(b) Voir Note 23.

(c) Voir Note 1.27.

## 23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

### 23.1 Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont principalement pour objet la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine.

La gestion des risques de change et de taux, les transactions sur actions et les instruments financiers sont effectués de façon centralisée.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles et des procédures strictes pour gérer, mesurer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques (*middle-office*), de mise en œuvre

des opérations (*front-office*), de gestion administrative (*back-office*) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit de la performance. Les décisions de couverture sont prises selon un processus établi qui comprend des présentations régulières au Comité exécutif du Groupe et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues notamment en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

### 23.2 Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

		(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	Actifs :	non courants		2	-	4
		courants		23	34	31
	Passifs :	non courants		(100)	(159)	(25)
		courants		(21)	(19)	(5)
			23.3	<b>(96)</b>	<b>(144)</b>	<b>6</b>
<b>Risque de change</b>	Actifs :	non courants		97	97	51
		courants		509	421	218
	Passifs :	non courants		(31)	(47)	(20)
		courants		(126)	(277)	(182)
			23.4	<b>450</b>	<b>193</b>	<b>68</b>
<b>Autres risques</b>	Actifs :	non courants		-	-	-
		courants		10	7	9
	Passifs :	non courants		-	-	-
		courants		(2)	(3)	(8)
			23.5	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	Actifs :	non courants		10	99	55
		courants		13	543	462
	Passifs :	non courants		20	(130)	(206)
		courants		22	(149)	(300)
				<b>363</b>	<b>53</b>	<b>74</b>

Les instruments financiers dérivés liés à la gestion des autres risques concernent essentiellement des instruments de couverture fermes ou optionnels sur certains métaux précieux, notamment l'argent, l'or et le platine.

### 23.3 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs et à la capacité de remboursement, de contenir les frais financiers, et de prévenir le résultat contre une variation sensible des taux d'intérêt.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par échéance				Valeur de marché <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup>			
	À 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	Total	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Swaps de taux, payeur de taux variable	300	1178	-	1 478	-	(102)	-	(102)
Swaps de taux, payeur de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises, payeur de taux euro	-	978	-	978	-	-	5	5
Swaps de devises, receveur de taux euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	400	-	400	-	-	-	-
<b>Total</b>					-	<b>(102)</b>	<b>5</b>	<b>(97)</b>

(a) Gain/(Perte).

(b) Voir Note 1.10 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

### 23.4 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle ; ces flux en devises sont constitués principalement de flux intra-Groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle des sociétés exportatrices ou importatrices, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice (couverture de juste valeur), soit aux transactions prévisionnelles des exercices suivants (couverture des flux de trésorerie futurs).

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement, dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient.

Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

En outre, le Groupe est exposé au risque de change patrimonial lié à la détention d'actifs en devises. Ce risque de change peut être couvert totalement ou partiellement par la mise en place d'emprunts en devises ou par des couvertures de situations nettes de ses filiales situées hors zone euro, en utilisant des instruments appropriés ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 31 décembre 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par exercice d'affectation <sup>(a)</sup>					Valeur de marché <sup>(b)(c)</sup>		
	2023	2024	Au-delà	Total	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
<b>Options achetées</b>								
Call USD	-	127	-	127	1	-	-	1
Put JPY	-	20	-	20	-	-	-	-
Put CNY	-	190	-	190	-	-	-	-
Autres	-	11	-	11	3	-	-	3
	-	<b>348</b>	-	<b>348</b>	<b>4</b>	-	-	<b>4</b>
<b>Tunnels</b>								
Vendeur USD	242	6 066	428	6 736	157	7	-	164
Vendeur JPY	146	1 573	120	1 838	77	14	-	92
Vendeur GBP	51	647	43	740	9	-	-	9
Vendeur HKD	13	588	45	646	19	-	-	19
Vendeur CNY	274	3 239	217	3 730	118	30	-	149
	<b>726</b>	<b>12 113</b>	<b>852</b>	<b>13 691</b>	<b>381</b>	<b>52</b>	-	<b>433</b>
<b>Contrats à terme</b>								
USD	121	428	-	548	4	12	-	16
JPY	-	9	-	9	-	-	-	-
KRW	52	-	-	52	-	-	-	-
BRL	1	64	-	65	-	(5)	-	(5)
Autres	(112)	127	-	15	-	2	-	2
	<b>62</b>	<b>627</b>	-	<b>689</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	-	<b>13</b>
<b>Swaps cambistes</b>								
USD	116	(3 632)	17	(3 499)	-	(6)	-	(6)
GBP	2	492	(655)	(162)	-	(32)	-	(32)
JPY	7	(169)	222	60	-	60	-	60
CNY	72	1 227	-	1 299	-	16	-	16
HKD	15	(1 090)	-	(1 075)	-	(24)	-	(24)
Autres	-	1 007	21	1 028	-	(13)	-	(13)
	<b>212</b>	<b>(2 164)</b>	<b>(396)</b>	<b>(2 348)</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>999</b>	<b>10 924</b>	<b>457</b>	<b>12 380</b>	<b>389</b>	<b>61</b>	-	<b>450</b>

(a) Vente/(Achat).

(b) Voir Note 1.10 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

(c) Gain/(Perte).

### 23.5 Instruments financiers liés à la gestion des autres risques

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, de couvrir les plans de rémunérations liés au cours de l'action LVMH, ou de couvrir certains risques liés à l'évolution du cours de l'action LVMH. Au 31 décembre 2023, aucun dérivé sur actions n'est en vie.

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'argent, l'or et le platine. Dans certains cas, afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs, ou le prix de produits semi-finis avec des producteurs, soit par la mise en place de couvertures financières auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, ces couvertures consistent en des instruments fermes ou optionnels, avec des livraisons au comptant. D'un montant nominal de 189 millions d'euros, les instruments dérivés liés à la couverture du prix des métaux précieux en vie au 31 décembre 2023 ont une valeur de marché positive de 9 millions d'euros. Ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1% des cours de leurs sous-jacents au 31 décembre 2023, un effet net sur les réserves consolidées du Groupe de - 2 millions d'euros. Ils sont à échéance 2024.

### 23.6 Actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur ventilés par méthode de valorisation

(en millions d'euros)	2023			2022			2021		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)
Valorisation <sup>(a)</sup> :									
Cotation boursière	3 349	-	7 774	3 390	-	7 300	2 427	-	8 021
Modèle de valorisation reposant sur des données de marché	10	642	-	18	559	-	96	314	-
Cotations privées	1 492	-	-	1 254	-	-	1 384	-	-
<b>Actifs</b>	<b>4 853</b>	<b>642</b>	<b>7 774</b>	<b>4 660</b>	<b>559</b>	<b>7 300</b>	<b>3 907</b>	<b>314</b>	<b>8 021</b>
Valorisation <sup>(a)</sup> :									
Cotation boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modèle de valorisation reposant sur des données de marché	-	279	-	-	506	-	-	240	-
Cotations privées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>-</b>	<b>279</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>506</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>240</b>	<b>-</b>

(a) Voir Note 1.10 concernant les méthodes de valorisation.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, évaluée au moyen de modèles de valorisation communément utilisés et sur la base de données de marché. Le risque de contrepartie relatif à ces instruments dérivés (« Credit valuation adjustment ») est évalué sur la base de spreads de crédit

issus de données de marché observables, et de la valeur de marché des instruments dérivés ajustée par des add-ons forfaitaires fonction du type de sous-jacent et de la maturité de l'instrument dérivé. Celui-ci est non significatif aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi en 2023 :

(en millions d'euros)	2023
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 254</b>
Acquisitions	214
Cessions (à valeur de vente)	(26)
Gains et (pertes) enregistrés en résultat	189
Effets des variations de change	(19)
Reclassements	-
Effets des variations de périmètre <sup>(a)</sup>	(120)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 492</b>

(a) Voir Note 9.

### 23.7 Incidence des instruments financiers sur l'état global des gains et pertes consolidés

L'incidence des instruments financiers sur l'état global des gains et pertes consolidés de l'exercice se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Réévaluations des parts efficaces, dont:				Réévaluation du coût des couvertures	Risque de change <sup>(a)</sup>		Risque de taux d'intérêt <sup>(b)</sup>		Total <sup>(c)</sup>		
	Couv ertr es de flux de trésor erie futur s en devise s	Réévaluations des parts efficaces, dont:				Réévaluations des parts efficaces	Inefficacité	Total				
		Couvertures de juste valeur	Couvertures d'actifs nets en devises	Total								
Variations en compte de résultat	-	405	-	405	-	405	60	-	60	465		
Variations en gains et pertes consolidés	(45)	-	-	(45)	124	79	-	-	-	79		

(a) Voir Notes 1.10 et 1.23 concernant les principes de réévaluation des instruments de couverture de risque de change.

(b) Voir Notes 1.22 et 1.23 concernant les principes de réévaluation des instruments de risque de taux d'intérêt.

(c) Gain/(Perte).

La réévaluation des éléments couverts inscrits au bilan compensant la réévaluation des parts efficaces des instruments de couverture de juste valeur (voir Note 1.22), aucune inefficacité au titre des couvertures de change n'a été constatée au cours de l'exercice.

### 23.8 Analyses de sensibilité

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés en 2024 principalement, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date. Les incidences sur le résultat net de l'exercice 2023 d'une variation de

10% du dollar US, du yen japonais, de la livre sterling et du Hong Kong dollar contre l'euro, y compris l'effet des couvertures en vie durant l'exercice, par rapport aux cours qui se sont appliqués en 2023 auraient été les suivantes :

(en millions d'euros)	Dollar US		Yen japonais		Livre sterling		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
<b>Incidences liées :</b>								
— au taux d'encaissement des ventes en devises	147	(63)	9	1	25	(3)	5	(2)
— à la conversion des résultats des sociétés consolidées situées hors zone euro	216	(216)	65	(65)	21	(20)	46	(46)
<b>Incidences sur le résultat net</b>	<b>363</b>	<b>(279)</b>	<b>74</b>	<b>(64)</b>	<b>46</b>	<b>(23)</b>	<b>51</b>	<b>(48)</b>

Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être appréciées sur la base des caractéristiques des instruments de couverture en vie au cours de l'exercice 2023, constitués principalement d'options et de tunnels.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2023, les encaissements prévisionnels de 2024 en dollar US et yen japonais sont couverts à hauteur de 71% et 67%, respectivement. Pour la part couverte, compte tenu de la

nature optionnelle des instruments, les cours de cession seront plus favorables que 1,10 EUR/USD pour le dollar US et 151 EUR/JPY pour le yen japonais.

L'incidence des variations de change sur les capitaux propres hors résultat net peut être évaluée au 31 décembre 2023 à travers les effets d'une variation de 10% du dollar US, du yen japonais, de la livre sterling et du Hong Kong dollar contre l'euro par rapport aux cours à la même date :

(en millions d'euros)	Dollar US		Yen japonais		Livre sterling		Hong Kong dollar			
			+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
			1787	(1787)	95	(95)	144	(144)	159	(159)
Conversion de l'actif net en devises			(149)	428	(54)	97	(29)	40	(20)	42
<b>Incidences sur les capitaux propres, hors résultat net</b>	<b>1 638</b>	<b>(1 359)</b>			<b>41</b>	<b>2</b>	<b>115</b>	<b>(104)</b>	<b>139</b>	<b>(117)</b>

### 23.9 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée au moyen du montant de sa dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, soit 10,7 milliards d'euros, inférieure au solde de 11,3 milliards d'euros de trésorerie et équivalents et placements financiers, ou de l'encours de ses programmes de titres de créances court terme négociables, soit 7,3 milliards d'euros. Au regard du

non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 11,1 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe repose ainsi sur l'ampleur de ses placements, sur sa capacité à dégager des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs (titres à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 décembre 2023, l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

(en millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	2028	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	2 800	2 669	1 427	1 045	1 839	4 809	14 589
Emprunts auprès des établissements de crédit	320	68	88	5	30	12	523
Autres emprunts et lignes de crédit	151	14	-	-	-	-	165
Billets de trésorerie et USCP	7 291	-	-	-	-	-	7 291
Découverts bancaires	254	-	-	-	-	-	254
<b>Dette financière brute</b>	<b>10 816</b>	<b>2 751</b>	<b>1 515</b>	<b>1 050</b>	<b>1 869</b>	<b>4 821</b>	<b>22 821</b>
Autres passifs, courants et non courants <sup>(a)</sup>	8 275	226	26	23	135	51	8 736
Fournisseurs et comptes rattachés	9 049	-	-	-	-	-	9 049
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>17 324</b>	<b>226</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>135</b>	<b>51</b>	<b>17 785</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>28 140</b>	<b>2 977</b>	<b>1 541</b>	<b>1 073</b>	<b>2 004</b>	<b>4 872</b>	<b>40 607</b>

(a) Correspond à hauteur de 8 275 millions d'euros aux « Autres passifs courants » (hors instruments dérivés, produits constatés d'avance et programmes de fidélité) et de 461 millions d'euros aux « Autres passifs non courants » (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance).

Voir également Note 7 pour l'échéancier des décaissements relatifs aux contrats de location.

Voir Note 31.2 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals, Notes 19.4 et 23.4 concernant les instruments dérivés de change et Note 23.3 concernant les instruments dérivés de taux.

## 24. INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en six groupes d'activités. Quatre groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production et de distribution similaires. Les informations concernant Louis Vuitton, Bulgari et Tiffany sont présentées selon l'activité prépondérante de la marque, soit le groupe d'activités Mode et Maroquinerie pour

Louis Vuitton et le groupe d'activités Montres et Joaillerie pour Bulgari et Tiffany. Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et Holdings réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précédents, notamment le pôle média, le constructeur de yachts néerlandais Royal Van Lent, les activités hôtelières ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

### 24.1 Informations par groupe d'activités

#### Exercice 2023

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté <sup>(a)</sup>	Total
Ventes hors Groupe	6 587	42 089	7 126	10 811	17 781	1 759	-	86 153
Ventes intra-Groupe	14	80	1 145	91	104	61	(1 496)	-
<b>Total des ventes</b>	<b>6 602</b>	<b>42 169</b>	<b>8 271</b>	<b>10 902</b>	<b>17 885</b>	<b>1 820</b>	<b>(1 496)</b>	<b>86 153</b>
Résultat opérationnel courant	2 109	16 836	713	2 162	1 391	(397)	(12)	22 802
Autres produits et charges opérationnels	(15)	(117)	(25)	(5)	(109)	27	-	(242)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(274)	(2 599)	(507)	(1 012)	(1 377)	(388)	138	(6 018)
<i>Dont : Droits d'utilisation</i>	(31)	(1 475)	(764)	(536)	(851)	(713)	138	(3 031)
Autres	(242)	(1 124)	(343)	(476)	(526)	(276)	-	(2 987)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition <sup>(b)</sup>	2 540	14 142	1 542	20 668	3 404	7 320	(5)	49 611
Droits d'utilisation	221	8 124	644	2 562	4 182	926	(982)	15 679
Immobilisations corporelles	4 248	7 099	897	2 411	1 695	10 988	(8)	27 331
Stocks et en-cours	7 703	5 635	1 118	5 758	2 966	94	(323)	22 952
Autres actifs opérationnels <sup>(c)</sup>	1 712	3 529	1 561	1 761	949	1 666	16 943	28 121
<b>Total actif</b>	<b>16 425</b>	<b>38 529</b>	<b>5 763</b>	<b>33 160</b>	<b>13 197</b>	<b>20 994</b>	<b>15 626</b>	<b>143 694</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	62 701	62 701
Dettes locatives	239	8 474	700	2 637	4 444	1 023	(978)	16 538
Autres passifs <sup>(d)</sup>	2 114	7 841	2 938	2 482	4 196	1 738	43 146	64 455
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>2 353</b>	<b>16 315</b>	<b>3 638</b>	<b>5 119</b>	<b>8 640</b>	<b>2 761</b>	<b>104 870</b>	<b>143 694</b>
Investissements d'exploitation <sup>(e)</sup>	(538)	(3 025)	(432)	(871)	(571)	(2 041)	(1)	(7 478)

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

### Exercice 2022

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté <sup>(a)</sup>	Total
Ventes hors Groupe	7 086	38 576	6 701	10 512	14 774	1 536	-	79 184
Ventes intra-Groupe	13	72	1 021	70	79	50	(1 304)	-
<b>Total des ventes</b>	<b>7 099</b>	<b>38 648</b>	<b>7 722</b>	<b>10 581</b>	<b>14 852</b>	<b>1 586</b>	<b>(1 304)</b>	<b>79 184</b>
Résultat opérationnel courant	2 155	15 709	660	2 017	788	(267)	(7)	21 055
Autres produits et charges opérationnels	(12)	(7)	(12)	(5)	(208)	190	-	(54)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(261)	(2 431)	(480)	(994)	(1 427)	(291)	112	(5 772)
<i>Dont : Droits d'utilisation</i>	(34)	(1 422)	(760)	(523)	(883)	(96)	112	(3 007)
<i>Autres</i>	(227)	(1 008)	(321)	(471)	(544)	(794)	-	(2 766)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition <sup>(b)</sup>	8 861	13 937	1 696	20 594	3 609	1 522	(5)	50 213
Droits d'utilisation	234	7 138	646	2 277	4 284	922	(886)	14 615
Immobilisations corporelles	3 822	5 397	839	2 005	1 688	9 312	(8)	23 055
Stocks et en-cours	6 892	4 793	1 033	5 051	2 805	72	(327)	20 319
Autres actifs opérationnels <sup>(c)</sup>	1 674	3 297	1 493	1 720	775	1 436	16 048	26 443
<b>Total actif</b>	<b>21 483</b>	<b>34 562</b>	<b>5 707</b>	<b>31 646</b>	<b>13 161</b>	<b>13 264</b>	<b>14 823</b>	<b>134 646</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	56 604	56 604
Dettes locatives	247	7 426	695	2 363	4 537	1 019	(879)	15 408
Autres passifs <sup>(d)</sup>	2 161	7 731	2 953	2 583	3 651	1 743	41 812	62 634
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>2 408</b>	<b>15 157</b>	<b>3 648</b>	<b>4 946</b>	<b>8 188</b>	<b>2 762</b>	<b>97 537</b>	<b>134 646</b>
Investissements d'exploitation <sup>(e)</sup>	(440)	(1 872)	(409)	(654)	(523)	(1 074)	1	(4 969)

## Exercice 2021

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté <sup>(a)</sup>	Total
Ventes hors Groupe	5 965	30 844	5 711	8 872	11 680	1142	-	64 215
Ventes intra-Groupe	9	52	897	92	74	27	(1150)	-
<b>Total des ventes</b>	<b>5 974</b>	<b>30 896</b>	<b>6 608</b>	<b>8 964</b>	<b>11 754</b>	<b>1169</b>	<b>(1150)</b>	<b>64 215</b>
Résultat opérationnel courant	1 863	12 842	684	1 679	534	(436)	(15)	17 151
Autres produits et charges opérationnels	(26)	(47)	(17)	(4)	(53)	151	-	4
Charges d'amortissement et de dépréciation	(228)	(2 142)	(443)	(860)	(1 399)	(294)	113	(5 253)
<i>Dont : Droits d'utilisation</i>	<i>(32)</i>	<i>(7 291)</i>	<i>(749)</i>	<i>(410)</i>	<i>(836)</i>	<i>(89)</i>	<i>110</i>	<i>(2 698)</i>
Autres	(796)	(851)	(294)	(449)	(563)	(205)	3	(2 555)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition <sup>(b)</sup>	10 688	13 510	1 417	19 726	3 348	1 766	-	50 455
Droits d'utilisation	153	6 755	556	1 922	4 142	841	(665)	13 705
Immobilisations corporelles	3 450	4 569	752	1 730	1 667	8 032	(8)	20 193
Stocks et en-cours	6 278	3 374	831	3 949	2 410	41	(335)	16 549
Autres actifs opérationnels <sup>(c)</sup>	1 597	2 807	1 281	1 409	747	1 060	15 508	24 409
<b>Total actif</b>	<b>22 167</b>	<b>31 016</b>	<b>4 838</b>	<b>28 737</b>	<b>12 313</b>	<b>11 741</b>	<b>14 500</b>	<b>125 311</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	48 909	48 909
Dettes locatives	164	6 894	594	1 985	4 362	931	(656)	14 275
Autres passifs <sup>(d)</sup>	1 843	6 800	2 770	2 471	3 050	1 992	43 202	62 128
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>2 007</b>	<b>13 694</b>	<b>3 364</b>	<b>4 456</b>	<b>7 412</b>	<b>2 923</b>	<b>91 454</b>	<b>125 311</b>
Investissements d'exploitation <sup>(e)</sup>	(328)	(1 131)	(290)	(458)	(370)	(89)	1	(2 664)

(a) Les éliminations portent sur les ventes entre groupes d'activités ; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier. Les prix de cession entre les groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes à des grossistes ou à des détaillants hors Groupe.

(b) Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.

(c) Les actifs non affectés incluent les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt courant et différé.

(d) Les passifs non affectés incluent les dettes financières, les dettes d'impôt courant et différé ainsi que les dettes relatives aux engagements d'achat de titres de minoritaires.

(e) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

## 24.2 Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
France	6 830	6 071	4 111
Europe (hors France)	14 145	12 717	9 860
États-Unis	21 764	21 542	16 591
Japon	6 314	5 436	4 384
Asie (hors Japon)	26 577	23 785	22 365
Autres pays	10 523	9 632	6 904
<b>Ventes</b>	<b>86 153</b>	<b>79 184</b>	<b>64 215</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
France	3 575	1 891	1 054
Europe (hors France)	1 318	905	520
États-Unis	1 095	955	313
Japon	202	133	82
Asie (hors Japon)	844	761	488
Autres pays	444	324	207
<b>Investissements d'exploitation</b>	<b>7 478</b>	<b>4 969</b>	<b>2 664</b>

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui

doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci génèrent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

### 24.3 Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par trimestre est la suivante :

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations	Total
Premier trimestre	1 694	10 728	2 115	2 589	3 961	341	(394)	21 035
Deuxième trimestre	1 486	10 434	1 913	2 839	4 394	491	(351)	21 206
Troisième trimestre	1 509	9 750	1 993	2 524	4 076	512	(399)	19 964
Quatrième trimestre	1 912	11 257	2 250	2 951	5 454	476	(352)	23 948
<b>Total 2023</b>	<b>6 602</b>	<b>42 169</b>	<b>8 271</b>	<b>10 902</b>	<b>17 885</b>	<b>1 820</b>	<b>(1 496)</b>	<b>86 153</b>
Premier trimestre	1 638	9 123	1 905	2 338	3 040	282	(322)	18 003
Deuxième trimestre	1 689	9 013	1 714	2 570	3 591	441	(291)	18 726
Troisième trimestre	1 899	9 687	1 959	2 666	3 465	443	(364)	19 755
Quatrième trimestre	1 873	10 825	2 145	3 006	4 757	420	(327)	22 699
<b>Total 2022</b>	<b>7 099</b>	<b>38 648</b>	<b>7 722</b>	<b>10 581</b>	<b>14 852</b>	<b>1 586</b>	<b>(1 304)</b>	<b>79 184</b>
Premier trimestre	1 510	6 738	1 550	1 883	2 337	215	(274)	13 959
Deuxième trimestre	1 195	7 125	1 475	2 140	2 748	280	(257)	14 706
Troisième trimestre	1 546	7 452	1 642	2 137	2 710	330	(305)	15 512
Quatrième trimestre	1 723	9 581	1 941	2 804	3 959	344	(314)	20 038
<b>Total 2021</b>	<b>5 974</b>	<b>30 896</b>	<b>6 608</b>	<b>8 964</b>	<b>11 754</b>	<b>1 169</b>	<b>(1 150)</b>	<b>64 215</b>

## 25. VENTES ET CHARGES PAR NATURE

### 25.1 Analyse des ventes

Les ventes sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Ventes réalisées par les marques et enseignes	85 538	78 761	63 920
Royalties et revenus de licences	157	135	105
Revenus des immeubles locatifs	24	25	15
Autres revenus	434	262	175
<b>Total</b>	<b>86 153</b>	<b>79 184</b>	<b>64 215</b>

La part des ventes réalisées par le Groupe dans ses propres boutiques, y compris les ventes réalisées via les sites de e-commerce, représente environ 77% des ventes en 2023 (75% en 2022, 74%

en 2021), soit 66 416 millions d'euros en 2023 (59 383 millions d'euros en 2022, 47 624 millions d'euros en 2021).

## 25.2 Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Frais de publicité et de promotion	10 221	9 584	7 291
Charges de personnel	14 349	12 649	10 541

Voir également Note 7 concernant le détail des charges liées aux contrats de location.

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués du coût des campagnes médias et des frais de publicité

sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais du personnel dédié à cette fonction. Au 31 décembre 2023, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Mode et Maroquinerie et Distribution sélective est de 6 097 (5 664 en 2022, 5 556 en 2021).

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Salaires et charges sociales	14 082	12 360	10 264
Retraites, participation aux frais médicaux et avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies <sup>(a)</sup>	150	157	145
Charges liées aux plans d'actions gratuites et assimilés <sup>(b)</sup>	117	132	132
<b>Charges de personnel</b>	<b>14 349</b>	<b>12 649</b>	<b>10 541</b>

(a) Voir Note 30.

(b) Voir Note 17.4.

La répartition par catégorie professionnelle de l'effectif moyen de 2023 en équivalent temps plein s'établit ainsi :

(en nombre et en pourcentage)	2023	%	2022	%	2021	%
Cadres	44 519	23 %	39 181	23 %	35 875	23 %
Techniciens, responsables d'équipe	17 767	9 %	16 703	10 %	15 688	10 %
Employés administratifs, personnel de vente	96 497	50 %	86 980	50 %	78 297	50 %
Personnel de production	33 504	17 %	30 627	18 %	28 093	18 %
<b>Total</b>	<b>192 287</b>	<b>100 %</b>	<b>173 492</b>	<b>100 %</b>	<b>157 953</b>	<b>100 %</b>

## 25.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes de LVMH SE et des membres de leurs réseaux enregistrés dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

(en millions d'euros, hors taxes)	2023		
	Deloitte	Mazars	Total
<b>Honoraires relatifs à des prestations d'audit</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>33</b>
Prestations fiscales	1	NS	1
Autres	1	NS	1
<b>Honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit</b>	<b>2</b>	<b>NS</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>35</b>

NS : Non significatif.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les honoraires relatifs aux prestations d'audit incluent des prestations connexes aux missions de certification des comptes consolidés et statutaires pour des montants peu significatifs. Ils incluent en outre les prestations de vérifications particulières réalisées à la demande du Groupe, principalement dans les pays où l'audit légal n'est pas requis, ou de certains de ses partenaires.

Outre les prestations fiscales, principalement réalisées hors d'Europe afin de permettre aux filiales du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales, les prestations autres que l'audit incluent des attestations de natures diverses, portant principalement sur le chiffre d'affaires de certaines boutiques requises par les bailleurs et la vérification de la déclaration de performance extra-financière.

## 26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Résultats de cessions	(102)	(210)	9
Réorganisations	(9)	3	-
Réévaluation de titres acquis antérieurement à leur première consolidation	2	232	119
Frais liés aux acquisitions de sociétés consolidées	(14)	(25)	(18)
Dépréciation ou amortissement des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(105)	(50)	(89)
Autres, nets	(14)	(3)	(16)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(242)</b>	<b>(54)</b>	<b>4</b>

Pour les dépréciations et amortissements enregistrés en 2023, voir Notes 5 et 8.

En 2023, les résultats de cessions sont essentiellement relatifs à la cession de 80 % de Cruise Line Holdings Co., voir Note 2.

En 2022, les résultats de cessions étaient principalement relatifs à la vente par Sephora de sa filiale en Russie, définitivement conclue en octobre 2022. La réévaluation des titres acquis antérieurement à leur première consolidation en 2022 résulte de l'acquisition de 60 % de Mongoual SA, antérieurement détenue à hauteur de 40 % et mise en équivalence (voir Note 8).

## 27. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Coût de la dette financière brute	(580)	(128)	4
Produits de la trésorerie et des placements financiers	212	113	40
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	1	(2)	(3)
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(367)</b>	<b>(17)</b>	<b>41</b>
<b>Intérêts sur dettes locatives</b>	<b>(393)</b>	<b>(254)</b>	<b>(242)</b>
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	5	8	10
Coût des dérivés de change	(399)	(358)	(206)
Effets des réévaluations des investissements et placements financiers	263	(225)	499
Autres, nets	(43)	(42)	(49)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(175)</b>	<b>(618)</b>	<b>254</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(935)</b>	<b>(888)</b>	<b>53</b>

Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Revenus de la trésorerie et équivalents	136	49	27
Revenus des placements financiers <sup>(a)</sup>	77	65	13
<b>Produits de la trésorerie et des placements financiers</b>	<b>212</b>	<b>113</b>	<b>40</b>

(a) Dont 60 millions d'euros relatifs à des dividendes reçus au 31 décembre 2023 (50 millions d'euros au 31 décembre 2022, 9 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux proviennent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Dette financière couverte	(60)	139	82
Dérivés de couverture	60	(135)	(80)
Dérivés non affectés	1	(6)	(5)
<b>Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>

Le coût des dérivés de change s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Coût des dérivés de change commerciaux	(405)	(348)	(196)
Coût des dérivés de change relatifs aux actifs nets en devises	-	(12)	3
Coût et autres éléments relatifs aux autres dérivés de change	5	3	(13)
<b>Coût des dérivés de change</b>	<b>(399)</b>	<b>(358)</b>	<b>(206)</b>

## 28. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 28.1 Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Impôt courant de l'exercice	(6 059)	(5 877)	(5 316)
Impôt courant relatif aux exercices antérieurs	8	(18)	(20)
<b>Impôt courant</b>	<b>(6 051)</b>	<b>(5 896)</b>	<b>(5 336)</b>
Variation des impôts différés	378	534	913
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	-	-	(87)
<b>Impôts différés</b>	<b>378</b>	<b>534</b>	<b>826</b>
<b>Charge totale d'impôt au compte de résultat</b>	<b>(5 673)</b>	<b>(5 362)</b>	<b>(4 510)</b>
<b>Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>(34)</b>	<b>(147)</b>	<b>89</b>

### 28.2 Ventilation des impôts différés nets au bilan

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Impôts différés actifs	3 992	3 661	3 156
Impôts différés passifs	(7 012)	(6 952)	(6 704)
<b>Impôts différés nets au bilan</b>	<b>(3 020)</b>	<b>(3 290)</b>	<b>(3 549)</b>

### 28.3 Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Résultat avant impôt	21 625	20 113	17 208
Charge totale d'impôt	(5 673)	(5 362)	(4 510)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>26,2 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>26,2 %</b>

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, y compris la contribution sociale de 3,3%, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

(en pourcentage du résultat avant impôt)	2023	2022	2021
<b>Taux d'imposition en France</b>	<b>25,8</b>	<b>25,8</b>	<b>28,4</b>
Changements de taux d'impôt	-	-	0,5
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(2,0)	(1,5)	(3,0)
Résultats et reports déficitaires, et autres variations d'impôts différés	0,2	0,2	(3,2)
Différences entre les résultats consolidés et imposables,			
et résultats imposables à un taux réduit	0,5	0,5	2,2
Impôts de distribution <sup>(a)</sup>	1,8	1,7	1,3
<b>Taux d'imposition effectif du Groupe</b>	<b>26,2</b>	<b>26,7</b>	<b>26,2</b>

(a) Les impôts de distribution sont principalement relatifs à la taxation des dividendes intragroupe.

Le taux effectif d'imposition du Groupe est de 26,2% en 2023, contre 26,7% en 2022 et 26,2% en 2021. Au 31 décembre 2023, le taux effectif d'imposition est en diminution de 0,5 point par rapport au 31 décembre 2022.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, entrera en application en France à compter

de l'exercice 2024. Le Groupe s'est engagé dans un projet afin d'identifier les incidences et d'organiser les processus permettant de se conformer à ses obligations. En l'état actuel des réglementations des pays dans lesquels le Groupe est implanté, et sous réserve des précisions réglementaires à venir, les conséquences financières portent principalement sur les pays du Moyen-Orient et ne sont pas significatives.

### 28.4 Sources d'impôts différés

#### Au compte de résultat<sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Évaluation des marques	(40)	(47)	350
Autres écarts de réévaluation	29	(51)	245
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(30)	56	(125)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	-	6	(9)
Provisions pour risques et charges	107	18	121
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	118	268	120
Autres retraitements de consolidation	184	267	157
Reports déficitaires	10	18	(30)
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>534</b>	<b>826</b>

(a) Produits/(Charges).

**En capitaux propres<sup>(a)</sup>**

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(11)	18	(13)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	-	-	-
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(16)	(85)	161
Gains et pertes au titre des engagements envers le personnel	(7)	(80)	(59)
<b>Total</b>	<b>(34)</b>	<b>(147)</b>	<b>89</b>

(a) Gains/(Pertes).

**Au bilan<sup>(a)</sup>**

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Évaluation des marques	(5 529)	(5 525)	(5 326)
Réévaluation des terres à vigne à valeur de marché	(588)	(578)	(595)
Autres écarts de réévaluation	(552)	(589)	(615)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(120)	(90)	(144)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(19)	(2)	77
Provisions pour risques et charges	948	882	945
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	1 320	1 209	936
Autres retraitements de consolidation	1 367	1 249	1 051
Reports déficitaires	155	153	122
<b>Total</b>	<b>(3 020)</b>	<b>(3 290)</b>	<b>(3 549)</b>

(a) Actif/(Passif).

**28.5 Reports déficitaires**

Au 31 décembre 2023, les reports déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation de montants à l'actif du bilan (impôts différés actifs ou créances)

représentent une économie potentielle d'impôt de 511 millions d'euros (398 millions d'euros en 2022 et 416 millions en 2021).

**28.6 Consolidations fiscales**

Le régime français d'intégration fiscale permet à la quasi-totalité des sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante est redevable. Ce régime a généré une diminution de la charge d'impôt courant de 266 millions d'euros en 2023 (diminution de la charge d'impôt de 66 millions d'euros en 2022 et 91 millions d'euros en 2021).

Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur, notamment aux États-Unis, ont généré une diminution de la charge d'impôt courant de 80 millions d'euros en 2023 (54 millions d'euros en 2022 et 36 millions d'euros en 2021).

## 29. RÉSULTAT PAR ACTION

	2023	2022	2021
<b>Résultat net, part du Groupe</b> ( <i>en millions d'euros</i> )	<b>15 174</b>	<b>14 084</b>	<b>12 036</b>
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	502 290 188	504 157 339	504 757 339
Nombre moyen d'actions auto-détenues sur l'exercice	(2 233 602)	(2 036 645)	(1 129 631)
<b>Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution</b>	<b>500 056 586</b>	<b>502 120 694</b>	<b>503 627 708</b>
<b>Résultat par action</b> ( <i>en euros</i> )	<b>30,34</b>	<b>28,05</b>	<b>23,90</b>
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	500 056 586	502 120 694	503 627 708
Effet de dilution des plans d'actions gratuites	247 730	359 406	267 884
Autres effets de dilution	-	-	-
<b>Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul après effets dilutifs</b>	<b>500 304 316</b>	<b>502 480 100</b>	<b>503 895 592</b>
<b>Résultat par action après dilution</b> ( <i>en euros</i> )	<b>30,33</b>	<b>28,03</b>	<b>23,89</b>

Le programme de rachat d'actions LVMH initié le 21 décembre 2021 a pris fin le 14 janvier 2022 : les actions LVMH acquises dans le cadre de ce programme sont prises en compte dans le calcul du résultat par action avant dilution. Les actions restant à acquérir en date de clôture ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat après effets dilutifs au titre des autres effets de dilution.

Aucun événement de nature à modifier significativement le nombre d'actions en circulation ou le nombre d'actions potentielles n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes.

## 30. ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL

### 30.1 Charge de l'exercice

La charge enregistrée au cours des exercices présentés au titre des engagements de retraite, de participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel s'établit ainsi :

( <i>en millions d'euros</i> )	2023	2022	2021
Coût des services rendus	122	136	130
Coût financier, net	23	15	15
Écarts actuariels	1	(3)	-
Modifications des régimes	4	8	(1)
<b>Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>150</b>	<b>157</b>	<b>145</b>

La réforme des retraites en France intervenue en avril 2023 a un impact négligeable sur les engagements du Groupe.

### 30.2 Engagement net comptabilisé

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022	2021
Droits couverts par des actifs financiers		2 185	2 205	2 656
Droits non couverts par des actifs financiers		380	362	472
<b>Valeur actualisée des droits</b>		<b>2 566</b>	<b>2 567</b>	<b>3 128</b>
<b>Valeur de marché des actifs financiers</b>		<b>(2 006)</b>	<b>(2 005)</b>	<b>(2 299)</b>
<b>Engagement net comptabilisé</b>		<b>559</b>	<b>562</b>	<b>829</b>
<i>Dont : provisions à plus d'un an</i>	20	609	622	915
<i>provisions à moins d'un an</i>	20	17	17	17
<i>autres actifs</i>		(68)	(77)	(103)
<b>Total</b>		<b>559</b>	<b>562</b>	<b>829</b>

### 30.3 Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

(en millions d'euros)	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Engagement net comptabilisé
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 567</b>	<b>(2 005)</b>	<b>562</b>
Coût des services rendus	122	-	122
Coût financier, net	95	(72)	23
Prestations aux bénéficiaires	(194)	164	(30)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(92)	(92)
Contributions des employés	15	(15)	-
Variations de périmètre et reclassifications	4	-	4
Modifications des régimes	4	-	4
Écarts actuariels <sup>(a)</sup>	(22)	(7)	(29)
<i>Dont : effets d'expérience</i>			
<i>changements d'hypothèses démographiques</i>	50	(7)	43
<i>changements d'hypothèses financières</i>	(9)	-	(9)
<i>Effet des variations de taux de change</i>	(63)	-	(63)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 566</b>	<b>(2 006)</b>	<b>559</b>

(a) (Gain)/Perte.

Les écarts actuariels liés aux effets d'expérience dégagés durant les exercices 2019 à 2022 se sont élevés à :

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur actualisée des droits	31	(12)	(64)	49
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur de marché des actifs financiers	(82)	(67)	(112)	428
<b>Écarts actuariels liés aux effets d'expérience<sup>(a)</sup></b>	<b>(51)</b>	<b>(79)</b>	<b>(176)</b>	<b>477</b>

(a) (Gain)/Perte.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

(en pourcentage)	2023					2022					2021				
	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse
Taux d'actualisation <sup>(a)</sup>	3,27	5,17	4,77	1,83	1,85	3,38	5,18	4,78	1,27	1,50	0,70	2,89	1,74	1,00	0,06
Taux d'augmentation future des salaires	3,00	4,48	n.a.	2,12	2,28	3,00	4,52	n.a.	2,10	2,12	1,96	3,59	n.a.	2,07	1,75

(a) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

n.a. : Non applicable.

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 6,2%.

Une augmentation de 1,5 point du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 215 millions d'euros de la valeur actualisée

des droits au 31 décembre 2023; une réduction de 1,5 point du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 235 millions d'euros.

### 30.4 Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Retraites complémentaires	2 047	2 102	2 601
Indemnités de départ en retraite et assimilées	353	308	351
Frais médicaux	106	100	133
Primes d'ancienneté et autres	60	57	43
<b>Valeur actualisée des droits</b>	<b>2 566</b>	<b>2 567</b>	<b>3 128</b>

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
France	606	595	746
Europe (hors France)	639	568	647
États-Unis	1 123	1 195	1 514
Japon	133	151	164
Asie (hors Japon)	54	49	49
Autres pays	11	9	8
<b>Valeur actualisée des droits</b>	<b>2 566</b>	<b>2 567</b>	<b>3 128</b>

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- en France :
  - il s'agit de l'engagement vis-à-vis des membres du Comité exécutif et de cadres dirigeants du Groupe, qui bénéficiaient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant était fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées. En application de l'ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019,
  - il s'agit en outre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement lors du départ en retraite ou après une certaine ancienneté;

- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite («Loi pour la Prévoyance Professionnelle»), ainsi que le TFR (*Trattamento di Fine Rapporto*) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe, notamment Tiffany. L'essentiel de l'engagement résulte de régimes de retraites qualifiés au sens du code de l'impôt sur le revenu (*Internal revenue service code*) des États-Unis.

### 30.5 Analyse des actifs financiers dédiés

Les valeurs de marché des actifs financiers dans lesquels les fonds versés sont investis se répartissent ainsi, par type de support :

(en pourcentage de la valeur de marché des actifs financiers dédiés)	2023	2022	2021
Actions	23	26	30
Obligations			
— émetteurs privés	32	34	28
— émetteurs publics	10	12	13
Trésorerie, fonds d'investissement, immobilier et autres	35	28	29
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ces actifs ne comportent pas de titres de créance émis par les sociétés du Groupe, ou d'actions LVMH pour un montant important. Le Groupe prévoit d'augmenter en 2024 les actifs financiers dédiés par des versements de 98 millions d'euros environ.

## 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 31.1 Engagements d'achat

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Raisins, vins et eaux-de-vie	3 463	3 138	2 843
Autres engagements d'achat de matières premières	803	810	759
Immobilisations industrielles ou commerciales	1 432	1 173	715
Titres de participation et investissements financiers <sup>(a)</sup>	367	181	317

(a) Voir également Note 2.

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achat auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvi-

sionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur la base des prix connus à la date de la clôture et de rendements de production estimés.

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des engagements d'achat est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Raisins, vins et eaux-de-vie	907	2 195	361	3 463
Autres engagements d'achat de matières premières	369	433	-	803
Immobilisations industrielles ou commerciales	591	704	137	1 432
Titres de participation et investissements financiers	367	-	-	367

### 31.2 Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2023, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Avals et cautions	643	415	415
Autres garanties	327	328	162
<b>Garanties données</b>	<b>970</b>	<b>744</b>	<b>577</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>(42)</b>	<b>(53)</b>	<b>(65)</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avals et cautions	522	80	41	643
Autres garanties	128	150	49	327
<b>Garanties données</b>	<b>650</b>	<b>231</b>	<b>89</b>	<b>970</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>(19)</b>	<b>(20)</b>	<b>(3)</b>	<b>(42)</b>

### 31.3 Autres engagements

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

## 32. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des données personnelles, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de distribution sélective, la protection des consommateurs, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en

cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui soit en cours ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 33. PARTIES LIÉES

### 33.1 Relations de LVMH avec Christian Dior et Agache

Le groupe LVMH est consolidé dans les comptes de Christian Dior, société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris et contrôlée par la société Agache S.C.A. («Agache»), via sa filiale Financière Agache.

La société Agache, qui dispose d'équipes spécialisées, fournit au groupe LVMH des prestations d'assistance principalement dans les domaines de l'ingénierie financière, de la stratégie,

du développement, du droit des affaires et de l'immobilier. En outre, la société Agache donne en location au groupe LVMH des locaux à usage de bureaux.

Inversement, le groupe LVMH fournit diverses prestations administratives et opérationnelles et donne en location des biens immobiliers ou mobiliers à la société Agache ou à certaines de ses filiales.

Les transactions entre LVMH et Agache et ses filiales peuvent être résumées comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Facturations d'Agache et ses filiales à LVMH	(3)	(4)	(2)
Montant dû au 31 décembre	(1)	(1)	-
Facturations de LVMH à Agache et ses filiales	14	12	9
Montant à recevoir au 31 décembre	5	4	3

### 33.2 Relations avec Diageo

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception de Château d'Yquem, de Château Cheval Blanc, du Domaine du Clos des Lambrays, de Colgin Cellars et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34% dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

### 33.3 Relations avec la Fondation Louis Vuitton

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Les contributions nettes correspondantes figurent en « Immobilisations corporelles » et

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 11% des frais communs en 2023 (12% en 2022 et 13% 2021), et a refacturé à ce titre à LVMH SE les frais excédentaires encourus. Après refacturation, le montant des frais communs supporté par Moët Hennessy s'élève à 30 millions d'euros en 2023 (21 millions d'euros en 2022, 19 millions d'euros en 2021).

### 33.4 Organes de Direction

La rémunération globale des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	109	94	78
Avantages post emploi	-	-	-
Autres avantages à long terme	5	7	(5)
Indemnités de fin de contrat de travail	-	2	-
Coût des plans d'actions gratuites et assimilés	59	84	97
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>187</b>	<b>170</b>

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2023 au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est un actif net de 5 millions d'euros (contre un engagement net de 24 millions d'euros au 31 décembre 2022, et de 71 millions d'euros au 31 décembre 2021).

## 34. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 25 janvier 2024.

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
<b>VINS ET SPIRITUEUX</b>			
Moët Hennessy Hellas Single Member MHCS	Athènes, Grèce	IG	66%
Moët Hennessy Italia SpA	Épernay, France	IG	66%
Société Civile des Crus de Champagne Moët Hennessy UK	Milan, Italie	IG	66%
Moët Hennessy España	Reims, France	IG	66%
Moët Hennessy Portugal	Londres, Royaume-Uni	IG	66%
Moët Hennessy (Suisse)	Barcelone, Espagne	IG	66%
Moët Hennessy Deutschland GmbH	Lisbonne, Portugal	IG	66%
Moët Hennessy Entreprise Adaptée SCEA Les Fournettes	Genève, Suisse	IG	66%
Champagne Des Moutiers	Munich, Allemagne	IG	66%
Moët Hennessy de Mexico	Épernay, France	IG	66%
Chamfipar	Montpellier, France	IG	66%
Société Viticole de Reims	Épernay, France	IG	66%
Compagnie Française du Champagne et du Luxe	Épernay, France	IG	66%
Champagne Bernard Brezon	Épernay, France	IG	66%
Moët Hennessy Belux	Bruxelles, Belgique	IG	66%
Champagne De Mansin	Gyé-sur-Seine, France	IG	66%
Moët Hennessy Österreich	Vienne, Autriche	IG	66%
Moët Hennessy Polska	Varsovie, Pologne	IG	66%
Moët Hennessy Suomi	Helsinki, Finlande	IG	66%
Moët Hennessy Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	66%
Moët Hennessy Sverige	Stockholm, Suède	IG	66%
Moët Hennessy Norge	Sandvika, Norvège	IG	66%
Moët Hennessy Denmark	Copenhague, Danemark	IG	66%
Moët Hennessy Services UK	Londres, Royaume-Uni	IG	66%
Moët Hennessy Turkey	Istanbul, Turquie	IG	66%
Moët Hennessy South Africa Pty Ltd SCEV 4F	Johannesburg, Afrique du Sud	IG	66%
Moët Hennessy Nigeria	Épernay, France	IG	66%
SCI JVIGNOBLES	Lagos, Nigeria	IG	66%
Moët Hennessy Middle East FZE	Épernay, France	IG	66%
Champagne Jacques Robert	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	66%
SCI du Domaine de Saint-Antoine Cotes de Saint Michel	Montchelon, France	IG	66%
Moët Hennessy Nederland	Montchelon, France	IG	66%
Moët Hennessy USA	Baarn, Pays-Bas	IG	66%
MHD Moët Hennessy Diageo	New York, USA	JV	66%
SA Du Château d'Yquem	Courbevoie, France	JV	97%
SC Du Château d'Yquem	Sauternes, France	IG	97%
Société Civile Cheval Blanc (SCCB)	Sauternes, France	MEE	50%
Société du Domaine des Lambrays Colgin Cellars	Saint Emilion, France	IG	100%
Chandon International Domaine Chandon, Inc	Morey-Saint-Denis, France	IG	60%
Moët Hennessy Do Brasil – Vinhos E Destilados	Californie, USA	IG	66%
Bodegas Chandon Argentina Domaine Chandon Australia Pty	Paris, France	IG	66%
Domaine Chandon (Ningxia)	Californie, USA	IG	66%
Moët Hennessy Co, Ltd	São Paulo, Brésil	IG	66%
Moët Hennessy Chandon (Ningxia) Vineyards Co, Ltd	Yinchuan, Chine	IG	40%
Château d'Esclans Caves d'Esclans Esclans Estate	La Motte, France	IG	66%
Ace Of Spades Holdings LLC Cheval Des Andes	La Motte, France	IG	66%
Veuve Clicquot Pies Pty Ltd Cloudy Bay Vineyards Ltd	La Motte, France	MEE	33%
Moët Hennessy Shangri-La (Deqin) Winery Company	New York, USA	IG	33%
Newton Vineyard LLC Château du Galoupet	Buenos Aires, Argentine	IG	66%
SCI Du Domaine Cosson Les Beaux Monts Hugo Minuty SAS La Bastide de Verez	Coldstream, Victoria, Australie	IG	66%
Consorts Matton Elise Joseph Phelps Vineyards Jas Hennessy & Co.	Yinchuan, Chine	IG	66%
Distillerie de la Giroe SICA de Bagnolet Sodepa	La Motte, France	IG	66%
Diageo Moët Hennessy BV Hennessy Dublin Edward Dillon & Co. Ltd	New York, USA	IG	3%
Hennessy Far East Moët Hennessy Diageo Hong Kong Moët Hennessy Diageo Macau	Buenos Aires, Argentine	IG	66%
Moët Hennessy Diageo Singapore Pte Moët Hennessy Diageo Malaysia Sdn.	Margarit River, Australie	IG	66%
Moët Hennessy Cambodia Co. Moët Hennessy Philippines Diageo Moët Hennessy Thailand Moët Hennessy Shanghai	Buenos Aires, Argentine	IG	66%
	Cloudy Bay, Nouvelle-Zélande	IG	66%
	Blenheim, Nouvelle-Zélande	IG	53%
	Deqin, Chine	IG	66%
	La Motte, France	IG	66%
	La Motte, France	IG	66%
	La Motte, France	IG	66%
	Morey-Saint-Denis, France	IG	90%
	Morey-Saint-Denis, France	IG	100%
	Gassin, France	IG	66%
	Vidauban, France	IG	66%
	Gassin, France	IG	66%
	Gassin, France	IG	66%
	Californie, USA	IG	66%
	Cognac, France	IG	65%
	Cognac, France	IG	65%
	Cognac, France	IG	3%
	Cognac, France	IG	65%
	Cognac, France	IG	65%
	Amsterdam, Pays-Bas	JV	66%
	Dublin, Irlande	IG	66%
	Dublin, Irlande	MEE	26%
	Hong Kong, Chine	IG	65%
	Hong Kong, Chine	JV	66%
	Macao, Chine	JV	66%
	Singapour	JV	66%
	Kuala Lumpur, Malaisie	JV	66%
	Phnom Penh, Cambodge	IG	34%
	Makati, Philippines	IG	49%
	Bangkok, Thaïlande	JV	66%
	Shanghai, Chine	IG	66%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Moët Hennessy India	Mumbai, Inde	IG	66%
Jas Hennessy Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	65%
Moët Hennessy Diageo China Company	Shanghai, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Distribution Russia	Moscou, Russie	IG	66%
Moët Hennessy Vietnam Distribution Shareholding Co.	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	33%
Moët Hennessy Russia	Moscou, Russie	IG	66%
MH Champagnes and Wines Korea Ltd	Icheon, Corée du Sud	IG	66%
Moët Hennessy (Hainan) Company Limited	Haikou, Chine	IG	66%
MHD Moët Hennessy Diageo	Tokyo, Japon	JV	66%
Moët Hennessy Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	IG	65%
Moët Hennessy Australia	Mascot, Australie	IG	65%
Polmos Żyrardów Sp. Z O.O.	Zyrardów, Pologne	IG	66%
The Glenmorangie Company	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Macdonald & Muir Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Ardbeg Distillery Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Glenmorangie Distillery Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
James Martin & Company Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Nicol Anderson & Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Woodinville Whiskey Company LLC	Washington, USA	IG	66%
RUM Entreprise	Paris, France	IG	66%
Davis Hogue Distilling Co	New York, USA	IG	66%
Agrotequila de Jalisco	Mexico, Mexique	MEE	33%
Dioniso S.R.L	Sesto San Giovanni, Italie	MEE	33%
CRAVAN S.A.S.U	Paris, France	IG	66%
<b>MODE ET MAROQUINERIE</b>			
Manufacture de Souliers Louis Vuitton	Fiesso d'Artico, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Malletier	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy	IG	100%
Louis Vuitton Cantacigli Ticaret	Antilles françaises	IG	100%
Louis Vuitton Editore	Istanbul, Turquie	IG	100%
Louis Vuitton International	Paris, France	IG	100%
Société des Ateliers Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Les Ateliers Joailliers Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Manufacture des Accessoires Louis Vuitton	Fiesso d'Artico, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Bahrain WLL	Manama, Bahreïn	IG	75%
Société Louis Vuitton Services	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	73%
Société des Magasins Louis Vuitton France Belle Jardinière	Paris, France	IG	100%
La Fabrique du Temps Louis Vuitton	Meyrin, Suisse	IG	100%
Louis Vuitton Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
ELV	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Services Europe	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Louis Vuitton Ireland	Dublin, Irlande	IG	100%
Louis Vuitton Deutschland	Munich, Allemagne	IG	100%
Louis Vuitton Ukraine	Kiev, Ukraine	IG	100%
Manufacture de Maroquinerie et Accessoires Louis Vuitton Atepeli – Ateliers des Ponte de Lima	Barcelone, Espagne	IG	100%
Louis Vuitton Netherlands	Calvelo, Portugal	IG	100%
Louis Vuitton Belgium	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Louis Vuitton Luxembourg	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton Hellas	Luxembourg	IG	100%
Louis Vuitton Portugal Maleiro	Athènes, Grèce	IG	100%
Louis Vuitton Israel	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Louis Vuitton Danmark	Tel Aviv, Israël	IG	100%
Louis Vuitton Aktiebolag	Copenhague, Danemark	IG	100%
Louis Vuitton Suisse	Stockholm, Suède	IG	100%
Louis Vuitton Ceska	Munich, Allemagne	IG	100%
Louis Vuitton Österreich	Kiev, Ukraine	IG	100%
Louis Vuitton Kazakhstan	Barcelone, Espagne	IG	100%
Louis Vuitton US Manufacturing, Inc.	Calvelo, Portugal	IG	100%
Somarest	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Louis Vuitton Hawaii, Inc.	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton Guam, Inc.	Luxembourg	IG	100%
Louis Vuitton Saipan Inc.	Athènes, Grèce	IG	100%
Louis Vuitton Norge	Lisbonne, Portugal	IG	100%
San Dimas Luggage Company	Tel Aviv, Israël	IG	100%
Louis Vuitton North America, Inc.	Copenhague, Danemark	IG	100%
Louis Vuitton USA, Inc.	Stockholm, Suède	IG	100%
Louis Vuitton Liban Retail SAL	Helsinki, Finlande	IG	100%
Louis Vuitton Vietnam Company Limited	Bucarest, Roumanie	IG	100%
Louis Vuitton Suomi	São Paulo, Brésil	IG	100%
Louis Vuitton Romania Srl	Panama City, Panama	IG	100%
LVMH Fashion Group Brasil Ltda	Mexico, Mexique	IG	100%
Louis Vuitton Panama, Inc.	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
Louis Vuitton Mexico	Oranjestad, Aruba	IG	100%
Louis Vuitton Chile SpA	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
Louis Vuitton (Aruba)	Beyrouth, Liban	IG	95%
Louis Vuitton Argentina	Hanoï, Vietnam	IG	100%
Louis Vuitton Peru S.R.L.	Helsinki, Finlande	IG	100%
Louis Vuitton Pacific	Bucarest, Roumanie	IG	100%
Louis Vuitton Hong Kong Limited	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG	100%
	Bucarest, Roumanie	IG	100%
	São Paulo, Brésil	IG	100%
	Panama City, Panama	IG	100%
	Mexico, Mexique	IG	100%
	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
	Oranjestad, Aruba	IG	100%
	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
	Beyrouth, Liban	IG	100%
	Hanoï, Vietnam	IG	100%
	Helsinki, Finlande	IG</td	

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Louis Vuitton (Philippines) Inc.	Makati, Philippines	IG	100%	Loro Piana Switzerland	Lugano, Suisse	IG	85%
Louis Vuitton Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Loro Piana France	Paris, France	IG	85%
LV Information & Operation Services Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Loro Piana	Munich, Allemagne	IG	85%
PT Louis Vuitton Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	98%	Loro Piana GB	Londres, Royaume-Uni	IG	85%
Louis Vuitton (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	LG Distribution LLC	Delaware, USA	IG	85%
Louis Vuitton (Thailand) Société Anonyme	Bangkok, Thaïlande	IG	100%	Warren Corporation	Connecticut, USA	IG	85%
Louis Vuitton Taiwan Ltd.	Taipei, Taiwan	IG	100%	Loro Piana & C.	New York, USA	IG	85%
Louis Vuitton Australia Pty Ltd.	Sydney, Australie	IG	100%	Loro Piana USA	New York, USA	IG	85%
Louis Vuitton (China) Co. Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%	Loro Piana (HK)	Hong Kong, Chine	IG	85%
Louis Vuitton New Zealand	Auckland, Nouvelle-Zélande	IG	100%	Loro Piana (Shanghai) Commercial Co.	Shanghai, Chine	IG	85%
Louis Vuitton Kuwait WLL	Koweit City, Koweit	IG	37%	Loro Piana (Shanghai) Textile Trading Co.	Shanghai, Chine	IG	85%
Louis Vuitton India Retail Private Limited	Gurgaon, Inde	IG	100%	Loro Piana Mongolia	Oulan Bator, Mongolie	IG	85%
Louis Vuitton EAU LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	75%	Loro Piana Korea Co.	Séoul, Corée du Sud	IG	85%
Louis Vuitton Saudi Arabia Ltd.	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	75%	Loro Piana (Macau)	Macao, Chine	IG	85%
Louis Vuitton Middle East	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	75%	Loro Piana Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	85%
Louis Vuitton – Jordan PSC	Amman, Jordanie	IG	95%	Loro Piana España	Madrid, Espagne	IG	85%
L.D. Manufacture S.R.L.	Sant'Antimo, Italie	IG	90%	Loro Piana Japan Co.	Tokyo, Japon	IG	85%
Microedge Sarl	Vernier, Suisse	IG	100%	Loro Piana Far East	Singapour	IG	85%
LV Qatar Airport QFZ LLC	Doha, Qatar	IG	100%	Loro Piana Peru	Lucanas, Pérou	IG	85%
Louis Vuitton Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	Manifattura Loro Piana	Sillavengo, Italie	IG	85%
LV Investments SAS	Paris, France	IG	100%	Loro Piana Oesterreich	Vienne, Autriche	IG	85%
Gérald G. SA	Meyrin, Suisse	IG	100%	Loro Piana Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	85%
Daniel R. SA	Meyrin, Suisse	IG	100%	Loro Piana Canada	Toronto, Canada	IG	85%
Art & D SA	Carouges, Suisse	IG	100%	Cashmere Lifestyle Luxury Trading LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	51%
H2L SARL	Gland, Suisse	IG	100%	Loro Piana Mexico S.A de C.V	Naucalpan, Mexique	IG	85%
Manufacture de Souliers Des Marches S.R.L.	Civitanova Marche, Italie	IG	100%	Vicuna Trading W.L.L.	Doha, Qatar	IG	53%
LV Industria Srl	Milan, Italie	IG	100%	Loro Piana Kuwait	Koweit City, Koweit	IG	51%
LVMH Fashion Group Trading Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	Loro Piana (Thailand) Limited	Bangkok, Thaïlande	IG	85%
Manufacture de Textiles Louis Vuitton S.R.L.	Milan, Italie	IG	100%	Loro Piana Hellas Single – Member P.C.	Athènes, Grèce	IG	85%
IRWINDALE ASSOCIATES LLC	New York, USA	IG	100%	Loro Piana Shared Service	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	85%
Atelier Lutèce SAS	Paris, France	IG	61%	Management + FZ LLC			
Adamantem SAS	Gueux, France	IG	51%	HLI Holding Pte. Ltd	Singapour	IG	100%
Louis Vuitton Hungaria Kft.	Budapest, Hongrie	IG	100%	Heng Long International Ltd	Singapour	IG	100%
Louis Vuitton Vostok	Moscou, Russie	IG	100%	Heng Long Leather (Pte) Ltd	Singapour	IG	100%
LV Colombia SAS	Santa Fe de Bogota, Colombie	IG	100%	Heng Long Leather (Guangzhou) Co. Ltd	Guangzhou, Chine	IG	100%
Louis Vuitton Maroc	Casablanca, Maroc	IG	100%	HL Australia Proprietary Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Louis Vuitton South Africa	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	Starke Holding	Floride, USA	IG	100%
Louis Vuitton Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%	Cypress Creek Farms	Floride, USA	IG	100%
Louis Vuitton Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%	The Florida Alligator Company	Floride, USA	IG	100%
Louis Vuitton Services KK	Tokyo, Japon	IG	99%	Pellefina	Floride, USA	IG	100%
Louis Vuitton Canada, Inc.	Toronto, Canada	IG	100%	LVMH Métiers D'Art	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Italia S.r.l.	Milan, Italie	IG	100%	Tanneries Roux	Romans-sur-Isère, France	IG	100%
Marc Jacobs International	New York, USA	IG	80%	Jade Creation	Albergaria-A-Velha, Portugal	IG	55%
Marc Jacobs (UK)	Londres, Royaume-Uni	IG	80%	Jade Jewellery	Paris, France	IG	55%
Marc Jacobs Trademarks	New York, USA	IG	80%	Fonderie Sylvain Compagnon	Chamontel, France	IG	55%
Marc Jacobs Japan	Tokyo, Japon	IG	80%	Off-White LLC	New York, USA	IG	100%
Marc Jacobs International France	Paris, France	IG	80%	Off-White Operating SRL	Milan, Italie	MEE	25 %
Marc Jacobs Commercial and Trading (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	80%	Jean Patou SAS	Paris, France	IG	70 %
Marc Jacobs Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	80%	Rimowa GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100 %
Marc Jacobs Holdings	New York, USA	IG	80%	Rimowa GmbH & Co Distribution KG	Cologne, Allemagne	IG	100 %
Marc Jacobs Hong Kong Distribution Company	Hong Kong, Chine	IG	80%	Rimowa Electronic Tag GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100 %
Marc Jacobs Macau Distribution Company	Macao, Chine	IG	80%	Rimowa CZ spol s.r.o.	Pelhřimov, République Tchèque	IG	100 %
Marc Jacobs Canada	Toronto, Canada	IG	80%	Rimowa America Do Sul Malas De Viagem Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100 %
Loewe	Madrid, Espagne	IG	100%	Rimowa North America Inc.	Cambridge, Canada	IG	100 %
Loewe Hermanos	Madrid, Espagne	IG	100%	Rimowa Inc.	New York, USA	IG	100 %
Manufacturas Loewe	Madrid, Espagne	IG	100%	Rimowa Far East Limited	New York, USA	IG	100 %
LVMH Fashion Group France	Paris, France	IG	100%	Rimowa Macau Limited	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Loewe Hermanos UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Rimowa Japan Co. Ltd	Macao, Chine	IG	100 %
Loewe Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%	Rimowa France SARL	Tokyo, Japon	IG	100 %
Loewe Commercial and Trading (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%	Rimowa Italy Srl	Paris, France	IG	100 %
Loewe Fashion	Singapour	IG	100%	Rimowa Netherlands BV	Milan, Italie	IG	100 %
Loewe Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100%	Rimowa Spain SLU	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
Loewe Macau Company	Macao, Chine	IG	100%	Rimowa Great Britain Limited	Madrid, Espagne	IG	100 %
Loewe Alemania	Francfort, Allemagne	IG	100%	Rimowa Middle East FZ-LLC	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Loewe Italy	Milan, Italie	IG	100%	Rimowa Austria GmbH	Innsbruck, Autriche	IG	100 %
Loewe Holanda B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%	Rimowa Schweiz AG	Dubendorf, Suisse	IG	100 %
Loewe LLC	New York, USA	IG	100%	110 Vondrau Holdings Inc.	Cambridge, Canada	IG	100 %
Loewe Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%	Rimowa China	Shanghai, Chine	IG	100 %
Loewe Australia	Sydney, Australie	IG	100%	Rimowa International	Paris, France	IG	100 %
Loewe Thailand Ltd.	Bangkok, Thaïlande	IG	100%	Rimowa Group Services	París, France	IG	100 %
Loewe Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	Rimowa Middle East FZ-LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100 %
Loewe Suecia AB	Stockholm, Suède	IG	100%	Rimowa Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %
Loewe Dinamarca Aps	Copenhague, Danemark	IG	100%	Rimowa Orient Trading-LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100 %
Loewe Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	100%	Rimowa Singapore	Singapour	IG	100 %
LVMH Fashion Group Support	Paris, France	IG	100%	Rimowa Australia	Sydney, Australie	IG	100 %
Berluti SA	Paris, France	IG	100%	Rimowa Group GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100 %
Berluti Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%	RIMOWA Malaysia Sdn. Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %
Manifattura Berluti Srl	Ferrare, Italie	IG	100%	Rimowa Thailand Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Berluti LLC	New York, USA	IG	100%	Anin Star Holding Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	49 %
Berluti UK Limited (Company)	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Stella McCartney Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	49 %
Berluti Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	100%	Stella McCartney America, Inc.	Delaware, USA	MEE	49 %
Berluti Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%	Stella McCartney France SAS	Paris, France	MEE	49 %
Berluti Singapore Private Ltd	Singapour	IG	100%	Stella McCartney Spain SL	Barcelone, Espagne	MEE	49 %
Berluti (Shanghai) Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100%	Stella McCartney Italia SRL a socio unico	Milan, Italie	MEE	49 %
Berluti Taiwan Ltd.	Taipei, Taiwan	IG	100%	Stella McCartney (Shanghai) Trading Limited	Shanghai, Chine	MEE	49 %
Berluti Hong Kong Company Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Stella McCartney Japan Limited	Tokyo, Japon	MEE	49 %
Berluti Orient FZ LLC	Ras Al-Khaimah, Émirats Arabes Unis	IG	65 %	Stella McCartney Hong Kong Limited	Harbour City, Chine	MEE	49 %
Berluti EAU LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	65 %	Thélilos	Longarone, Italie	IG	100 %
Berluti Korea Company Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	85 %	Thélilos France	Paris, France	IG	100 %
Berluti Australia	Sydney, Australie	IG	100 %	Thélilos USA Inc.	New Jersey, USA	IG	100 %
Berluti Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99 %	Thélilos Asia Pacific Limited	Harbour City, Chine	IG	100 %
Berluti Italia S.R.L.	Milan, Italie	IG	100 %	Thélilos Deutschland GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100 %
LVMH Fashion Group Services	Paris, France	IG	100 %	Thélilos Switzerland GmbH	Zurich, Suisse	IG	100 %
Interlux Company	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Thélilos Iberian Peninsula, S.L.	Barcelone, Espagne	IG	100 %
John Galliano SA	Paris, France	IG	100 %	Thélilos Portugal, Unipessoal Lda.	Lisbonne, Portugal	IG	100 %
Loro Piana	Quarona, Italie	IG	85 %	Thélilos UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
				Thélilos Eyewear (Shanghai) Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %
				Thélilos Nordics AB	Stockholm, Suède	IG	100 %

## COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Thélios Australia Pty Ltd	Brisbane, Australie	IG	100 %	Christian Dior Couture ME SPV LTD	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	85 %
Distribuidora de lentes de lujo Thélios	Álvaro Obregón - Ciudad de Mexico, Mexique	IG	100 %	Christian Dior Couture Travel retail Company	Doha, Qatar	IG	100 %
Thélios Benelux	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	Christian Dior Couture Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100 %
Thélios Middle East FZ-LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100 %	JW Anderson Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	46 %
Barton Perreira	Irvine, USA	IG	100 %	JW Anderson China	Shanghai, Chine	MEE	46 %
Financière Skilynx	Paris, France	IG	100 %	Celine SA	Paris, France	IG	100 %
Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	Avenue M International SCA	Paris, France	IG	100 %
Christian Dior GK	Tokyo, Japon	IG	100 %	Enilec Gestion SARL	Paris, France	IG	100 %
Christian Dior Inc.	New York, USA	IG	100 %	Celine Montaigne SAS	Paris, France	IG	100 %
Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Celine Monte-Carlo SA	Monte-Carlo, Monaco	IG	100 %
Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Celine Germany GmbH	Berlin, Allemagne	IG	100 %
Christian Dior Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %	Celine Production Srl	Florence, Italie	IG	100 %
Christian Dior Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100 %	Celine Suisse SA	Genève, Suisse	IG	100 %
Christian Dior Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100 %	Celine UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle-Zélande	IG	100 %	Celine Inc.	New York, USA	IG	100 %
Christian Dior Taiwan Limited	Taipei, Taiwan	IG	100 %	Celine (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	IG	100 %
OTELINE	Rillieux-Le-Pape, France	IG	90 %	Celine Commercial and Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %
161 NBS Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Celine Distribution Singapore	Singapour	IG	100 %
CHRISTIAN DIOR COUTURE CYPRUS	Nicosie, Chypre	IG	100 %	Celine Boutique Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taiwan	IG	100 %
FG MANUFACTURE	Villeurbanne, France	IG	100 %	CPC Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100 %
Rubens	Florence, Italie	IG	100 %	LVMH FG Services UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Art Lab	Santa Croce Sull'arno, Italie	IG	70 %	Celine Distribution Spain S.L.U.	Madrid, Espagne	IG	100 %
Neri Sport	Venise, Italie	IG	55 %	RC Diffusion Rive Droite SARL	Paris, France	IG	100 %
Manufactura Salento AF	Casarano, Italie	IG	40 %	Celine Netherlands BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100 %
PELLETIERIE EIFFEL	Florence, Italie	MEE	50 %	Celine Australia Ltd Co.	Sydney, Australie	IG	100 %
Christian Dior (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Celine Sweden AB	Stockholm, Suède	IG	100 %
Pespow SpA	San Martino di Lupari, Italie	IG	80 %	Celine Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	100 %
Pespow Italy SRL	San Martino di Lupari, Italie	IG	80 %	Celine Middle East	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	65 %
Flinders	Luxembourg	IG	100 %	Celine Canada	Toronto, Canada	IG	100 %
Dior Creations	Selvazzano Dentro, Italie	IG	100 %	Celine Thailand	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Almandine 150 CE	Paris, France	IG	100 %	Celine Philippines	Makati, Philippines	IG	100 %
Christian Dior Saipan Ltd	Saipan, îles Marianne	IG	100 %	Celine Denimark	Copenhague, Danemark	IG	100 %
Christian Dior Guan Ltd	Tumon Bay, Guam	IG	100 %	LMP LLC	New York, USA	IG	100 %
Christian Dior Espanola	Madrid, Espagne	IG	100 %	CELINE KOREA LTD	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %
Christian Dior UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Rossimoda	Vigonzà, Italie	IG	100 %
Christian Dior Italia Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Rossimoda Romania	Cluj-Napoca, Roumanie	IG	100 %
Christian Dior Suisse SA	Genève, Suisse	IG	100 %	Celine Service Italia SRL	Milan, Italie	IG	100 %
Christian Dior GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100 %	CELINE ITALIA	Milan, Italie	IG	100 %
Christian Dior Fourrure M.C.	Monte-Carlo, Monaco	IG	100 %	Phoebe Philo Ltd	Londres, Royaume-Uni	MEE	30 %
PT Christian Dior Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	80 %	Givenchy SA	Paris, France	IG	100 %
Christian Dior do Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100 %	Givenchy Corporation	New York, USA	IG	100 %
Christian Dior Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	Givenchy China Co.	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Bopel	Lugagnano Val d'Arda, Italie	IG	100 %	Givenchy Couture Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Christian Dior Couture CZ	Prague, République Tchèque	IG	100 %	Givenchy (Shanghai) Commercial and Trading Co.	Shanghai, Chine	IG	100 %
Ateliers AS	Pierre Bénite, France	MEE	25 %	GCCL Macau Co.	Macao, Chine	IG	100 %
Christian Dior Couture	Paris, France	IG	100 %	Givenchy Italia Srl	Florence, Italie	IG	100 %
Christian Dior Couture FZE	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100 %	Cologne, Allemagne	Cologne, Allemagne	IG	100 %
Christian Dior Couture Maroc	Casablanca, Maroc	IG	100 %	Givenchy Germany	Givenchy Taiwan	IG	100 %
Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited	Macao, Chine	IG	100 %	Givenchy Trading WLL	Taipei, Taiwan	IG	100 %
Christian Dior S. de R. L. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100 %	LVMH FG ME FZ LLC	Doha, Qatar	IG	52 %
Les Ateliers Bijoux GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100 %	George V EAU LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	65 %
Christian Dior Commercial (Shanghai) Co.Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %	GIVENCHY SAUDI FOR TRADING COMPANY	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	65 %
Christian Dior Trading India Private Limited	Mumbai, Inde	IG	100 %	Givenchy Singapore	Riyadh, Arabie Saoudite	IG	59 %
Christian Dior Couture Stoleshnikov CDCH SA	Moscou, Russie	IG	100 %	Givenchy Korea Ltd	Singapour	IG	100 %
CDC Abu Dhabi LLC Couture Dior Grèce Société Anonyme	Luxembourg	IG	85 %	Givenchy (Thailand) Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %
Garments Trading	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	85 %	Kenzo SA	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
CDC General Trading LLC	Athènes, Grèce	IG	100 %	Kenzo Belgique SA	Paris, France	IG	100 %
Christian Dior Istanbul Magazacilik Anonim Sirketi	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	80 %	Kenzo Paris Netherlands	Bruxelles, Belgique	IG	100 %
Christian Dior S. de R. L. de C.V.	Istanbul, Turquie	IG	100 %	Kenzo UK Limited	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
Les Ateliers Bijoux GMBH	Doha, Qatar	IG	82 %	Kenzo Italia Srl	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Christian Dior Commercial (Shanghai) Co.Ltd	Manama, Bahreïn	IG	84 %	Kenzo Paris Singapore	Milan, Italie	IG	100 %
Christian Dior Trading India Private Limited	Jakarta, Indonésie	IG	100 %	Kenzo Paris Japan KK	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Christian Dior Couture Stoleshnikov CDCH SA	Kiev, Ukraine	IG	100 %	Kenzo Paris Hong Kong Company	Paris, France	IG	100 %
CDCG FZCO COU.BO Srl	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	85 %	Kenzo Paris USA LLC	Bruxelles, Belgique	IG	100 %
Christian Dior Netherlands BV	Arzana, Italie	IG	100 %	Holding Kenzo Asia	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
Christian Dior Vietnam Limited	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %	Kenzo Paris Shanghai	Milan, Italie	IG	100 %
Liability Company	Hanoi, Vietnam	IG	100 %	LVMH Fashion Group Malaysia	Singapour	IG	100 %
Vermont	Paris, France	IG	100 %	Outshine Mexico S. de R.L. de C.V.	Tokyo, Japon	IG	100 %
Christian Dior Couture Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100 %	Kenzo Paris Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Christian Dior Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100 %	Kenzo Paris Macau Company Ltd.	New York, USA	IG	100 %
Manufactures Dior Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Kenzo Paris Shanghai	Macao, Chine	IG	100 %
Christian Dior Couture Azerbaïjan Draupnir SA	Bakou, Azerbaïdjan	IG	100 %	Fendi Timepieces SA	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %
Mylonir SA	Luxembourg	IG	100 %	Fendi Prague s.r.o.	Mexico, Mexique	IG	100 %
CD Philippines	Makati, Philippines	IG	100 %	Luxury Kuwait for Ready Wear Company WLL	Neuchâtel, Suisse	IG	100 %
Christian Dior Couture Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100 %	Fun Fashion Qatar LLC	Prague, République Tchèque	IG	100 %
Les Ateliers Horlogers Dior	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100 %	Fendi Netherlands BV	Koweit City, Koweit	IG	65 %
Dior Montres	Paris, France	IG	100 %	Fendi Australia Pty Ltd	Doha, Qatar	IG	80 %
Christian Dior Couture Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100 %	Fendi RU LLC	Baarn, Pays-Bas	IG	100 %
IDMC Manufacture	Limoges, France	IG	100 %	Fendi Canada Inc.	Sydney, Australie	IG	100 %
GINZA SA	Luxembourg	IG	100 %	Fendi Doha LLC	São Paulo, Brésil	IG	100 %
GFEC, Srl	Casoria, Italie	IG	100 %	Fendi Spain S.L.	Moscou, Russie	IG	100 %
CDC Kuwait Fashion Accessories with limited liability	Koweit City, Koweit	IG	85 %	Fendi Monaco S.A.M.	Toronto, Canada	IG	100 %
AURELIA Solutions S.R.L.	Milan, Italie	IG	100 %	Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Paris, France	IG	100 %
Lemanus	Luxembourg	IG	100 %	Fendi Pienza, Italie	Doha, Qatar	IG	65 %
LikeABee	Lisbonne, Portugal	IG	100 %	Fendi Greece Single Member SA	Fendi Doha LLC	IG	100 %
CD Norway AS	Oslo, Norvège	IG	100 %	Fendi Fashion Furniture Design S.p.A.	Madrid, Espagne	IG	100 %
CADOR	Florence, Italie	IG	100 %	Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Monte-Carlo, Monaco	IG	100 %
Christian Dior Couture Arabia Trading	Riyad, Arabie Saoudite	IG	85 %	Fendi Pienza, Italie	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	81 %
Christian Dior Couture Ireland	Dublin, Irlande	IG	100 %	Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Pienza, Italie	MEE	30 %
Christian Dior Portugal, Unipessoal LDA	Lisbonne, Portugal	IG	100 %	Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Milan, Italie	MEE	20 %
CD Montenegro	Podgorica, Monténégro	IG	100 %	Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Glyfáda, Grèce	IG	100 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Londres, Royaume-Uni	MEE	20 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	New York, USA	MEE	20 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	100 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Doha, Qatar	IG	100 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Maglificio Matisse Srl	IG	60 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Fashion Furniture Design (Shanghai) Co., Ltd.	IG	20 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Fun Fashion Bahrain Co.WLL	IG	20 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Fendi Srl	IG	80 %
				Fendi Fun Fashion Emirates LLC	Fendi Dis Ticaret Ltd Sti	IG	100 %

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Fendi Philippines Corp.	Makati, Philippines	IG	100%	LVMH Fragrance Brands	Levallois-Perret, France	IG	100%
Fendi Italia Srl	Rome, Italie	IG	100%	LVMH Fragrance Brands	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Fendi UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	LVMH Fragrance Brands	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%
Fendi France SAS	Paris, France	IG	100%	LVMH Fragrance Brands	New York, USA	IG	100%
Fendi North America Inc.	New York, USA	IG	100%	LVMH Fragrance Brands Canada	Toronto, Canada	IG	100%
Fendi (Thailand) Company Limited	Bangkok, Thaïlande	IG	100%	LVMH Fragrance Brands	Tokyo, Japon	IG	100%
Fendi Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	LVMH Fragrance Brands WHD	Floride, USA	IG	100%
Fendi Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	100%	LVMH Fragrance Brands Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%
Fendi Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Parfums Francis Kurkdjian SAS	Paris, France	IG	71%
Fendi China Boutiques Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Parfums Francis Kurkdjian LLC	New York, USA	IG	71%
Fendi (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Maison Francis Kurkdjian UK	Londres, Royaume-Uni	IG	71%
Fendi Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	Benefit Cosmetics LLC	Californie, USA	IG	100%
Fendi Switzerland SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%	Benefit Cosmetics Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	100%
Fun Fashion FZCO	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	81%	Benefit Cosmetics UK Ltd	Chelmsford, Royaume-Uni	IG	100%
Fendi Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%	Benefit Cosmetics Services Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
Fendi Germany GmbH	Munich, Allemagne	IG	100%	Benefit Cosmetics Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Fendi Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%	Benefit Cosmetics SAS	Paris, France	IG	100%
Fendi (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	Benefit Cosmetics Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Fendi Saudi For Trading LLC	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	81%	Fresh Canada	Montréal, Canada	IG	100%
Fun Fashion India Private Ltd	Mumbai, Inde	IG	81%	Fresh	New York, USA	IG	100%
Interservices & Trading SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%	Fresh Cosmetics	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Fendi Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%	Fresh Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%
Emilio Pucci Srl	Florence, Italie	IG	100%	Fresh Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Emilio Pucci International	Baarn, Pays-Bas	IG	100%	L Beauty Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	51%
Emilio Pucci Ltd	New York, USA	IG	100%	L Beauty (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	48%
Emilio Pucci UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Guérlain SA	Paris, France	IG	100%
Emilio Pucci France SAS	Paris, France	IG	100%	LVMH Parfums & Kosmetik Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%
Emilio Pucci International srl	Milan, Italie	IG	100%	Guérlain GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%
<b>PARFUMS ET COSMÉTIQUES</b>							
Perfumes Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	100%	Guérlain Benelux SA	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Parfums Christian Dior	Paris, France	IG	100%	Guérlain Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
LVMH Perfumes and Cosmetics (Thailand) Ltd.	Bangkok, Thaïlande	IG	49%	PC Parfums Cosmétiques SA	Zurich, Suisse	IG	100%
LVMH &C Do Brasil	São Paulo, Brésil	IG	100%	Guérlain Inc.	New York, USA	IG	100%
France Argentine Cosmetic	Buenos Aires, Argentine	IG	100%	Guérlain (Canada) Ltd	Saint-Jean, Canada	IG	100%
LVMH &C Commercial & Trade (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100%	Guérlain de Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%
LVMH &C (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%	Guérlain (Asia Pacific) Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Shang Pu Ecommerce (Shanghai)	Helsinki, Finlande	IG	100%	Guérlain KK	Tokyo, Japon	IG	100%
Parfums Christian Dior Finland	Haikou, Chine	IG	100%	Guérlain Oceania Australia Pty Ltd	Botany, Australie	IG	100%
LVMH &C Hainan	Saint-Jean-de-Braye, France	IG	100%	PT Guérlain Cosmetics Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	51%
LVMH Recherche	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%	Guérlain KSA SAS	Levallois-Perret, France	IG	80%
PCIS	Paris, France	IG	100%	Guérlain Orient DMCC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100%
SNC du 33 Avenue Hoche	Singapour	IG	100%	Guérlain Saudi Limited	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	60%
LVMH Fragrances and Cosmetics (Singapore)	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	60%	Guérlain Polyska sp. z o.o.	Varsovie, Pologne	IG	100%
Parfums Christian Dior Orient Co.	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	48%	Guérlain CZ & SK S.R.O	Prague, République tchèque	IG	100%
Parfums Christian Dior Emirates	Moscou, Russie	IG	100%	Guérlain Romania SRL	Bucarest, Roumanie	IG	100%
OOO Seldico	Kiev, Ukraine	IG	100%	Guérlain Hungry KFT	Budapest, Hongrie	IG	100%
DP Seldico	Tokyo, Japon	IG	100%	G BEAUTY ORIENT L.L.C	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	31%
LVMH Cosmetics	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	60%	Acqua di Parma	Milan, Italie	IG	100%
Parfums Christian Dior Arabia	Varsovie, Pologne	IG	100%	Acqua di Parma	New York, USA	IG	100%
EPCD	Prague, République tchèque	IG	100%	Acqua di Parma Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
EPCD CZ & SK	Bucarest, Roumanie	IG	100%	Acqua di Parma	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
EPCD RO Distribution	Budapest, Hongrie	IG	100%	Make Up For Ever	Paris, France	IG	100%
EPCD Hungaria	Almaty, Kazakhstan	IG	100%	SCi Edison	Paris, France	IG	100%
LVMH &C Kazakhstan	Lisbonne, Portugal	IG	100%	Make Up For Ever Academy China	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH Perfumes e Cosmética	Jakarta, Indonésie	IG	51%	Make Up For Ever	New York, USA	IG	100%
L Beauty Pte	Taguig City, Philippines	IG	51%	Make Up For Ever Canada	Montreal, Canada	IG	100%
PT L Beauty Brands	Paris, France	IG	100%	Make Up For Ever Canada	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
L Beauty Luxury Asia	Paris, France	IG	100%	Make Up For Ever UK Limited	Paris, France	IG	100%
SCI Annabell	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	51%	Stella McCartney Beauty France	Hersham, Royaume-Uni	IG	100%
Parfums Christian Dior UK	Paris, France	IG	100%	Stella McCartney Beauty UK	New Jersey, USA	IG	100%
L Beauty Vietnam	Paris, France	IG	100%	Stella McCartney Beauty US	California, USA	IG	100%
SCI Rose Blue	Paris, France	IG	100%	Kendo Holdings Inc.	California, USA	IG	50%
PCD St Honoré	Paris, France	IG	100%	Fenty Skin LLc	California, USA	IG	50%
LVMH Perfumes & Cosmetics Macau	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	48%	Fenty Hair Products LLC	California, USA	IG	50%
PCD Dubai General Trading	Doha, Qatar	IG	47%	Fenty Fragrance LLC	California, USA	IG	50%
PCD Doha Perfumes & Cosmetics	Paris, France	IG	100%	Ole Henriksen of Denmark Inc.	California, USA	IG	100%
Cristale	Rotterdam, Pays-Bas	IG	100%	SLF USA Inc.	California, USA	IG	100%
Parfums Christian Dior	Bruxelles, Belgique	IG	100%	Susanne Lang Fragrance	Toronto, Canada	IG	100%
Parfums Christian Dior S.A.B.	Luxembourg	IG	100%	BHUS Inc.	California, USA	IG	100%
LVMH &C Luxembourg	Dublin, Irlande	IG	100%	KVD Beauty LLC	California, USA	IG	100%
Parfums Christian Dior (Ireland)	Athènes, Grèce	IG	100%	Fenty Beauty LLC	California, USA	IG	50%
Parfums Christian Dior Hellas	Zurich, Suisse	IG	100%	Kendo Brands Ltd	Bicester, Royaume-Uni	IG	100%
Parfums Christian Dior	New York, USA	IG	100%	Kendo Brands SAS	Paris, France	IG	100%
Christian Dior Perfumes	Montréal, Canada	IG	100%	Kendo Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Parfums Christian Dior Canada	Mexico, Mexique	IG	100%	Buly France SAS	Paris, France	IG	100%
LVMH &C de Mexico	Tokyo, Japon	IG	100%	Buly UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Parfums Christian Dior Japon	Singapour	IG	100%	Buly Italy Srl	Milan, Italie	IG	100%
Parfums Christian Dior (Singapore)	Paris, France	IG	100%	Buly Japan KK	Tokyo, Japon	IG	100%
Inalu	Hong Kong, Chine	IG	100%	Buly HK Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
LVMH &C Asia Pacific	Taipei, Taiwan	IG	100%				
Fa Huá Frag. & Cosm. Taiwan	Shanghai, Chine	IG	100%				
P&C (Shanghai)	Séoul, Corée du Sud	IG	100%				
LVMH &C Korea	Hong Kong, Chine	IG	100%				
Parfums Christian Dior Hong Kong	Petaling Jaya, Malaisie	IG	100%				
LVMH &C Malaysia Sdn. Berhad	Hong Kong, Chine	IG	100%				
Fa Huá Fragrance & Cosmetic Co.	Hong Kong, Chine	IG	100%				
Pardior	Mexico, Mexique	IG	100%				
Parfums Christian Dior Denmark	Copenhague, Danemark	IG	100%				
LVMH Perfumes & Cosmetics Group	Sydney, Australie	IG	100%				
Parfums Christian Dior	Sandvika, Norvège	IG	100%				
Parfums Christian Dior	Stockholm, Suède	IG	100%				
LVMH Perfumes & Cosmetics (New Zealand)	Auckland, Nouvelle-Zélande	IG	100%				
Parfums Christian Dior Austria	Vienne, Autriche	IG	100%				
LVMH PROFUMI E COSMETICI ITALIA SRL	Milan, Italie	IG	100%				
Cosmetics of France	Floride, USA	IG	100%				
LVMH Fragrance Brands Singapore	Singapour	IG	100%				
<b>MONTRES ET JOAILLERIE</b>							
Fred Paris	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%				
Joaillerie de Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%				
Fred	New York, USA	IG	100%				
Fred Londres	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%				
FRED Jewellery Trading LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100%				
Fred Italia SRL	Milan, Italie	IG	100%				
Tag Heuer International	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%				
LVMH W&F ZLLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	100%				
LVMH Watch & Jewelry Thailand Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%				
TAG Heuer Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%				
LVMH Relojería y Joyería España SA	Madrid, Espagne	IG	100%				
LVMH Montres & Joaillerie France	Paris, France	IG	100%				
LVMH Watch & Jewelry UK	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%				
LVMH Watch & Jewelry Canada	Richmond, Canada	IG	100%				
LVMH Watch & Jewelry Singapore	Singapour	IG	100%				
LVMH Watch & Jewelry Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%				

## COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
LVMH Watch & Jewelry Japan	Tokyo, Japon	IG	100 %	Orsini F.LLI Gieffedi S.R.L.	Alessandria, Italie	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	100 %	Callegaro F.Illi S.R.L.	Alessandria, Italie	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Thea SARL	Paris, France	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100 %	Valmanova SAS	Paris, France	IG	100 %
TAG Heuer Connected	Besançon, France	IG	100 %	Laurelton Sourcing, LLC	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry India	New Delhi, Inde	IG	100 %	Laurelton Diamonds, Inc.	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry USA	Illinois, USA	IG	100 %	Tiffany & Co.	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Central Europe	Oberursel, Allemagne	IG	100 %	Tiffany and Company	New York, USA	IG	100 %
Tag Heuer Boutique Outlet Store Roermond	Oberursel, Allemagne	IG	100 %	Tiffany & Co. International	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry (Shanghai) Commercial Co.	Shanghai, Chine	IG	100 %	Tiffany Distribution Company LLC	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Russia LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	Tiffany and Company U.S. Sales, LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Artecad	Tramelan, Suisse	IG	100 %	East Pond Holdings, Inc.	Delaware, USA	IG	100 %
Golfcoders	Paris, France	IG	100 %	LCT Insurance Company	New York, USA	IG	100 %
LVMH W&D Trading LLC	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	100 %	T.R. Risk Holdings, Inc.	New York, USA	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Italy SpA	Milan, Italie	IG	100 %	TRM Investments, LLC	New Jersey, USA	IG	100 %
Chaumet International	Paris, France	IG	100 %	Tiffany Atlantic City, Inc.	New Jersey, USA	IG	100 %
Chaumet London	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Tiffany & Co. Luxembourg S.A.R.L.	Luxembourg	IG	100 %
Chaumet Horlogerie	Nyon, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. Holding I LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Chaumet Korea Yuhan Hoesa	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	Tiffany & Co. Holding II LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Chaumet Australia	Sydney, Australie	IG	100 %	Tiffany & Co. Asia Holdings LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Chaumet Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100 %	Tiffany & Co. Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Chaumet Middle East	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	70 %	Tiffany & Co. (GB)	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Chaumet UAE	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	70 %	Tiffany & Co. (UK) Holdings Limited	Munich, Allemagne	IG	100 %
Farouk Trading	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	70 %	Tiffany and Company (Germany Branch)	Zurich, Suisse	IG	100 %
LVMH Watch & Jewelry Macau Company	Macao, Chine	IG	100 %	Tiffany & Co. (Zurich Branch)	Genève, Suisse	IG	100 %
Chaumet Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	100 %	Tiffany & Co. (Switzerland) Jewelers S.a.r.l.	Chiasso, Suisse	IG	100 %
BMC SPA	Valenza, Italie	IG	60 %	Tiffany Switzerland Watch Company SAGL	Chiasso, Suisse	IG	100 %
Chaumet Russia LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	TIF Watch Holdings Sagl	Chiasso, Suisse	IG	100 %
LVMH Swiss Manufactures	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100 %	TIF Swiss Holdings GmbH	Chiasso, Suisse	IG	100 %
Delano	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. Italia S.p.A.	Milan, Italie	IG	100 %
Hublot	Nyon, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. (Italy) S.r.l.	Milan, Italie	IG	100 %
Bentim International SA	Nyon, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co.	Paris, France	IG	100 %
Hublot SA Genève	Genève, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. (FR) Holdings SAS	Paris, France	IG	100 %
Hublot d'America	Floride, USA	IG	100 %	Laurelton Diamonds Belgium BVBA	Anvers, Belgique	IG	100 %
Benoit de Gorski SA	Genève, Suisse	IG	100 %	Tiffany and Company (Austria Branch)	Vienne, Autriche	IG	100 %
Hublot Boutique Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100 %	Tiffany & Co. Netherlands B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
Hublot Canada	Toronto, Canada	IG	100 %	Tiffany & Co. (CR) s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100 %
LVMH Relojería y Joyería de Mexico	Mexico, Mexique	IG	100 %	Tiffany & Co. Denmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	100 %
ECCO Watch Co., Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	70 %	TCO (NL) Logistics B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
BonCera CO., LTD.	Séoul, Corée du Sud	IG	70 %	Tiffany & Co. Sweden AB	Sunsval, Suède	IG	100 %
Bulgari SpA	Rome, Italie	IG	100 %	Tiffany & Co. Turkey	Istanbul, Turquie	IG	100 %
Bulgari Italia	Rome, Italie	IG	100 %	Tiffany & Co. Kuwait	Salmyia, Koweït	IG	80 %
Bulgari Gioielli	Valenza, Italie	IG	100 %	TCO Kuwait Holding	Koweit City, Koweït	IG	80 %
Bulgari International Corporation (BIC)	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %	Tiffany & Co. of New York Limited	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Bulgari Corporation of America	New York, USA	IG	100 %	Tiffany & Co. Hong Kong Holding LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Bulgari Horlogerie	Neuchâtel, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. Pte Ltd.	Singapour	IG	100 %
Bulgari Japan	Tokyo, Japon	IG	100 %	Tiffany & Co. International (Taiwan Branch)	Taipei, Taiwan	IG	100 %
Bulgari (Deutschland)	Munich, Allemagne	IG	100 %	Tiffany Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %
Bulgari France	Paris, France	IG	100 %	Tiffany & Co. Korea Holding LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Bulgari Montecarlo	Monte-Carlo, Monaco	IG	100 %	Tiffany & Co. (Australia) Pty. Ltd.	Sydney, Australie	IG	100 %
Bulgari España	Madrid, Espagne	IG	100 %	Tiffany & Co. (NZ) Limited	Auckland, Nouvelle-Zélande	IG	100 %
Bulgari SA	Genève, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. Asia Pacific Limited	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Bulgari South Asian Operations	Singapour	IG	100 %	Uptown Alliance (M) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %
Bulgari (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Tiffany & Co. Pte. Ltd. (Malaysia Branch)	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %
Bulgari Belgium	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	TCO Macau Limited	Macao, Chine	IG	100 %
Bulgari Australie	Sydney, Australie	IG	100 %	Tiffany & Co. (Shanghai) Commercial Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100 %
Bulgari (Malaysia)	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %	Tiffany & Co. (Shanghai) Management Consulting Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100 %
Bulgari Global Operations	Neuchâtel, Suisse	IG	100 %	Tiffany & Co. Jewellers (Thailand) Company Limited	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Bulgari Denmark	Copenhague, Danemark	IG	100 %	TCO Jewelers Vietnam LLC	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	100 %
Bulgari Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Tiffany & Co. Philippines Corporation	Makati, Philippines	IG	100 %
Bulgari (Taiwan)	Taipei, Taiwan	IG	100 %	Tiffany & Co. Canada	Halifax, Canada	IG	100 %
Bulgari Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	Tiffany & Co. (Co.) LP	Winnipeg, Canada	IG	100 %
Bulgari Saint Barth	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100 %	Tiffany & Co. Mexico, S.A. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100 %
Bulgari Commercial (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100 %	Tiffany & Co. Brasil Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100 %
Bulgari Hainan	Hainan, Chine	IG	100 %	Tiffany & Co. Belgium SPRL	Bruxelles, Belgique	IG	100 %
Bulgari Accessori	Florence, Italie	IG	100 %	Tiffany & Co. (Jewellers) Limited	Dublin, Irlande	IG	100 %
Bulgari (Austria) GmbH	Vienne, Autriche	IG	100 %	Tiffany & Co. of New York (Spain) S.L.U.	Madrid, Espagne	IG	100 %
Bulgari Holding (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Tiffany & Co. Chile SpA	Santiago de Chile, Chili	IG	100 %
Bulgari (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Tiffany & Co. Puerto Rico	San Juan, Porto Rico	IG	100 %
Bulgari Qatar	Doha, Qatar	IG	49 %	Tiffany & Co. (Aruba) VBA	Oranjestad, Aruba	IG	100 %
Gulf Luxury Trading	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	51 %	Tiffany & Co. DR S.R.L.	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100 %
Bulgari do Brazil	São Paulo, Brésil	IG	100 %	Tiffany and Company (Dubai Branch)	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	100 %
Bulgari Ireland	Dublin, Irlande	IG	100 %	TCO Damas Associates LLC	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	100 %
Bulgari Turkey Lüks Ürün Ticareti	Istanbul, Turquie	IG	100 %	TCO Holdings Limited	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	100 %
Lux Jewels Kuwait for Trading In Gold	Koweit City, Koweit	IG	80 %	TCO Saudi for Trade	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	75 %
Jewelry and Precious Stones				TCO KSA Holdings B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
Lux Jewels Bahrain	Manama, Bahreïn	IG	80 %	Tiffany Japan	Tokyo, Japon	IG	100 %
India Luxco Retail	New Delhi, Inde	IG	100 %	Tiffany & Co. Overseas Finance B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %
BK for Jewelry and Precious Metals and Stones Co.	Koweit City, Koweit	IG	80 %	Tiffany NJ LLC	New Jersey, USA	IG	100 %
Bulgari Canada	Montréal, Canada	IG	100 %	Iridesse, Inc.	Delaware, USA	IG	100 %
Bulgari Commercial Mexico	Mexico, Mexique	IG	100 %	MVTCO, Inc.	Delaware, USA	IG	100 %
Bulgari Russia	Moscou, Russie	IG	100 %	DPFH Co. Ltd.	Tortola, îles vierges britanniques	IG	100 %
Bulgari Prague	Prague, République Tchèque	IG	100 %	Tiffco Investment Vehicle, Inc.	Tortola, îles vierges britanniques	IG	100 %
Bulgari Portugal	Lisbonne, Portugal	IG	100 %	NHC, LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Bulgari Philippines	Makati, Philippines	IG	100 %	Laurelton Diamonds South Africa (Proprietary) Limited	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100 %
Bulgari Vietnam	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	100 %	Laurelton Diamonds Vietnam, LLC	Hai Duong, Vietnam	IG	100 %
Bulgari New Zealand	Auckland, Nouvelle-Zélande	IG	100 %	Laurelton Diamonds (Mauritius) Limited	Port Louis, île Maurice	IG	100 %
Bulgari Saudi for Trading LLC	Riyadh, Arabie Saoudite	IG	70 %	BWHC, LLC	Delaware, USA	IG	100 %
Bulgari Distribuzione S.r.l.	Florence, Italie	IG	100 %	Laurelton Diamonds Botswana (Proprietary) Limited	Gaborone, Botswana	IG	80 %
Bulgari Middle East DMCC	Dubai, Emirats Arabes Unis	IG	100 %	Laurelton Diamonds (Thailand) Ltd.	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Bulgari Roma	Rome, Italie	IG	100 %				
Bulgari Hotels And Resorts Milano Srl	Rome, Italie	MEE	50 %				
Repossi	Paris, France	IG	100 %				
LVMH W&J Jewelry Operations	Alessandria, Italie	IG	100 %				
VPA S.p.A. Villa Pedemonte Atelier Greco F.Ili S.r.l.	Alessandria, Italie	IG	100 %				
	Alessandria, Italie	IG	100 %				

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Laurelton Jewelry, S.R.L.	Bajos De Haina, République Dominicaine	IG	100%
TCORD Holding Company LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany Thailand Holdings I LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany Thailand Holdings II LLC	Delaware, USA	IG	100%
Laurelton-Reign Diamonds (PTY) Ltd.	Windhoek, Namibie	IG	100%
Laurelton Diamonds (Cambodia) Co., Ltd.	Phnom Penh, Cambodge	IG	100%
Orest Group SAS	Erstein, France	IG	92%
Platinum Invest SAS	Erstein, France	IG	92%
BD Product Manufacture SAS	Mamirolle, France	IG	92%

**DISTRIBUTION SÉLECTIVE**

DFS Guam L.P.	Tamuning, Guam	IG	61%
LAX Duty Free Joint Venture 2000	Californie, USA	IG	46%
JFK Terminal 4 Joint Venture 2001	New York, USA	IG	49%
SFO Duty Free & Luxury Store Joint Venture	Californie, USA	IG	46%
SFOIT Specialty Retail Joint Venture	Californie, USA	IG	46%
DFS Merchandising Limited	Delaware, USA	IG	61%
DFS Group LP	Delaware, USA	IG	61%
DFS Korea Limited	Séoul, Corée du Sud	IG	61%
DFS Cotai Limitada	Macao, Chine	IG	61%
DFS New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle-Zélande	IG	61%
DFS Australia Pty Limited	Sydney, Australie	IG	61%
DFS Group Limited - USA	Delaware, USA	IG	61%
DFS Venture Singapore (Pte) Limited	Singapour	IG	61%
DFS Vietnam (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43%
New Asia Wave International (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43%
Ipp Group (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43%
DFS Van Don LLC	Van Don, Vietnam	IG	61%
DFS Vietnam Limited Liability Company	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	61%
DFS Venture Vietnam Company Limited	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	61%
DFS (Cambodia) Limited	Phnom Penh, Cambodge	IG	43%
DFS Singapore (Pte) Limited	Singapour	IG	61%
DFS Middle East LLC	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	61%
DFS France SAS	Paris, France	IG	61%
DFS Italia Srl	Venise, Italie	IG	61%
DFS Holdings Limited	Hamilton, Bermudes	IG	61%
DFS Okinawa KK	Okinawa, Japon	IG	61%
DFS Saipan Limited	Saipan, îles Mariannes	IG	61%
Commonwealth Investment Company Inc.	Saipan, îles Mariannes	IG	58%
Kinkai Saipan LP	Saipan, îles Mariannes	IG	61%
DFS Liquor Retailing Limited	Delaware, USA	IG	61%
Twenty-Seven Twenty Eight Corp.	Delaware, USA	IG	61%
DFS Group Limited - HK	Hong Kong, Chine	IG	61%
DFS Retail (Hainan) Company Limited	Haikou, Chine	IG	61%
DFS Management Consulting (Shenzhen) Company Limited	Shenzhen, Chine	IG	61%
DFS Commerce & Trade (Hainan) Co., Ltd.	Hainan, Chine	IG	61%
DFS Business Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	61%
JAL/DFS Co. Ltd	Chiba, Japon	MEE	25%
PT Sona Topas Tourism industry Tbk	Jakarta, Indonésie	MEE	28%
Central DFS Co., Ltd	Bangkok, Thaïlande	MEE	30%
Shenzhen DFG E-Commerce Co Ltd	Shenzhen, Chine	MEE	13%
Sephora SAS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
Sephora Greece SA	Athènes, Grèce	IG	100%
Sephora Cosmetics Romania SA	Bucarest, Roumanie	IG	100%
Sephora Cyprus Limited	Nicosie, Chypre	IG	100%
Sephora Cosmetics Ltd (Serbie)	Belgrade, Serbie	IG	100%
Sephora Bulgaria EOOD	Sofia, Bulgarie	IG	100%
Sephora Denmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	100%
Sephora Sweden AB	Copenhague, Danemark	IG	100%
Sephora Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	100%
Sephora Germany GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%
Sephora UK	Northampton, Royaume-Uni	IG	100%
Feelunique Holding limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
Channel Island Commercial Group limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
Feelunique International limited	Nottingham, Royaume-Uni	IG	100%
Ocapel limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
Feelunique France SAS	Paris, France	IG	100%
Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg	IG	100%
LVMH Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Sephora Italia S.r.l.	Milan, Italie	IG	100%
Sephora Portugal Perfumaria Lda	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Sephora Polska Sp Z.O.O	Varsovie, Pologne	IG	100%
Sephora Sro (République Tchèque)	Prague, République Tchèque	IG	100%
Sephora Monaco SAM	Monte-Carlo, Monaco	IG	99%
Sephora Cosmeticos Espana, SL	Madrid, Espagne	MEE	50%
Sephora Kozmetik AS (Turquie)	Istanbul, Turquie	IG	100%
Sephora (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	81%
Sephora (Beijing) Cosmetics Co. Ltd	Beijing, Chine	IG	81%
Sephora Xiangyang (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	81%
Sephora Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Le Bon Marché	Paris, France	IG	100%
SEGEF	Paris, France	IG	100%
Franck & Fils	Paris, France	IG	100%
Sephora Moyen-Orient SA	Fribourg, Suisse	IG	70%
Sephora Middle East FZE	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	70%
Sephora Emirates LLC	Dubai, Émirats Arabes Unis	IG	70%
Sephora Bahrain WLL	Manama, Bahreïn	IG	53%
Sephora Qatar WLL	Doha, Qatar	IG	63%
Sephora Arabia Limited	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	70%
Sephora Kuwait Co. WLL	Koweit City, Koweit	IG	59%
Sephora Holding South Asia	Singapour	IG	100%
Sephora Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Beauty In Motion Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Sephora Cosmetics Private Limited (India)	New Delhi, Inde	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
PT Sephora Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Sephora (Thailand) Company (Limited)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Sephora Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Sephora Digital Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Sephora Digital (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
LX Services Pte Ltd	Singapour	IG	100%
PT MU and SC Trading (Indonesia)	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Sephora Services Philippines (Branch)	Manille, Philippines	IG	100%
Sephora New Zealand Limited	Wellington, Nouvelle-Zélande	IG	100%
Sephora Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
PT CAKRADARA MULIA ABADI	Jakarta, Indonésie	IG	100%
24 Sèvres	Paris, France	IG	100%
Sephora USA Inc.	Californie, USA	IG	100%
LGCS Inc.	New York, USA	IG	100%
Sephora Beauty Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
Sephora Puerto Rico LLC	Californie, USA	IG	100%
S+ SAS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
Sephora Mexico S. de R.L de C.V	Mexico, Mexique	IG	100%
Servicios Ziprah S. de R.L de C.V	Mexico, Mexique	IG	100%
Dotcom Group Comercio de Presentes SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100%
Avenue Hoche Varejista Limitada	São Paulo, Brésil	IG	100%

**AUTRES ACTIVITÉS**

Amiticia	New York, USA	IG	51%
Lupicini	New York, USA	IG	48%
357 N. Beverly Drive LLC	New York, USA	IG	100%
1 Main Street East Hampton LLC	New York, USA	IG	100%
East 56th and East 57th Street LLC	New York, USA	IG	100%
Thelios Holdings LLC	New York, USA	IG	100%
Pasticceria Confetteria Cova	Milan, Italie	IG	80%
Cova Montenapoleone	Milan, Italie	IG	80%
Cova France Sas	Paris, France	IG	80%
Groupe Les Echos	Paris, France	IG	100%
Museec	Paris, France	IG	50%
Change Now	Vincennes, France	IG	55%
Les Echos Management	Paris, France	IG	100%
Radio Classique	Paris, France	IG	100%
Mezzo	Paris, France	IG	50%
Les Echos Medias	Paris, France	IG	100%
SFP	Paris, France	IG	100%
Dematis	Paris, France	IG	100%
Les Echos Légal	Paris, France	IG	100%
Les Echos	Paris, France	IG	100%
Pelham Media Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
WordAppeal	Paris, France	IG	100%
Pelham Media SARL	Paris, France	IG	100%
L'Eclaireur	Paris, France	IG	100%
KCO Events	Paris, France	IG	100%
Pelham Media Production	Paris, France	IG	100%
Alto International SARL	Paris, France	IG	100%
Happeningco SAS	Paris, France	IG	100%
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton <sup>(a)</sup>	Paris, France	IG	100%
Bayard (Shanghai) Investment and Consultancy Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH (Shanghai) Management & Consultancy Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
LVMH South & South East Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Alderande	Paris, France	IG	56%
LVMH Group Treasury	Paris, France	IG	100%
Sofidiv Art Trading Company	New York, USA	IG	100%
Sofidiv Inc.	New York, USA	IG	100%
Probinvest	Paris, France	IG	100%
LVMH Publica	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Glacea	Luxembourg	IG	100%
Naxara	Luxembourg	IG	100%
Ufipar	Paris, France	IG	100%
Pronos	Luxembourg	IG	100%
EUPALINOS 1850	Paris, France	IG	100%
L. Courtage Réassurance	Paris, France	IG	100%
Mongoual SA	Paris, France	IG	100%
SARL Daves Rue de la Paix	Paris, France	IG	100%
SARL Daves Place des Etats-Unis	Paris, France	IG	100%
SNC HOTEL LES ANEMONES	Courchevel, France	IG	100%
OMEGA	Paris, France	IG	100%
Anemone 1850	Paris, France	IG	100%
Société Montaigne Jean Goujon SAS	Paris, France	IG	100%
ENABLE	Paris, France	IG	100%
26 Cambon	Paris, France	IG	100%
Villa Foscariini Srl	Milan, Italie	IG	100%
Vicuna Holding	Milan, Italie	IG	100%
Gorgia	Luxembourg	IG	100%
LC Investissements	Paris, France	IG	51%
LVMH Representações Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
LVMH Investissements	Paris, France	IG	100%
Ufinvest	Paris, France	IG	100%
White 1921 Courchevel Société d'Exploitation Hôtelière	Courchevel, France	IG	100%
Delta	Paris, France	IG	100%
Société Immobilière Paris Savoie Les Tovets	Courchevel, France	IG	100%
Investissement Hôtelière Saint Barth	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56%
Plage des Flamands	Paris, France	IG	100%
P&C International	Paris, France	IG	100%
Dajibog S.A.	Luxembourg	IG	100%
LVMH Participations BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
LVMH Services BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
2181 Kalakaua Holdings LLC	Texas, USA	MEE	50%

## COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
2181 Kalakaua LLC	Texas, USA	MEE	50 %	Venice Simplon-Orient-Express Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Polynomes	Paris, France	IG	85 %	Belmond CJ Dollar Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Breakfast Holdings Acquisition	New York, USA	IG	100 %	Croisières Orex SAS	St Usage, France	IG	100 %
L Catterton Management	Londres, Royaume-Uni	MEE	20 %	VSOE Voyages SA	Paris, France	IG	100 %
449 North Beverly Drive	New York, USA	IG	100 %	VSOE Deutschland GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100 %
Moët Hennessy	Paris, France	IG	66 %	Ireland Luxury Rail Tours Ltd	Dublin, Irlande	IG	100 %
Moët Hennessy International	Paris, France	IG	66 %	Villa Margherita SpA	Florence, Italie	IG	100 %
Osaka Fudosan Company	Tokyo, Japon	IG	100 %	Charleston Partners Inc	Caroline du Sud, USA	IG	100 %
Moët Hennessy Inc.	New York, USA	IG	66 %	La Samanna SAS	Marigot, Saint-Martin	IG	100 %
One East 57th Street LLC	New York, USA	IG	100 %	Operadora de Hoteles Rivera Maya SA de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	100 %
Creare	Luxembourg	IG	100 %	Plan Costa Maya SA de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	100 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton KK	Tokyo, Japon	IG	100 %	Spa Residencial SA de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	99 %
LVMH EU	Luxembourg	IG	100 %	Società Agricola SGG Srl	Fiesole, Italie	IG	100 %
Marithé	Luxembourg	IG	100 %	LUXURY TRAINS SWITZERLAND AG	Zurich, Suisse	IG	100 %
Delphine	Paris, France	IG	100 %	Gambetta SAS	Paris, France	IG	85 %
Meadowland Florida LLC	New York, USA	IG	100 %	Belmond (Shanghai) Management & Consultancy Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %
461 North Beverly Drive	New York, USA	IG	100 %	360 N. Rodeo Drive LLC	Illinois, USA	IG	100 %
GIE CAP13	Paris, France	IG	100 %	Eastern & Oriental Express Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
LVMH Miscellanées	Paris, France	IG	100 %	E&O Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100 %
Sofidiv UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	E&O Services (Thailand) Pte Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Primaе	Paris, France	IG	100 %	Belmond Katangel, S.A. de C.V.	Guanajuato, Mexique	IG	100 %
LVMH Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Belmond Sicily SpA	Florence, Italie	IG	100 %
LVMH Canada	Toronto, Canada	IG	100 %	Belmond Italia SpA	Gênes, Italie	IG	100 %
LVMH Perfumes & Cosmetics Inc.	New York, USA	IG	100 %	Hotel Caruso SpA	Florence, Italie	IG	100 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc.	New York, USA	IG	100 %	Hotel Cipriani SpA	Venise, Italie	IG	100 %
Lafayette Art I LLC	New York, USA	IG	100 %	Hotel Splendido SpA	Portofino, Italie	IG	100 %
Island Cay Inc	New York, USA	IG	100 %	Villa San Michele SpA	Florence, Italie	IG	100 %
Halls Pond Exuma Ltd	Nassau, Bahamas	IG	100 %	Luxury Trains Servizi Srl	Venise, Italie	IG	100 %
598 Madison Leasing Corp.	New York, USA	IG	100 %	Castello di Casole SpA	Querceto, Italie	IG	100 %
Europe	Paris, France	IG	100 %	Castello di Casole Agricoltura SpA	Querceto, Italie	IG	100 %
468 North Rodeo Drive	New York, USA	IG	100 %	Belmond Spanish Holdings SL	Madrid, Espagne	IG	100 %
Flavius Investissements	Paris, France	IG	100 %	Nomis Mallorcan Investments SA	Madrid, Espagne	IG	100 %
LVMH BH Holdings LLC	New York, USA	IG	100 %	Son Moragues SA	Deia, Espagne	IG	100 %
Rodeo Partners LLC	New York, USA	IG	100 %	Reid's Hotel Lda	Funchal, Portugal	IG	100 %
LBD Holding	Paris, France	IG	100 %	Europe Hotel LLC	Saint-Petersbourg, Russie	IG	100 %
LVMH MJ Holdings Inc.	New York, USA	IG	100 %	Belmond USA Inc	Delaware, USA	IG	100 %
Arbelos Insurance Inc.	New York, USA	IG	100 %	21 Club Inc	New York, USA	IG	100 %
1896 Corp.	New York, USA	IG	100 %	Belmond Pacific Inc	Delaware, USA	IG	100 %
313-317 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100 %	Belmond Reservation Services Inc	Delaware, USA	IG	100 %
319-323 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100 %	Charleston Centre LLC	Caroline du Sud, USA	IG	100 %
420 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100 %	Charleston Place Holdings Inc	Caroline du Sud, USA	IG	100 %
456 North Rodeo Drive	New York, USA	IG	100 %	El Encanto Inc	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Venice Simplon Orient Express Inc	Delaware, USA	IG	100 %
Moët Hennessy Investissements	Paris, France	IG	66 %	Belmond Cap Juluca Limited	Anguilla	IG	100 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100 %	Belmond Holdings I Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
LVMH Italia SpA	Milan, Italie	IG	100 %	Belmond Peru Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Investir Publications	Paris, France	IG	100 %	Leisure Holdings Asia Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Les Echos Solutions	Paris, France	IG	100 %	Vessel Holdings 2 Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Les Echos Publishing	Paris, France	IG	100 %	Belmond Anguilla Holdings LLC	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Editio	Paris, France	IG	100 %	Belmond Anguilla Member LLC	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
EuroArts Music International	Berlin, Allemagne	IG	100 %	Belmond Anguilla Owner LLC	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Wansquare	Paris, France	IG	100 %	Belmond Interfin Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Agence d'Événements Cultures	Paris, France	IG	55 %	Belmond Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100 %
Opinion Way SAS	Paris, France	IG	76 %	Gametrackers (Botswana) (Pty) Ltd	Maun, Botswana	IG	100 %
Tamaris Holding	Paris, France	MEE	50 %	Game Viewers (Pty) Ltd	Maun, Botswana	IG	100 %
LVMH Hotel Management	Paris, France	IG	100 %	Xaxaba Camp (Pty) Ltd	Gaborone, Botswana	IG	100 %
Société d'Exploitation Hôtelière de la Samaritaine	Paris, France	IG	100 %	Phoenix Argente SAS	Marigot, Saint-Martin	IG	100 %
Société d'Exploitation Hôtelière Isle de France	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56 %	CSN Immobiliaria SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100 %
Société d'Investissement Cheval Blanc Saint Barth Isle de France	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56 %	OEH Operadora San Miguel SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100 %
Société Cheval Blanc Saint Tropez Villa Jacquemone	Saint-Tropez, France	IG	100 %	CSN Real Estate I SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100 %
33 Hoche Royal Van Lent Shipyard BV	Saint-Tropez, France	IG	100 %	OEH Servicios San Miguel SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100 %
Tower Holding BV	Paris, France	IG	100 %	Miraflores Ventures Ltd S.A de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	99 %
Green Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100 %	Belmond Brasil Hoteis SA	Foz de Iguaçu, Brésil	IG	100 %
Gebr. Olie Beheer BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100 %	Companhia Hoteis Palace SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	98 %
Van der Loo Yachtinginteriors BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100 %	Iguassu Experiences Agencia de Turismo Ltda	Foz de Iguaçu, Brésil	IG	100 %
Red Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100 %	Belmond Brasil Servicos Hoteleiros SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100 %
De Voogt Naval Architects BV	Haarlem, Pays-Bas	MEE	49 %	Robisi Empreendimentos e Participacoes SA	Rio de Janeiro, Brésil	MEE	50 %
Headship Holland BV	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	49 %	Signature Boutique Ltda	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100 %
Headship America Inc.	Floride, USA	MEE	49 %	CSN (San Miguel) Holdings Ltd	Tortola, îles vierges britanniques	IG	100 %
OGMLN BV	Nieuw-Lekkerland, Pays-Bas	MEE	49 %	Grupo Conceptos SA	Road Town, îles vierges britanniques	IG	100 %
Firstship BV	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	49 %	Miraflores Ventures Ltd	Road Town, îles vierges britanniques	IG	100 %
RVL Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100 %	Belmond Peru Management SA	Lima, Pérou	IG	100 %
Le Jardin d'Acclimatation	Paris, France	IG	80 %	Belmond Peru SA	Lima, Pérou	IG	100 %
Türkisblo S.A.	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	49 %	Ferrocarril Transandino SA	Lima, Pérou	MEE	50 %
MONTAIGNE 1 BV	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Perurail SA	Lima, Pérou	MEE	50 %
Palladios Overseas Holding	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Peru Belmond Hotels SA	Lima, Pérou	MEE	50 %
75 Sloane Street Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Peru Experiences Belmond SA	Lima, Pérou	MEE	50 %
Belmond (UK) Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Belmond Japan Ltd	Tokyo, Japon	IG	100 %
Belmond Dollar Treasury Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Belmond Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Belmond Finance Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Belmond China Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Belmond Management Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Belmond Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Belmond Sterling Treasury Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Hosia Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Blanc Restaurants Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Belmond Hotels Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100 %
Great Scottish and Western Railway Holdings Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Belmond (Thailand) Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
The Great Scottish and Western Railway Company Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Fine resorts Co Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %
Horatio Properties Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Samui Island Resort Co Ltd	Koh Samui, Thaïlande	IG	100 %
Island Hotel (Madeira) Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Khmer Angkor Hotel Co Ltd	Siem Reap, Cambodge	IG	99 %
Mount Nelson Hotel Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Société Hôtelière de Pho Vao	Luang Prabang, Laos	IG	69 %
La Residencia Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Myanmar Cruises Ltd	Yangon, Myanmar	IG	100 %
Reid's Hotel Madeira Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	PT Bali Resort & Leisure Co Ltd	Bali, Indonésie	IG	100 %
VSOE Holdings Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Exclusive Destinations (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100 %
				Fraser's Helmsley Properties (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100 %
				Mount Nelson Commercial Properties (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100 %
				Mount Nelson Residential Properties (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100 %
				LVMH Client Services	Paris, France	IG	100 %
				LVMH GAIA	Paris, France	IG	100 %
				LVMH Happening SAS	Paris, France	IG	100 %

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
LVMHappening LLC	New York, USA	IG	100%
Le Parisien Libéré	Saint-Ouen, France	IG	100%
Team Diffusion	Saint-Ouen, France	IG	100%
Team Media	Paris, France	IG	100%
Société Nouvelle SICAVIC	Paris, France	IG	100%
L.P.M.	Paris, France	IG	100%
LP Management	Paris, France	IG	100%
Editions Assouline SAS	Paris, France	MEE	49%

IG : Société consolidée par intégration globale.

MEE : Société consolidée par mise en équivalence.

JV : Société constituée en joint-venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy. Voir également Notes 1.7 et 1.27 pour le principe de comptabilisation relatif à ces sociétés.

(a) LVMH est une société européenne, dont le siège social est situé au 22 avenue Montaigne, 75008 Paris, France.

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Assouline Publishing Inc	New York, USA	MEE	49%
Assouline Inc	New York, USA	MEE	49%
Aristote in NY Inc	New York, USA	MEE	49%
Aristote in OC Inc	New York, USA	MEE	49%
Assouline UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	MEE	49%
Assouline Italy SRL	Venise, Italie	MEE	49%
Assouline PB LLC	New York, USA	MEE	49%
Magasins de la Samaritaine	Paris, France	IG	99%

## LISTE DES SOCIÉTÉS NON INCLUSES DANS LA CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt
Société d'Exploitation Hôtelière de Saint-Tropez	Paris, France	100%
Société Nouvelle de Librairie et de l'édition	Paris, France	100%
Samos 1850	Paris, France	100%
BRN Invest NV	Baarn, Pays-Bas	100%
Toitech	Paris, France	90%
Sephora Macau Limited	Macao, Chine	100%
SOPFAR116	Paris, France	100%
SOPFAR125	Paris, France	100%
SOPFAR126	Paris, France	100%
SOPFAR127	Paris, France	100%
SOPFAR128	Bourg-de-Péage, France	100%
SOPFAR132	Paris, France	100%
Nona Source	Paris, France	100%
SOPFAR135	Paris, France	100%
SOPFAR136	Paris, France	100%
SOPFAR137	Paris, France	100%
SOPFAR138	Paris, France	100%
SOPFAR139	Paris, France	100%
SOPFAR141	Paris, France	100%
SOPFAR142	Paris, France	100%
SOPFAR144	Paris, France	100%
Heristoria	Paris, France	100%
Moët Hennessy Wines & Spirits	Paris, France	100%
LVMH Holdings Inc.	New York, USA	100%
Prolepsis Investment Ltd	Londres, Royaume-Uni	100%
Innovacion en Marcas de Prestigio SA	Mexico, Mexique	65%
MS 33 Expansion	Paris, France	100%
Shinsegae International Co. Ltd LLC	Paris, France	51%
Crystal Pumpkin	Florence, Italie	99%
Groupement Forestier des Bois de la Celle	Cognac, France	65%

Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt
Augesco	Paris, France	50%
Folio St. Barths	New York, USA	100%
Editions Croque Futur	Paris, France	40%
LVMH Luxury Ventures Advisors	Paris, France	100%
SOPFAR154	Paris, France	100%
SOPFAR159	Paris, France	100%
SOPFAR160	Paris, France	100%
SOPFAR161	Paris, France	100%
SOPFAR162	Paris, France	100%
SOPFAR163	Paris, France	100%
SOPFAR164	Paris, France	100%
SOPFAR165	Paris, France	100%
Biocréation Cosmetic	Saintigny, France	60%
Blu Himalaya SL	Bétera, Espagne	55%
Verdeveleno SL	Bétera, Espagne	55%
Tracking Leather SL	Bétera, Espagne	55%
Samarinda Trading SL	Bétera, Espagne	55%
Verdeveleno Italia SRL	Santa Croce sull'Arno, Italie	55%
Verlos Pte Ltd	Singapour	55%
Pt Verlos Indonesia Leather	Bali, Indonésie	55%
Heng Long Italy	Pieve a Nievole, Italie	100%
Renato Menegatti Srl	Villaverla, Italie	100%
Zhongshan Orest Industries	Zhongshan, Chine	100%
MGV International	Hong Kong, Chine	100%
Oriots Finance SAS	Paris, France	100%
Financière Abyssé SAS	Paris, France	100%
Hamard Vitau SAS	Paris, France	100%
Atelier Bleu Platine SARL	Paris, France	100%
Alain Foubert SAS	Paris, France	100%
JAO - Joaillerie Assistée par Ordinateur	Paris, France	76%

Les sociétés non incluses dans la consolidation sont soit des entités sans activité et/ou en cours de liquidation, soit des entités dont l'intégration, individuellement ou collectivement, n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## 3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Évaluation des actifs immobilisés, notamment les actifs incorporels

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs immobilisés du Groupe s'élève à 92,6 milliards d'euros. Ces actifs immobilisés sont essentiellement composés des marques, enseignes et écarts d'acquisition reconnus lors des opérations de croissance externe, d'immobilisations corporelles (terrains, terres à vignes, immeubles et agencements notamment des boutiques et hôtels) et de droits d'utilisation.

Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs immobilisés, notamment les actifs incorporels (marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition), comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés par Maison, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations, comme indiqué dans les Notes 1.16 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Notre réponse

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les Notes 1.16 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur les Maisons qui sont les plus affectées par les évolutions négatives de l'environnement économique actuel ou pour lesquelles la valeur comptable représente un multiple élevé du résultat opérationnel courant. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux, menés avec nos experts en évaluation financière, ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et apprécier la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par le Groupe par rapport à la norme comptable applicable ;
- rapprocher les éléments composant la valeur nette comptable des Maisons retenue pour la réalisation des tests de dépréciation avec les états financiers consolidés ;
- apprécier le caractère raisonnable des flux futurs de trésorerie retenus :
  - en analysant la pertinence et la cohérence du processus d'établissement de ces estimations par une comparaison des réalisations avec les prévisions passées ; et,
  - en rapprochant les plans d'affaires des Maisons sur lesquels ces flux ont été fondées avec les budgets et prévisions validés par la direction ainsi que les perspectives de marché ;
- apprécier le caractère raisonnable par rapport aux données de marché, des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus pour chaque Maison ;
- réaliser nos propres analyses de sensibilité sur les taux de croissance, de marge et sur les taux d'actualisation utilisés dans le cadre du calcul des valeurs d'utilité ;
- corroborer les valeurs recouvrables déterminées par référence à des transactions similaires récentes, avec les analyses présentées et les données de marché disponibles ;
- examiner le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Évaluation des stocks et en-cours

### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur brute des stocks et en-cours et le montant total de la dépréciation des stocks et en-cours sont respectivement de 26 124 millions d'euros et de 3 172 millions d'euros comme cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le succès des produits du Groupe dépend notamment de sa capacité à identifier les nouvelles tendances ainsi que les changements de comportement et de goûts, afin de proposer des produits en adéquation avec les attentes des consommateurs. Le Groupe détermine le montant des dépréciations de stocks et en-cours à partir de l'estimation des perspectives d'écoulement sur les différents marchés ou en raison de l'obsolescence des produits concernés comme cela est précisé dans la note 1.18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des stocks et en-cours et de leur dépréciation comme un point clé de l'audit, car les perspectives évoquées ci-dessus et les éventuelles dépréciations qui en découlent dépendent par nature d'hypothèses, d'estimations ou d'appreciations du Groupe, comme indiqué dans la note 1.6 de l'annexe aux comptes consolidés. En outre, les stocks sont présents dans un grand nombre de filiales et la détermination de la valeur brute et des dépréciations repose notamment sur l'estimation des retours et sur le suivi des marges internes, qui sont annulées dans les comptes consolidés tant que les stocks ne sont pas vendus aux clients hors Groupe.

## Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets afin d'apprécier les montants de dépréciation qui en découlent. Nous avons, le cas échéant, examiné les hypothèses retenues pour la comptabilisation de dépréciations non-récurrentes.

Nous avons également apprécié la cohérence des niveaux de marges internes annulées dans les comptes consolidés, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution et en le comparant avec le pourcentage d'élimination retenu.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Provisions pour risques et charges et positions fiscales incertaines

### Risque identifié

Les activités du Groupe sont menées dans un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur conditionnement, le calcul de l'impôt sur les résultats ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires de filiales, etc.). Dans ce contexte, les activités du Groupe peuvent induire des risques, litiges ou situations contentieuses, et les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales.

Comme indiqué dans les notes 1.21 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés :

- les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables qui résultent des activités du Groupe ;
- les passifs non courants relatifs aux positions fiscales incertaines incluent l'estimation des risques, litiges et situations contentieuses réalisés ou probables relatifs au calcul de l'impôt conformément à l'interprétation IFRIC 23.

Nous avons considéré les provisions pour risques et charges et positions fiscales incertaines comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants concernés, (respectivement de 1 498 millions d'euros et 1 438 millions d'euros au 31 décembre 2023) et de l'importance du suivi des changements réglementaires et du niveau de jugement pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques, litiges, situations contentieuses et positions fiscales incertaines ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et à examiner, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et à examiner les hypothèses retenues par la direction du Groupe pour estimer le montant des provisions et celui des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines ;
- procéder à l'examen critique des analyses relatives à l'utilisation des provisions pour risques et charges, et des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines préparées par le Groupe ;
- examiner, avec nos experts fiscalistes, les évaluations préparées par la direction fiscale du Groupe relatives aux conséquences des évolutions fiscales ;
- examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques, litiges, situations contentieuses et positions fiscales incertaines présentées en annexe.

## 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration*.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## 5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur financier, membre du Comité exécutif, par délégation du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 14 avril 2016 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 2e année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 8e année sans interruption.

## 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 7. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'audit de la performance

Nous remettons au Comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 7 février 2024

Mazars

Isabelle Sapet  
Associée

Simon Beillevaire  
Associé

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot  
Associé

Bénédicte Sabadie  
Associée

# ÉTATS FINANCIERS

## Comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

COMpte DE RÉSULTAT	316
BILAN	317
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE	318
ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	319
FILIALES ET PARTICIPATIONS	336
RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES	338
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	339
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	344

**ÉTATS FINANCIERS**

Comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

## COMpte DE RÉSULTAT

<b>Produits/(Charges)</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits financiers de filiales et participations		10 756,3	9 248,7
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions		(452,9)	(213,0)
résultats de cession		(41,3)	4 415,7
<b>Gestion des filiales et participations</b>	4.1	<b>10 262,1</b>	<b>13 451,4</b>
Coût de la dette financière nette	4.2	(474,8)	(52,3)
Résultat de change	4.3	(1,9)	16,0
Autres produits et charges financiers	4.4	(15,7)	(17,4)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	4	<b>9 769,7</b>	<b>13 397,7</b>
Prestations de services et autres revenus	5	614,1	505,5
Frais de personnel	6	(272,8)	(262,5)
Autres charges nettes de gestion	7	(724,5)	(589,6)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(383,1)</b>	<b>(346,5)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>9 386,6</b>	<b>13 051,2</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		-	<b>(5,0)</b>
Impôt sur les sociétés	8	222,0	105,4
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>9 608,6</b>	<b>13 151,6</b>

## BILAN

ACTIF (en millions d'euros)	Notes			2023	2022
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		181,1	(73,7)	107,4	12,4
Terres à vignes		45,2	-	45,2	45,2
Autres immobilisations corporelles		127,4	(2,5)	124,9	74,6
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	9	<b>353,8</b>	<b>(76,3)</b>	<b>277,5</b>	<b>132,2</b>
Participations	10	51 966,9	(4 450,7)	47 516,2	47 865,5
Créances rattachées à des participations	11	143,3	(25,5)	117,7	79,9
Actions LVMH	12	1 585,2	-	1 585,2	759,0
Autres immobilisations financières	13	1,2	-	1,2	1,2
<b>Immobilisations financières</b>		<b>53 696,6</b>	<b>(4 476,3)</b>	<b>49 220,3</b>	<b>48 705,6</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>54 050,4</b>	<b>(4 552,6)</b>	<b>49 497,8</b>	<b>48 837,8</b>
Créances	14	501,7	-	501,7	306,9
Actions LVMH	12	367,9	-	367,9	533,5
Disponibilités		28,8	-	28,8	29,6
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>898,4</b>	-	<b>898,4</b>	<b>870,0</b>
Comptes de régularisation	15	120,3	-	120,3	65,7
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>55 069,1</b>	<b>(4 552,6)</b>	<b>50 516,5</b>	<b>49 773,4</b>

PASSIF (en millions d'euros)	Notes			2023	2022
		Avant affectation	Avant affectation		
Capital social (dont versé : 150,6)		16,1	150,6	151,0	
Primes d'émission, de fusion et d'apport		16,2	530,4	1 289,1	
Réserves et écarts de réévaluation		17	387,9	387,9	
Report à nouveau			19 934,1	12 791,6	
Acompte sur dividendes			(2 747,3)	(2 505,4)	
Résultat de l'exercice			9 608,6	13 151,6	
Provisions réglementées			0,1	0,1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	16,2	<b>27 864,4</b>		<b>25 265,9</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	18	<b>1 188,2</b>		<b>1 220,2</b>	
Emprunts obligataires		19	12 989,8	10 923,8	
Autres dettes financières		19	7 755,2	11 715,0	
Autres dettes	20		717,7	647,6	
<b>AUTRES PASSIFS</b>			<b>21 462,7</b>	<b>23 286,4</b>	
Comptes de régularisation	21		1,2	1,0	
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>50 516,5</b>	<b>49 773,4</b>	

## ÉTATS FINANCIERS

Comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

### TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>EXPLOITATION</b>		
Résultat net	9 608,6	13 151,6
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	489,8	193,3
Variation des autres provisions	(31,9)	25,8
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	208,1	(4 339,6)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>10 274,6</b>	<b>9 031,1</b>
Variation des comptes courants intra-Groupe	(7 050,7)	2 424,5
Variation des autres créances et dettes	68,6	(175,4)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 292,4</b>	<b>11 280,2</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
(Acquisition)/Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(208,1)	(25,3)
Acquisition de titres de participation	-	(148,2)
Cession de titres de participation et opérations assimilées	10,1	2 412,0
Souscription aux augmentations de capital de filiales et opérations assimilées	(162,4)	(2 606,9)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(360,4)</b>	<b>(368,4)</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	-	-
Acquisitions et cessions d'actions LVMH	(1 586,5)	(1 618,1)
Dividendes et acomptes versés dans l'exercice	(6 251,0)	(6 024,5)
Émission ou souscription de dettes financières	10 231,7	(29,4)
Remboursement de dettes financières	(5 327,8)	(3 255,1)
(Acquisition)/Cession d'investissements et placements financiers	-	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(2 933,6)</b>	<b>(10 927,1)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(15,4)</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>29,6</b>	<b>45,0</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>28,0</b>	<b>29,6</b>

# ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON

1.	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	320
2.	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	320
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	322
4.	RÉSULTAT FINANCIER	323
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS	324
6.	FRAIS DE PERSONNEL	324
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	325
8.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	325
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	326
10.	PARTICIPATIONS	326
11.	CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	326
12.	ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS	327
13.	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	329
14.	CRÉANCES	329
15.	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	329
16.	CAPITAL ET PRIMES	330
17.	RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	330
18.	VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS	331
19.	DETTE FINANCIÈRE BRUTE	332
20.	AUTRES DETTES	333
21.	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	333
22.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ	334
23.	AUTRES INFORMATIONS	335

# 1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

## 1.1 Activité de la Société

Hormis les activités de portefeuille liées à son statut de société holding, la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (« LVMH », « la Société ») assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales, et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance qui leur sont facturées, en particulier en matière juridique, financière, fiscale, ou dans le domaine des assurances.

# 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## 2.1 Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de LVMH sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, ainsi qu'aux règlements postérieurs, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2011.

Le résultat est présenté de manière à distinguer les deux activités de la Société : l'activité patrimoniale, liée à la détention de participations, et l'activité de direction et coordination de l'ensemble des entités constituant le groupe LVMH, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des filiales ou de la dette, en particulier les résultats de change ou sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres et des créances rattachées, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut les frais de gestion de la Société et les frais de direction et coordination opérationnelle du Groupe, frais de personnel ou autres frais de gestion, sous déduction du montant refacturé aux filiales concernées, soit par facturation de prestations d'assistance de gestion, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour-compte.

Les résultats financier et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la Société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

## 1.2 Faits significatifs de l'exercice

Néant.

## 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport, à l'exception des immobilisations corporelles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont été réévaluées en 1978 (réévaluation légale de 1976).

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail amortis sur la durée des baux, de coûts de développement informatique amortis sur une durée de 3 à 5 ans et de droits acquis dans le cadre de contrats de partenariats amortis sur la durée de ces derniers.

Les immobilisations corporelles sont amorties, le cas échéant, linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• véhicules</li> <li>• mobilier et agencements</li> <li>• constructions</li> </ul> | 4 ans ;<br>5 à 25 ans ;<br>40 à 100 ans. |
|---|--|

Les terres à vignes ne font pas l'objet d'amortissements.

## 2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en Gestion des filiales et participations.

Les titres de participation en portefeuille au 31 décembre 1976 ont été réévalués en 1978 (réévaluation légale de 1976).

## 2.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

## 2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, y compris les produits monétaires de capitalisation, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais de transaction); lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier, du montant de cette différence.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est déterminée, pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice, convertie le cas échéant aux taux de change de clôture; pour les titres non cotés, par référence à leur valeur de réalisation estimée.

Ce calcul s'effectue par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode « Premier entré-premier sorti » (FIFO).

## 2.6 Actions LVMH ; plans d'attribution d'actions gratuites

### 2.6.1 Actions LVMH

Les actions LVMH acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites ou du contrat de liquidité figurent en valeurs mobilières de placement. Les actions détenues dans la perspective d'une détention de longue durée, en vue d'une annulation ou d'un échange, sont comptabilisées en Immobilisations financières.

Les actions détenues dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites sont affectées à ces plans.

Les actions LVMH sont comptabilisées, à la date de livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Lors de la cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode « Premier entré-premier sorti » (FIFO).

### 2.6.2 Dépréciation des actions LVMH

Lorsque la valeur de marché des actions LVMH classées en valeurs mobilières de placement, calculée comme défini à la Note 2.5 ci-dessus, devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier en Autres produits et charges financiers, du montant de cette différence.

Les actions LVMH affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et les actions classées en Immobilisations financières ne font pas l'objet de dépréciation.

### 2.6.3 Charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH

La charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Frais de personnel, en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH correspond à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

## 2.7 Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique faisant l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

## 2.8 Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre. Les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains non réalisés dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les gains et pertes non réalisés des opérations de couverture associées.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

## 2.9 Instruments dérivés

Les dérivés de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- lorsque ces dérivés sont qualifiés de couverture :
  - ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les actifs et passifs couverts par ces instruments,
  - les pertes ou gains non réalisés sont différés si ces instruments sont affectés à des opérations futures,
  - les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les actifs et passifs couverts par ces instruments ;
- lorsque ces dérivés ne sont pas qualifiés de couverture :
  - les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont inscrits en Autres créances en contrepartie des Comptes de régularisation,
  - les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le Résultat de change,
  - les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le Résultat de change.

Le report déport est enregistré *prorata temporis* sur la durée des contrats en Coût de la dette financière nette.

Les dérivés de taux qui sont qualifiés de couverture sont enregistrés *prorata temporis* sur la durée des contrats, sans effet sur la valeur nominale de la dette financière dont le taux est couvert.

Les dérivés de taux qui ne sont pas qualifiés de couverture sont réévalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains non réalisés résultant de cette réévaluation sont différés; les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence.

## 2.10 Primes d'émission des emprunts

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission sont enregistrés en charge lors de l'émission.

## 2.11 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.12 Impôt sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

LVMH est société mère d'un groupe fiscal constitué avec la plupart de ses filiales françaises (Art. 223 A et suivants du CGI). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées ; leur situation fiscale vis-à-vis de LVMH reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par LVMH.

# 3. FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d'arrêté des comptes, le 25 janvier 2024, aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

## 4. RÉSULTAT FINANCIER

### 4.1 Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dividendes perçus de sociétés françaises	7 945,8	5 934,5
Dividendes perçus de sociétés étrangères et assimilés	2 811,5	3 311,4
Quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique	(1,0)	2,8
<b>Produits financiers de filiales et participations</b>	<b>10 756,3</b>	<b>9 248,7</b>
Variation des dépréciations	(427,0)	(191,7)
Variation des provisions pour risques et charges	(25,9)	(21,3)
<b>Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations</b>	<b>(452,9)</b>	<b>(213,0)</b>
<b>Résultats de cession</b>	<b>(41,3)</b>	<b>4 415,7</b>
<b>Gestion des filiales et participations</b>	<b>10 262,1</b>	<b>13 451,4</b>

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 18.

Concernant les résultats de cession, ils correspondent principalement au mali de transmission universelle de patrimoine de la société Sofpar I24 SAS au profit de la Société pour 41,3 millions d'euros. Voir également Note 10.

### 4.2 Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Intérêts et primes sur emprunts	(468,8)	(138,3)
Revenus et produits financiers	189,6	116,4
<b>Coût de la dette financière nette hors Groupe</b>	<b>(279,2)</b>	<b>(21,9)</b>
Charge d'intérêts intra-Groupe	(216,1)	(34,7)
Produit d'intérêts intra-Groupe	20,6	4,3
<b>Coût de la dette financière nette intra-Groupe</b>	<b>(195,6)</b>	<b>(30,4)</b>
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(474,8)</b>	<b>(52,3)</b>

### 4.3 Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022
Différences positives de change	0,8	18,9
Différences négatives de change	(1,3)	(29,5)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	(1,4)	26,6
<b>Résultat de change</b>	<b>(1,9)</b>	<b>16,0</b>

Sur la variation des provisions, voir également Note 18.

Le résultat de change est principalement constitué des pertes et gains générés par les encours d'emprunts en devises ainsi que par les instruments dérivés de change souscrits dans le cadre des opérations décrites en Note 22.

#### 4.4 Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat sur actions LVMH	0,6	1,3
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières	(16,4)	(18,7)
Variation des provisions	-	-
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(15,7)</b>	<b>(17,4)</b>

## 5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services et autres revenus se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Prestations de services	271,3	224,3
Refacturations	334,1	273,1
Revenus fonciers	8,7	8,1
<b>Total</b>	<b>614,1</b>	<b>505,5</b>

L'ensemble des prestations de services et autres revenus concerne des sociétés liées :

- les prestations de services consistent en des prestations d'assistance, voir également Note 1.1;
- les refacturations portent sur des rémunérations et frais engagés par LVMH pour-compte ;
- les revenus fonciers proviennent de la location de terres à vignes champenoises dont LVMH a la propriété.

## 6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent en 2023 les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'attribution d'actions gratuites, voir également Note 12.2.4.

### 6.1 Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, telle que décrite en Note 1.1, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations d'assistance de gestion.

La rémunération brute globale des mandataires sociaux et membres du Comité exécutif de la Société, pour l'exercice 2023, s'élève à 63 millions d'euros, dont 1,2 million d'euros au titre de jetons de présence.

### 6.2 Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Ces engagements concernent principalement les membres du Comité exécutif qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées.

Au 31 décembre 2023, les actifs de couverture nets d'engagement, non comptabilisés, déterminés selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, sont de 11,9 millions d'euros.

Cet engagement inclut les effets de la cristallisation des droits au titre des régimes de retraites complémentaires vis-à-vis des membres du Comité exécutif et de cadres dirigeants du Groupe, suite à l'entrée en vigueur de la Loi Pacte et de l'ordonnance du 3 juillet 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 3,15 %.

Les versements effectués en couverture de cet engagement, soit 11 millions d'euros en 2023 (aucun versement en 2022), sont comptabilisés dans la rubrique Frais de personnel.

### 6.3 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société pour 2023 est de 26 personnes (2022 : 23).

## 7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment d'honoraires, frais de communication, primes d'assurances et loyers.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société telle que décrite en Note 1.1, une part importante des autres charges de gestion est refacturée aux sociétés du Groupe, soit dans le cadre de prestations d'assistance de gestion, soit dans le cadre de refacturations de frais engagés pour-compte.

En outre, lors de la prise de participation de Diageo dans le groupe Moët Hennessy en 1994, a été établie une convention

entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy SAS et les autres holdings du groupe LVMH. En application de cette convention, la quote-part des frais communs revenant à la société LVMH a donné lieu à facturation par Moët Hennessy à LVMH d'un montant de 277 millions d'euros.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés comptabilisé dans les autres charges de gestion s'élève à 6,2 millions d'euros sur l'exercice 2023 (5,3 millions d'euros en 2022).

## 8. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

### 8.1 Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge)/Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant avant impôt	9 386,6	160,4	9 546,9
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôt sur exercices antérieurs <sup>(a)</sup>	9 386,6	160,4	9 546,9
Provisions pour risques généraux	-	(5,5)	(5,5)
Incidence de l'intégration fiscale	-	(26,5)	(26,5)
	-	93,8	93,8
	<b>9 386,6</b>	<b>222,0</b>	<b>9 608,6</b>

(a) Net des reprises de provisions afférentes.

Concernant les provisions pour risques généraux, voir également Note 18.

### 8.2 Déficits liés à l'intégration fiscale

Au 31 décembre 2023, le montant des déficits fiscaux restituables par LVMH à ses filiales s'élève à 4 132 millions d'euros.

### 8.3 Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2023 à un montant net débiteur de 16,9 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2024.

## 9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)	2023
<b>Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022</b>	<b>132,2</b>
Investissements	208,1
Cessions et mises hors service	-
Variation nette des amortissements	(62,8)
<b>Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2023</b>	<b>277,5</b>

## 10. PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	2023	2022
Valeur brute du portefeuille de participations	51 966,9	51 885,6
Dépréciations	(4 450,7)	(4 020,1)
<b>Valeur nette du portefeuille de participations</b>	<b>47 516,2</b>	<b>47 865,5</b>

Le 30 décembre 2023, une opération de transmission universelle de patrimoine de la filiale Sofpar 124 SAS, détenue à 100 %, a été réalisée au profit de la Société. L'actif net négatif transmis s'élève à 41,3 millions d'euros et comprend essentiellement les dettes financières vis-à-vis de la Société. Les titres de la société Sofpar 124 SAS inscrits dans les comptes de référence de la Société étant intégralement dépréciés, le malo s'élève à 41,3 millions d'euros. Ce malo est enregistré en Résultats de cession, dans le Résultat financier des comptes de la Société. Voir également Note 4.1.

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.3. Le plus souvent, la dépréciation est calculée par référence à la valeur d'utilité de la participation concernée, qui est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels générés par cette entité.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 18.

## 11. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des créances rattachées à des participations résulte pour partie de la transmission universelle de patrimoine de la société Sofpar 124 SAS au profit de la Société. Voir Note 10.

Les créances rattachées à des participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des créances rattachées à des participations sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation des créances rattachées à des participations est analysée en Note 18.

## 12. ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS

### 12.1 Actions LVMH

La valeur du portefeuille au 31 décembre 2023, répartie en fonction de l'affectation des titres détenus, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)			2023	2022
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
En voie d'annulation	1585,2	-	1585,2	759,0
<b>Titres immobilisés</b>	<b>1585,2</b>	<b>-</b>	<b>1585,2</b>	<b>759,0</b>
Plans d'attribution d'actions gratuites	352,0	-	352,0	519,6
Contrat de liquidité	15,9	-	15,9	13,9
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>367,9</b>	<b>-</b>	<b>367,9</b>	<b>533,5</b>

Un programme de rachats d'actions d'un montant maximum de 1,5 milliard d'euros a été mis en œuvre en mars 2023 et a pris fin en juillet 2023 conduisant à l'acquisition de 1 791 189 actions destinées à être annulées.

Au cours de l'exercice, les mouvements de portefeuille ont été les suivants :

Titres immobilisés (en millions d'euros)	En voie d'annulation		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>1 208 939</b>	<b>759,0</b>	<b>1 208 939</b>	<b>759,0</b>
Achats	1 906 702	1 585,2	1 906 702	1 585,2
Transferts	-	-	-	-
Annulation d'actions LVMH	(1 208 939)	(759,0)	(1 208 939)	(759,0)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 906 702</b>	<b>1 585,2</b>	<b>1 906 702</b>	<b>1 585,2</b>

Valeurs mobilières de placement (en millions d'euros)	Autres plans		Contrat de liquidité		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>951 460</b>	<b>519,6</b>	<b>20 000</b>	<b>13,9</b>	<b>971 460</b>	<b>533,5</b>
Achats	-	-	378 441	295,6	378 441	295,6
Cessions à valeur de vente	-	-	(376 441)	(294,2)	(376 441)	(294,2)
Plus value/(moins value) de cession	-	-	-	0,6	-	0,6
Transferts	-	-	-	-	-	-
Attribution définitive d'actions gratuites	(345 068)	(167,6)	-	-	(345 068)	(167,6)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>606 392</b>	<b>352,0</b>	<b>22 000</b>	<b>15,9</b>	<b>628 392</b>	<b>367,9</b>

Dans le cadre du contrat de liquidité, les actions détenues au 31 décembre 2023 représentent, au cours de bourse à cette date, une valeur de 16,1 millions d'euros.

## 12.2 Plans d'actions gratuites et assimilés

### 12.2.1 Caractéristiques générales des plans

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2024, de procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1% du capital de la Société au jour de cette autorisation.

Sauf cas particuliers, (i) l'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration est subordonnée à la satisfaction de conditions de présence et de performance, (ii) la période d'acquisition est de trois ans et (iii) les actions ne sont soumises à aucune obligation de conservation après leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Les critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

La condition de performance est appréciée à périmètre constant, de sorte qu'il n'est pas tenu compte des incidences des acquisitions réalisées au cours des deux années civiles suivants l'exercice de référence et que, de même, est neutralisé l'impact des cessions

intervenues au cours de cette même période. Seules les opérations significatives (d'un montant supérieur à 150 millions d'euros) donnent lieu à retraitement comptable.

### 12.2.2 Attributions intervenues au cours de l'exercice écoulé

#### Attributions provisoires

Le Conseil d'administration, usant de la faculté donnée par l'Assemblée générale du 21 avril 2022, a décidé la mise en place au cours de l'année 2023 de quatre plans d'actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise, pour la majorité d'entre elles, à une condition de présence et à des conditions de performance. Ces dernières portent principalement sur l'atteinte d'objectifs financiers, soit du Groupe, soit d'une filiale du Groupe, mais également sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers relatifs en particulier au développement durable.

#### Attributions définitives

La condition de performance applicable aux actions du plan ouvert le 22 octobre 2020 ayant été satisfaite en 2021 et 2022, les actions ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires éligibles le 22 octobre 2023.

La condition de performance à caractère financier applicable aux actions des plans ouverts les 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 ayant été satisfaite en 2022 et en 2023 et celle à caractère extra-financier ayant été atteinte en 2023, les actions seront attribuées définitivement le 28 octobre 2024 sous réserve de la condition de présence des bénéficiaires à cette date.

### 12.2.3 Tableau de synthèse des plans d'actions gratuites et assimilés

Date d'attribution provisoire	Conditions de performance <sup>(a)</sup>	Conditions de présence	Date d'attribution définitive	Conditions satisfaites ?
22 octobre 2020	Oui	Oui	22 octobre 2023	Oui
26 janvier 2021	Oui	Oui	26 janvier 2023	Oui (e)
15 avril 2021	Oui	Oui	16 avril 2023	Oui (e)
26 juillet 2021	Oui	Oui	16 avril 2023	Oui (e)
28 octobre 2021	Oui	Oui	16 avril 2023	Oui (e)
28 octobre 2021	Oui	Oui	28 octobre 2024	- (b)
28 octobre 2021	Oui	Oui	31 mars 2025	- (e)
27 janvier 2022	Non	Oui	27 janvier 2023	Oui
27 janvier 2022	Oui	Oui	28 octobre 2024	- (b)
26 juillet 2022	Oui	Oui	31 mars 2025	- (e)
26 juillet 2022	Oui	Oui	28 octobre 2024	- (b)
26 juillet 2022	Non	Oui	26 juillet 2023	Oui
27 octobre 2022	Oui	Oui	27 octobre 2025	- (c)
26 janvier 2023	Non	Oui	26 janvier 2024	-
26 janvier 2023	Oui	Oui	27 octobre 2025	- (c)
20 avril 2023	Non	Non	20 avril 2024	-
25 juillet 2023	Oui	Oui	31 mars 2028	- (d)(e)
25 juillet 2023	Oui	Oui	31 janvier 2029	- (d)(e)
26 octobre 2023	Oui	Oui	31 mars 2028	- (d)(e)
26 octobre 2023	Oui	Oui	26 octobre 2026	- (c)

(a) Voir Note 12.2.1.

(b) Attribution à hauteur de 90 % selon des indicateurs financiers et 10 % selon une condition extra-financière relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe.

(c) Attribution à hauteur de 85 % selon des indicateurs financiers et 15 % selon une condition extra-financière relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe.

(d) Possibilité d'une attribution définitive en décembre 2027.

(e) Plan comportant des conditions liées à la performance d'une ou plusieurs filiales.

#### 12.2.4 Évolution des plans d'actions gratuites et assimilés

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions LVMH ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(nombre)	Attribution d'actions gratuites
<b>Droits non exercés au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>668 795</b>
Attributions provisoires de la période	227 006
Attributions devenues caduques en 2023	(12 666)
Attributions devenues définitives en 2023	(345 068)
<b>Droits non exercés au 31 décembre 2023</b>	<b>538 067</b>

Les attributions devenues définitives proviennent d'actions antérieurement détenues.

Le montant comptabilisé en 2023, en Frais de personnel, au titre des plans d'actions gratuites et assimilés, est une charge de 128 millions d'euros (2022 : charge de 128,3 millions d'euros).

La valeur ayant servi d'assiette au calcul de la contribution sociale de 20%, payable lors de l'attribution définitive des plans, correspond, pour les plans attribués provisoirement, au cours de clôture de l'action LVMH au 31 décembre 2023, soit 733,60 euros, et, pour les plans attribués définitivement en 2023, à 665,00 euros pour le plan du 22 octobre 2020, à 797,10 euros pour le plan du 26 janvier 2021, à 893,50 euros pour les plans du 15 avril, 26 juillet et 28 octobre 2021 et à 785,60 euros pour le plan du 27 janvier 2022.

## 13. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2023, le solde des autres immobilisations financières comprend essentiellement les dépôts et cautionnements versés pour 1,2 million d'euros.

## 14. CRÉANCES

Le solde des autres créances s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2023		2022
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	236,8	-	236,8
<i>Dont : Comptes courants d'intégration fiscale</i>	74,0	-	74,0
Créances sur l'État	209,2	-	209,2
Autres créances	55,7	-	55,7
<i>Dont : Réévaluation des instruments financiers</i>	48,1	-	48,1
<b>Total</b>	<b>501,7</b>	-	<b>501,7</b>
			<b>306,9</b>

L'échéance de l'ensemble des autres créances est inférieure à un an.

## 15. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif est principalement constitué des primes d'émission des emprunts obligataires et des intérêts à échoir sur les US *Commercial Paper*.

## 16. CAPITAL ET PRIMES

### 16.1 Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 502 048 400 actions au nominal de 0,30 euro.

Toutes les actions composant le capital ont les mêmes droits, à l'exception des actions conservées sous forme nominative depuis plus de trois ans dont les détenteurs bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions détenues par LVMH ne bénéficient ni du droit de vote, ni du droit au dividende.

Au 31 décembre 2023, le capital se décompose ainsi :

	Nombre	%
Actions à droit de vote double	233 120 916	46,44
Actions à droit de vote simple	266 392 390	53,06
	499 513 306	99,50
Actions détenues par LVMH	2 535 094	0,50
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>502 048 400</b>	<b>100,00</b>

### 16.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Autres réserves et provisions réglementées	Report à nouveau	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2022</b>								
<b>avant affectation du résultat</b>	<b>503 257 339</b>	<b>151,0</b>	<b>1 289,1</b>	<b>388,0</b>	<b>12 791,6</b>	<b>(2 505,4)</b>	<b>13 151,6</b>	<b>25 265,9</b>
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	13 151,6	-	(13 151,6)	-
Dividendes 2022	-	-	-	-	(6 030,5)	2 505,4	-	(3 525,1)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	21,4	-	-	21,4
<b>Au 31 décembre 2022</b>								
<b>après affectation du résultat</b>	<b>503 257 339</b>	<b>151,0</b>	<b>1 289,1</b>	<b>388,0</b>	<b>19 934,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 762,2</b>
Annulation d'actions	(1 208 939)	(0,4)	(758,7)	-	-	-	-	(759,0)
Acompte sur dividendes 2023	-	-	-	-	-	(2 761,3)	-	(2 761,3)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	-	14,0	-	14,0
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	9 608,6	9 608,6
<b>Au 31 décembre 2023</b>								
<b>avant affectation du résultat</b>	<b>502 048 400</b>	<b>150,6</b>	<b>530,4</b>	<b>388,0</b>	<b>19 934,1</b>	<b>(2 747,3)</b>	<b>9 608,6</b>	<b>27 864,4</b>

L'affectation du résultat de l'exercice 2022 résulte des résolutions de l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2023.

## 17. RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Réserve légale	15,1	15,1
Réserves réglementées	331,3	331,3
Écarts de réévaluation	41,5	41,5
<b>Total</b>	<b>387,9</b>	<b>387,9</b>

## 17.1 Réserves réglementées

Les Réserves réglementées sont constituées de la Réserve spéciale des plus-values à long terme et des réserves indisponibles de 2,2 millions d'euros résultant de la réduction de capital effectuée

concomitamment à la conversion du capital en euros. La Réserve spéciale des plus-values à long terme n'est distribuable qu'après prélevement fiscal.

## 17.2 Écarts de réévaluation

Les « Écarts de réévaluation » proviennent des opérations réalisées en 1978 dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.

Ils concernent les immobilisations non amortissables suivantes :

(en millions d'euros)	2023	2022
Terres à vignes	17,9	17,9
Titres de participation (Parfums Christian Dior)	23,6	23,6
<b>Total</b>	<b>41,5</b>	<b>41,5</b>

## 18. VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Augmentations	Utilisations <sup>(a)</sup>	Reprises	Au 31 décembre 2023
Titres de participation	4 020,1	478,0	(30,0)	(17,4)	4 450,7
Créances rattachées à des participations	59,2	4,6	(38,3)	-	25,5
Actions LVMH	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>4 079,3</b>	<b>482,6</b>	<b>(68,3)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>4 476,2</b>
Plans d'actions gratuites et assimilés	140,2	69,3	(148,8)	-	60,7
Risques généraux	772,2	87,8	-	(61,3)	798,7
Pertes de change latentes	0,2	1,6	(0,2)	-	1,6
Autres risques et charges	307,6	141,5	(106,6)	(15,2)	327,2
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 220,2</b>	<b>300,2</b>	<b>(255,6)</b>	<b>(76,5)</b>	<b>1 188,2</b>
<b>Total</b>	<b>5 299,5</b>	<b>782,8</b>	<b>(323,9)</b>	<b>(93,9)</b>	<b>5 664,5</b>
<i>Dont : Résultat financier</i>		605,5	(733,9)	(17,4)	
<i>Résultat d'exploitation</i>		89,5	(160,0)	(15,2)	
<i>dont frais de personnel</i>		89,2	(159,7)	(15,2)	
<i>Autres<sup>(a)</sup></i>		87,8	(30,0)	(61,3)	
		<b>782,8</b>	<b>(323,9)</b>	<b>(93,9)</b>	

(a) Dont effet de la transmission universelle de patrimoine de la Société Sofpar 124 SAS au profit de LVMH pour (30) millions d'euros.

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 8, 10 et 11.

## 19. DETTE FINANCIÈRE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Emprunts obligataires	12 989,8	10 923,8
US Commercial Paper	4 923,5	3 140,2
Emprunts et dette auprès des établissements de crédit	0,8	0,1
Dette financière intra-Groupe	2 831,0	8 574,8
Autres dettes financières	7 755,3	11 715,0
<b>Dette financière brute</b>	<b>20 745,1</b>	<b>22 638,8</b>

### 19.1 Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont constitués de la façon suivante :

	Taux d'intérêt facial	Swap vers taux variable	Prix d'émission <sup>(a)</sup> (en % du nominal)	Échéance	Nominal au 31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Intérêts courus après swap (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
EUR 1 500 000 000 ; 2023	3,500 %	-	99,755 %	2033	1 500,0	16,6	1 516,6
EUR 1 000 000 000 ; 2023	3,250 %	-	99,268 %	2029	1 000,0	10,3	1 010,3
EUR 1 000 000 000 ; 2023	3,375 %	-	99,840 %	2025	1 000,0	6,6	1 006,6
GBP 850 000 000 ; 2020	1,125 %	total	99,071 %	2027	978,1	5,8	983,9
EUR 1 250 000 000 ; 2020	-	-	100,106 %	2024	1 250,0	-	1 250,0
EUR 1 250 000 000 ; 2020	-	-	99,423 %	2026	1 250,0	-	1 250,0
EUR 1 750 000 000 ; 2020	0,125 %	11,43 %	98,991 %	2028	1 750,0	3,1	1 753,1
EUR 1 500 000 000 ; 2020	0,375 %	-	99,038 %	2031	1 500,0	5,0	1 505,0
EUR 1 500 000 000 ; 2020	0,750 %	-	99,547 %	2025	1 500,0	8,3	1 508,3
EUR 1 200 000 000 ; 2017	0,750 %	25,00 %	99,542 %	2024	1 200,0	6,0	1 206,0
<b>Total</b>					<b>12 928,1</b>	<b>61,7</b>	<b>12 989,8</b>

(a) Après commissions.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées, dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont le plafond s'élève à 30 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Sauf mention contraire, les emprunts obligataires sont remboursables *in fine* au pair.

Les swaps de taux mentionnés dans le tableau qui précède ont été conclus soit à l'émission des emprunts obligataires soit lors d'opérations d'optimisation ultérieures. L'emprunt obligataire en devises fait l'objet de couvertures de change (voir Note 22.2).

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 700 millions d'euros émis en 2019, ainsi que l'emprunt de 700 millions de livres sterling émis en 2020, tous deux arrivés à maturité en février 2023. Les swaps de couverture associés ont été déboulés concomitamment aux remboursements.

LVMH a par ailleurs procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros en avril 2023 de maturité octobre 2025, suivi de deux autres emprunts obligataires en septembre 2023 respectivement de 1 milliard d'euros de maturité septembre 2029 et de 1,5 milliard d'euros de maturité septembre 2033.

## 19.2 Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

Dettes (en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	12 989,8	2 511,7	6 478,1	4 000,0	61,7	-
US Commercial Paper	4 923,5	4 923,5	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,8	0,8	-	-	-	-
Dette financière intra-Groupe	2 831,0	2 831,0	-	-	121,1	2 831,0
Autres dettes financières	7 755,3	7 755,3	-	-	121,1	2 831,0
<b>Dette financière brute</b>	<b>20 745,1</b>	<b>10 267,0</b>	<b>6 478,1</b>	<b>4 000,0</b>	<b>182,8</b>	<b>2 831,0</b>

## 19.3 Dette financière intra-Groupe

La dette financière intra-Groupe correspond essentiellement à un compte-courant et à un emprunt avec la Société assurant la centralisation de trésorerie du Groupe.

## 19.4 Covenants

Dans le cadre de certaines lignes de crédit, LVMH peut s'engager à respecter un ratio de dette financière nette sur capitaux propres calculé sur les données consolidées. Au 31 décembre 2023, aucune ligne de crédit tirée ou non tirée n'est concernée par cette disposition.

## 19.5 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2023, la dette financière ne fait l'objet d'aucune garantie ou sûreté réelle.

# 20. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355,5	355,5	-	-	329,0	227,3
Dettes fiscales et sociales	79,2	79,2	-	-	65,8	-
Autres dettes	283,0	257,5	25,5	-	38,8	100,2
<i>Dont : Comptes courants d'intégration fiscale</i>	<i>98,8</i>	<i>98,8</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>98,8</i>
<b>Autres dettes</b>	<b>717,7</b>	<b>692,2</b>	<b>25,5</b>	<b>-</b>	<b>433,6</b>	<b>327,5</b>

# 21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Le solde des comptes de régularisation passif concerne essentiellement les produits constatés d'avance portant sur les autres charges nettes de gestion.

## 22. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères; chaque instrument utilisé est affecté au risque couvert.

### 22.1 Risque de taux d'intérêt

La Société couvre partiellement le risque de variation de valeur des dettes obligataires émises à taux fixe (nettes des investissements financiers venant en couverture). Les instruments de taux

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

Les positions financières de la Société face au risque de taux d'intérêt s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Total <sup>(a)</sup>
Dettes obligataires (voir Note 19)	(12 989,8)	-	(12 989,8)
US Commercial Paper (voir Note 19)	-	(4 923,5)	(4 923,5)
<b>Total des positions financières</b>	<b>(12 989,8)</b>	<b>(4 923,5)</b>	<b>(17 913,3)</b>
Instruments de couverture	1 478,1	(1 478,1)	-
<b>Positions financières après couverture</b>	<b>(11 511,8)</b>	<b>(6 401,6)</b>	<b>(17 913,3)</b>

(a) Actif/(Passif).

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2023, leur montant notionnel réparti par échéance ainsi que leur valeur de marché s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>Échéancier</b>			<b>Valeur de marché<sup>(a)</sup></b>
		<b>À 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Au-delà</b>	
Swaps de taux, payeur de taux variable	1 478,1	300,0	1 178,1	-	(102,1)
Swaps de taux, payeur de taux fixe	-	-	-	-	-
Swaps de devises, payeur de taux euro	978,1	-	978,1	-	3,5
Swaps de devises, receveur de taux euro	-	-	-	-	-

(a) Gain/(perte), hors coupons courus.

### 22.2 Instruments de change

Le risque de change découlant des opérations d'exploitation n'est pas significatif.

La Société couvre le risque de change résultant de ses positions financières en devises en utilisant des *swaps* cambistes ou des *cross currency swaps*.

Elles s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Dollar US	Livre sterling	Total <sup>(a)</sup>
Dettes obligataires (voir Note 19)	-	(978,1)	(978,1)
US Commercial Paper	(4 923,5)	-	(4 923,5)
<b>Total des positions financières</b>	<b>(4 923,5)</b>	<b>(978,1)</b>	<b>(5 901,6)</b>
Instruments de couverture des positions financières	4 923,5	978,1	5 901,6
<b>Position financière nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(a) Actif/(Passif).

Les montants nominaux des contrats existants au 31 décembre 2023, ainsi que leur valeur de marché au 31 décembre, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montant notionnel <sup>(a)</sup>	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Valeur de marché <sup>(b)</sup>
Dollar US	4 923,5	4 923,5	-	-	(39,0)
Livre sterling	978,1	-	978,1	-	(27,1)
<b>Couverture des positions financières</b>	<b>5 901,6</b>	<b>4 923,5</b>	<b>978,1</b>	<b>-</b>	<b>(66,1)</b>

(a) Achat/(Vente).  
(b) Gain/(perte).

## 23. AUTRES INFORMATIONS

### 23.1 Engagements d'achat de titres de participation

Les engagements d'achat de titres de participation s'élèvent à 12 414 millions d'euros; ce montant représente les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de titres de minoritaires dans des sociétés consolidées, prises de participation, participations complémentaires dans des sociétés non consolidées, ou pour le paiement de compléments de prix éventuels pour des opérations réalisées.

Ce chiffre inclut les effets du Protocole d'Accord intervenu le 20 janvier 1994 entre LVMH et Diageo, par lequel LVMH s'est engagé à acheter à Diageo ses participations de 34% dans les sociétés Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS, sous préavis de 6 mois, pour un montant égal à 80% de leur valeur à la date d'exercice de la promesse.

### 23.2 Autres engagements en faveur de tiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023
Cautions et lettres de confort accordées au profit de filiales ou autres sociétés du Groupe	4 619,2

Le montant ci-dessus comprend l'engagement de LVMH au titre de la garantie du programme d'US *Commercial Paper* de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. Cet engagement est comptabilisé à hauteur de l'encours du programme au 31 décembre 2023.

### 23.3 Autres engagements en faveur de LVMH

Au 31 décembre 2023, l'encours total des lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 11,1 milliards d'euros.

### 23.4 Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en octobre 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance

la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Dans ce contexte, la Fondation Louis Vuitton a également recours à des financements externes garantis par LVMH. Ces garanties sont incluses dans les engagements hors-bilan (voir Note 23.2).

Voir également Note 7 sur la convention entre Diageo et LVMH.

### 23.5 Identité de la société consolidante

Les comptes de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Christian Dior SE, 30 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (en millions d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital <sup>(a)</sup>	Capitaux propres autres que le capital <sup>(a)(b)</sup>	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus <sup>(c)</sup>		Prêts et avances consentis <sup>(c)</sup>	Cautions et évaluations accordées <sup>(c)</sup>	Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(a)(d)</sup>	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice <sup>(a)</sup>	Dividendes encaissés en 2023 <sup>(c)(e)</sup>
						Brute	Nette					
<b>1. Filiales (&gt; 50%)</b>												
LVMH Inc.	New York	USD	16 350,0	3 740,5	100,00 %	19 082,7	19 082,7	-	2 634,2	1630,9	1 050,8	1 486,1
Christian Dior Couture SA	Paris	EUR	291,1	8 024,7	100,00 %	6 000,0	6 000,0	-	-	5 888,6	2 436,8	-
Bulgari SpA	Rome	EUR	24,5	1 876,1	100,00 %	4 268,7	4 268,7	-	-	1 806,3	1 308,8	400,0
LVMH Group Treasury SA	Paris	EUR	4 141,0	493,1	99,99 %	3 734,4	3 734,4	-	-	-	78,7	-
LVMH Miscellanées SA	Paris	EUR	1 552,5	(971,6)	99,99 %	3 290,5	765,5	-	-	0,2	(170,5)	-
LVMH Investissements SAS	Paris	EUR	2 954,0	(25,1)	100,00 %	2 954,0	2 954,0	-	-	-	(16,9)	-
Vicuna Holding SpA	Milan	EUR	110,1	1 701,1	100,00 %	1 533,4	1 533,4	-	-	101,7	105,5	40,0
Moët Hennessy SAS	Paris	EUR	428,7	2 800,9	66,00 %	1 211,1	1 211,1	-	6,2	1 358,3	502,8	430,9
Fendi SRL	Rome	EUR	13,3	600,8	86,99 %	1 181,1	1 181,1	-	19,9	1 196,3	225,2	738,9
DFS Holdings Limited	Hamilton	USD	1,2	242,0	61,25 %	1 105,6	1 105,6	-	-	0,2	(0,8)	-
Guerlain SAS	Paris	EUR	19,8	81,1	99,96 %	659,5	659,5	-	-	619,3	8,6	56,0
Rimowa Group GmbH	Cologne	EUR	642,8	106,6	100,00 %	642,8	642,8	-	-	110,8	109,7	-
Tag Heuer International SA	La Chaux-de-Fonds	CHF	59,2	109,1	100,00 %	595,7	595,7	-	-	-	(0,5)	-
Magasins de La Samaritaine SA	Paris	EUR	0,5	147,7	98,77 %	526,5	526,5	-	-	63,8	16,3	-
Sephora SAS	Neuilly-sur-Seine	EUR	78,3	764,3	100,00 %	517,0	517,0	-	-	2 337,7	285,2	-
Berluti SA	Paris	EUR	3,1	(9,9)	99,99 %	490,0	-	-	4,4	148,2	(10,3)	-
Celine SA	Paris	EUR	2,8	481,5	99,97 %	444,9	444,9	-	102,8	1 419,5	464,5	418,9
LVMH BV	Amsterdam	EUR	3,4	803,2	100,00 %	417,0	417,0	-	-	109,0	115,5	-
LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong	HKD	4 309,5	(2 466,9)	100,00 %	383,2	219,7	-	-	158,7	(1,3)	-
Bentim International SA	Nyon	CHF	5,5	221,7	100,00 %	303,1	303,1	-	-	202,0	203,6	112,4
Le Bon Marché SA	Paris	EUR	29,4	101,5	99,99 %	259,2	259,2	-	-	607,5	38,3	30,0
Fred Paris SA	Paris	EUR	15,5	32,6	99,99 %	251,2	16,4	-	-	172,1	15,6	-
Emilio Pucci SRL	Milan	EUR	5,5	(20,3)	100,00 %	203,7	-	-	18,1	36,6	(19,3)	-
Chaumet International SA	Paris	EUR	42,4	66,2	99,99 %	197,6	197,6	-	-	382,0	30,6	-
Parfumerie Amicale SAS	Paris	EUR	0,1	7,0	100,00 %	179,0	179,0	-	-	19,4	(1,9)	-
Make Up For Ever SA	Paris	EUR	1,1	(68,5)	99,99 %	153,1	-	-	-	105,6	(40,2)	-
Givenchy SA	Paris	EUR	3,0	(36,1)	99,99 %	148,8	-	-	-	321,1	(36,2)	-
24 Sèvres SAS	Paris	EUR	-	(12,7)	100,00 %	132,3	-	-	-	118,1	(24,7)	-
Kenzo SA	Paris	EUR	2,2	69,6	99,98 %	114,9	114,9	-	-	156,8	(11,6)	6,7
Moët Hennessy Inter. SAS	Paris	EUR	151,6	345,8	66,00 %	92,7	92,7	-	-	152,2	152,5	37,2
LVMH Fragrance Brands SAS	Levallois-Perret	EUR	13,7	4,6	74,14 %	92,1	92,1	-	-	462,7	(11,3)	20,2
Fendi International SAS	Paris	EUR	47,1	172,4	100,00 %	85,0	85,0	-	3,7	-	113,0	-
Parfums Christian Dior SA	Paris	EUR	2,6	1 132,4	99,99 %	76,5	76,5	-	-	2 642,5	414,4	350,0
LVMH - Métiers d'art SAS	Paris	EUR	21,2	(17,7)	100,00 %	70,8	3,5	-	0,2	4,9	(6,1)	-
Louis Vuitton Malletier SA	Paris	EUR	21,1	7 796,8	99,99 %	48,0	48,0	-	266,7	14 372,0	7 070,4	6 587,9
LVMH Services Ltd	Londres	GBP	34,4	0,1	100,00 %	43,8	29,6	-	-	11,2	0,1	-
Acqua Di Parma SRL	Milan	EUR	0,4	45,1	100,00 %	37,8	37,8	-	0,1	93,5	2,2	-
Cha Ling SCA	Paris	EUR	4,0	0,5	99,99 %	31,7	4,5	-	-	0,3	0,2	-
Repossi SAS	Paris	EUR	55,7	(25,5)	100,00 %	21,7	16,4	-	-	15,3	(5,3)	-
LVMH Fashion Group Services SAS	Paris	EUR	7,7	(5,2)	100,00 %	19,4	2,5	-	-	15,1	(0,9)	-
LVMH Fashion Group France SNC	Paris	EUR	14,4	(14,6)	99,99 %	17,0	-	-	-	80,7	2,5	-
LVMH Client Service SAS	Paris	EUR	-	(3,8)	100,00 %	12,0	-	-	-	11,7	(2,6)	-
LVMH Canada Inc.	Toronto	CAD	16,0	(2,9)	100,00 %	11,3	9,1	-	-	-	(0,6)	-
LVMH KK	Tokyo	JPY	1150,0	1806,3	100,00 %	7,6	7,6	-	-	1 677,8	358,1	1,0
Jean Patou SAS	Paris	EUR	10,0	(34,5)	70,00 %	7,0	-	32,0 <sup>(f)</sup>	0,1	13,2	(5,7)	-
Fresh SAS	Neuilly-sur-Seine	EUR	-	0,8	100,00 %	4,2	0,8	-	-	6,9	0,1	-
P&C International SAS	Paris	EUR	0,7	(2,0)	100,00 %	1,6	-	-	-	-	(1,8)	-
Autres filiales						1,0	0,7					7,9

Sociétés (en millions d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital <sup>(a)</sup>	Capitaux propres autres que le capital <sup>(a)(b)</sup>	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus <sup>(c)</sup>		Prêts et avances consentis <sup>(c)</sup>	Cautions et avals accordés <sup>(c)</sup>	Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(a)(d)</sup>	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice <sup>(a)</sup>	Dividendes encaissés en 2023 <sup>(c)(e)</sup>
						Brute	Nette					
<b>2. Participations (&gt; 10 % et &lt; 50 %)</b>												
Anin Star Holding Limited	Londres	EUR	-	50,3	49,00 %	250,0	25,1	111,3	-	-	(15,7)	-
Loewe SA	Madrid	EUR	5,3	236,2	23,28 %	45,7	45,7	-	-	810,2	207,4	33,1
GIE Polynomes	Paris	EUR	44,3	(5,0)	20,00 %	8,9	8,9	-	-	-	(5,0)	-
Autres participations						0,2	0,2					-
<b>3. Participations (&lt; 10 %)</b>												
Autres						-	-					-
<b>Total</b>						<b>51 966,9</b>	<b>47 516,2</b>	<b>143,3</b>	<b>3 056,4</b>			<b>10 757,3</b>

(a) En devises pour les filiales étrangères.

(b) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(c) En millions d'euros.

(d) Y compris les produits financiers de filiales et participations.

(e) Hors quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique.

(f) Dépréciés à hauteur de 25,5 millions d'euros.

## ÉTATS FINANCIERS

Résultat des cinq derniers exercices

# RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros, sauf résultats par action, exprimés en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>1. Capital</b>					
Montant du capital	151,6	151,4	151,4	151,0	150,6
Nombre d'actions ordinaires existantes	505 431 285	504 757 339	504 757 339	503 257 339	502 048 400
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
– par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
– par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Produits financiers de participations et autres revenus	4 631,5	3 920,7	3 056,6	9 754,2	11 370,4
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	3 789,1	3 305,4	5 643,9	13 270,3	9 817,9
(Produit)/Charge d'impôts sur les bénéfices <sup>(a)</sup>	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) <sup>(b)</sup>	3 711,5	3 212,7	5 207,7	13 151,6	9 608,6
Résultat distribué <sup>(c)</sup>	2 426,1	3 028,5	5 047,6	6 039,1	6 526,6
<b>3. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	7,75	6,99	10,93	26,58	20,00
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) <sup>(b)</sup>	7,34	6,36	10,32	26,13	19,14
Dividende brut distribué à chaque action <sup>(c)(d)</sup>	4,80	6,00	10,00	12,00	13,00
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen ( <i>en nombre</i> )	20	22	22	23	26
Montant de la masse salariale	219,7	170,9	234,8	221,5	205,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	33,0	25,5	63,6	41,0	67,3

(a) Hors effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(b) Après effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(c) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effets des actions LVMH auto-détenues à la date de la distribution. Pour l'exercice 2023, montant proposé par le Conseil d'administration du 25 janvier 2024 à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

(d) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## 3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits à l'actif pour un montant net de 47,5 milliards d'euros, incluant 4 milliards d'euros de dépréciation, soit 94 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, hors frais accessoires, ou à leur valeur d'apport, après réévaluation légale, le cas échéant.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des participations est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette des entités détenues. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels de la société et parce que la détermination de leur valeur d'inventaire, en particulier concernant la valeur d'utilité, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations par la direction présentant un degré élevé d'incertitudes.

#### **Notre réponse**

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation telles que décrites dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels et avons principalement orienté nos travaux sur les participations les plus significatives, ainsi que sur celles présentant une valeur d'inventaire proche de leur valeur nette comptable.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance perpétuels et les taux d'actualisation retenus. Nous avons analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. De plus, lorsque la valeur d'inventaire est déterminée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions similaires récentes, nous avons corroboré les analyses présentées avec les données de marché disponibles. Ces analyses ont été menées avec nos experts en évaluation.

Enfin, nous avons également examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

#### **Provisions pour risques et charges**

##### **Risque identifié**

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2023 et sont principalement constituées des provisions pour risques généraux à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

Les activités de la société ou de ses filiales sont exercées à un niveau international dans un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, comme indiqué dans la note 18 de l'annexe aux comptes annuels, la société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Nous avons considéré les provisions pour risques et charges comme un point clé de l'audit compte tenu des montants concernés et du niveau de jugement requis pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

#### **Notre réponse**

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société, de la documentation correspondante et à examiner, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour estimer le montant des provisions ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes annuels.

#### 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

##### **Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration* et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

##### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

##### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

#### 5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

##### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité directeur financier, membre du Comité exécutif, par délégation du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

##### **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 14 avril 2016 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 2e année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 8e année sans interruption.

## 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 7. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Rapport au Comité d'audit de la performance**

Nous remettons au Comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 7 février 2024

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Isabelle Sapet

Simon Beillevaire

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot

Bénédicte Sabadie

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour votre société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## 2. Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés de la conventions suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

### Avec la société Agache : avenant à la convention d'assistance

#### Personnes concernées

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société et gérant associé commandité de la société Agache SCA.

#### Nature, objet et modalités

Dans sa séance du 25 janvier 2024, votre Conseil d'administration a préalablement autorisé la signature d'un nouvel avenant à la convention d'assistance du 31 juillet 1998 relative à diverses prestations, principalement, dans les domaines de l'ingénierie juridico-financière, du droit des affaires et de l'immobilier, mise en place entre votre société et la société Agache, telle que décrite dans la seconde partie du présent rapport.

La modification de cette convention, objet de l'avenant signé le 5 février 2024, porte sur l'indexation automatique du montant forfaitaire de la rémunération (soit 1 500 000 euros) sur l'indice des prix des services en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, prenant la forme de la multiplication du montant forfaitaire par le quotient suivant :

Indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Services  
(Identifiant 001759968) publié au 31 décembre de l'année précédant l'année applicable

Indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Services  
(Identifiant 001759968) publié au 31 décembre 2022

#### Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Votre Conseil d'administration a considéré que cette convention et ses avenants permettent la mise en commun de compétences et la mutualisation de certaines dépenses, et en réduisent par conséquent la charge.

### **3. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec la société Agache : convention d'assistance**

##### **Personnes concernées**

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société et gérant associé commandité de la société Agache SCA.

##### **Nature, objet et modalités**

La convention d'assistance du 31 juillet 1998, modifiée par avenants conclus les 2 février 2016, 25 janvier 2018 et 29 janvier 2019, relative à diverses prestations, principalement, dans les domaines de l'ingénierie juridico-financière, du droit des affaires et de l'immobilier, mise en place entre votre société et la société Agache, s'est poursuivie au cours de l'exercice. Cette convention couvre un large éventail de services à forte valeur ajoutée, principalement financiers, juridiques, fiscaux et administratifs assurés par des spécialistes bénéficiant d'une grande expérience. Elle permet la mise en commun de compétences et la mutualisation de certaines dépenses, et en réduit par conséquence la charge dans l'intérêt des deux parties.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a facturé à la société Agache, au titre de cette convention, la somme de 1 500 000 euros hors taxes.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, cette convention a fait l'objet d'un nouvel avenant signé le 5 février 2024, autorisé par le Conseil d'administration du 25 janvier 2024.

#### **Avec la société Moët Hennessy SAS, filiale de votre société : répartition des frais communs de holding du groupe LVMH**

##### **Nature, objet et modalités**

Le groupe Diageo détient une participation de 34% dans la société Moët Hennessy SAS. Lors de la prise de participation, en 1994, une convention entre le groupe Diageo et votre société a été établie, ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre la société Moët Hennessy SAS et les autres holdings du groupe LVMH.

Cette répartition des frais communs est prévue par le pacte d'actionnaires conclu en 1994 avec le groupe Diageo.

En application de cette convention, la société Moët Hennessy SAS a supporté 10,81% des frais communs en 2023 et a refacturé, à ce titre, à votre société les frais excédentaires encourus. Après refacturation, le montant des frais communs supporté par la société Moët Hennessy SAS au titre de cette convention s'est élevé à 30,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **Avec la société Christian Dior SE : convention de prestations de services**

##### **Personnes concernées**

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société et Président du Conseil d'administration de la société Christian Dior SE ;
- M. Antoine Arnault, Administrateur de votre société, et Directeur général, Vice-Président du Conseil d'administration de la société Christian Dior SE ;
- M<sup>me</sup> Delphine Arnault, Administratrice de votre société et de la société Christian Dior SE ;
- M. Nicolas Bazire, Administrateur de votre société et de la société Christian Dior SE.

##### **Nature, objet et modalités**

La convention de prestations de services du 7 juin 2002, modifiée par l'avenant en date du 16 mai 2014, conclue entre votre société et la société Christian Dior SE, relative à des prestations en matière juridique, et, notamment, en droit des sociétés et gestion du service titres, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

Au titre de cette convention, votre société a perçu 60 000 euros hors taxes de redevance annuelle de la part de la société Christian Dior SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Avec MM. Bernard Arnault, Antonio Belloni et Nicolas Bazire : régime de retraite complémentaire**

**Personnes concernées**

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société;
- M. Antonio Belloni, Administrateur et Directeur général délégué de votre société;
- M. Nicolas Bazire, Administrateur de votre société.

**Nature, objet et modalités**

Le régime de retraite complémentaire, via une compagnie d'assurances, mis en place en 1999 et aménagé en 2004 et en 2012 au bénéfice des membres du Comité exécutif, salariés ou dirigeants de sociétés françaises, dont certains membres sont également Administrateurs de votre société, a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.

L'impact en résultant pour votre société au 31 décembre 2023 est compris dans le montant de l'engagement net, figurant à la Note 33.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 7 février 2024

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Isabelle Sapet

Simon Beillevaire

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot

Bénédicte Sabadie

# AUTRES INFORMATIONS

## Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

<b>1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>348</b>
1.1 Rôle de la Société dans le Groupe	348
1.2 Informations générales	348
1.3 Informations complémentaires	348
<b>2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL</b>	<b>352</b>
2.1 Capital social	352
2.2 Capital autorisé	352
2.3 État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration	352
2.4 Identification des porteurs de titres	352
2.5 Titres non représentatifs du capital	352
2.6 Titres donnant accès au capital	352
2.7 Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices	352
<b>3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE</b>	<b>353</b>
3.1 Actionnariat de la Société	353
3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	354
3.3 Nantissements d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires	354
3.4 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société	355
<b>4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉMIS PAR LVMH</b>	<b>356</b>
4.1 Marché de l'action LVMH	356
4.2 Programme de rachat d'actions	356
4.3 Marché des obligations LVMH	356
4.4 Dividende	357
4.5 Évolution du nombre d'actions en circulation	357
4.6 Performance par action	357

## AUTRES INFORMATIONS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

# 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

## 1.1 Rôle de la Société dans le Groupe

La société LVMH assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance au management, en particulier en matière juridique, financière, fiscale, éthique et dans le domaine des assurances, des systèmes d'information et du digital.

L'ensemble de ces prestations est rémunéré par des facturations aux filiales concernées, sur la base du prix de revient réel ou aux

conditions normales de marché, selon la nature de la prestation. Pour l'exercice 2023, LVMH a facturé à ses filiales un montant de 271,25 millions d'euros au titre de l'assistance de gestion.

LVMH assure également la gestion de la dette financière à long terme du Groupe et du risque de taux associé, ainsi que des opérations de change pour son propre compte.

Les marques du Groupe appartenant aux différentes filiales d'exploitation, LVMH ne perçoit aucune redevance à ce titre.

## 1.2 Informations générales

**Dénomination sociale** (article 3 des statuts) : LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton.

**Siège social** (article 4 des statuts) : 22 avenue Montaigne, 75008 Paris. Téléphone : 33 (1) 44 13 22 22.

**Forme juridique** (article 1 des statuts) : société européenne. La Société a été transformée de société anonyme en société européenne le 27 octobre 2014.

**Législation de la Société** : Société régie par le droit français.

**Registre du Commerce et des Sociétés** : la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 670 417 RCS Paris. Code APE : 7010Z.

**Code LEI** (Legal Entity Identifier) : IOG4E947OATN0KJYSD45.

**Date de constitution – Durée** (article 5 des statuts) : LVMH a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1923 pour une durée de 99 ans expirant le 31 décembre 2021, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'Assemblée générale du 14 avril 2016 a décidé de proroger par anticipation la durée de la Société de 99 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2115.

**Lieu de consultation des documents relatifs à la Société** : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus et sur le site internet de la Société pour les informations qui ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel, à l'exception des procès-verbaux d'Assemblées générales.

**Site internet** : [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr).

## 1.3 Informations complémentaires

Le texte des statuts en vigueur figure *in extenso* sur le site internet de la Société [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr).

**Objet social** (Extrait de l'article 2 des statuts) : toute prise d'intérêt dans toute société ou groupement ayant notamment pour activité le commerce des vins de champagne, des cognacs et autres alcools, de tous produits de parfumerie et de cosmétique ; la fabrication et la vente d'articles de maroquinerie, habillement, accessoires ainsi que de tous objets ou produits de haute qualité et de marque ; l'exploitation de domaines viticoles ; l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle.

**Le Conseil d'administration** (Extraits des articles 11, 12, 13, 14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'Administrateurs désignés selon deux modalités différentes : (i) les Administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et pouvant être des personnes physiques ou morales et (ii) les Administrateurs représentant les salariés désignés par le Comité de Groupe et, le cas échéant, par le Comité commun des Sociétés européennes.

- Administrateurs élus par l'Assemblée générale :

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq cents (500) actions de la Société.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers, arrondi, le cas échéant, au chiffre immédiatement supérieur, des membres du Conseil d'administration. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été dépassée.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Le mandat d'un Administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible et, en tout cas, complet pour chaque période de trois ans, le Conseil aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

- Administrateurs représentant les salariés :

En application des dispositions légales, lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration, calculé conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1-II du Code de commerce, est inférieur ou égal à huit, il est procédé à la désignation d'un Administrateur représentant les salariés par le Comité de groupe LVMH.

Lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration est supérieur à huit, un second Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité commun des Sociétés européennes. Lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration, initialement supérieur à huit membres, devient inférieur ou égal à huit membres, le mandat de l'Administrateur nommé par le Comité commun des Sociétés européennes est maintenu jusqu'à son échéance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-28 du Code de commerce, l'Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité de groupe LVMH doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspondant à un emploi effectif. L'Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité commun des Sociétés européennes doit, quant à lui, être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspondant à un emploi effectif.

L'entrée en fonction des Administrateurs représentant les salariés prend effet lors de la convocation de la première réunion du Conseil d'administration suivant leur désignation par le Comité les ayant désignés.

Les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal ou du nombre minimal d'Administrateurs prévus par les dispositions légales.

En application de l'article L. 225-25 al. 3 du Code de commerce, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus d'être propriétaires d'actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

L'Administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. Le mandat de l'Administrateur représentant les salariés est renouvelable.

Le mandat de l'Administrateur représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts, et notamment en cas de rupture de son contrat de travail (sous réserve de mobilité intra-Groupe). Si les conditions d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce ne sont plus remplies à la clôture d'un exercice, le mandat du ou des Administrateurs représentant les salariés prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil d'administration constate la sortie de la Société du champ d'application de la loi.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'Administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du Code de commerce. Il est précisé que jusqu'à la date de remplacement du ou des Administrateur(s) représentant les salariés, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Les Administrateurs représentant les salariés ont voix délibérative. Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les Administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes prérogatives, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres Administrateurs.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur et peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration ne peut être âgé de plus de soixantequinze ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

Le Conseil peut élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents, en fixant la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'Administrateur.

## AUTRES INFORMATIONS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

- Le Conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum tous les trois mois.

Les convocations sont faites par tous moyens, huit jours avant la réunion, et mentionnent l'ordre du jour de celle-ci, lequel ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil peut se réunir sans délai et sans ordre du jour préétabli si tous les Administrateurs en exercice sont présents ou représentés à cette réunion, ou s'il est réuni par le Président au cours d'une Assemblée d'actionnaires.

Le Conseil se réunit au siège social de la Société ou en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le Conseil d'administration se réunit valablement dès lors que la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix pour lui-même et d'une voix pour l'Administrateur qu'il représente. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut prendre des décisions par consultation écrite, dans les conditions fixées par la réglementation.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et, s'il y a lieu la raison d'être de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

**Direction générale** (Extrait de l'article 16 des statuts) : la Direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Le Directeur général peut être choisi parmi les Administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour les fonctions de Directeur général est fixée à quatre-vingts ans. Si le Directeur général atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Directeur général, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-dessus relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

**Collège des Censeurs** (Extrait de l'article 21 des statuts) : l'Assemblée générale peut nommer, sur proposition du Conseil d'administration, des Censeurs dont le nombre ne peut excéder neuf.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Les Censeurs peuvent être consultés par le Président du Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des comités peuvent également recueillir leur avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives.

**Assemblées générales** (Extrait de l'article 23 des statuts) : les Assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10% au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'administration de convoquer l'Assemblée générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées générales par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

**Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions** (Extraits des articles 6, 8, 9, 23 et 28 des statuts) : les actions sont toutes de même catégorie, nominative ou au porteur. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit ne peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire qu'avec l'autorisation de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de

donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle dans la propriété de l'actif social, et dans le partage des bénéfices et du *boni* de liquidation. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les actionnaires font leur affaire personnelle du regroupement du nombre d'actions nécessaire.

**Franchissements de seuil** (Extrait de l'article 24 des statuts) : indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à 1% doit porter à la connaissance de la Société dans un délai de sept jours calendaires suivant celui du franchissement de ce seuil, le nombre total d'actions qu'elle détient. Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins 1%. Elle cesse lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60% du capital.

**Exercice social** (Extrait de l'article 26 des statuts) : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Répartition statutaire des bénéfices** (Extrait de l'article 28 des statuts) : il est d'abord prélevé sur le bénéfice distribuable la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende égal à 5% du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent. Sur le surplus, l'Assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous les fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de les reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe un, est réparti entre les actionnaires à titre de super dividende.

L'Assemblée générale peut également décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

**Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires** : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant la modification des droits des actionnaires à des conditions plus strictes que la loi.

**Dispositions régissant les modifications du capital social** : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant les modifications du capital à des conditions plus strictes que la loi.

## AUTRES INFORMATIONS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

## 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

### 2.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social statutaire de la Société s'élevait à 150 614 520 euros divisé en 502 048 400 actions de 0,30 euro de nominal chacune, entièrement libérées. Parmi ces 502 048 400 actions, 233 120 916 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 janvier 2024, a procédé à une réduction du capital social par voie d'annulation de 647 640 actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vue de leur annulation. Au 25 janvier 2024, le capital social statutaire de la Société s'élevait à 150 420 228 euros divisé en 501 400 760 actions de 0,30 euro nominal chacune, entièrement libérées.

### 2.2 Capital autorisé

Au 31 décembre 2023, le capital autorisé de la Société s'élevait à 170 614 519,80 euros divisé en 568 715 066 actions de 0,30 euro de valeur nominale.

Le capital autorisé correspond au montant maximum que pourrait atteindre le capital social en cas d'utilisation par le Conseil d'administration de la totalité des autorisations et délégations de compétence votées par l'Assemblée générale lui permettant d'en augmenter le montant.

### 2.3 État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration

Cet état figure au point 1.10 « Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation » du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

### 2.4 Identification des porteurs de titres

L'article 25 des statuts autorise la Société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### 2.5 Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis d'actions non-représentatives du capital social.

### 2.6 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital n'était en vie au 31 décembre 2023.

### 2.7 Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

(en milliers d'euros)	Nature des opérations	Nombre d'actions	Variation du capital		Capital après opération	
			Nominal	Prime	Montant	Nombre cumulé d'actions
<b>Au 31 décembre 2020</b>					<b>151 427</b>	<b>504 757 339</b>
Exercice 2021	Néant	-	-	-	151 427	504 757 339
Exercice 2022	Annulation d'actions	1 500 000	(450)	(935 784)	150 977	503 257 339
Exercice 2023	Annulation d'actions	1 208 939	(363)	(758 682)	150 615	502 048 400
<b>Au 31 décembre 2023</b>					<b>150 615</b>	<b>502 048 400</b>

### 3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### 3.1 Actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2023, le capital social était constitué de 502 048 400 actions :

- 246 384 485 actions étaient sous forme nominative pure ;
- 7 144 095 actions étaient sous forme nominative administrée ;
- 248 519 820 actions étaient au porteur.

Compte tenu des titres auto-détenus, 499 513 306 actions bénéficiaient du droit de vote, dont 233 120 916 actions d'un droit de vote double.

Actionnaire	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote <sup>(a)</sup>	% du capital	% des droits de vote <sup>(a)</sup>
Groupe familial Arnault <sup>(b)</sup> <i>Dont : Christian Dior SE</i>	243 981 074 209 031 800	471 305 051 417 244 546	48,60	64,33
Autres actionnaires <sup>(c)</sup>	258 067 326	261 329 171	51,40	35,67
<b>Total au 31 décembre 2023</b>	<b>502 048 400</b>	<b>732 634 222</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(a) Droits de vote exercables en Assemblée.

(b) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,96% du capital de la Société et 7,38 % des droits de vote exercables en Assemblée (voir également points 3.2 et 3.4 ci-après).

(c) Dont 2 535 094 actions auto-détenues, soit 0,50 % du capital social.

Sur la base de l'actionnariat nominatif et des informations résultant de la dernière enquête Euroclear effectuée sans seuil de détention en décembre 2023 auprès des établissements financiers dépositaires, la Société comptait environ 700 000 actionnaires.

Sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 3.4 ci-dessous, à la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire ne détenait au moins 5% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023 ;
- il n'existe aucun actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote ni aucune action de concert.

Au 31 décembre 2023, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, 0,6 % du capital social et moins de 0,8 % des droits de vote de la Société.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 2 535 094 de ses propres actions. 628 392 étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placement, avec principalement pour objectif la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions. 1 906 702 actions étaient comptabilisées en titres immobilisés, avec pour objectif

l'annulation d'actions. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2023, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenaient moins de 0,5% du capital social, dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise et au nominatif au titre des actions gratuites identifiées comme ayant été attribuées en vertu des plans mis en place depuis le 20 octobre 2016.

La Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aucune offre publique d'achat ou d'échange ni aucune garantie de cours n'ont été effectuées par des tiers sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote identiques à ceux des autres actionnaires.

Afin d'assurer le respect des droits de chacun des actionnaires, la Charte du Conseil d'administration prévoit la nomination d'au moins un tiers d'Administrateurs indépendants. En outre, le Comité d'audit de la performance doit compter au moins deux tiers de membres indépendants et le Comité de la gouvernance et des rémunérations ainsi que le Comité d'éthique et du développement durable une majorité de membres indépendants.

## AUTRES INFORMATIONS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

### 3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

**Au 31 décembre 2023**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exercables en AG	% droits de vote exercables en AG
Groupe familial Arnault <sup>(a)</sup>	243 981 074	48,60	471 305 051	64,11	471 305 051	64,33
<i>Dont : Christian Dior SE</i>	<i>209 031 800</i>	<i>41,64</i>	<i>471 244 546</i>	<i>56,75</i>	<i>471 244 546</i>	<i>56,95</i>
Auto-détention	2 535 094	0,50	2 535 094	0,34	-	-
Public au nominatif	7 290 190	1,45	13 087 129	1,78	13 087 129	1,79
Public au porteur	248 242 042	49,45	248 242 042	33,77	248 242 042	33,88
<b>Total</b>	<b>502 048 400</b>	<b>100,00</b>	<b>735 169 316</b>	<b>100,00</b>	<b>732 634 222</b>	<b>100,00</b>

(a) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,96% du capital de la Société et 7,38 % des droits de vote exercables en Assemblée.

**Au 31 décembre 2022**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exercables en AG	% droits de vote exercables en AG
Groupe familial Arnault <sup>(a)</sup>	242 483 355	48,18	467 981 597	63,71	467 981 597	63,90
<i>Dont : Christian Dior SE</i>	<i>208 469 842</i>	<i>41,42</i>	<i>416 432 292</i>	<i>56,69</i>	<i>416 432 292</i>	<i>56,86</i>
Auto-détention	2 180 399	0,43	2 180 399	0,30	-	-
Public au nominatif	7 048 516	1,40	12 857 560	1,75	12 857 560	1,76
Public au porteur	251 545 069	49,99	251 545 069	34,24	251 545 069	34,34
<b>Total</b>	<b>503 257 339</b>	<b>100,00</b>	<b>734 564 625</b>	<b>100,00</b>	<b>732 384 226</b>	<b>100,00</b>

(b) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,76% du capital de la Société et 7,04 % des droits de vote exercables en Assemblée.

**Au 31 décembre 2021**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exercables en AG	% droits de vote exercables en AG
Groupe familial Arnault <sup>(a)</sup>	241 445 600	47,83	473 815 600	63,78	473 815 600	63,89
<i>Dont : Christian Dior SE</i>	<i>208 403 273</i>	<i>41,29</i>	<i>416 365 723</i>	<i>56,05</i>	<i>416 365 723</i>	<i>56,14</i>
Auto-détention	1 252 610	0,25	1 252 610	0,17	-	-
Public au nominatif	6 892 563	1,37	12 663 214	1,70	12 663 214	1,71
Public au porteur	255 166 566	50,55	255 166 566	34,35	255 166 566	34,40
<b>Total</b>	<b>504 757 339</b>	<b>100,00</b>	<b>742 897 990</b>	<b>100,00</b>	<b>741 645 380</b>	<b>100,00</b>

(a) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,54% du capital de la Société et 7,75 % des droits de vote exercables en Assemblée.

### 3.3 Nantissements d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun nantissement portant sur des actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires.

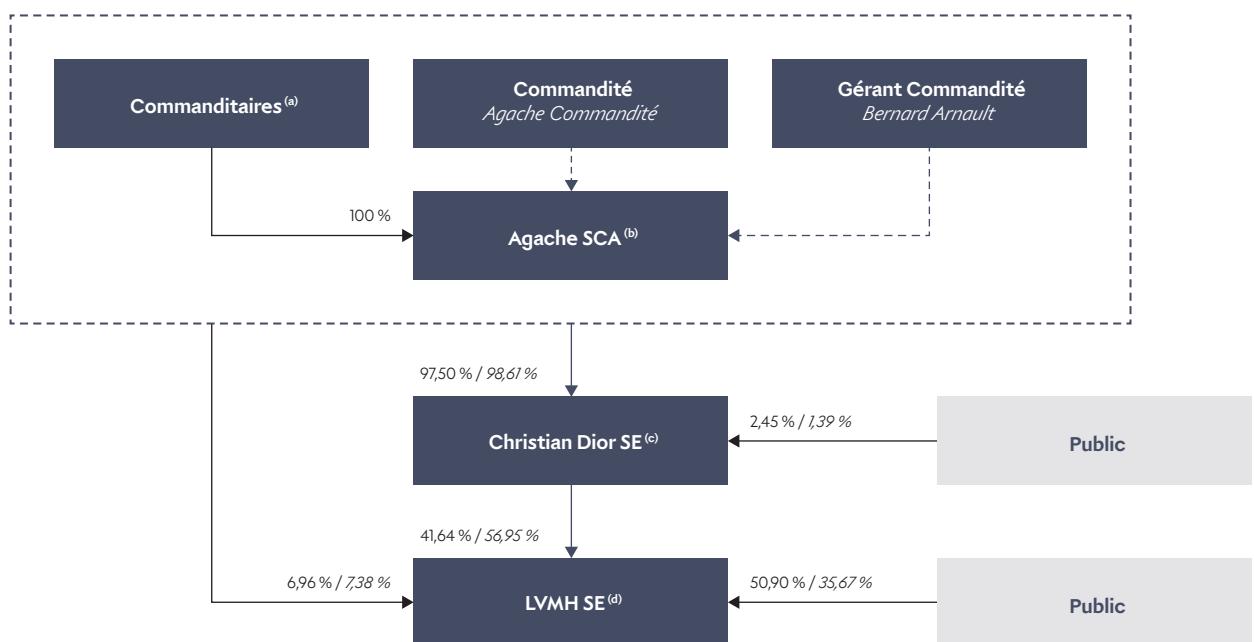
### 3.4 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

Au 31 décembre 2023, le groupe familial Arnault, composé de la famille Arnault et de sociétés contrôlées par elle, notamment Agache SCA, détenait, directement et indirectement, 48,60% du capital de la Société (soit 243 981 074 actions) et 64,33% des droits de vote exerçables en Assemblée, répartis comme suit :

- 41,64 % du capital de la Société (soit 209 031 800 actions) et 56,95 % des droits de vote exerçables en Assemblée par l'intermédiaire de Christian Dior SE ; et

- 6,96 % du capital de la Société (soit 34 949 274 actions) et 7,38 % des droits de vote exerçables en Assemblée par l'intermédiaire de la famille Arnault et d'autres sociétés du groupe familial Arnault.

L'organigramme ci-dessous présente de manière simplifiée la structure de l'actionnariat (% en capital/% en droits de vote exerçables en Assemblée) et le contrôle de la Société au 31 décembre 2023 :



(a) Membres du groupe familial Arnault.

(b) Société en commandite par actions contrôlée par Agache Commandité SAS et dont les associés commandités sont M. Bernard Arnault et Agache Commandité SAS.

(c) Auto-détenzione : 0,05 % sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2023.

(d) Auto-détenzione : 0,50 % sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2023.

## AUTRES INFORMATIONS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

# 4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉMIS PAR LVMH

## 4.1 Marché de l'action LVMH

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris (code ISIN FR0000121014) et sont éligibles au SRD (service de règlement différé d'Euronext Paris).

LVMH fait partie des principaux indices français et européens utilisés par les gestionnaires de fonds : CAC 40, DJ-Euro Stoxx 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop 100 ainsi que dans le Global Dow et le FTSE4Good, un des principaux indices d'investissement socialement responsable.

### Nombre de titres et capitaux échangés sur Euronext Paris et évolution des cours sur l'année 2023

	Cours d'ouverture premier jour (en euros)	Cours de clôture dernier jour (en euros)	Cours le plus haut <sup>(a)</sup> (en euros)	Cours le plus bas <sup>(a)</sup> (en euros)	Nombre de titres échangés (en millions)	Capitaux échangés (en milliards d'euros)
Janvier	689,4	800,0	808,2	685,1	8,3	6,4
Février	800,0	789,0	830,5	777,3	7,2	5,8
Mars	803,3	844,4	848,2	767,6	9,8	7,8
Avril	840,9	871,0	904,6	826,7	6,8	5,9
Mai	874,1	813,9	902,9	807,6	7,6	6,5
Juin	819,8	863,0	872,4	800,4	7,2	6,0
Juillet	862,5	848,1	892,7	804,5	7,0	5,9
Août	845,0	782,2	846,3	764,3	6,8	5,5
Septembre	781,5	716,4	790,2	693,3	9,5	7,0
Octobre	721,0	674,5	734,5	655,0	9,5	6,5
Novembre	678,5	702,7	726,6	668,0	8,1	5,7
Décembre	690,0	733,6	755,3	689,2	7,4	5,5

Source : Euronext.  
(a) Cours en séance.

## 4.2 Programme de rachat d'actions

LVMH a mis en place un programme de rachat d'actions approuvé par les Assemblées générales mixtes du 21 avril 2022 et du 20 avril 2023 lui permettant de racheter jusqu'à 10 % de son capital. Dans ce cadre, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, les achats en

À fin décembre, la capitalisation boursière de LVMH atteignait 368,3 milliards d'euros, ce qui place LVMH au 1<sup>er</sup> rang du CAC 40.

95 177 388 titres LVMH ont été traités sur Euronext pendant l'année 2023 pour un montant total de 75 milliards d'euros. Ceci correspond à un volume quotidien moyen de 379 193 titres.

## 4.3 Marché des obligations LVMH

Parmi les obligations émises par LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton non échues au 31 décembre 2023, les suivantes font l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

bourse de titres LVMH par LVMH SE ont représenté 2 285 143 de ses propres actions, soit 0,46 % de son capital. Les cessions d'actions, les attributions d'actions gratuites et les annulations de titres ont porté sur l'équivalent de 1 930 448 actions LVMH.

## Obligations cotées à Luxembourg

Devise	Encours (en devise)	Émission	Maturité	Coupon
EUR	1 500 000 000	2023	2033	3,500 %
EUR	1 000 000 000	2023	2029	3,250 %
EUR	1 000 000 000	2023	2025	3,375 %
EUR	1 500 000 000	2020	2031	0,375 %
EUR	1 750 000 000	2020	2028	0,125 %
GBP	850 000 000	2020	2027	1,125 %
EUR	1 250 000 000	2020	2026	0,000 %
EUR	1 500 000 000	2020	2025	0,750 %
EUR	1 250 000 000	2020	2024	0,000 %
EUR	1 200 000 000	2017	2024	0,750 %

### 4.4 Dividende

Il est proposé de distribuer un dividende de 13,00 euros par action au titre de l'exercice 2023, en progression de 1,00 euro par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2022.

Sur la base d'un nombre d'actions en circulation de 502 048 400 au 31 décembre 2023, la distribution totale de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton s'élèvera ainsi à 6 527 millions d'euros au titre de l'exercice 2023, avant effet de l'auto-détention.

### Historique des dividendes versés au titre des exercices 2017 à 2023

Exercice	Dividende brut par action (en euros)	Dividendes mis en distribution (en millions d'euros)
2023 <sup>(a)</sup>	13,00	6 527
2022	12,00	6 039
2021	10,00	5 048
2020	6,00	3 029
2019	4,80	2 426
2018	6,00	3 030
2017	5,00	2 535

(a) Montant proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

La Société a une politique de distribution de dividende visant à assurer aux actionnaires une rémunération stable, tout en les associant à la croissance du Groupe et, le cas échéant, à la survenance d'événements exceptionnels.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat.

### 4.5 Évolution du nombre d'actions en circulation

Aucune action n'a été émise au cours de l'exercice du fait de levées d'options de souscription d'actions. 1 208 939 actions ont été annulées, le nombre d'actions en circulation s'établit donc à 502 048 400 actions au 31 décembre 2023.

### 4.6 Performance par action

(en euros)	2023	2022	2021
Résultat net, part du Groupe après dilution	30,33	28,03	23,89
Dividende brut	13,00 <sup>(a)</sup>	12,00	10,00
Variation/année précédente	8,3 %	20,0 %	66,7 %
Cours le plus haut (en séance)	904,60	758,50	741,60
Cours le plus bas (en séance)	655,00	535,00	489,05
Cours au 31 décembre	733,60	679,90	727,00
Variation/année précédente	7,9 %	- 6,5 %	42,3 %

(a) Montant proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2024.



## AUTRES INFORMATIONS

### Responsable du Document d'enregistrement universel et politique d'information

- |    |  |     |
|----|--|-----|
| 1. | DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT<br>D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL               | 360 |
| 2. | INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE<br>DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL | 361 |
| 3. | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC  | 361 |

## AUTRES INFORMATIONS

Responsable du Document d'enregistrement universel et politique d'information

# 1. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Nous attestons que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les Comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en page 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 26 mars 2024

Par délégation du Président-directeur général

Jean-Jacques GUIONY

Directeur financier, Membre du Comité exécutif

## 2. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice 2022 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 223 à 296 et 297 à 301 du Document d'enregistrement universel 2022 déposé à l'AMF le 28 mars 2023 sous le numéro D. 23-0174 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2021 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 205 à 280 et 281 à 286 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22-0189 ;
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe entre les exercices 2022 et 2021, présentée aux pages 14 à 47 du Document d'enregistrement universel 2022 déposé à l'AMF le 28 mars 2023 sous le numéro D. 23-0174 ;
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe entre les exercices 2021 et 2020, présentée aux pages 14 à 47 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22-0189 ;
- les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2022 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 303 à 328 et 329 à 333 du Document d'enregistrement universel 2022 déposé à l'AMF le 28 mars 2023 sous le numéro D. 23-0174 ;
- les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2021 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 287 à 312 et 313 à 317 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22-0189 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2022, figurant en pages 334 à 335 du Document d'enregistrement universel 2022 déposé à l'AMF le 28 mars 2023 sous le numéro D. 23-0174 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2021, figurant en pages 318 à 319 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22-0189 ;

Les parties non incluses du Document d'enregistrement universel 2022 et 2021 sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par le présent Document d'enregistrement universel.

## 3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton figurent *in extenso* sur le site internet de la société [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr). Les autres documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social dans les conditions prévues par la loi.

Le Document d'enregistrement universel de LVMH déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que les communiqués de la Société relatifs aux ventes et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes sociaux et consolidés et l'information relative aux transactions sur actions propres et au nombre total de droits de vote et d'actions peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr).



# AUTRES INFORMATIONS

## Tables de concordance

1.	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL – ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ EUROPÉEN 2019/980	364
2.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	367
3.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AUQUEL SONT JOINTS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)	368

## AUTRES INFORMATIONS

Tables de concordance

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, le Document d'enregistrement universel inclus les principales rubriques prévues par les Annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Il comprend, en outre, diverses informations publiées par la société en vertu des obligations législatives et réglementaires en vigueur, notamment :

- le rapport financier annuel prévu par les articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF;

- le Rapport de gestion au sens des articles L. 255-100 et suivants du Code de commerce, y compris :
  - le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, et
  - la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

En conséquence et conformément à la position-recommandation de l'AMF DOC-2021-02, le présent Document d'enregistrement universel est présenté sous la forme d'un « DEU 3 en 1 ». Les tables de concordance ci-après ont pour objet de faciliter l'identification et la localisation dans le présent document des informations visées ci-dessus.

## 1. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL – ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ EUROPÉEN 2019/980

Rubrique	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1 Indication et déclaration des personnes responsables	360
1.2 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	63-68
1.3 Informations provenant d'une tierce partie	n.a.
1.4 Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	373
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	202
<b>3. Facteurs de risque</b>	148-157
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>	
4.1 Dénomination sociale de l'émetteur	348
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	348
4.3 Date de constitution et durée de vie	348
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site internet	348
<b>5. Aperçu des activités</b>	
5.1 Principales activités	14-18; 19-23; 24-26;
5.2 Principaux marchés	27-29; 30-32; 33-34
5.3 Événements importants	18-19; 22-23; 26-27; 29-30; 32-33
5.4 Stratégie et objectifs	10-12
5.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	n.a.
5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	15; 16; 20; 24; 28; 31
5.7 Investissements	41-42; 43-44; 259-260

n.a. : non applicable

Rubrique	Pages
<b>6. Structure organisationnelle</b>	
6.1 Description sommaire et organigramme	6-12
6.2 Liste des filiales importantes	302-309
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7.1 Situation financière	40-43
7.2 Résultat d'exploitation	
7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le résultat opérationnel courant	37-39
7.2.2 Changements importants intervenus sur le chiffre d'affaires ou les produits nets	36-37
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>	
8.1 Capitaux de l'émetteur	40-41
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	41-42
8.3 Besoins et structure de financement	41-43 ; 166 ; 272 ; 276-279 ; 332-333 ; 356-357
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les activités	n.a.
8.5 Sources de financement attendues	41-43 ; 272 ; 279
<b>9. Environnement réglementaire</b>	50-62 ; 153 ; 280
<b>10. Informations sur les tendances</b>	47
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	n.a.
<b>12. Organes d'administration, de direction et de Direction générale</b>	
12.1 Organes d'administration et de direction	5 ; 189-202
12.2 Conflits d'intérêts	178 ; 205
<b>13. Rémunération et avantages</b>	
13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	123 ; 206-209 ; 218-236 ; 324
13.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	296-299 ; 301 ; 324-325
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	180-181 ; 183 ; 197-199
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	218-230
14.3 Informations sur le Comité d'audit de la performance, le Comité de la gouvernance et des rémunérations et le Comité d'éthique et du développement durable	204-211
14.4 Déclaration de conformité au régime applicable à l'émetteur de gouvernance d'entreprise	179
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	n.a.
<b>15. Salariés</b>	
15.1 Nombre de salariés	121
15.2 Participations et stock options	168-174
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	216

n.a. : non applicable

## AUTRES INFORMATIONS

Tables de concordance

Rubrique	Pages
<b>16. Principaux actionnaires</b>	
16.1 Personnes détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	353
16.2 Existence de droits de vote différents	352-355
16.3 Contrôle de l'émetteur	355
16.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	353
<b>17. Transactions avec des parties liées</b>	<b>218 ; 300-301 ; 335 ; 344-346</b>
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1 Informations financières historiques	361
18.1.1 Normes comptables	244-252
18.1.2 États financiers consolidés	237-314
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	n.a.
18.3.1 Rapport d'audit	310-314 ; 339-343
18.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	n.a.
18.3.3 Source des informations financières non tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	n.a.
18.4 Informations financières pro forma	n.a.
18.5 Politique en matière de dividendes	357
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	300
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	n.a.
<b>19. Informations supplémentaires</b>	
19.1 Capital social	
19.1.1 Capital émis et information pour chaque catégorie d'actions	270 ; 330 ; 352
19.1.2 Actions non représentatives du capital	352
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	270-271 ; 327
19.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions	168-171 ; 352
19.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	214-217
19.1.6 Options sur le capital et accords prévoyant de placer le capital sous option	168 ; 273-275 ; 328-329
19.1.7 Historique du capital social	270 ; 352
19.2 Acte constitutif et statuts	
19.2.1 Registre et numéro d'entrée dans le registre, objet social	348
19.2.2 Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	351
19.2.3 Disposition qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	n.a.
<b>20. Contrats importants</b>	<b>n.a.</b>
<b>21. Documents disponibles</b>	<b>348 ; 361</b>

n.a. : non applicable

## 2. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations	Pages
<b>1. Comptes annuels</b>	<b>315-346</b>
<b>2. Comptes consolidés</b>	<b>237-314</b>
<b>3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>339-343</b>
<b>4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>310-314</b>
<b>5. Rapport de gestion (informations minimales au sens de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF)</b>	
5.1 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et incertitudes, politique de gestion des risques financiers	
– Analyse et évolution des affaires, des résultats et de la situation d'endettement	36-42
– Indicateurs clés de performance financière et non-financière	2-3 ; 11
– Principaux risques et incertitudes	148-157
– Risques financiers liés aux changement climatiques et stratégie bas-carbone	101-108 ; 154
– Procédure de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	159-164
– Objectifs et politique de couverture (inclusant l'utilisation d'instruments financiers)	43 ; 281-286
5.2 Rachat d'actions propres	174-176 ; 214 ; 216
5.3 Attestation des personnes assumant la responsabilité du Rapport Financier Annuel	360

### 3. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AUQUEL SONT JOINTS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF))

Rubrique		Pages
<b>1. Situation et activité du Groupe</b>		
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	18-19; 22-23; 26-27; 29-30; 32-33; 36-42
1.2	Indicateurs clés de performance de nature financière	2-3
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	84-87; 91-100; 102-107; 121-129; 130-134; 134-138
1.4	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	47; 301
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs de droits de vote – Actionnariat salarié	352-355
1.6	Filiales, participations, succursales existantes	302-309; 336-337
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n.a.
1.8	Aliénations de participations croisées	n.a.
1.9	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe – Perspectives d'avenir	47
1.10	Activité en matière de recherche et développement	25; 44
1.11	Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices	338
1.12	Délais de paiement des fournisseurs et des clients	166
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration des Commissaires aux comptes	n.a.
1.12	Injonctions ou sanctions péquénaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n.a.
<b>2. Contrôle interne et gestion des risques</b>		
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquelles la Société est confrontée	148-157
2.2	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et stratégie bas-carbone	101-108; 154
2.3	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	159-164
2.4	Objectifs et politique de couverture (incluant l'utilisation d'instruments financiers)	43; 281-286
2.5	Dispositif anti-corruption	51; 56-62
2.6	Plan de vigilance	72-74
<b>3. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise</b>		
<b>Informations sur les rémunérations</b>		
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	218-236
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	223-235
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	220; 231; 234
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n.a.

n.a. : non applicable

Rubrique		Pages
3.5	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	228-229
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	224-227
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	227-228
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	227-228
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	227-228
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	223
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n.a.
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des Administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'administration)	n.a.
3.13	Attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux – Modalités de conservation	168 ; 229
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux – Modalités de conservation	168-174 ; 229
<b>Informations sur la gouvernance</b>		
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	189-202
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	217-218
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	214-217
3.18	Modalités d'exercice de la Direction générale	202
3.19	Composition, conditions de la préparation et d'organisation des travaux du Conseil	180-188
3.20	Description de la politique de diversité, objectifs et résultats de la diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration (y compris la représentation équilibrée des hommes et des femmes)	188-189
3.21	Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général	n.a.
3.22	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	179
3.23	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	350-351
3.24	Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre	218
3.25	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	217
<b>4. Actionnariat et capital</b>		
4.1	Structure, évolution du capital et franchissement de seuils	352-354
4.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	174-176 ; 214 ; 216
4.3	État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2023	168-174 ; 353
4.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	n.a.
4.5	État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres LVMH par les mandataires sociaux et les personnes qui leur sont étroitement liées	174 ; 236
4.6	Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	168 ; 271 ; 357
<b>5. Déclaration de performance extra-financière (DPEF)</b>		Voir table de concordance sur la déclaration de performance extra-financière, p. 68-74

n.a. : non applicable







Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 26 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

# LVMH

Pour toute demande d'information :  
LVMH, 22 avenue Montaigne - 75008 Paris  
Téléphone 01 44 13 22 22

**[www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr) et [www.lvmh.com](http://www.lvmh.com)**